THE GETTY CENTER LIBRARY

Why ask for the moon
when we have the stars?

AS

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

Séance publique du 30 janvier 1860.

PIÈCES DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

BESANÇON,
DODIVERS ET C^ie^, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE
Grande-Rue, 42

1860

THE GETTY CENTER
LIBRARY

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 1860.

Président annuel, M. JOBARD.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

L'esprit littéraire répand sur vos séances ses attraits. La science vous apporte ses utiles recherches. Voué à d'arides études, peut-être leur aurais-je demandé sans succès quelques-unes de ces pensées qui captivent l'intérêt : j'éprouverai moins d'embarras à parler du travail devant une assemblée dont il fait le charme et la vie. Si ancienne que soit une vérité, on est excusable de la redire...

Un auteur de mérite a écrit avec raison : *L'amour du travail est la vertu de l'homme en société.* Le travail,

Messieurs, a toujours droit à l'estime ; il commande l'admiration s'il est inspiré par le dévouement.

Ce n'est pas sans étonnement que nous reportons aujourd'hui nos regards vers les mœurs d'un autre âge. Nous ressentons un juste dédain pour ces temps barbares où l'oisiveté superbe usurpait la prééminence et les droits, où la force qui détruit était l'objet d'un culte exclusif et l'ignorance un titre d'honneur. A peine rencontrerait-on dans quelques esprits attardés une dernière trace de ces préjugés grossiers. La raison en a fait justice : elle a proclamé l'excellence du travail dans toutes les situations; elle y reconnaît un moyen de perfectionnement pour l'homme, un élément puissant de prospérité sociale ; elle l'honore comme une vertu, parce que le travail, malgré des systèmes dont la popularité n'a été qu'éphémère, sera toujours la lutte, l'effort, le triomphe de l'homme sur lui-même.

Chaque être, arrivant ici-bas, subit cette grande loi promulguée à l'origine des temps. Mais le champ qu'il doit couvrir de ses sueurs, n'est pas le même pour tous. Aux uns le labeur matériel, la lutte contre d'incessants besoins, la courageuse persévérance qui arrache au sol le bien-être de la famille : lutte toujours noble si elle est honnête, et qui peut imprimer, même sur les positions les plus humbles, un cachet de force et de grandeur! Aux autres, l'effort de l'intelligence s'appliquant à la recherche du juste et du vrai, agrandissant le domaine de la science, poursuivant avec ardeur tout ce qui doit élever la condition humaine : tâche difficile et souvent ingrate, qui s'accomplit sous l'apparence du repos, et, à

certains jours, sera méconnue par d'aveugles passions, quand des flatteries de circonstance exalteront les travailleurs d'un autre ordre.

C'est vers ces ouvriers de l'intelligence que se porte ma pensée. Telle est, Messieurs, notre nature que le travail s'offre à nous et comme un besoin et comme un bienfait : nécessité impérieuse pour le grand nombre, condition de dignité pour tous; au seuil de la vie, jetant les fondements de l'avenir; fécondant, dans l'âge mûr, les dons de l'esprit ou du génie; utile à la vieillesse même, pour qui l'étude, selon la pensée d'un philosophe ancien (1), est la goutte d'huile qui ranime et soutient encore la flamme près de s'éteindre.

Cette raison dont l'homme est fier et qui fait son titre de supériorité dans le monde, elle n'affermit et n'accroît son empire que par le travail, et s'abandonner à l'inaction, c'est abdiquer la plus noble portion de soi-même. Quelque vigueur d'esprit, quelque richesse d'instruction qu'on ait acquises, un voile s'étendra bientôt sur toutes ces lumières, si une main vigilante n'en alimente le foyer. Comme la terre, l'intelligence sollicite une culture assidue, et notre esprit, si prompt à l'engourdissement et à l'oubli, redescend avec une effrayante rapidité la pente lentement et péniblement gravie. Seul, le travail de la réflexion mûrit la pensée : il entretient sa force et ouvrant devant elle des horizons plus vastes, souvent il lui donne une impartialité qu'elle n'aurait pas connue; il forme, il développe ce goût du grand

(1) Cicero. De senectute.

et du beau qui dispose l'âme à de généreux élans.

L'étude, Messieurs, n'a-t-elle pas surtout sa puissance morale? Dans l'âge de l'inexpérience et de la faiblesse, n'écarte-t-elle pas les séductions et les périls? Elle nous est aussi un secours heureux à ces époques plus avancées de la vie où chacun a sa part de déceptions et de douleurs. Quand les illusions se sont effeuillées une à une, quand il ne reste de convictions généreuses, de désirs ardents, qu'une froide et triste réalité, quand, au sein de la famille, les affections intimes se sont brisées et ont laissé son foyer désert, ah! le cœur le plus ferme cherche un refuge contre ces amertumes de l'existence, et, après les célestes espérances, il le demande au travail.....

Cicéron, dans quelques paroles toujours relues avec bonheur, a décrit les avantages des lettres. Cet éloge me paraît celui de l'étude. Non-seulement elle donne les jouissances élevées de l'esprit et console des revers, elle est encore, pour certaines situations, l'honneur et la dignité de la retraite. Nos agitations contemporaines, Messieurs, nous en offrent d'éclatants exemples. Des hommes que les vicissitudes politiques ont précipités du faîte du pouvoir, ajoutent à leur gloire par les travaux de l'intelligence, et, dans ces sphères sereines où règne leur pensée, elle ne rencontre du moins que la sympathie et l'admiration. Je répéterais volontiers après un illustre orateur : *On peut dépouiller l'homme de sa puissance, de sa richesse; mais le génie, comme la conscience, est invulnérable* (1).

---

(1) Lacordaire.

Dans d'autres temps, le travail, aidant à des âmes énergiques, rendra l'infortune plus respectable et plus sacrée. L'antique splendeur d'une existence est renversée par de soudaines catastrophes, sacrifiée peut-être au sentiment du devoir, à la fidélité... le courage se montrera plus grand que le malheur, il luttera dans les tristesses de l'exil contre une pauvreté glorieuse. Le travail ne laisse pas l'homme désarmé devant les coups de la fortune, et cette suprême espérance sera quelquefois la sauvegarde de l'honneur, à ces instants d'épreuve où la volonté hésite et se trouble.

Si je parle du travail, Messieurs, c'est qu'il m'apparaît comme une des nécessités de notre époque. Il appartient aux sociétés démocratiques de le glorifier, ou elles seraient infidèles à leur origine et renieraient ce qui fait leur force. Le travail y a abaissé les barrières et conquis aux générations nouvelles un rang et des droits. Là, il s'impose à qui veut s'élever, à qui ne veut pas déchoir... Qu'importe le droit si, par l'inertie, on se condamne à l'impuissance. Lorsque la carrière est ouverte à tous, lorsque c'est entre tous que la lutte s'engage, chacun, pour atteindre au but, a besoin d'une ardeur soutenue, d'efforts patients et surtout honnêtes; car ceux-là sont le gage le plus certain du succès, *même selon le monde,* disait M^me^ de Maintenon, *et dans la mesure des intérêts purement humains, rien n'est aussi habile qu'une conduite irréprochable.*

Qui pourrait, en effet, se soustraire à cette loi du travail, surtout dans nos jours si troublés où la mobilité des événements met les intérêts en péril, où la fortune

se joue avec tant d'ironie de tous les calculs? Quels biens se flatterait-on de garder intacts? Serait-ce l'avantage d'une naissance? Serait-ce l'hérédité du patrimoine?

Sans doute, les souvenirs ont leur prestige, et le respect des gloires du passé sera toujours un noble sentiment (1). Mais un héritage glorieux veut être soutenu par des mains viriles. L'opinion a ses exigences, elle méprise une vie stérile; elle compte l'homme pour ce qu'il vaut, et tout l'éclat des pères ne laissera qu'un pâle reflet sur de débiles successeurs...

Une fortune héréditaire promet-elle à la famille une longue sécurité? Chaque jour elle s'amoindrit par les besoins croissants de la vie, par le progrès même de la richesse publique. Elle n'a plus, pour se conserver entière, le secours factice des institutions; l'équité de la loi reconnaît un même titre dans tous les enfants d'un même père, et le partage égal du patrimoine commun, descendant de génération en génération, va morceler le sol et le réduire en poussière.

Ainsi, la considération, l'influence, le bien-être sont le prix du travail. Tout se dissipe par l'oisiveté.

Si l'intérêt personnel de l'homme, si l'intérêt des siens l'excitent à d'incessants et louables efforts, ses instincts élevés lui révèlent d'autres devoirs, et le travail revêt un caractère sublime en devenant le dévouement.

On n'est pas libre, Messieurs, quand on a reçu en partage l'éducation, la naissance, la fortune, de laisser improductifs de pareils dons. Il n'est plus permis de

---

(1) Royer-Cottard.

s'isoler sur ces hauteurs, et, au milieu des douceurs d'une vie facile, de jeter autour de soi un regard d'indifférence ou de dédain. Ce que l'on possède de force et d'influences heureuses, on le doit à une société livrée à tant de sophismes, agitée par tant de passions, en proie souvent à tant de souffrances. C'est là une noble part de travail; elle peut être revendiquée comme le plus beau privilége, et sans qu'il en coûte rien aux plus fières susceptibilités de la conscience.

Nous voulons l'égalité, nous l'aimons avec passion. Mais le sentiment vif et sincère de l'égalité mène au dévouement. Je le reconnais et je l'honore dans cette sollicitude désintéressée qui recherche ceux que la fortune délaisse, dans la force qui s'incline vers la faiblesse pour l'élever et la soutenir. Car l'égalité, ce n'est pas sans doute une vulgaire conquête de rang et d'honneurs ou le défi de l'orgueil aux supériorités sociales. On exagère ses droits, on en tait les devoirs.

Toutefois soyons justes envers notre temps, Messieurs. Il n'aura pas failli à une noble tâche. Des plaintes trop légitimes dénonceront cette ardeur de convoitises, ce culte des intérêts matériels, devenus un sérieux péril pour le sentiment moral. Nul du moins ne refusera son hommage à ces vives et éclatantes sympathies qui environnent parmi nous tout ce qui est souffrant et faible.

S'il me fallait dépeindre toute la beauté du dévouement, je le montrerais se fortifiant à cette source où la volonté humaine s'élève et s'épure. Mais, en dehors des sublimes abnégations que la religion inspire, combien d'actes de désintéressement et de sacrifice! Que de pas-

sions généreuses! J'atteste, Messieurs, les œuvres de la bienfaisance privée et les institutions publiques.

Des hommes, longtemps divisés, ont effacé de regrettables dissentiments. Sans autre ambition que celle du bien, ils unissent leurs vues, leurs travaux, et sous leur action intelligente, la charité apparaît dans ce qu'elle a de grand et d'utile. Ce n'est pas quelque secours passager jeté à des infortunes qu'on va fuir et qui n'attristeront plus les regards : c'est le bienfait dignement offert, c'est l'effort persévérant, l'influence des conseils et de l'exemple.

Voyez cette vaste et ingénieuse organisation de secours : l'assistance sous toutes les formes, pour toutes les misères, à tous les degrés de la vie.

L'enfance recueillie et élevée; l'épargne du pauvre gardée par l'Etat et s'accroissant pour les jours de l'adversité et de la vieillesse; des lois généreuses qui facilitent à l'indigent l'accès des tribunaux et rétablissent pour lui l'égalité de la lutte; d'autres l'arrachant à des habitudes dépravées et l'aidant à s'élever, lui et les siens, à la dignité de la famille.

Le travail, dans ses conditions les plus humbles, encouragé, honoré; ici, l'enseignement professionnel, le patronage, la protection contre les abus de la spéculation; là, une constante sollicitude veillant sur l'ouvrier, cherchant pour lui dans de mutuels secours des garanties de bien-être, de moralité, et, quand l'âge ou le malheur viennent briser ses forces, ouvrant un asile à ses infirmités et à sa vieillesse. Tel est enfin cet empressement autour de l'infortune qu'une prévoyance inquiète, exa-

gérée peut-être, s'est mêlée quelquefois aux sympathies les plus légitimes. Elle redoute, au milieu de tant d'appuis qui s'offrent de toutes parts, l'affaiblissement de ce sentiment énergique qui avertit l'homme de compter avant tout sur lui-même, le porte à de vertueux efforts, et, s'alliant avec la liberté, fait l'honneur du travail.

J'essaie de retracer dans ces lignes bien incomplètes, un des traits saillants de notre époque. Quelles qu'aient été ses erreurs ou ses fautes, elle a, Messieurs, son caractère incontestable de grandeur. Eclairé par la science, le travail y fait éclore des merveilles; le dévouement y multiplie ses bienfaits; elle aura montré au monde le génie de la paix fécondant les sources de la prospérité publique, l'héroïsme au milieu des périls de la guerre, et la magnanimité associant la clémence à la gloire.

PIÈCE DE VERS

Par M. PÉRENNÈS.

LE RETOUR DANS LA FAMILLE.

ÉPITRE A MES SŒURS.

Cette pièce date déjà d'un peu loin; elle fut composée, ou du moins ébauchée durant les vacances de 1841, que j'allai passer en Bretagne pour achever de me remettre d'une maladie assez grave qui avait un peu assombri mes idées, comme on s'en apercevra. Je dois ajouter, pour l'intelligence de quelques vers, que ma famille habitait alors un ancien monastère un peu délabré dans quelques parties, et qui depuis a été, je crois, démoli ou transformé.

Me voici donc, mes sœurs, sous votre toit modeste,
Me voici, j'en rends grâce à la bonté céleste,
Auprès de vous assis au foyer paternel.
Qu'il m'est doux de revoir ce cloître solennel,
Ce clocher ruineux et ces voûtes antiques
Dont l'écho tant de fois redit les saints cantiques,

Ces murs empreints encor de cent versets pieux
Qui réveillent dans l'âme un saint amour des cieux,
Et ce clos verdoyant peuplé d'arbres sans nombre
Dont j'adorais, enfant, les fruits vermeils et l'ombre!
Mais c'est vous, ô mes sœurs, que j'aime à retrouver,
Vous qui dans cet asile avez su conserver
De l'antique vertu la flamme héréditaire!
Comme le nautonier que la tourmente amère
A longtemps ballotté sur des flots en courroux,
Echappé des rescifs d'un océan jaloux,
Je viens sous l'abri sûr que m'offre ce rivage,
Goûter un court repos après un long orage.
De l'amour fraternel la sainte volupté
Verse un baume calmant dans mon cœur agité.
Avec quel doux transport près de vous je respire!
Sur mes ennuis passés un voile heureux se tire;
Et l'oubli, le repos, le sommeil frais et pur,
A mes jours nuageux rendent leur ciel d'azur.
Anges doux et charmants, couvrez-moi de vos ailes.
Que vos vœux s'élevant aux voûtes éternelles
En fassent découler, sur mon front triste encor,
La paix, ce don du ciel, l'espoir, ce doux trésor!
Comme un enfant bercé par le chant de sa mère,
Mon cœur se rassérène à votre voix si chère,
Et le reflet heureux d'un riant souvenir
A mes regards charmés colore l'avenir.
Oh! qu'il m'est doux de voir votre aimable tendresse
D'un père vertueux égayer la vieillesse,
Et charmant ses loisirs par des soins complaisants,
Semer de quelques fleurs le déclin de ses ans!
— Par vous il jouit mieux des biens qu'un Dieu lui donne;
Vous êtes son appui, son trésor, sa couronne;

Et son œil, si parfois quelques pleurs l'ont voilé,
En se tournant vers vous repose consolé.
Laissez-moi contempler ce front blanchi par l'âge,
Où la sombre douleur fit passer son nuage,
Mais où reluit toujours, comme un sceau radieux,
Le confiant espoir d'un cœur religieux,
La sévère douceur, la sérénité sainte,
Qui sur le front du juste en tout temps est empreinte.....
Que ne puis-je arrêter le vol léger du temps!
Ah! du moins, pour charmer ces rapides instants,
Retrouvons, aux lueurs du foyer qui pétille,
Ces joyeux entretiens dont souvent en famille
Nous goûtions autrefois les charmantes douceurs.
De nos joyeux devis vous souvient-il, mes sœurs,
Quand sous l'œil maternel, autour de l'âtre antique,
Nous égayions du soir l'heure mélancolique.
Là chacun de son cœur épanchant les secrets,
Contait ses soins, ses vœux, ses rêves, ses projets.
L'un pour ses vers nouveaux, faible et timide ouvrage,
D'un ton mal assuré briguait votre suffrage;
L'autre apprenti chasseur racontait ses exploits:
Le lièvre ou le renard par lui mis aux abois,
La perdrix dans les airs d'un plomb mortel frappée,
Ou la bécasse errante à ses coups échappée.
De Pleubian surtout on parlait chaque jour,
Pleubian, mon berceau, lieu sacré, doux séjour,
Où nous trouvions, enfants, un pays de Cocagne,
Quand, aux jours des moissons, volant vers sa campagne,
Amoureux de ses prés, de ses champs, de ses bois,
Riant, chantant, courant, maraudant quelquefois,
Nous voyions emportés par notre ardeur sauvage,
Contre nos jeux malins s'ameuter le village.

Souvent pour varier ces innocents plaisirs,
Une lecture utile enchantait nos loisirs,
Et Virgile, Milton, Dante, Homère ou Racine,
Echauffaient nos esprits à leur flamme divine.
Parfois, d'un frère errant sur de lointaines mers
Nous regrettions l'absence, et pleurant ses revers,
Notre voix implorait pour sa nef vagabonde
Et la faveur du ciel et le calme de l'onde.
Oh! quel coup nous frappa quand un message affreux
Nous apprit que blessé, prisonnier, malheureux,
Ce frère gémissait au fond de l'Angleterre!
Mais notre deuil fut court, et la paix tutélaire
Le ramena bientôt au paternel séjour.
Qui peindra nos transports d'allégresse et d'amour
Quand ce frère chéri, sujet de tant d'alarmes,
Fut pressé dans nos bras et baigné de nos larmes!
Ce tableau m'est présent. — Un inconnu, le soir,
Au seuil de la maison était venu s'asseoir;
Il semblait fatigué d'un pénible voyage;
Un feutre aux larges bords ombrageait son visage,
Et dans ses plis flottants un vêtement grossier,
Cuirasse du marin, l'enserrait tout entier.
C'était un des captifs qu'après tant de souffrance,
L'Angleterre rendait au doux sol de la France.
On l'entoure, et d'abord, par nous interrogé,
Dans un morne silence il demeurait plongé;
Mais soudain il se lève et parle..... O joie extrême!
Cet hôte du foyer c'était Pierre lui-même,
Le frère voyageur, l'enfant longtemps perdu,
Qu'à sa famille enfin le ciel avait rendu.
O surprise! ô bonheur! ô jour saint et prospère!
Jour que bénit longtemps le cœur de notre mère!

Car vous savez combien, nourrissant ses douleurs,
Les destins de ce fils lui coûtèrent de pleurs;
Chacun de nous connut sa bonté maternelle.
Des plus rares vertus simple et touchant modèle!
Nous étions son trésor, et ses yeux triomphants
Brillaient d'un pur orgueil en comptant ses enfants.
Chaque jour la voyait, dès la naissante aurore,
Prodiguer tous ses soins aux êtres qu'elle adore,
Répandre dans nos cœurs les préceptes divins,
Du travail sous nos pas aplanir les chemins,
Et d'un zèle attentif guidant notre jeunesse,
Nous dicter les leçons d'une aimable sagesse.
Dieu seul connut son cœur si pur, si généreux.
Sa main savait sécher les pleurs du malheureux;
De sa douce bonté tout ressentait l'empire,
Et nous étions heureux en la voyant sourire.
Pour prix de ses bienfaits, que ne puis-je en ce jour
L'entourer avec vous de respect et d'amour,
Et sous ce toit béni, qu'enchantait sa présence,
Lui rendre tous les soins qu'en reçut mon enfance!
Hélas! tous nos plaisirs s'éteignent dans le deuil;
Mes yeux qui la cherchaient n'ont trouvé qu'un cercueil.
Allons du moins, mes sœurs, aux lieux où dort sa cendre,
Déposer un tribut mélancolique et tendre;
Unissons sur sa tombe et nos vœux et nos fleurs.
Elle entendra nos voix, elle verra nos pleurs;
Et du sein du Très-Haut, que son amour implore,
Elle ouvrira les bras pour nous bénir encore.
Mais près d'une autre tombe, appelant nos regrets,
S'unit la blanche rose à de jeunes cyprès.....
Là repose une sœur, beau lys, que Dieu lui-même
Cueillit pour en orner l'éternel diadème.

Quand la nuit du trépas vint lui fermer les yeux,
Un doux sourire errait sur ses traits gracieux;
Elle vous consolait, et son âme ravie
Vous donnait rendez-vous dans l'heureuse patrie.
Hélas! qui nous rendra nos beaux jours envolés,
Quand dans un calme heureux, sous ce toit rassemblés,
Nous voyions s'écouler nos heures innocentes!
Mais tel que l'oiseau, fier de ses ailes naissantes,
Qui pour glaner au loin les trésors des sillons,
Vole, franchit les bois, les eaux et les vallons,
Et surpris tout à coup par un fougueux orage,
Regrette son doux nid caché sous le feuillage,
Ainsi, loin de ces bords, vos frères entraînés,
Voyant leurs nefs en butte aux autans déchaînés,
Du foyer paternel pleurent l'ombre sacrée.
Vous, cependant, mes sœurs, sur la rive adorée,
Où le ciel indulgent nous fit tant d'heureux jours,
De vos calmes destins vous poursuivez le cours.
De ce tranquille abri, sans crainte des naufrages,
Vous entendez au loin gronder les noirs orages,
Et le temps qui s'envole en semant les regrets,
De vos candides fronts ne trouble point la paix.
Tel un ruisseau sans nom, suivant sa faible pente,
Au fond d'un vallon frais, obscurément serpente;
Et dans son pur cristal, loin des profanes yeux,
Voit se mirer les fleurs et se peindre les cieux.
Oh! quand pourra cesser une absence fatale!
Quand pourrons-nous, rendus à la terre natale,
Ici nous réunir, et, pélerins pieux,
Saluant les doux champs où dorment nos aïeux,
Voir à l'aspect des fils que le ciel lui renvoie,
Le front d'un père aimé s'épanouir de joie;

A sa table, gaîment, près de vous nous asseoir,
Et dans ce saint asile, heureux de nous revoir,
Retrouver ces jours purs, ces jours pleins d'espérance,
Dont le soleil brilla sur notre heureuse enfance.
Hâtez cet avenir, mes sœurs, et que vos vœux,
Nous l'obtiennent enfin de la faveur des cieux !

APPRÉCIATION

DES

DIVERSES ÉCOLES DE PEINTURE

EN ALLEMAGNE

Par M. le comte Louis de VAULCHIER.

Messieurs,

Je reconnais au bienveillant auditoire de nos séances publiques le droit imprescriptible d'être amusé. Je voudrais pouvoir le proclamer avec assurance, mais je ne puis qu'en faire l'aveu avec inquiétude, et j'ai besoin de décharger mon cœur par cette confession en venant vous lire un petit morceau assez technique et un peu trop chronologique, sur un sujet qui a certainement des côtés plus attrayants. Un fragment de l'histoire de l'art devrait être plein de poésie, de littérature, de généralités élégantes; mais, vous le savez, celui-ci a été convoqué un peu trop tard pour avoir le temps de se modifier beaucoup. Son ambition ne va pas jusqu'à l'ornement; heureux s'il atteint la correction en sortant du portefeuille où gisent, comme dans un tombeau et sans espoir d'une vie future, les innocentes ébauches de mes études favorites!

J'avais un autre scrupule, et je veux vous le dire aussi. Quelques appréciations d'écoles, écrites avec une certaine conviction d'art et une certaine vivacité de foi, ne prétendent point aux honneurs de la polémique. J'en ai affaibli les expressions pour qu'elles ne soient jamais discourtoises; mais *le droit d'amusement* que je reconnais au public serait encore plus compromis si toutes les saillies du style et de la pensée s'effaçaient. Au reste, je commence, pour ne pas bâtir un trop grand portique devant une trop petite maison.

Rien n'est plus difficile que de caractériser les anciennes écoles de peinture allemande. Leurs vieux noms nous sont si peu connus, leurs ouvrages sont si rares, cachés souvent sous le voile de l'anonyme ou de monogrammes quelquefois incompris, et quelquefois contrefaits (celui d'Albert Dürer l'est très fréquemment), qu'on ne sait comment déterminer les contours de ces idéalisations presque fantastiques. Les Allemands eux-mêmes ne s'accordent pas là-dessus, et de même que leurs inextricables systèmes de déclinaisons changent selon le bon plaisir de chaque nouveau grammairien, leurs inextricables systèmes d'écoles changent selon le caprice de chaque historien de l'art.

Il me paraît, à moi, qu'on peut accepter la division de M. Krafft, le directeur actuel de la galerie impériale et royale de Vienne, en école de *haute Allemagne* et de *basse Allemagne,* tout en conservant à la basse Allemagne une ramification particulière à laquelle se rattache l'école de Cologne.

Pour qui a vu quelques tableaux des anciens maîtres

allemands et qui les a un peu regardés, il est évident que les deux grandes moitiés de la création, l'esprit et la matière, rencontrent ici comme ailleurs leur éternel antagonisme.

Au nord, dans la basse Allemagne, c'est l'énergie, le mouvement, la forme, l'expression tirée de la vie active de tous les sens, la liberté dans les compositions et dans les sujets, la vivacité des couleurs et des contrastes. Le protestantisme est né de tout cela. Le vieux Dürer, tout catholique qu'il était, a matérialisé l'Ecriture sainte, et se trouve, sans en être complice, le patriarche artistique de l'école réformée, son expression au sein de l'art le plus religieux. Au midi, dans la haute Allemagne, sur cette noble et antique terre de Souabe où la poésie naît comme une fleur du sol, depuis les Niebelungen jusqu'à Frédéric de Hohenstaufen, depuis Schiller jusqu'à Uhland et Schwab, où le protestantisme ne s'est établi que par l'oppression des souverains, où la religion réformée conserve encore dans ses temples une partie des ornements et des allures catholiques, en Souabe, la grâce, le sentiment, la rêverie, l'âme, dominent dans les arts. Le Tyrol, qui en est voisin, a conservé, parce qu'il est catholique et poétique, une école nationale de peinture, dans un siècle où le nord de l'Allemagne n'en avait plus; la famille des Unterberger a peuplé de charmants tableaux les églises des bourgs tyroliens : et pour suivre cette idée de catholicisme qui, loin de nous éloigner de notre sujet, nous y ramène, n'est-ce pas dans la catholique Munich que les traditions allemandes ont trouvé la seule terre où elles puissent refleurir de nos jours? Gustave-

Adolphe, ce nouvel Attila, n'a pas rencontré saint Léon pour lui fermer l'entrée de cette Rome; mais il est, heureusement, mort à temps pour que les barbares fussent refoulés vers la Baltique, et pour que la civilisation et l'art chrétien attendissent en paix un roi Louis qui les évoquât du fond de leur tombe.

Il y a quelques exceptions dans ce que je vais énoncer : quelques populations s'entrecroisent, quelques enclaves se mêlent; protestants et catholiques ont souvent des positions avancées par où leurs frontières envahies se pénètrent mutuellement. Mais un fait général et incontestable, c'est que le catholicisme est la religion de la haute Allemagne, le protestantisme la religion de la basse Allemagne. Remontons les siècles en suivant cette division, même à l'époque où Luther ne l'avait pas encore consommée, et les vieilles écoles de la peinture allemande se retrouveront rangées sous les bannières qui leur conviennent.

Dans la haute Allemagne, voici Frédéric Herlen qui était de l'école des Eyck, probablement élève immédiat de Roger de Bruges, car l'influence néederlandaise apparaît toujours dans la peinture germanique. Il peint en Souabe; son fils Jesse Herlen peint aussi en Souabe, à Gœppingen, à Lorch, à Weilheim (1450, 60, 80). Il peignait sur mur, comme dans la plupart des anciennes écoles; c'était la toile la plus naturellement indiquée. — Vient ensuite comme peintre sur bois, Lucas Moser, qui a de charmants et naïfs tableaux dans la Forêt-Noire, à Tiefenbrunn, entre Calw et Pforzheim (1431); puis Martin Schongauer, vulgairement Martin Schœn, mort

en 1484; il était d'Ulm et travailla longtemps à Colmar. Nous pouvons, nous autres Français, sans aller jusqu'à Munich ou à Vienne, connaître la composition élégante, l'expression tendre, la touche délicate et l'excellent dessin de ce maître, dont le surnom (Schœn, beau) semble caractériser la manière. Il y a plusieurs tableaux de lui à la bibliothèque de Colmar, ainsi que de très précieux Dürer; mais celui-ci est de l'école opposée. Après Schongauer paraît, à Augsbourg, Jean Holbein le Vieil, à la fin du quinzième siècle. Il est aussi doux et aussi tendre que Schongauer, mais moins simple; et le savoir-faire, ce qu'on appelle le *chic d'atelier,* commence déjà à poindre. Zeitblom (1458-1514) se rapproche de Martin Schœn; c'était aussi un Souabe. Hans Schühlein, d'Ulm, est plus varié et plus animé dans ses compositions; Martin Schaffner, d'Ulm aussi, lui succède. Plus réaliste, spirituel, original, il est sur la limite des deux écoles; sa Psyché a déjà un peu de matériel amour. Grien de Gmünd (Schwæbische Gmünd) clôt cette série. Son chef-d'œuvre est sur le maître-autel de Fribourg en Brisgau, et appartient à la naïveté spiritualiste de la haute Allemagne. Le vieil Holbein déposa ses traditions à Bâle, où il vint terminer sa carrière, sur la tête de son fils, qui mourut en 1554, après avoir égalé pour la finesse, le style, le dessin, les illustres Italiens de son époque; mais il n'eut point d'école. Il eût pu se représenter lui-même dans un des groupes de la célèbre danse des morts qui fut faite à Bâle sur ses dessins. Son talent mourut avec lui. C'est un astre qui alla s'éteindre dans le prosaïque marais du protestan-

tisme suisse. Mais il avait auparavant jeté un éclat sans pareil, il était le dernier et brillant petit-fils de cette génération d'artistes poètes qui prouvaient Martin Schœn et Van Eyck dans leurs quartiers de noblesse. *Qui fuit Adam, qui fuit Dei*, comme dit cette magnifique généalogie dont l'Ecriture sainte, en remontant, reprend un à un tous les anneaux.

La galerie impériale et royale de Vienne a des échantillons distingués de la plupart de ces peintres. Deux admirables portraits en pied par le jeune Holbein ; un crucifiement avec les saintes femmes, saint Jean et un donateur au pied de la croix ; puis, sur deux volets latéraux, Madeleine à droite avec son vase de parfums, sainte Véronique à gauche avec la sainte face par Martin Schœn ; plusieurs Van Eyck, plusieurs Poger de Bruges ; enfin, de quoi se rendre compte des idées que j'exprime et du caractère mélancolique, gracieux et complétement spiritualiste particulier à cette école. Elle possède aussi, et en plus grand nombre encore, probablement parce que le protestantisme vainqueur dans le Nord les en a plus universellement chassés des églises et des couvents, une quantité de tableaux de la basse Allemagne : pourtant c'est à Nuremberg qu'il faut aller pour recueillir leurs œuvres les plus importantes. Nuremberg est l'Athènes de cette civilisation énergique. En entrant dans cette cité opulente, on sent, à ses demeures ornées, à ses monuments publics, à sa maison de ville, même à ses églises, que la matière règne en souveraine, que Galathée n'a point d'âme, qu'Eros a vaincu Psyché. Les formes sont massives, tout est fort, accentué, sauvage.

Le cadre protestant y était fait avant la réforme; aussi la réforme, reconnaissante, n'y a rien détruit.

C'est Wohlgemuth qui commence la série des peintres (1434-1519). Sa manière est déjà très ferme. Il a au Belvédère de Vienne un tableau de 1511; mais ce tableau respire dans certaines têtes une grâce et une naïveté telles qu'on pense qu'il a été aidé pour quelques parties par un artiste de l'école de la haute Allemagne. Après lui vient son élève, son illustre élève, Albert Dürer (1471-1548), plus réaliste, moins idéal; ses formes sont ordinairement outrées, mauvaises et communes, et si ses tableaux font un grand effet, c'est qu'il les relève par une hauteur de style et une vie intime que Rubens, dans un autre sens, emploie merveilleusement aussi pour sauver la vulgarité de son dessin. Dürer a plusieurs tableaux importants à Vienne, et on peut s'y faire une idée exacte de son système. Le martyre des dix mille saints est un vrai charnier; la sainte Trinité entourée, au bas, des saintes martyres, des saintes religieuses, des patriarches et de tous les bienheureux, est un riche, énergique et superbe ouvrage, où le dessin se déraidit, où la couleur étincelle, où une composition très bien entendue se déploie avec la plus grande intelligence. Il a aussi un Christ à la Passion à Colmar; mais je ne connais rien de plus affreux que ces sauvages et sanglantes douleurs, où l'homme seul reste, où le Dieu est oublié! Le vieux Dürer aime les supplices comme un bourreau. Il fit école et eut une durable influence. Jean de Kulmbach, Jean Scheufflin, mille autres se reconnaissent parfois, comme ses élèves, le droit de s'appro-

prier son monogramme. Cette bizarrerie m'a mis sur la voie d'une observation : c'est que son école, ainsi que l'école de la haute Allemagne, manifestent leurs deux si différents caractères encore plus chez les élèves que chez les maîtres, et c'est naturel : ce qui est beau est beau; Dürer couvre la sauvagerie par le grand style, Martin Schœn la faiblesse et l'uniformité par la grâce; mais quand le talent fait défaut, on voit la rudesse triviale des uns, la sentimentalité un peu immobile des autres. Les élèves outrent les écoles et sont excellents pour les faire comprendre. Bien des gens iront à Raphaël par Jules Romain, à Michel-Ange par le Bernin. Pour l'histoire de l'art, il ne faut mépriser aucun renseignement : le plus mauvais tableau comme la plus plate chronique a son prix.

Burgkmair d'Augsbourg, moitié Souabe, moitié Franconien, était très lié avec Dürer; et ses nombreux tableaux, qu'il faut voir à Augsbourg, car je n'en ai aperçu à Vienne qu'un seul, témoignent de cette influence mixte.

Lucas Cranach clôt cette période. Son nom était Lucas Sunder. Né à Cranach ou Cronach en Franconie, il fut un véritable peintre franconien et resta tel toute sa vie, quoiqu'il en ait passé une grande partie au service de l'électeur de Saxe. Il fut plus gracieux, moins énergique et presque aussi fécond que Dürer; mais sa grâce était toute franconienne, toute sensuelle, plus matérielle que mélancolique, plus voluptueuse que pensive. Il commence à peindre des Eves nues, des Vénus qui naturellement ne le sont pas moins, des Hérodias lascives et

cruelles, des Laïs beaucoup trop provoquantes. Le sourire de ces femmes est plus irritant que tendre, et s'il peint Eve, c'est toujours avec le serpent et depuis son innocence. D'autre part, il touche, comme aussi y touchait Holbein, au temps du protestantisme. Il a peint, à Vittemberg, les sujets chéris de la réforme, la Cène, le Baptême, la Confession (quel pas la réforme a fait depuis!) et la Prédication. Les têtes des ecclésiastiques représentées sont celles des principaux réformateurs. Tout cela est triste; mais l'école franconienne finit comme elle devait finir, par le sensualisme, et ne laisse pas autant de regrets que l'école de la haute Allemagne, qui s'était si longtemps soutenue dans les plus pures régions.

Après, plus rien, plus de traditions, plus de peinture, plus de sculpture, plus d'architecture; les tableaux sont expulsés des temples, l'art en est chassé comme Dieu. Les temples eux-mêmes sont dénaturés, dépouillés de tout ce qui leur donnait vie, de l'autel où se fait le sacrifice, du bénitier où la pieuse femme lave ses fautes en sanctifiant par des gouttes sacrées le signe déjà sacré de la croix. Les saints s'en vont, les saints, ces encourageants intermédiaires, ces anneaux de la chaîne qui noue la terre au ciel; la Vierge, cette muse féconde de l'art chrétien, voit sa touchante et poétique figure éloignée de Celui *à la droite duquel elle est assise*, comme le seigneur du psaume. Il n'y a plus que de froides pierres contre les murs, de froides pierres aux voûtes, de froides pierres aux nefs et au sanctuaire. Un monceau de glace tombe sur vos épaules quand vous entrez dans ces églises

d'où les habitants immortels sont exilés, quand vous approchez de ce tabernacle vide, aussi vide qu'il l'est parmi nous le saint Vendredi; plus d'émotion pour l'âme, par conséquent plus d'art. Au dehors, dans le royaume de la matière, on peint encore quelques Vénus et quelques portraits; mais ce chaos dure peu en Allemagne et se termine par le néant. Dans les pays catholiques seuls, à Munich, à Inspruck, les écoles de peinture se soutiennent un peu plus; mais que peuvent-elles cependant au milieu des guerres de religion qui les assiégent? Leurs ennemis, souvent vainqueurs, ne sont-ils pas iconoclastes? Et pourtant, sans la réforme, une brillante civilisation artistique était promise à l'Allemagne. Cette noble terre, la mère de toutes les inventions modernes, de celle des montres, de la poudre à canon, de l'imprimerie, de la gravure sur acier, pouvait aussi s'enorgueillir de l'invention de la peinture à l'huile. Les sculptures de ses cathédrales étaient admirables, et aucune école au monde ne primait celle de Nuremberg; quant aux cathédrales elles-mêmes, je ne pense pas qu'une nation qui a, sinon inventé (la Normandie le réclame), du moins illustré le gothique, le gothique de Strasbourg, de Cologne, de Nuremberg, de Vienne, d'Ulm, eût moins d'avenir qu'aucune autre relativement à l'architecture; mais encore une fois, car on ne saurait trop le redire, vint la réforme, et tout fut dit. Ce fut l'invasion des barbares, des nouveaux barbares, chez ces anciens barbares qui s'étaient laissés civiliser par le christianisme.

Voulez-vous compléter cette pensée? Voyez ce que sont devenus les arts dans les Pays-Bas! Contemplez les

ouvrages des successeurs de Jordaens, de Van-Eyck et de Rubens! Plus rien de grand, plus rien de noble! Des scènes basses, des galanteries, des griseries, des ivrognes et des ivrognesses; des fumeurs et des pouilleuses, la matière dans ce qu'elle a de plus bas; une exécution patiente et adroite; mais la fleur est viciée dans sa graine, ou s'il y a encore quelque poésie, ce ne sera plus celle de l'homme, abaissé qu'il est par la perte de ses croyances; les âmes rêveuses se réfugient dans la poésie de la nature, de la mer sans bornes et des mélancoliques paysages. Les Pays-Bas auront encore des Wynants, des Backhuysen, des Ruysdael; des Van-Eyck et des Otto-Venius, non pas!

Et pourtant l'influence néederlandaise avait formé la bonne et pieuse école de peinture de l'ancienne Allemagne; les deux Van-Eyck en furent évidemment les glorieux patrons, quand ils eurent passé de la miniature à la vraie peinture. Ils avaient pénétré dans les mystères les plus sublimes de la symbolique chrétienne, comme dans les naïfs mystères de la vie humaine; leurs compositions religieuses et leurs tableaux d'intérieur sont animés d'un pur et tout semblable sentiment. D'eux sort tout-à-fait l'école allemande de Cologne, qui se rattache par sa position à la basse Allemagne, mais à la haute Allemagne par sa manière tendre, calme et gracieuse. Je n'en parlerai que pour mémoire, parce que la galerie de Vienne, à propos de laquelle je barbouille ces feuilles, est très pauvre en tableaux de cette école. Il faut l'étudier à Munich dans l'admirable collection que M. Boisserée a vendue à la Pinacothèque, après

avoir recueilli à Cologne même tous les débris épars que le grand cataclysme de la révolution avait dispersés.

Nous sommes, Messieurs, dans une époque plus heureuse que celle de M. Boisserée. Les tableaux n'ont plus besoin de bouleversements sociaux pour se réunir. La facilité des communications tend sans cesse et de plus en plus à faciliter les études en multipliant les groupes d'objets d'art. Partout des collections temporaires viennent se placer près des musées : les modernes s'assoient un moment aux pieds des anciens. Ils répondent avec empressement aux cités qui les convoquent, comme des invités qui s'honorent de cette hospitalité solennelle. C'est pour moi une bonne fortune et en même temps un à propos heureux, à la veille de l'exposition des artistes vivants, que de vous rappeler les vieux maîtres. Leurs calmes et austères figures ne doivent-elles point patroner la fête artistique des générations nouvelles? Ainsi, dans le merveilleux hémicycle de M. Delaroche, à l'école des beaux-arts, Phidias, Apelles et Ictinus président la brillante réunion des grands artistes que les siècles suivants ont admirés.

PIÈCES DE VERS

Par M. Alexandre de SAINT-JUAN.

LE TONNELIER DE STRASBOURG.

LÉGENDE.

Qui donne au pauvre prête à Dieu.
V. Hugo.

Il était à Strasbourg, jadis, un tonnelier
Opulent comme un juif, fier comme un templier.
Il se nommait Rudolph; mais, malgré sa richesse,
Parmi ses ouvriers on le voyait sans cesse,
En tablier de cuir jusques au cou montant,
La doloire à la main, stimuler l'indolent.
Cette ardeur au travail n'avait qu'un seul mobile :
L'âpre désir du gain. Des plus intelligents
Et des plus réputés parmi ceux de la ville,
Rudolph était avare et dur aux pauvres gens.
Un jour qu'en chantonnant, il achevait un foudre,
Devant son atelier, les pieds couverts de poudre,
Une femme passa, mais si pâle, qu'enfin
On eût dit à la voir le spectre de la faim!
Son visage indiquait une vie angoisseuse,
Et ses membres meurtris, la longueur du chemin.
— Messire, secourez la pauvre voyageuse :
Un peu d'eau pour ma soif? — L'ouvrier inhumain,

D'un ton brusque lui dit : — Là bas est la rivière.
Eh ! que me fait la soif de cette aventurière?
Non, non, le temps est cher ! — Mais, sans vous déranger,
Un de vos ouvriers pourrait me soulager.
— Commande ! tu verras si quelqu'un d'entre eux bouge.
Si je me permettais, par le grand diable rouge !
D'accueillir tout venant sans lui donner congé,
Même n'eussé-je offert que de l'eau claire à boire,
Mon paisible chantier serait bientôt changé
En bouge où l'on serait plus pressé qu'à la foire.
Donc, passe ton chemin et laisse-nous la paix.
— Homme dénaturé, sois maudit à jamais !
Dit au pâle Rudolph la terrible étrangère ;
Je rends grâces au ciel de ce qu'il m'a permis
De punir à mon gré tes crimes inouïs,
Je pourrais te changer en rampante vipère,
En hibou ! Non ; il faut que de ce châtiment,
Pour les autres, pour toi, sorte un enseignement.
Il faut qu'à deux genoux tu déplores ta faute.
Ah ! tu m'as refusé même une goutte d'eau !
Eh bien ! je te condamne, entends-tu, mauvais hôte !
A remplir d'eau du Rhin cet immense tonneau. —
A ces mots effrayants disparut l'inconnue,
Et nul dans le pays depuis ne l'a revue.

. . . . . .

. . . . . .

Rudolph, ne consultant qu'un orgueil criminel,
Refuse d'obéir à cet ordre formel,
Quand un jour, subissant une force divine,
Vers le Rhin en portant son foudre il s'achemine,
Et sûr d'un plein succès le plonge dans les flots.
Mais il faut renoncer, car je manque de mots,

A peindre la stupeur du tonnelier livide,
Alors qu'il retira du Rhin son tonneau vide.
— Ah ! qu'est-ce donc ? je suis le jouet de mes yeux !
Il plonge de nouveau le foudre en l'eau profonde ;
Il la voit bouillonner à l'entour de la bonde,
Mais elle n'emplit pas le vase spacieux.
Alors Rudolph rentra chez lui la mort dans l'âme,
Prit quelque peu d'argent, sans rien dire à sa femme,
Et sans même embrasser ses deux petits enfants,
Le tonneau sur le cou, s'enfuit à travers champs.
En vain il parcourut, pendant l'année entière,
L'Allemagne, en cherchant un fleuve, une rivière,
Un lac, un simple étang ou le moindre ruisseau,
Où, la nuit, il eût pu remplir sa tonne d'eau.
Nulle rivière, hélas ! soit grande, soit petite,
Ne comble de ses flots la futaille maudite,
Et le remords commence à pénétrer son cœur.
— Je vous ai donc jadis bien outragé Seigneur !
Dit-il en sanglottant et frappant sa poitrine.
C'est donc un crime affreux que de se montrer dur
Envers le mendiant, la veuve et l'orpheline.
Mon Dieu, jetez les yeux sur le pécheur impur !
Quoique j'aie autrefois repoussé la prière,
Ah ! de grâce, accueillez la mienne sans colère !
Pardonnez à mes pleurs comme à mon repentir.
Je serai charitable et bon à l'avenir.
Rudolph laisse couler une larme brûlante,
Qui lentement tomba dans la tonne béante,
Et jusqu'au bord l'emplit à ses yeux étonnés.
Ses péchés étaient pardonnés.

L'ÉCHO.

FABLE.

Pierre, qui ne savait ce que c'est que l'écho,
Un jour qu'il s'amusait dans son humeur mutine
A pousser un joyeux ho! ho!
Entendit tout à coup une voix enfantine
Qui répétait ho! ho! dans la forêt voisine.
Fort étonné, le pétulant garçon
Cria : Que me veux-tu, dis-moi quel est ton nom?
Soudain la voix répondit : Non!
Pierre irrité sent bouillonner sa bile :
Tais-toi, tais-toi, misérable, imbécile!
Or, la réponse fut : Imbécile, tais-toi!
Le jouvenceau, dominant son effroi,
Injuria l'inconnu de plus belle.
L'écho fidèle
Lui répétait le dernier mot.
Exaspéré, l'irascible marmot,
Un bâton à la main pour obtenir vengeance,
Parcourut le taillis, et, comme bien on pense,
Ne rencontra personne. Enfin, à la maison
Il raconta qu'un vilain polisson
L'insultait dans le bois. La mère,
Souriant *à parte*,
Reprit alors avec bonté :
Tu viens de t'accuser toi-même, mon cher Pierre.
L'écho n'a répété que le son de ta voix;
Si tu n'avais pas dit des paroles trop dures
A ce petit garçon que tu croyais au bois,
L'écho ne t'aurait pas répondu des injures.

Mon enfant, sois poli, sois doux; dès aujourd'hui,
A tout emportement renonce;
Souviens-toi que toujours la conduite d'autrui
A la notre est une réponse.

JUPITER ET LA BREBIS.

FABLE.

La brebis, innocente bête,
Que maltraitaient l'homme et les animaux
A Jupin adressa requête
Pour qu'il prît en pitié ses maux.
Tout grand qu'il est, Jupiter est bon sire.
— Oui, j'en conviens, ta vie est un martyre;
Je ne t'ai pas donné d'armes suffisamment.
Mais comment réparer cet oubli maintenant?
De formidables crocs armerai-je ta bouche?
A tes pieds donnerai-je une griffe farouche?
— Oh! non, dit la brebis d'un ton soumis et doux;
Rien de commun avec les loups.
— Eh bien! continua Jupin, à ta salive
Dois-je mêler du venin? — La brebis
Répartit : Les serpents, hélas! sont trop haïs.
— Que faire? Sur ton front il faut donc que je rive
Deux cornes, fier croissant, de chacun redouté?
— Non, non; je craindrais trop, bon père,
D'imiter le bélier querelleur et colère,
Dont j'ai parfois tant à souffrir.
— Et pourtant, si tu veux, dit l'arbitre suprême,
Te protéger, ô ma pauvre brebis,
Il faut pouvoir nuire toi-même.

— Ah ! si la sûreté ne s'obtient qu'à ce prix,
Murmura doucement la brebis débonnaire,
Laissez-moi telle que je suis :
Mieux vaut souffrir le mal que de le faire.

EPIGRAMMES.

Pour une faute vénielle,
De son mari, la duchesse d'Urcé,
A la Madone, l'an passé,
A fait construire une chapelle.
On se doit entre époux des secours mutuels,
Et nous applaudissons aux vertus conjugales ;
Mais en suivant ce taux, combien de cathédrales
Lui faudra-t-il bâtir pour les péchés mortels?

—

Un certain jour, vous me disiez : Hilaire,
L'homme n'est point placé sur cette terre
Pour s'amuser. — Je le vois bien, vraiment,
Mon cher ami, rien qu'en vous écoutant.

—

De ce cœur précieux où vous régnez, mon frère,
Me refuserez-vous une part sans pitié?
C'est ainsi qu'à l'Amour la candide Amitié
Parlait. Mais celui-ci, de sa voix la plus fière,
Lui répondit : Non, non, rien, tant que je vivrai !
— A votre volonté, monseigneur, j'attendrai !
Et l'Amitié n'attendit guère.

PREMIER CHAPITRE

D'UNE

ÉTUDE COMPLÈTE SUR ALAISE

Par M. le président CLERC.

Messieurs,

Je ne viens point mêler des paroles irritantes à un débat passionné. Mon dessein est d'exposer simplement ce que je sais, ce que j'ai vu. La cause de mon pays n'est point engagée dans la discussion d'*Alesia*, et je repousse en son nom l'esprit étroit et mesquin qui tendrait à transformer en une querelle de patriotisme local, ce qui n'est qu'une question de critique et d'histoire.

Franc-Comtois par l'origine comme par le cœur, mes sympathies naturelles sont pour le système franc-comtois. J'ambitionnerais pour mon pays, le plus curieux peut-être de France par ses camps antiques, ses tombeaux, ses champs de bataille, l'honneur d'avoir été le théâtre de cette lutte suprême de la liberté gauloise contre le joug des Romains (1). Si nos pères ont été

---

(1) *Circa Alesiam tantæ res gestæ sunt quantas audere vix hominis, perficere penè nullius, nisi Dei fuerit.* (Vell. Paterculus, lib. II, cap. 47)

vaincus, leur cause, après la défaite, est restée à mes yeux grande et juste; mais il est, en histoire, une cause plus grande encore, c'est celle de la vérité.

Ce sentiment nous oblige à reconnaître que M. Delacroix a obtenu un honneur rare en ce siècle. Sa brochure sur *Alesia,* écrite avec talent, avec modération, avec une rare indépendance, a été un événement. Véritable service rendu à la science comme à notre histoire nationale, ce livre a signalé au voisinage de Salins, plus qu'on ne l'avait fait encore, l'une des contrées les plus importantes de l'ancienne Gaule. Il a fait étudier plus profondément les temps antiques, César et la stratégie romaine.

M. Delacroix a rencontré, et il en était digne, d'honorables adversaires, d'honorables défenseurs. Si, dans les rangs opposés, l'auteur des *Etudes sur une campagne de César* a été couronné par l'Académie des inscriptions, des hommes haut placés pour le savoir, tels que MM. Quicherat et Desjardins, ont apporté à l'œuvre franc-comtoise l'appui de leur réputation et de leurs travaux (1). Près de cent Mémoires, publiés pour et contre dans la discussion, ont témoigné de l'intérêt général qu'elle inspire (2), et la question d'origine d'un simple village a

---

(1) Je dois signaler aussi d'une manière spéciale la dissertation de M. le professeur *Toubin,* récemment nommé membre de l'Académie de Besançon. C'est l'un des écrits les plus remarquables à l'appui du système franc-comtois.

(2, Dans le nombre des Mémoires contraires au nouveau système, je remarque les trois études de M. de Coynart sur Alesia, et surtout la *Dissertation sur la septième campagne de César* (*Revue des Deux-Mondes,* 1er mai 1858).

pris dans la science les proportions d'un débat presque européen.

Je n'éprouve aucun embarras à le reconnaître, les derniers événements ont semblé favorables à l'*Alesia* séquanaise. A l'appui des textes de Plutarque et de Dion Cassius, ses défenseurs invoquaient une circonstance qui est à leurs yeux décisive, les champs de bataille voisins d'Alaise, où, disent-ils, sous 20,000 tombelles reposent 100,000 combattants. Ce champ de carnage, l'un des plus vastes dont l'histoire fasse mention, est inexplicable à leurs yeux sans l'*Alesia* de César, d'autant plus que les débris qu'on en a exhumés, romains et celtiques à la fois, décéleraient une époque voisine de la conquête.

On leur a répondu qu'Alaise n'était pas Amancey. « De quel droit, ont dit les Bourguignons blessés par » ces prétentions nouvelles, de quel droit MM. Qui- » cherat et Desjardins exigeraient-ils de nous des tem- » ples et des *mapalia* celtiques, eux qui n'ont pas » même une fibule antique à l'appui de leur Alaise?... » Ils vont chercher des ruines à plusieurs lieues de là... » Les tombeaux et les médailles d'Amancey ne prou- » vent rien pour Alaise; ce sont même des documents » contre elle. Car, si quelques pierres tumulaires et » des monnaies, à Amancey, sont arrivées jusqu'à » nous, les mêmes objets devraient se retrouver à » Alaise (1). »

---

(1) M. Rossignol, *Etudes sur une campagne de César*, couronnées par l'Académie des Inscriptions, p. 109, 114.

Ce défi plein de fierté était aussi plein de hasards; provoqués et mis en demeure, les Franc-Comtois ont conduit sur le massif, au voisinage de Sarraz, une colonie d'ouvriers, et dès les premiers jours ils ont recueilli, dans deux ou trois tombeaux qu'ils ont ouverts, de curieux débris complétement analogues à ceux d'Amancey, preuve incontestable du lien étroit qui rattache l'intérieur du plateau aux campagnes qui l'entourent.

Malgré les hésitations et les incertitudes de la science, si opposée parfois dans ses conclusions (1), je crois, après mûr examen et d'après les dernières fouilles, que parmi les tombeaux déjà ouverts, plusieurs appartiennent à l'époque celtique, et j'accepte la discussion dans cette hypothèse, soit parce qu'elle me semble la vérité, soit parce qu'elle est la plus favorable à la cause que je vais combattre.

Ajoutons enfin, pour être sincère, que sous certains rapports les défenseurs d'Alaise ont eu jusqu'à ce jour un avantage réel sur leurs adversaires. Ils ne se sont pas bornés à un examen rapide, à un coup d'œil jeté à la hâte sur ces campagnes curieuses et étranges; ils les ont parcourues, fouillées, interrogées; ils en citent les traditions sans que personne y contredise. Ils ont ainsi introduit dans ce débat une foule d'éléments nouveaux, interprétés à leur point de vue, sans que leurs adversaires, harcelés dans les détails, se soient décidés à une

---

(1) Contre l'opinion de M. Quicherat, voyez l'article de M. de Saulcy, imprimé dans l'*Opinion nationale* du 30 octobre 1859.

étude sévère et complète, soit du massif, soit des champs de bataille qui en sont si rapprochés.

Et puis, la discussion a perdu le calme qui conduit à la vérité; on en est venu aux gros mots; sur un terrain si brûlant, il n'est plus possible de faire la part de la réalité et de l'erreur; les uns ont tout affirmé, les autres tout nié. « Il n'y a pas de ruines dans le plateau » d'Alaise, » s'écrie l'un des combattants (1). « Tout » est couvert de ruines, répond l'autre; ce sont partout » des murs, des retraites, des logements militaires cel- » tiques, des constructions de toute sorte couvrant plu- » sieurs kilomètres de terrain (2). » Il en est ainsi de tout le reste, non-seulement des points secondaires, mais des faits de premier ordre.

Forts de leurs découvertes nouvelles, les défenseurs d'Alaise ont repris l'offensive; provoqués, ils provoquent à leur tour leurs adversaires, les somment avec confiance de leur répondre, s'ils ne veulent pas être accusés de mauvaise foi ou d'impuissance (3). Ce défi, ou méconnu, ou négligé, est demeuré sans réponse.

---

(1) « Ils n'ont pas de ruines à Alaise-lez-Salins....., absence complète de ruines. » (M. Rossignol, p. 114 et 120.)

(2) M. Desjardins, *Alesia*, p. 8.

(3) « César dit que les Gaulois avaient placé une partie de » leurs troupes à l'est d'Alesia, et Chataillon est précisément au » droit levant d'Alaise. Pas un texte, pas une tradition locale, » n'autorise à penser que ces abris de bivouac aient été cons- » truits à une autre époque et pour une autre destination. *Ce* » *sont là des faits matériels, palpables. Dans l'impuissance de les* » *nier,* notre habile adversaire les a entièrement passés *sous* » *silence* ; ce qui ne l'empêche pas, à la fin de son Mémoire, de » se vanter d'avoir pulvérisé et mis à néant tous les arguments » de M. Delacroix. Il discute, il est vrai, quelques points de la

Comment se reconnaître au milieu de ces luttes, de ces affirmations aussi opposées qu'énergiques?

Pour comble d'embarras, sous la plume des historiens de l'*Alesia* franc-comtoise, la poésie se mêle à l'histoire, elle apporte à la discussion le coloris de ses tableaux, la féerie y mêle ses enchantements, le cadastre l'ambiguïté de ses *lieux dits*. Le lecteur se perd dans l'application d'un idiome dont il ne connaît pas le sens. Ici, les mots de *fossures*, de *vallières*, de *rampe de vallière*, de *montbarré*, reconstituent, au défaut de *vallum* et de *fossés*, toute la contrevallation de César; ailleurs, c'est le *conat*, *conatus*, qui révèle les efforts de Vercingétorix pour s'échapper pendant le siége; la grange d'*Assaut*, en face de Sarraz, est l'indice *certain d'une partie des contrevallations* attaquée dans l'une des sorties des assiégés; la *Régille* et la *Trébille* rappellent sans incertitude les campements des légats de César, *Reginus* et *Trebilus*.

Voyez dans les campagnes voisines d'Alaise ce rocher informe qui sort à peine de terre, c'est un autel druidique : le lieu s'appelle *les Temples*. Regardez tout autour : cette espèce de crevasse de forme irrégulière, c'est une allée couverte dont le plafond s'est écroulé (1). Vous remarquez au couchant la montagne *Mouniot*, les

---

» question de Chataillon, et j'aurai plus tard à le suivre sur ce » terrain ; mais des baraques elles-mêmes, de l'immense (*sic*) et » étrange muraille qui les enveloppe, pas un mot, pas une men- » tion ; tactique d'avocat qui veut gagner sa cause, procédé » indigne d'un savant consciencieux. »

(M. Toubin, *Alesia*, p. 10.)

(1) M. Toubin, *Alesia*, p. 48; *Conclusion pour Alaise*, p 52.

munitiones de César, fossé fameux (1), brèche immense dans le roc, qui semble taillée par la main des géants (2); au levant, *Chataillon* avec sa puissante muraille, ses cabordes gauloises si nombreuses qu'on ne les a pas encore comptées (3); au centre du massif, la hauteur du *Fori* couverte de bois, c'est l'ancien *forum* d'Alaise (4); sur le rocher du *Châtelet,* autre autel druidique où les prêtres effrayés invoquent à l'heure suprême les dieux vaincus de la patrie (5). Ce paysan, qui chasse nonchalamment ses bœufs devant lui, vous le croyez occupé de sa culture : pas du tout; il rêve à la vieille tradition de ses pères; il sait qu'Alaise fut jadis une ville, un lieu de refuge dans les grands événements, qu'il y eut une foule dans ces lieux sauvages (6). Ce Mandubien de Sarraz, qui se met en route pour Alaise, dira : *Je vais à la cité* (7). Plus brave que ses aïeux, il passera sans effroi, pour s'y rendre, dans le bois près de la *terreur de sainte Reine,* chêne séculaire qu'habitait une fée aux chiens dévorants, dépositaire du grand secret, mais dont le repaire, debout encore il y a trois ans, s'est affaissé depuis la révélation (8).

Partout l'aspect poétique, et, comme l'a dit Boileau :

Tout prend un corps, une âme, un esprit, un visage.

---

(1) M. Toubin, p. 48.
(2) M. Quicherat, *Conclusion pour Alaise,* p. 52.
(3) *Ibid.*, p. 50.
(4) M. Delacroix, *Alesia,* p. 16.
(5) *Les Tombelles d'Alaise.* Recueil de la société d'émulation, p. 575.
(6) M. Delacroix, *Alesia,* p. 1.
(7) M. Quicherat, *Conclusion pour Alaise,* p. 49.
(8) *Ibid.*, p. 52.

Ajoutez à tout cela des rapprochements étranges et vrais entre l'Alaise de Salins et l'Alise de Bourgogne, l'une baignée par le Lison, l'autre par la Loze, dans toutes deux le culte de sainte Reine, près de toutes deux la montagne de *Rhéa* (1)!

Rien n'égale l'impression que l'on éprouve quand, après avoir lu ces pages empreintes parfois de l'âpreté d'une conviction absolue et du charme de l'idéal, on descend de ces hauteurs à la simple réalité, quand on voit sur les lieux ce que c'est que ce *forum*, ces autels prétendus druidiques, ou la brèche de *Mouniot;* quand, par exemple, on reconnaît, preuves en main, que dans l'ancien idiome, le *conat*, ce *conat* poétisé et terrible, exprime tout bonnement le voisinage d'une source, comme la *Régille* et la *Trébille* des légats de César indiquent le passage d'un vieux chemin, ou que la grange d'*Assaut*, cet indice certain d'un des points d'attaque de Vercingétorix dans ses sorties, porte simplement, dans le pays comme dans le cadastre, le nom de *Grange-de-la-Sauce!*

Voilà ce que nous expliquerons plus loin, et combien d'autres explications nous aurons à donner encore! Faut-il être surpris qu'à la vue de ces tableaux tracés avec talent, mais où l'œil discerne avec peine la vérité et l'erreur, l'esprit du lecteur, entouré de mystères, perdu dans un cercle de circonvallations et de contre-vallations, de *lieux dits* et d'aspects celtiques, poursuivi et dominé par l'image de cet immense champ de bataille

(8) Voy. *Conclusion pour Alaise*, p. 66, 67.

qu'il ne comprend pas, ressemble au soldat gaulois au milieu de la mêlée, s'embarrassant, sans pouvoir s'en déprendre, dans les *ceps*, les *lys* et les *aiguillons* de César. S'il n'est pas enchaîné et vaincu, si des considérations de premier ordre le frappent et l'éclairent encore, ce vaste ensemble l'étonne et l'arrête; il n'affirme plus, il balance. Tel est l'état de beaucoup d'esprits. Leur incertitude s'augmente par le silence des hommes qui ont étudié longtemps l'histoire de la Franche-Comté, mais dont l'opposition passive et ignorée a toutes les apparences de l'adhésion. Aussi, dans ce débat singulier, les savants étrangers au pays, et qui n'ont pas vu les lieux, conservent dans leur résistance même et expriment un dernier reste d'étonnement et d'hésitation (1); et l'Académie des inscriptions, qui a couronné le manifeste le plus énergique contre le système franc-comtois, déclare elle-même, dans son avant-dernier concours, qu'elle ne se prononce point absolument sur une question tant et si souvent débattue (2).

Tel est, après trois années d'une lutte ardente, l'as-

---

(1) L'auteur de l'écrit fort remarquable qui a paru dans la *Revue des Deux-Mondes*, en le terminant, laisse apercevoir ce sentiment modeste : « Les travaux d'exploration continuent fort ac-» tivement en Franche-Comté... *Il paraît que la surface du massif* » *est littéralement couverte de débris*, et que les antiquités celtiques » fournies par cette région et réunies à Besançon forment dès » aujourd'hui le plus beau musée celtique de France. *Peut-être* » *rencontrera-t-on dans ces décombres quelque document certain :* » peut-être pourra-t-on prouver, non-seulement qu'Alaise était » un *oppidum*, mais que cet *oppidum était bien celui qui fut dé-*» *fendu par Vercingétorix contre César.* »

(*Revue des Deux-Mondes*, 1859, p. 145.)

(2) Cependant, un fait grave à signaler, c'est que la commission chargée du travail de la carte de l'ancienne Gaule paraît décidée à ne point placer Alesia en Franche-Comté.

pect actuel du débat. Il faut cependant que cette question controversée soit résolue, car l'histoire de l'ancienne Gaule n'en présente pas de plus grande. Elle ne peut l'être qu'à une condition, celle d'une critique sévère, qui accepte les faits acquis, rectifie ceux qui sont erronés, et fait entrer dans la solution tous les éléments du problème, sans en exagérer, sans en éluder aucun. C'est ce que j'essaie de faire aujourd'hui. Je crois pouvoir, dans ces conditions, soulever le voile qui couvre tant de secrets, et expliquer sans *Alesia* ce champ ou ces champs de carnage, objet de tant d'étonnement, et d'une si haute antiquité.

Deux fois, en 1856 et 1859, j'ai parcouru le massif d'Alaise et ses environs, le crayon et le mètre à la main, dessinant les sites et les objets les plus importants, notant avec exactitude et sur le champ ce qui me semblait le plus remarquable, jusqu'aux réponses naïves des cultivateurs. Rien n'est plus instructif que cette étude locale. D'un autre côté, après de longs travaux sur la Séquanie, dont j'ai depuis plus de vingt ans exploré les ruines et recherché l'ancien itinéraire, je puis apercevoir mieux ce que c'est qu'Alaise au milieu de ce vaste ensemble; je m'en suis rendu compte, et j'ai vu que la place qu'on lui assigne n'est pas celle qui lui appartient. En nous donnant l'*Alesia* de César, on nous donne ce qui n'est pas à nous. L'ancien itinéraire que j'ai retrouvé avec certitude m'a démontré que ce village, si antique qu'on le suppose, n'est pas un centre, comme on l'a cru et répété, mais un passage comme le moindre des villages de la contrée. J'indiquerai le vrai centre, le lieu disputé,

ce trésor convoité qui a fait verser tant de sang. Pour retrouver les débris de notre vieux langage, si souvent invoqué dans le débat, j'ai lu jusqu'à trois fois, la plume à la main, l'atlas cadastral des trois départements de la Franche-Comté, opérant sur soixante ou quatre-vingt mille noms. Ce vieux langage, où l'idiome des Celtes a laissé beaucoup de traces, se retrouve à Alaise et autour d'Alaise comme ailleurs; je crois être sûr d'en avoir compris le sens, et si je l'ai compris, les dénominations locales où l'on a voulu saisir, presque jour par jour, toute l'histoire d'*Alesia,* ne sont que de séduisantes chimères.

Le titre de cet ouvrage en fait connaître le sujet; c'est une *étude complète sur Alaise,* rien de plus. Laissons aux Bourguignons le soin de défendre Alise et le mont Auxois. Ce travail doit s'exécuter sur les lieux mêmes.

En signalant les erreurs des défenseurs d'Alaise, comme c'est le droit et la nécessité de la discussion, je rendrai toujours hommage à leur loyauté comme à leur savoir, prêt à reconnaître de mon côté mes propres erreurs. Si quelques points de fait restaient contestés, j'en appellerais à la commission nommée par l'Académie de Besançon pour suivre ce débat, et qui pourrait les vérifier avec une entière certitude, Besançon n'étant qu'à huit lieues d'Alaise. Dans ces conditions, la discussion restera ce qu'elle doit être, simple, digne, sans passion; c'est le langage qui convient à la vérité; vous n'avez pas, Messieurs, l'habitude d'en entendre et d'en parler un autre.

Ici se termine le premier chapitre dont nous devions avoir l'honneur de vous donner lecture.

PIÈCE DE VERS

Par M. VIANCIN.

UNE QUESTION DE TOUS LES TEMPS,

à propos de plusieurs questions récentes.

Nous vivons dans un siècle où beaucoup de problêmes
Ne sont pas résolus sans des peines extrêmes,
Où maintes questions occupant les esprits,
Font naître et publier un grand nombre d'écrits.

Avant ces drames de la guerre
Dont les tableaux sanglants, rapidement connus,
Nous ont si vivement émus,
Que n'a-t-on pas cent fois dit et redit naguère
Sur la question d'Orient,
Sur la question danubienne ?
C'était toujours la même antienne,
Répétée en bâillant bien plus qu'en souriant;
Mais cela fournissait matière à la tartine
Chez tous nos faiseurs de journaux
Qui ne pouvaient offrir de plus friands morceaux
Aux amateurs de leur cuisine.

D'autres questions à leur tour,
D'un intérêt plus grand, sont à l'ordre du jour.
C'est. . . . . .
. . . . Rassurez-vous, chers confrères,
Ce que j'ose effleurer de ces rimes légères

Ne doit point, malgré vous, m'écarter de vos us
Et coutumes : — je sais qu'au temple académique
Nul de nous n'est admis à parler politique,
Et c'est bien ; — *Non est hîc locus.*
Ma langue restera soumise
Au prescrit de vos réglements.
Mais ne dirai-je rien de ces événements
Dont la prévision partout reste permise ?
Ne pourrais-je parler d'un merveilleux projet
Qui de plus d'une page est aussi le sujet,
Question d'un grand fond, qu'on va bientôt résoudre
Et qui fera brûler plus d'un baril de poudre,
Si l'isthme de Suez, par un ébranlement
Que l'éternel mineur peut-être nous prépare,
Ne doit pas, certain jour, dans les mers qu'il sépare
Etre englouti soudainement.
J'aimerais à prouver qu'on peut fort bien encore,
Si l'on veut amplement rimer avec Suez,
Après avoir choisi d'abord Aranjuès
Puis quelque autre beau mot du pays des Cortès
Et de l'illustre Cervantès,
Ici même, trouver un noble accord en ès
Dans le nom bien aimé, poétique et sonore
De notre éloquent Pérennès.
Mais au lieu d'emprunter d'un si lointain rivage
Le sujet des vers qu'il me faut,
Pourquoi ne pas chercher dans notre voisinage
Un but où mon Pégase arriverait plus tôt ?
Aborderai-je aussi la question d'Alaise ?
Non, — non ; c'est au savant de s'en donner à l'aise ;
Assez il en viendra, soit tant mieux, soit tant pis,
La remettre sur le tapis.
Il ne m'appartient pas d'entrer dans cette sphère ;
A chacun son métier. — Maintenant je préfère

Traiter avec moins d'embarras
Une autre question d'un ordre plus vulgaire
Et qui n'est pas sujette à de bien longs débats.
Elle a pourtant de l'importance,
Car elle touche en nous à toute l'existence,
Et vous n'en disconviendrez pas.
Elle peut avoir même une grande influence
Sur notre passager destin.
Or, la voici, Messieurs, nettement formulée
Et très-intelligible à toute l'assemblée :
— *Est-il avantageux de se lever matin ?*

« Belle demande ! va-t-on dire,
Tout bas, et peut-être sans rire,
Peut-être même encor sans trop baisser le ton,
Comme fait quelquefois le président Bourgon.
« N'est-ce pas abuser du droit de la parole
« Que nous entretenir de telle faribole ?
« C'est se moquer du monde.» — Oui, vous avez raison,
Oui, messieurs, je suis trop honnête
Pour vous donner un démenti.
Cependant, — écoutez : — (je l'ai mis dans ma tête)
Je veux de mon propos tirer quelque parti.
Je dirai le POUR et le CONTRE :
C'est ainsi que le vrai de nos jours se démontre,
J'ouvre comme un registre, où près du *commodo*
L'incommodo viendra prendre son numéro.
De ces enquêtes là, si fréquemment prescrites,
Je connais bien l'utilité,
Moi, si vieux serviteur, aux très-humbles mérites,
De la municipalité.
Celle que j'entreprends aura cet avantage
Que, pour être conduite à son dernier effet,
Elle n'a pas besoin d'aller, selon l'usage,
Causer de l'embarras à monsieur le Préfet.

LE POUR.

C'est une excellente habitude
Pour les étudiants d'être levés matin ;
L'aurore est propice à l'étude,
Qu'on fasse du français, du grec ou du latin.
Dans le calme qui l'environne
A l'heure où l'on n'entend personne
Aller, venir, faire du bruit,
L'intelligence non distraite
Qui veut mettre à profit sa paisible retraite
Ne peut que s'exercer avec beaucoup de fruit.
Pour un écrivain mûr, pour l'homme de science,
Pour l'amant des beaux arts qui rêve l'idéal,
Rien ne vaut mieux encor que d'être matinal.
Vers le milieu du jour fléchit la patience,
Le soir, on médite fort mal.
Dans une tête reposée,
A l'esprit le matin donne de la fraîcheur
Et lui rend son éclat, ainsi que la rosée
Ranime et fait briller la fleur.

LE CONTRE.

Ce résultat n'est pas en tous points chose sûre.
Dans tous les cas, il faut avoir assez dormi ;
Mais lorsqu'on n'a pu qu'à demi
Satisfaire au besoin de la faible nature,
Je présume qu'au jour naissant,
Même sur le travail le plus intéressant,
On ne pourra que faire une triste figure.
Voulez-vous soutenir qu'aux rayons du matin
L'imagination puissamment se réveille ?
Je prétends le contraire :—Oui, j'en suis bien certain,
C'est à cette heure là surtout qu'elle sommeille,

Lorsque l'on a trop tôt quitté son oreiller,
Pendant longtemps encore on ne fait que bailler.
Quand vient le soir, le cœur plus chaudement palpite,
Le poète se sent plein du Dieu qui l'agite.
C'est, je crois, aux lueurs des nocturnes flambeaux
Que sont nés les vers les plus beaux,
Les plus saisissants d'harmonie ;
Et quoi qu'on en ait dit et répété souvent,
Je me prends à douter que du soleil levant
Vienne la flamme du génie.

LE POUR.

Eh ! bon Dieu ! que nous fait, dans les jeux de son art,
Du poète rêveur la verve ou la mollesse ?
C'est à l'homme des champs surtout qu'on s'intéresse;
Que deviendra son train s'il se lève trop tard ?
Ne faut-il pas qu'il s'évertue
Dès la pointe du jour, tantôt à la charrue,
Tantôt, dans l'ordre des saisons,
A la coupe des foins, à celle des moissons ?
Et le soin du bétail toujours si nécessaire ,
Est-ce en dormant longtemps qu'on y peut satisfaire ?
Ne faut-il pas aussi transporter les engrais,
Bien moins au grand soleil qu'aux moments les plus frais?
Ne faut-il pas, l'hiver, battre les blés en grange,
Ou par la mécanique, avec moins de fracas,
Au risque cependant de se broyer un bras ?
Le vigneron peut-il faire bonne vendange,
Si, dès l'aube, il ne va fossoyer, puis tailler,
Puis lier, puis sarcler, labourer, refouiller ?
Le travail le poursuit durant toute l'année ;
Il ne doit perdre rien de chaque matinée.
Si le temps est contraire, alors ne faut-il pas
A couvert, façonner de nombreux échalas ?

Le soir n'y peut suffire, et force est bien encore
De reprendre souvent cette œuvre dès l'aurore.

LE CONTRE.

J'en conviens : — De ceci rien n'est à contester.
Mais lorsque fort longtemps dure l'intempérie,
Qu'un peu plus de repos soit permis, je vous prie ;
Tous les cultivateurs devraient en profiter.

LE POUR.

Du repos !.. c'est bien dit :—Mais d'abord il faut vivre ;
Ce premier de tous les besoins
Ne souffre pas toujours qu'au repos on se livre.
Veut-on devenir riche ? On a bien d'autres soins ;
La pente en est assez commune ;
C'est bien alors surtout qu'on doit avec amour,
Aussitôt qu'on le peut, travailler chaque jour ;
Qui n'est point matinal ne fait jamais fortune.
Demandez aux spéculateurs
Si, non moins diligents que les cultivateurs,
Ils ne sont pas sur pied dès l'aube à leurs affaires,
Et par quels durs labeurs quelles austérités,
En partant de bien bas, tels d'entre eux sont montés
Jusqu'au rang des millionnaires.

LE CONTRE.

Il n'est que trop de gens ardents à s'enrichir ;
Pensez-vous qu'on doive applaudir
A la fièvre qui les dévore ?
Elle a des résultats que le sage déplore.
Combien de jeunes campagnards
Désertent follement le travail de leurs pères,
Pour s'en aller de toutes parts
Chercher d'autres métiers réputés plus prospères !

Que de coureurs d'argent, à force de vouloir
Multiplier leurs gains, doubler, tripler leurs mises,
Sont tristement conduits à perdre leur avoir
En chimériques entreprises !
Combien d'autres sujets, toujours trop tôt debout,
Pour duper, voler leurs semblables,
En amassant, se font partout
Bien moins riches que misérables !
La fortune !.,. — Est-ce donc le point essentiel ?
Pourquoi tant négliger la question du ciel ?
Désirer de grands biens dans cette courte vie,
Porter aux opulents une secrète envie,
Voilà l'esprit du siècle : — on ne peut en chrétien
Se borner à l'espoir du pain quotidien.
Comme si nous devions devenir centenaires :
Voyons-nous seulement beaucoup d'octogenaires ?
Et qu'est-ce que cet âge où vont si peu d'élus ?
C'est quatre fois les ans d'un conscrit, — rien de plus.
Quoi ! pour ce maximum de l'existence humaine,
On va sans cesse remuant,
Spéculant, calculant, veillant, s'exténuant !
En vérité, c'est bien la peine.
Bien mieux et plus longtemps vivraient, auraient vécu
Des enrichis dont l'avarice
Est ou fut leur juste supplice,
N'étaient leurs monceaux d'or, enfants d'un seul écu.
Songeons à la santé ; c'est là le bien suprême ;
Au lieu de l'altérer par un travail extrême,
Sachons, pour en jouir, prolonger à propos
Les instants fugitifs d'un bienfaisant repos.

LE POUR.

La santé, dites-vous : — l'air le plus salutaire
Est celui de l'aurore, on n'en saurait douter.

LE CONTRE.

Oh ! l'on n'a pas toujours à s'en féliciter.
Je connais un propriétaire
Qui, de sa couche, au point du jour,
S'avise de sortir, de temps en temps, — pour faire
D'un assez grand jardin, cinq à six fois le tour.
Son seul but dans ces promenades
Est de se prémunir contre les escalades
Et les invasions de ces nombreux rôdeurs
Que l'on appelle maraudeurs.
Mais qu'en résulte-t-il ? Que la maudite engeance
A remporté sur lui le prix de diligence,
Et que dans l'ombre de la nuit.
Lestement, sans le moindre bruit,
Elle a déjà fait son affaire,
En riant du propriétaire.
Double perte pour ce gardien :
Outre ses plus beaux fruits dont il ne reste rien,
Trois heures d'un sommeil qu'avec peine il répare ;
Mais en revanche il a gagné
Un rhumatisme, accompagné,
Pour six semaines, d'un catarrhe.

LE POUR.

C'est défaut d'habitude : avec le soin constant
De ne point dormir tard, on reste bien portant.
L'homme y trouve parfois un dernier avantage
Dont il peut ressentir un légitime orgueil :
C'est d'accuser gaîment le chiffre d'un grand âge,
Sans qu'il paraisse encore menacé du cercueil.
Il est peu de vieillards d'une calme existence,
Cités pour l'air dispos dont s'orne leur déclin
Et pour leur saine intelligence,
Qui ne se soient toujours levés de grand matin.

Parmi les moins heureux, ceux en qui la faiblesse
Trahit le poids des ans, tel père, à son réveil,
Va travailler encore au lever du soleil,
Tandis que, blême de paresse,
Tel fils indolent s'amollit,
Sans la moindre vergogne, à rester dans son lit.
Lequel est à gronder ou du fils, ou du père,
Et comment n'être pas sévère
Pour l'oisif et le paresseux ?

LE CONTRE.

Moi, je serais tenté de les blâmer tous deux :
L'un pour ne pas assez ménager sa vieillesse,
L'autre pour ne pas mieux exercer sa jeunesse ;
Encor n'irais-je pas, peut-être im prudemment,
Troubler l'heureux sommeil, gourmander la paresse
D'un sujet délicat dont le tempérament
Eût besoin d'indulgence et de ménagement.
Des parents vaniteux vont jusqu'au ridicule
De rêver dans leur fils les forces d'un Hercule,
Ou de vouloir qu'il marche à la célébrité
Même avant sa majorité.
Ne forçons jamais la nature ;
Attendons, pour le corps, l'âge des travailleurs ;
N'excitons pas l'esprit sans raison ni mesure ;
Les fruits prématurés ne sont pas les meilleurs.

LE POUR.

Ne favorisez pas non plus la nonchalance ;
Si de vous votre fils n'attend pas l'opulence,
Ne doit-il pas songer à se faire un état ?
Si le travail des champs n'est pas sa perspective,
Une autre peut vouloir que bientôt il arrive
A franchir le faubourg du baccalauréat;

Point de bureau d'octroi qu'autant l'on apprèhende
Et qui laisse passer si peu de contrebande.

LE CONTRE.

Il est vrai qu'on a peine à faire un bachelier,
Même quand l'aspirant est un bon écolier;
A plus forte raison quand, par sa négligence,
De soutenir l'épreuve il a peu d'espérance.
Mais faut-il qu'il en soit tellement tourmenté
Qu'il en attrappe la jaunisse,
L'hypocondrie, — ou qu'il finisse
Par ne sortir de là qu'à peu près hébêté?

LE POUR.

Allons!... laissez dormir la grasse matinée
Votre jeune homme, — et l'on verra,
Quelle que soit sa destinée,
Ce que pour son bonheur il en arrivera.
Et s'il perd tout son temps à des plaisirs frivoles,
S'il trompe votre espoir et sans se corriger
Semble n'être vivant que pour vous affliger,
Lui ménagerez-vous les sévères paroles?

LE CONTRE.

Ah! quand même d'un fils on n'est pas satisfait,
Il faut toujours l'aimer tel que Dieu nous l'a fait.
S'il n'est pas un ingrat, tout nous invite à croire
Que d'un amour si tendre il gardera mémoire
Et qu'un jour il fera de louables efforts
Pour consoler nos ans et réparer ses torts.
Le bon vouloir de l'homme aplanit maints obstacles;
La volonté de Dieu fait toujours des miracles.

* *
*

Je m'arrête... — Et pourtant, selon mon premier jet,
Je n'aurais pas encore épuisé mon sujet;

Mais sur bien des longueurs nous trompe l'écritoire,
Et malheur au discours qui lasse un auditoire.
En voilà bien assez, messieurs,... j'entends venir
L'heure qui m'avertit qu'il est temps de finir.
Malgré mon désir de vous plaire,
J'ai peut-être fort mal donné suite à mon plan.
Il est un devoir nécessaire
Auquel j'ai, parmi vous, grand peine à satisfaire,
C'est d'avoir de l'esprit au moins deux fois par an.

Concluons de mon verbiage,
Puisqu'en tout et partout l'excès est un défaut,
Que pour se conduire en vrai sage,
Il ne faut se lever ni trop tard ni trop tôt.

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

RAPPORT

SUR LE LIVRE DE M. BURGUY,

INTITULÉ :

GRAMMAIRE DE LA LANGUE D'OIL

OU

GRAMMAIRE DES DIALECTES FRANÇAIS
AUX XII^{e} ET XIII^{e} SIÈCLES ;

suivie d'un glossaire contenant tous les mots de l'ancienne langue qui se trouvent dans l'ouvrage.

(Berlin, 1853.)

Par M. DARTOIS.

Le volume dont j'essaie de rendre compte n'est qu'une partie de cet important ouvrage.

Après une courte préface, suivie de l'indication des livres scientifiques et des textes cités par l'auteur, ce premier volume renferme :

1° Une introduction, où, après quelques mots sur les langues en général, M. Burguy expose et discute les opinions des savants sur les origines des langues romanes, et finit par donner ces langues comme un déve-

loppement organique du vieil idiôme latin vulgaire (et non classique), tout en reconnaissant la part qu'elles doivent aux langues celtiques, germaniques et autres, particulièrement quant à la prononciation et à la forme des mots ; après quoi vient une classification des dialectes de la langue d'oïl, que M. Burguy réduit, comme G. Fallot, à trois seulement : le Normand, le Picard, le Bourguignon, dont il retrace les principaux caractères. — Enfin l'auteur cite avec quelques nouvelles variantes le plus ancien texte de la langue d'oïl, le serment de Louis-le-Germanique, et celui des seigneurs français, sujets de Charles-le-Chauve.

2° Sous le titre *Dérivation*, M. Burguy donne un petit traité où il groupe les règles de transformation qu'ont suivie les mots en passant du latin au français. Cette partie contient 20 pages.

3° Le corps du livre suit ces préliminaires, et commence à la page 45, pour se continuer jusqu'à la page 409. Il traite successivement de l'article, du substantif, de l'adjectif, des noms de nombre, des pronoms, enfin du verbe qui occupe le reste du volume, quoique le travail n'aille par au delà de la 2e conjugaison.

Il reste donc, pour les volumes suivants : 1° le détail grammatical des deux autres conjugaisons ; 2° les chapitres qui traiteront des autres parties du discours, adverbe, conjonction, etc., etc.; 3° probablement quelques particularités de syntaxe de la langue des XIIe et XIIIe siècles ; 4° enfin le glossaire de tous les mots qui auront été cités dans le livre.

La grammaire de M. Burguy est une œuvre de vaste

érudition et de rare patience. Le but de l'auteur a été de rectifier et de compléter le travail de son compatriote G. Fallot, c'est-à dire de présenter au lecteur toutes les formes grammaticales qu'ont subies aux XII^e^ et XIII^e^ siècles les différentes parties du discours.

C'est un répertoire immense de citations. Pour en donner une idée, je me restreins à deux articles, le substantif et le verbe.

A l'article *substantif*, M. Burguy expose la règle de flexion découverte par Raynouard dans la langue d'oc, et appliquée par G. Fallot aux écrits de la langue d'oïl des XII^e^ et XIII^e^ siècles. Cette règle, dite vulgairement règle de l'S, et qui semble calquée sur les deux formes de la déclinaison latine *dominus*, *dominos*, consiste à ajouter un S final au radical du substantif pris comme sujet au singulier, et comme régime au pluriel. Cette règle, selon les circonstances, modifie souvent profondément le radical, de telle sorte qu'on dirait au nominatif singulier *cuens*, *bers*, *jugierres* ou *jugerres*, *trahistres*, *pastres* ou *paistres*, pour comte ou baron, juge, traître, pasteur, et aux cas obliques *comte*, *baron*, *jugeor*, *trahitor*, *pastor* ou *pastour*, etc. Or, tous ces détails sont appuyés d'une foule de citations, pour chaque cas, et avec toutes les formes dialectales, recueillies dans les textes manuscrits ou imprimés. Et tous les noms sujets à ces flexions sont successivement parcourus.

A l'article *verbe*, l'auteur divise d'abord, d'après les philologues allemands, les verbes romans en verbes forts et en verbes faibles ; les premiers sont ceux dont

la voyelle radicale se modifie, selon les temps et les personnes, morir, nous morons, je *muer* ou *muir*, etc., puis il donne les règles générales des flexions de chaque temps et de chaque personne ; vient ensuite la conjugaison des verbes avoir et être, justifiée pour chacune des formes par des citations, et la même chose a lieu pour les deux premières conjugaisons, sous chacune desquelles l'auteur range à leur place tous les verbes spéciaux qui s'y rattachent, par exemple à la première le verbe *laisser* qui seul occupe cinq pages et demie de quarante-six lignes, toutes en citations de formes tirées des auteurs.

On comprend, d'après ce simple exposé, que le livre de M. Burguy est un répertoire immense de faits. Envisagé sous ce point de vue capital, c'est un travail de la plus haute valeur, et de la plus grande utilité pour l'étude de la langue française. On y trouve d'ailleurs une foule d'observations importantes, dont je n'ai par le loisir de présenter le détail, mais que les savants apprécieront certainement.

De tels livres ne sont pas de nature à être d'abord parfaits, et la critique peut faire à M. Burguy quelques reproches plus ou moins sérieux.

On ne peut, sans doute, le blâmer de s'être circonscrit dans l'espace de deux siècles, au lieu d'embrasser toutes les époques de notre vieille littérature : c'est déjà une tâche immense que celle qu'il s'est imposée; mais n'est-il pas à regretter qu'il n'ait préparé qu'un glossaire partiel des mots de cette époque ? M. Burguy a été à même de recueillir bien plus de mots que n'en peuvent em-

brasser ses citations, quelque nombreuses qu'elles soient ; et en bornant l'utilité de son glossaire à servir d'éclaircissement et d'appui à sa grammaire, il lui ôte une partie notable de l'intérêt qu'il lui aurait donné en le rendant aussi complet qu'il peut l'être pour le présent. Nous serions tenté d'en vouloir à la modestie de l'auteur qui l'a ainsi privé de l'honneur et du fruit d'une partie de son travail.

On a reproché à G. Fallot d'avoir réduit à trois les dialectes de la langue d'oïl. M. Burguy aurait bien fait, je crois, de s'affranchir de ce système malheureux, dont on voit qu'il sent lui-même le faible. Je suppose qu'il n'a cédé, en le suivant, qu'à son respect pour un compatriote, son devancier et peut-être son premier inspirateur. Mais, de même qu'il a redressé Fallot sur plusieurs points, il pouvait, avec le même bonheur, s'écarter ici de la route qui lui semblait tracée. Qui pourra croire facilement qu'il faille classer sous une même dénomination les chartes si différentes de nos rois de France et de certains seigneurs de Champagne, éditées dans les ordonnances royales, et mettre sur une même ligne la Bourgogne, le Nivernais, le Berry, l'Orléanais, la Touraine, le Bas-Bourbonnais, l'Anjou, l'Ile de France, la Champagne, la Lorraine, la Franche-Comté, et en Suisse le pays de Vaud, de Neuchâtel et une partie du canton de Berne ? La ligne de démarcation, tracée par M. Burguy, n'est pas même exacte, et au lieu de classer sous le dialecte bourguignon les lieux entre Lons-le-Saunier et Quingey, le cours de l'Orbe et le voisinage de Besançon, il faut les réunir au Mâconnais,

au Bressan, au Lyonnais, au Savoisien, etc. pour les rattacher, comme ils doivent l'être, à la langue d'oc, dont leur langage est bien plus rapproché qu'il ne l'est de la langue d'oïl.

Et ceci nous donne lieu de faire une autre observation. M. Burguy dit qu'il a comparé ses textes avec les patois de France. Malheureusement on n'en voit pas de traces dans son livre, et c'est une lacune des plus regrettables. En étudiant plus les patois, M. Burguy aurait évité plusieurs erreurs, comme celle de croire que dans les mots bourguignons *estaule*, *taule*, étable, table, l'*u* était un *v* : le Bourguignon, le Franc-Comtois disent encore nettement, *aitaule*, *taule*.

Les rapprochements avec les autres langues romanes sont également d'une excessive rareté dans le livre de M. Burguy. Le désir de la brièveté l'a fait tomber dans quelques obscurités. Quelques pages de plus auraient pu prévenir des doutes, des mal-entendus, et empêcher le lecteur encore un peu novice de prendre quelques exceptions pour des règles générales.

J'ai vu avec peine, dans la première conjugaison, l'omission d'une forme de la première personne singulier du présent de l'indicatif, fort commune dans les textes de Bourgogne et de Franche-Comté : j'*ordonnais*, je *laissais*, etc., qui existent encore dans nos patois des environs de Besançon : *i lasset*, *i creyet*, etc.

On pourrait aussi contester quelques étymologies, quelques assertions, etc., mais je me borne à ces remarques, et je déclare qu'en les faisant, mon intention n'est point de rabaisser le mérite d'un ouvrage dont je

reconnais toute l'importance, et dont j'apprécie singulièrement l'ensemble comme les principaux détails. Celui qui comprend les difficultés d'un travail de ce genre, ne peut pas s'étonner de quelques imperfections, de quelques appréciations hasardées, etc., et je ne me serais pas permis ces observations critiques, si je n'avais trouvé dans le livre de M. Burguy une ample matière à mes éloges, je dirais volontiers à ma reconnaissance.

RAPPORT

sur les deux Arithmétiques

LA DÉCIMALE, LA DUODÉCIMALE OU LA ZONNOMIE

Par M. REYNAUD-DUCREUX.

L'Académie a bien voulu me charger de lui rendre compte d'un travail intitulé *la Zonnomie*, présenté par son auteur M. A. Gautier. Je viens lui soumettre le résultat de l'examen que j'ai fait de ce travail.

M. Gautier s'occupe de quatre choses distinctes : système de numération, système de poids et mesures, manière d'exprimer et d'écrire les nombres, enfin moyens de populariser son système.

Préoccupé comme beaucoup d'autres personnes de l'impossibilité, dans le système de numération décimale, d'exprimer en nombres entiers le tiers, le quart et le sixième de l'unité d'ordre supérieur au premier, impossibilité qui disparaîtrait par l'adoption du système duodécimal, M. Gautier regarde comme un avantage de premier ordre l'adoption de ce dernier système. Je ne partage pas cette opinion, parce que l'Arithmétique n'a pas pour but unique, la simplicité des calculs de ménage et du petit commerce ; elle doit servir à résoudre tous les problèmes possibles sur les nombres : Or, si les fac-

teurs 3, 4, 6 se trouvent dans la base duodécimale et manquent dans la base décimale, cette dernière base possède le facteur 5 qui manque à la duodécimale ; et les deux systèmes manquent des diviseurs premiers 7, 11, 13, etc. jusqu'à l'infini. Ce qui obligera, dans tous les systèmes de numération admissibles, à employer les fractions ordinaires. Concluons donc que si le système duodécimal était en usage, il aurait un avantage sur le décimal, mais que cet avantage n'est pas assez considérable pour qu'on l'achète au prix des perturbations que son introduction apporterait pendant de longues années, dans toutes nos habitudes.

Quant au système des poids et mesures, M. Gautier paraît croire que si les savants auteurs de notre système métrique avaient adopté le nombre 12 pour rapport constant entre les unités d'ordres successifs des diverses espèces de grandeur, ils auraient atteint un but bien autrement important que celui qu'ils ont obtenu. Le but principal de l'établissement du système métrique a été de réduire à une seule unité principale, le nombre très-grand d'unités différentes que l'on employait autrefois pour la même espèce de grandeur, et de faire dépendre ces unités principales d'une grandeur fixe prise sur le globe terrestre et que l'on pourrait retrouver expérimentalement si elle venait jamais à se perdre dans la suite des siècles. On est porté à croire que ce but important a été heureusement atteint puisque plusieurs gouvernements européens ont déjà adopté en tout ou en partie le système français. On ne pense pas qu'il soit jamais entré dans l'esprit des auteurs du système mé-

trique la pensée de changer le système de numération décimale et de vouloir contraindre tous les peuples instruits à apprendre de nouveau, à exprimer et à écrire les nombres d'une nouvelle manière, pour l'unique avantage d'introduire deux facteurs de plus dans l'unité du second ordre.

Concluons donc que pour le système des poids et mesures comme pour le système de numération, le nombre 12 pris pour rapport constant des unités d'ordres consécutifs n'aurait pas les immenses avantages que l'auteur de *la Zonnomie* en espère. Nous terminerons en faisant remarquer qu'aucun système ne permettra d'établir un rapport simple et uniforme entre les unités d'ordres consécutifs, destinées à la mesure du temps, puisque l'année et le jour, ces deux ordres obligés de mesure du temps, ont entre elles un rapport qui ne dépend pas de notre volonté.

Mais enfin si l'on croyait utile d'adopter un système de poids et mesure duodécimal, pour donner plus de simplicité à certains petits calculs de ménage et de petit commerce, serait-il nécessaire pour cela de s'exposer à toutes les difficultés d'un changement radical de système de numération? nullement. Il suffirait d'apprendre une partie des principes du calcul des nombres complexes que l'on enseignait autrefois dans toutes les écoles primaires, principes encore enseignés aujourd'hui parce qu'ils sont utiles pour exécuter simplement des calculs indispensables, tels que ceux relatifs au temps (années, mois, jours, heures, etc.) et aux mesures étrangères non décimales.

La Zonnomie de M. Gautier est moins un traité spécial d'arithmétique qu'un chapitre destiné à compléter un grand travail ayant pour but d'établir une langue universelle. C'est ce qui explique pourquoi il propose, pour son nouveau système de numération, de nouveaux noms de nombre et de nouveaux chiffres pour les écrire. Cette partie de son travail est bien plus littéraire que mathématique. Je manque à la fois de renseignements suffisants et de connaissances spéciales pour l'apprécier.

DE L'INDIGENCE ET DE LA BIENFAISANCE

DANS LA VILLE DE BESANÇON,

Par le docteur J. DRUHEN aîné,

Professeur à l'Ecole de médecine.

VI

BANQUES POPULAIRES.

Caisse d'épargne.— Mont-de-Piété.

CAISSE D'ÉPARGNE.

Personne ne s'étonnera de trouver dans ce travail une notice sur la caisse d'épargne de Besançon. L'idée qui a inspiré les fondateurs de cette institution et l'esprit qui a dirigé ses législateurs se rattachent certainement à une pensée de prévoyance et de bienfaisance en faveur des classes laborieuses pour lesquelles elle a été spé-

cialement établie. Tout bien considéré, cependant, les caisses d'épargne sont-elles dans l'application des institutions de bienfaisance, et les avantages qu'elles offrent à leurs clients sont-ils suffisants pour les séparer des établissements qu'on rencontre dans toutes les villes de commerce et d'industrie, où chacun peut verser le fruit de ses épargnes et de ses économies?

La notice qui va suivre et les réflexions qu'elle a fait naître dans mon esprit justifieront peut-être cette question.

Tout le monde connaît aujourd'hui l'institution des caisses d'épargne. Destinés à recevoir et à faire fructifier les sommes qui leur sont confiées, ces établissements tendent à élever le niveau de la moralité en introduisant dans les familles des habitudes d'ordre et d'économie.

Celui de Besançon fut accueilli avec faveur, et l'on pouvait s'y attendre de la part d'une ville où le petit commerce, les ouvriers, les domestiques et les travailleurs de toute catégorie forment la partie la plus nombreuse de la population.

La caisse d'épargne y fut établie dans l'année 1834, et ses premiers statuts furent approuvés par ordonnance royale du 21 novembre de la même année (1). Les fonds nécessaires à son premier établissement furent fournis à l'aide d'une souscription qui produisit 40,000 francs.

---

(1) Aujourd'hui elle compte 4 succursales dans les villes de Pontarlier, Morteau, Baume-les-Dames et Ornans ; leurs opérations n'ont pas la même importance.

Cent trente-quatre souscripteurs y prirent part ; c'étaient des négociants, des industriels, des notaires; des officiers en retraite, le conseil général du Doubs, plusieurs conseils municipaux, etc.

Les lois, arrêtés et décrets qui concernent les caisses d'épargne en général ont été appliqués à celle de Besançon ; je les rappellerai brièvement pour ceux des lecteurs qui ne sont pas familiers avec ce genre d'établissement.

La caisse d'épargne est régie gratuitement par un conseil composé de dix-huit directeurs choisis, savoir : six dans le conseil municipal et douze parmi les citoyens les plus recommandables (1).

Les déposants peuvent y verser de 1 à 300 francs par semaine. Le maximum du dépôt, fixé autrefois à 1,500 fr., a été abaissé à 1,000 fr. par la loi du 30 juin 1851.

Lorsque, par suite du réglement annuel des intérêts, un compte vient à excéder ce maximum, si le déposant, pendant un délai de trois mois, n'a pas réduit son crédit au-dessous de cette limite, l'administration de la caisse d'épargne achète, pour son compte, 10 fr. de rente de la dette inscrite, et sans frais pour le déposant (2).

L'intérêt qui est alloué aux déposants est de 3 3/4 % par an ; il commence à courir deux semaines après le jour du versement, et il cesse deux semaines avant le jour indiqué pour le remboursement.

A Besançon, cependant, les remboursements sont

---

(1) Le préfet et le maire sont directeurs nés.
(2) Article 2 de la loi du 30 juin 1851.

effectués sur une demande préalable de un, deux ou trois jours au plus; un grand nombre d'entre eux ont même lieu instantanément dans les séances du dimanche. Cette mesure est surtout favorable aux habitants des campagnes, qu'elle dispense de déplacements onéreux.

Je me suis demandé, en commençant, si les caisses d'épargne étaient bien des établissements de bienfaisance, et si, sous certains rapports, elles ne devaient pas être assimilées aux banques ordinaires. Je dois justifier cette question.

Il est un fait qui frappe tout d'abord, c'est le taux de l'intérêt (3 3/4 %) alloué par la caisse d'épargne aux déposants. Je remarque en second lieu que cet intérêt, à part quelques exceptions locales, n'est guère servi que pendant onze mois sur douze; il commence à courir deux semaines après le jour du versement, et il cesse deux semaines avant le jour indiqué pour le remboursement. Il résulte de cette charge, quelque légère qu'elle paraisse, une réduction assez sensible de l'intérêt, qui, de 3 3/4, est ramené à 3 1/2 environ.

Or, est-ce une si grande faveur, est-ce du moins un acte de bienfaisance, que de payer aux classes laborieuses, pour lesquelles les caisses d'épargne ont été instituées, 3 1/2 % par an, lorsque l'intérêt légal de l'argent est encore à 5 %, que le gouvernement, à l'occasion de la guerre de Crimée, a ouvert un emprunt national au taux de 4 1/2, et que la ville de Besançon, pour l'établissement des eaux d'Arcier, a émis ses obligations à 4 %?

Les personnes initiées au mécanisme des caisses d'é-

pargne reconnaîtront sans peine que ces observations s'adressent moins à la nôtre en particulier qu'à l'institution elle-même, et que celle-ci ne pourra se perfectionner et prendre véritablement sa place parmi les institutions bienfaisantes que du jour où l'on aura modifié les lois qui la régissent. Les considérations suivantes en fourniront la preuve.

Toutes les caisses d'épargne ont un fonds de dotation ou s'appliquent à s'en créer un. A Besançon, ce fonds est constitué 1° par les souscriptions dont j'ai indiqué le chiffre tout à l'heure, et 2° par l'exédant annuel des recettes sur les dépenses.

D'un autre côté, les différentes lois sur les caisses d'épargne, et notamment celle du 7 mai 1853, qui est la dernière, les obligent, pour couvrir leurs frais de loyer et d'administration, à faire une retenue sur l'intérêt bonifié par la caisse des dépôts et consignations, dans laquelle leurs fonds sont déposés. Cette retenue étant obligatoire pour un quart et facultative pour un autre quart, pour cent, l'intérêt alloué aujourd'hui aux déposants ne peut être supérieur à 3 3/4.

Il résulte de cette double disposition que le fonds de dotation peut s'accroître indéfiniment et la caisse s'enrichir dans des proportions illimitées, sans que les déposants profitent de cet accroissement de richesse qui vient d'eux cependant. La loi a fixé le maximum d'intérêt qui puisse leur être accordé, et elle a dit aux administrateurs : Vous n'irez pas plus loin.

Nous avons vu que la caisse d'épargne de Besançon avait dès son début un fonds de dotation de 40,000 fr.;

grâce aux intérêts accumulés, grâce à des achats de rente faits dans des temps favorables, grâce à l'excédant des recettes sur les dépenses, autrement dit aux bénéfices qu'elle a réalisés, elle possède aujourd'hui, tant en propriété qu'en rentes, une valeur de 130,000 fr., qui produisent environ 7,000 fr. de revenu.

Ajoutons qu'elle réalise au moins 6,000 fr. de bénéfice annuel, ce qui donne en totalité une somme de 13,000 fr., incontestablement supérieure à celle qui est nécessaire pour couvrir les frais de loyer et d'administration.

Dans le système actuel, le surplus des bénéfices sert uniquement à accroître le fonds de dotation.

Je voudrais, moi, qu'une partie fût employée à augmenter les intérêts des déposants. La caisse d'épargne ne sera véritablement une institution de bienfaisance qu'à cette condition.

Le décret rendu par le gouvernement provisoire, le 7 mars 1848, aurait parfaitement atteint le but, si les nécessités financières de ces temps difficiles n'avaient pas obligé son successeur à le rapporter. En voici la teneur :

« Considérant que l'intérêt des bons du trésor est fixé à 5 %;

» Considérant que la justice commande impérieusement de rétablir l'égalité entre le produit des capitaux du riche et celui des capitaux du pauvre, le gouvernement provisoire arrête :

» *Article unique.* L'intérêt de l'argent versé par les citoyens, dans les caisses d'épargne, est fixé à 5 % à partir du 10 mars prochain. »

A l'augmentation du taux de l'intérêt, on a fait une objection dont je ne me dissimule pas la valeur. On a dit : Parmi les déposants, plusieurs sont propriétaires, exercent des professions libérales, et possèdent à des titres divers, soit de l'aisance, soit même de la fortune(1). Augmenter l'intérêt, c'est les inviter à la spéculation, c'est provoquer vers les caisses d'épargne une abondance de capitaux embarrassants, c'est déplacer des intérêts respectables et susciter à l'industrie et au commerce de sérieuses difficultés.

En réponse à cette objection, je me demande s'il ne serait pas possible d'obvier à cet inconvénient grave en n'appliquant la mesure en question qu'aux catégories des ouvriers et des domestiques, les seules véritablement que la bienfaisance de l'Etat et des communes doive atteindre. Ainsi réduit, l'accroissement de l'intérêt est un acte de haute bienfaisance qui ne peut rencontrer que les sympathies de tout le monde, et la gratitude des déposants qui deviendraient l'objet de cette mesure.

Dans plusieurs départements, on se plaint des faibles résultats produits par les caisses d'épargne; on leur reproche de n'être qu'exceptionnellement en rapport avec la population ouvrière pour laquelle elles ont été créées. La ville de Besançon mérite ce reproche moins que plusieurs autres villes et il suffit de jeter les yeux sur le tableau suivant pour se convaincre que les ouvriers et les

---

(1) On sait qu'il est facile d'entretenir à la caisse d'épargne une somme assez considérable en la divisant sur plusieurs têtes, le mari, la femme, les enfants, etc., sans cependant dépasser le maximum du dépôt, fixé à 1000 fr. par la loi du 30 juin 1851.

domestiques fournissent une grande partie de la clientelle de notre établissement.

TABLEAU indiquant pour la caisse d'épargne de Besançon, la moyenne annuelle des comptes nouveaux (livrets et crédits) d'après la profession des déposants: du 1er janvier 1851 au 31 décembre 1858 (1).

	Livrets.	Crédits.
Ouvriers	528	108,864 fr.
Domestiques	219	35,943
Employés	160	35,703
Militaires et marins	210	115,173
Professions diverses	134	32,344
Mineurs	197	28,725
Sociétés de secours mutuels	1	145
Moyenne pour chaque année de toutes les professions réunies	1449	356,897

Nous terminons cette notice par un tableau d'ensemble qui présente un résumé des principales opérations de la caisse d'épargne de Besançon, depuis son ouverture jusqu'au 31 décembre 1858.

RÉSUMÉ des opérations de la caisse d'épargne de Besançon du 4 janvier 1835 au 31 décembre 1858.

	Livrets.		Capitaux. fr. c.
Livrets ouverts	27,072	Versements	16,820,163 89
		Intérêts alloués	1,084,426 73
		Total	17,904,590 62
Livrets soldés	19,999	Remboursements et transferts fr. c. 13,573,714 »	15,480,436 50
		Achat de rentes 1,906,722 50	
Restent au 31 décembre 1858	7,073	Reste (solde au 31 décembre 1858)	2,424,154 12

(1) Il est bien entendu qu'il n'est ici question que des livrets

MONT-DE-PIÉTÉ.

On sait que les monts-de-piété sont des banques instituées pour les familles qui, par suite de circonstances éventuelles, sont dans le cas d'être aidées momentanément par la bienfaisance, sans avoir besoin d'être assistées par la charité publique. Ce sont donc des établissements de bienfaisance; mais par la force des choses, ils ont fini par dévier peu à peu du but de leur institution, et par devenir de véritables établissements de crédit à l'usage du petit commerce et de la petite industrie (1).

Admis en principe par la loi du 16 pluviôse an XII, celui de Besançon n'a été créé que par ordonnance royale du 17 septembre 1823, et il n'a ouvert que le 9 novembre 1824. Conformément à cette même loi, il ne prête que sur nantissement, et ses bénéfices sont versés dans la caisse des hospices réunis.

Le capital engagé dans le mont-de-piété est de 400,000 fr. environ. Il provient de trois sources différentes : 1° des cautionnements en numéraire des préposés de l'établissement et des receveurs d'établissements charitables des départements circonvoisins, aux arrérages de 3 % l'an; 2° d'un capital fourni par les hospices,

---

nouveaux et que ceux qui sont délivrés par transfert n'y sont pas compris. De même, les crédits ne comprennent que le montant du premier versement. Les sommes déposées dans le courant des années n'en font pas partie.

(1) A Paris, d'après les comptes annuels de l'administration du mont-de-piété, les avances faites au commerce formeraient au moins le tiers des sommes prêtées par cet établissement.

auxquels l'établissement sert un intérêt de 5 %; 3° enfin de capitaux privés à 4 %, et qui forment le quart environ du fonds de roulement.

La fixation du taux de l'intérêt exigé des déposants était une question délicate, car, d'un côté, il fallait que l'établissement pût produire assez pour servir l'intérêt des capitaux engagés dans l'entreprise, pour couvrir les frais d'appropriation du local destiné à recevoir les objets déposés, et ceux de loyer et d'administration; de l'autre, il fallait adopter un taux assez modéré pour conserver à l'institution le caractère charitable et philantropique qui a présidé à sa création.

Les fondateurs du mont-de-piété crurent pouvoir concilier deux exigences si opposées en fixant ce taux à 12 %. Il serait permis de trouver étrange cette manière d'exercer la bienfaisance, si l'on ne savait qu'il entrait dans leurs vues d'abaisser successivement l'intérêt, et d'amener, sous ce rapport, la clientelle du mont-de-piété aux conditions du droit commun. La chose était facile; il suffisait de mettre en réserve les bénéfices, de composer avec eux une partie de la dotation de l'établissement, et de réduire ainsi les capitaux onéreux. Malheureusement, cette mesure ne fut pas adoptée. Le *statu quo* était encore en faveur, et les hospices continuaient à profiter des bénéfices du mont-de-piété, lorsque, au mois d'août 1844, on soumit au conseil municipal de Besançon la grave question de savoir s'il y avait possibilité de réduire le taux de l'intérêt des sommes prêtées par le mont-de-piété.

Cette question souleva au sein du conseil une discus-

sion dans laquelle plusieurs opposants prirent la parole. Ceux-ci, qui représentaient le parti de la prudence, disaient : « En réduisant l'intérêt, on s'expose à paralyser le travail et à empêcher le pauvre de faire des économies ; d'un autre côté, les recettes des hospices ne seront plus en équilibre avec les dépenses, et la ville sera obligée d'intervenir pour une plus large subvention dans le budget des hospices. »

Les partisans de la réduction de l'intérêt, qui considéraient avant tout le mont-de-piété comme un établissement de bienfaisance, et qui ne pouvaient consentir à lui laisser plus longtemps le caractère d'une banque usuraire, répondaient à la première objection : « Si quelques hommes imprévoyants peuvent trouver dans la mesure projetée un aliment à leur désordre, est-ce un motif à invoquer pour maintenir un taux excessif et rendre les travailleurs nécessiteux victimes des abus que l'on peut craindre? » A la seconde objection, ils répondaient encore : « Si les hospices n'ont pas de revenus suffisants, si leurs ressources ne sont pas proportionnées à leurs charges, c'est la ville qui est obligée d'y pourvoir, et la loi du 5 ventôse an VIII n'a pas été inspirée par un autre motif (1). »

La commission chargée par le conseil d'étudier la proposition concluait en faveur de la réduction, et son rapporteur couronnait ses arguments par les considérations

---

(1) Cette loi porte création d'octrois municipaux et de bienfaisance dans les villes dont les hospices civils n'avaient pas de revenus suffisants pour subvenir à leurs besoins.

suivantes : « Ne rejetons pas une proposition qui se recommande par sa moralité, par l'intérêt bienveillant qu'on doit porter aux classes pauvres. Sachons faire un sacrifice volontaire pour qu'on ne nous l'impose pas plus tard; décidons d'abord ce qui est juste, ce qui est équitable, et laissons à l'avenir le soin de nous diriger dans les résolutions que nous aurons à prendre..... Maintenir le taux actuel, ce serait augmenter la détresse des nécessiteux et s'exposer à voir l'intérêt qu'on perçoit aujourd'hui, réduit subitement par ordonnance (1). »

Ces sages paroles étaient l'écho des suppliques que le directeur du mont-de-piété, M. Bergier, n'avait cessé d'adresser à l'administration en faveur de ses malheureux clients; elles furent cependant insuffisantes pour éclairer le conseil, qui, en attendant de nouvelles lumières, ajourna la réforme projetée.

L'auteur du rapport dont je viens de citer quelques extraits avait dit au conseil : « *Maintenir le taux actuel, ce serait s'exposer à voir l'intérêt qu'on perçoit aujourd'hui, réduit subitement par ordonnance.* » Cette prédiction ne devait pas tarder à s'accomplir, et voici dans quelle circonstance elle se réalisa.

En 1852, M. de Maupas, à son avénement au ministère de la police, adressa aux inspecteurs de son administration une circulaire pressante par laquelle il leur recommandait, entre autres choses, d'étudier d'une manière spéciale les établissements d'assistance publique

(1) Page 29 du rapport édité, à l'imprimerie Bintot, sans nom d'auteur.

de leurs ressorts respectifs, et de lui faire connaître les améliorations dont ils leur paraîtraient susceptibles.

Dans le rapport qu'il adressait au ministre en réponse à cette circulaire, M. Lecourbe, inspecteur général de la police à Besançon, après avoir vanté la bonne administration de nos établissements hospitaliers, énuméré les sacrifices que la ville s'impose pour ses écoles publiques, après avoir signalé honorablement la générosité de ses habitants en matière d'assistance, terminait en regrettant le contraste qu'il constatait entre des dispositions si bienfaisantes et le taux élevé que le mont-de-piété prélevait sur les pauvres qui étaient forcés d'y recourir.

C'est ce travail, il n'en faut pas douter, qui a amené l'arrêté du 15 septembre 1852, qui porte qu'à dater du 1er janvier 1853, il ne sera plus perçu, par le mont-de-piété de Besançon, que 9 % d'intérêt au lieu de 12.

Cette réduction, d'ailleurs, s'est faite à vue des bénéfices réalisés chaque année par l'établissement (1). Ils étaient tels, qu'il a paru que la suppression d'un quart dans la perception des intérêts, en abaissant les bénéfices aux trois quarts de leur chiffre ordinaire, laisserait encore l'établissement dans une position favorable. Cette pensée, qui a présidé à la mesure, a fait négliger le moyen employé par les établissements de même nature qui ont voulu arriver à faire jouir les engagistes du bienfait du droit commun. Ce moyen, que le rapport au conseil municipal demandait avec instance en 1844, consiste,

(1) Au 1er janvier 1860, les bénéfices nets réalisés depuis l'origine du mont-de-piété se montaient à la somme de 182,000 fr.

nous l'avons déjà dit, à composer avec les bénéfices une somme proportionnelle dont le produit couvre la différence que fait le taux nouveau par rapport à l'ancien.

Cette question de la réduction des intérêts a toujours vivement préoccupé les économistes, et surtout les hommes spéciaux qui consacrent leurs peines et leur dévouement aux monts-de-piété.

L'auteur d'un ouvrage très savant sur ces utiles établissements donne de ceux qui persistent encore à laisser leur clientelle en dehors du droit commun, une définition sévère. « Ce sont, dit-il, des banques de prêts, des lombards (1) qui, moyennant des intérêts usuraires, font des avances aux classes pauvres, et ils n'ont rien du caractère religieux et charitable que ses premiers fondateurs leur avaient imprimé. » Plus loin il ajoute :

« Les bénéfices sont versés annuellement dans la caisse des hospices..... les philanthropes trouvent ceci merveilleux. Quoi de plus beau, en effet, de plus touchant, que de bénéficier sur les haillons de la pauvreté, afin de pourvoir un jour à ses nécessités quand la maladie arrive et que l'hôpital s'ouvre pour elle. Un peu plus de bénéfices, et les pauvres ne seront plus à la charge de la société; ils se suffiront à eux-mêmes et seront assez riches pour payer le grabat où ils viennent mourir (2). »

La durée des prêts avait été fixée à six mois par les

---

(1) Le nom de Lombards, donné aux maisons de prêts sur gage, vient des premiers commerçants qui, originaires du Piémont, exerçaient en France leur trafic sous le nom de Lombards.

(2) Des monts-de-piété et des banques de prêts sur nantissement, par A. Blaise, in-8°, 1843, page 249.

fondateurs du mont-de-piété. Ce terme était trop court. La plupart des engagistes ne pouvaient se mettre en mesure de retirer leurs effets au terme fixé pour l'engagement, et, même souvent, pour opérer le renouvellement de leur titre, ils étaient obligés de faire un nouvel emprunt.

L'état financier de l'établissement en valait mieux, mais les emprunteurs en valaient pis. Pour faire cesser cet état de choses contraire à l'esprit de l'institution, la durée du prêt a été fixée à un an, à partir du 1er janvier 1855.

Depuis cette époque, la clientelle du mont-de-piété se trouve dans un ordre qu'on pourrait appeler normal. Les engagistes ont le temps bien suffisant d'opérer le retrait de leurs effets, et surtout d'empêcher qu'ils soient vendus, avantage dont les privait souvent le rapprochement par sept mois des anciennes ventes.

Mais la diminution du nombre des opérations a singulièrement diminué les revenus de l'établissement. Ça été au point de faire craindre que les comptes annuels ne se soldassent en déficit ou par zéro. On a regretté alors de n'avoir pas suivi les exemples donnés ailleurs, c'est-à-dire de n'avoir pas mis en réserve des fonds pour arriver à une réduction sans inconvénient.

Quoi qu'il en soit, il devenait urgent de sortir de cette pénible position pour le présent, et d'en prévenir le retour pour l'avenir. Afin d'obtenir ce double résultat, il a fallu amoindrir le bienfait de l'arrêté du 15 septembre 1852, et par un autre arrêté du 2 février 1857, le droit

de prisée, qui était à la charge de l'administration, a dû être supporté par les engagistes.

Ce changement met à l'abri d'un déficit, mais il ne laisse plus apercevoir que dans un avenir bien éloigné le moment où l'on pourra, par l'accumulation des bénéfices, abaisser à 6 % les prêts du mont-de-piété, comme cela serait si désirable. Pour en donner la preuve, je puis citer pour exemple l'exercice de 1859, année de prospérité industrielle et commerciale.

En 1859, on a fait 41,239 prêts représentant une somme de 465,360 fr. 50 c., et le total des dégagements (ventes comprises) a présenté 39,876 articles, pour une somme de 460,492 fr. Ce mouvement considérable n'a laissé en magasin, au 31 décembre de cette même année, que 26,767 articles, pour une somme de 343,863 fr. 50 c., et dans la caisse une somme d'un peu plus de 3,000 fr. pour bénéfices, défalcation faite de toute dépense. Remarquons que cette somme serait moindre d'un tiers, si les bailleurs de fonds venaient à exiger le 5 % pour intérêts de leurs capitaux.

Pour donner, d'ailleurs, une idée exacte des opérations du mont-de-piété et de leurs résultats, il convient de les examiner dans leurs principaux détails en embrassant plusieurs années à la fois. Ce sera le moyen de connaître 1° le nombre des objets ou des articles engagés, 2° les sommes prêtées sur ces nantissements, 3° leur valeur estimée par séries, 4° la nature et l'importance relative des différents modes de dégagements, 5° enfin les frais d'exploitation. La réponse à ces différentes questions est dans le tableau suivant.

TABLEAU des opérations des prêts faits par le mont-de-piété de Besançon et du mouvement des articles déposés dans cet établissement (moyenne des années 1856-57-58-59).

ENGAGEMENTS.		PRÊTS PAR SÉRIES DE						
Articles.	Sommes	2 à 3 fr.	6 à 10 fr.	11 à 25 fr.	26 à 50 fr.	51 à 100 fr.	Au-dessus de 100 f.	Totaux des articles.
45,185	513,690	21,018	11,399	6632	1872	839	449	45,185

La valeur moyenne de chaque article engagé a été de **11 fr. 27 c.**

DÉGAGEMENTS.			
Par retrait de nantissement.	par renouvellement.	par vente.	Total général.
Nombre des articles. 29,645	13,643	2,694	45,982
Somme exprimant leur valeur 291,210	187,867	36,541	515,618

Les dépenses s'élèvent en moyenne à **30,173** fr. par an (1); ce qui fait pour chaque article environ **0,71** c.

Il résulte de là que l'intérêt étant de **0,075** par mois, les prêts au-dessous de 7 fr. sont onéreux à l'établissement, ainsi que ceux d'une valeur plus considérable qui ne durent pas assez longtemps pour produire un droit de

(1) Dans cette somme sont compris : les intérêts des capitaux engagés dans le mont-de-piété, le traitement des employés, le loyer, l'assurance du nantissement et de la maison, les frais de régie et les secours et les dépenses imprévues.

66 c.; mais j'avoue que ce léger déficit ne m'inspire aucune inquiétude : différents faits énoncés dans cet article me dispensent de donner mes raisons.

A Aix, une partie des fonds est employée à des avances gratuites; à Montpellier, à Toulouse et à Grenoble, les monts-de-piété prêtent aux pauvres sans intérêt; à Gand, l'intérêt n'est prélevé que sur les sommes supérieures à 12 fr.; à Zurich, à Londres, à Hambourg, il existe des sociétés de prêts charitables et gratuits. S'il ne nous est pas permis d'atteindre, à Besançon, à un pareil perfectionnement, nous pouvons du moins espérer une situation meilleure et tolérable; nous en avons pour garants la sagesse et le dévouement bien connu de l'honnête et habile directeur actuel du mont-de-piété (1), les intentions toutes bienveillantes de l'administration municipale et le vœu public, qui, en définitive, en matière d'assistance comme en matière politique. doit toujours être pris en considération. Entre autres expressions de ce vœu public, nous nous plaisons à citer celui-ci.

En 1846, M. Jean-Baptiste Vuilleret, ancien membre du conseil municipal et de l'administration des hospices

---

(1) Au moment de corriger l'épreuve de cette notice, j'apprends la mort de M. Bergier qu'une maladie longue et cruelle vient d'arracher au mont-de-piété dont il était directeur depuis sa fondation. Pendant sa vie, cet homme de bien, aussi modeste que dévoué aux pauvres, aurait souffert de mes louanges; mais je dois à sa mémoire de consigner ici l'expression de la haute estime que professaient pour lui tous ceux qui l'ont connu et des regrets que sa mort a laissés.

M. Bergier était le *vir probus* par excellence et c'est lui rendre justice que de lui appliquer ces paroles de l'Apôtre : *Pertransiit benefaciendo.* (*Act.*, X, 38).

de Besançon, a légué à l'hospice Saint-Jacques la somme de 6,000 fr., à charge par cet établissement d'en verser le montant au mont-de-piété de Besançon, sans intérêt, afin d'établir un premier fonds destiné à diminuer le taux de l'intérêt sans gêner l'hospice. Ce fait n'a pas besoin de commentaire, et il suffit de le citer pour appeler sur son généreux auteur la reconnaissance qu'il mérite, et, j'en ai l'espérance, pour lui susciter aussi des imitateurs.

En rapprochant les deux institutions de la caisse d'épargne et du mont de-piété; en voyant, d'une part, le faible intérêt que la première sert aux déposants qui lui confient leurs économies; en considérant, d'autre part, le taux élevé de l'intérêt qu'on a si longtemps exigé des engagistes que la détresse force à recourir à la seconde, ne dirait-on pas que la spéculation a pris la place de la bienfaisance, et que la caisse d'épargne et le mont-de-piété ont perdu leur droit à figurer parmi les établissements consacrés à l'assistance publique. Quant à moi, je ne les y conserve pas moins, malgré les critiques que j'ai hasardées dans ces deux articles, parce que j'ai confiance dans nos institutions; je les crois perfectibles, et j'ai la conviction que les améliorations viennent toujours avec l'expérience qui éclaire et le temps qui inspire.

VII

INSTITUTIONS ET ÉTABLISSEMENTS

CONSACRÉS A

L'ÉDUCATION ET A L'INSTRUCTION.

—

Crèche. — Salles d'asile. — Ecoles primaires. — Ecoles d'adultes.

CRÈCHE.

Destinée à recueillir les enfants du premier âge qui ne peuvent trouver au sein de leurs familles les soins qui leur sont nécessaires, l'institution de la crèche a été essayée à Besançon en 1852, mais cet essai n'a pas réussi.

Due à l'initiative de M^me^ de Lapeyrouse (1), la crèche avait été établie dans la rue Battant, maison des Carmes. Un local suffisamment vaste pour contenir une trentaine de berceaux, parfaitement aéré, ouvert sur un jardin et exposé au sud-est, y recevait jusqu'à vingt-deux nourris-

---

(1) M. de Lapeyrouse étant préfet du Doubs.

sons. Les enfants y étaient admis tous les jours, depuis six heures du matin jusqu'à sept heures du soir, et pendant le temps de leur séjour, leurs mères venaient les y allaiter trois à quatre fois, et même plus souvent, suivant la nature des travaux auxquels elles se livraient. La crèche leur était ouverte depuis l'âge de quinze jours jusqu'à celui de deux ans, époque à laquelle ils devaient la quitter pour entrer à la salle d'asile.

Des surveillantes expérimentées soignaient les petits enfants, leur donnaient en lait, en bouillons, potages, etc., le supplément de nourriture nécessité par les conditions particulières où se trouvaient les nourrissons.

Deux médecins attachés à l'œuvre lui donnaient gratuitement leurs soins.

Pour tant d'avantages, on n'exigeait des familles que 15 centimes par jour, et encore l'administration fournissait-elle les berceaux, la literie et tout le matériel.

La crèche a duré treize mois. Les fonds qui l'ont soutenue pendant cette trop courte existence sont 1° le produit d'une collecte faite à un bal, au commencement de l'hiver de 1851-1852; 2° un crédit de 3,000 fr. ouvert au budget départemental de 1852, et 3° enfin une somme supplémentaire de 300 fr. fournie par le département pour acquitter des dettes arriérées qui existaient à la clôture de l'établissement.

M^me^ la présidente de l'œuvre avait fait nommer un comité de dames inspectrices qui devaient l'assister de son expérience et de son dévouement éprouvés; mais ce comité n'a jamais eu qu'une existence illusoire : c'est ce

qui a ruiné l'institution. En matière de charité, comme partout, la volonté souveraine a besoin d'être éclairée toujours, dirigée souvent et contrôlée quelquefois, et c'est pour avoir trop présumé de ses bonnes intentions et de ses forces personnelles qu'on l'a vue, dans le cas particulier, faire fausse route et frapper de stérilité une idée qui ne demandait pour éclore que le concours effectif de volontés toujours prêtes, à Besançon, quand il s'agit du bien.

Cet essai devrait être fait de nouveau. La crèche est une institution annexe et complémentaire de la société maternelle, et, si les dames charitables qui composent l'association voulaient bien se mettre à l'œuvre, un succès durable viendrait sans doute couronner leurs efforts.

Le matériel est, ou doit être encore, à la préfecture, et les dispositions de l'administration actuelle n'ont rien perdu de la bienveillance qui avait présidé à l'inauguration de la crèche, à laquelle nous avons voulu consacrer ce souvenir.

SALLES D'ASILE.

Il est une vérité que la foi seule peut accepter sans découragement, c'est que l'action moralisatrice des œuvres de la charité est souvent nulle sur les adultes, c'est qu'elle est, du moins, douteuse, incertaine, et, dans tous les cas, incomplète. Vous prodiguez vos efforts, vos conseils, votre surveillance, tous vos soins, enfin, à une famille que l'imprévoyance, la malpropreté, l'in-

tempérance ou tout autre vice ont réduite à la misère; vous croyez avoir, à force de patience, de douceur, de prières même et de secours matériels, ramené à l'ordre et au bien des gens qui s'en étaient écartés; vous quittez un ménage en désordre, bien convaincu que vous avez dissipé l'orage, tempéré la haine et vaincu la violence : soins inutiles, peines perdues, efforts superflus! Vous retrouvez le lendemain le mal aussi profond, la plaie aussi vive : la misère et l'immoralité se présentent avec des caractères d'incurabilité qui vous rebutent, si vous ne savez pas trouver ailleurs que dans des motifs humains le mobile de vos actions, et si le sentiment religieux ne les dirige pas.

Ce tableau n'a rien de chargé, et je suis convaincu qu'il ne paraîtra exagéré qu'à ceux qui ne connaissent les pauvres que de nom, et qui n'ont jamais entretenu des rapports directs et suivis avec eux.

Ce sont ces considérations qui ont inspiré la pensée de s'adresser aux enfants, et de confier à leurs âmes candides le germe des bons principes. De là l'origine des salles d'asile. La première idée d'un établissement de cette nature, à Besançon, appartient à M. de Magnoncourt, alors maire de la ville, qui en entretint, pour la première fois, le conseil à la séance du 10 mars 1831.

Cette communication avait passé inaperçue lorsque le préfet du Doubs, par une lettre en date du 28 août 1833, vint mettre le conseil en mesure de s'occuper de cet objet, en lui faisant observer qu'une salle d'asile établie dans les deux cantons serait une utile préparation à l'entrée des enfants dans les écoles primaires, et leur

donnerait une heureuse direction en les préservant des dangers auxquels ils sont exposés par l'isolement auquel les condamnent, trop souvent, les travaux de leurs parents.

Le projet était encore à l'étude lorsque M. de Magnoncourt, qui avait quitté la mairie, vint lever toutes les difficultés en offrant à la ville une rente annuelle de 500 fr., à la condition d'ouvrir dans le canton nord, qui était relativement, alors comme aujourd'hui, le plus populeux et le plus pauvre, une salle d'asile assez vaste pour contenir au moins deux cents enfants, et d'établir dans ses abords une cour ou un jardin convenablement disposé pour les exercices de toute nature auxquels il voulait qu'on accoutumât les enfants. Il ajoutait : « D'après la connaissance que j'ai maintenant de l'esprit de la population, je pense que de semblables institutions ne peuvent réussir que dirigées par des sœurs de la charité. Ainsi, les 500 fr. de rente annuelle que j'offre seront destinés à entretenir deux sœurs pour soigner les enfants. » M. de Magnoncourt proposait d'exiger des familles non indigentes une rétribution de 2 c. 1/2 ou de 5 c. par jour; mais on vit des inconvénients réels à cette mesure, et la proposition ne fut pas prise en considération (18 avril 1835).

Ce don fut accepté par la ville avec une vive reconnaissance; un local provisoire fut immédiatement loué rue Charmont, 7; une salle d'asile fut ouverte le 1er juin 1836, et avant même qu'elle eût fonctionné, M. Ployer, rentier à Besançon, voulant aussi contribuer pour sa part à mieux assurer l'existence de cet utile établisse-

ment, lui affecta un capital de 1,000 fr., et lui assura une somme annuelle de 500 fr. sa vie durant (28 mars 1836).

La maison qui avait reçu provisoirement la salle d'asile ne convenait sous aucun rapport; elle fut bientôt abandonnée pour l'établissement actuel, rue Battant, 26, quoiqu'il soit loin d'être lui-même satisfaisant sous tous les rapports.

Les familles comprirent facilement tout le bien que leur promettait cette nouvelle école, et l'empressement qu'elles mirent à lui confier leurs enfants donna l'idée d'en ouvrir une pareille à l'extrémité opposée de la ville, et par une délibération en date du 22 avril 1839, le conseil municipal vota à cet effet l'appropriation d'une maison de la place Saint-Quentin. Mais ce local ne réunissait pas toutes les conditions de salubrité qu'exige un établissement de ce genre, et une expérience de plusieurs années y ayant fait reconnaître des inconvénients auxquels il serait impossible de remédier, l'administration acheta, dans le courant de l'année 1845, un terrain situé rue Ronchaux, où elle fit construire l'*école maternelle* monumentale que chacun connaît.

Comme œuvre d'art, comme économie, ce monument prête beaucoup à la critique, et je ne me charge pas de le défendre; mais il assure aux enfants le soleil, la lumière et l'air nécessaires au libre développement de leur constitution et à l'entretien de leur santé, et il mérite, à ce titre, d'être considéré comme un établissement définitif.

Je regrette de ne pouvoir en dire autant de la salle

d'asile de la rue Battant; elle ne présente aucune des conditions désirables; elle ne remplit que fort incomplétement le but pour lequel elle a été établie, et ne peut, en conséquence, être considérée que comme un établissement provisoire. Toutefois, comme ce provisoire a déjà vingt-trois ans de durée, il serait peut-être temps de le faire cesser.

Telles étaient déjà les conclusions d'un rapport au préfet que j'ai fait en 1852, en collaboration avec M. le docteur Bonnet, conformément à la demande que cet administrateur nous avait adressée en nous nommant inspecteurs des salles d'asile. Aujourd'hui, à huit ans de distance, les conditions sont les mêmes; et après avoir visité la salle d'asile, je pourrais reproduire mon rapport de l'année 1852 sans en rien retrancher, sans y rien ajouter (1).

Nous venons de faire connaître l'origine de nos salles d'asile, et de signaler à la reconnaissance de nos concitoyens les hommes charitables qui les ont dotées. La fondation de l'œuvre du patronage a marqué pour elles une ère de prospérité que rien désormais ne peut ralentir, et grâce aux sacrifices que cette association s'impose, aux secours qu'elle distribue aux enfants pauvres

(1) Dans ce rapport, nous signalions entre autres inconvénients : 1° l'état de malpropreté des abords de la salle d'asile ; 2° les émanations fétides qui s'échappent des 9 cabinets d'aisance, ouverts dans le vestibule même de l'établissement ; 3° la communication immédiate de ce vestibule avec la chaudière où l'on prépare la soupe destinée aux repas des enfants ; 4° l'insuffisance relative des salles d'où résultent de mauvaises conditions d'aération et de ventilation et qui ne donne à chaque enfant, en moyenne et par heure, que 56 centimètres cubes d'air à respirer.

qui les fréquentent, grâce à la bienveillance du comité qui est chargé de leur surveillance et à l'extrême bonté des religieuses, aussi dévouées qu'affectueuses, à qui elles sont confiées, les salles d'asile sont devenues pour les classes pauvres un besoin qu'il serait fort difficile de supprimer aujourd'hui.

Le nombre des enfants qui les fréquentent est en moyenne de deux cents pour chacune des salles : soit quatre cents pour les deux. Ils y sont reçus de deux à cinq ans, et depuis huit heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, tous les jours, le dimanche excepté. — Ils ne quittent l'asile que pour retourner le soir dans leur famille, y reçoivent une soupe, et au besoin du pain, au milieu du jour, et jouissent, soit dans le jardin, soit dans les salles, des amusements, des exercices et des leçons prescrites par les instructions qui régissent les salles d'asile en général.

Les dons de MM. de Magnoncourt et Ployer suffisent à peu près pour acquitter les frais occasionnés par la salle d'asile de la rue Battant; le conseil municipal paie sur les revenus de la ville la sœur et la surveillante attachées à la salle d'asile de la rue Ronchaux, et enfin l'association du patronage dépense annuellement, et en moyenne, une somme de 1,859 fr. en soupes, en pain et en vêtements pour les enfants qui appartiennent aux familles les plus pauvres et les plus dignes d'intérêt, ainsi que nous l'avons déjà constaté (1).

(1) Voy. la notice sur l'association de secours et de patronage.

ÉCOLES PRIMAIRES.

Avant la révolution, quelques-unes des congrégations religieuses établies à Besançon s'étaient donné la mission d'instruire les classes pauvres; mais les lois de 1790 et 1792 les ayant supprimées, les écoles avaient disparu avec elles, et lorsque le bureau de bienfaisance commença ses opérations, il trouva les enfants privés d'une direction régulière et abandonnés à l'ignorance.

Cette situation ne pouvait durer, et une institution qui était chargée de remettre en vigueur les bonnes œuvres des paroisses et des anciennes confréries devait bientôt y mettre un terme; c'est ce que fit le bureau de bienfaisance en établissant à ses frais des écoles publiques en faveur des enfants pauvres. En vertu d'une délibération du 1^er^ germinal an IX, il ouvrit dans les rues du Saint-Esprit, Charmont, Ronchaux et Saint-Paul quatre écoles pour les jeunes garçons, et il les confia à des instituteurs laïques. De son côté, l'administration municipale organisa l'enseignement primaire, et dans sa séance du 29 nivôse an XI, le conseil délibéra qu'il y aurait dans la commune onze écoles élémentaires, dont six seraient établies dans l'intérieur de la ville, cinq dans la banlieue, et qu'il serait payé à chacun des instituteurs de l'intérieur 500 fr. à titre d'indemnité de logement, et 72 fr. seulement à ceux de l'extérieur. Mais l'enseignement n'y était pas gratuit comme dans celles du bureau de bienfaisance, et les familles étaient soumises à un

droit d'écolage fixé à 1 fr. 50 c. par mois à l'intérieur de la ville, et à 75 c. seulement dans la banlieue.

Toutes ces écoles paraissent d'ailleurs avoir jeté peu d'éclat pendant les premières années de leur existence, car il en est très rarement question dans les actes officiels, et je n'y ai trouvé ni éloge ni blâme des maîtres qui les dirigeaient. De leur côté, les familles avaient montré peu d'attachement pour elles, autant du moins qu'on peut en juger par un fait, car à la séance du bureau de bienfaisance du 10 octobre 1806, un membre de la commission fit observer que depuis l'établissement sur la paroisse de Saint-Jean des frères de la doctrine chrétienne, l'école laïque de la rue Ronchaux était réduite à un si petit nombre d'élèves, qu'il croyait de l'intérêt de l'administration de la supprimer.

Les humbles religieux de l'ordre établi par l'abbé de la Salle avaient été appelés à Besançon peu d'années après le rétablissement du culte catholique en France, et c'est M. l'abbé Constant, curé de la métropole, qui en avait fait venir trois dans l'intérêt exclusif des enfants de sa paroisse. La sollicitude du vénérable prêtre ne s'était pas bornée à la génération confiée à ses soins : embrassant l'avenir dans l'effusion de sa bienfaisance, il avait affecté pour l'entretien des trois frères une rente perpétuelle de 1,800 fr. par an qui est encore aujourd'hui servie par la fabrique de la paroisse.

Les succès des frères furent bientôt remarqués et un honorable magistrat originaire de Besançon, M. Athalin, président de la cour impériale de Colmar, qui en eut connaissance, conçut la généreuse pensée de les

fixer définitivement dans nos murs en donnant à la ville la maison qu'il possédait place du Palais. Il y mit toutefois cette condition, qu'elle serait affectée au logement des frères de la doctrine chrétienne; à défaut de quoi le bâtiment servirait de presbytère à l'église Saint-Jean (1).

De 1820 à 1830, l'administration municipale, pour répondre aux véritables besoins de l'époque et satisfaire aux désirs des familles, confia aux frères de la doctrine chrétienne ses écoles de Sainte-Madeleine et du quartier Saint-Paul, et elle établit quatre classes dans la première et deux dans la seconde. Celles-ci, avec celles de Saint-Jean qui les avait précédées, devenues complétement gratuites, absorbèrent peu à peu la plupart des autres, et en 1830 les écoles publiques destinées aux garçons avaient cessé d'être confiées à des laïques, à l'exception d'une seule, qui est encore aujourd'hui dirigée par un instituteur de mérite : c'est celle qui est établie rue du Collége.

On croyait alors que cette dernière devait suffire pour les familles qui ne goûteraient pas la méthode des disciples de l'abbé de la Salle et qui préféreraient pour leurs

---

La dotation, quoique très-réelle, se fit cependant sous l'apparence d'une vente régulière. L'acte d'acquisition est du 3 juin 1813, et il est passé en l'hôtel de M. le baron Daclin, maire de Besançon, par devant MM. Belamy et Lanois, notaires en cette ville. La vente est faite moyennant la somme de 10,000 fr. et M. Mermet, principal clerc de l'étude de Me Belamy, et qui agissait au nom de M. Athalin, déclare avoir reçu cette somme pour ce dernier, d'une personne qui veut rester inconnue et qui en a fait donation à la ville de Besançon pour être employée par elle à acquérir ladite maison.

enfants un enseignement plus indépendant du clergé catholique, à qui les frères avaient tout naturellement confié le patronage de leurs élèves. Le conseil qui fut chargé des intérêts de la cité après la révolution de juillet pensa tout autrement et vota l'établissement d'une école mutuelle par une délibération du 29 novembre 1831.

Les motifs invoqués par le maire pour décider le conseil sont trop singuliers par le fond et par la forme pour être passés sous silence. « Jusqu'à présent, dit M. de Magnoncourt, l'instruction primaire a été confiée aux frères : cette instruction est bonne sans doute, morale, mais ennuyeuse, fatigante pour l'enfant et ouvre peu l'intelligence. La manière dont ces écoles sont tenues leur nuit, plus encore que la méthode de l'enseignement. Aussitôt que la liberté reparut, on pensa à rétablir des écoles mutuelles ; dans ces écoles, l'enfant n'est point écrasé par un morne silence ; il se meut souvent, ce qui fait que son physique ne souffre pas (1). »

Le conseil ne crut pas devoir résister à des raisons si nettement exposées et il décida que l'école mutuelle serait établie dans les bâtiments du grenier de la ville, situés place Labourée.

Ce n'est pas la première fois que l'administration essayait de l'enseignement mutuel par la méthode de Lancaster. Commencé d'abord dans les écoles privées à

(1) Séance du conseil municipal, 10 mars 1831. Comme correctif de cette singulière appréciation, je dois ajouter que c'est le même administrateur qui a fondé la première salle d'asile à Besançon et qui, à propos de cette fondation, faisait, cinq ans plus tard, l'éloge des sœurs de la charité.

l'aide de souscription particulières, la ville en avait fait l'application vingt-cinq ans auparavant, mais elle y avait renoncé. Le bureau de bienfaisance, pour sa part, l'avait encouragé par une allocation dé mille francs par an et les frères de la doctrine chrétienne s'étaient également décidés à l'introduire dans leurs classes. Après quelques années, la méthode simultanée avait prévalu et les écoles qu'on avait ouvertes dans le but de populariser celle de Lancaster en avait fait, en les combinant, une méthode mixte qui est encore en faveur aujourd'hui dans beaucoup d'écoles.

Rapprochons du langage tenu en 1831 par le maire de Besançon, les termes de la délibération prise sur le même sujet par le conseil municipal en 1818. Ce parallèle ne manque pas d'un certain degré d'intérêt.

« Le conseil considérant que le premier but de toute éducation doit être fondé sur les principes de morale et de religion;..... que dans les écoles à la Lancaster où tout s'apprend et se fait, pour ainsi dire, mécaniquement et où les enfants sont sans cesse occupés à s'instruire mutuellement, les instituteurs ne peuvent donner que des notions très superficielles de la religion, des devoirs et des obligations de l'homme; qu'il faut plus de temps pour cet objet bien autrement important que l'instruction de la lecture ou de l'écriture; qu'enfin la méthode employée par les frères paraît préférable sous tous les rapports à celle des écoles mutuelles; que d'ailleurs celles-ci ne seront pas privées de tout encouragement puisqu'elles reçoivent 1,000 fr. par an du bureau de bienfaisance;

» Par ces motifs, supprime l'allocation pour encouragement à l'école mutuelle et vote 1,200 fr. pour former un nouvel établissement d'école gratuite tenue par deux frères dans la paroisse de Sainte-Madeleine (1). »

L'école mutuelle fut donc réhabilitée au mois de novembre 1831, et on décida que l'administration ferait les dépenses nécessaires à l'appropriaton du local (2), et en outre, qu'elle procurerait une bibliothèque à l'usage des élèves.

Un professeur titulaire et un professeur adjoint furent attachés à cette école au traitement de 1,500 fr. pour le premier et de 800 fr. pour le second, et on accorda une indemnité de 250 fr. par an à un professeur spécial pour enseigner aux élèves les éléments de la musique.

L'administration avait, pour cette création, une tendresse portée jusqu'à l'exagération : non seulement elle voulait qne les élèves de l'école mutuelle fussent élevés autrement que ceux des écoles rivales, mais encore qu'ils en fussent distingués par le costume. En conséquence, elle décida qu'ils porteraient un uniforme composé d'une blouse bleue et d'une ceinture en cuir noir, et elle prit à sa charge une partie de la dépense que cette mesure imposait aux familles (3).

---

(1) Séance du 23 mai 1838. Il est vrai de dire qu'à une séance suivante, le conseil revenant sur cette délibération a voté de nouveau quelques fonds en faveur de l'enseignement mutuel.

(2) On dépensa 7,409 fr. pour cette appropriation. 1,329 fr. pour le maiériel et 200 fr. pour une bibliothèque. On paya en outre le voyage des professeurs qu'on fit venir de Paris. (Voy. séance du 19 novembre 1831.)

(3) Note de M. Raës, marchand de toiles à Besançon :

68 blouses, en coton croisé bleu, avec ceintures pour les élèves

On put croire au début, du moins, que la sollicitude de l'administration avait porté juste. Deux cents élèves environ s'étaient fait instruire pendant la première année et les illusions du moment en faisaient pressentir encore davantage pour l'exercice de l'année suivante. C'est précisément le contraire qui arriva, et dès la seconde année l'école avait déjà perdu une si grande partie de son importance, qu'il fut question de réduire le traitement du professeur et qu'on regarda comme inutile de remplacer le maître adjoint qui venait de mourir (1).

En présence d'une pareille déception, l'administration prit un parti grave qui a été vivement critiqué parce qu'il annonçait de sa part une préférence que rien ne pouvait justifier. Elle offrit une prime aux familles, en décidant que les indigents, dont les enfants fréquenteraient l'école mutuelle, recevraient des secours particuliers. Pour assurer l'exécution de ses volontés, le conseil chargea le bureau de bienfaisance de consacrer, à cet objet, le tiers de la somme qu'il lui allouait chaque année pour secourir les pauvres (2). En vertu de cette délibération, les élèves reçurent chacun un pain

---

de l'école mutuelle, à raison de 3 fr. l'une, ci 224 fr. 40 c. (Extrait des comptes de 1831.

(1) Séance du 10 août 1833.

(2) Séance du conseil municipal du 13 août 1833 : « Le crédit de 9,000 fr., accordé au bureau de bienfaisance, est maintenu pour 1834, mais sur cette somme celle de 3,000 francs sera affectée aux secours, de la nature de ceux que distribue le bureau, aux parents pauvres des enfants qui étant dans l'âge d'être admis à l'école d'enseignement mutuel, la fréquenteront avec assiduité. » (Extrait du registre des délibérations.)

de deux kilogrammes par semaine et un bon de bois lors des distributions de combustibles qui se font pendant l'hiver. Ces secours étaient continués toute l'année tandis que les autres indigents recevaient les leurs pendant cinq mois seulement. On distribuait les bons par tête d'enfants, ce qui donna lieu à une spéculation qu'on devine aisément. Quelques familles envoyaient à l'école des enfants en très bas âge; elles en envoyaient jusqu'à quatre afin de multiplier, à leur profit, les pains et les bons de bois. D'après le calcul du bureau, certaines familles étaient traitées dans une proportion sept fois plus favorable que les autres indigents.

Quoique les distributions se fissent d'une manière large, l'école de la place Labourée n'absorbait qu'une faible partie du crédit, parce que le nombre des enfants pauvres qui la fréquentaient était peu considérable. Ce que voyant, le bureau, en 1843, crut devoir prendre sur lui de décider : 1° qu'il fera participer au secours alloué en faveur de l'école mutuelle les écoles protestantes et celle de la rue du Collége lors que ces écoles auront été organisées d'après la méthode mutuelle ou d'après une méthode qui s'en rapprocherait beaucoup ; 2° que quatre enfants de la même famille n'auraient droit qu'à deux pains et deux enfants à un seul pain.

Ces mesures diminuaient singulièrement les avantages dont l'école de la place Labourée avait joui pendant dix ans; aussi le directeur crut-il devoir s'en plaindre au conseil municipal en réclamant l'ancien privilége dans toute sa plénitude; mais le conseil, dans sa séance

du 4 mars 1841, repoussa cette réclamation et approuva les actes du bureau de bienfaisance.

Ce privilége accordé par des hommes sérieux à une institution qu'ils voulaient populariser me dispense de rechercher si l'école mutuelle répondait à un véritable besoin et si elle justifiait l'espérance de ses fondateurs. Les primes sont inutiles là où la libre concurrence du zèle et du talent suffit, et les écoles qui ne pourraient se soutenir sans elles seront toujours jugées sévèrement par les observateurs impartiaux et désintéressés. Aussi le conseil municipal, mieux informé désormais, aura-t-il un devoir impérieux à remplir, celui de supprimer un privilége qui offense la justice et blesse l'équité, de soumettre toutes les écoles municipales au même niveau et de ne les stimuler que par des moyens que puisse avouer la raison dans tous les temps et sous tous les gouvernements.

Pendant que l'école du grenier de la ville se créait et que son organisation inspirait tant de sollicitude à nos édiles, les frères continuaient dans l'oubli leurs humbles travaux et réalisaient des succès modestes mais certains. Cependant il y avait au sein du conseil un parti bien décidé à les amoindrir et un jour vint où la discussion fut ouverte sur la question de savoir si on devait leur confier plus longtemps l'éducation de nos enfants pauvres.

C'était le 31 mai 1831. Plusieurs membres voulaient qu'on en diminuât le nombre et qu'on créât une nouvelle école mutuelle; d'autres demandaient une mesure plus radicale et proposaient la suppression totale des

écoles chrétiennes. La commission nommée pour étudier cette affaire repoussa cette dernière proposition au nom de la liberté à laquelle ont droit les familles de choisir, pour leurs enfants, les maîtres qui leur inspirent le plus de confiance et le conseil se borna à supprimer deux frères sur sept que la ville rétribuait alors.

Ce premier triomphe aurait suffi aux antagonistes des frères si la raison les eut guidés, mais leur intolérance exigeait davantage; aussi la question ayant été de nouveau mise à l'ordre du jour à la séance du 16 août 1833, ils finirent par faire voter la suppression totale du traitement et de l'indemnité de logement, soit 2,240 fr. accordés annuellement aux frères de la Madeleine. L'année suivante, 4 août 1834, cet ostracisme fut confirmé par huit suffrages contre sept, un des conseillers présents s'étant abstenu de voter.

Cette décision n'eut pas le résultat qu'on attendait. Une souscription fut ouverte immédiatement et grâce à son produit les frères continuèrent, comme par le passé, leur œuvre de dévouement jusqu'à ce que le conseil comprit enfin qu'il était équitable de rétribuer les instituteurs religieux qui élevaient 400 enfants, puisque la ville dépensait annuellement 3,200 fr. pour entretenir les écoles laïques qui n'en recevaient ensemble que 220. Ce jour arriva le 17 août 1835.

Il est facile de comprendre, d'après ce qui précède, qu'au milieu de tous ces conflits, l'autorité était peu disposée à s'occuper de l'état matériel des écoles des frères. En 1834, un membre du conseil avait bien dit en parlant de celle de la Madeleine que les salles de

classes étaient « trop petites, insalubres, » et en parlant de celle de la rue du Chateur que les salles étaient « obscures, concentrées, malsaines, » mais ces plaintes étaient restées sans écho et l'on se représenterait difficilement aujourd'hui quelle était la situation véritable si elle n'avait fait l'objet d'une série d'articles critiques publiés dans le journal officiel de l'administration en l'année 1845, c'est-à-dire dix ans après les discussions dont il vient d'être parlé (1).

Ce travail fait des salles de classes le tableau le plus triste et il prouve que plusieurs d'entr'elles étaient dans un état d'insuffisance, de dégradation et d'insalubrité inouis. Les quatre classes de Sainte-Madeleine fréquentées par 400 enfants, se tenaient dans une sorte de grenier où quatre familles d'ouvriers auraient pu se loger avec peine. Voici d'ailleurs comment s'exprime à leur sujet l'auteur des articles que je viens d'indiquer.

« Au moyen d'un petit escalier infect, obscur et étroit, que l'on monte difficilement vu la mobilité de ses marches, on arrive dans ce que l'on est convenu d'appeler une maison d'école communale. Vous entrez dans un premier *taudis* qui, pour bien des gens, ne serait pas un honnête grenier. Tout y est à jour et les bois des fenêtres qui tombent de vétusté, ne se souviennent plus depuis longtemps d'avoir supporté des vitres. A peine retrouve-t-on quelques vestiges de plâtre ou de chaux, et chaque jour, quelque vieille

(1) Voir le journal *l'Impartial*, numéros des 20, 22 et 24 juin 1843.

planche se détache de l'antique charpente qui se présente dans toute sa nudité. Cette première pièce tient lieu de bûcher, de lieux d'aisances; c'est encore une antichambre, le passage qui conduit aux classes; c'est là enfin que les frères sont obligés de recevoir les personnes qui ont à leur parler. »

« Cette première pièce vous donne une idée des deux suivantes, qui ne sont que la continuation du même hangar, avec cette différence que, dans celles-ci, les fenêtres assez étroites n'ont pas absolument perdu toutes leurs vitres . . . . »

« A la suite de ces premières salles, mais plus élevées qu'elles, se trouvent deux autres classes destinées aux élèves plus avancés. On y arrive en montant les cinq ou six degrés d'un petit escalier. Ces deux mansardes, malgré leur pauvreté, paraissent encore honnêtes, comparativement aux précédentes, qui sont, nous ne craignons pas de le dire, de la dernière indécence Une famille indigente oserait encore habiter dans celles ci, tandis que l'on ne trouverait pas créatures humaines pour vouloir se reléguer dans les autres (1). »

Relativement aux classes établies pour la paroisse de Saint-Maurice, rue du Chateur nº 7 (2), l'auteur signale un fait bien plus grave : « On nous assure que, dans un temps peu éloigné, des personnes de mœurs

---

(1) Cette description se rapporte à un appendice de l'église Sainte-Madeleine, espèce de hangar, situé au-dessus du corps de garde de la rue de l'Ecole.

(2) Cette maison a été reconstruite.

perdues ont pu étaler un instant à côté de cette école l'exemple du vice et du libertinage. »

Après cette description que j'abrége, l'auteur appuyé sur les statuts concernant les écoles primaires communales et sur les décisions du Conseil royal de l'instruction publique prouvait que les enfants, dans la plupart des classes se trouvaient dans des conditions hygiéniques intolérables et que partout les réglements étaient violés.

Toutes ces plaintes étaient justes, elles émanaient d'un homme honorable et désintéressé; elles portèrent leurs fruits. Soit hasard, soit calcul, le travail qui les produisait fut publié dans le journal de l'administration pendant les élections pour le renouvellement du conseil municipal; elles restèrent sans réponse, mais le nouveau conseil en fit son profit. Toutes les améliorations introduites dans nos modestes écoles datent de cette époque et s'il y a eu depuis encore quelques tiraillements regrettables, ils n'ont du moins jamais porté sur le principe qui dès lors n'a plus été contesté par personne.

Ainsi, en 1844, les classes de la rue du Chateur sont transférées dans les bâtiments neufs de l'arsenal, rue Saint Vincent, et on en ajoute une nouvelle aux deux qui existaient précédemment.

En 1846, on installe les quatre classes de la paroisse Sainte-Madeleine dans la maison curiale appartenant à la ville, rue de la Madeleine, n° 6, et les salles sont établies dans des conditions acceptables.

Enfin, dans le cours de la même année 1846, le conseil municipal prend une délibération pour recons-

truire la maison, place du Palais, que M. le Président Athalin avait donnée à la ville pour les frères de la doctrine chrétienne. La restauration de cette maison était devenue indispensable ; il était impossible d'y réunir les trois classes reconnues nécessaires, et le logement de douze frères occupés dans les différentes écoles de la ville et pour les besoins de la communauté. Dans l'état où se trouvaient les bâtiments, on n'avait qu'à opter entre de nouvelles constructions ou l'abandon exclusif de l'établissement à l'école de Saint-Jean, sauf à loger les frères ailleurs.

Le conseil municipal comprit si bien cette alternative, que le 4 juin, il inscrivait à son budget une première somme de 10,000 fr. pour l'entreprise des premiers travaux et que le 10 août suivant, il complétait ses dispositions par le vote définitif d'une somme de 25,000 fr.

Mais par suite des viscissitudes si fréquentes dans les choses humaines, ces différent crédits furent annulés par différents motifs dont la valeur pourrait être contestée (1).

Devant un atermoiement dont on ne prévoyait pas l'issue, un homme de bien, un prêtre modeste, M. l'abbé Bourgoin conçut la pensée d'ouvrir une souscription, dont le produit serait affecté aux travaux les plus urgents

---

(1) On avait eu d'abord la pensée de réunir les écoles de Saint-Jean et de Saint-Maurice dans le bâtiment communal, alors en construction dans l'emplacement de l'ancien arsenal, et lorsque cette centralisation eut paru contraire au bien général, la disette de 1847, les ateliers nationaux de 1848, et enfin les travaux entrepris pour conduire les eaux d'Arcier à Besançon vinrent éloigner pour longtemps encore la réalisation des réparations projetées.

de la maison des frères. Il communiqua en 1853 son projet à l'administration municipale qui l'accepta et qui souscrivit pour une somme de 2,000 fr.; il obtint du ministre une pareille somme et à l'aide de quêtes à domicile, dont les difficultés ne purent ébranler ni son zèle ni sa résolution, il parvint à obtenir de la générosité des habitants la somme de 14,000 fr., qui jointe aux précédentes, fournit un total de 18,000 fr.

On ne se proposait que des travaux restreints et l'architecte de la ville était chargé de leur surveillance par le consei municipal. Mais par suite de travaux imprévus et de circonstances fortuites, mais toutes favorables à l'amélioration et à l'agrandissement de la propriété, il y eut un découvert de 5,966 fr.

M. l'abbé Bourgoin présenta un état de la situation à l'administration municipale et, à défaut de fortune personnelle qu'il put généreusement sacrifier en faveur de la ville, dont il avait d'ailleurs servi les intérêts, il la suppliait de vouloir bien prendre à sa charge ce découvert qui, en définitive, ne lui laissait pas moins une économie d'une vingtaine de mille francs sur les sommes votées en 1846.

« Ce qui pour la ville de Besançon, est à peine un sacrifice serait écrasant pour moi, disait M. l'abbé Bourgoin, et la cité aurait je pense de la répugnance à bénéficier de la ruine et à jouir de la misère d'un simple particulier. »

L'administration répondit par un refus formel à cette prière, ce que voyant les entrepreneurs assignèrent devant le tribunal civil M. le Maire de la ville et M. l'abbé

Bourgoin pour les faire condamner solidairement à payer la somme qui leur restait due.

Dans ses conclusions, M. l'abbé demandait à ce qu'il plût au tribunal de lui accorder sa pleine et entière garantie contre la ville de Besançon ou de condamner celle-ci à payer directement les ouvriers. C'est ce dernier avis qui prévalut et le tribunal, par un jugement du 6 mai 1856, a condamné la ville de Besançon à payer aux ouvriers et entrepreneurs la somme qui leur restait due.

Les considérants qui précèdent le jugement du tribunal font parfaitement connaître les différents éléments de ce procès curieux à plus d'un titre : on me saura gré de les reproduire.

« Attendu que la maison occupée *au chapitre* par les frères de la doctrine chrétienne est la propriété de la ville de Besançon et lui appartient sans conditions résolutoires, mais d'une manière certaine et définitive, que cette maison resterait encore propriété communale dans le cas prévu dans l'acte d'acquisition et peu probable, où à défaut des frères, elle devrait servir de presbytère pour l'église de Saint Jean.

« Attendu que l'état de vétusté, d'insalubrité et d'insuffisance des bâtiments réclamait dès longtemps des réparations importantes dont la nécessité a été constatée et appréciée, notamment par une délibération du conseil municipal en date du 10 août 1846, qu'une somme de 25,000 fr. avait été jugée indispensable pour cette restauration, d'après les plans de l'architecte de la ville et qu'une somme de 10,000 fr. avait déjà été votée

et allait être appliquée aux travaux lorsque des évènements, de force majeure en ont fait changer la destination ; »

« Que ces travaux ont été entrepris et exécutés pendant les années 1852 et 1853 au moyen d'une souscription ouverte par M. l'abbé Bourgoin avec l'agrément du conseil municipal, qui a voulu que les plans de restauration fussent soumis à son examen et ne les a autorisés qu'à la charge que les travaux seraient faits sous la surveillance de l'architecte de la ville ;

« Que pour s'associer complètement à ces œuvres, le conseil a pris part pour une somme de 2,000 fr. à la souscription qui s'est élevée à la somme de 14,000 fr. ;

« Attendu que les travaux n'ont été exécutés qu'en vertu de la délibération du conseil municipal sur les devis et sous la direction de l'architecte de la ville ;

« Que des réparations imprévues ont dû être faites ; que ces travaux supplémentaires ont profité à la ville en donnant à la maison une valeur plus grande, mais ont augmenté le chiffre de la dépense que M. l'abbé Bourgoin, malgré ses louables efforts et son zèle persévérant n'a pu couvrir entièrement ;

« Que M. l'abbé Bourgoin n'a jamais promis que le secours des souscriptions ;

« Que M. le Ministre de l'instruction publique paraît avoir apprécié déjà la question en accordant, après examen des titres de propriété, sur la demande de M. l'abbé Bourgoin, non à lui-même, mais à la ville de Besançon, un secours applicable aux frais d'agran-

dissement de ses écoles et pour l'aider dans l'exécution de ce projet ;

« Attendu, d'ailleurs, que nul ne peut s'enrichir aux dépens d'autrui, qu'il résulte de la manière la plus évidente des circonstances et des documents du procès que les constructions faites dans cette maison, qui reste la propriété de la ville; étaient d'une nécessité absolue et d'une urgence indispensable, que la ville a profité de ces travaux, puisque des bâtiments, vieux, incommodes, grêvés de servitude et tombant en ruine, sont actuellement appropriés à leur destination d'une manière convenable quoique fort modeste ; que ces améliorations lui deviennent utiles et lui sont acquises à un prix relativement minime ;

« Que le conseil municipal, dans sa délibération du 29 mars 1853, a reconnu à cette école son caractère d'école communale que vainement il veut lui refuser maintenant ;

« Attendu, en droit, soit que l'on considère M. l'abbé Bourgoin comme le *negotiorum gestor* de la ville de Besançon ou comme un mandataire ordinaire, il a droit à être mis à l'abri par la ville des condamnations qui pourraient incomber contre lui ;

« Qu'en effet, le maître dont l'affaire a été bien administrée, même à son insu, doit remplir les engagements que le gérant a contractés en son nom et le rembourser lui-même de toutes les dépenses utiles ou nécessaires qu'il a faites ; qu'il est tenu, à plus forte raison, aux mêmes obligations lorsque l'affaire a été

faite avec son assentiment comme dans l'espèce, par un mandataire ou par un gérant désintéressé ;

« Attendu, etc., etc. . . . .

« Par ces motifs, le tribunal condamne la ville de Besançon à payer aux demandeurs la somme de 5,966 f. leur restant due. . . . .

« Condamne en outre ladite ville de Besançon aux intérêts des sommes réclamées dès la demande en justice et aux dépens. »

J'ai rapporté ce jugement avec quelques détails, parce que dans l'histoire chaque fait a sa portée et que les fautes surtout ont un enseignement qu'il ne faut pas perdre. Je n'incrimine pas les intentions de l'administration ; j'admets qu'elles ont été droites ; mais enfin nos administrateurs se sont trompés et avec un examen plus réfléchi, des intérêts de la ville et de leurs propres devoirs, ils auraient évité à un prêtre respectable des tracasseries qui ressemblaient fort à de l'ingratitude, et à leur amour-propre les ennuis d'une condamnation judiciaire.

Depuis ce jugement les choses ont changé de face et l'administration, voulant pour ainsi dire effacer le souvenir de la résistance inconsidérée qu'elle avait opposée à la juste demande de M. l'abbé Bourgoin, a complété les améliorations commencées dans la maison des frères et n'a cessé de témoigner à ces humbles religieux la bienveillance qui leur est si justement due.

En résumé, les écoles des frères sont aujourd'hui

convenablement établies, et si ce n'était le privilége inoui que j'ai attaqué tout à l'heure et qu'en conscience on ne doit pas tolérer davantage, on pourrait dire que sous tous les rapports, elles sont rentrées dans le droit commun et qu'elles sont traitées à l'égal des écoles rivales. Toutefois les salles sont insuffisantes et les frères de l'école de Sainte-Madeleine par exemple, qui, pour leur part, instruisent 400 élèves environ, en refusent au moins 60 à 80 faute de place.

Il résulte de cette disposition que les enfants sont pressés les uns contre les autres et gênés dans les différents exercices prescrits par le programme, que la surveillance en est difficile et enfin, que maîtres et élèves sont condamnés à respirer un air insuffisant, incomplètement renouvelé et continuellement vicié par les exhalaisons d'une population surabondante.

Mais, je le répète, les dispositions actuelles de l'administration pour les écoles des frères sont bienveillantes, et il y a tout lieu de croire qu'il suffit de lui signaler ce *desideratum* pour en obtenir prochainement la réparation.

Aux écoles publiques pour les garçons dont je viens d'esquisser l'histoire, il faut en ajouter encore deux autres : 1° l'école protestante et 2° l'école primaire annexée à l'école normale d'instituteurs.

Depuis l'année 1816 la ville accorde une indemnité de logement à l'instituteur protestant, mais l'école n'est point gratuite. Dans le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 mars 1834, on lit ce qui suit :

« En ce qui concerne l'école protestante, le conseil considère qu'il pourrait y avoir des inconvénients à rendre cette école purement gratuite, soit parce que beaucoup de parents verraient avec défaveur cette disposition contraire à l'usage, soit parce qu'il importe même aux succès de l'institution qu'une partie des émoluments soit éventuelle. »

L'école primaire annexée à l'école normale du Doubs doit sa fondation à la générosité d'un négociant de Besançon. Par acte authentique du 5 mai 1832, M. Roy Ambroise fit, à cette ville, donnation de la maison qu'il possédait rue Charmont (aujourd'hui rue de la Madeleine) n° 6, à la condition qu'elle y établirait une école mutuelle et qu'elle la confierait à un instituteur laïque.

Le conseil municipal fut saisi vers le même temps d'une proposition relative à l'établissement dans notre ville de l'école normale d'instituteurs. Reconnaissant les avantages que l'enseignement élémentaire recevrait de l'existence de cette école à Besançon, considérant, en outre, qu'on pouvait obtenir au moins l'économie du traitement d'un professeur, en plaçant cette école à proximité de celle d'enseignement mutuel qu'on devait ouvrir en vertu de la fondation Roy, l'assemblée prit la délibération suivante :

« Il sera offert au nom de la ville au département du Doubs, dans une partie de la maison Roy, et pour l'usage d'une école normale d'instituteurs, la jouissance d'un local propre à cet établissement, sous la condition principale que l'école normale, dans l'emplacement

sera combinée avec une école communale d'enseignement mutuel de manière à procurer à cette dernière les instituteurs qui lui seront nécessaires et un local disposé convenablement à sa destination. (1). »

L'école, depuis l'année 1836, fonctionne avec le plus grand succès mais la méthode d'enseignement mutuel y a été abandonnée comme partout et l'enseignement mixte y est appliqué avec beaucoup d'avantages. On y a établi trois divisions qui reçoivent 130 élèves en moyenne; mais la capacité des salles est insuffisante et chaque année le directeur se trouve dans l'obligation de refuser un certain nombres de demandes.

Dans la séance du 1er germinal, an IX, dont il a été question, le bureau de bienfaisance avait résolu d'établir dans le plus bref délai, à Battant et à Saint-Quentin, deux écoles pour les jeunes filles : sœur Thouret (2) devint tout naturellement l'instrument de ses projets et fut chargée de les réaliser.

Nous avons vu que M. l'abbé Bacoffe avait fondé l'institution des sœurs de la Charité et que parmi les attributions qu'il voulait lui confier l'instruction des jeunes filles pauvres tenait un des premiers rangs. Par son entremise, ces modestes religieuses entreprirent l'œuvre des écoles avec la coopération des dames de charité, et en moins d'un an leurs succès étaient tels

---

(1) Séance du 25 mars 1835.
(2) Voy. le Bulletin du mois d'août 1859, page 96.

que leurs deux classes étaient devenues insuffisantes pour répondre aux besoins et aux demandes des familles. C'est alors que le bureau de bienfaisance en ouvrit une troisième dans la rue des Granges ; un an plus tard (1), les sœurs comptaient 430 élèves.

Depuis cette époque et à l'exception de l'école protestante, toutes les écoles publiques pour l'instruction des jeunes filles leur ont été livrées. La confiance qu'elles inspiraient alors ne s'est jamais un seul instant démentie depuis, et ce système n'a jamais été mis qu'une seule fois en question : c'est lorsque l'administration municipale, un instant fascinée, voulait imposer à toutes les écoles municipales l'enseignement mutuel et laïc que l'expérience devait si tôt condamner.

Le zèle et le dévouement des sœurs de la Charité pour la jeunesse et pour les malades, ont reçu les témoignages les plus honorables de la part du bureau de bienfaisance, et l'on voit dans sa délibération du 17 germinal, an XII, que l'estime qu'il professait pour cette institution était telle qu'il demandait l'autorisation d'acheter une maison convenable à son usage.

Dans les premiers temps, les Sœurs de la Charité ne recevaient aucun traitement comme institutrices, elles vivaient modestement d'une modique pension que Sœur Thouret, leur supérieure, partageait avec elles. Mais plus tard, le bureau de bienfaisance les rétribua comme il rétribuait la plupart des autres instituteurs de la com-

(1) 9 thermidor an XII.

mune, et dès que l'administration municipale eût absorbé toutes les écoles, elle leur attribua un traitement modique fixé depuis longtemps à 150 francs par religieuse.

Aujourd'hui les Sœurs de la Charité dirigent 16 écoles qui reçoivent 960 élèves, réparties comme nous le disons ci-après. Le jugement que j'ai porté sur elles en tant que société de charité, la confiance aussi juste qu'incontestée dont elles jouissent, me dispensent de m'étendre davantage sur une institution dont le mérite peut défier les attaques de l'impiété et braver la malice de l'ignorance et de la passion.

Indépendamment des 16 écoles tenues par les religieuses et subventionnées par la caisse municipale, la ville accorde une faible allocation à une école destinée spécialement aux jeunes filles du culte protestant ; cette école reçoit environ 70 élèves dont la plus grande partie acquitte un droit d'écolage.

Je ne saurais mieux terminer cette notice qu'en présentant, sous forme de résumé, l'état actuel de nos écoles municipales.

TABLEAU des écoles primaires municipales gratuites, subventionnées par la ville (1).

GARÇONS.			
Nom de l'école, qualité de l'instituteur.	Nombre des élèves.	Traitement et indemnité à l'instituteur.	Frais de chauffage, prix, fournitures et loyers.
Frères de la doctrine chrétienne. Paroisses de : St-Jean, place du Palais.	1re classe, 50 2e classe, 80 3e classe, 130	1,218	(2)
Ste-Madeleine. rue de la Madeleine, 6.	1re classe, 60 2e classe, 80 3e classe, 75 4e classe, 150	2,436	580 f. »
St-Pierre et Saint-Maurice dans les bâtiments de l'arsenal, rue St-Vincent.	1re classe, 50 2e classe, 85 3e classe, 140	1,827	350 »
Instituteurs laïques.			
St-François-Xavier, bâtiments de l'arsenal.	70	1,500	569 20
Ecole dite mutuelle, place Labourée.	90	1,700	308 60
Ecole normale. annexe : rue de la Madeleine, 6.	1re classe, 30 2e classe, 30 3e classe, 70		
Ecole protestante, rue du St-Esprit.	60	800	552 95
Total. . .	1250	9,481	2,360 75

(1) Je n'ai pu m'occuper dans ce travail que des écoles situées *intrà muros*, mais la ville en subventionne 8 autres dans la banlieue : 4 écoles de garçons qui reçoivent 400 élèves et 4 écoles de filles qui en reçoivent 300.

(2) Le traitement des frères de la paroisse St-Jean n'est pas au compte de la ville ainsi que je l'ai dit ; mais celle-ci, en outre

Suite du tableau des écoles primaires.

FILLES.			
Nom de l'école, qualité de l'institutrice.	Nombre des élèves.	Traitement et indemnité à l'institutrice.	Frais de chauffage, prix, fournitures et loyers.
Sœurs de la charité. Paroisses de : Saint-Jean, place St-Quentin.	1re classe, 70 2e classe, 110 3e classe, 70	480	64
Sainte-Madeleine, rue Battant, 26.	1re classe, 50. 2e classe, 55. 3e classe, 50. 4e classe, 50. 5e classe, 80.	550	350
St-Pierre dans les bâtiments de l'arsenal.	1re classe, 70. 2e classe, 65.	320	64
St-Maurice à l'ancien abbaye St-Paul.	1re classe, 60. 2e classe, 70.	320	64
St-François-Xavier dans les bâtiments de l'arsenal.	1re classe, 50. 2e classe, 50.	320	64
. . . . .	. . . . .	(1)	
Ecole protestante. .	70		400
Total. . .	970	1990	1006

des frères attachés aux classes de la Madeleine, de Saint-Pierre et de Saint-Maurice, en entretient deux autres ; l'un pour les soins de la communauté, l'autre pour sa direction.

(1) Il existe pour les filles une école normale, annexe à l'école normale des institutrices ; mais je n'ai pas dû en tenir compte dans ce tableau parce que 1° elle n'est point subventionnée par la ville, 2° elle n'est point gratuite. Je dois dire cependant que cette école est dirigée par les sœurs de la charité, qu'elle est fort estimée et qu'elle mérite de l'être sous tous les rapports.

Si je n'avais craint de m'écarter par trop de mon sujet, j'aurais consacré une notice à l'*école primaire supérieure* que M. Droz,

On voit, d'après ce tableau, qu'aujourd'hui, après quelques années d'irrésolutions et malgré quelques imperfections qu'il sera facile d'effacer, la ville de Besançon peut être fière de ses écoles municipales et des sacrifices qu'elle fait pour elles.

L'enseignement, il est vrai, y est presque exclusivement confié à des religieux, mais en pourrait-il être autrement dans une ville où la foi n'a presque rien perdu de son empire, et n'est-il pas juste de reconnaître que l'administration n'a fait en cela que se conformer au vœu général et à l'opinion publique?

Cette révélation fera sans doute de la peine à certains publicistes que *leur dévouement au bien public* porte à jeter « un cri d'alarme, à appeler l'attention du pays et la vigilance du gouvernement sur ce qu'ils considèrent comme un danger public : l'envahissement de l'éducation nationale par le clergé et les congrégations religieuses; » qui reprochent à l'état de « *ne pas craindre assez les enseignements intimes du clergé et son action de tous les jours;* » et qui demandent « *qu'à tous les degrés de l'enseignement, l'état organise fortement des écoles à lui et fasse résolument concurrence aux élé*

---

son directeur, aussi modeste que savant et dévoué, a élevée si haut dans l'opinion publique. Qu'il me soit du moins permis de témoigner ici de ma profonde estime pour cette institution qui a déjà fourni tant de sujets distingués à l'Etat militaire, à la Banque, au Commerce, à la Douane, aux Contributions, aux Ponts et Chaussées, à l'Architecture et dont plusieurs, au moyen de l'extension de leurs études se sont voués à l'Etat ecclésiastique, à la Médecine, à la Pharmacie et au Barreau.

ments hostiles auxquels il a trop abandonné la place et laissé trop libre carrière (1). »

S'il est douloureux à cette époque où le culte de la tolérance, en matière religieuse, est généralement accepté, de voir encore de faux apôtres de la liberté proclamer la nécessité d'enchaîner la conscience des pères de famille et de les réduire en tutelle, en ce qui concerne l'éducation de leurs enfants, il est du moins consolant de constater, qu'à quelques exceptions près, ces principes surannés sont repoussés partout, et que partout l'on sait aujourd'hui faire bonne justice de ces fanatiques impuissants de l'absolutisme et de l'intolérance.

ÉCOLES D'ADULTES.

L'institution des classes d'adultes à Besançon remonte à l'année 1848, et c'est M. Denizot, chanoine de la cathédrale qui en est le premier fondateur. Pendant que le mot de fraternité était dans toutes les bouches et que les amis du peuple, vrais ou faux, désintéressés ou ambitieux se livraient à d'inutiles discours, en publiant dans des brochures éphémères leurs rêveries humanitaires, ce digne prêtre se mit à l'œuvre en ouvrant, place Saint-Jean, une école destinée à recevoir les ouvriers pendant les longues soirées de l'hiver.

---

(1) Voy. le journal *l'Opinion nationale* du 26 février 1860.

On ne pouvait plus adroitement répondre à tous ces rhéteurs d'occasion, pour qui le bonheur du peuple dépendait de vaines formules ou de droits illusoires et qui voulaient abolir la misère, sans se soucier des causes réelles qui la produisent. Convier dans un pareil moment les ouvriers aux classes d'adultes, c'était leur offrir un correctif aux excitations du club, c'était préconiser avec toute l'autorité d'une vieille expérience la modération, l'ordre, la prévoyance et toutes les vertus dont l'instruction est un des moyens les plus sûrs et que l'éducation sait rendre agréables et faciles à pratiquer.

L'appel de M. Denizot fut si bien entendu que 60 élèves s'inscrivirent aussitôt et que dans cette première année, c'est-à-dire du 14 novembre 1848 au 9 avril 1849, on fut obligé de refuser, faute de place près de deux cents demandes.

Le succès de l'école de Saint-Jean ne devait pas passer inaperçu et la population ouvrière du quartier de la Madeleine ne pouvait rester indifférente à cette nouvelle source d'instruction et de perfectionnement qu'on venait de mettre si généreusement à la disposition des ouvriers du canton sud.

Dans la séance du 29 août 1849, huit pétitions signées de mille cinquante signatures et rédigées d'après le même modèle furent présentées au conseil municipal. Elles lui demandaient sa coopération pour ouvrir une seconde école ; en voici la teneur :

« Messieurs, les ouvriers soussignés recourent à votre

bienveillance pour obtenir l'établissement d'écoles du soir pour les adultes.

« Malgré le soin qu'a toujours pris le conseil municipal de répandre l'instruction et malgré les louables efforts des instituteurs de l'enfance, un certain nombre d'ouvriers ne sait ni lire ni écrire, un nombre plus considérable n'a reçu qu'une science élémentaire très imparfaite; ceux qui ont été le mieux instruits ont oublié beaucoup de ce qu'ils avaient appris, ou s'ils l'ont retenu, leur science est insuffisante pour leur genre de travail; tout au moins ils aimeraient à acquérir des connaissances nouvelles et utiles.

« Il n'échappera pas à votre sagesse, Messieurs, que pour donner aux uns la science commune et nécessaire et pour procurer aux autres un supplément d'instruction, il est besoin d'écoles gratuites où l'ouvrier puisse se présenter sans humiliation et sans prendre sur le temps que réclament les devoirs de son état et les besoins de sa famille.

« Vous n'avez pas à craindre que les écoles du soir soient peu suivies; elles sont dans les vœux comme dans l'intérêt de l'ouvrier; ni qu'elles soient sans résultats utiles : l'ouvrier privé longtemps de la science a appris à en connaître la valeur, et, trop heureux de trouver une occasion de se la procurer, il s'appliquera sérieusement à l'étude.

« Ces écoles sont utiles encore à d'autres égards : l'ouvrier s'affermira sous la direction des frères dans les principes qui font l'homme probe, honnête et rangé; les jeunes gens y passeront, loin des occasions dangereuses

et dans une diversion à leur travail aussi agréable que précieuse, les longues soirées de l'hiver.

« Fondés sur ces raisons et pleins de confiance dans l'intérêt bien connu que vous portez à la classe ouvrière et dans votre zèle à procurer l'instruction à toutes les classes de la société, les soussignés espèrent que leur demande sera favorablement accueillie. » (Suivaient les signatures.)

Après la lecture de cette pétition, le conseil nomma une commission pour étudier la proposition qu'elle renfermait et dans le rapport qu'elle présenta à une séance suivante, cette commission approuva les motifs sur lesquels les pétitionnaires appuyaient leur demande. L'école d'adulte rentrait à ses yeux dans le but et même dans les termes de la constitution nouvelle, savoir : « de faire parvenir tous les citoyens, sans nouvelle commotion, mais par l'action successive des institutions et des lois à un degré toujours plus élevé de moralité, de lumière et de bien-être (1). »

« On doit, disait le rapporteur, s'estimer heureux quand de semblables pensées émanent du peuple ou quand il s'y associe ; le conseil de la sagesse est, non de les repousser, mais de les seconder au contraire dans la limite du possible, ce vœu étant d'ailleurs le complément des vues si bienfaisantes de la cité pour l'instruction de tous ses habitants. »

---

(1) Titre Ier du préambule de la constitution de la république française, 28 octobre 1848.

Après la discussion qui suivit, le Conseil convint que la requête adressée par les ouvriers de la ville était basée sur des motifs d'incontestable utilité. Il reconnût qu'il ne pouvait se dispenser de faciliter la création, pour les quartiers si populeux situés au-delà du pont de Battant, d'une école d'adultes analogue à celle de la place Saint-Jean, dont plusieurs membres du conseil avaient pu apprécier l'excellente tenue et dont les écoliers, quoique d'âges divers, depuis seize à soixante ans, avaient constamment montré une attention parfaite aux cours et un travail persévérant et zêlé.

En conséquence, il vota, après avoir exprimé le regret de ne pouvoir faire davantage, la somme de 600 francs pour l'établissement d'une école d'adultes, dans le cas où l'initiative de cette création serait prise par des personnes dont la bonne volonté et le zèle offriraient toutes les garanties de succès. Il y mettait pour condition que cette école serait placée sous la direction de deux frères de la doctrine chrétienne et que le local en serait provisoirement fixé dans les salles de l'école communale en face de l'église de la Madeleine.

Cette école réussit d'abord au-delà de toute prévision; 400 élèves s'y firent inscrire et un nombre suffisant pour occuper les salles s'y rencontrait tous les soirs. Indépendamment des matières de l'instruction primaire, on enseignait aux élèves les plus avancés la géométrie, le dessin linéaire, en un mot, le programme des écoles primaires supérieures et, deux fois par semaine, un prêtre donnait une leçon d'instruction religieuse.

Malheureusement, comme tant d'autres institutions utiles, celle-ci ne devait avoir qu'une courte existence. En premier lieu l'allocation votée par le conseil municipal était insuffisante pour faire le traitement des frères chargés de l'œuvre et pour acquitter les frais nécessités par les fournitures classiques, le chauffage et l'éclairage. Le vénérable curé de la Madeleine, M. Vieille, qui avait si largement contribué à la fondation de cette école, avait bien fait le reste, mais il vint à mourir au mois de janvier 1850, et les bienfaiteurs inconnus qui l'aidaient dans cette précieuse entreprise avaient disparu avec lui. En second lieu, le Conseil avait fini par faire diminuer de moitié sa subvention annuelle, et les frères se trouvèrent réduits à faire une quête à domicile, pour soutecette institution dont ils étaient l'âme et qui ne pouvaient réussir qu'avec eux et par eux. Mais le système des quêtes n'est que transitoire, et l'existence d'une œuvre est bien précaire quand elle ne peut vivre sans ce moyen. Après l'avoir pratiqué pendant trois ans, les frères ne voulant pas le pousser jusqu'à l'indiscrétion, l'abandonnèrent en 1856.

L'argent est le nerf de la bienfaisance comme il est celui de la guerre et quand il manque tout languit, tout souffre et la vie se retire avec lui. Le zèle de nos élèves subit le contre-coup du malaise éprouvé par l'établissement et leur assiduité se ralentit peu à peu L'école de Saint-Jean avait cessé en 1856 et celle de Sainte-Madeleine, qui ne comptait plus alors que 45 élèves, ne se rouvrit pas en 1858.

VIII

PATRONAGE DES APPRENTIS.

Œuvre des apprentis. — Ouvroirs. — Orphelinats. — Œuvre de saint Joseph.

ŒUVRE DES APPRENTIS.

L'éducation professionnelle, morale et religieuse fait partie des principes qu'on s'est efforcé de faire prévaloir dans tous les temps ; aussi les établissements qui se vouaient à l'instruction de la jeunesse, avant la révolution de 89, cherchaient-ils à inspirer de bonne heure aux jeunes gens les habitudes du travail, de l'ordre et de l'économie. Comment s'y prenaient-ils pour arriver au but, quels étaient leurs moyens d'action ? les documents me manquent pour répondre à ces questions. Le premier essai dont il est fait mention dans les archives officielles concerne un atelier ouvert à Besançon au commencement de la République, mais il n'avait pas été heureux : de l'an II à l'an VI, c'est-à-dire en quatre ans il avait coûté 30,000 francs, sans produire d'autre résultat que de faire douze à quinze ouvriers.

A la vue de cet essai décourageant, un sous-préfet du Doubs, M. Magnin proposa au bureau de bienfaisance (1) d'établir à Besançon une grande filature et d'y admettre à des conditions avantageuses et à titre d'apprentis un certain nombre d'enfants pauvres. L'administration refusa : elle avait des vues plus modestes et sans doute aussi plus utiles aux familles indigentes.

Dans ce temps-là, Sœur Thouret, supérieure des Sœurs de la Charité, demandait à recevoir dans les ateliers de la communauté toutes les pauvres filles qui lui seraient recommandées et à leur apprendre les différents métiers qui sont du domaine des femmes. Elle proposait même de distribuer aux pauvres mères de famille, retenues chez elles par le soin de leur ménage, des matériaux qui seraient convertis en différents ouvrages que l'on pourrait ensuite vendre à leur profit. Elle demandait 1,500 francs par an pour achat de matières premières et des outils nécessaires tels que tours, dévidoirs, aiguilles, etc. Cette proposition fut acceptée avec empressement.

Le bureau prit en même temps le parti de consacrer chaque année une somme égale à l'apprentissage d'un certain nombre de garçons et il les confia à des ateliers de la ville dès qu'ils surent lire et écrire.

Ainsi au milieu du naufrage de toutes les institutions de bienfaisance, deux sortes de patronage surnagent. Mais il en est plusieurs autres que nous allons examiner, non pas dans l'ordre chronologique, qui importe assez

(1) 19 brumaire an IX.

peu, mais d'après la nature des services que chacun d'eux peut rendre aux familles et à la société.

Le système de patronage le plus simple, le plus élémentaire, celui que l'on pratiquait déjà en 1801, ainsi que nous venons de le voir, consiste à placer les enfants à titre d'apprentis dans les ateliers privés, à les surveiller et à exercer sur eux une action morale qui doit varier nécessairement suivant le mérite des patrons.

Pendant vingt-cinq ans, le bureau de bienfaisance fit à lui seul les frais des apprentissages; il surveillait, dirigeait et patronnait les apprentis, les soutenait par des secours réguliers et les encourageait par des récompenses en rapport avec leurs besoins les plus pressants. Dans ce système, l'action religieuse était nécessairement négligée et les jeunes gens échappaient à l'influence du clergé. Ce que voyant, un des curés de la ville conçut l'idée d'intervenir dans l'œuvre du patronage et de s'emparer bon gré malgré d'une part de l'influence dont le bureau conservait alors tout le monopole.

Après avoir rassemblé chez lui ceux de ses paroissiens dont les enfants recevaient, comme apprentis, le pain du bureau de bienfaisance et leur avoir communiqué son projet, il en obtint l'autorisation écrite de recevoir, en leur lieu et place, les secours qui leur étaient accordés à ce titre et de les remettre ensuite, lui-même, entre les mains des jeunes gens avec qui il s'assurerait ainsi des rapports hebdomadaires obligés.

Ce système inauguré en 1825, fut pratiqué pendant plus de quinze ans, non sans difficultés ni sans protestations, mais le vénérable curé tint bon et lorsque la con-

fiance du prélat l'appela à d'autres fonctions, il pût se rendre ce témoignage que c'est à sa persévérance et à sa ténacité que plusieurs familles doivent le précieux avantage d'avoir persévéré dans la pratique du bien.

Comme complément de ce mode de patronage, la société de Saint-Vincent-de-Paul intervint dès les premières années de son existence, et, soit par les rapports de ses membres avec les maîtres, soit par des carnets où elle se faisait rendre compte de l'assiduité, du travail et de la conduite des apprentis, elle parvint à exercer une incontestable influence.

Ce système qui maintenait l'influence religieuse sans la compromettre était déjà un grand progrès ; mais il pouvait encore se perfectionner et c'est à son perfectionnement qu'on donne aujourd'hui le nom de : OEuvre des apprentis.

L'œuvre des apprentis des paroisses telle qu'elle fonctionne actuellement a été établie vers l'année 1850 par le concours de l'association de secours et de patronage, de la société de Saint-Vincent-de-Paul, du bureau de bienfaisance et de MM. les Curés de Sainte-Madeleine, de Saint Jean et de Saint-Maurice, qui en ont doté leurs paroisses respectives ; à Saint-Jean elle s'applique aux apprentis des deux sexes, à Sainte-Madeleine et à Saint-Maurice aux garçons seulement.

Son mécanisme est aussi simple que fécond en résultat. Au sortir des écoles, les enfants sont placés dans différents ateliers, recommandables par leur moralité et leur honorabilité et à chaque apprenti il est remis un

livret sur lequel, chaque semaine, le patron note sa conduite, son assiduité et son travail. Tous les dimanches, matin et soir, on réunit les jeunes apprentis dans des salles désignées pour cet usage (1), pour être conduits à la messe et aux vêpres sous la surveillance d'un frère de la doctrine chrétienne ou d'une sœur de la Charité. A une heure et demie après-midi, nouvelle réunion : un vicaire de la paroisse fait un catéchisme de persévérance aux jeunes filles et un frère de la doctrine chrétienne donne aux jeunes garçons une leçon de calcul et de grammaire.

Après vêpres tous ces enfants rentrent dans leurs salles respectives où ils s'amusent à différents jeux et en pleine liberté. On visite les carnets tenus par les patrons, on inscrit leurs notes ; un ecclésiastique adresse une instruction religieuse aux garçons, un membre de la société de Saint-Vincent-de-Paul ou du patronage leur donne des conseils moraux et sociaux et enfin la séance est terminée par la distribution des bons de pain que les sociétés de bienfaisance accordent aux apprentis indigents.

Ainsi tous les fondateurs ont dans cette œuvre leur part de charge et d'influence : le bureau de bienfaisance leur donne des secours ; la société de Saint-Vincent-de-

---

(1) Les garçons se réunissent : ceux de la paroisse de Saint-Jean dans la maison des frères, place du Palais, ceux de Saint-Maurice dans la salle d'asile, rue Ronchaux, et ceux de Sainte-Madeleine dans la maison curiale, rue de la Madeleine, n° 6. Les jeunes filles de la paroisse Saint-Jean sont reçues à l'école normale, au Chapitre.

Paul et l'association du patronage y participent par leur dons en numéraire et en nature et surtout par le concours empressé de plusieurs de leurs délégués ; le patronage rétribue les frères chargés de la surveillance et consacre une somme importante en récompenses et en encouragements ; enfin au curé seul appartient la direction religieuse.

Dans la paroisse Saint Jean, l'œuvre des apprentis présente une organisation spéciale qu'on pourrait proposer comme modèle. M. le curé de cette paroisse qui en est le fodateur l'a établie au moyen de souscriptions faites par plusieurs familles pieuses, dont le produit a permis d'étendre le patronage à tous les jeunes gens indigents ou non indistinctement, pourvu qu'ils se conduisent bien et qu'ils soient restés fidèles à la pratique des devoirs religieux.

Car dans cette intéressante société, chaque membre tient à honneur d'écarter tous les sujets d'une moralité équivoque et un conseil des anciens, élu par le suffrage universel et toujours choisi parmi les sociétaires les plus recommandables, vote sous la direction d'un membre de la société de Saint Vincent de Paul sur les admissions, les réprimandes et même, dans certains cas, sur des exclusions. Quelquefois après vêpres, on leur fait faire une promenade dans la campagne, d'autres fois on leur sert un goûter où président toujours la bonne humeur et l'appétit.

Dans toutes les divisions de l'œuvre des apprentis on distribue des récompenses : celles-ci sont délivrées d'après les notes de l'atelier et celles qui ont été méritées

aux réunions hebdomadaires et quelquefois même après l'exhibition d'objets confectionnés par les apprentis. Elles consistent en pièces d'étoffes propres à faire des vêtements, et en livres, suivant que les jeunes gens sont ou non dans le besoin. Ces récompenses sont décernées en assemblée présidée par M. le curé de la paroisse et à laquelle assistent des membres de la société de Saint Vincent-de-Paul.

L'œuvre des apprentis produit à Besançon un bien très sensible et on peut, en général, s'applaudir des résultats obtenus. La plupart des jeunes gens qui ont été adoptés par elle, témoignent de la reconnaissance pour les personnes charitables qui les patronnent et sont démeurés fidèles à leurs devoirs, et l'on peut dire que les efforts de leurs bienfaiteurs n'ont guère été inutiles que là où ils ont été contrariés par les parents. A Saint-Jean les élèves éprouvent un si grand attachement pour l'institution, que la plupart d'entre eux se rencontrent dans les lieux ordinaires de leurs réunions pendant le temps des vacances, lors même qu'elles sont suspendues par l'absence des frères qui en sont chargés.

Le nombre des enfants patronnés par l'œuvre des apprentis est actuellement de 45 filles et de 55 garçons pour la paroisse Saint Jean, de 30 garçons pour Saint-Maurice et de 30 garçons pour Sainte-Madeleine. Quand aux professions qui fournissent le plus de sujets, il est impossible d'en établir la statistique ; mais on peut dire que ce sont celles de cordonnier, de tailleur, et de menuisiers qui dominent. Toutefois celles d'architecte, de sculpteur, de peintre en bâtiments, d'horloger, d'ar-

murier, d'imprimeur, de serrurier, de tailleur de pierres, ont aussi fourni leur contingent.

Je viens de présenter le mécanisme et les avantages de l'institution telle qu'elle fonctionne depuis bientôt dix ans. Un jour on pût croire, qu'elle allait entrer dans une phase nouvelle, car l'administration elle même s'était prise d'un beau zèle pour cette œuvre si digne d'intérêt.

Le 9 mars 1853, le Préfet du Doubs institua six comités d'apprentissage, par un arrêté dont voici les considérants :

« Nous, etc.

« Vu la loi du 22 février 1851, relative aux contrats d'apprentissage ;

« Considérant que la surveillance du travail de l'apprenti est une condition indispensable et une garantie nécessaire de l'éducation professionnelle dont le bénéfice lui est promis par le chef d'atelier qui le reçoit ;

« Que cette surveillance est de nature à compléter heureusement les mesures prises par l'initiative des sociétés charitables pour le patronage du jeune apprenti ;

« Considérant que l'intervention de l'administration, dans une semblable question, est justifiée par des raisons de haute moralité et légitimée par les dispositions protectrices de la législation actuelle ;

« Avons arrêté : etc. »

Ces comités devaient examiner les jeunes apprentis de chaque partie, à des époques déterminées, s'assurer

de leurs progrès, de leur aptitude au travail, ainsi que des moyens de compléter leur éducation professionnelle, s'informer de la conduite des apprentis et leur donner des avis et des conseils. Enfin des médecins adjoints aux comités devaient les accompagner dans leurs visites à l'effet d'apprécier les conditions des apprentis au point de vue de l'hygiène et de la santé.

Malheureusement cette conception fut sans résultat et les comités d'apprentissage n'eurent vraiment d'existence que sur le papier. Les œuvres de bienfaisance et de charité ne s'entretiennent que par l'esprit religieux de leurs agents ou par les encouragements avec lesquels on soutient le zèle des personnes qui s'y consacrent. Or l'esprit religieux ne se réglemente pas et les arrêtés de l'administration sont impuissants à l'inspirer. Quand aux encouragements du pouvoir, on sait qu'ils ne s'accordent qu'exceptionnellement aux fonctions gratuites et ceux qui se consacrent à celles-ci ne trouvant dans cette carrière ni honneurs ni profits, ou rebutés par l'indifférence et par l'ingratitude de leurs obligés, tombent dans la lassitude et les abandonnent.

Enfin, et pour tout dire, l'œuvre des apprentis telle que nous la connaissons peut se suffire à elle-même, elle possède tous les élémeuts nécessaires à son perfectionnement et l'intervention de l'autorité dans ses opérations ne peut que constituer un rouage inutile.

Le second système de patronage que nous avons vu poindre dès la première année de ce siècle consiste à rassembler les apprentis dans des ateliers communs et à

les instruire de leur état sous les yeux de maîtres choisis. Malgré les bons résultats que nous nous plaisions à constater tout-à-l'heure, il faut reconnaître que les sages leçons et les religieux enseignements que les jeunes gens reçoivent dans nos modestes réunions d'apprentis, n'ont pas toujours résisté à l'influence délétère des ateliers privés.

M. de Gérendo a dit avec une vérité frappante : « l'apprentissage est pour le jeune ouvrier le noviciat de la moralité ou du vice, suivant le caractère du maître sous lequel il tombe et des compagnons auxquels il se trouve associé. »

Pour assurer au jeune apprenti tout le bénéfice du patronage, il faudrait pouvoir choisir et ses maîtres et ses compagnons, et mieux encore, il faudrait le prendre au sortir de l'école primaire et lui faire son éducation professionnelle dans un établissement spécial où l'enseignement moral et religieux de l'école serait continué.

Ce bienfait a été et est encore réalisé pour les jeunes filles dans plusieurs établissements. L'œuvre des apprenties de la paroisse de Saint-Maurice, l'ouvroir et l'orphelinat du Sacré-Cœur, l'orphelinat du Refuge et du Bon-Secours, l'ouvroir de Sainte-Madeleine en sont des exemples.

OEuvre des apprenties de Saint-Maurice. — Vers l'année 1833. une ouvrière en linge, élevée à l'hospice du Saint-Esprit, conçut l'idée de rendre à quelques jeunes filles pauvres le bienfait qu'elle avait reçu elle-même de la charité. Après avoir pris conseil de

M. Denizot, alors curé de Saint-Maurice, et forte de sa coopération, elle prit à sa charge un appartement suffisant pour y loger douze jeunes filles dont elle voulait faire l'apprentissage.

Tout en vivant dans le monde, cette petite communauté suivait une règle qui avait été conçue dans le but d'entretenir les apprenties dans la foi religieuse, de sauvegarder leurs mœurs et d'en faire des ouvrières habiles. Ces jeunes filles travaillaient ensemble sous la direction de leur maîtresse ; les repas et les récréations se prenaient en commun et dans le programme des occupations de chaque jour, la pensée religieuse trouvait souvent sa place.

L'apprentissage, le logement et la pension, tout était gratuit et l'établissement vivait du produit de son travail et des dons que M. le curé de Saint-Maurice lui accordait pour payer la pension des élèves improductives. Quand une place venait à vaquer, elle était immédiatement occupée et la communauté était toujours au complet.

Pendant la durée de l'apprentissage qui était de trois ans, la maîtresse mettait peu à peu ses compagnes en rapport avec le monde ; elle les introduisait dans quelques unes des familles respectables qui l'occupaient ; de sorte que le jour où la jeune ouvrière était livrée à elle-même, elle se trouvait déjà patronnée d'avance et la transition entre la vie commune et la liberté était pour ainsi dire insensible.

Cet intéressant établissement cessa après quinze ans d'existence ; sa fondatrice y avait dépensé les plus belles

années de sa jeunesse, et ses forces ne suffisaient plus plus pour en soutenir les fatigues et la charge. Il avait formé d'excellentes ouvrières dont quelques-unes jouissent, aujourd'hui, d'une réputation méritée et plusieurs d'entr'elles, devenues à leur tour, maîtresses d'apprentissages ou directrices d'atelier, continuent à donner l'exemple des vertus modestes qui ont dirigé leur éducation professionnelle.

OUVROIRS.

L'institution du Sacré Cœur a fondé et il entretient à Besançon deux établissements en faveur des jeunes apprenties. Ce sont 1° l'ouvroir, 2° l'orphelinat.

Ouvroir du Sacré Cœur. — L'ouvroir est destiné aux jeunes filles pauvres, qui y apprennent les professions de tailleuse et de lingère. On les y reçoit au nombre de vingt à l'âge de 11 à 12 ans ; leur apprentissage dure deux années après lesquelles la maison, si elles le désirent, les conserve comme ouvrières et leur paie un prix de journée qui varie entre 40 et 90 centimes, suivant leur mérite et leur travail.

L'ouvroir se tient en ville pendant l'hiver et à Saint-Ferréol (banlieue) pendant l'été. Dans cette dernière saison, une personne de confiance rassemble les jeunes filles et les conduit à Saint-Féréol, d'où elle les ramène le soir dans leur famille.

Ouvroir de Sainte-Madeleine. — L'ouvroir de Sainte-Madeleine, fondé par les soins de M. l'abbé Boillot, curé et des dames de Charité de cette paroisse, fonctionne depuis l'année 1852.

Il est établi rue de l'école n° 1, dans les bâtiments adjacents à l'église et il est dirigé par deux sœurs de Saint-Joseph de la communauté de Bourg-en-Bresse. Jusqu'à ce moment, il s'occupe exclusivement de lingerie.

Il reçoit environ 20 à 30 apprenties externes, y comprises celles que lui envoie l'œuvre du Bon-Secours ; les religieuses en logent trois à quatre par charité.

La durée de l'apprentissage est de deux ans sans rétribution. Pendant ce temps, les apprenties reçoivent du pain pour leur goûter, un pain de deux kilogrammes par semaine et en outre des récompenses en vêtements.

Après les deux ans d'apprentissage, les élèves reçoivent un salaire en rapport avec l'importance et le mérite de leur travail.

ORPHELINATS.

Orphelinat du Refuge. — Il existe à Besançon une association connue sous le nom de Dames de la Mission et qui a pour objet spécial l'éducation des orphelines. C'est chez les religieuses *du Refuge* que ces jeunes filles sont placées ; elles y sont reçues de l'âge de 9 à 12 ans,

y demeurent jusqu'à 18 et en sortent convenablement pourvues de l'instruction primaire et professionnelle nécessaire aux ouvrières. Le nombre des orphelines admises aux bienfaits de cette œuvre est de 15 : l'association paie pour chacune d'elles la somme de 200 fr. par an et un trousseau d'une valeur de 80 fr. au moment de l'admission.

Orphelinat du Sacré-Cœur. — C'est à la générosité inépuisable et à la piété libérale de mesdames Duban, que le Sacré-Cœur et la ville de Besançon doivent cet établissement. Non seulement ces dames ont fait construire à leurs frais le magnifique établissement de Saint-Féréol, mais encore elles l'ont suffisamment doté pour élever 20 orphelines pauvres. L'éducation qu'on donne à ces jeunes filles a surtout pour but de les former à vivre dans le monde et à y occuper les emplois modestes de femme de chambre, de cuisinière ou de tout autre du domaine de la domesticité.

Orphelinat du Bon-Secours. — L'œuvre du Bon-Secours, dont nous parlerons plus tard, comprend aussi dans une de ses divisions un orphelinat situé rue Battant, 26. La fondatrice de cet œuvre, y reçoit les orphelines à l'âge de 8 à 16 ans; les plus jeunes fréquentent les classes des Sœurs de la Charité établies dans la même maison, et parmi les autres, celles qui se destinent à la lingerie, travaillent dans l'atelier de l'ouvroir de Sainte-Madeleine dont nous avons parlé tout à l'heure. Les autres fréquentent des ateliers particuliers.

Le nombre des jeunes filles entretenues dans cet établissement était de 25 à 30 au mois de janvier 1860.

Des six établissements que nous avons signalés en dernier lieu, l'un a cessé d'exister, mais il en reste encore cinq qui consacrent tous leurs soins à élever une centaine de jeunes filles.

Malheureusement de pareilles institutions manquent aux jeunes garçons (1), qui se trouvent, au sortir de l'école, livrés à eux-mêmes d'abord, et trop souvent aussi aux mauvais exemples, qui laissent dans leur esprit des impressions beaucoup plus durables que les bons.

Un digne ecclésiastique, M. l'abbé Faivre, aumônier de l'hospice de Bellevaux, avait senti vivement cette lacune et avec le zèle réfléchi et le dévouement ardent qui caractérisent tous ses actes, il entreprit un jour de la combler.

ŒUVRE DE SAINT-JOSEPH.

Sous le titre d'Œuvre de Saint-Joseph, M. l'abbé Faivre avait ouvert en 1844 une maison d'apprentissage qui comprenait cinq ateliers, pour les professions de tailleurs, de cordonniers, de menuisiers-ébénistes :

---

(1) Il faut cependant excepter les hospices du Saint-Esprit et de la Charité qui rentrent dans une catégorie d'établissements tout-à-fait à part.

deux étaient destinés à l'horlogerie. Par cette création, il voulait offrir aux parents des garanties contre les dangers qui menacent la moralité de leurs enfants, au milieu des ateliers privés et former une pépinière d'ouvriers instruits dans ces différentes professions.

L'horlogerie étant le but principal auquel il faisait converger tous ses efforts, il se décida dès l'année 1846 à supprimer les ateliers de tailleurs et de menuisiers pour les remplacer par le travail de tailleur de limes, qui offre plus d'un rapport avec son industrie favorite.

L'horlogerie tenait déjà, comme aujourd'hui, le premier rang parmi les industries locales, par le luxe et la richesse de ses produits, par la délicatesse et l'élégance de son travail et aussi par l'importance des salaires qu'elle procure aux ouvriers qu'elle occupe.

Mais les apprentissages étaient si coûteux que les enfants pauvres de la ville ne pouvaient que très rarement devenir horlogers. C'était là une barrière qu'il fallait abaisser avant tout, pour nationaliser cette belle et lucrative industrie à laquelle plusieurs cités voisines et rivales doivent leur richesse et leur importance.

A cet effet, le directeur de Saint-Joseph confia ses ateliers à deux maîtres-horlogers réputés pour leur talent et leur conduite et il les plaça sous la surveillance de deux fabricants récompensés aux expositions nationales, qui voulurent bien prêter leur concours à cette école naissante.

La sollicitude du fondateur allait plus loin ; à ses yeux l'école de Saint-Joseph serait restée incomplète si

elle n'avait offert à ses élèves les moyens de perfectionner leur instruction. Des cours d'écriture, de grammaire, de mathématiques, de dessin linéaire, de musique et de tenue des livres, furent donc annexés aux cours d'apprentissage, et des maîtres spéciaux accordèrent généreusement leur concours pour l'exécution de ce programme.

La maison de Saint-Joseph était surtout un internat, mais pour étendre les bienfaits de l'œuvre à un plus grand nombre et les rendre accessibles à toutes les conditions, on y admettait aussi des externes. Les élèves y étaient reçus à l'âge de 12 à 16 ans et leur apprentissage en durait deux ou trois, selon la spécialité à laquelle ils se destinaient. Ceux des internes qui appartenaient à des familles aisées; payaient une pension de 350 francs par an, tous frais compris, les autres y entraient moyennant une fraction de bourse acquittée par des associations charitables ou par quelques protecteurs des enfants admis à l'apprentissage. Un grand nombre enfin, y demeuraient à la charge de l'établissement.

Ainsi, sur 75 apprentis entretenus à Saint-Joseph en 1846, 4 seulement payaient la pension entière, 3 n'en payaient que les 3/4, 11 les 2/3, 11 la moitié, 4 le 1/3, 2 le 1/4, 1 n'en payait que la 8e partie et 39 étaient élevés gratuitement.

Cette école prit rapidement faveur : un an après son ouverture (1er novembre 1845), elle comptait 63 élèves dont moitié appartenait au pensionnat ; l'année suivante (1er novembre 1846), elle en comptait 75, mais en réalité, elle avait donné l'instruction professionnelle

à 113 jeunes gens qui, pendant le cours de l'année, y avaient séjourné plus ou moins longtemps.

Là s'arrête la période de prospérité de l'œuvre de Saint-Joseph. Ses ressources se composaient 1° du prix des pensions, 2° du produit des ateliers (confection, matières vendues), 3° des dons et souscriptions. Les dépenses comprenaient : 1° les frais d'entretien et de nourriture des élèves, 2° le loyer, chauffage, etc., 3° le traitement des chefs d'atelier, frais d'étude, etc., 4° l'achat du matériel et l'entretien des ateliers.

Dans la première année et malgré la gratuité d'un grand nombre d'apprentissage, la somme des recettes s'était élevée à 22,507 fr., celle des dépenses à 22,408 fr., d'où résultait un bénéfice de 99 fr. Mais l'année 1846-47 se solda avec un déficit de plus de 5,000 fr. et l'exposé de la situation fit pressentir à quel péril l'œuvre de Saint-Joseph était exposée.

Ses premiers succès lui avait suscité des jaloux ; on lui reprochait la monopolisation de l'industrie et l'accaparement des apprentissages. « Le monopole des admissions gratuites et l'accaparement des marchés onéreux, telles sont nos spéculations léonines, » répondait le Directeur. Plusieurs parents, en effet, avait acquitté fort incomplètement le prix de la pension de leurs enfants ; d'autres avaient manqué totalement à leurs engagements ; parmi les débiteurs de l'établissement plusieurs étaient devenus insolvables, et, pour comble d'embarras le produit des souscriptions qui constituait le produit principal était tombé de 14,195 fr. à 4,995 fr.

Pour remonter les finances de l'établissement de

Saint-Joseph, il eût fallu quelques années d'abondance, de calme et de prospérité ; c'est le contraire qui arriva. L'année 1847 amena une disette qui éleva le prix des denrées à un chiffre qu'on n'avait pas vu depuis trente ans, et la révolution de 1848 vint porter le dernier coup en donnant carrière à la crainte, à l'égoïsme, à la défiance, en un mot, à tous les sentiments hostiles à une entreprise qui ne pouvait vivre qu'avec le concours de la générosité, du dévouement et de la charité.

En vain M. l'abbé Faivre fit-il un appel chaleureux au public : « la charité volontaire, écrivait-il, a couvert le sol fraçais d'établissements utiles; nous espérons que l'œuvre de Saint-Joseph obtiendra une place honorable auprès de ses ainées, créées comme elle, pour abriter l'innocence du jeune âge, améliorer le sort du pauvre en l'initiant aux professions lucratives et ouvrir carrière à l'aptitude des enfants de toutes les conditions. » Cette fois la charité fut sourde à cet appel et laissa l'œuvre de Saint-Joseph succomber sous le poids de ses charges. En 1849 elle avait cessé d'exister.

Médecin de l'établissement et, par conséquent, témoin de l'excellence de son entreprise, il m'a été donné d'assister quelquefois à ses espérances et à ses péripéties, et pénétré du bien qu'il a réalisé et de celui qu'il aurait pu faire, je suis heureux de lui adresser encore un regret et de lui consacrer encore un souvenir.

IX

PATRONAGE DES DOMESTIQUES.

ŒUVRE DU BON SECOURS.

Dans le courant de l'année 1857, une dame de charité pour le canton nord conçut l'idée de cette œuvre qui embrasse 3 catégories de clients. La première comprend l'orphelinat dont j'ai déjà parlé et sur lequel je n'ai pas à revenir. La seconde, que j'ai seule en vue dans cette note, s'adresse aux filles domestiques momentanément sans place et la troisième, qui a reçu à à peine un commencement d'exécution, a rapport à une maison de retraite pour les domestiques vieilles et infirmes.

La fondatrice n'admet en principe au *Bon Secours* que les domestiques qui sont recommandées par quelques personnes connues ou qui se recommandent par des certificats réguliers et authentiques ; cependant elle ne refuse pas, d'une manière absolue, les jeunes filles qui manquent de protection et qu'il y aurait danger,

moralement parlant à abandonner, sans asile à tous les dangers du vagabondage.

Elle fait de son établissement, avant tout, une institution protectrice des bonnes mœurs et c'est par une direction bienveillante et religieuse qu'elle entend réaliser en même temps le bien matériel et moral de ses clientes et celui des familles qui sont obligées de recourir à la domesticité. Combien de jeunes filles qui se sont perdues au contact des villes et qui seraient restées pures, si en quittant leur village, privées de guide et d'appui, elles n'avaient accordé leur premier service à ces cabarets de bas étage qui deviennent trop souvent pour elles une école d'immoralité.

Celles qui sont reçues au Bon-Secours sont généralement jeunes ; c'est de 18 à 25 ans qu'elles s'y présentent le plus souvent.

Dans cette maison, les domestiques trouvent asile, protection et bons exemples. Elles y séjournent peu, 10 jours en moyenne, car à Besançon le nombre des familles qui se font servir est si grand de nos jours et les filles qui, par l'attrait du luxe ou dans l'espoir de gages plus élevés, quittent notre ville pour Paris, sont si nombreuses aussi que celles qui changent de service en retrouvent un autre presque aussitôt. Elles y emploient librement leur temps : d'abord à chercher une place ou à se présenter dans les maisons que la directrice de l'œuvre leur indique et en second lieu à différents travaux de couture ou de tricotage suivant leurs besoins et leur savoir.

L'admission au Bon-Secours n'est gratuit que pour

les filles qui sont dans un besoin exceptionnel ; les autres paient une faible pension fixée à 50 centimes par jour.

Cette œuvre n'a que trois ans de date et déjà sa réputation a franchi les limites de la ville. Plusieurs filles, au sortir de leur village, y sont venues directement, heureuses d'y retrouver encore, dans l'occasion, les renseignements utiles et les conseils désintéressés qui ont dirigé leurs premiers pas dans une profession qui offre des dangers sur lesquels je me suis déjà expliqué dans la première partie de ce travail.

Dans la première année de sa fondation, l'établissement a reçu 80 personnes y compris les orphelines, la seconde en a compté 170 et la troisième qui n'est point encore terminée en recevra probablement plus de 200.

La troisième catégorie des œuvres du Bon-Secours (*maison de retraite pour les domestiques vieilles et infirmes*), n'étant pour ainsi dire qu'à l'état de projet, il suffit de marquer ici sa place : l'avenir seul pourra dire ce que vaut cette création.

X

OEUVRE DES BONS LIVRES.

Placées au point de vue religieux et instituées pour lutter contre les influences démoralisatrices autant que pour soulager les besoins matériels, la plupart des sociétés et associations charitables de notre ville possèdent une bibliothèque de livres choisis.

Mais sans parler des efforts que ces différentes institutions d'assistance tentent à l'aide de ce moyen pour moraliser les pauvres, nous devons une mention particulière à une œuvre spéciale connue à Besançon sous le nom d'*OEuvre des bons Livres.*

La première idée d'une bibliothèque catholique fut suggérée par le révérend père de Ravignan. Tout le monde se souvient ici des sermons remarquables qu'il prêcha dans notre ville pendant l'hiver de l'année 1842, mais ce qui est peut-être un peu moins connu, c'est que pendant un des exercices de la retraite qu'il fit aux dames, il s'éleva avec force contre la lecture des romans et que pour en combattre la pernicieuse influence il proposa d'établir une bibliothèque dans laquelle on trouverait, moyennant une légère rétribution, tous les ouvrages intéressant la science ou la piété.

Un autre avantage attaché à cette institution devait

être, suivant le pieux missionnaire, d'offrir aux jeunes gens et à la classe ouvrière en particulier une distraction agréable, au moyen de laquelle on ferait passer l'instruction et la morale dans les familles. M. l'abbé Caverot alors vicaire général du diocèse de Besançon (1) adopta cette œuvre et mit tous ses soins à la fonder.

Il fit un appel à tous les catholiques et plusieurs d'entre eux donnèrent à l'œuvre quelques ouvrages de leur bibliothèque. On organisa une souscription et on divisa les souscripteurs en deux catégories : les fondateurs et les abonnés. Tous les souscripteurs pour une somme de 10 francs étaient fondateurs ; ils pouvaient recevoir autant de livres qu'ils en désiraient et prêter, au besoin, leur carte même aux personnes étrangères à l'œuvre. Les abonnés ne payaient qu'un franc par an et moyennant cette faible somme, ils avaient droit à deux volumes par semaine à la condition de rendre à la bibliothèque ceux de la semaine précédente. Mais leur carte était personnelle.

M. Caverot obtint pour l'emplacement de la bibliothèque une vaste pièce au second étage de la maison communale, située place Saint-Quentin, qui servait alors de salle d'asile. Une partie des fonds produits par la souscription fut appliquée aux dispositions de premier établissement, l'autre à augmenter le nombre des livres et en décembre 1843, la bibliothèque put être ouverte au public.

Dans les premières années les fondateurs avaient

---

(1) Aujourd'hui évêque de Saint-Dié.

pour la propagation des bons livres du zèle, de l'entrain et l'on comptait jusqu'à 300 abonnés ; on prêtait avec libéralité, même à des personnes qui acquittaient mal ou n'acquittaient nullement leur abonnement. « Donnez, donnez des livres, disait M. Caverot ; ne regardez pas à l'argent, il s'agit d'une bonne œuvre. » C'est dans ce temps là qu'une des dames patronesses entendit le propriétaire de l'un des cabinets littéraires de Besançon se plaindre de la concurrence que lui faisait ce nouvel établissement. C'était autant de gagné pour la morale : une pareille plainte pourrait-elle se produire aujourd'hui ? il est permis d'en douter.

Le succès que les premiers résultats permettaient d'espérer ne se sont malheureusement pas soutenus au même degré ; le nombre des abonnés est actuellement réduit de moitié et les nouveaux adhérents deviennent rares.

Les causes de cette décadence sont faciles à saisir. C'est en premier lieu l'éloignement de M. Caverot que les charges de l'épiscopat appelèrent à la tête d'un diocèse voisin. Ce digne ecclésiastique était l'âme et le soutien de l'œuvre : sa retraite ne pouvait lui être indifférente.

En second lieu, la maison où la ville avait permis de loger la bibliothèque des bons livres ayant reçu une autre destination, il fallut transporter l'établissement ailleurs et consacrer à son loyer une partie de ses revenus. En présence de cette charge sur laquelle les fondateurs n'avaient pas compté, l'administration leur retira leur privilége et leur imposa la loi commune de l'abon-

nement dont le minimum fut, en même temps, fixé à 2 francs par an. Plusieurs d'entre eux qui avaient vu dans la souscription bien moins un sacrifice qu'une spéculation furent mécontents de la mesure et se retirèrent : troisième cause de décadence.

En quatrième lieu, la caisse affaiblie par ces diverses circonstances ne permettant pas d'enrichir la collection au gré des lecteurs et d'y ajouter tous les livres importants qu'une plus grande prospérité aurait fait acquérir, un certain nombre d'abonnés fit défection.

Enfin plusieurs personnes que l'œuvre des bons livres comptait d'abord au nombre de ses protecteurs vinrent à douter de son utilité et crurent découvrir qu'il faisait plus de mal que de bien en répandant le goût de la lecture dans la classe ouvrière et en mettant à sa portée les moyens de le satisfaire.

Cette opinion est formellement en opposition avec les faits : le goût de la lecture existe, mais il ne vient pas de vous et, si, refusant de le reconnaître, vous supprimez les moyens de le satisfaire à deux francs par an, vos abonnés sauront se procurer ailleurs des romans à la mode ou les publications périodiques au risque de dépenser à cette jouissance dangereuse dix fois plus que dans votre modeste établissement.

Telle qu'elle est, la bibliothèque des bons livres renferme 2,000 volumes. La poésie, la prose, l'histoire, les voyages, les romans moraux, la piété, le dogme, en un mot tous les genres littéraires s'y trouvent représentés ou peuvent y pénétrer pourvu que les ouvrages soient épurés et qu'en intéressant l'esprit ou le cœur ils

puissent instruire ou moraliser. Cependant il faut convenir que les ouvrages d'histoire avec les romans moraux sont plus en faveur que les autres et que les rayons où reposent les livres de dogme, de piété et d'instruction religieuses ont toujours les plus chargés.

C'est regrettable, mais il en faut prendre notre parti ; c'est un courant qu'il est plus difficile d'arrêter que de diriger, et la sagesse conseille de nous en servir pour fertiliser les bons germes et pour opposer des digues salutaires à des débordements toujours menaçants.

S'il est prouvé que c'est la misère qui inspire les institutions charitables, destinées au soulagement des besoins matériels, il n'est pas moins vrai que les maux réels et sérieux de l'ordre moral ne peuvent être combattus que par des moyens du même ordre.

Or ces maux existent à Besançon comme ailleurs et c'est parce qu'ils proviennent, en grande partie du moins, de la lecture des romans frivoles ou obscènes que les associations bienfaisantes doivent leur opposer des livres honnêtes et sérieux ou des lectures légères qui puissent distraire sans corrompre.

Ces maux sont plus grands qu'on ne saurait le croire et pour en donner la preuve je voudrais pouvoir dire ici tout ce que m'ont révélé vingt années d'exercice comme médecin, tous ces désordres physiques, toutes ces maladies du système nerveux, toutes ces excentricités de caractère, toutes ces déviations des sentiments honnêtes, toutes ces passions enfin, dont les lectures romanesques sont à coup sûr la cause et le principe.

Il n'a, sans doute, pas été donné à tout le monde de

mesurer la profondeur d'une plaie si diversifiée dans ses nombreux aspects, mais chacun du moins a pu être frappé de cette incontinence sans frein ni limites de productions pseudo-littéraires que la presse de Paris offre en pâture chaque jour et sous toutes les formes à la frivolité publique.

La source principale de cette littérature batarde, de cette prose ivre, suivant l'expression de M. Vinet, et de tout le mal qu'elle produit est cette tourbe de bacheliers avortés que la centralisation des études se plait à concentrer à Paris et qui, incapables de franchir les barrières dressées à l'entrée des carrières libérales où l'on n'entre que par le travail, trouvent plus facile de se faire un nom en imprimant les rêves de leur imagination délirante, le récit de leurs folles amours ou de leurs orgies pantagruéliques.

A ces esprits tourmentés par des idées malsaines, il fallait des exutoires comme il faut des égouts pour disperser les collections putrescibles des grandes villes ; de là ces feuilletons romans, ces revues éphémères, ces publications périodiques que la spéculation a trouvé moyen de mettre à la portée de toutes les fortunes et d'introduire dans les plus humbles demeures. Car, il ne faut pas s'y tromper, à l'origine, toutes ces publications à 2 et à 4 sols ne répondaient pas à un besoin réellement senti par des lecteurs impatients et avides. Ce sont les écrivains qui ont fait naître ce besoin et si les mœurs y ont perdu quelque chose, c'est à eux qu'en revient toute la responsabilité.

Si, par impossible, on supprimait l'étalage où toutes

ces publications affichent leur titre avec le luxe d'ornement et d'illustration que chacun connaît, si, du moins, on frappait cette littérature d'un impôt (1) comme on l'a fait pour le tabac et l'alcool, qui sont cependant moins dangereux qu'elle, la plupart de ces lecteurs d'occasion, guéris des illusions romanesques et délivrés d'un aiguillon qui excite les sens et déchaîne les passions, acceptant la vie comme elle est s'attacheraient à en remplir les obligations et les devoirs.

Pour arriver à ce résultat deux choses sont nécessaires : 1° que les hommes qui ont dans les mains le dépôt sacré des intérêts publics comprennent l'étendue du mal que nous signalons humblement avec tant d'autres publicistes ; 2° qu'ils veuillent hardiment l'attaquer par des mesures énergiques comme ils savent en provoquer quelquefois quand il s'agit des intérêts de l'ordre politique.

« Mais les hommes, sur ce sujet, dit un auteur chrétien, ont tellement encore des yeux pour ne pas voir, ou plutôt, lors même qu'ils voient tout, ils vivent encore, en si grand nombre, de leur pleine et entière volonté, dans l'égoïsme sensuel et ses ignominies, que la société même la plus civilisée, n'ose pas encore proscrire le crime d'excitation publique au désordre des sens. On sait que ces excitations tuent plus d'hommes, corporellement et moralement, qu'aucun fléau, qu'aucun

---

(I) Voy. à ce sujet le projet d'impôt que j'ai proposé d'appliquer aux romans et aux pièces de théâtre, p. 367 de mon mémoire imprimé en 1850 sur les causes de l'indigence et les moyens d'y remédier.

poison ; on proscrit pourtant le poison d'où peut sortir quelque rare accident ; on n'ose pas toucher l'art païen, le théâtre impudique, les lettres corruptrices qui surexcitent l'impure fermentation d'où ruissellent la dépravation et la mort sur la suite des générations. On laisse passer et circuler la mort, sous prétexte de liberté ! La loi ne s'arme pas, la société ne se soulève pas, l'instinct sacré de la paternité n'inspire pas tous les pères ! On ne voit pas que le premier devoir des peuples qui veulent vivre et grandir est d'arrêter ce torrent de mort, pour que les hommes deviennent plus beaux, plus forts, plus sains, plus calmes, plus courageux, plus intelligents et plus sages ; pour que la grandeur d'âme, c'est-à-dire le génie, l'héroïsme, la sainteté, puissent apporter au monde leurs fruits. Non, les peuples acceptent encore, tolèrent encore le culte du mal et de la mort. On adore encore les faux dieux, les dieux de l'homicide, Mars et Vénus, c'est-à-dire les divinités infernales qui perdent l'humanité, qui détruisent et brûlent dans son germe toute espérance de régénération et de progrès (1). »

Ce travail était déjà composé et les vingt premières feuilles étaient imprimées quand les journaux ont publié une circulaire adressée par le ministre de l'intérieur aux préfets, à la date du 1er juillet 1860, dans le but de leur signaler les débordements dont certains romanciers se

(1) De la connaissance de l'âme : 2e volume, chapitre Ier, page 33 et 34, par le père Gratery, prêtre de l'oratoire.

rendent coupables et de rappeler à la presse des sentiments par trop méconnus de nos jours.

Cette intervention du pouvoir dans cette question de haute moralité lui fait honneur, elle doit inspirer une si grande confiance à tous les cœurs honnêtes, elle justifie si bien, d'ailleurs, mes plaintes et mes regrets que je ne puis résister au désir de reproduire intégralement la pièce remarquable qui la constate :

« Paris, le 1er juillet 1860.

» Monsieur le préfet,

» Ce n'est pas seulement pour le maintien de l'ordre que l'administration a reçu de la loi sur la presse des pouvoirs spéciaux, c'est aussi pour la défense de la morale publique. Le roman-feuilleton qui, dans les colonnes inférieures d'un journal, blesse les sentiments honnêtes, fait autant et peut-être plus de mal que les excitations politiques qui, dans les colonnes supérieures, tenteraient d'agiter les esprits.

» Cette littérature facile, ne cherchant le succès que dans le cynisme de ses tableaux, l'immoralité de ses intrigues, les étranges perversités de ses héros, a pris de nos jours un triste et dangereux développement. Envahissant presque toutes les publications périodiques, profitant de cette périodicité même pour tenir chaque jour en suspens, et pour aiguillonner sans relâche l'ardente curiosité du public, c'est à profusion qu'elle ne cesse de répandre les inépuisables fantaisies de l'imagination la plus déréglée. Les journaux sérieux se sont laissé aller

à lui donner asile : elle pénètre avec eux jusque dans l'intimité du foyer domestique, et, une fois admise ainsi dans la famille, ni la jeunesse, ni l'innocence n'y sont à l'abri de la contagion.

» Ce n'est pas tout : à côté des feuilles politiques lui prêtant leur publicité en échange des abonnements qu'elle peut attirer ou retenir, nous avons vu surgir une foule de petites publications, uniquement consacrées à l'exploitation de cette littérature malsaine, et la livrant chaque semaine, à vil prix, par centaines de mille exemplaires, à l'avidité des lecteurs.

» Pour qui conserve encore quelque respect de la décence et du bon goût, un tel débordement est déplorable ; il est plus que temps d'y mettre un terme. L'intelligence du peuple a droit à des aliments meilleurs, et il ne faut pas plus laisser corrompre les cœurs que pervertir les esprits.

» J'appelle donc sur ce point, monsieur le préfet, votre plus vigilante attention, etc. »

Il n'est peut-être pas inutile de rapprocher de cet acte officiel deux documents qui ont avec celui-ci un rapport qui n'échappera à personne.

Le 20 avril 1858, le général Espinasse, alors ministre de l'intérieur et de la sûreté générale, appelait la sollicitude des préfets sur la nécessité d'exécuter avec fermeté et vigilance le décret du 29 décembre 1851, concernant la police des cafés et des cabarets.

« Ce décret, disait-il, a pour objet de protéger, par des mesures énergiques, les mœurs publiques et la sû-

reté générale ; le trop grand nombre de cafés ou de cabarets, leur mauvaise tenue, l'absence de surveillance, sont autant de causes de démoralisation et de désordre. Je désire que vous exerciez à cet égard une vigilance active et sévère ; que loin de tolérer l'accroissement du mal, vous vous attachiez à le restreindre progressivement, soit en refusant des autorisations nouvelles qui ne seraient pas justifiées par les besoins de la localité, soit en faisant fermer, après une condamnation pour contravention, ou par mesure de sûreté publique, ceux de ces établissements qui seraient signalés à votre attention. »

Quelques jours après (24 avril), le ministre d'Etat, M. Fould, adressait aux directeurs des théâtres de Paris la circulaire suivante :

« Paris, le 6 avril 1858.

» Monsieur le Directeur,

» Je vois avec regret s'introduire de plus en plus dans le langage du théâtre l'usage des locutions vulgaires et brutales et de certains termes grossiers empruntés à l'argot. C'est là un mauvais élément de bas comique dont le bon goût se choque, et qu'il ne m'est pas permis de tolérer davantage. La commission de censure vient de recevoir à ce sujet des instructions sévères, et je m'empresse de vous en prévenir, en vous priant de me seconder par votre légitime influence.

» Toutes les œuvres dramatiques ne sont pas, sans doute, assujetties à la même pureté de langage ; la di-

versité des genres implique et autorise la diversité des formes ; mais pour les théâtres même les plus frivoles, il est des règles et des limites dont on ne saurait s'écarter sans inconvénient et sans inconvenance. »

» *Le ministre d'Etat,*

» Signé : Achille Fould. »

Ces trois documents officiels émanés d'une pareille source en moins de trois ans donnent assurément une idée bien affligeante des mœurs publiques, mais quelque pénible que soit cet aveu, il a du moins ceci de rassurant, c'est qu'il montre que l'autorité se préoccupe enfin, qu'elle veille et qu'elle a le désir formel d'opposer des mesures sérieuses à une plaie dont elle ne se dissimule plus l'étendue.

Honneur aux institutions bienfaisantes qui ont reconnu le mal à son origine et qui ont eu le courage de le signaler et de le combattre !

XI

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS.

I. Il s'est fait depuis vingt ans dans l'esprit public en France un mouvement très-marqué qui s'est traduit à Besançon par la fondation d'œuvres de charité et d'institutions philantropiques, destinées au soulagement des pauvres.

II. La multiplication de ces institutions s'explique par le nombre croissant des indigents.

III. Cet accroissement est beaucoup plus sensible parmi les étrangers à la commune que parmi les indigènes, et l'immigration en est une des causes les plus apparentes.

IV. L'émigration en général est un fait acquis, permanent, continuel et progressif, et les immigrants qui sortent des communes rurales, pour se fixer à Besançon, sont à ceux que les autres villes lui fournissent comme 3, 2 est à 1.

V. C'est donc la campagne qui alimente la misère à Besançon. Pour cela elle envoie : 1° des manœuvres qui, pressés par le besoin ou par quelque motif moins légitime, cèdent à un vague espoir d'un travail plus sûr, d'un salaire plus élevé et de secours plus efficaces en

cas de détresse ; 2° des jeunes gens des deux sexes qui vont demander à la ville un travail plus facile, plus agréable et surtout mieux rétribué et qui, las du joug qu'impose la domesticité, finissent par demander au mariage l'indépendance et l'aisance qu'ils n'y rencontrent pas toujours.

VI. Toutefois, la proportion des immigrants nécessiteux est égale à celle des immigrants qui ne le sont pas.

VII. Leur immigration dans la ville de Besançon n'a rien que de conforme à la loi qui semble présider à l'émigration en général.

VIII. Les institutions charitables doivent donc être exonérées du reproche qui leur a été adressé d'enfanter la misère et de multiplier les pauvres.

IX. Sous le rapport de leur état civil, la moitié des familles indigentes est en état de mariage ; le veuvage en compte un tiers et le reste appartient au célibat.

X. Sous le rapport de l'âge, un grand nombre d'individus, quoique jeunes encore, sollicitent les secours de la bienfaisance et ne savent pas trouver dans leur jeunesse ou dans l'âge viril cette force physique et morale nécessaire pour lutter avec avantage contre les atteintes du besoin.

XI. La plupart des professions ont fourni leur contingent à la misère ; mais les manœuvres ou journaliers occupent sans contredit le premier degré de l'échelle.

XII. Viennent en seconde ligne les professions exposées à des chômages en quelque sorte périodiques et provoqués par les mouvements du temps et des saisons. — Le chômage est un des plus grands ennemis de l'ouvrier.

XIII. Parmi les familles indigentes, plusieurs avaient joui d'une certaine aisance ; j'en ai rencontré qui possèdent quelques petits revenus.

XIV. A Besançon c'est le mois de novembre qui fournit le plus grand nombre de demandes aux bureaux de charité, parce qu'à cette époque le travail diminue, plusieurs ateliers chôment, le salaire languit, le crédit devient plus sévère et le froid commence à faire sentir ses rigueurs.

XV. Le manque d'ouvrage, l'insuffisance des salaires, la maladie et la mort du soutien naturel de la famille, des infirmités incurables et l'immoralité sous ses différents aspects, telles sont les causes visibles ou secrètes de l'indigence.

L'étude attentive de ces causes nous a prouvé les faits suivants :

XVI. Le choix d'une profession est habituellement livré au caprice ou au hasard. En cette matière, la classe ouvrière se préoccupe trop peu de connaître les professions qui, moins encombrées ou moins exposées au chômage que beaucoup d'autres, laissent la perspective d'un salaire en rapport avec les besoins ordinaires de la vie.

XVII. Le salaire général de l'année produit pour la plupart des professions exercées par les hommes suffit aux besoins d'un ménage composé de cinq personnes quand il s'élève au-dessus de la moyenne.

XVIII. Toutefois, dans les familles qui n'ont pas charge de petits enfants et où les femmes se livrent régulièrement au travail, celles-ci fournissent facilement le supplément nécessaire pour équilibrer les recettes et les dépenses quand le salaire du chef ne dépasse pas la moyenne.

XIX. Si ce salaire lui est inférieur et s'il constitue les seules ressources de la famille quand elle a plus jeurs enfants, l'existence de celle-ci peut difficilement être assurée sans l'intervention de l'assistance.

XX. Une femme seule, veuve avec plusieurs enfants, ne peut élever sa famille sans des secours étrangers. Cette règle ne souffre que fort peu d'exceptions.

XXI. Le maximum du salaire, dans la plupart des professions (hommes) garantit l'ouvrier contre les chances de la misère à deux conditions essentielles : 1° que l'ouvrier soit honnête et laborieux ; 2° qu'il ait de la santé.

XXII. Les hommes adonnés aux professions manuelles, exercées dans notre ville, se portent en général aussi bien que les autres, mais il y a beaucoup d'exceptions qui tiennent à l'insuffisance des salaires, aux logements insalubres nombreux à Besançon et à l'abus des boissons spiritueuses.

XXIII. Ce sont les manœuvres et par conséquent les ouvriers les plus mal payés, les plus mal logés et les plus mal nourris qui fournissent le plus grand nombre de malades à l'hôpital.

XXIV. Des documents authentiques prouvent l'existence de quelque désordre moral grave dans plus du quart des familles indigentes secourues ou en état de l'être.

XXV. Quoiqu'il y ait des raisons de croire que le libertinage a fait des progrès à Besançon, le mal n'y est cependant pas plus grand qu'ailleurs et il est possible d'arrêter ses progrès et de limiter ses ravages.

XXVI. A Besançon, tous les indigents quels que soient leur culte, leur âge, leur sexe, leur profession, leur demeure, etc., sont admis aux secours de l'assistance. Toutefois et à moins de circonstances exceptionnelles on exige d'eux un temps de séjour de 3 ans en moyenne.

XXVII. Le tableau suivant résume la nature et la spécialité des secours compris dans cette étude avec le nom des établissements et des institutions d'assistance qui les ont adoptés.

Nous divisons l'assistance en matérielle et morale. L'assistance matérielle se donne à domicile ou dans des établissements publics ou privés : dans les deux cas elle est générale ou spéciale suivant la nature des besoins auxquels on l'applique.

L'assistance morale a toujours quelque chose de spécial dans le but qu'elle se propose.

TABLEAU DE L'ASSISTANCE A BESANÇON.

ASSISTANCE MATÉRIELLE A DOMICILE.

Assistance générale.

NATURE ET SPÉCIALITÉ DES SECOURS.	NOMS DES ÉTABLISSEMENTS ET DES INSTITUTIONS.
Crèche	Elle n'existe plus.
Mois de nourrices	L'association des dames de Ste-Anne.
Aliments non préparés	Association de secours et de patronage.
» confectionnés à prix réduits	Société de St-Vincent-de-Paul.
	Dames de charité.
Combustibles	Sœurs de la charité.
Indemnités de loyers	Bureau de bienfaisance.
Secours divers : argent, etc.	Caisse des cultes réformé et israélite.
Indemnités et autres frais d'apprentissage	Association de secours et de patronage.
Œuvre de saint Joseph	Elle n'existe plus.
Ouvroirs	De Sainte-Madeleine.
	Du Sacré-Cœur.
Orphelinats	Du Sacré-Cœur.
	Du Bon-Secours.
	Des Dames de la Mission.
Ateliers de charité	Assoc. de sec. et de patron.

Assistance spéciale.

Médicaments et autres objets à l'usage des malades	Bureau de bienfaisance et société de St-Vincent-de-Paul.
Sages-femmes	Assoc. des dames de Ste-Anne.
Gardes-malades	Les sœurs du Saint-Nom de Jésus et de Marie.
Indemnités en cas de maladies	Les différentes associations pour secours mutuels.
Frais funéraires	Association générale pour secours mutuels et société de Saint-Vincent-de-Paul.
Caisse de retraite pour la vieillesse	Association pour secours mutuels.

ASSISTANCE MATÉRIELLE DANS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS OU PRIVÉS.

Assistance générale.

NATURE ET SPÉCIALITÉ DES SECOURS.	NOMS DES ÉTABLISSEMENTS ET DES INSTITUTIONS.
Hospice pour les enfants trouvés et abandonnés	Hospice du St-Esprit et colonie agricole d'Ecole.
— pour les orphelins....	— de la Charité et id.
— pour les sourds-muets	Subventionné par le département et la commune.
Une bourse pour un jeune aveugle.....	Allocation du département : institution impériale de Paris.
Hospice pour les vieillards et les incurables.....	Hôpital Saint-Jacques. Hospice des Petites-Sœurs-des-Pauvres. Hosp. de St-Jean-l'Aumônier.
Dépôt de mendicité.....	Hosp. de St-Jean-l'Aumônier.

Assistance spéciale.

Maladies générales.....	Hôpital Saint-Jacques.
» vénériennes.....	Hosp. de St-Jean-l'Aumônier.
Aliénation mentale.....	Asile de Dole (Jura) : aux frais du département.
Maternité.....	Hosp. de St-Jean-l'Aumônier.
Eaux minérales.....	Subvention du département.

ASSISTANCE MORALE.

Ecoles primaires.

Enseignement simultané...	Institution communale.
» mixte.....	
» mutuel.....	

Patronages.

Œuvre des apprentis.....	Société de St-Vincent-de-Paul.
» des savoyards.....	
» des militaires.....	
» des familles.....	Dames de charité.
» des domestiques....	Œuvre du Bon-Secours.

Œuvres particulières.

NATURE ET SPÉCIALITÉ DES SECOURS.	NOMS DES ÉTABLISSEMENTS ET DES INSTITUTIONS.
Œuvre de Saint-François-Régis pour la réhabilitation des mariages.	Société de St-Vincent-de-Paul.
Œuvre des bons livres	Société spéciale.

XXVIII. Les différents services de l'assistance dépensent ensemble une somme annuelle de 767,940 fr. à laquelle les institutions actuellement en exercice contribuent dans les proportions indiquées dans le tableau ci-après :

Hôpital St-Jacques : Malades, vieillards, incurables : revenus propres et subvention municipale	50,000 f.
Hospice de la Charité : Orphelins.....	30,000
— du Saint-Esprit : Enfants naturels, trouvés et abandonnés.....	60,000
Hospice de Saint-Jean-l'Aumônier : Indigents, vénériens : Subvention départementale.....	15,000
— municipale.....	23,000
Service des aliénés : allocation départementale	25,000
Hospice des Petites-Sœurs-des-Pauvres : dépenses estimées au minimum de.....	15,000
Institution des sourds-muets : Subv. départ..	7,138
— municip.	2,000
Une bourse à l'institution des jeunes aveugles de Paris : Subvention départementale.....	600
Service des eaux minérales : alloc. départem[le]	200
Bureau de bienfaisance : dépense de l'année 1858	28,515
Dames de charité : moyenne approximative...	10,000
Société des sœurs de la charité : moyenne générale.....	800
A reporter.....	267,253 f.

Report.....	267,253 f.
Association de secours et patronage : moyenne des 5 dernières années.....	47,369
Société de Saint-Vincent-de-Paul : moyenne des 3 dernières années.....	6,360
Société maternelle de Sainte-Anne : moyenne depuis la fondation.....	3,788
Service de la maternité : allocations du département et de la commune : ensemble.....	3,500
Caisse du culte réformé environ.....	2,000
— du consistoire israélite : moyenne des 2 dernières années.....	670
Toutes les sociétés de secours mutuels : ensemble	10,000
Enseignement gratuit : salles d'asile, écoles primaires élémentaires.....	27,000
Total.....	367,940 f.

XXIX. Avec ces différentes ressources, chaque année la ville entretient et nourrit dans un asile spécial 215 vieillards, infirmes ou incurables ;

Elle traite 2,500 malades dans ses hôpitaux ;

Elle entretient à ses frais 80 aliénés dans l'asile départemental de Dole (Jura) ;

Elle assiste 50 filles-mères dans son établissement de la maternité ;

Elle secourt à domicile 125 femmes pendant leurs couches ;

Elle procure 20 gardes expérimentées aux malades de tout rang ;

Elle fournit à 5 ou 6 indigents le bienfait d'une cure aux eaux minérales naturelles (1) ;

---

(1) Les bureaux de bienfaisance de chaque localité habitée par les malades concourent, avec le département, à cette utile dépense.

Elle dispense à plus 1800 familles des secours de toute sorte ;

Elle fournit, chaque jour, à plus de 300 familles d'ouvriers des aliments à prix réduits ;

Elle donne à plus de 1000 ouvriers les moyens de se porter des secours efficaces en cas de maladie ;

Elle recueille, élève et instruit dans différents hospices 510 orphelins et enfants trouvés ou abandonnés ;

Elle élève dans des institutions spéciales 25 jeunes sourds-muets des deux sexes ;

Elle entretient un jeune aveugle à l'institution impériale de Paris ;

Elle reçoit gratuitement 400 enfants dans ses salles d'asile ;

Elle en instruit plus de 2,000 dans ses écoles primaires sans aucun frais pour les familles ;

Elle paie l'apprentissage à 95 apprentis où elle leur accorde des secours alimentaires ;

Elle assure à 250 jeunes gens de la même catégorie un patronage moral de la plus grande utilité ;

Elle rassemble les jours de fête, elle instruit, dirige et moralise 20 jeunes savoyards ;

Elle donne gratuitement une instruction solide à plus de 100 militaires ;

Elle patronne 150 filles domestiques ;

Elle réhabilite une quinzaine de mariages ;

Elle offre aux artisans une bibliothèque morale où ils peuvent se procurer à des prix insignifiants des délassements utiles et des lectures agréables ;

Enfin elle procure du travail à 60 familles pauvres.

XXX. Il est bien de féconder l'assistance et de multiplier ses ressources, mais il est mieux encore de diminuer le nombre des malheureux qui vivent de ses secours.

XXXI. Pour atteindre ce but, il faut, entre autres, deux mesures principales :

1° Fixer au foyer de leur commune les journaliers des campagnes qu'une illusion si tôt déçue porte incessamment vers les villes. L'extension plus active de l'assistance rurale, et, surtout les travaux que l'hygiène, le perfectionnement de l'agriculture et la stérilité des friches commandent impérieusement dans la plupart des villages en sont les moyens.

2° Mieux observer les pauvres et, les connaissant davantage, prévenir les abus qui font encore, trop souvent aujourd'hui, des institutions de charité une caisse de réserve livrée à tous les assauts de la misère, de la paresse et quelquefois du libertinage. Une commission supérieure de l'assistance chargée, tout spécialement, de ce soin serait une création fort opportune.

XXXII. Le travail étant l'élément moralisateur par excellence, on devrait désormais en faire le fondement de l'assistance, son instrument essentiel et, en quelque sorte, son premier ministre. — L'aumône énerve l'indigent ; le travail le relève et le fortifie.

XXXIII. Nos institutions de bienfaisance utilisent trop peu le travail comme moyen d'assistance ; il y a là un grand progrès à réaliser.

XXXIV. Les secours à domicile ne devraient être accordés, *sans réserve et sans condition*, qu'aux vieillards, aux enfants abandonnés, aux veuves chargées de famille, aux malades et aux infirmes.

XXXV. Les pauvres valides que le chômage rend tributaires de l'assistance publique devraient se libérer, au moins en partie, par le travail.

XXXVI. En préconisant le travail, en le procurant aux indigents qui en manquent, en l'encourageant, en le favorisant et en l'honorant à tous les degrés de la hiérarchie sociale on parviendra à prouver aux classes nécessiteuses la vérité de cet axiôme admis par la sagesse des nations :

« La faim regarde a la porte de l'homme laborieux, mais elle n'ose pas y entrer. »

LES MOINES D'OCCIDENT,

PAR M. LE COMTE DE MONTALEMBERT.

—

Rapport fait à l'Académie par M. l'abbé BESSON.

MESSIEURS,

J'ai cru être agréable à votre savante compagnie en appelant dès aujourd'hui son attention sur un livre très nouveau, il est vrai, mais bien capable d'exciter parmi vous le plus vif intérêt. L'*Histoire des moines d'Occident*, par M. le comte de Montalembert, sera lue partout où notre langue a des lecteurs et traduite partout où l'Eglise a des enfants. L'érudition et l'éloquence revendiqueront à titre égal la gloire de ce grand ouvrage. Ceux-ci placeront l'auteur à côté des Mabillon, des Thierry et des Guizot pour l'exactitude des recherches et l'intérêt du récit ; d'autres lui assigneront une place plus honorable encore, non loin des Tertullien, des Augustins et des Bossuet, pour la vigueur, l'originalité et l'éclat avec lesquels il mêle les accents d'une parole émue aux découvertes d'une science neuve et profonde, en élevant son sujet, en colorant son style et en entraînant ses lecteurs.

Il ne nous appartient pas de disputer aux princes de la critique l'honneur de l'apprécier ; mais l'académie de Besançon ne saurait oublier que M. de Montalembert lui appartient depuis vingt ans. Après avoir ouvert ses rangs à l'auteur de la *Vie de sainte Elisabeth*, elle a, avant tous les autres, le droit de saluer l'historien *des moines d'Occident*. Goûtons les fruits qu'il nous donne dans l'âge mûr, puisque nous avons souri les premiers aux fleurs de son printemps et aux promesses si brillamment tenues de son immortel avenir. Pourquoi ne le dirais-je pas ? C'est à nos montagnes que l'illustre écrivain est venu demander plus d'une fois le repos, le silence et la paix, que l'étude appelle si fort, et qu'elle féconde si bien. Il s'entourait, au milieu de nos sapins, de ces massifs in-folios où sont enregistrés les actes des saints et les annales des moines. L'air pur de la Comté ranimait sa patience, son ardeur et sa plume ; il retrouvait des forces en touchant cette terre, qui est pour lui comme une patrie adoptive.

Nous aimons à croire que ce secours n'a point été inutile à M. de Montelembert. Que de fois, il nous l'avoue lui-même, ne s'est-il pas dit qu'il avait entrepris une œuvre au-dessus de ses forces ! Que de fois il a été tenté de renoncer à cette tâche excessive de fuir cet abîme où semblaient devoir s'engloutir, avec les années fugitives, une patience épuisée et une fatigue impuissante ! Il n'avait voulu d'abord qu'écrire la vie de saint Bernard. Mais saint Bernard fut par dessus tout un grand moine, et lorsque l'auteur jeta un regard sur le siècle où ce moine vécut, il reconnut que tous ceux qui étaient alors

le boulevard et l'honneur de la société chrétienne, les papes, les évêques, les saints, Grégoire VII, Pierre le Vénérable, l'abbé Suger, étaient aussi des moines. Il remonte au siècle plus haut; ici encore ses yeux s'arrêtent sur un moine, sur saint Boniface, l'apôtre et le fondateur de l'Allemagne; s'il étudie l'Angleterre, à la tête de son histoire paraît un autre moine, saint Augustin de Cantorbéry; les deux Bourgognes, il n'entend que le nom, il ne trouve que les travaux des moines, de saint Claude, de saint Romain, de saint Colomban; l'Italie, c'est le plus illustre de tous les moines, c'est saint Grégoire le Grand, qui la gouverne; c'est le premier de tous, c'est saint Benoît, qui la régénère et qui la défend. Ainsi, de saint Benoît à saint Bernard s'écoulent cinq siècles remplis par les efforts surhumains de cent légions sans cesse renaissantes, qui domptent, qui pacifient, qui disciplinent, qui purifient vingt peuples barbares, défrichent à la fois les âmes et le sol, sauvent l'Eglise, créent les nations et transforment le monde.

En présence de ce spectacle, dont l'étude lui révélait de plus en plus la magnificence et la grandeur, M. de Montalembert résolut de faire précéder la vie de saint Bernard de l'histoire des moines d'Occident. Un seul volume devait la contenir. Ce volume, longuement médité, fut composé avec soin et imprimé avec luxe en français et en anglais. L'auteur, avant de le mettre au jour, le communiqua à M. l'abbé Dupanloup et lui demanda son avis. Sa réponse fut mêlée d'éloges; mais M. de Montalembert ne s'arrêta qu'à la critique : « C'est bien, toutefois ce n'est pas là tout le sujet. » Ce mot fut un

arrêt. Par un trait inouï de courage littéraire, M. de Montalembert mit au pilon le volume condamné et recommença son livre. Dix ans s'étaient écoulés dans ce travail en apparence si inutile et en réalité si fructueux ; l'auteur en passa treize à le compléter et à le refondre, et c'est après cette double épreuve de la critique et du temps, qu'il nous présente aujourd'hui les deux premiers volumes de l'*Histoire des moines d'Occident*.

En offrant au public le fruit de ces longues veilles, qui semblait si tardif à l'impatience du lecteur, mais qui n'en paraîtra que plus mûr aux hommes sérieux, M. de Montalembert l'a fait précéder d'une *Introduction* qu'on pourrait appeler la philosophie du livre. Je voudrais vous en rendre compte pour vous inspirer, avec le respect de la grandeur monacale oubliée et déchue, le désir de l'étudier et le besoin de lui rendre justice.

L'auteur, rejetant loin de lui tous lieux communs allégués pour la défense des moines, ne demande point grâce pour ses augustes institutions au nom des sciences, des lettres, de l'agriculture. « Sans doute, les services qu'elles ont rendus en défrichant les forêts et en transcrivant les monuments historiques et littéraires, auraient dû suffire, si l'humanité était juste, pour couvrir les moines d'une éternelle égide. Mais, ce qui est bien autrement digne d'admiration et de reconnaissance, c'est la lutte permanente de la liberté morale contre les servitudes de la chair ; c'est l'effort constant de la volonté consacrée à la poursuite et à la conquête de la vertu chrétienne ; c'est l'essor victorieux de l'âme dans ces régions suprêmes où elles retrouve son immortelle grandeur.

Voilà ce qu'ont voulu les moines, et voilà ce qu'ils ont fait. Ils pratiquaient la perfection dans une vie de mortification et de sacrifice : c'était le principal. Défoncer la terre, copier les manuscrits, écrire les annales des peuples, n'était que l'accessoire. L'éducation de l'âme, tel est le caractère fondamental des institutions monastiques. Là était le but, le fond, l'objet suprême de l'existence, l'unique ambition, le mérite unique, la souveraine victoire. »

Autant on a méconnu cette vérité en défendant les moines, autant on a oublié, en les regrettant, la véritable nature de leur vocation. « S'il est des lieux pour la santé du corps, a dit de M. de Chateaubriand, ah! permettez à la religion d'en avoir aussi pour la santé de l'âme. » L'idée est poétique et touchante, mais elle n'est pas vraie. Les monastères n'étaient nullement destinés à recueillir les invalides du monde. Ce n'étaient pas les âmes malades, c'étaient au contraire les âmes les plus saines et les plus vigoureuses qui se présentaient en foule pour les peupler. On ne rencontre guère que dans les romans ces vocations produites par les mécomptes, les chagrins, la mélancolie. S'il y a eu des hommes jetés dans le cloître par un grand malheur, par une disgrâce éclatante, par la perte d'un être passionnément aimé, ces exemples sont infiniment rares. Le caractère distinctif des vocations religieuses, ce n'est ni le caprice, ni l'infirmité, ni la déception : c'est la force. Les vrais moines des grands siècles de l'Eglise sont les représentants de la virilité sous sa forme la plus pure et la plus énergique. La solitude est la patrie des forts, le silence leur prière. La mi-

lice monastique était la chevalerie de Dieu. Jamais hommes ne connurent moins que les moines la crainte du plus fort ni les basses complaisances envers le pouvoir. Les cœurs vraiment indépendants ne se trouvèrent nulle part plus nombreux que sous le froc. Il y avait là, et en foule, des âmes calmes et fières, droites et hautes autant qu'humbles et ferventes, des âmes vraiment héroïques, comme les appelle Pascal. Le cloître fut pendant toute la durée des âges chrétiens l'école permanente des grands caractères, c'est-à-dire de ce qui manque le plus à la civilisation moderne.

M. de Montalembert, il faut bien l'avouer, justifie assez ce qu'il pense de la vocation des moines par ce qu'il raconte de leurs services. Il montre dans ces prétendus rêveurs, dans ces oisifs, que le dernier siècle a flétris et que le notre a oubliés, des hommes énergiques, actifs, pratiques, imposant cortége de saints, de pontifes, de docteurs, de missionnaires, d'artistes, de maîtres de la parole et de la vie, les premiers au combat et au travail, sortant des cloîtres pour remplir les chaires, pour peupler et diriger les conciles, les conclaves, les diètes, les croisades ; puis rentrant dans leur solitude pour y créer des églises et des livres qui étonnent et défient l'orgueil des modernes. Voulez vous rechercher les raisons qui ont mérité aux moines un rôle si important dans les destinées de l'Eglise ? Il est facile de les reconnaître dans les deux grandes fonctions commune à tous les ordres et à toutes leurs branches, la prière et l'aumône. Prier beaucoup et donner toujours, c'est ce que M. de Montalembert appelle éloquemment les deux ser-

vices du monachisme. Quel spectacle que ce saint et perpétuel combat engagé contre l'omnipotence divine par les supplications de tant de milliers de moines, champions aguerris et infatiguables de la chrétienté rassemblés et ordonnés légalement pour la prière en commun, et regardés avec raison par le bon sens public comme une puissance d'intercession instituée pour le salut du monde. Mais les moines ne se bornent pas à cet ordre de bienfaits. Ils servent, ils touchent, ils moralisent la société par l'exemple le plus constant de la charité la plus féconde. Il ne leur suffit pas de soulager la pauvreté, ils l'honorent, ils la consacrent, ils l'adoptent, ils l'épousent comme ce qu'il y a de plus grand et de plus royal ici-bas. Que de soins délicats, que de tendres prévenances, que de précautions ingénieuses inventées et pratiquées pendant douze siècles dans ces maisons de la prière qui comptaient parmi leurs dignitaires les infirmiers des pauvres ! Après avoir édifié et réjoui la foule indigente par le spectacle de leur vie pacifique et douce, ils lui offraient encore en temps de guerre un asile presque toujours respecté. Leur seul aspect semble avoir toujours été une prédication permanente au profit de l'aumône, et leur familiarité habituelle avec les grands a toujours profité aux petits.

Quand on a lu ce chapitre, on pleure d'admiration en songeant à l'héroïsme des moines ; mais M. de Montalembert nous apprend dans le chapitre suivant que ce qui nous paraît de l'héroïsme n'était que du bonheur. Le bonheur des moines était naturel, durable, profond. I's prolongeaient et achevaient leur vie au sein d'une

tranquillité laborieuse et d'une douce uniformité. L'amitié en était le charme. Que de traits attendrissants, que de belles paroles à recueillir, depuis cet abbé espagnol du VIIIe siècle, qui disait : « Je n'ai laissé qu'un frère dans le monde, combien n'en ai-je pas retrouvés dans le cloître ! » jusqu'à ces deux religieuses de l'ordre de Fontevrault, dont l'une étant morte avant l'autre, apparut en songe à sa compagne et lui prédit sa mort en lui disant : « Apprends, chère bien-aimée, que je suis déjà dans une grande paix, mais je ne saurais entrer au paradis sans toi. Prépare-toi donc et viens au plus vite, afin que nous soyons présentées toutes les deux ensemble au Seigneur. »

» Mais cette paix et cette joie, qui constituaient leur apanage, ils ne s'en réservaient pas le monopole ; ils la versaient à pleines mains sur tout ce qui les entourait et partout où on leur en laissait la liberté. Ils la montraient, ils la prêchaient, ils la donnaient à tous ceux qui s'approchaient d'eux. Il n'y avait pas un besoin moral ou matériel auquel n'eussent essayé de pourvoir ces moines, qui de tous les bienfaiteurs de l'humanité furent à coup sûr, les plus généreux, les plus ingénieux, les plus aimables, les plus désintéressés et les plus persévérants. De là tant de bonheur inaperçu dans les annales de l'histoire, mais distillé en abondance dans le cœur des peuples chrétiens, pendant toute la durée de la ferveur monastique. De là cette paix invincible, cette lumineuse sérénité, qui régnaient sur tant d'âmes au milieu même des époques les plus orageuses du moyen âge.

» Les moines avaient découvert l'art de concilier la

grandeur avec l'humilité, les apaisements du cœur avec les ardeurs de l'intelligence, la liberté et la fécondité de l'action avec une soumission minutieuse et absolue à la règle, des traditions ineffaçables avec l'absence de toute hérédité, le mouvement avec la paix, la joie avec le travail, la vie commune avec la solitude, la plus grande force morale avec une entière faiblesse matérielle. Et ce merveilleux contraste, cette étrange union des qualités et des conditions les plus diverses, ils ont su les faire durer pendant mille ans. Ils avaient trouvé le secret des deux choses les plus rares en ce monde, le bonheur et la durée. Ils ont duré sept, huit, dix et quelquefois même quatorze siècles, c'est-à-dire autant que la royauté française, et deux fois ce qu'a duré la république romaine. »

En pénétrant ainsi le secret d'une vie si tenace et si féconde, M. de Montalembert n'a garde d'oublier l'impartiale équité que l'histoire commande. Il ne dissimulera aucune tache, afin d'avoir le droit de ne voiler aucune gloire ; il ne taira aucun grief, afin de n'omettre aucune réponse. Après le tableau de la ferveur, vient celui de la décadence et de la ruine.

L'abus des richesses et de la commende dans les abbayes, la paresse et le relâchement des moines, la malveillance intéressée du pouvoir temporel, la cupidité de l'aristocratie, la mollesse du clergé, expliquent la décadence ; mais rien ne justifie la ruine. Après avoir eu le rare et le plus difficile de tous les courages, celui de dire la vérité aux amis de la vie religieuse, l'illustre écrivain use de la même liberté envers ses détracteurs et ses ennemis. Il dit aux révolutionnaires : « Il ne faut jamais

se laisser aller jusqu'à absoudre les crimes sous prétexte que les victimes ont mérité leur sort. L'injustice des hommes sert la justice de Dieu, mais elle n'en reste pas moins injustice ; » aux princes : « C'est vous qui êtes les grands coupables, car vous avez trafiqué des abbayes pour assouvir les passions de votre noblesse et pour asservir par là sa liberté ; » aux sophistes modernes de Berne et de Turin : « Qu'est-ce que ces reproches contradictoires dont vous accablez les moines ? S'ils observent leur règle, on dit qu'ils ne sont pas de leur siècle ; s'ils ne l'observent pas, les mêmes voix qui les insultaient comme fanatiques crient au relâchement. S'ils administrent mal leurs domaines, on les leur ôte sous prétexte qu'ils ne savent pas en tirer parti ; s'ils les administrent bien, on les leur ôte encore, de peur qu'ils ne soient trop riches. S'ils sont nombreux, on leur défend de recevoir des novices, et quand ce régime les a réduits à n'être plus qu'une poignée de vieillards, on déclare que, n'ayant pas de successeurs, leur patrimoine tombe en déshérence. Mais il faut entendre surtout comme il flétrit ces faux savants, ces lettrés de bas aloi, ces lâches sycophantes de la spoliation qui, s'attachant à suivre la piste des Vandales, essaient encore de flétrir jusqu'à la mémoire de ceux que leurs devanciers ont naguère livrés à la hache du bourreau et au marteau du démolisseur :

« Est-ce bien vous, qu'on n'a peut-être jamais vus » ployer le genou, depuis votre enfance, dans un temple » chrétien, qui vous érigez en docteurs de la prière et » de l'office canonial ? Avez-vous donc si scrupuleuse- » ment réprimé en vous-mêmes tous les désirs et toutes

» les faiblesses de la chair, pour qu'il vous soit donné de
» peser au poids du sanctuaire les désordres plus ou
» moins bien constatés de certains moines? *Contez-nous*
» *donc vos efforts*, disait Bossuet à certains rigoristes de
» son temps. Ah! si vous vouliez bien commencer par
» essayer de la règle la plus relâchée, par vous contrain-
» dre aux observances de l'ordre le plus dégénéré, vous
» pourriez monter avec quelque autorité au tribunal de
» l'histoire, et votre âpre censure pourrait inspirer
» quelque confiance. Quoi! les bénédictins mangeaient
» de la viande; les carmes déchaussés portaient des sou-
» liers; les cordeliers ne ceignaient plus leurs reins de
» la corde! En vérité! et vous qui les accusez que faites-
» vous donc de tout cela? Ils ne se donnaient plus la
» discipline aussi souvent qu'autrefois! Mais vous, com-
» bien de fois par semaine la prenez-vous! Ils ne con-
» sacraient plus à la prière, au travail, autant d'heures
» qu'ils le devaient! Et vous, où sont les champs que
» vous avez fécondés de vos sueurs, les âmes que vous
» avez sauvées par vos oraisons? Après tout, les plus
» coupables, les plus dépravés vivaient comme vous
» vivez : voilà leur crime. Si c'en est un, ce n'est pas
» à vous qu'il appartient de le châtier. Eh quoi! vous
« commencez par infecter l'Eglise de vos vices, et puis
» vous lui reprochez d'en être atteinte et souillée! Vous
» administrez le poison à la victime, et vous lui faites un
» crime d'y avoir succombé! Ah! certes! que les fidèles,
» les zélés et les purs se soient indignés et désolés du
» relâchement monastique; qu'un Bernard, un Pierre
» Damien, un Charles Borromée, un François de Sales,

» une Catherine de Sienne, une Thérèse, l'aient dénoncé
» à Dieu et à la postérité, on le conçoit. On ne conce-
» vrait même pas leur silence. Mais vous, héritiers ou
» panégyristes des auteurs du mal qui a corrompu les
» moines, comme de la spoliation qui les a frappés,
» vous devriez être les derniers à vous en étonner et à
» vous en plaindre, car c'est le procès de vos pères ou
» le vôtre que vous instruisez. »

Aux cris de cette ironie vengeresse succèdent les accents d'une tristesse non moins indignée. Lisez ce beau chapitre intitulé *la Ruine*, vous verrez que là où les cloîtres finissent, les prisons commencent. On cherche en vain dans l'histoire le souvenir d'une dévastation plus aveugle et plus brutale. Et ce n'est pas seulement au sein d'une révolution, quand les peuples en délire semblent avoir à peine la conscience de leurs crimes, que ces actes ont été commis. C'est en pleine paix, tantôt par les mains d'une bureaucratie savante, tantôt par les descendants couronnés des fondateurs et des bienfaiteurs d'autrefois. Ce qu'une république athée osa en France sous la Terreur, une monarchie protestante l'avait déjà fait en Angleterre ; ce que Joseph II osa en Allemagne, don Pedro vient de renouveler en Portugal; la main de Christine efface d'un trait de plume on ne sait combien de monastères; celle de Nicolas en noie deux cents autres dans le sang de la Pologne. Ce n'est pas tout. Interrogez ces ruines et demandez-leur aujourd'hui leur nom. Que sont-elles ? Ici c'est une caserne ou un magasin, là un théâtre, un haras ou une écurie! Ailleurs c'est moins encore : les chapiteaux et les colonnettes de telle église abbatiale

sont employés comme des cailloux sur la route voisine. Se peut-il quelque chose de plus navrant? Oui, car il y a des lieux où l'on interrogerait en vain la mémoire défaillante d'une race abêtie par l'incrédulité et le matérialisme. Elle ne soupçonne pas même qu'elle habite un monastère ruiné, et c'est aux cartes, aux livres de géographie, qu'il faut demander l'emplacement de ces admirables créations de la foi et de la charité. Mais parmi les augustes sanctuaires qui sont restés debout, il en est plusieurs dont la destination nouvelle plaide assez éloquemment la cause du monachisme, déshérité par les puissances, raillé par les légistes, oublié par les peuples. Saint Bernard et ses cinq cents religieux ont été remplacés à Clairvaux par cinq cents réclusionnaires; Fontevrault et le mont Saint-Michel ont subi le même sort. Menacez maintenant la vie religieuse ; alarmez la piété, l'obéissance, l'oubli de soi-même, le parfait détachement de toute chose. Redoublez de minuties dans vos formalités et de rigueur dans vos précautions; réveillez de vieilles calomnies cent fois réfutées ; surprenez l'ignorance, flattez les préjugés, soulevez les passions. Voici M. de Montalembert qui vous avertit que les maisons de prière et de paix sont devenues de nos jours des maisons centrales de détention, afin sans doute de ne pas donner un démenti à ces paroles de M. de Maistre : « *Il leur faudra bâtir des bagnes avec les ruines des couvents qu'ils auront détruits.* »

Telle est, autant qu'il est possible de la résumer dans une rapide esquisse, cette magnifique introduction de l'*Histoire des moines d'Occident*. M. de Montalembert,

en la terminant, nous rappelle qu'il est le premier de son sang qui n'ait point guerroyé avec le glaive. Mais sa parole et sa plume valent bien l'épée que ses ancêtres ont tenue si vaillamment depuis les croisades jusqu'à nos jours. Il a, comme eux, l'esprit chevaleresque; comme eux, il défend le faible contre le superbe : hier, l'enfance asservie au monopole universitaire, la magistrature menacée dans sa plus honorable prérogative, la papauté éprouvée par tant de combats et en butte à tant d'attaques; aujourd'hui, les moines oubliés, méconnus ou calomniés ; partout et toujours, ce qu'il y a de beau, de grand et de juste, la foi et la vérité : *fide et veritate*. Sa parole a servi avec honneur dans des luttes dont le souvenir est cher à tous les catholiques ; sa plume, devenant comme sa parole, un glaive à son tour, ouvre maintenant une autre carrière aux généreuses passions dont il est animé. Semblable aux moines, qui passaient la première partie de leur vie à prêcher et la seconde à écrire, M. de Montalembert se console du silence des assemblées politiques en semant sur le papier le grain qui tombait autrefois du haut d'une tribune battue par les tempêtes. Consolons nous à notre tour. Ses discours étaient l'événement du jour et l'entretien passager du monde; son livre sera l'un des monuments du siècle et l'honneur immortel de l'Eglise.

II.

Les introductions qui précèdent les livres modernes promettent presque toujours bien plus que l'ouvrage ne

donne : ce sont comme de vastes portiques au devant d'un édifice médiocre. M. de Montalembert a fait tout autrement. Quelque belle que soit son introduction à l'*Histoire des moines d'Occident,* cette histoire même est plus belle encore. A mesure qu'il entre dans son sujet, il l'élève, il l'orne, il l'agrandit. On croyait ne lire que les annales des monastères ; on s'aperçoit bientôt qu'on lit celle de la civilisation européenne et de l'Eglise universelle.

La scène s'ouvre par le *Tableau de l'empire romain au v^e^ siècle*. En Orient comme en Occident, tout était à l'abandon, tout se précipitait dans une incurable décadence. Dans l'ordre spirituel, on s'acheminait au schisme qui, sous les Césars de Byzance, devait arracher à l'unité et à la vérité plus de la moitié du monde converti par les apôtres. Dans l'ordre temporel, on aboutissait à ce misérable régime du Bas-Empire, le seul dont il suffise de prononcer le nom pour en faire une injure. Pour que l'Eglise pût sauver la société, il fallait dans la société un nouvel élément et dans l'Eglise une force nouvelle. Il fallait deux invasions, celle des Barbares et celle des moines. Voyez ces hommes, d'abord victimes obscures et prisonniers dédaignés des premiers Césars, puis auxiliaires tour à tour recherchés et redoutés, puis adversaires irrésistibles, enfin vainqueurs et maîtres de l'empire humilié. Ce sont les Barbares. Ils avancent, se retirent, reviennent, restent et triomphent. Ils apportent avec eux la liberté et l'honneur ; mais ce sont des instincts plutôt que des vertus, leur conquête va devenir une orgie, et le monde risque d'avoir changé de maîtres

sans changer de destinée. Qui les assouplira sans les énerver? Qui les préservera de la contagion? Ce sera l'Eglise, mais l'Eglise par les moines. Voici que du fond des déserts de l'Orient et de l'Afrique, Dieu fait sortir une nuée d'hommes noirs, plus intrépides, plus patients, plus infatigables, plus durs à eux-mêmes que ne furent jamais ni Romains ni Barbares. Ils se répandent sans bruit dans l'empire, et quand l'heure de sa ruine a sonné, ils sont debout, en Occident comme en Orient. Ce sont les moines. L'empire romain sans les Barbares, c'était un abîme de servitude et de corruption. Les Barbares sans les moines, c'était le chaos. Les Barbares et les moines réunis vont refaire un monde qui s'appellera la chrétienté.

Cette grande mission du monachisme ne saurait être l'ouvrage d'un jour. Elle a des précurseurs pour l'annoncer et la répandre, un législateur pour l'établir, la discipliner et la régler, des continuateurs pour en assurer les fruits et en perpétuer les bienfaits.

M. de Montalembert a consacré deux chapitres aux *précurseurs monastiques*. On les voit d'abord en Orient. Là vivent les pères du désert; là fleurit la Thébaïde; là dominent, entre tous les autres, saint Antoine, le premier abbé, saint Paul, le premier ermite, saint Pacôme, l'auteur de la première règle écrite. Après avoir comme passé en revue cette nouvelle armée de l'Eglise, M. de Montalembert entre dans des détails pleins d'intérêt sur la vie que menaient au désert les courtisanes converties. C'est Marie l'Egyptienne, c'est Thaïs, c'est la danseuse Pélagie. On souhaite de mourir comme elles pour que

Dieu nous fasse trouver miséricorde comme elles au jour du jugement. Mais, à côté de ces étranges recrues pour le sanctuaire de la virginité, Euphrasie, fille unique d'un sénateur, offre le type des vocations innocentes et comme le premier exemple authentique et détaillé de ces luttes entre le cloître et la famille, qui se renouvellent depuis tant de siècles pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Après ces récits attachants, viennent les progrès de la vie monastique. Les moines vont peupler les déserts embrasés de l'Arabie, de la Syrie et de la Palestine. Hilarion, Ephrem, Epiphane, Siméon Stylite, quels noms! quels hommes! quels souvenirs! Saint Basile ajoute à toutes ses gloires par la perfection de sa règle, saint Grégoire de Nazianze par les luttes de son épiscopat et les loisirs féconds de sa vieillesse, saint Chrysostôme par les magnifiques plaidoyers dans lesquels, vengeant l'innocence des moines attaquée et la justice de leur cause méconnue, il met au service de cette noble cause l'incomparable éloquence dont son nom est devenu le symbole.

La vie monastique se fonde en Orient comme l'Eglise; mais comme l'Eglise aussi, elle n'acquiert sa véritable force qu'en Occident. C'est là qu'il faut la suivre et l'étudier avec M. de Montalembert, pour l'admirer dans sa complète et durable grandeur. Saint Athanase en apporte les prémices à Rome et à Trèves, dans son double exil; saint Jérome en renouvelle l'exemple dans sa propre vie, et les patriciennes, naguère si fières de leur noblesse et si raffinées dans leur délicatesse, les Marcella, les Paule, les Furia s'immortalisent sous la direction de

ce grand saint, qui les instruit, les gouverne, les attire à la perfection, et meurt comme enseveli dans la triple victoire de la mortification, de l'étude et du recueillement. Tandis que ce lion du désert est à la fois enflammé par le zèle et dompté par la pénitence, saint Ambroise défend les moines en Italie, saint Augustin leur donne des règles en Afrique, saint Martin et saint Hilaire les établissent dans les Gaules. Déjà ce ne sont plus seulement de grands hommes, mais de grands monastères qui prennent place dans l'histoire. Lérins commence au midi, Ligugé à l'ouest, Saint-Claude sur les hauteurs du Jura, Moutier-Saint-Jean au milieu des plaines de la Bourgogne, Agaune dans les gorges du Valais. Suivez, du Rhône au Danube et de la Savoie à la Pannonie, la frontière romaine entamée et violée de toutes parts, partout vous trouverez les moines au poste de l'honneur et du danger, du dévouement et du salut. Tantôt ils sont aux prises avec les Goths, les Francs et les Burgundes ; tantôt ils vont habiter la Norique sous la conduite de saint Séverin, et là, à force de patience et d'habileté, ils défendent les Romains contre l'invasion des Barbares et les Barbares contre les entraînements de leurs propres victoires. Partout ils se montrent au niveau de tous les besoins comme au-dessus de toutes les terreurs. Ils remplacent les esclaves par leur infatigable activité, et les martyrs par la tradition vivante du dévouement et du sacrifice. Enfin sous un régime qui réunissait l'excès du désordre à l'excès de la servitude, ils demeurent non pas les premiers, « mais les seuls grands et les seuls forts, seuls orateurs, seuls écrivains, seuls hommes en un mot, et seuls debout. »

Cependant pour tenir les promesses que l'ordre monastique avait faites à l'Eglise et à la jeune société chrétienne, il lui fallait un législateur propre à contenter et à discipliner tant de forces éparses, irrégulières et intermittentes. Dieu pourvut à cette nécessité en faisant naître saint Benoît.

Le chapitre qui porte ce nom comprend la vie et la règle du grand patriarche des institutions religieuses. Sa vie est comme une image de toutes les destinées de son ordre. Il est apôtre autant que solitaire ; il exerce sur les nobles et sur les riches autant d'action qu'il montre de sollicitude pour les pauvres et pour le peuple. Les Goths, conduits par Totila, respectent et bénissent son monastère du Mont-Cassin ; mais les Lombards, appelés par Narsès, viennent le détruire. Saint Benoît, qui le sait par révélation, s'en console, en songeant à l'avenir immortel de son œuvre, que Dieu lui a fait connaître dans une autre vision. Ce qu'on ne détruira point, c'est sa *règle*, ce docte et mystérieux abrégé de toute la doctrine de l'Evangile, de toutes les institutions des saints pères, de tous les conseils de la perfection. Là paraissent avec éminence la prudence et la simplicité, l'humilité et le courage, la sévérité et la douceur, la liberté et la dépendance. Rien dans cette règle ne décèle une pensée d'ambition spirituelle et de conquête universelle, et cependant c'est des flancs du Mont-Cassin que sortent pour se répandre sur tout l'Occident, missionnaires et laboureurs, docteurs et pontifes, historiens et poëtes. « L'Italie, les Gaules, l'Espagne sont reprises à l'ennemi; la Grande-Bretagne, la Germanie, la Scandinavie, vont

être tour à tour envahies, conquises, incorporées à la chrétienté. L'Occident est sauvé. Un nouvel empire est fondé. Un nouveau monde commence. »

Si l'on était tenté de taxer d'exagération ces dernières paroles, qu'on lise le chapitre suivant, auquel M. de Montalembert a donné pour titre le nom de *saint Grégoire le Grand*. C'est un moine qui va monter pour la première fois sur la chaire apostolique. Le seul parmi les hommes qui ait reçu à la fois, du consentement universel, le double surnom de saint et de grand, il sera l'éternel honneur de l'ordre bénédictin comme de la papauté. Par son génie, mais surtout par le charme et l'ascendant de sa vertu, il organise le domaine temporel des papes, il développe et régularise leur souveraineté spirituelle, il fonde leur paternelle suprématie sur les royautés naissantes et les nations nouvelles, qui vont devenir les grands peuples de l'avenir et s'appeler la France, l'Espagne, l'Angleterre. A vrai dire, c'est lui qui inaugure le moyen âge, la société moderne et la civilisation chrétienne. Un de ses contemporains déclarait qu'il avait vaincu Antoine par la sainteté, Cyprien par l'éloquence, Augustin par la science. Bossuet a résumé sa vie avec cette concision qui dit tout et qui n'appartient qu'à lui : « Ce grand pape fléchit les Lombards, sauve Rome et l'Italie, que les empereurs ne pouvaient aider ; réprime l'orgueil naissant des patriarches de Constantinople ; éclaire toute l'Eglise par sa doctrine, gouverne l'Orient et l'Occident avec autant de vigueur que d'humilité, et donne au monde un parfait modèle de gouvernement ecclésiastique. » M. de Montalembert raconte longue-

ment ce glorieux pontificat. Il ne pouvait avoir la concision de Bossuet, mais il en a la justesse, l'éloquence et la profondeur, quand il ajoute les paroles suivantes, si vraies de tout temps, plus vraies encore à l'heure où nous sommes et en présence du spectacle auquel nous assistons : « Le genre humain dans sa faiblesse et dans » sa folie a toujours décerné la plus grande place dans » son admiration à ces conquérants, à ces dominateurs » des peuples, à ces maîtres du monde, qui ont fait de » grandes choses, mais qui n'ont su les faire qu'avec de » grands moyens, avec une effroyable dépense d'hom- » mes, d'argent, de mensonges, en foulant aux pieds les » lois, la morale, la foi jurée. Détestable erreur, qui rend » complices involontaires de tous les crimes éclatants les » ignorants et les innocents qui se renvoient les uns aux » autres les échos de cette fausse gloire ! Le mérite de » réussir n'est pas grand quand on ne recule devant rien, » devant le sacrifice d'aucune vie, d'aucune vertu, d'au- » cune vérité. Même au point de vue humain, la suprême » grandeur n'est pas là. Elle consiste à faire de grandes » choses avec de petits moyens, à triompher de la force » par la faiblesse, mais surtout à surmonter les obstacles » et à vaincre les adversaires en respectant le droit. C'est » là ce que voulut saint Grégoire, et c'est là ce qu'il sut » accomplir. Il est véritablement Grégoire le Grand, » parce qu'il est sorti irréprochable de difficultés sans » nombre et sans limites, parce qu'il a donné pour fon- » dation à la grandeur croissante du saint-siége, la re- » nommée de sa vertu, la candeur de son innocence, » l'humble et inépuisable tendresse de son cœur. »

Après saint Grégoire, *saint Colomban*. Cet autre Benoît était né en Irlande l'année même où mourut le patriarche du Mont-Cassin. Il fait à Bangor le premier apprentissage de la vie religieuse ; mais l'humeur vagabonde de sa race, la passion du pèlerinage, le zèle de la prédication, l'entraînent au-delà des mers. Il arrive en Bourgogne, fonde les abbayes d'Annegray, de Luxeuil et de Fontaine, et réunit autour de lui une foule de disciples. Ses luttes avec le roi Thierry et la reine Brunehaut sont un nouvel exemple de la liberté évangélique aux prises avec la corruption et la servitude des cours. On l'exile, et il redevient missionnaire. Enfin, après avoir prêché les Allemands et les Slaves, il traverse les Alpes, passe chez les Lombards, et termine dans le monastère naissant de Bobbio son apostolat, ses écrits et sa vie. Tout le VII^e^ siècle fut rempli de son influence et de son nom. Ses disciples donnèrent à l'esprit monastique l'impulsion la plus puissante, la plus rapide et la plus active qu'il eût encore reçue en Occident, fondant, des bords du lac de Genève jusqu'aux plages de la mer du Nord, des couvents, des écoles, des villes, et faisant fleurir la gloire et les lois de Colomban à Rebais comme à Lure et à Sainte-Ursanne, à Saint Omer comme à Remiremont. Dans le tableau qu'il trace de cette colonisation monastique, M. de Montalembert s'arrête de temps en temps aux détails naïfs et touchants des légendes des saints, pour nous faire respirer quelques-unes de ces fleurs d'exquise charité et de suave humilité qui s'épanouissaient aux milieu des violences et des cruautés de l'époque. Là, nous apprenons comment les moines ai-

maient et comprenaient la nature. On les voit apprivoiser les loups et les ours, atteler les cerfs à leur charrue, appeler les poissons dans leurs viviers, suivre les aigles qui marquent par leur vol l'enceinte des monastères, mêler leur voix à la voix des oiseaux dans la profondeur des bois, et faire éclore sous leurs pas les fleurs du printemps. La dignité des annales monastiques n'a rien à perdre en s'arrêtant à ces récits et aux pieuses croyances qu'ils entretenaient. L'Eglise nous avertit qu'elle ne saurait répondre des erreurs ou des mensonges qui se sont glissés dans quelques légendes ; mais l'histoire se mentirait à elle-même si elle affectait de nier ou d'ignorer l'intervention surnaturelle de la Providence dans la vie des saints choisis pour guider, pour consoler, pour édifier les peuples fidèles, pour les élever par leur exemple au-dessus des liens et des besoins de la vie terrestre. Je ne suis pas surpris de voir les moines en si bonne intelligence avec la nature, quand je les vois si bons pour leurs semblables. Ne méritent ils pas, à cause de leur charité, d'être relevés des suites du péché et d'avoir les priviléges de l'innocence primitive ? Que ne peut-on pas croire de saint Ermenfroi, abbé de Cusance, qui, en distribuant le dimanche au peuple les *eulogies* ou hosties non consacrées, s'inclinait devant les mains calleuses des laboureurs, et baisait avec un tendre respect ces nobles marques du travail de la semaine. « J'ai parcouru, s'écrie avec émotion l'illustre écrivain, les annales de tous les peuples anciens et modernes, je n'y ai rien trouvé qui m'ait plus ému et mieux expliqué les véritables causes de la victoire du christianisme sur le

monde antique, que l'image de ce Germain, de ce fils des vainqueurs de Rome et des conquérants des Gaules, devenu moine et baisant, devant l'autel du Christ, la main calleuse du laboureur gaulois, dans ce recoin oublié du Jura, sans même se douter qu'un témoin obscur en tiendrait note pour l'oublieuse postérité. » Signalons encore l'abbé Théodulphe, moine à Saint-Thierry, près de Reims, et élu, après vingt-deux ans de labourage, chef de la communauté. Les habitants du village le plus voisin s'emparèrent alors de sa charrue et la suspendirent dans leur église comme une relique. Elle pourrait servir, avec la croix du rédempteur, d'enseigne et de blason à toute l'histoire des moines pendant des siècles. *Cruce et aratro !* « Pour moi, dit M. de Montalembert, je sens que je la baiserais aussi volontiers que l'épée de Charlemagne ou la plume de Bossuet. »

En terminant, avec la vie de saint Colomban, la lecture du second volume des *Moines d'Occident,* on ne peut que féliciter l'éloquent écrivain de la supériorité d'esprit avec laquelle il a embrassé son sujet et de l'art avec lequel il en a traité les détails. A l'instar de Bossuet, qui a mis le nom d'un grand homme à la tête des grandes époques dont il fait l'histoire, M. de Montalembert a groupé les personnages et les faits autour de quelques figures dominantes. Saint Benoît donne naissance aux moines de Sicile ; Cassiodore et Placide sont ses disciples, et leurs œuvres comme la continuation de sa vie. Saint Grégoire le Grand protége et conseille les moines d'Espagne, entre lesquels on remarque saint Léandre, saint Isidore, saint Ildefonse. Aux pieds de saint Colomban,

croissent et se développent des colonies plus nombreuses encore, les Valbert, les Desle, les Eustaise, les Donat, saint Ouen et ses frères, saint Omer et saint Bertin, saint Amat et saint Romaric, c'est-à-dire les apôtres, les évêques et les abbés qui sont au VII^e^ siècle le salut de l'Eglise, l'honneur des lettres et la gloire du monde civilisé. En mettant en relief les trois premiers patriarches de la vie religieuse, l'auteur a laissé au second plan les têtes secondaires. Il évite par là toute confusion, renouvelle incessamment l'intérêt, donne à chacun la place qui lui convient, et fait de chaque chapitre un tableau parfait dont les proportions, l'ordonnance et le coloris sont également admirables. Dire ce qu'il a fallu de génie pour tracer ces cadres, de science pour les remplir, de style pour les animer, ce serait reproduire l'ouvrage tout entier. L'érudition n'y fatigue jamais, parce que l'éloquence la soutient et l'élève ; elle n'y déborde pas, parce que le goût la domine et la contient. Que d'in folios ont été consultés, comparés, médités et traduits pour produire ces deux volumes! Que d'ordre dans cette forêt touffue et inextricable de noms et de faits, d'hommes et de langues, d'institutions et de ruines! C'est l'histoire la plus vaste et la plus oubliée, écrite pour les lettrés les plus délicats comme pour les savants les plus difficiles, avec toute l'exactitude qu'on pourrait exiger d'un bénédictin et tout le talent qu'on pouvait attendre de M. de Montalembert. On l'aurait admirée au XIII^e^ siècle comme une œuvre de foi ; on l'aurait louée au XVII^e^ comme une œuvre d'érudition ; on la lira du moins au XIX^e^ comme une œuvre de style. Elle vivra, elle durera, j'en ai la

confiance, autant que notre langue et autant que l'Eglise.

L'*Histoire des moines d'Occident* n'est pas seulement un livre qui instruit et qui charme; c'est encore un livre qui raffermit et qui console. J'aime le spectacle de ces rudes vertus et les inspirations de ces grands cœurs. J'aime cette dignité modeste, cette pauvreté féconde, cette généreuse indépendance. Il est plus nécessaire que jamais de les opposer aux sottes vanités, au luxe stérile et aux égoïstes servitudes des temps modernes. Nous savons trop ce que c'est que l'homme avili, corrompu et rampant. Sachons gré à M. de Montalembert de nous avoir rappelé ce que fut l'homme dans son énergie morale, dans sa grandeur antique et dans sa noble fierté. On lui doit des remerciements pour les bons mouvements qu'il inspire et pour les saintes passions qu'il réveille. Tout dégénérés que nous soyons, nous reconnaissons, en le lisant, que le triste plaisir de vivre et de sentir n'est pas le véritable apanage de l'humanité, mais qu'elle est faite pour servir Dieu et s'honorer elle-même, dans les nobles luttes de la parole et dans les travaux de la vie chrétienne, par l'étude, la science, l'action, la prière et l'aumône.

Erreurs typographiques à corriger dans le travail publié sur l'Indigence et la Bienfaisance dans la ville de Besançon.

—

Bulletin de janvier 1858.

Page 116, ligne 3, *lisez :* institutions philanthropiques.
Page 128, ligne 23, *au lieu de :* 1679, *lisez :* 1,677.
Page 165, ligne 20, *au lieu de :* les avantages salaires, *lisez :* les avantages acquis aux salaires.

Bulletin de janvier 1859.

Page 140, ligne 12, *au lieu de :* 3 à 400, *lisez :* 3 à 4,000 fr.
Page 148, ligne 5, *au lieu de :* antérieures, *lisez :* intérieures.

Bulletin de janvier 1860.

Page 156, ligne 5, *au lieu de :* religieuses ont, *lisez :* religieuse sont.

TABLE DES MATIÈRES.

Séance du 30 janvier 1860.

Discours de M le président 1
Pièce de vers, par M. Pérennès 10
Appréciation des diverses écoles de peinture en Allemagne, par M. le comte Louis de Vaulchier.... 17
Pièces de vers, par M. Alexandre de Saint-Juan. 29
Premier chapitre d'une étude complète sur Alaise, par M. le président Clerc 35
Pièce de vers, par M. Viancin..... 46

PIÈCES DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

Rapport sur le livre de M. Burguy, intitulé : Grammaire de la langue d'oil ou Grammaire des dialectes français aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, par M. Dartois 59
Rapport sur les deux Arithmétiques : la Décimale la Duodécimale ou la Zonnomie, par M. Reynaud-Ducreux 66
De l'Indigence et de la Bienfaisance dans la ville de Besançon, par le docteur Druhen aîné, professeur à l'école de médecine..... 70
Les moines d'Occident, par M. le comte de Montalembert.—Rapport fait à l'Académie, par M. l'abbé Besson 176

FIN.

Besançon.— Dodivers et C^e^, imp. de l'Académie, Gr.-Rue, 42.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

Séance publique du 27 août 1860.

PIÈCES DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

BESANÇON,
DODIVERS ET C^ie^, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE
Grande-Rue, 42.

1861

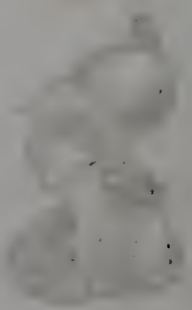

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 AOUT 1860.

Président annuel, M. JOBARD,

REMPLACÉ PAR M. VIANCIN,

Vice-Président.

DISCOURS DE M. LE VICE-PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Vous avez à regretter, et je regrette plus que personne, qu'aujourd'hui M. le Président annuel de l'Académie soit empêché d'occuper ce fauteuil. Sans les causes qui le retiennent éloigné de nous, il eût orné l'ouverture de notre séance de cette éloquente parole qu'il a fait maintes fois entendre dans les hauts rangs de la magistrature et trop rarement dans nos solennités.

Inopinément appelé à le suppléer en ma qualité de vice-président, je sens combien il m'eût été difficile de justifier cet honneur par un discours qu'heureusement je n'ai pas à vous offrir, mais pour lequel j'eusse imploré votre indulgence en vous rappelant que sur aucun théâtre une doublure ne peut jamais valoir un premier sujet.

L'Académie a bien voulu m'autoriser à remplacer ce mode habituel d'introduction par le rapport qu'elle m'a chargé de faire sur le concours de poésie.

Sans plus de préambule, j'use de cette latitude et j'entre en matière.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE POÉSIE.

Cinq pièces de poésies nous sont parvenues.

Deux concurrents ont pris pour sujet de leurs compositions Charles le Téméraire.

L'auteur de la pièce qui porte pour épigraphe ce vers de Virgile :

Ambitio perdit homines, ruinamque accendit eorum.

semble s'être imposé la tâche de retracer toute l'histoire de son héros. C'était beaucoup trop entreprendre surtout dans les limites du genre dont il a fait choix.

Adoptant la forme lyrique sous deux rhythmes en strophes régulières, le concurrent établit d'abord un contraste entre les grandes renommées dont les unes, comme des astres consolants,

« *Ont brillé d'un feu pur aux yeux des nations* »

et celles qui sur le théâtre des combats ont usé les peuples en sanguinaires athlètes et passé sur le monde comme de rapides météores sans y répandre un rayon

de ces clartés bienfaisantes dont s'environne le soleil. Il range dans cette dernière catégorie le fougueux duc de Bourgogne dont il décrit la brillante fortune, la cour splendide, les magnifiques destinées, au commencement d'un règne qui, succédant à celui de Philippe le Bon, devait inspirer les plus heureuses espérances. Puis il montre son héros sous l'aspect dominant des ardentes passions qui se révélèrent si promptement dans cette âme impétueuse, où, selon ses expressions,

« Comme les flots émus qu'irrite la tempête
» Tourbillonnaient la haine et les ressentiments.

Ces vues philosophiques, ces contrastes de personnages et de caractères sont bien du domaine de la poésie lyrique; mais il n'en est pas de même d'une série complète de faits et d'événements tels que ceux qui se déroulent dans l'histoire de Charles le Téméraire. Comment tout dire de ses luttes opiniâtres avec Louis XI, objet de ses haineuses agressions, de ses victoires sur l'artificieux roi de France, de ses vengeances terribles sur les malheureuses populations dont son adversaire avait fomenté la révolte, de ses autres entreprises guerrières, du triste monument qu'il laissa chez les helvétiens de son inconcevable barbarie et de ses sanglantes défaites, de son dernier espoir de vengeance sur le duc de Lorraine et de cette plaine fatale où il trouva la mort par la trahison d'un chef d'une partie de son armée? Enfin, comment achever de peindre cet audacieux et dernier champion de la puissance féodale en France, en prouvant qu'il n'était cruel qu'à la guerre et que la

droiture et la justice n'étaient pas exclues du gouvernement de ses états ?

De tels développements ne peuvent entrer dans le cadre restreint d'une ode. On n'arrive pas à placer dans un espace si limité des scènes d'une pareille étendue, comme on obtient par la photographie la réduction d'un grand tableau sans rien perdre des moindres détails. Il faut espérer que dans les œuvres d'art l'emploi des procédés physiques et mécaniques n'ira jamais jusque là.

Ce n'est pas que la pièce du concurrent soit dépourvue de toute lueur de poésie.

Il fait assez bien contraster les deux figures de Louis XI et de Charles le Téméraire :

» Louis, fauteur de trouble et de rébellion ;
» L'un marchant le front haut, l'autre glissant sous l'herbe,
» L'arbre aux bras tortueux près du chêne superbe,
» Le renard auprès du Lion.

La strophe suivante sur le caractère de Charles ne manque ni de justesse ni de vigueur.

» Ah ! moins opiniâtre et maître de toi-même
» La gloire t'eût sacré du plus pur diadême ;
» Mais l'orgueil t'excitait d'un aiguillon puissant ;
» Sans redouter jamais *ou* la lutte *ou* l'épreuve ;
» Ta vaste ambition était comme un grand fleuve
» Qui va toujours s'élargissant.

On peut aussi remarquer ce passage où continuant de parler à son héros qui rêve la possession du globe impérial, l'auteur commence à lui montrer les infidélités de la fortune.

» Ce rêve éblouissant qui remplissait ton âme,
» Ce faste, ces honneurs, cette noble oriflamme,
» Cette couronne enfin qui touchait à ton front,
» Tout s'éteignit ensemble en une heure fatale,
» A ton orgueil, au lieu de la pompe royale,
» Ne laissant qu'un mortel affront.

Nous citerons encore ces deux strophes qui suivent la description de l'héroïque défense des Suisses contre le duc de Bourgogne et des résultats de cette formidable lutte.

» Et pourtant sa défaite et le destin contraire
» N'ont point anéanti l'orgueil du Téméraire :
» Les renforts à sa voix, viennent de toutes parts,
» Il ordonne, il agit, sans relâche et sans trêve,
» Comme un serpent frappé par le tranchant du glaive
» Réunit ses tronçons épars.

Granson ! Morat ! Nancy ! lieux maudits et funestes
» Qui d'une gloire en deuil ont dévoré les restes :
» Si redouté jadis, Charles, voilà ton sort !
» Un triple coup de foudre a brisé ta couronne,
Ton étoile s'éteint et le ciel t'abandonne ;
» Après la défaite, la mort. »

Si toute la pièce était de ce ton et que son auteur l'eût jetée dans un moule mieux approprié à l'ample matière qu'il a voulu mettre en œuvre, elle mériterait d'être honorablement signalée ; mais outre le défaut capital qui résulte de sa forme, elle présente un grand nombre de négligences et de tours hasardés qui ne permettent pas de lui accorder une distinction même secondaire.

Le concurrent qui a emprunté de la même histoire le sujet de sa pièce a du moins compris qu'un seul épisode de la vie de Charles le Téméraire pouvait suffire au but proposé par l'Académie.

Il place le duc de Bourgogne devant les états de la Franche-Comté, leur demandant, après la bataille de Morat, de nouveaux subsides pour recommencer la guerre.

C'est M. de Barante qui lui fournit cette épigraphe :

« Il fut fait semblable au lion dans ses œuvres. »

De toute évidence la forme dramatique plait au concurrent ; on devine qu'il s'y est attaché avec prédilection. C'est une manière qui n'est pas sans charme, lorsque l'auteur n'a pas pris trop de latitude, en faisant parler ses personnages. Voilà précisément l'écueil contre lequel celui-ci s'est heurté. Les discours introduits dans son œuvre sont d'une ampleur démesurée. Mais on y trouve des passages dignes d'attention.

D'abord il représente Charles,

« Abattu, terrassé, dépouillé de sa gloire ;
» Pour la seconde fois il a vu la victoire
» Donner sa palme aux montagnards.

Puis dans un monologue, il lui fait dire entre autres choses :

» Ensemble ils ont béni le coup qui m'humilie :
» Je ne suis plus pour eux qu'un vaincu qu'on oublie
» Q'un lion mutilé, tremblant dans cette tour ;
» Je ne suis à leurs yeux que l'ombre de moi-même,
» Craignant de m'engager dans un combat suprême
» Pour mourir ou vaincre à mon tour. »

Une fougueuse menace est nécessairement la suite de ce langage, mais un vieux guerrier qui vient de l'entendre

. . . . . « S'avance en découvrant son front :
» C'est l'illustre Charni, l'orgueil des Bauffremont.

Et voilà ce conseiller paternel du prince qui lui fait une longue tirade pour combattre ses projets de guerre et de vengeance. Il va sans dire que le téméraire ne reçoit qu'avec dédain ces avis pacifiques.

» Là Comté va fixer ma fortune incertaine ;
» Ses états convoqués par ma voix souveraine
» Dans les murs de Salins viendront dans quelques jours
» M'offrir avec leurs vœux les plus larges secours.
. . . . . .
» Elle qui pour les miens se montra si fidèle
» Et qui pour moi toujours brûla de tant de zèle !
» La Comté resterait dans un honteux repos
» Quand elle m'a fourni mes plus vaillants héros !
» Va, tu la connais mal, ou tu la calomnies. »

Ce dialogue termine la première partie de la pièce.

Vient dans une seconde partie la description de l'assemblée des états où parmi beaucoup de superfluités, on rencontre des vers qui ne manquent pas d'harmonie.

Le duc prend la parole, mais il en abuse singulièrement, et nous doutons fort qu'il ait jamais fait un si long discours, ce qui toutefois n'était pas impossible en prose, mais ce qui eût été peu supportable en vers alexandrins.

De ceux-ci nous pourrions faire encore quelques citations qui ne seraient point désavantageuses, si nous

ne craignions d'encourir dans ce rapport un reproche analogue à celui que nous avons le regret d'exprimer.

On pressent que la conclusion de l'illustre orateur consiste à demander de l'or et des soldats aux mandataires de la Franche-Comté, ce qui leur cause un frémissement très-significatif.

C'est alors que se lève un autre vieillard pour faire à cette demande une vigoureuse opposition.

« A ses traits qu'ont blanchis les ombres de l'autel
» Chacun a reconnu Charles de Neufchâtel,
» Le vertueux prélat que Besançon révère.
» De ce noble orateur la parole est austère
» Et le Duc va l'entendre en tremblant à son tour.

Son discours n'est guère moins prolixe que celui du prince, et c'est dommage, car au fond de tout cela, on trouve des traits de véritable éloquence dont tant de longueur paralyse le mouvement.

L'énergique résistance du prélat fait éclater la colère de Charles. C'est le dénouement de ces deux actes.

. . . . . « Ses regards
» Farouches et cruels font frissonner la foule,
» De ses transports partout le bruit circule et roule ;
» Il sélance du trône, il s'éloigne empressé,
» Furieux, bondissant comme un tigre blessé ;
» Puis il fuit du lieu saint jusque là si paisible,
» Emportant dans son cœur le châtiment terrible
» Que le peuple, opprimé par de coupables lois,
» Dans ses jours de vengeance ose infliger aux rois. »

On ne peut dénier à l'auteur de ce poëme, dont le plan n'est pas mal conçu, un talent qui a le malheur de

ne pas savoir encore se tenir en garde contre l'abondance de ses idées. Son œuvre du reste est entachée de négligences qu'on a peine à s'expliquer. Ainsi deux *hiatus* se sont échappés de sa plume avec une fâcheuse profusion de rimes en épithètes. Il doit à ces fautes, mais surtout à l'excessive ampleur de sa composition, de n'être pas mentionné honorablement.

Romé de Lisle et sa statue à Gray est le titre de la pièce portant pour épigraphe ce vers de M. de Lamartine :

« Quelle œuvre !.. et ce fut ton destin. »

Nous devons savoir gré à l'auteur de cette composition d'avoir voulu célébrer un compatriote illustré comme physicien et minéralogiste et qui par ses ouvrages a mérité l'honneur d'une statue récemment érigée à sa mémoire dans sa ville natale.

Cette pièce révèle de très-bonnes intentions. On y trouve d'heureuses pensées, une certaine élévation de sentiments. Mais la forme en est beaucoup trop négligée dans les détails. Les mots hasardés, les épithètes impropres, les infidélités aux règles de la versification y sont en grand nombre, et malgré les efforts du concurrent pour donner à son œuvre une couleur poétique, il n'a pas su triompher de cette difficulté.

Nous le louerons toutefois d'une indignation que bien d'autres cœurs partagent. On voit qu'il n'aime ni la gloire des sanglantes conquêtes, ni les surnoms pompeux dont se pare la vanité des hommes qui portent aux nations

la guerre et la terreur, ni le prestige qui les environne jusque dans la postérité, ni cette propension des peuples à chanter leurs tyrans, tandis que tel bienfaiteur de l'humanité,

, ... « Affaissé sur sa gerbe oubliée,
» Moissonneur solitaire au soir de sa journée,
» S'éteindra tristement et sans jeter d'éclat,
» Qu'il ait mis à profit pour le bonheur du monde
» Des trésors de science éminente et profonde. »

Nous le louerons de reconnaître que pourtant l'histoire est juste et garde le souvenir du génie qui s'est élevé dans l'ombre, et que parmi les noms dignes de mémoire celui de *Romé de Lisle* devait trouver sa place.

Enfin nous le louerons d'avoir essayé d'énumérer et de décrire les travaux de ce savant explorateur parcourant toute la terre,

« Pour ravir aux rochers les débris des vieux mondes. »

Mais nous regrettons que l'emploi de certains mots scientifiques, forcément étrangers au vocabulaire de la poésie, l'ai fait sortir du ton qu'elle exige surtout dans l'ode, et que sa pièce soit déparée par des fautes nombreuses.

L'unité de sujet est tellement nécessaire au plein succès d'un morceau de poésie que principalement pour avoir oublié cette condition essentielle, un concurrent n'a seulement qu'approché de la palme. C'est l'auteur de la pièce intitulée : *Les Chatelaines de Franche-Comté*, et portant pour épigraphe ces deux vers de Victor Hugo :

« D'un cygne il ne peut jamais
» Tomber que des plumes blanches. »

Mais hâtons-nous de dire que vous avez distingué ce petit poëme et que vous l'avez jugé digne d'une mention honorable.

De nobles pensées, des vers heureux, de la grâce font le charme de cette composition. Elle n'a guère d'autres défauts que ce manque d'unité dont nous venons de parler et peut-être celui d'un peu de mollesse et de vague dans quelques passages.

Pour justifier cette appréciation devant notre auditoire, il faudrait une lecture entière ; mais le temps nous presse, et c'est à regret que nous serons forcé même de restreindre nos citations.

La pensée dominante du concurrent a été de mettre en parallèle la valeur guerrière et les exploits des preux avec les douces vertus et la bienfaisance des chatelaines. C'est tout naturellement vers celle-ci qu'il incline. Il est peu de poètes qui ne manifestent la même préférence.

« Non, je ne chante point la guerre,
» D'Arlay, de Vaudrey, de Dampierre,
» La gloire ou les nobles couleurs.
» Qu'un autre penché sur leur tombe,
» *Redise* l'effroi de Malcombe
» Où le Pas de la Dame en pleurs.

» J'eus des larmes pour Gabrielle ;
» Mais j'admire dans sa tourelle
» La mère du dernier Châlon.
» De Saint-Amour belle héroïne
» Français, devant toi je m'incline,
» Comtois, je suis fier de ton nom.

» Mais à côté de la vaillance
» Le charme de la bienfaisance
» Règne sous le sceptre des rois.
» O femme, voilà ton partage ;
» Et c'est le plus noble héritage
» Des Châtelaines d'autrefois.

. . . . . .

» Oh ! n'interrogez pas la légende et l'histoire :
» C'est à peine le trône ou l'écueil de la gloire,
» Les noms peuvent mourir ; mais autour des bienfaits
» Le cœur est un flambeau qui ne s'éteint jamais.

Un peu plus loin l'auteur décrit les misères des campagnes durant les croisades, et les consolations que recevaient des chatelaines les habitants des chaumières.

» Oui, Dieu qui place un ange au bord de chaque tombe
» Dans le nid des vautours a mis une colombe ;
» Du faible et du puissant emblême respecté
» La croix inspire tout : vaillance et charité.

. . . . . .

» Tandis que sous la croix, aux champs de Palestine
» Tous les guerriers sont fiers de la même origine,
» Au foyer du Seigneur les manants vont s'asseoir.
» La Dame au milieu d'eux travaille jusqu'au soir,
» Leur parle avec bonté, console leur misère,
» Puis apprend aux enfants à faire une prière
» Que leur bouche innocente offre au Dieu des chrétiens,
» Et chacun à genoux tombe, en songeant aux siens.

La seconde partie de la pièce se termine par un court épisode : la mort soudaine de la dame d'un château, au moment où un écuyer lui rapporte de son époux,

« L'écu voilé d'un crêpe et la lance brisée. »

Dans une troisième partie le concurrent parle des malheureux menacés du fléau d'Asie qu'il a vus, regardant du milieu des ruines le vieux donjon de Faucogney, pour invoquer Isabelle de France qui, selon la croyance du peuple, aurait vaincu jadis la peste noire.

Puis il ajoute :

. . . . . « J'ai vu dans ces jours d'agonie
» Plus d'une blanche main étreinte, puis bénie
» Par la main toute humide et froide des mourants.
» Anges consolateurs, auprès de la souffrance,
» Châtelaines aussi par droit de bienfaisance,
» Tous vos noms modestes sont grands.
. . . . . .
» De ces reines des preux vous êtes bien les filles ;
» Car la grandeur s'attache à toutes les familles
» Qui marchent noblement dans les mêmes sentiers.
» Contre l'orgueil de l'or vous ouvrez la croisade
» En prodiguant vos soins à l'indigent malade,
» Et vous armez vos chevaliers. »

Reste à vous entretenir, Messieurs, d'un poëme qui, malgré ses imperfections, a réuni tous vos suffrages, tant les négligences dont il est parsemé sont victorieusement rachetées par des beautés incontestables.

Il a pour titre : *La Légende du comte Rainaud*, avec cette épigraphe :

« Quid fœmina possit. »

Cette composition en cinq tableaux sagement proportionnés unit au charme de la poésie tout l'intérêt d'un petit roman des mieux conduits.

Pour préparer à l'intelligence des extraits que nous

allons en donner, il est nécessaire d'en faire une analyse rapide, mais complète.

Le poëme commence par une brillante description du départ des croisés franc-comtois, jaloux de concourir à la glorieuse délivrance du saint sépulcre. Au nombre de ces guerriers enthousiastes d'une si belle cause est le jeune et charmant Rainaud, qui malgré son ardeur et son courage ne s'éloigne pas du Comté de Bourgogne sans une douloureuse émotion. C'est qu'il va quitter Loïse, sa belle fiancée, trop jeune encore pour l'hymen et qu'il ne doit conduire à l'autel qu'au bout d'un an. Mais il emporte d'elle le serment de ne vivre que pour lui seul, d'attendre son retour et de mourir fidèle, s'il vient à perdre la vie. N'omettons pas de dire que cette promesse ne pouvait être faite qu'en échange d'une autre non moins solennelle.

Au lieu de mourir en Palestine, Rainaud est fait prisonnier. Dans le fond du cachot où il gémit de sa captivité, vers l'heure de minuit une ravissante apparition vient l'éblouir. Ce n'est ni une fée, ni une sainte, ni un ange, ni la mère du Christ ; ce n'est pas Loïse : c'est une autre jeune femme d'une éclatante beauté, la fille de l'émir dont Rainaud subit les chaines, séduisante enchanteresse, qui vient faire au captif une déclaration d'amour et lui offrir la liberté à condition qu'il l'emménera en France et deviendra son époux. Rainaud doit s'indigner et s'indigne de cette proposition. Mais dans son âme exaltée par le zèle de sa foi, l'espoir et l'occasion de faire une chrétienne domine la situation. Il accepte pourvu que sa libératrice consente à recevoir

immédiatement le baptême. Elle y consent, il la baptise.

Devenu libre, le comte se met en route pour sa patrie, acccompagné de sa nouvelle conquête, qui va lui devenir fort embarrassante au moment de l'arrivée. Son retour est annoncé ; Loïse l'attend, Loïse va le revoir ; mais lorsqu'il reparaît, le jeune cavalier qui est à ses côtés, ne tarde pas, en déroulant sa belle chevelure de femme, à proclamer la délivrance de Rainaud et le prix qu'elle en doit recevoir. Le comte est accablé de confusion ; Loïse s'évanouit. On pressent quelles doivent être pour elle les suites d'une scène si émouvante. Elle tombe dans un fiévreux délire. Mais qui devient jour et nuit la vigilante compagne de ses douleurs ? C'est Zaïde, sa rivale qui déjà semble avoir puisé dans le christianisme les vertus d'une sœur de charité.

Entre les deux amantes s'établissent de touchantes confidences qui les conduisent ensemble à une héroïque résolution. Au pied d'un autel de la Sainte-Vierge dont elles invoquent l'appui, elles font vœu l'une et l'autre de n'appartenir ni à Rainaud ni à personne, et demandent à la reine des anges la grâce de quitter simultanément la vie.

De son côté, Rainaud se condamne aux austérités du cloître, sacrifice d'autant plus méritoire que les palpitations de son cœur emportent souvent sa pensée tantôt vers Loïse, tantôt vers Zaïde, également dignes de son amour.

On devine ce qui doit arriver de ces trois âmes en proie à la plus tendre passion saintement maîtrisée. La mort les délivre et le ciel s'en empare.

Tel est le canevas sur lequel est tissue l'œuvre que l'Académie a jugée digne du prix.

L'auteur nous a révélé une âme de vrai poëte. Il peut justement s'appliquer ce vers caractéristique :

« La sensibilité fait tout notre génie. »

C'est à cette qualité qu'il doit son triomphe. Mais nous avons mission de lui donner un avertissement. Des rectifications sont indispensables dans quelques passages de son poëme. Le talent dont il a fait preuve nous est assez garant du soin qu'il prendra de les reconnaître et de les effectuer.

Prouvons maintenant par quelques citations que le jugement de l'Académie sera confirmé sans peine.

FRAGMENTS DE LA DEUXIÈME PARTIE DU POÈME.

Rainaud dans sa prison.

« Dans un cachot infect et sombre
» Où la clarté du jour, brisée aux noirs barreaux,
» Jette à peine à travers d'humides soupiraux
» Un reflet plus triste que l'ombre,
» Tandis que veille au seuil un farouche gardien,
» Est couché, demi nud, un chevalier chrétien.
. . . . . .
. . . . . .
» C'est Rainaud ! — Il n'a plus cette armure brillante,
» Ce cimier où flottait l'aigrette étincelante,
» Ce glaive, l'appui de ses droits,
» De tout son héritage, appanage éphémère,
» Il n'a rien conservé qu'une petite croix
» Qu'en mourant lui donna sa mère.

» Chaque jour, chaque soir à son sort préparé,
» Vers l'immortel séjour portant ses espérances,
» Il baise avec respect cet emblême sacré
» De Jésus mort dans les souffrances.
» La voix du Muezzin a proclamé minuit ;
» Un lourd sommeil déjà pèse sur sa paupière ;
» Sa porte tout-à-coup s'est ouverte sans bruit,
» Et le cachot s'emplit d'un rayon de lumière
» Qui le réveille et l'éblouit.

Nous passons au dialogue entre Rainaud et la jeune femme dont il reçoit la visite.

» Preux chevalier dit-elle avec ce tendre émoi
» *D'un cœur touché qui tremble et craint lorsqu'il espère,*
» Le bruit de ton courage est venu jusqu'à moi
» Lorsque tu combattais mon père.
» Fille de cet Emir qui te tient enchaîné,
» Je t'ai vu dans les fers en esclave traîné,
» Plus grand que ton vainqueur lui-même !
» Je n'ai pu retenir mon cœur qui s'est donné ;
» Dût sur moi le Prophète étendre l'anathème,
» Je cède à ma fatalité ;
» Ennemi des croyants, je t'admire, je t'aime
» Et je t'offre la liberté !
» Accepte et je brise ta chaîne !
» Tout m'obéit ici, tout tremble sous ma loi ;
» Un esclave m'attend sur la rive prochaine ;
» Je te sauve et pars avec toi !

» — Quelle rançon devra payer ma délivrance ?

» — Lorsque tu rentreras dans ton pays de France,
» Celui que j'ai sauvé deviendra mon époux.

» — Moi ! former ce lien que mon culte condamne !

» Moi ! du ciel braver le courroux !
» Epouser une musulmane !

» — Mais si je dois en croire à mes pressentiments,
» Demain..... de Saladin tel est l'ordre sévère,
» Si tu ne veux périr dans les tourments
» Tu renieras Jésus, mort au calvaire.

» Mes frères sont morts en héros :
» Leur exemple m'anime et leur vertu m'inspire ;
» Le chrétien né pour le martyre
» Va sans peur au supplice et brave ses bourreaux.

» — S'il faut croire à ton Dieu pour que je t'appartienne,
» Parle !.. En secret déjà mon esprit éclairé
» A lu tous les feuillets de ton livre inspiré ;
» Commande : je l'adorerai !
» Que faut-il pour être chrétienne ?

» — A genoux !

» Et Rainaud, au ciel levant les yeux,
» Sur la tête charmante à ses pieds prosternée,
» Avec l'onde encor pure à sa soif destinée,
» Verse les mots bénis qui lui rouvrent les cieux.

TROISIÈME PARTIE.

Retour de Rainaud dans sa patrie.

. . . . . .

» Vous qui d'un art choisi nous donnez les leçons,
» Accourez, troubadours au gai savoir célèbres,
» Et faites succéder les rieuses chansons,
» Aux refrains de vos lais funèbres !
» Et toi dont la prière a connu les douleurs,
» Toi qui, veuve sans hyménée,

» As versé trois ans tant de pleurs,
» Voici ta plus belle journée !
» Jette l'habit de deuil, couronne toi de fleurs ;
» Car la voix de la renommée,
» Messager de bonheur, volant de tour en tour,
» Comme une voix sortant de la tombe fermée,
» A du comte Rainaud annoncé le retour !

. . . . . .

. . . . . .

» Il vient !.. Quelques instants encor
» Il sera là ! Soudain du haut de la tourelle
» Où le nain veille en sentinelle
» Descend, heureux signal, le son perçant du cor.
» Loïse a tressailli !.. Par delà la clairière
» Pressé par ses vassaux qui pleurent attendris,
» Il s'avance au milieu des transports et des cris
» Dans un nuage de poussière.
» Loïse, sans le voir, l'a reconnu du cœur :
» C'est lui !.. c'est cette grâce à la fois douce et fière
» Qui charme dans l'amant et plaît dans le vainqueur.
» A travers sa bruyante escorte
» Il guide un riche palefroi,
» Orgueilleux du fardeau qu'il porte ;
» Il n'est que comte et prince, on dirait plus qu'un roi.
» Mais quel est près de lui, compagnon de sa route.
» Ce jeune cavalier au regard triomphant ?
» Il parle à Rainaud qui l'écoute ;
» Ce n'est pas un varlet sans doute ;
» Ce n'est pas un guerrier ; c'est à peine un enfant !
» Le pont a fait grincer ses chaînes féodales,
» La porte s'est ouverte, et d'un pas solennel
» Foulant le vieux pavé des dalles,
» Le comte rentre en maître au manoir paternel.
» Tandis qu'autour de lui l'ivresse se déploie,
» Quel nuage sinistre est tombé sur sa joie ?

» Présage de malheur des créneaux descendu,
» Est-ce l'oiseau des nuits qu'il vient soudain d'entendre ?
» Pourtant Loïse est là qui jura de l'attendre
» Et Loïse avait attendu !
» Mais le jeune étranger sur son col qu'elle inonde
» Laissant flotter soudain sa chevelure blonde,
» Le sourire à la lèvre et le front radieux :
» Peuple, amis, serviteurs de ce noble domaine,
» Dit-il, si triomphant d'une guerre inhumaine
» Ici vous revoyez ce martyr glorieux,
» C'est mon amour qui le ramène
» Dans le palais de ses aïeux !
» Il foule le sol de la France ;
» Que l'autel s'allume pour nous !
» Prêtre de Jésus-Christ, bénissez mon époux :
» C'est le prix de sa délivrance !

» Un cri de désespoir comme en fait retentir
» Le naufragé, pauvre victime,
» Qui du mât qu'il embrasse emporté dans l'abîme
» Au fond des mers va s'engloutir,
» Accent terrible et lamentable,
» Dans tous les cœurs porta l'effroi,
» Et le comte à genoux, frappé comme un coupable
» Y répondit : Seigneur, Seigneur, pardonnez moi !

QUATRIÈME PARTIE.

Loise et sa rivale.

» Il retentit encore aux échos du Castel,
» Ce cri profond de l'âme ardente humiliée,
» Cri d'épouse répudiée
» Près de voir marcher vers l'autel
» L'ingrat qui l'avait oubliée ;

» Heure d'angoisse, horrible instant
» Où folle de douleurs de n'être plus aimée ;
» Tombait Loïse inanimée
» Au pied du héros inconstant.

» Un mois glaçant l'espoir de son rire farouche,
» La mort rôda près de sa couche,
» Épia ses transports, son délire étouffant ;
» Mais tout un mois aussi, vigilante, attentive,
» Comme au berceau de son enfant
» S'assied une mère craintive,
» Durant les nuits, durant les jours,
» Zaïde à ses tourments prodigua des secours.
» Oh ! qui racontera leurs touchantes pensées.
» Lorsque semblables à deux sœurs
» Et les mains tendrement pressées,
» Ces deux âmes entrelacées
» De la voix qui console épanchaient les douceurs !
» Qui nous retracera, souvenirs pleins de charmes,
» Ces confidences et ces larmes,
» Ces échanges d'un cœur dans un cœur confondu,
» Baumes de la douleur et magiques dictames
» Qui s'élèvent du fond des âmes
» Comme l'encens des fleurs dans les nuits répandu !

Nous passons la prière des deux amantes à la vierge Marie.

CINQUIÈME PARTIE.

Retraite et mort de Rainaud.

» Dans la fraîche vallée où, fleuve encor naissant,
» Le Doubs promène une onde ou limpide ou troublée,
» Au manoir du seigneur puissant
» Ou dans la cabane isolée,

» On parlait chaque soir d'un bon religieux
» Qui du vieux Mont-Benoist suivant la règle austère,
» Depuis trois ans vivait triste et silencieux
» A l'ombre de son monastère.
» Chaque matin, et le premier
» Il accourait, au ciel élevant sa prière,
» Pieusement humilier
» Son front courbé dans la poussière ;
» Mais au travail toujours il restait le dernier;
» La fatigue jamais ne lassait sa constance ;
» Un cilice couvrait ses membres amaigris ;
» Il ne vivait que d'abstinence
» Et comme pénétré de vive repentance,
» Attirait les regards de ses frères surpris
» Des rigueurs de sa pénitence.
» Était-ce un criminel qui docile au bienfait
» D'une inspiration secrète,
» Avait embrassé la retraite,
» Pour expier quelque forfait ?
» Le ciel ne peut-il pas faire un saint d'un coupable ?
» Ce frère était si doux, si bon, si généreux,
» Aux indigents si secourable,
» Si plein de charité pour tous les malheureux !
» Il était du canton et le guide et l'oracle,
» Et même on assurait que pour guérir des maux
» Il avait fait plus d'un miracle
» Qu'on racontait dans les hameaux.

» Vous qui savez l'amour, vous connaissez son crime !
» Pauvre comte Rainaud! Par quels affreux tourments
» Il avait expié l'oubli de ses serments,
» Bourreau tout ensemble et victime !
» Frappé par un double abandon
» Il maudissait sa délivrance,
» Seul, délaissé, sans espérance
» Et de bonheur et de pardon !

. . . . . .

» Toutes les deux l'aimaient, toutes deux étaient belles ;
» Elles l'avaient fui pour toujours ;
» Mais sa pensée ardente allait toujours vers elles,
» Flambeau se rallumant aux vives étincelles
» De la flamme de deux amours !
» Parfois il espérait... (l'âme aimante est barbare)
» La mort vient briser tant de nœuds !
» Celle que son arrêt sépare
» Peut pardonner encore et reprendre ses vœux !
» Mais un jour de printemps, jeunesse de l'année,
» Où la terre est riante et de fleurs couronnée,
» Sous les longs plis d'un linceul blanc,
» Deux chars silencieux que le deuil accompagne
» Et qu'un vieux chapelain conduit d'un pas tremblant,
» Passaient à travers la campagne ;
» Deux âmes succombant sous un suprême effort
» Montaient aux sphères éternelles ;
» Deux vierges à leur vœu fidèles
» N'avaient épousé que la mort.
» Rainaud voulant encor les suivre
» Courut se cacher au saint lieu,
» Jusqu'à la mort résolu de ne vivre
» Que pour leur souvenir et Dieu.
» Elles reposaient là, dans la nuit, ignorées,
» Au cimetière du couvent ;
» Rainaud s'ensevelit dans ce tombeau vivant
» Près de leurs tombes adorées.
» Tandis que sur les morts un moment regrettés
» Du village ou du monastère,
» Ronces, chardons couvraient le tertre solitaire,
» Par un doigt inconnu secrètement plantés
» Ou fécondés par un prodige,
» Sur deux tombeaux deux beaux lys argentés
» Balançaient mollement leur tige

» Le cœur rafraîchi tous les jours
» Par la prière matinale,
» Rainaud allait cueillir la branche virginale
» Toujours vivante et renaissant toujours,
» Et près de son chevet saintement déposées,
» Embaumant sa cellule, et brulant sous ses doigts,
» Les fleurs, de larmes arrosées,
» Enfin séchaient près d'une croix.
» Un long cri de douleur un soir se fait entendre :
» Par le jeûne affaibli, par les douleurs brisé,
» Ainsi qu'un pélerin, de sa route épuisé,
» Sur sa couche de mort Rainaud vient de s'étendre.
» Abbé, religieux accourent pour prier :
» Le trépas même aux saints, est un rude passage.
» Mais quel rayon de joie éclaire son visage ?
» Quel bonheur dans ses yeux vient tout-à-coup briller ?
» Est-ce de son salut l'infaillible présage ?
» Il parle !.. et l'on dirait qu'à sa voix doucement
» D'autres voix tour à tour répondent :
» C'est comme un entretien charmant
» Où plusieurs lèvres se confondent.
» Oui, deux anges sont là, mais bien connus de lui,
» Rafraîchissant son front du parfum de leurs aîles,
» De leurs bras enlacés lui formant un appui
» Et lui disant tout bas les choses éternelles,
» Le ciel source de joie et de félicités
» Où les cœurs, affranchis des humaines faiblesses
» Dans leurs immuables tendresses
» Ignorent les rivalités.
» Et lorsque terminant la funéraire antienne
» Le prêtre prononça : — Partez âme chrétienne !
» Radieux de son double hymen,
» Le mourant souriait, tenant dans chaque main
» Une main qui pressait la sienne.

» Quand l'âme prit l'essor, le couple chaste et pur,
» Palpitant d'une ivresse sainte,
» D'un vol précipité l'emporta dans l'azur,
» Ranimée aux ardeurs de la plus vive étreinte ;
» Et de l'éther bientôt franchissant les sommets,
» Elle atteignit le seuil de ce temple suprême
» Où brûle inaltérable au foyer de Dieu même
» L'amour qui ne s'éteint jamais. »

A la suite de ce rapport, M. le Président, ayant ouvert les billets cachetés joints aux ouvrages des concurrents, a proclamé comme auteur du poëme couronné, M. J. Lesguillon, demeurant à Saint-Mandé.

Il a fait connaître que l'auteur de la pièce intitulée : *les Chatelaines*, jugée digne d'une mention honorable, est M. Placide Paris, de Meurcourt (Haute-Saône).

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'ÉLOQUENCE.

Messieurs,

Vous aviez donné au concours d'éloquence un sujet d'un intérêt véritable. L'éloge de l'abbé Bullet touche en effet aux sciences profanes comme à la théologie : en reportant la pensée aux luttes philosophiques et littéraires du siècle dernier il ouvre d'ailleurs un vaste champ à des débats qui n'ont pas cessé de passionner l'humanité.

Bullet a vécu au milieu de cette effervescence intellectuelle, présage des tempêtes dont la société devait plus tard supporter l'épreuve. Dédaignant les insultes prodiguées à la religion, il la défend avec une haute raison contre les attaques de la philosophie de Voltaire et venge la philosophie elle-même de la honte de l'athéisme de Diderot. Tâche immense qu'il accomplit avec un grand éclat ; car il conquiert dès lors au clergé franc-comtois, dans l'église de France, le rôle dominant que d'autres continuent avec un succès égal.

En histoire Bullet, par un procédé analogue, écartant les systèmes pour rechercher la trace perdue des

traditions, inaugure avec un certain retentissement les études celtiques vers lesquelles les esprits se reportent de plus en plus pour combler une lacune évidente dans la science des origines sociales.

Cependant, Messieurs, un seul concurrent s'est présenté. Est-ce le temps qui a manqué aux recherches ? serait-ce au contraire le double caractère religieux et scientifique de l'œuvre à apprécier qui a découragé des esprits exclusifs.

L'examen du travail qui vous est soumis semble justifier cette dernière supposition. L'auteur s'est surtout préoccupé des œuvres théologiques de Bullet. Qu'il ait dû leur assigner le premier rang nul ne le contestera ; mais était-ce un motif de considérer les autres comme un vain délassement d'esprit ?

Cette sorte d'indifférence s'attache dans ce travail à la personne même de Bullet. De sa vie en effet ce mémoire dit peu de chose : la date de sa naissance, comme celle de sa mort, les dates mêmes de ses divers ouvrages restent également inconnues. De sa carrière il rappelle seulement son entrée au collége des jésuites, puis au séminaire et enfin sa promotion à une chaire de théologie ou à diverses académies et il mentionne ces circonstances avec le même oubli de toute chronologie, bien qu'il ait fait remarquer quelque part que Bullet « très-fort en histoire, l'était surtout pour la partie chronologique » et qu'il ait ainsi apprécié la valeur du rapprochement des dates et des évènements. D'ailleurs pas un mot des relations de Bullet, des impressions que lui ont laissées les luttes auxquelles il a pris part, des

sympathies qui l'ont encouragé ou soutenu. Il semblerait que ses œuvres, isolées ainsi de sa vie, soient sorties des solitudes de la thébaïde pour aller aux presses de l'éditeur.

Les vastes travaux scientifiques de Bullet n'ont pas excité beaucoup plus l'intérêt de l'auteur du mémoire ; « mon but, dit-il, n'est pas de suivre l'écrivain dans la composition de ses ouvrages ; » et ailleurs « qu'il me soit permis d'exposer brièvement les autres monuments de la science de Bullet, ceux dans lesquels il ne pouvait avoir d'autre intention qu'une curiosité de savant et *d'amateur* à satisfaire. »

Pour les travaux d'érudition qui touchent à la religion, Bullet ne cesse pas aux yeux de son biographe d'être un simple *amateur*. Ecrit-il sur l'origine apostolique de l'église de France une dissertation remplie de documents encore inconnus pour prouver que le christianisme a été prêché en Gaule par les apôtres, l'œuvre est présentée dans le mémoire comme une production sans conséquence. L'auteur en dit : « Bullet n'était pas né dans un siècle où l'on put s'exercer à loisir sur des sujets, je ne dirai pas, toujours *frivoles*, mais d'une importance toute secondaire... » « On ne voit pas à la vérité quelles raisons pouvait avoir Bullet de composer un pareil ouvrage. Ce n'était certainement pas dans l'intention de rétablir la vérité contre les philosophes;... son but n'était pas non plus d'attribuer à l'église gallicane un cachet d'ancienneté et de vénération dont elle n'avait aucun besoin ;... la seule intention que nous puissions lui supposer était de céder à son goût pour l'érudition. »

L'auteur n'oublie-t-il pas que ceux qui ont parlé de l'érudition de cette manière ont fait plus de mal au sentiment religieux que ses plus ardents adversaires? Les esprits deshabitués de la recherche de la vérité sont-ils les plus aptes, sinon à connaître, du moins à défendre les vérités les plus essentielles? Bullet dépourvu d'érudition eut-il été capable des grandes œuvres théologiques qui ont servi la religion et, s'il en est autrement, pourquoi tant d'autres autour de lui ne les ont-ils pas écrites?

Toutefois, Messieurs, l'auteur du mémoire n'a pas dédaigné les recherches de Bullet sur l'origine des cartes : cet ouvrage a éveillé son intérêt : c'est, avec un autre, le seul sur lequel il ait fait de la controverse et ait cité à l'appui des autorités méconnues par Bullet. Le seul usage qu'il ait fait des études celtiques de Bullet se rattache aussi à ce sujet; car, après avoir démontré que les cartes à jouer datent non de 1392, mais d'une époque à prendre entre 1367 et 1392, il admet comme celtique le mot *as*, signifiant commencement. Vous ne trouverez pas dans le mémoire d'autre application des recherches étymologiques de Bullet.

Cherchons, Messieurs, dans l'examen des œuvres théologiques de Bullet le véritable intérêt qui a inspiré le travail soumis à l'académie. L'auteur l'a trop dit : pour lui le surplus est un frivole accessoire, ici du moins vous avez le droit d'attendre des vues plus larges, des pensées plus élevées.

Trois livres écrits par Bullet pour réfuter les erreurs de la philosophie du XVIII^e^ siècle sont le sujet de prédilection des études de l'auteur. De ces trois ouvrages,

dont le mémoire a trop dédaigné d'indiquer exactement les titres, l'un est une réponse aux pensées philosophiques de Voltaire : il est destiné à la démonstration des vérités chrétiennes par des autorités anciennes, hostiles au christianisme : le second oppose à l'athéisme les merveilles de la nature : dans le troisième, Bullet défend l'authenticité des écritures saintes et confond les interprétations malveillantes de l'impiété. Jamais il ne fut de tâche plus élevée. C'est l'œuvre de Bossuet, continuée au XVIII^e^ siècle et pliée aux nécessités du temps ; cependant l'auteur du mémoire écrit : « Parmi les sujets que Bullet a traités, il n'en était aucun qui prêtât à l'éclat, à la pompe du style. »

Pour accomplir son œuvre, Bullet oppose la science aux savants : or, son biographe, tout en s'inclinant devant la science, semble presque regretter qu'il n'ait pas opposé l'injure à l'injure, car il mêle avec une complaisance visible à l'analyse de ces grands travaux le souvenir et l'éloge de pamphlets secondaires. Il y revient à deux reprises et, à propos de chacun des principaux ouvrages de Bullet, il écrit : « Si Guenée n'avait pas encore avec avantage renvoyé à Voltaire ses insultes, s'il ne lui avait pas encore arraché ce mot connu : *Guénée raisonne bien, mais il est un peu mordant*, croyait-il n'avoir jamais un rival à redouter ? » Guénée seul avait réussi parce que seul il avait eu *le talent* de renvoyer aux philosophes leurs railleries et leurs outrages. » Absorbé par ces prédilections pour une autre controverse, l'auteur fait trop peu connaître la marche même et la portée des livres de Bullet. Il en expose le but, le

sujet sans en rien dire, qui permette au lecteur de s'associer aux louanges qu'il leur accorde cependant.

Toutefois, Messieurs, le mémoire soumis à l'Académie témoigne, à défaut de vues très élevées, d'un certain travail : on y trouve de l'étude, de la conscience ; l'auteur a lu la partie vitale de l'œuvre de Bullet, même les travaux qui lui paraissent frivoles. Il connait ses œuvres théologiques ; il a lu les autres : il pouvait facilement initier davantage ses lecteurs à la connaissance de son sujet. Vous serez d'autant plus disposés à l'encourager à revoir son travail que, par une circonstance spéciale, il ne vous est pas possible de témoigner autrement l'intérêt légitime qu'il vous a inspiré. L'auteur, en effet, a signé son mémoire, et vos réglements ne vous permettent pas de l'accueillir en sa forme actuelle.

La commission est d'avis que le même sujet soit remis au concours pour l'année prochaine.

CARTE
de la
partie supérieure
de la
VALLÉE DU SURENT.

Rosay
Cressia.
Colonosay
Champagne
Source
Loisia
Pan-Lo
Temple
G. du Mandé.
Graye.
Grottes
G. de Noms.
Champagna.
Balanos.
Veyria.
Gigny.
Cropay.
St. Julien.
Le Surent, riv.
Épy.
La Baline d'Épy
Licona.

LA DÉESSE HIPPONE.

NOTICE

SUR

LA DÉCOUVERTE D'UN TEMPLE OU SACELLUM

en l'honneur de la déesse Hippone, à Loisia (Jura),

Par M. Désiré MONNIER.

Messieurs,

Vers le 5 juin 1860, un cultivateur de la commune de Loisia, canton de Saint-Amour, occupé de la culture d'une pièce de terre, située au climat des *Malatières,* sud-est du village de Loisia, vers le croisement d'une voie romaine et d'un nouveau chemin de grande communication, remuait les décombres d'un édifice détruit (c'étaient des moellons entremêlés de tuiles à rebords, d'enduits de ciment romain, et d'ossements de chevaux), lorsque tout à coup lui apparaît le groupe en relief et en cuivre d'une femme demi-nue et assise sur une jument qui est accompagnée de son poulain. Le tout est posé sur un socle creux, destiné à recueillir des offrandes pécuniaires, et qui renferme effectivement une pièce de monnaie du Bas-Empire, au moyen de laquelle le temps de la destruction du monument est

nettement déterminée : elle est à l'effigie du grand Constantin.

La tête de la femme est diadémée. Sa chevelure ondoyante descend sur ses épaules. La figurine à des yeux d'argent incrusté. Son torse est sans vêtements ; mais une draperie voile le reste du corps, jusqu'à ses pieds qui se montrent et qui sont lacés. La main droite est ouverte; et la gauche, qui s'avance du côté de la crinière, semble avoir tenu une bride. La hauteur du personnage assis et de 21 centimètres, et sa pesanteur donne 1 kil. 220 milligrammes. — La jument a des formes solides, indiquées par la force des membres et de l'encolure. Elle a 265 millimètres de hauteur sur 351 millimètres de longueur. Sa pesanteur est de 6 kil. 350 mill. — Le poulain a 115 millimètres de hauteur et 150 de longueur. Il pèse 475 milligrammes. Le tronc aux offrandes présente une longueur de 380 millimètres, et une hauteur de 50. Sa pesanteur est d'environ 150 milligrammes. — Car toutes ces pièces sont indépendantes les unes des autres.

Une pareille découverte, bonne fortune en archéologie, était trop notable pour ne pas attirer sur le champ l'attention. Son auteur, le sieur Michalet, céda l'objet pour 400 francs ; et son dernier appréciateur, l'ayant acquis, dit-on, pour 5,000 fr. on a fait don à la bibliothèque impériale.

Le groupe représente la déesse Hippone qu'on invoquait pour les chevaux et les haras. *Atque hæc dea*, dit Plutarque, *est equorum procurationem gerens*. Il parait être unique en France et fort rare en Italie, puisqu'on

n'y connait guère qu'une certaine peinture antique, trouvée dans le cirque de Caracalla à Rome, tableau où l'on voit cette divinité assise et laissant des chevaux ou des mulets manger du foin sur ses genoux.

Les gens de la campagne l'adoraient et plaçaient son image dans les écuries. Peut-être qu'à Loisia, les ruines à travers lesquelles a été rencontrée notre Hippone au lieu d'être celles d'un petit temple ou d'un *sacellum*, n'étaient que celle d'un écurie : c'est une question à éclaircir par une investigation plus prolongée de ces décombres. En attendant, nous nous arrêtons à l'idée d'un *sacellum* ou d'un oratoire payen, à cause du tronc aux offrandes, et de la situation du bâtiment sur le bord d'une voie gallo-romaine, venant dans la direction d'Orgelet à Saint-Amour.

Au reste, c'est une chose fort remarquable, ici, que la coïncidence d'un autel à la déesse des chevaux avec l'élève de la race chevaline, qui est l'industrie spéciale de cette partie de nos montagnes ! Il n'y a rien d'étonnant à la persistance d'un pareil usage : on en citerait bien d'autres exemples, si c'était ici le moment.

D'où nous venait cette branche de commerce ?

D'une colonie grecque ou campano-latine établie dans la vallée de Surent, sous le règne d'Auguste. On sera sans doute frappé de la nomenclature hellénique de la carte de cette vallée, que nous joignons à ce mémoire. Toute notre vie, nous en avons été si préoccupé, qu'à la fin nous avons cru devoir la communiquer à nos lecteurs dans un des annuaires du Jura, celui de 1859. Mais c'est surtout des hommes de la Grande Grèce, et plus

particulièrement encore de Campanie, que nous avons à parler.

Ceux, par exemple, qui sont venus de *Surrentum* (Sorente) ont peut-être imposé le nom de *Surent* à la rivière qui nait à Loisia, sous *Champagne* (*Campania*) Or, on sait que la ville campanienne de *Surrentum* devait son nom aux Sirènes de la Fable ; et si, aujourd'hui, cette fable n'a plus cours sur les rives du Surente il s'en faut peu ; car le vulgaire s'y entretient toujours de nymphes gracieuses et séduisantes qui courent les campagnes et animent la prairie, entre les grottes pittoresques de Loisia et l'illustre abbaye de Gigny. Le grave historien de ce monastère, M. Gaspard, n'a pas dédaigné d'en faire mention. Nous ajoutons, nous, que ces divinités féminines ont pu y recevoir jadis les hommages des habitants ; et que le nom de Gigny, rendu en latin par *Giniacus*, vient du grec *Gyné*, *Gynaicos*, femme. — Nous regardons comme des traces du culte de la femme ou des nymphes la croyance populaire aux Dames Vertes qui lavent leur lessive aux ruisseaux de Veyria, en face de Gigny, et qui font tomber l'imprudente jeunesse dans leurs pièges amoureux, par les mêmes séductions qu'employaient les sirènes d'Homère pour attirer Ulysse en Campanie. Enfin, dans l'opinion du peuple, le Surent, à sa source, jouit encore de vertus merveilleuses qui semblent attester sa déification par nos pères et par nos colons campaniens.

Il est si évident que l'élément grec domine dans la vallée du Surent, qu'il y est écrit dans les dénominations locales de *Cressia* et de *Grayes*, l'une ayant été tirée

de *Græcia*, d'après le témoignage de Saint-Julien de Balleure ; l'autre de *Graii*, les Grecs, suivant nous. Le village de Grayes est plein de Gréa, famille antique et innombrable. *Grea* fut le nom primitif de Tanagre en Béotie, suivant Pausanias, et *Graya* suivant Homère.

Une autre famille, celle des *Michalet* peuple la commune de Loisia : il n'y a pas jusqu'à ce nom patronymique qu'on ne retrouve dans la terminologie grecque. Ne croirait-on pas cette race originaire des vastes plaines de *Michalette*, que le chantre de l'Iliade mentionne immédiament après *Graia ?* Nous prévoyons bien que ces rapports de nom seront considérés comme des hasards dont il n'y a rien à conclure ; on les laissera donc tomber, si l'on veut ; nous n'y tenons aucunement.

Prêts à faire pareil acte de soumission en ce que nous avons à dire de *Loisia* même, nous n'avancerons pas sans hésitation que ce nom présente quelque analogie avec celui de *Liosia*, lieu de l'Attique moderne, ce qui n'est pas une raison absolue pour que Liosia n'ait pas existé, dans les temps antiques. C'est près de Liosia que naquirent Tyrtée, Armodius et Aristogiton, les lyriques les plus fameux de l'ancienne Grèce.

Continuons de parcourir la carte de la vallée de Surent, et voyons si l'on y reconnaîtra mieux les commémorations de la Grèce dans les noms des lieux suivants.

Morge est un village que les grecs d'Italie pourraient avoir fondé sur un arpent de terre, *Morgê*, provenant d'une concession coloniale. — Cropet, *Cropay* pourrait être un souvenir patriotique de quelques Grecs origi-

naires de *Cropia*, banlieue d'Athènes. — *Licona* rappelle le nom de la ville arcadienne de *Lycon*, ou celui du mont *Lyconé* situé entre Corynthe et la Laconie, ou enfin le nom patronymique de *Lycon*, car il a été porté par l'un des accusateurs de Socrate. — *Epy* et la Balme d'Epy nous ramènent encore aux hellènes, car *Epy* est purement grec : Homère ne rappelle-t-il pas une certaine ville d'*Epy* parmi les cités pélasgiques qui avaient fourni des combattants au siége de Troie, contre les ravisseurs de la belle Hélène ? *Epium* était aussi une ville de la Triphylie, province de l'Elide. Au reste *Epiès* était, chez les grecs, un des noms sous lesquelles Osiris était adoré ; et la grotte sacrée de la Balme d'*Epy* autrefois appelée Sainte-Fontaine, a bien pu servir à la célébration de ses mystères.

La colonie grecque, installée dans la vallée du Surente, était surtout agricole et pastorale : Aussi y remarquons-nous des lieux consacrés à *Pan*. Ainsi, par exemple, la grange de *Pan-loup*, c'est-à-dire de Pan sous la forme d'un loup, n'est pas éloignée de Loisia. La grange de *Mande*, si voisine du même village, semble avoir commencée sur un point consacré à Pan, moitié bouc, *Mendès* ; à moins que *Mande* ne vienne du grec *mandra*, étable.

De là nous passons aux *Granges-de-Noms*, en suivant la voie romaine. C'était encore ici un lieu dédié à *Pan-Nomius*, la divinité particulière de l'Arcadie. Pausanias pense que le surnom de *Nomius* lui venait des pâturages.

En poursuivant la même route jusqu'à *Balanos*,

terme grec, conservé sans altération et signifiant châtaigniers, nous arriverions à l'entrée d'une autre pays tout colonisé par les Grecs; mais, pour ne pas étendre notre mémoire au delà de ses bornes, nous y laissons la commune de *Champagna*, autre séjour de colons sortis de la *Campanie*, ainsi que celle de *Cousance*, qui n'est qu'une réminiscence du *Consentium* (*Cosenza*) du même pays.

Dans notre carte, nous avons compris *Saint Julien* dont la dénomination primitive ne nous est point parvenue, et *Rosay* ou *Roset*, dont le nom n'est pas étranger à la géographie grecque; et nous l'avons faite parce que nous y avons, dans le temps, signalé la découverte de deux objets qui nous ont paru d'origine plus hellénique que romaine (1).

Terminons par faire observer que le nom de la déesse *Hippone* est aussi plus grec que latin.

A notre sens donc, il résulte de tout ce qui précède que nous sommes, ici, sur un terrain colonisé par des sujets de la Grande-Grèce, venus sous les auspices de Lucius-Munatius-Plancus, et à la suite des vétérans de son armée d'occupation, sous le règne d'Auguste.

---

(1) Annuaires du Jura de 1840 et 1850.

POÉSIES

Par M. Alexandre de SAINT-JUAN.

ÉLÉGIE.

Invideo quia quiescant.

Ne pleurez pas sur ceux dont la tombe muette
Recouvre pour jamais la souffrance et les os ;
Jeune fille ou vieillard, rossignol ou fauvette,
Êtres prédestinés, car ils ont le repos.
Ne pleurez pas l'enfant, chose douce et légère,
Faite de lait, de miel et d'un baiser de mère,
Ignorant le malheur, ignorant le plaisir,
Qui passe en souriant sans que son front pâlisse
Dans les bras de la mort, des bras de sa nourrice ;
Hélas ! mourir pour lui, c'est encor s'endormir.

Ne pleurez pas non plus sur sa couche de pierre,
Ce vieillard, accablé par le deuil et les ans,
Qui végétait pareil au chêne centenaire,
Dont la foudre a brûlé les rameaux imposants.
Ombre des anciens jours que trop vite on oublie,
Etranger et sans nom il passait dans la vie ;
La mort a terminé son exil aujourd'hui ;
Pélerin, il repose au but de son voyage,
Matelot si longtemps poursuivi par l'orage,
Il est enfin au port : ne pleurez pas sur lui.

Ne pleurez pas non plus, la jeune fiancée,
Nouvelle Ophélia, ravie en son printemps,
Avant que la douleur ait de sa main glacée,
Fané son frais bouquet sur ses cheveux flottants.
Sa bouche ne savait que des hymnes de joie,
Le dégoût et l'ennui de sa robe de soie
N'avaient pas altéré les changeantes couleurs ;
L'époux était toujours l'amant rêvé par elle,
Et l'ange en emportant cette âme sur son aile,
Joyeux la salua comme une de ses sœurs.

Ne pleurez pas surtout sous sa croix funéraire
Ce jeune homme soustrait au baiser paternel ;
Jeune aigle qui n'avait jamais quitté son aire,
Séraphin dont le cœur se souvenait du ciel ;
L'âpre réalité pour lui gardait ses voiles,
Son avenir pieux était riche d'étoiles,
La foi vers son chevet suspendait un flambeau,
Et l'amour au départ pour consoler cette âme
Lui faisait entrevoir une candide femme.
Son idéal rêvé pleurant sur son tombeau.

Pleurez, pleurez sur ceux qui, vivantes ruines,
Ont vu mourir l'espoir, l'ambition, l'amour,
Comme l'on voit mourir les fleurs des églantines
Sur le bord des chemins par la chaleur du jour.
Pleurez, pleurez sur ceux qui souffrent sans se plaindre,
Une fièvre de cœur que rien ne peut éteindre,
Et qui doivent sourire et vivre parmi nous :
Car le chêne languit un siècle avant qu'il tombe,
Le vaisseau démâté dérive sous la trombe,
Longtemps le prisonnier gémit sous les verroux.

Pleurez, pleurez sur ceux qu'un cruel doute assiége,
Misérables jouets des hommes et du sort,
Pareils à des sapins accablés par la neige
Dont le front est debout, mais dont le cœur est mort.

Oh ! pleurez sur celui qui jeune et solitaire
Pour revoir ses amis regarde vers la terre,
Où plutôt vers le ciel où leurs âmes ont fui.
Que l'amour éclaira, mais pour une ironie
Sombre comme Byron sans avoir son génie,
Vous qu'il a tant aimée, hélas ! pleurez sur lui.

LE MÉTAYER SON FILS ET LES ÉPIS.

FABLE.

Un métayer et son jeune garçon
S'en allaient un matin visiter leur moisson ;
Dans les blés mûrs chantaient la caille et l'alouette
Et la perdrix.
Voyez, disait l'enfant, comme certains épis
Avec fierté portent la tête,
Ce sont les bons, n'est-ce pas votre avis,
Mais ceux là bas qui, jusqu'à terre,
Courbent le fruit honteusement, mon père,
Ils me semblent ne rien valoir.
Mon cher ami, tu vas le voir ;
Regarde bien, examine et décide ·
Le père alors prit deux épis,
Les frotta dans ses mains sous les yeux de son fils,
Celui qui portait haut la tête l'avait vide.
Mais l'autre, dont le front s'inclinait humblement,
Etait rempli de pur froment.

I

LE PRINTEMPS.

L'air est tiède, les prés sont enfin reverdis ;
Un oiseau de son vol a rayé le ciel gris,
C'est elle, en blanc rabat, la gentille hirondelle.

Demain, chants, fleurs, amours et verdure des blés,
Les papillons pimpants déjà sont assemblés,
Partout renait la vie et tout se renouvelle.

Quels suaves parfums ! Violette, églantier,
Aubépine et muguet parfument le sentier,
La séve à flots pressés déborde et nous inonde.

L'invisible s'émeut dans l'âme et dans les sens ;
Quel trouble inattendu tu jettes, ô printemps,
Quand tu viens en avril voltiger sur le monde.

II

L'ÉTÉ.

Or flottant des moissons, bluets, coquelicots,
Chansonnettes du merle, égayant les échos,
Azur, jour de soleil, nuits pleines de rosée,

Moissonneurs réjouis en nombreux bataillons,
Abattant les blés mûrs au travers des sillons,
Où dormant à midi sur la terre embrasée ;

Petits levrauts trottant dans les trèfles fleuris,
Perdreaux déjà maillés appelant les fusils
Des braconniers foulant l'orge malgré le garde ;

Eclat, grâces, fraîcheurs, force, joie et beauté,
Ombrages épaissis, fleurs et fruits, c'est l'été.
Qui veut croire, espérer, aimer, qu'il le regarde.

III

L'AUTOMNE.

Le chaume, ce matin, a craqué sous mes pieds ;
Le vent souffle du nord, les oiseaux effrayés,
Vers des climats moins froids s'échappent par volées.

Le ciel est nuageux et sur les monts voisins
Le cep vineux n'a plus ni feuilles ni raisins ;
La nature frissonne aux premières gelées.

Mais que peut m'importer, temps couvert, terre en deuil?
Qu'on prépare ma lampe et mon large fauteuil,
C'est le temps du repos et de la causerie.

Et ma main dans ta main, pour moi quel doux plaisir
De parler du passé, de parler d'avenir
Même de nos chagrins, Elisabeth chérie.

IV

L'HIVER.

La neige tombe, vite un fagot de genets
Dans le foyer brûlant ; les pieds sur les chenets,
Narguons la froide bise et ses clameurs sauvages.

Approchez, mes enfants, ô mes riants amours,
Perchez-vous sur les bras du fauteuil en velours.
Ne craignez pas d'y faire accrocs, taches, dommages.

Voulez-vous, mes chéris, entendre au coin du feu ?
Ou le Chaperon-Rouge ou le Bel Oiseau-Bleu,
Histoire d'autrefois en merveilles fécondes ?

Oh ! parlez ! Ne vivant que pour votre avenir,
Votre père ne veut plus que vous obéir,
Et vous idolâtrer, têtes brunes et blondes.

SONNET

A MONSIEUR CH. WEISS.

Pour quelques cheveux blancs, savant et doux poëte,
Pourquoi te plaindre de vieillir ?
Le craintif amandier jamais ne s'inquiète,
De voir tous les printemps son front charmant blanchir.

Malgré soixante hivers qui neigeaient sur sa tête,
Anacréon aimait cueillir
Des fleurs, pour les tremper dans le nectar de Crête,
Que joyeux échanson lui versait le plaisir.

Loin de toi chasse donc une crainte si vaine,
Et quand tu vieilliras, je sais une fontaine,
Qui même au vieux Voltaire eut rendu la vigueur.

Je te vois, je t'entends, riant de ma Jouvence,
Me dire : où donc est-elle ? est-ce en Europe ? en France ?
Tout près de nous, cher Weiss, la source est dans ton cœur ?

LA SELLE A TOUS CHEVAUX.

Un gros négociant, exploitant à Paris,
Un de ces magasins complexes,
Où l'on vend mille objets, des riens à tous les prix,
Epices et harnais, un jour, des plus perplexes,
Vers lui vit arriver un de ses vieux commis ;
Monsieur, dit celui-ci, d'une voix altérée,
J'ai vendu ce matin une selle à crédit,
Et je ne puis savoir à qui je l'ai livrée.
Le commerçant ayant réfléchi, répondit :
Bah ! qu'importe, mon cher, en âme et conscience,
Voyez, examinez, ceux de nos bons clients
Qui pourraient se permettre une telle dépense ;
Ce travail fait, alors vous porterez céans
Une selle au débit de tous. Les règlements
Venus, nous trouverons sans doute notre affaire.
L'inventaire arrivé, le bon propriétaire
Du magasin, devant ses employés tremblants,
Se rappelant soudain l'incident qui précède,
S'enquit si l'on avait trouvé le débiteur.
Le comptable surpris, que la demande excède,
Répond qu'il ne saurait l'affirmer sur l'honneur,
Le patron furieux éclate, crie et jure.
Sur quarante acheteurs présumés, la facture,
Ajouta le commis d'un ton soumis et doux,
Fut présentée à vingt ; et sans réclamer, tous
Mettant la main à l'escarcelle,
Ont soldé, bel et bien ; de sorte que la selle
Est payée aujourd'hui, vingt fois, mais cependant
Je ne sais si le vrai débiteur. . . . . .
. . . . . A merveille,
Reprit le boutiquier, en se grattant l'oreille,

Vous êtes fort intelligent.
Continuez, mon cher, continuez, peut-être
Finirons-nous par reconnaître
Ce débiteur désobligeant.

L'OURS DU JARDIN DES PLANTES.

Qui n'a connu dans le jardin des plantes
Un ours bonhomme, aux mœurs presque galantes,
Nommé Martin, amateurs de gâteau,
Apicius fourré, panse rabelaisienne,
Qui, dit-on, distinguait sans peine
Les pâtés de Félix, de ceux de Flicoteau ?
Paris si variable encore,
Qui brise tout ce qu'il adore,
Qui dresse des autels comme des échafauds ;
Paris dix ans lui donna ses bravos.
Aujourd'hui que la mort, qui détruit toutes choses,
Les femmes, les guerriers, et les ours et les roses,
L'a fait tomber comme tant de héros
Dans sa caverne noire ;
Nourrices, enfançons, tourlourous et badauds
De l'ours Martin conservent la mémoire.
Le roi de Rome et le duc de Bordeaux,
Malgré la voix de cuivre des journaux,
Ont passé tous les deux comme un refrain à boire,
Comme les ateliers si peu nationaux,
Et croyez encore à la gloire !
On parle plus d'un ours que des enfants royaux.
Me voilà retombé dans mes damnés défauts
Sur tout, comme sur rien je glose et j'épilogue,

Et je fais un discours en mètres inégaux,
Digne en tout point d'un pédagogue,
Revenons au sujet. Martin vivait encore
Et quatre oursons, vrais portraits de leur père,
Dodus et bien léchés, égayant son repaire,
Lui rappelaient ses jeux dans les forêts du nord.
C'était par un beau jour d'avril, alors qu'essaiment
Les femmes, les oiseaux et les abeilles d'or :
Alors que sous le ciel, fleurs et papillons s'aiment,
Alors que tout est chants, gazouillements et ris,
J'avais inaperçu, joyeux, quitté Paris.
Sous de vieux marronniers dont le naissant feuillage
Ressemblait au bouquet d'un parrain de village ;
Au milieu de la foule, en rêveur, je passais.
Vis-à-vis l'éléphant, autour de sa barrière
On se pressait, le monstre en son palais
Engloutissait du vin et de la bière
Aussi bien qu'aurait fait un grand seigneur anglais.
Je m'éloignai, je n'ai pas le courage
De regarder un éléphant en cage,
Car il me semble voir au coin des carrefours
Mendier le vieux Bélisaire,
Je courus vers la fosse aux ours.
Là, c'était un joyeux concours,
Une bruyante fourmilière,
De bonnes, de conscrits, d'enfants,
Et parmi ces derniers, oui j'en ai compté certe
Plus d'un de trente à soixante ans,
Qui les yeux demi-clos et la bouche entr'ouverte,
Et bavardait
Et regardait
Un couple d'ours qui gambadait.
Tout à coup un cri part : de ses mains échappée,
Une fillette avait laissé choir sa poupée ;
Les oursons d'accourir d'un saut vers le joujou.

Mais à l'aspect de la figure humaine,
Le plus hardi recule, il hésite, il se traîne
Tout alentour en allongeant le cou,
Il évente, il écoute, en respirant à peine,
On ne peut plus inquiété
D'une telle immobilité.
Devant une place ennemie
On aurait dit le célèbre Vauban,
Qui donnait à Louis-le-Grand
Une leçon de stratégie.
Mais bref, l'ourson se ravisant
S'approche en toute hâte,
A la poupée, il donne un coup de patte,
La fait sauter, et prodige, voyez!
Elle tombe debout et reste sur ses pieds.
Emerveillé de cette chute
Le quatuor se presse et se culbutte,
Tel que des écoliers au sortir de leurs bancs.
Inutile de vous décrire
Des spectateurs et le gros rire
Et les longs applaudissements.
Plus familiers avec leur proie
Des jeunes ours a redoublé la joie,
Familiarité fait naître le mépris.
L'un que la peur rendait farouche
Et qui seul à l'écart se tenait indécis,
Tout à coup vient flairer le jouet et le touche,
Tout triomphant lui froisse le jupon,
Et puis le fait voler dans l'air comme un ballon :
Chacun se met de la partie
Et la troupe enhardie
Sur le hochet tombe d'un bond.
Comme un volant chassé par la raquette,
Il va de patte en patte et la gueule parfois
Sert à merveille au joueur maladroit.

Ulysse errant de rivage en rivage
Dans Ithaque arriva moins brisé, moins souillé,
Moins dépouillé,
Que dame la poupée au but de son voyage.
Plus d'écharpe, plus de de chapeau,
Quant au fourreau
C'était le débris d'un lambeau.
Sous une griffe qui le choque,
Un bras tout à coup se disloque ;
Le plus jeune ours de l'accident témoin
Ramasse la poupée et la cache en un coin ;
A tous ces jeux brutaux voulait-il la soustraire
Ou la briser lui seul, à son tour, à loisir?
Je ne ne le sais ; mais pour la ressaisir
S'élança la horde en colère,
Le ravisseur est aux abois,
Que vouliez-vous qu'il eût fait contre trois ?
Il fit hélas tout ce qu'il pouvait faire ;
Il fut battu, roulé par terre ;
Sur la poupée il se vengea
Pour ne point la céder, d'un coup il la brisa.
Les maîtres sont souvent cruels, triste maxime,
Si vous n'en avez qu'un, de vous il se jouera,
En avez-vous plusieurs, vous serez leur victime.
Je le pensais alors, mais aujourd'hui je dis :
Les jeunes ours sont nos partis,
Et par eux mille fois trompée,
La pauvre France est la poupée.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS D'HISTOIRE

Par M. le président CLERC.

Messieurs,

Depuis quelques temps vos concours historiques semblent frappés d'une sorte de stérilité. Est-ce le temps, la volonté, le talent, l'amour du pays, qui manqueraient à la jeunesse franc-comtoise? Loin de la gêner dans son choix, vous lui laissez une liberté entière et une année de préparation : vous lui demandez un mémoire historique sur une famille illustre, un château, une abbaye, un chapitre ou une église de la province. Peut-être est-ce cette liberté même qui embarrasse nos jeunes écrivains, incertains du sujet qu'ils doivent choisir. Votre commission, s'ils la consultaient, se ferait un devoir de les guider ; car, sur notre pays, sur son noble passé il reste toujours quelque chose à dire : de grands faits à retracer, de nobles exemples à tirer de l'oubli, à commencer s'il le fallait par l'histoire des ordres religieux, militaires, aux chevaleresques souvenirs, et à finir au besoin par l'histoire des cavernes, occupées pendant les guerres, tantôt oratoires, tantôt refuges, et sur lesquelles on peut recueillir presque partout des traditions aussi vraies que curieuses.

Il faut le répéter : pour qui aime le travail et son pays, il y a non-seulement à glaner, mais des palmes à cueillir dans le champ de l'histoire. En même temps n'hésitons pas à le reconnaître : les grands sujets ecclésiastiques ont été plus épuisés que d'autres ; toutes nos premières abbayes ont eu leur historien, tant dans ce siècle que dans le précédent. Ce sol était riche encore, il y a quelques années, puisqu'un des membres de l'Académie présent à cette assemblée a été couronné quatre fois de suite en y consacrant d'utiles veilles ; dès lors ce même sol s'est évidemment appauvri. Il n'y reste plus que des sujets secondaires, où le succès ne s'obtient plus que par l'importance des recherches ou la supériorité du talent.

Il y a là un écueil véritable : cependant les deux écrivains qui vont ont adressé cette année des mémoires, ou ne l'ont pas aperçu, ou ne l'ont pas suffisamment redouté.

L'auteur du mémoire n° 1^er^ a choisi pour sujet l'histoire de l'abbaye de Bonlieu dans les montagnes du Jura. Il a été probablement séduit autant par la beauté de ce site charmant, que par les souvenirs historiques qui s'y rattachent.

L'abbaye de Bonlieu a été fondée en 1172, et dotée dès l'origine par les seigneurs du voisinage. Rien de plus gracieux et de plus transparent que les eaux du petit lac, au bord duquel elle est bâtie ; une forêt de sapins demi-circulaire, dont ces belles eaux baignent le pied, y reflète sa sévère et sombre verdure. On reconnait de loin la place de cette heureuse solitude par la

courbure d'un grand rocher de couleur blanche, dont la masse élevée et puissante s'incline, se plie et s'enfonce dans la terre. J'ai tort de parler de solitude, c'est un pays découvert, depuis lequel la vue, arrêtée à l'orient par une montagne, s'étend au loin vers le couchant sur une campagne très-variée, entremêlée de bois et de villages jusqu'à la rivière d'Ain. Ces lieux n'étaient point des déserts, il y a quinze ou dix-huit cents ans ; une route romaine qui arrive de la ville celtique de *Ledo* ou Lons-le-Saunier effleure le lac de Bonlieu, s'élève vers le Grandvaux et se dirige à travers le mont Jura.

Ce sujet, s'il était traité avec les développements convenables, ne serait pas dépourvu d'intérêt. L'abbaye de Bonlieu a subsisté 600 ans, ses religieux ont contribué à la formation ou à l'extension des villages, aux défrichements de la contrée, à la civilisation chrétienne dans ces régions élevées de nos montagnes. Les parchemins de vieux siècles ne sont pas détruits. Le concurrent aurait pu les consulter dans le grand dépôt des archives de Lons-le-Saunier, où elles ont été recueillies, et qu'il semble n'avoir pas connus à en juger par ce mémoire court et incomplet. L'auteur commence par les Romains et finit par amener sur la scène les Bourguignons et Clovis. A côté de grandes lacunes se trouve d'étranges méprises. Peu familiarisé avec la lecture des titres anciens, il a cru y voir qu'un haut baron de ce pays, nommé Guillaume, était à la fois, en 1434, sire de Clairvaux et notaire public. A qui peut commettre une pareille erreur, le moyen-âge doit cacher bien des secrets, et vous avez moins regretté que l'auteur, en si-

gnant son mémoire, se soit lui-même, par cet oubli de votre règlement, exclu de la lice où il croyait entrer.

Le mémoire n° 2 offre un mérite beaucoup plus réel. C'est une œuvre sérieuse. L'auteur a pris pour sujet l'histoire de l'abbaye de Clairefontaine, avec cette épigraphe qui est la devise de l'abbaye elle même : *Cervus amat Clarosfontes.*

Ce monastère du canton d'Amance est situé entre Jussey, Taverney et Vauvillers dans le département de la Haute-Saône. A son origine, le pays, comme aujourd'hui couvert de grandes forêts, faisait partie du comté de Port.

Cette abbaye a été fondée en 1132 ; son existence et son histoire sont modestes comme son nom. Aujourd'hui son église est détruite ; ses cloîtres élégants décrits par l'auteur avec beaucoup de soin, convertis en ateliers de faïencerie, ne retentissent plus des chants de la prière. Elle semblait même dans le passé oubliée de nos historiens. Quelques phrases éparses dans leurs récits représentent tout ce qu'on en avait su.

A force d'étude et de patience, le concurrent en a retrouvé toute l'histoire. Les archives de Vesoul régulièrement classées en renferment les titres ; mais l'auteur ne s'est point borné à cette source d'information ; il connait les monuments originaux, manuscrits ou imprimés, les annales cisterciennes, les traditions locales. Ces recherches ont dû lui coûter un long travail. Loin d'isoler son sujet, il l'éclaire par les vues générales de l'histoire. C'est ainsi qu'il est parvenu à composer un mémoire de 279 pages de texte, sans compter les pièces

justificatives toutes inédites. Ces développements un peu longs, et qu'une main plus sévère eut abrégé d'un tiers en les resserrant, jettent une lumière nouvelle et inconnue sur toute la circonscription voisine de Clairefontaine.

C'est là un mérite réel. Dans ce mémoire, le XII^e^ siècle qui devrait être le plus obscur est peut-être le plus curieux. Là paraît, à la tête du couvent, Lambert, le premier abbé, que la voix publique nomma du nom de bienheureux. Il eut un grand crédit près de l'empereur Frédéric Barberousse, et tel est l'éclat dont jouissait alors l'ordre de Citeaux que ce prince inexorable, qui en devint le persécuteur, voulut d'abord en être l'associé. La charité distingua à toutes les époques les frères de Clairefontaine. Dès 1147, au sein d'une cruelle famine, ils sacrifient une grande partie de leurs troupeaux pour nourrir les pauvres. Cette première partie du mémoire offre un véritable intérêt.

L'auteur, après avoir peint l'état général de l'église au commencement du XII^e^ siècle, décrit ainsi les contrées qui environnent Clairefontaine, au moment où le monastère va être fondé : vous jugerez de la diction de l'auteur qui ne manque ni de facilité ni d'élégance :

« A cette époque, la partie du comté de Port qui » touchait à la Champagne, au Barrois et à la Lorraine, » était hérissée de forteresses plus ou moins considé- » rables. A l'ouest on voyait Jussey, dont les antiques » débris permettent de faire remonter la fondation à » une date très reculée. Appuyée sur le flanc d'une » colline, cette ville pouvait, malgré la hauteur de ses » remparts, étendre sa vue sur les fertiles bassins de

» l'Amance et de la Saône, et commander à une foule
» de hameaux jetés çà et là dans la plaine. Un peu plus
» haut, au nord, le château de Richecourt gardait le
» passage de la Saône, et celui de Demangevelle défen-
» dait l'approche du Coney. Bâti sur une motte ar-
» rondie, il s'abritait derrière un épais mur d'enceinte
» que ceignait de toutes parts un fossé large et profond;
» quatre tours d'une prodigieuse hauteur et d'une soli-
» dité à l'épreuve du temps, ressemblaient à quatre
» géants de granit, dressés aux quatre points cardinaux
» pour arrêter l'ennemi. Au milieu de la cour s'éle-
» vaient de petits bâtiments avec un donjon et un bef-
» froi dont la cloche, en cas d'alerte, appelait les serfs
» du seigneur. »

« Passavant, au pied des Vosges, fermait l'issue de
» ces montagnes à l'aide de deux places fortes ; l'une,
» jetée comme un nid d'aigle au sommet d'un mame-
» lon, dominait une partie de la Lorraine, du Bassigny
» et de la Franche-Comté, l'autre versait du haut de
» ses élégantes et sveltes tourelles le plomb fondu et
» l'eau bouillante sur les assiégeants, et absorbait les
» vaincus dans les flancs obscurs de ses oubliettes.
» Onormont, aujourd'hui Montdoré, paraît avoir été
» plus orgueilleux que tous les manoirs d'alentour. Ses
» créneaux aériens se perdaient dans les nues, et ses
» noirs contreforts, aperçus de quinze lieues à la ronde,
» épouvantaient les passants. Vauvillers, Melincourt,
» Jasney, Anchenoncourt, Senoncourt, Saint-Remy
» avaient également leurs demeures féodales. Amance
» était fortifié; quant à Jouvelle, jeté comme une sen-

» tinelle perdue sur l'extrême frontière de la province, » il devait contenir les Français de la Lorraine. Bien » qu'enveloppé par les plis de la Saône, il n'en était » pas moins défendu par une chemise d'enceinte et une » bonne citadelle construite sur un rocher à pic. C'é- » tait un des bourgs les plus importants de la comté de » Bourgogne. »

Ce tableau, auquel nous n'avons pas le courage d'opposer quelques critiques de détail, ne manque ni d'éclat ni de vigueur. L'auteur emploie des couleurs plus douces et non moins bien choisies pour peindre la vallée où l'abbaye cistercienne va être assise, et les rits curieux qui présideront à sa construction.

« C'était, dit-il, une vallée fangeuse resserrée entre » deux collines couvertes d'épaisses forêts. Un ruisseau » verdâtre, formé par les eaux de deux espèces de » gouffres et souvent gonflé par les pluies, allait, après » l'avoir baignée, se perdre dans la petite rivière » d'Amance, qu'on nomme aujourd'hui la Superbe. Des » joncs, des glaieuls, des plantes aquatiques formaient » tout son produit. Elle n'était éclairée par les rayons » du soleil que pendant quatre ou cinq heures du jour. » Le voyageur ne s'engageait qu'en tremblant dans » cette gorge profonde, où régnait le silence des tom- » beaux. Mais, lorsqu'il avait franchi l'endroit le plus » resserré, son regard se reposait agréablement sur la » verte prairie, qui s'étend d'Auchenoncourt à Amance » et sur le coteau légèrement incliné, au-dessus duquel » s'échelonnaient les antiques demeures des sires de » Saint-Remy.

» Au centre de ce lieu solitaire, les collines s'étendent » et se rapprochent. On rencontre dans celle du cou- » chant une large excavation creusée par un torrent, et » formant une espèce d'anse abritée contre les vents » de l'ouest et du sud. Là s'échappe du pied d'un » rocher une source abondante et pure comme le cris- » tal. A l'aspect de cet enfoncement protecteur, mysté- » rieux symbole du port éternel,..... l'abbé de Mori- » mont planta son bourdon dans le sol humide et s'é- » cria : Ici sera fondée l'abbaye de Clairefontaine ! Les » propriétaires du terrain applaudirent et firent au » prélat la remise de leurs droits ;..... le lendemain » des ouvriers armés de haches abattirent dans les » forêts les bois nécessaires à l'enceinte claustrale. On » traça d'abord avec des pieux l'emplacement d'un ci- » metière ; car, dans la fondation d'une abbaye cister- » cienne, on débutait toujours par les tombeaux, afin » de rappeler aux religieux que, s'ils venaient dans la » solitude, c'était pour y apprendre à mourir. On le » marqua d'abord avec des croix de bois, et le véné- » rable Anseric, archevêque de Besançon, ne tarda pas » à le bénir. On délimita ensuite la place de l'oratoire, » des cellules et des autres bâtiments. Dès que le pre » mier travail fut terminé, Walter remercia modeste- » ment ses bienfaiteurs, prit congé d'eux, et, suivi » d'Hugues et de Berthaire, deux de ses moines qui » l'avaient accompagné, il regagna Morimont. »

Si le mémoire entier eut été écrit avec cet intérêt et de ce style, vous n'auriez pas balancé à décerner le prix à l'auteur, mais des négligences déparent certains pas-

sages, et puis le sujet n'est que secondaire. Il y a, dans certains siècles des parties vides. Comment faire une histoire soutenue avec des donations, des restitutions, des réparations de dommages? Ici l'auteur aurait dû se résigner, grouper les faits, jeter les détails dans l'ombre suivant le conseil d'Horace :

Et quæ desperat nitescere posse relinquit.

Il n'a pu se résoudre à ces sacrifices nécessaires. Il a cru éviter l'écueil, en donnant de l'éclat à ce qui n'en a pas, en relevant par le coloris des détails, les parties les plus arides du tableau. L'agrément du récit y a gagné : la vérité sévère de l'histoire y a perdu. Ce côté brillant a ses hasards, et en plusieurs endroits de ce travail les assertions ont dépassé les preuves.

Tel qu'il est, le mémoire sur l'abbaye de Clairefontaine peut être regardé comme un bon mémoire. Il est écrit d'après les documents originaux ; l'auteur a dû y consacrer beaucoup de temps ; au point de vue des recherches, il est complet. Vous n'avez point décerné le prix à l'auteur, et votre commission ne vous l'a point proposé. Mais vous avez voulu récompenser ses efforts et son zèle, en lui accordant une médaille de deux cents francs.

A la suite de ce rapport, M. le Président fait connaître que l'auteur du mémoire portant le n° 1 est M. l'abbé Brultez, curé de Senargent (Haute-Saône).

UNE ENTRÉE EN SUISSE

Par M. X. MARMIER.

Messieurs,

Il y a une vingtaine d'années, je me promenais un matin à Genève, le long du quai du Rhône, musant et flânant comme un écolier en vacances ou un Parisien désœuvré, quand tout à coup mon attention fut attirée par différents groupes de citoyens génevois et d'étrangers qui se dirigeaient vers la Coraterie. Naturellement je les suivis, n'ayant rien de mieux à faire, et supposant qu'ils se rendaient à quelque exhibition inaccoutumée.

J'arrivai avec eux près de la poste, où une foule nombreuse était réunie pour contempler la nouvelle voiture employée au service des dépêches, une élégante et légère briska, qui en trente-six heures faisait le trajet de Paris à Genève.

— Trente-six heures ! s'écriait le vénérable banquier M. Charles Hentsch ; naguère, quand nous avions une affaire importante à traiter à Paris, nous expédiions un courrier dont le voyage durait plusieurs jours et nous coûtait douze cents francs. A présent, en trente-six

heures, pour quelques décimes, la briska de M. Comte emporte nos lettres à nos correspondants.

Et tous les curieux qui se trouvaient là regardaient avec attention ce joli chariot de poste, et les carrossiers de la ville admiraient sa structure.

Tel était à Genève, il y a environ un quart de siècle, le progrès des moyens de locomotion.

A cette époque, une excursion en Suisse semblait une chose assez longue et difficile dont on s'occupait gravement, et dont on examinait toutes les conditions avec sa famille et ses amis.

Les humbles voyageurs s'estimaient heureux quand ils avaient pu s'assurer, huit jours d'avance, une place de coupé dans le lourd édifice ambulant des messageries Laffite. Les aristocrates, surtout les Anglais, se mettaient en marche dans de larges berlines : femme de chambre et valet de chambre sur le siége, valet de pied derrière, cartons et valises sur l'impériale. Les postillons, à l'aspect de ce pompeux équipage, chaussaient lestement leurs grandes bottes, endossaient leur veste à collet rouge et, le chapeau sur l'oreille, montaient gaiement à cheval en faisant claquer leur fouet : Un milord anglais ! trois francs de guides ! Enlevez !

Et la voiture britannique roulait dans des flots de poussière ; et la grosse diligence parisienne la suivait cahin caha avec ses six chevaux haletants, et l'on allait ainsi par monts et par vaux assez vite pour qu'on ne fût pas en droit de gourmander le conducteur, assez lentement pour qu'on pût observer une ville, un monument, un paysage. Vers midi et vers le soir on s'arrêtait

dans une des bonnes auberges de Bourgogne ou de Franche-Comté, où le repas était préparé d'avance, où, sur une longue table, une ample soupière et un roti de veau exhalaient une savoureuse odeur. Le conducteur, le rusé conducteur, affectait de paraître pressé et engageait sa nomade colonie à se hâter. Mais il ne résistait pas à l'offre d'une tasse de café, et l'on dînait tranquillement, et l'on remontait en voiture dans une joyeuse humeur qui disposait à la confiance et à l'épanchement avec des compagnons inconnus la veille, amis le lendemain.

Beaucoup de gens disent encore que c'était le bon temps.

Aujourd'hui la Suisse est ouverte du côté de la France par trois audacieux chemins de fer : à Genève, par la ligne de Lyon ; à Neufchâtel, par la charmante petite ville de Pontarlier ; à Bâle, par Mulhouse et Strasbourg. D'autres chemins de fer se rejoignent à ceux ci dans l'intérieur de la région helvétique. Là où l'on était fort satisfait autrefois de trouver une route assez large pour y faire passer un chariot de moyenne dimension, là s'envole à présent le dragon de la locomotive, traînant après lui une longue chaîne de wagons. Ni rochers, ni torrents, ni forêts, ni ravins, n'arrêtent l'intrépide élan de la science des ingénieurs. C'est la réalisation d'une des populaires légendes du moyen âge. C'est l'humanité entière courant éperdue à travers les bois séculaires, les rocs et les abîmes. Déjà les prairies de l'Alsace sont réunies par des rails au lac des Quatre-Cantons, aux cimes du Valais, et l'on

fera de nouvelles tranchées, et l'on percera le Simplon.

La Bible l'a dit il y a longtemps : les collines bondiront comme des agneaux et les montagnes comme des béliers.

La Bible n'a-t-elle pas décrit la locomotive des chemins de fer, ce Léviathan des temps modernes ?

« Ses frémissements, dit Job, font jaillir la lumière ; ses yeux brillent comme les rayons de l'aurore.

» Des flammes sortent de sa gueule, et des étincelles volent autour de lui.

» La fumée sort de ses narines comme d'un vase rempli d'eau bouillante.

» Son souffle est semblable à des charbons brûlants. »

J'espère que les constructeurs de locomotives ne me sauront point mauvais gré de cette citation, qui leur constitue les plus anciens titres de noblesse.

Si attrayants que soient pourtant les wagons de la compagnie de Lyon, avec leurs coussins élastiques et leur célérité, je les ai quittés à Dôle pour le plaisir de revoir tout à mon aise cette noble cité de Franche-Comté, cette ancienne métropole parlementaire, et pour m'installer là dans une de ces bonnes, modestes voitures de l'ancien temps, qui devait me conduire à Lons-le-Saunier.

Ceux qui viennent de voir les arcades de la rue de Rivoli ne seront sans doute pas émerveillés des arcades étroites, tortueuses, irrégulières de Lons-le-Saunier ; et ceux qui s'arrêteront près de là à examiner sur la place du Théâtre la statue en bronze du général Lecourbe, le poing sur la hanche, le corps fièrement cam-

bré, comme toutes les statues de généraux, se demanderont si la vieille cité romaine, la cité féodale des sires de Châlons, n'a que cette seule gloire à offrir au respect des passants.

Mais on se plaira à contempler les fraîches prairies où s'élève le chef-lieu du département du Jura, le vert bassin qui porte le doux nom de Vallière, les riches ceintures de vignes qui l'entourent, les coteaux qui les dominent, et la crête de Montmorot avec sa tour pittoresque, et les coquettes maisons de plaisance dispersées de çà, de là, à l'ombre des arbres fruitiers, au bord des claires fontaines. Il en est une où j'arrive avec empressement et que je ne puis quitter sans peine. Mais je sais qu'en mon absence on s'y souviendra de moi, et que chaque soir mon nom y sera prononcé dans une tendre prière.

Heureux le voyageur qui part avec cette pensée ! En quelque lieu que nous soyons, fragiles fils d'Adam, nous sommes exposés à un péril, et les prières des chastes affections peuvent rappeler près de nous un ange protecteur en ces jours dangereux que les Anglais appellent *the unguarded days* (les jours non gardés).

En l'an de railways universels 1860, la capitale du Jura n'étant point encore, selon le style officiel, dotée d'un chemin de fer, ce dont, à tort ou à raison, je ne puis la plaindre; elle a conservé un excellent service de voitures de poste et de messageries.

C'est dans une de ces voitures que je vais commencer ma nouvelle tournée en Suisse : sur le siége s'installe un conducteur à l'œil vif, aux mouvements alertes, un

vigoureux Jurassien qui, l'été, s'amuse de sa tâche journalière, qui, l'hiver, dirige bravement son véhicule au milieu des amas de neiges. A côté de moi s'assied un jeune homme qui me révèle aussi son origine par sa physionomie et son accent, ce bon accent franc-comtois, un peu lourd et traînant, disent les Parisiens, qui se vantent, les malheureux! de n'avoir pas d'accent. Mais il plaît à l'oreille quand on l'a entendu quelque temps, et il est l'un des indices du caractère de cette province, un peu lourd, il est vrai, mais réfléchi; un peu flegmatique et timide en apparence, mais sincère et résolu.

Hâtez-vous lentement et sans perdre courage.

La plupart des Francs-Comtois semblent avoir pris pour devise ce vers de Boileau, et la lente accentuation qu'ils ont contractée dès leur enfance, ils la gardent toute leur vie, en quelque lieu qu'ils aillent, bien loin des rives du Doubs et des cimes du Jura. Si quelques-uns d'entre eux se rencontrent en pays étrangers, ils se reconnaissent à leurs façons de prononcer certains mots. C'est l'honnête franc-maçonnerie de leur berceau.

Dans un wagon de chemin de fer, nous aurions bien pu cependant, mon compagnon et moi, rester l'un en face de l'autre, moroses et taciturnes comme deux chiens de faïence posés aux deux angles d'une cheminée. Dans l'étroit compartiment d'un coupé, on est plus sociable, et la conversation s'établit bientôt familièrement entre nous.

Il m'apprend qu'il est le chef d'une fabrique de

Morez ; qu'il arrive d'Italie, où l'appelait l'intérêt de son négoce, et qu'il vient de faire, sans s'arrêter, trois cents lieues pour rejoindre au plus vite son cher foyer.

— Connaissez-vous Morez? me demanda-t-il avec une vivacité qui trahit une cordiale émotion.

— J'y ai été une fois, lui dis-je, et j'en ai gardé un si agréable souvenir, que j'ai voulu y retourner.

— Une jolie ville, monsieur ! reprend-il, et un délicieux pays ! le meilleur pays de la terre !

A ces exclamations je reconnais l'amour du montagnard franc-comtois pour son sol natal, et je veux bien admettre son enthousiasme, pourvu qu'il n'essaye pas de décerner à Morez une supériorité sur Pontarlier.

Car, moi aussi, je suis un enfant des montagnes de Franche-Comté, et les montagnards restent fidèlement attachés à leur pays. Ils n'émigrent point comme ceux de la plaine. Ils aiment cette âpre terre qui ne livre qu'à un patient labeur les trésors de son sein, cette rude nourrice qui les berce au bruit des torrents, au sifflement des vents ; cette nature gigantesque qui surprend leurs regards par ses phénomènes, et grave dans leur esprit l'image de ses étonnantes et sévères beautés. Si leur destinée les oblige à s'en éloigner, ils en emportent en d'autres contrées le vivace souvenir, et n'aspirent qu'à revoir le roc sourcilleux qu'ils s'exerçaient à gravir dans leur enfance, les cimes escarpées qui, jusque dans les jours d'été, gardent leur blanche couronne, la forêt de sapins avec ses grandes ombres, et la vaste cheminée autour de laquelle ils s'asseyaient dans les longues veillées d'hiver. Les bois qui croissent sur les

montagnes sont d'une essence plus forte que ceux des zones inférieures; les abeilles y recueillent un miel plus aromatique. N'est il pas naturel que le cœur de l'homme y puise aussi une plus vive séve et de plus fermes éléments d'affection?

Mon jeune manufacturier ayant fait une suffisante concession à mon clocher de Pontarlier, je me sens en revanche tout disposé à louer aussi son canton, et le fait est que je m'applaudis sincèrement d'avoir choisi cette route pour me rendre en Suisse, au lieu de suivre par Mâcon et Bourg la ligne du chemin de fer.

Au delà de Conliège, cette route s'élève graduellement sur les pentes du Jura, et à tout instant offre aux regards un nouveau point de vue. A la région des vignobles succède celle des céréales, puis celle des bois et des pâturages. Tantôt on s'avance le long d'une crête de rochers, au bord d'un précipice ; tantôt on traverse un plateau où les vaches plongent leur museau dans une herbe touffue, en agitant à chaque mouvement les clochettes suspendues à leur-col, ces clochettes sonores qu'on appelle, dans le canton de Fribourg, des clarines.

De distance en distance, on s'arrête dans des hameaux où tout annonce l'ordre et l'aisance, dans des villages où prospèrent le travail de l'industrie. C'est Pont-de-la-Poitte, avec ses actives scieries ; Clairevaux, avec son ancien château, ses clouteries, ses forges de fer fin ; Saint-Laurent, où l'on compte plusieurs ateliers considérables d'horlogerie ; c'est le pays de Grandveaux, qui a donné son nom à cette légion de charretiers qu'on a vus si longtemps circulant sur toutes les routes, trans-

portant du nord au sud, de l'est à l'ouest, toutes sortes de marchandises, à ces habiles et alertes Grandvalliers qui, en 1812, traversèrent toute l'Allemagne et conduisirent leurs convois jusqu'à Wilna ; c'est la riche commune de Morbier, et enfin Morez.

Je faisais ce voyage par un beau dimanche du mois de mai. Le dimanche des catholiques n'est point le sombre et sépulcral dimanche des anciens méthodistes. Les catholiques ne pensent pas que Dieu, en leur ordonnant de se reposer le septième jour de la semaine, ait voulu par là leur prescrire de se condamner à une morbide inaction, à un ennui qui engendre le spleen.

Dans les montagnes de Franche-Comté, où les prêtres sont fort respectés et les pratiques de la religion très-fidèlement observées, le dimanche se célèbre pieusement et gaiement.

Le matin, sur la route que nous parcourons, les cloches résonnent au loin, et de toutes les maisons des villages, de toutes les habitations éparses sur les flancs des collines, les familles réunies se rendent à l'église. Dans chaque logis, il ne reste qu'une femme ou un vieillard qui *se garde*, selon l'expression du pays, mais qui dira aussi sa prière à son foyer, et, le dimanche suivant, s'en ira à son tour assister à la messe.

Dans l'après-midi, les hommes se rassemblent autour du jeu de quilles ; les uns assis sur les poutres qui leur servent de galerie, les autres lançant de toute la vigueur d'un bras musculeux la grosse boule avec laquelle ils espèrent gagner une *chopine*. Dans ce mâle exercice, qui exige à la fois de la force et de l'agilité, les vieillards

entrent quelquefois en lice avec de jeunes rivaux. Lorsqu'un de ces Nestors de la communauté réussit à vaincre un de ses adversaires, ou seulement à lui faire *rampau*, c'est-à-dire à contre-balancer un beau coup, des voix bruyantes acclament son succès, et, tandis qu'il reprend en silence sa place au milieu des spectateurs, par son expression de naïve satisfaction il semble dire à ceux qui l'entourent : Les gens de mon temps valaient bien ceux d'à présent.

Quelquefois aussi les jeunes hommes non mariés, surtout les élégants, qu'on appelle les *farauds*, se joignent sur la pelouse aux groupes de jeunes filles et dansent en chantant une ronde rustique.

Devant une maison de Pont-de-la-Poitte s'élève un grand sapin dépouillé de son écorce et décoré seulement à sa sommité de quelques verts rameaux. Il ressemble à un de ces arbres qu'on a pompeusement appelés les arbres de la liberté. Mais ce n'est point en une heure d'effervescence révolutionnaire qu'il a été enlevé à la forêt, et ce n'est point le signe d'une nouvelle constitution. C'est le symbole d'un jour de fête ; c'est le mai qui honore la demeure d'une belle et vertueuse Jurassienne, c'est-à-dire d'une des plus notables par ces deux qualités ; car chacun sait que toutes les filles de nos montagnes sont belles et vertueuses.

Une cohorte animée circule autour du mai en chantant une chanson composée, par je ne sais quel aimable poëte, dans le rustique dialecte du pays, dont mon maître et mon ami, M. Dartois, prépare avec une rare conscience de philologue le dictionnaire.

Vekia veni lo zouli ma,
L'alluetta plainta lo mâ.
Vekia veni lo zouli ma,
L'alluetta le plainta
Lo polè prins sa volèia,
E la volèia sainte.

Vekia veni lo zouli ma,
La kée de ma mèia d'za.
Vekia veni lo zouli ma,
D'za la kée de ma meïa.
La kée de ma meïa d'za,
Pindue à ma ceinture (1).

Tout en chantant ainsi, filles et garçons se prennent par la main et forment une chaîne qui se déroule, qui se replie en de gracieux contours, et de nouveau s'allonge, tandis que chacun frappe du pied en cadence, et qu'à certains intervalles chaque danseur fait rapidement tournoyer sa danseuse. C'est ce que l'on appelle la léchette, une ancienne ronde franc-comtoise.

Les chorégraphes de l'Opéra, les faiseurs de ballets, seraient bien fiers s'ils avaient inventé une telle danse.

En voyageant, dit un savant écrivain, M. de Bonnstetten, on aperçoit des ruines de mœurs comme on remarque des ruines de bâtiments.

Ces ruines de mœurs, les plus tristes de toutes, on ne peut s'empêcher de les constater en Franche-Comté. Je

---

(1) Voici venir le joli mois ; l'alouette plante le mai. Voici venir le joli mois ; l'alouette le plante. Le coq prend sa volée et la volaille chante.

Voici venir le joli mois. La clef de ma mie j'ai. Voici venir le joli mois. J'ai la clef de ma mie ; la clef de ma mie j'ai pendue à ma ceinture.

Dans le curieux ouvrage qu'il a publié sous le titre de : *Traditions populaires comparées*, M. Désiré Monnier cite plusieurs autres couplets de cette naïve chanson.

me souviens des récits de mon père et du tableau touchant qu'il me faisait des saintes unions de famille, des religieux usages, des habitudes patriarcales de son village natal. Ce vénérable édifice de la sagesse de nos aïeux a été rudement secoué par le vent des révolutions, et sur plusieurs points, sinon renversé, au moins très-lézardé.

Cependant les populations des montagnes ont gardé un sentiment de respect pour le passé, et des coutumes héréditaires que l'on chercherait en vain dans les provinces du centre de la France, qui subissent l'action immédiate, l'action délétère de l'atmosphère de Paris.

Dans ces montagnes, les baptêmes, les mariages, les funérailles se célèbrent encore comme dans l'ancien temps, avec les mêmes cérémonies, et, je me plais à le dire, avec les mêmes candides superstitions.

En passant par le bourg de Saint-Laurent, nous nous sommes arrêtés devant le convoi d'une jeune fille. Ses compagnes, qui la conduisaient à sa demeure sépulcrale, étaient vêtues de robes blanches, et une couronne de roses blanches fleurissait sur son cercueil.

Quand cette jeune fille a exhalé son dernier soupir, on a ouvert la fenêtre de sa chambre pour que son âme, dit-on, pût librement s'envoler, et l'on a allumé, dans le jardin, un feu de paille pour déterminer le départ de cette âme, qui peut-être renonce à regret à la vie terrestre et flotte auprès de la maison.

Le même naïf expédient est employé dans tous les décès, quoiqu'il ne puisse être expliqué dans tous les cas par la même raison spécieuse.

On comprend que l'âme d'une innocente enfant qui, dans son existence éphémère, n'a connu que les joies du foyer de la famille et les caresses de l'amour maternel, s'en sèpare difficilement. Mais combien d'âmes, après leur longue expérience de la vie, n'aspirent qu'à s'en aller hors de ce monde où elles ont subi, selon la mélancolique expression de Shakespeare, les injures du temps, les rigueurs de l'oppression, les dédains de l'homme orgueilleux, les douleurs de l'amour trompé (1) !

Dans nos montagnes de Franche-Comté, nous avons gardé une quantité de légendes de saints et de couvents ; car la Franche-Comté, est, comme je l'ai déjà dit, un pays de foi et de religion imprégné des croyances espagnoles et des rêveries germaniques. Nos premiers législateurs furent des prêtres, nos plus beaux monuments des abbayes. Le culte de la Vierge est surtout profondément enraciné dans les esprits. Partout elle a ses autels, partout elle a fait des miracles. Ici est l'ermitage où l'on a coutume de l'implorer avant d'entreprendre un long voyage. Là est le sanctuaire rempli d'*ex voto* où les malades sont entrés avec la béquille et d'où on les a vus revenir guéris. Les bateliers consacrent aux bords des rivières un oratoire à la Vierge ; les bûcherons placent son image dans le creux d'un arbre ou dans le flanc d'un rocher ; les paysans la posent au-dessus de leur maison ou à l'entrée de leur hameau, et tout le scepticisme de nos jours expire devant une de ces humbles chapelles où apparaît une de ces saintes

(1) *Hamlet*, acte III, scène I.

images dépourvues d'ornements de luxe, mais entourées d'hommes à genoux.

Si du domaine des légendes de religion et des faits historiques, nous passons à celui des traditions fabuleuses, voici tout ce qui a jamais été inventé de plus riant par l'imagination des peuples du Midi, et de plus mystérieux par les peuples du Nord. Comme tous les pays qui ont de longs hivers et de longues veillées, les montagnes de Franche-Comté doivent avoir leurs trésors de croyances romanesques et de récits étranges qui se propagent de chalet en chalet, et qu'une vieille femme répète le soir, tandis que le vent siffle contre les fenêtres, et que la neige s'amoncelle sur le toit. Comme dans tous les pays où la nature présente un aspect grandiose et souvent bizarre, où les grottes de rochers, les profondeurs de la forêt, offrent à l'imagination un charme singulier qui l'attire et l'égare dans de vagues rêveries, les habitants de nos montagnes remplacent le raisonnement par la fable. Au lieu d'expliquer par la science les phénomènes qui les surprennent, ils inventent un conte, ils se créent des images fictives.

Ainsi nous avons nos traditions féériques qui nous sont venues de l'Orient par les pèlerins, par les croisades, et celles qui nous sont venues du Nord par les guerres et les voyages, et celles dont l'origine est si incertaine, dont le caractère est si particulièrement approprié au caractère franc-comtois, que nous pouvons les revendiquer comme nous appartenant réellement.

Ainsi, dans nos forêts, dans nos rivières, au fond de nos vertes vallées, au sein de nos lacs bleus, habitent

les fées et les génies, les sylphes et les Koboldes. Nos montagnes ont leur esprit puissant et fantasque, comme le Rubezahle de l'Erzgebirge ; nos pâturages leur invisible gardien ; nos chalets leur Trilby ; nos ruisseaux leur Mélusine.

Dans nos cimetières, on voit se lever des morts qui ne peuvent dormir au fond de leur fosse jusqu'à ce qu'ils aient acquitté une dette, ou réparé une injustice. Dans nos bois retentissent les sons du cor et les aboiements de la meute du féroce chasseur, condamné depuis des siècles à des courses effrénées pour avoir profané le saint jour du dimanche.

La plus aimable de ces fictions est celle de la Dame verte.

La Dame verte, c'est notre Péri, notre sylphide, notre Titania, la déesse de nos forêts, la fée de nos prairies. Elle est belle et gracieuse ; elle a la taille élancée et légère comme une tige de bouleau, les épaules blanches comme la neige, les yeux bleus comme une source limpide. Les marguerites des champs s'inclinent à ses pieds quand elle passe, les rameaux d'arbres l'effleurent avec un frémissement de joie. Son regard ranime la nature comme un doux soleil, et son sourire est gai comme celui du printemps. Le jour, elle s'assoit entre les frais taillis, tressant des couronnes de fleurs, ou peignant ses blonds cheveux avec un peigne d'or. La nuit, elle assemble ses compagnes, et toutes s'en vont, vives et joyeuses, danser aux rayons de la lune et chanter. L'hiver, elle habite dans les grottes de rochers où les géologues ne voient que du silex et des

stalactites, et qui sont, j'en suis sûr, toutes pleines de rubis et de diamants, dont la fée dérobe l'éclat à nos regards profanes.

Une autre fée franc-comtoise mérite aussi que nous parlions d'elle. C'est la fée Arie (1). Celle-ci n'a ni l'humeur aussi folâtre ni la vie aussi joyeuse que la Dame verte. Mais c'est la bonne fée de nos chaumières. Elle aime l'ordre et le travail. Partout où elle reconnaît ces vertus, elle les récompense par ses bienfaits. Elle soutient la pauvre mère de famille et les jeunes gens laborieux. On ne la voit presque jamais ; mais elle assiste à tout ce qui se fait dans les champs ou sous le toit du chalet. Si le blé que le paysan moissonne est mieux fauché ; si la quenouille de la jeune fille produit un fil plus uni et plus fin, c'est que la fée Arie était là et qu'elle a aidé le paysan et la jeune fille. C'est elle aussi qui rémunère les enfants obéissants et studieux, qui leur distribue à Noël des noix et des gâteaux, ce qui fait que tous les enfants connaissent le nom de la fée Arie et parlent d'elle avec respect.

Ainsi je vais sur la route du Jura, rêvant aux jours de mon enfance, où, sous le large manteau de la cheminée en bois, près du feu pétillant, j'entendais raconter ces légendes par une bonne vieille femme qui, en poursuivant son récit, teillait activement son chanvre comme pour mériter l'approbation et les dons de la fée Arie.

Le paysage qui, de toutes parts, se dévoile autour de

---

(1) *Du culte des esprits dans la Séquanie,* par D. Monnier. Septembre 1860.

moi, s'accorde merveilleusement avec ces images poétiques. A nos pieds, une vallée profonde où mugit la Bienne ; autour de nous, ces fraîches pelouses parsemées de massifs d'arbres, ces charmants parcs qu'on appelle des *prés-bois ;* çà et là les majestueuses forêts de sapins dont les cimes aiguës s'élancent dans les airs comme les flèches dentelées des édifices gothiques, dont les rameaux se déploient sur des tapis de mousse, comme les arceaux des cathédrales ; plus haut, les froides sommités où nul arbre ne peut implanter ses racines, où l'on ne trouve plus qu'une mousse chétive pareille à celle des plaines de la Laponie, et les tiges amères de la gentiane ; plus haut la Dôle, cette reine du Jura, qui, jusqu'au milieu de l'été, conserve son diadème de neige, qui, lorsque les rayons du soleil lui ont enlevée sa virginale couronne de chaque année, retentit des cris bruyants d'une foule de curieux ; car de la pointe de sa cime aérienne on peut voir un splendide panorama. De là, on contemplera la chaine des Alpes sur un espace de plus de cent lieues, depuis le Dauphiné jusqu'au Saint-Gothard. De là, on plongera ses regards sur l'azur de sept lacs, depuis le lac des Rousses jusqu'à celui de Neufchâtel. Au premier dimanche du mois d'août, les habitants de Morez et des villages environnants se font une fête de gravir au sommet de ce plateau. Quelle noble fête que celle où l'on a pour but de contempler une des grandes œuvres de Dieu, un des magnifiques spectacles de la création !

Du pittoresque village de Morbier, nous descendons par une pente rapide dans une étroite vallée, où la

Bienne capricieuse est comme une écolière rebelle obligée par un maître rigide de suivre son droit chemin. L'intelligente ville de Morez se déroule sur une longue ligne dans ce défilé, comme Salins, entre sa double chaîne de montagnes.

Le sol froid où elle s'élève n'encourage guère ses habitants au travail agricole. Le blé n'y mûrit que difficilement. L'orge n'y rend que quatre fois la semence. Ce qu'on y récolte de meilleur, ce sont des pommes de terre et des choux qui mériteraient une mention dans le livre d'or des gastronomes. Les perdrix, si on les consultait au moment de leur mort, ne demanderaient qu'à être ensevelies dans de tels choux.

Mais le travail de l'industrie occupe activement et enrichit cette petite cité. Elle renferme plusieurs établissements très-considérables, et l'on y voit un grand nombre de maisons élégamment bâties. Je ne suis pas apte à juger ses diverses fabrications. Je n'essayerai pas de dire de quelle façon le fer est, là, découpé, laminé, tordu ; le bois de sapin fendu en lamettes, arrondi en boîtes de diverses dimensions ; le ver taillé et enchâssé ; l'émail appliqué à différents métaux, et enfin le cuivre et le bronze argentés et dorés par le procédé Ruolz.

Il y a là des forges importantes. Il sort de là chaque année une quantité de caisses de toute sorte, façonnées pour la plupart par des enfants, qui les vendent à un prix d'une exiguïté incroyable. Il sort de là chaque année une multitude de tournebroches, de quoi occuper toutes les cuisinières de France ; plus de cent mille horloges qui auraient charmé Charles-Quint, ce glorieux

amateur d'horloges ; des cargaisons de clouterie, des millions et des millions de lunettes, et sans cesse ce dernier produit prend un nouveau développement. En voyant ces amas de verres que Morez exporte de tous côtés, on doit penser que l'humanité entière devient myope, non-seulement dans les hautes régions, mais dans les basses classes de la société, car la plus grande partie de ces lunettes se vend en gros à vingt-un francs les douze douzaines, et en détail à vingt centimes la pièce.

Les hommes qui cherchent une cause à toutes les choses, et qui, dans leurs investigations, doivent souvent être amèrement déçus s'ils comptaient sur le bonheur dont parle Virgile :

Felix qui potuit rerum cognoscere causas !

ces hommes-là attribueront peut-être la myopie universelle de ce monde aux révolutions qui troublent les consciences et obscurcissent le rayon visuel.

Moi, qui ne suis point doué d'une telle faculté d'observation, je me borne à constater qu'on expédie de Morez une prodigieuse quantité de lunettes.

Tout ce qui est amassé dans les magasins de cette ville, tout ce qui d'ici se répand en Europe et jusque par delà les océans, n'est point fabriqué dans l'intérieur même de cette laborieuse cité. La plupart de ses ouvriers sont disséminés dans les hameaux et les chalets des environs. Il y en a qui, du premier jour de l'an jusqu'à la Saint-Sylvestre, ont constamment la scie et le marteau à la main. Il y en a d'autres qui ont une double profession : agriculteurs l'été, artisans l'hiver. Au mois

de juin, ils conduisent leurs bestiaux dans les pâturages, récoltent leur petite moisson d'orge, de pommes de terre, et façonnent des fromages. Au mois de novembre, ces Cincinnatus des champs de bataille de l'industrie reprennent leurs lames d'acier et taillent les métaux. Leur vie me semble le beau idéal d'une destinée d'ouvriers. Ils ont le bénéfice du labeur agricole le plus pur, le plus fortifiant, le plus salutaire de tous, et, quand ils reprennent leur métier d'hiver, ils travaillent librement près de leur foyer, à côté de leur femme et de leurs enfants.

De judicieux observateurs, M. Léon Faucher entre autres, et tout récemment un éloquent écrivain, M. Jules Simon, nous ont fait une désolante peinture de la misère et de la démoralisation d'une quantité d'ouvriers employés dans les fabriques d'Angleterre et de France. En face de ces scènes déplorables, de ces sinistres drames de l'industrie, l'existence des rustiques artisans de Morez m'apparaît comme une idylle.

J'ai visité un de ces ateliers champêtres, et, en voyant cette calme retraite abritée par une majestueuse forêt, animée par une intelligente occupation, égayée par de douces affections, enrichie par l'esprit d'ordre de la mère de famille et par le produit régulier d'une tâche assidue, je me rappelais les vers de Schiller :

« Ordre saint, enfant béni du ciel, c'est toi qui formes de douces et libres unions ; c'est toi qui as jeté les fondements des villes ; c'est toi qui as fait sortir le sauvage farouche de ses forêts ; c'est toi qui, pénétrant dans la demeure des hommes, leur donnes des mœurs paisi-

bles, et le lien le plus précieux, l'amour de la patrie. »

Puis, en regardant l'honnête cité qui stimule, encourage et solde tant de braves gens, je me surprenais à murmurer cette autre invocation du poëte de la *Cloche :*

« Douce paix, heureuse union ! restez, restez dans cette ville. Qu'il ne vienne jamais, le jour où des hordes cruelles traverseraient cette vallée ; où le ciel que colore la riante pourpre du soir refléterait les lueurs terribles de l'incendie. »

Une belle route, dont les contours sont habilement ménagés, rejoint Morez aux Rousses. De chaque côté de cette route s'élèvent de grands poteaux qui n'ont pas encore l'honneur de porter ce brin de fer magique qu'on appelle le fil télégraphique, qui sont tout simplement destinés à servir, l'hiver, de guides au voyageur dans les plaines de neige, comme des balises dans les endroits périlleux de l'Océan.

En montant, le matin, sur le siége de la voiture, afin de mieux voir la contrée, il m'a semblé que je renouvelais la gageure de Borée et de Phébus racontée par la Fontaine. J'étais enveloppé dans mon manteau, non point, à mon grand regret :

Bon manteau bien doublé, bonne étoffe bien forte,

nos manufactures de draps et nos ateliers de confection n'en font plus de pareils.

Borée pourtant semble avoir pris à tâche de me l'enlever, Borée

Se gorge de vapeurs, s'enfle comme un ballon ;
Le soleil vient ensuite et dissipe la nue.

Mais, cette fois, la gageure des grandes puissances a dû être déclarée nulle.

Borée n'a point été assez habile pour détacher le vêtement que je tenais serré sur ma poitrine, ni Phébus assez chaud pour m'obliger à m'en dépouiller.

Au mois de mai, la montagne des Rousses, élevée à plus de trois mille pieds au-dessus du niveau de la mer, est souvent encore ensevelie sous un froid linceul, et dans les meilleures années commence à peine à reverdir. En regardant ses humides tourbières et ses champs dénudés, je me rappelais l'un des plateaux de la Norvége, le plateau de Jerkind, que je visitais il y a quelques vingtaines d'années.

Mais à Jerkind il n'y a qu'une humble maison dont les propriétaires n'auraient pas le moyen de vivre, si aux chétifs produits de leur sol ils ne joignaient les ressources plus fructueuses d'une auberge. A cette sommité jurassienne, au contraire, on ne compte pas moins de 2,400 habitants qui possèdent des bois, des pâturages, qui font aussi divers ouvrages d'horlogerie, et ne se plaignent point de leur condition.

Il y a là des hôtels, des cafés, des billards, indice manifeste d'un haut degré de civilisation. Il y a là aussi une vaste église à trois nefs, près de laquelle les physiciens peuvent très-distinctement observer le phénomène du partage des eaux. Les gouttes de pluie qui tombent sur le toit de cet édifice descendent d'un côté par le lac des Rousses et le lac de Joux vers l'Océan ; de l'autre, par la Bienne et le Rhône, vers la Méditerranée. Sorties du même nuage, réunies un instant à la

même place, les unes ploieront sous le faix des lourds bâtiments hollandais dans les brumes du nord ; les autres scintilleront au pied des orangers, sous le ciel du midi. Ainsi le vent emporte en diverses régions les graines d'une même plante ; ainsi les enfants d'une même famille s'en iront par différents chemins, selon leur destinée.

Le village des Rousses, situé sur la frontière de France, entre la vallée d'Orbe et la vallée de Bienne, a été plus d'une fois, malgré sa courageuse résistance, envahi par des troupes étrangères. En 1815, une armée de vingt-cinq mille Autrichiens, commandée par le général Frimont, y préleva un lourd impôt.

Il ne me paraît pas probable que les Autrichiens songent maintenant à s'aventurer sur ce terrain des Rousses. Cependant, sous le règne de Louis-Philippe, en 1843, on a commencé à construire sur une éminence, au sud-est du village, un fort de mille mètres de longueur qui n'est pas encore achevé, et dont le devis s'élève à cinq millions.

Que de millions dépensés par les peuples pour se caserner les uns en face des autres, pour défendre une ligne de terrain sur ce globe où tant de vastes espaces restent inoccupés !

Dans mes rêveries franc-comtoises, souvent je songe qu'un temps viendra où toutes ces forteresses seront rasées, et, comme les remparts de Francfort, de Leipzig, de Hambourg, de plusieurs autres villes d'Allemagne, transformées en jardins ; où la poudre, découverte par un innocent moine de Fribourg, ne sera plus

employée que par les ingénieurs pour faire sauter des roches incommodes, et par les artificiers pour composer de lumineuses fusées ; où les sabres et les baïonnettes serviront à fabriquer de pacifiques instruments de travail, où les canons, sur lesquels Richelieu faisait graver cette terrible devise : *Ultima ratio regum*, seront fondus en clochettes champêtres, à moins qu'on ne les relègue dans les musées, comme des objets de curiosité.

« La terre est ma mère, et je m'assieds sur le sein de ma mère, » disait un chef indien à un de nos gouverneurs du Canada.

« Les arbres ont une âme, disaient les anciens Germains ; ils gémissent et saignent quand on les mutile d'une main profane. »

Cette bonne terre ! elle garde fidèlement la semence qui lui est confiée. Elle la fait germer, elle la multiplie dans ses entrailles ; et, pour quelques grains qu'elle a reçus, rend aux laboureurs de beaux épis dorés.

Ces arbres ombragent notre berceau, réjouissent notre jeunesse, étendent leurs rameaux protecteurs sur notre tombe.

J'ai pour la terre et pour les arbres une sorte de culte comme les Indiens de l'Amérique, comme les poëtes mythologiques de la Grèce, comme les peuples primitifs de la Gaule.

N'est-ce pas une affreuse chose à voir que les vertes prairies lacérées, déchirées par les boulets, les forêts dévastées par le feu où le fer aveugle, l'azur des lacs paisibles, l'éclat des horizons de pourpre obscurcis et voilés par la fumée des combats ; toute la sérénité d'un

lieu charmant, toute l'harmonie d'une riante ou majestueuse scène anéantie par la fureur d'une lutte acharnée ! Je ne parle pas des autres suites de la bataille, du sang de l'homme versé par la main de l'homme, des trouées faites dans de vaillants bataillons par l'obus et la grenade, des blessés et des morts gisant l'un auprès de l'autre, de tant de nobles cœurs qui, en une minute, ont cessé de battre, et de tant de pauvres mères qui pleureront quand on chantera le *Te Deum* de la victoire!

Grâce au ciel, je n'ai point à redouter à présent sur le chemin que je parcours un si effroyable spectacle.

Mon conducteur, qui, dans son instinct de conservation, a jugé prudent de se réconforter aux Rousses par un bon verre d'eau-de vie, fouette ses chevaux d'un air guilleret, et nous descendons rapidement la côte de Saint-Cergues.

Je voudrais la descendre encore plus vite, car il me tarde d'arriver à une esplanade dont je me souviens.

Enfin la voilà. A l'un des détours de la route, ouverte en cet endroit comme une clairière, entre les tiges colossales de sapins, de chênes, de hêtres qui l'entourent, à mes yeux apparaît tout à coup, comme une scène de théâtre au lever du rideau, la valleé justement célèbre dans le monde entier, le lac Léman, ce splendide miroir du ciel ; d'un côté, les murs de l'austère Genève ; de l'autre, la flèche de la cathédrale de Lausanne et les féeriques terrasses de Vevay. Sur la rive septentrionale, les vertes prairies, les frais enclos, les charmantes villes du canton de Vaud ; sur la rive savoisienne, les coteaux chargés de pampres, les forêts

d'arbres fruitiers, puis les pâturages et les rocs arides, tout un amphithéâtre d'une étonnante variété, montant de gradin en gradin, de zone en zone, jusqu'aux cimes du Buet, du Môle, du Saleve, jusqu'à ces sommités aériennes qui, selon l'expression du poëte anglais Rogers, semblent appartenir au ciel plus qu'à la terre ; jusqu'au dôme arrondi du mont Blanc, qui, avec son perpétuel manteau de glace, s'élève au haut de l'immense espace comme un immuable emblême de l'éternité.

Çà et là se déroulent de grandes ombres, çà et là flottent de légères vapeurs pareilles à des écharpes d'argent. Mais le lac est inondé de lumière, et les barques des pêcheurs avec leurs voiles triangulaires s'y balancent comme des cygnes aux ailes blanches, et villes et villages, tourelles superbes, chalets agrestes, champs féconds, prés sauvages, asile de l'aigle et du chamois, régions éthérées, source des torrents, trône des avalanches, tout ce qui plaît aux regards de l'homme, tout ce qui occupe son esprit, émeut, exalte ou terrifie son imagination, tout est réuni là par une des magnificences de la nature dans un cercle de quelques lieues.

O mes jours de jeunesse! En ces jours-là, j'ai contemplé pour la première fois ce merveilleux spectacle. Je le revois de nouveau après avoir erré longtemps en de lointaines contrées, et, dans l'émotion que j'éprouve, je me réjouis de penser que le cœur de l'homme, sous la neige des années, comme le sol sous la neige des hivers, garde encore son rayon céleste et ses facultés vitales!

POÉSIE

Par M. VIANCIN.

MINERVE[1].

I

Nuit, rends-moi cet heureux mensonge,
Enfant d'un sommeil agité :
— J'ai vu Minerve dans un songe,
Superbe d'immortalité.
C'était la figure vivante
Qu'une main fidèle et savante
Venait de créer sous nos yeux.
Brillants d'une céleste flamme,
Ses yeux révélaient sa grande âme
Et le sang du maître des dieux.

Elle parlait. — Vers nos collines,
Vers nos rochers retentissants
Montaient de ses lèvres divines
Les inimitables accents.

[1] Des deux parties fort distinctes de cette pièce, la première n'est pas d'une date récente. L'auteur doit l'inspiration de cette allégorie à une statue de Minerve qu'avait modelée M. Clésinger père, pour en décorer le péristyle de la bibliothèque de la ville, à l'époque de l'ouverture de cet établissement. — Les vers nouveaux rattachés à cette ancienne composition en sont en quelque sorte la contre-partie. C'est un tableau d'actualité.

Vésonce, à cette voix magique,
Semblait d'un repos léthargique
Secouer enfin les pavots.
J'ai cru voir même sur son urne
Tressaillir le Doubs taciturne,
Comme électrisé par ces mots :

« Dans tes remparts, toi qui sommeilles,
» Loin des fleurs du sacré vallon,
» Insensible aux doctes merveilles
» Et de Minerve et d'Apollon,
» O reine de la Séquanie,
» Toi que le flambeau du génie
» Eclaire encor sans t'échauffer,
» Dois-je rester dans l'impuissance
» De vaincre ta morne indolence ?
» Que faut-il pour en triompher ?

» Quels bruits émeuvent tes entrailles ?
» Ceux des clairons et des tambours,
» Du salpêtre sur tes murailles,
» Célébrant les fêtes des cours,
» De tes comptoirs le son profane,
» La voix de l'ardente chicane
» Dans les salles d'un noir palais ;
» Point d'écho qui réponde à l'âme
» De celui que ma gloire enflamme
» Et qui se livre à mes attraits.

» Dans ton humeur antipathique
» A ses élans, à ses transports,
» L'enthousiasme poétique
» T'importune de ses accords.
» De tes fils tel qui m'idolâtre,
» S'il ne cherche un autre théâtre,
» Se condamne à des jours obscurs,

» Et son nom méconnu du monde
» Ne pourra jamais franchir l'onde
» Qui serpente au pied de tes murs.

» Vainement du pouvoir suprême
» Ces monuments audacieux
» Dont s'est formé ton diadême
» Semblent se perdre dans les cieux ;
» Vainement l'équitable histoire,
» Recueillant tes titres de gloire,
» Te nomme fille des Césars ;
» Ta puissance et ta renommée
» Ne sont que poussière et fumée
» Sans la couronne des beaux-arts.

» Oh ! quel temps doit durer encore
» La sombre nuit de ton sommeil ?
» Quand verrai-je poindre l'aurore
» Qui doit éclairer ton réveil ?
» Est-ce du jour où mon image
» Viendra s'offrir à ton hommage ?
» Lève-toi s'il en est ainsi ;
» Ouvre les portes de mon temple,
» Approche, regarde, contemple,
» Chante Minerve !... La voici !

» C'est peu d'accorder un sourire
» Au fils à qui tu dois mes traits ;
» Dans sa noble ardeur, il aspire
» A pénétrer tous mes secrets.
» Sous ses mains apporte du marbre ;
» Nourris la séve du jeune arbre ;
» D'autres fruits en naîtront pour toi.
» Encourage, applaudis encore ;
» C'est ainsi qu'un peuple m'honore
» Et se montre digne de moi.

» Quand le feu promis à mon culte
» Dans Rhodes s'éteignit un jour,
» Pour me venger de cette insulte,
» Je quittai Rhodes sans retour.
» Athênes devient mon empire ;
» Le ciseau dispute à la lyre
» L'honneur d'y célébrer mon nom,
» Et sous des traits d'or et d'ivoire,
» Phidias consacre ma gloire
» Dans l'enceinte du Parthénon.

» Ici même, dans un autre âge,
» L'encens brûla sur mes autels ;
» Ici, j'inspirai plus d'un sage
» Admis au rang des immortels ;
» Après eux longtemps délaissée,
» Pour moi j'y trouve une pensée ;
» Mais j'attends un culte nouveau.
» Réponds à ma voix solennelle,
» Et puise à la source éternelle
» Qui féconde l'amour du beau. »

Elle dit. — J'ouvre la paupière,
Et le songe s'évanouit.
Le Dieu qui verse la lumière
Déjà s'élève et m'éblouit.
Je ne sais quel désir me presse
De revoir l'auguste déesse ;
Je vole à son temple entr'ouvert ;
Le cœur palpitant, je m'y jette ;
Mais la statue était muette
Et son autel était désert.

N'importe ! — de ce brillant rêve
Tout ne reste pas effacé :
L'espérance réelle achève
Ce que la fable a commencé.

Oui, de ce morne et froid silence
Dans l'avenir mon cœur s'élance
Au devant des jours radieux
Où, sur les pas de l'industrie,
Les beaux-arts, dans notre patrie,
Prendront un essor glorieux.

II

Ainsi l'impression d'une imposante image
Me fit rêver, dans l'ardeur d'un autre âge,
Au sommeil de notre cité ;
Mais je me confiais à ses destins encore ;
J'entrevoyais, je présageais l'aurore
D'un soleil triomphant de sa stérilité.

Et ma prévision n'était pas illusoire :
Tout m'annonce pour elle une phase de gloire ;
Déjà les temps sont bien changés.
Quand s'ouvre à ses enfants ce vaste sanctuaire
Où tous les ans grossit son trésor littéraire,
Bon nombre de lecteurs souvent y sont rangés ;
Les uns inclinés sur les pages
Des plus volumineux, des plus doctes ouvrages ;
Les autres consultant ces modèles divins
Qu'ont laissés les plus purs de nos grands écrivains ;
Ceux-ci jaloux d'orner, d'enrichir leur mémoire
Des hauts faits et des noms recueillis par l'histoire ;
Ceux là se complaisant à fixer leurs regards
Sur tel ou tel album devenu cher aux arts.
C'est un heureux concours de recherches, d'études,
De méditations, de différents travaux,
Qui du talent parfois éveillent les préludes
Et font éclore un jour des ouvrages nouveaux.
Et l'on dirait que la sagesse

Qui s'appelait jadis Minerve, vienne encor,
Sous la figure de Mentor,
Diriger ici la jeunesse.
A travers les écueils d'un courant dangereux,
La vanité s'expose au naufrage, — et sans doute
Loin des conseils de Weiss aurait fait fausse route
Plus d'un esprit aventureux.

Que de progrès sont dûs à tes vœux, à ton zèle,
Nestor des Bisontins, à ton berceau fidèle,
Modeste vétéran de nos littérateurs (1) !
Comme ils ont paré ton domaine
Les habiles imitateurs
Des traits de la figure humaine !
En grand nombre chez toi déjà sont abrités
Les types saisissants de nos célébrités :
Ici, du grand Cuvier s'élève la statue ;
Là, celle de Jouffroy sourit à notre vue.
De ces féconds cerveaux ainsi par le trépas
Du moins tout ne disparaît pas.
Boisot, Suard, Nodier, Joseph Droz, et tant d'autres,
Que nous ravit le ciel jaloux,
Ainsi revivent parmi nous,
Grâce à d'heureux talents qui sont aussi les nôtres.
Un artiste laborieux (2)
Qui naguère fermait les yeux
A buriné les traits et les titres de gloire
D'une foule de Franc-Comtois,
Du siècle dix-neuvième et des jours d'autrefois,
Dignes du temple de mémoire.

---

(1) M. Weiss, conservateur de la bibliothèque de Besançon est près d'accomplir sa 82e année.

(2) M. J.-B. Maire, auteur d'un riche médailler, sous le titre de : Galerie des illustrations francs-comtoises.

Pour contenter un juste orgueil
Par le soin d'honorer tous nos hommes célèbres,
L'art ne se borne pas à ceux dont le cercueil
Fut couvert de rameaux funèbres.
Des plus chers à notre cité
Il en est d'un mérite immense
Pour qui, de leur vivant, commence
L'équitable postérité.
Ainsi dans un buste modèle
Le poëte éminent qui dans nos murs est né,
Montre son large front justement couronné
Et rayonnant sur nous d'une gloire immortelle (1).
Ainsi de nos sculpteurs un des plus renommés (2),
Empressé de t'offrir avec nous un hommage
Concerté par nos cœurs de toi fiers d'être aimés,
Dans le marbre, cher Weiss, a taillé ton image,
Pour tes concitoyens monument précieux,
Qui recevra du temps un plus grand lustre encore,
Qu'en vain ta modestie écarte de nos yeux
Et dont notre amitié s'applaudit et s'honore.

Longtemps nous a manqué l'ensemble des tableaux
Que doit notre pays à d'illustres pinceaux :
Nous les comptions en petit nombre
Poudreux, disséminés et rélégués dans l'ombre.
Aujourd'hui par les vœux d'un zélé magistrat (3)
Qui, des beaux-arts, chez nous, a préparé l'éclat,
Par les mains d'un artiste, élève d'un grand maître
Et de qui la palette eut des succès nombreux (4),
Par un noble concours de tributs généreux
Que nous aimons à reconnaître,

---

(1) Victor Hugo.
(2) M. Clésinger fils.
(3) M. de Magnoncour, maire de Besançon en 1830.
(4) M. Lancrenon, directeur du musée.

Par l'émulation de ces jeunes rivaux
Qui déjà, d'une main savamment disposée,
Ont pu nous enrichir des fruits de leurs travaux,
Besançon possède un musée.
Et ce joyau de la cité
Ne reste pas le seul qui doive être cité :
Pour parer doublement sa beauté rajeunie,
La science et les arts marchent de compagnie.
J'ai parlé d'un musée : — elle en compte encor trois.
Le premier porte un nom qu'à jamais l'on respecte ;
Nous le tenons d'un sage, éminent architecte
Du plus infortuné, du meilleur de nos rois (1).
La ville a rassemblé, coordonné chez elle,
Par de hardis explorateurs
Et par les plus savants des classificateurs,
Tout ce que peut donner l'histoire naturelle.
Elle a vu recueillir dans un autre palais,
Qui nous offre aujourd'hui tous les genres d'attraits,
Grand nombre de fragments précieux, magnifiques,
Vénérables témoins de ses splendeurs antiques.
Elle a d'autres salons, plus ou moins fréquentés,
Où sont aussi représentés
Des hommes que l'on nous envie,
Tant les ont illustrés les phases de leur vie.
Dans son hôtel, aux murs par le temps assombris,
De nobles et grandes figures
Contre de modernes lambris
Montrent leurs guerrières allures.
Il en est dont, par un seul mot,
Le nom jette sur nous un long rayon de gloire :
Moncey, Pajol et Donzelot
Résumeraient toute une histoire.

---

(1) M. Pâris, architecte de Louis XVI.

Voulez-vous de nos cœurs partager les regrets
Au siége de l'Académie ?
Là, venez voir aussi les bustes, les portraits
De ceux de ses élus dont la tâche est finie.
Dans les fauteuils des morts, si parmi les vivants
Il en est dont les voix sont trop souvent muettes,
On n'en compte pas moins, même en eux, des savants,
Des artistes et des poëtes.
Et qui n'estime les écrits
De ceux dont la plume révèle
Des cœurs de citoyens, de bons et beaux esprits ?
Est-il société déjà vieille ou nouvelle
Qui mérite moins à propos
Le reproche honteux d'un stérile repos ?
Quelle autre a soulevé questions plus profondes,
Plus morales et plus fécondes,
Dans un espace de trente ans ?
Si tous les résultats n'en sont pas éclatants,
Ils attestent du moins la hauteur des idées
Dont nos âmes sont possédées.

« — Chez vous la poésie est morte, redit-on ;
» Sa langue aux Francs-Comtois est encore étrangère. »
Mensonge !... Elle nous fut et nous est toujours chère ;
Nos jeunes concurrents en saisissent le ton ;
Si ce n'est constamment d'une voix ferme et pure,
Ce n'est pas sans nul fruit que sont encouragés
Des accords faibles, négligés,
Que suivent d'autres chants d'un plus heureux augure.
Qui niera le pouvoir des monuments pieux,
Dont souvent notre âme est saisie
Et qui l'élèvent jusqu'aux cieux ?
Là, ne sentons-nous pas régner la poésie ?
Dans la chaire de vérité,
Elle inonde nos cœurs d'une sainte éloquence.

Nous la trouvons en vous, anges de charité,
Gardiens de nos abris consacrés à l'enfance,
Ouverts à la misère, à la caducité.
Unissant parmi nous l'agréable à l'utile,
La poésie est riche en langages divers :
Nous applaudissons aux concerts
Des nouveaux orphéons formés dans notre ville,
Et nous aimons à voir dans ces groupes touchants,
Qu'inspire au gré des cieux l'amour de l'harmonie,
La jeunesse échapper aux ignobles penchants
Dont elle est trop souvent ternie.
Honneur aux magistrats, heureux ordonnateurs
Des embellissements qui marquent leur passage !
Que de nobles travaux ont réjoui nos cœurs !
La poésie !... elle est sur ce rivage
Aux gazons veloutés, aux sentiers sinueux,
Aux massifs de divers feuillage,
Qui sont venus changer un sol marécageux
En frais et riant paysage (1).
Elle est sur ce mont bisontin
Qui trop longtemps dénué de parure,
Semble fier aujourd'hui de nous montrer enfin
Sa jeune et brillante verdure (2).
De tous côtés s'offrant à nos regards,
Elle est dans ces eaux jaillissantes
Dont les perles éblouissantes
Semblent illuminer l'enceinte de Chamars,
En dépit des hauteurs de ses sombres remparts (3).

---

(1) La promenade qui a reçu le nom de M. Micaud, maire de la ville, successeur de M. de Magnoncour.

(2) La montagne dite Rosemont, boisée depuis peu par l'administration municipale.

(3) Jet d'eau provenant des sources d'Arcier qui alimentent les nouvelles fontaines de la ville.

Elle est dans ce jardin féérique
Qu'on a créé naguère au pied d'un monument
Dont chaque jour la foule inonde le portique
Pour repaître ses yeux d'un autre enchantement (1).
Dirai-je les produits de luxe, d'industrie,
Et de science et d'art que l'on vient d'y ranger,
Les uns sortis des mains des fils de la patrie
Et les autres venus d'un pays étranger ?
Ah ! trop faible est ma voix pour rendre un digne hommage
A ces chefs-d'œuvre réunis.
Minerve en eût sacré le pompeux étalage,
Si ses pouvoirs n'étaient depuis longtemps finis ;
Mais elle a perdu son empire,
Et ces heureux tributs que tout un peuple admire
C'est au nom du vrai Dieu qu'ils ont été bénis.
Et c'est bien la sagesse immuable, éternelle
Qui nous fait voir ainsi par quels brillants chemins
Monte vers les sommets où son destin l'appelle
L'intelligence des humains.

Je n'ai fait qu'effleurer les plus belles conquêtes
Dont s'applaudit notre cité.
D'autres, d'un ton plus haut, dans la postérité,
Du progrès, parmi nous, célèbreront les fêtes.
Silence aux esprits détracteurs
Des enfants de la Séquanie !
Ce progrès que l'on nous dénie
Déjà marque chez nous ses pas rénovateurs.
Nous sommes, il est vrai, peut-être,
En arrière de ceux qui, plus entreprenants,
Et livrés, sans réserve à leurs goûts dominants,
Sont dirigés surtout par l'amour du bien-être ;

---

(1) Le jardin de l'Exposition universelle, commencé comme tant d'autres louables entreprises sous les auspices de M. Convers, ex-maire de Besançon.

Mais, j'en prends à témoin le céleste flambeau,
Nous avons su marcher vers le bien, vers le beau.
C'est à ce noble but que nous tendrons encore,
Et nous y parviendrons aux regards paternels
Du grand inspirateur dont l'univers décore
Les indestructibles autels.

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

ÉTUDE SUR CURASSON

Par M. LOISEAU,

PROCUREUR GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

Vers les premiers temps de l'empire, au moment où la France ouvrait l'ère des sociétés modernes par le bel ordre civil qu'elle inaugurait dans ses codes, le barreau de Besançon, saluant après la tempête l'aurore de meilleurs jours, renaissait sous d'heureux auspices. Proudhon venait de former à l'Ecole centrale du Doubs toute une génération de légistes, pleine d'élan, de sève et d'espérance, qui devait être le foyer de la nouvelle famille judiciaire. Dans ses rangs on distinguait un jeune homme luttant contre les difficultés d'une condition rigoureuse, mais doué d'une organisation puissante et d'une volonté opiniâtre. Le maître s'attacha à l'élève; il lui tendit la main, et un jour il lui révéla sa vocation en lui disant, avec la calme autorité de sa parole : *Vous*

serez avocat. Il avait pressenti l'une des futures célébrités de ce barreau.

Le jeune étudiant dont le professeur découvrait la carrière d'un si pénétrant coup d'œil, n'appartenait pas à une race ancienne du patriciat franc-comtois : il s'appelait Jacques Curasson. Né en 1770, le 7 décembre, fils d'un vigneron de Neublans, dans le Jura, d'une souche mainmortable, un voile funèbre avait couvert son berceau. A six ans, il restait sans famille, sans ressources, à la garde de Dieu. A voir le pauvre enfant suivre seul, tristement, le cercueil de sa mère, puis celui de son père, jusqu'au champ du repos, on s'était pris de pitié pour lui dans le village ; il intéressait par son malheur, il séduisit par son intelligence. On le plaça à la Maîtrise de Dole, pieuse fondation de la famille Carondelet, et cet enfant est celui qui devait inspirer plus tard à Proudhon un si véridique présage, et s'élever, par ses rares aptitudes et plus encore peut-être par l'énergie du travail, au rang des jurisconsultes qui ont le plus honoré l'Ecole franc-comtoise.

C'est de lui que je viens vous entretenir. Dans ce pays, le culte des souvenirs a toujours eu la puissance d'un sentiment national ; à côté des maîtres de la science, on n'oublie pas ces hommes dont la vie plus modeste a été néanmoins utile et dévouée aux rudes travaux de la pensée. Consacrons donc quelques instants à ce vigoureux esprit venu en pleine terre, et qui a grandi, battu des vents et de l'orage, au milieu des tempêtes. Demandons au passé de nous rendre un moment ce type si accentué, cette figure saisissante qui, à

travers les péripéties d'une longue carrière, garde jusqu'à la fin sa nature primitive et sa puissante originalité. Si la main du temps n'a pas respecté tous les traits de cette mâle physionomie, peut-être sentirons-nous encore dans ses œuvres une vibration de cette âme, dont l'art, comme dit Tacite, essaierait en vain de ranimer la forme divine, et qu'aucune matière ne saurait exprimer (1).

La nécessité, cette funeste conseillère, est aussi le mobile des grandes vocations : il semble que la souffrance active le développement de certaines natures, comme si l'âpreté de la vie réelle pouvait seule les contraindre à s'élever plus haut dans la région des idées. Dès l'enfance, Curasson, voyant qu'il devait tout attendre de lui, rien des autres, montrait un vif penchant pour la vie studieuse ; il dévorait les livres ; on remarquait déjà l'ardeur de sa curiosité, la sagacité de son jugement, la puissance de sa mémoire ; il y avait en lui un mélange de qualités sérieuses et de gaieté naïve, avec moins d'imagination que de raisonnement.

La lecture des Livres saints développa en lui des aspirations qui s'emparèrent fortement de son âme ; il devint religieux, mais il le devint comme il pouvait l'être, moins par sentiment que par réflexion, cherchant à allier les appréciations de la raison aux élans de la foi. L'étude de la théologie, qu'il avait commencée à Dole, laissa dans son esprit une empreinte ineffaçable.

---

(1) Forma mentis æterna, quam teneré et exprimere non per alienam materiam et artem possis.

Se destinant aux ordres, il était entré au séminaire ; mais la révolution, qui allait étonner le monde par tant de prodiges et tant de catastrophes, dispersa les jeunes gens qui se préparaient au sacerdoce et disposa autrement de son avenir. La constitution civile du clergé ferma les établissements religieux, et les prêtres qui ne voulurent pas se soumettre ne trouvèrent plus dans leur patrie ni sécurité ni repos. Curasson s'attacha à la fortune de ses anciens maîtres, et il erra en Suisse, de ville en ville, avec les débris du clergé franc-comtois, vivant du produit de quelques leçons, souvent privé du nécessaire ; mais bientôt cette voix mystérieuse qui fait toujours retentir dans le cœur de l'homme les douces et premières émotions de la terre natale, le rappela en France.

C'était le moment où la Révolution traversait l'une de ses crises les plus violentes ; c'était celui où l'Europe coalisée menaçant nos frontières, partout s'organisait la défense nationale. La Franche-Comté préparait avec un patriotique entraînement ses bataillons, qui devaient donner tant d'intrépides soldats aux armées du Rhin et de Sambre-et-Meuse, et contribuer puissamment à refouler l'invasion au delà du fleuve qui fut jadis la frontière de la Germanie. Curasson était à peine de retour que la réquisition l'enrôlait sous ses drapeaux.

Il n'aimait ni le bruit des camps ni le feu des bivouacs. Incorporé dans l'artillerie du Doubs, il s'autorisa de la faiblesse de sa vue pour obtenir un congé de réforme ; mais la liberté le laissait sans ressources. Un modeste emploi de secrétaire de mairie dans la com-

mune de Ferrières pourvut à ses premiers besoins. C'est là qu'admis comme précepteur dans la famille d'un ancien magistrat (1), il connut la femme destinée à être un jour la compagne de sa vie. En l'épousant plus tard, malgré de longues résistances, elle suivit moins le gré de ses parents que sa propre inclination. Il était pauvre, on la disait riche : il songea à se créer une carrière dans les hôpitaux qui s'ouvraient alors pour le service des armées, et il devint infirmier militaire.

On demandait un jour à Siéyès ce qu'il avait fait pendant la Terreur. « Ce que j'ai fait, dit-il, j'ai vécu. » Curasson vécut aussi et parvint à se faire oublier durant les longs et terribles orages déchaînés sur la France. Pourquoi ne pas dire qu'il paya son tribut aux idées nouvelles et aux entraînements de cette époque, lui que nous verrons plus tard et pour toujours l'inébranlable soutien et l'apôtre exalté des vieilles traditions ? Cette crise fut rapide dans sa vie. Déjà lors du 18 fructidor, au moment où Malet exerçait encore une sanglante dictature dans toute la province, il était dénoncé comme chef d'un complot royaliste. Deux de ses amis, secrétaires de l'adjudant général, se dévouèrent pour le sauver en détruisant la procédure. L'un a laissé comme magistrat un nom justement estimé : il s'appelait Trémolières ; l'autre, jeune et brillant officier, est mort à Wagram, en héros ; c'était le colonel Oudet.

Curasson suivait assidûment les cours de l'Ecole centrale, qui était alors le conservatoire des sciences mo-

(1) M. Ethis.

rales comme des sciences naturelles, et le dépôt des connaissances qui s'appliquent à la matière comme de celles qui ont pour objet l'humanité. C'est là qu'il entendit le grand interprète des lois nouvelles dans ces belles leçons où, renouant la chaîne des traditions légales, il relevait la religion du droit avec cette ferme méthode et cette merveilleuse lucidité qui faisaient la force et l'éclat de son enseignement. Proudhon l'enrôla dans sa jeune et vaillante armée, et bientôt il figura, au jour des épreuves publiques, parmi les plus capables. Aussi, lors de la suppression de son emploi dans les hôpitaux, était-il prêt pour cette longue et laborieuse carrière que son maître lui avait tracée et dans laquelle il a laissé de si honorables souvenirs.

Pendant trente années, Messieurs, son nom est mêlé intimement à l'histoire judiciaire de cette province. Chargé des plus graves intérêts, inspirant une confiance absolue, ses avis sont des jugements ; tous les jours, à toutes les heures, il paraît sur la brèche et il se sent libre sous ce joug de fer. L'audience est sa vie, et il a comme élu domicile au palais. Comment rappeler toutes les luttes qu'il soutint avec un tel succès, qu'en 1811 il n'essuya pas une seule défaite ? Ce n'est pas qu'il eût reçu du Ciel ces dons brillants qui séduisent ou entraînent, ce souffle divin des grandes inspirations de l'éloquence. Chez lui, point d'éclat ni d'élan, point de nuances étudiées ni de délicatesses de langage, mais un rare bon sens, un tact exquis, une intuition presque infaillible et ce qu'on peut appeler un merveilleux maniement des affaires. Voyez-le à la barre dans les grands

jours ; il commence l'exposé de la cause ; il ne tâte pas le terrain, il va droit devant lui, ou, pour mieux dire, il se précipite tête baissée pour choisir le lieu de l'action. Là, une fois maître de ses mouvements, il pose hardiment sa thèse, et autour d'elle il groupe avec habileté les raisons décisives et les moyens accessoires. Parfois il se borne à un seul argument, qui résiste à tous les coups, comme un bouclier solide et bien trempé. Point de phrases : il ne cherche pas le mot, le premier venu est pour lui le meilleur ; il ne voit que le but. Et cependant il n'improvise pas, il n'aborde même l'audience qu'après de fortes méditations qui lui permettront de réduire, s'il le veut, toute sa cause à une formule géométrique.

Dans cette jeune phalange qui préparait l'ère nouvelle du barreau, il avait trouvé des émules dignes de lui. Comment oublier parmi eux ce vénérable vieillard, jeune alors, athlète redouté dans ces grandes luttes de la parole et destiné à devenir l'un des ornements de cette Cour, M. Demesmay, que nos regrets sincères et nos vives affections suivent dans sa retraite? Il en est un autre qui devait s'élever au premier rang et régner en maître : j'ai nommé de Mérey. Celui-ci avait une intelligence tout à fait supérieure, une grande élévation de pensée, beaucoup de noblesse dans la forme, une science très étendue et puisée aux meilleures sources ; il s'était formé à l'école des jurisconsultes romains, ces apôtres du droit, et il possédait à fond leurs doctrines ; il planait dans les hautes théories, et sa vaste érudition répandait les plus vives lumières sur les textes les plus

obscurs. Curasson, au contraire, étudiait pour appliquer ; il savait pour agir, il visait à l'utile, au positif ; praticien consommé, expert en tactique judiciaire, il connaissait toutes les manœuvres de la procédure. La parole de l'un avait de la pureté et du charme ; son éloquence abondait en traits heureux, qui jaillissaient comme d'eux-mêmes des richesses de son imagination. L'autre dédaignait les plus simples procédés de l'art oratoire, et préférait le sans-façon et le négligé à toutes les pompes du discours.

En 1816, Curasson fut chargé d'une de ces causes qui sont pour l'avocat une épreuve décisive. Le général Marchand commandait à Grenoble pendant les cent-jours, au moment où cette place ouvrait ses portes à l'empereur ; il fut accusé plus tard de trahison ou de faiblesse. Enfermé dans la citadelle de Besançon, il attendait depuis plusieurs mois des juges et ne pouvait en obtenir.

Le désastre du général Marchand à Grenoble est une des pages les plus émouvantes de cette dramatique épopée qui commence à l'île d'Elbe et se dénoue à Paris le 20 mars 1815. Napoléon débarque le 1^er^ mars sur les côtes de Provence, avec quelques vieux soldats qui seront bientôt une armée ; il s'élance vers Lyon et suit à marches forcées la route qui conduit à Grenoble par le pied des Alpes. Il est déjà le 6 mars à Gap, et il espère voir le lendemain les murs de Grenoble ; mais au delà de la Mure, aux bords des lacs de Laffrey, il rencontre un détachement envoyé par Marchand pour détruire les ponts. Des deux côtés on s'arrête, et il se fait un silence

imposant. L'empereur s'avance seul ; sa contenance est calme ; à une faible distance de la troupe, il découvre sa poitrine et s'écrie : « *Soldats, si l'un de vous veut* » *tuer l'empereur, il le peut, me voilà.* » Ils sont électrisés par ses paroles, et tous jurent de le suivre. Confiant dans sa destinée, il marche sur Grenoble.

Il ne voyait pas seulement dans cette ville la capitale du Dauphiné et une place de guerre admirablement située au milieu des montagnes qui la dominent. Il connaissait l'esprit de cette patriotique cité, qui naguère encore accueillait dans ses murs avec des acclamations enthousiastes l'illustre héritier de sa puissance et de son génie. A Grenoble comme à Laffrey, pour lui, arriver, c'est vaincre. Marchand ne fit pas moins son devoir avec la loyauté d'un brave soldat ; et l'équité de l'histoire n'a pas confondu le malheur avec la trahison. Mais c'est en vain qu'il a tout préparé pour la défense. Une partie de ses troupes l'abandonne et ses ordres sont méconnus. Il est réduit à s'enfermer dans Grenoble, et là s'épuise en efforts désespérés. Le soir, par une obscurité déjà profonde, des cris confus retentissent dans la campagne ; des torches brillent sur la route et viennent éclairer les premiers bastions. C'est l'empereur qui s'avance au milieu d'un immense cortége dont les flots grossissent à chaque pas. Bientôt les soldats se précipitent vers les portes, qui volent en éclats : la résistance devient impossible. Quelques mois plus tard, le général Marchand, signalé comme traître dans un perfide libelle, était arrêté et conduit à Besançon, où il demandait des juges, qu'on refusait de lui donner.

Curasson, dont il réclame le concours, hésite un moment ; il craint que ses opinions bien connues ne soient un obstacle à la liberté de sa parole et au succès de sa cause ; mais bientôt, éclairé sur l'innocence de son client, il ne voit en lui que la victime d'une odieuse persécution ; dès lors il se voue tout entier à sa défense en homme de cœur, dont la conscience s'échauffe et s'illumine aux rayons de la vérité, il saura tout braver pour obéir à son devoir. Noble dévouement, qui restera attaché à l'honneur de son nom ! Le général Marchand ne fut pas seulement sauvé, mais justifié aux yeux de l'opinion, comme il l'est désormais pour l'histoire.

L'exercice assidu de sa profession ne suffisait pas à cet infatigable esprit. Depuis longtemps il voulait creuser son sillon dans le domaine de la science et essayer ses forces dans une œuvre de doctrine. Il ne songeait pas à entrer en lice avec les savants jurisconsultes qui avaient déjà commencé avec tant d'éclat et de succès l'explication de nos lois civiles ; mais comme l'a dit un profond penseur (1), le domaine du droit s'étend semblable au fleuve dont les flots grossissent à mesure qu'il s'éloigne de sa source ; en se dilatant, le droit devait aboutir à la diversité, tout en conservant dans ses applications infinies un trait commun, une sorte de type universel qui est comme le tronc de l'arbre dont les rameaux s'épanouissent çà et là sous l'action d'une sève commune et l'influence d'une végétation féconde.

La Restauration préparait la révision de nos lois fo-

(1) Leibnitz.

restières, et cherchait à concilier dans une équitable mesure deux intérêts toujours en présence et souvent en lutte, le droit social et le droit individuel. Depuis longtemps Curasson avait exploré nos vieilles ordonnances, puissante conception du génie de Colbert. Dès 1828, au moment où elles venaient de subir des réformes conseillées par la raison publique et sollicitées par de nouveaux besoins, il était prêt à publier son travail. Nul n'était plus apte à donner une interprétation utile et pratique du nouveau Code forestier. Toute sa vie s'était écoulée dans une province dont les forêts procurent aux communes de précieux éléments de richesse et de prospérité. Souvent consulté sur des questions d'usage, il avait concouru à votre jurisprudence, qui a enrichi cette partie du droit de monuments nombreux et mémorables. Lors de la discussion du Code, il adressait aux chambres un lumineux Mémoire contre plusieurs mesures désastreuses pour les communes, dont il sut défendre victorieusement les intérêts. C'est à lui, Messieurs, ne l'oublions pas, c'est à ses persévérants efforts, secondés par le dévouement éclairé de MM. Chiflet et de Terrier de Santans, qu'est dû le maintien dans le droit commun des *prés-bois*, cette ressource si précieuse pour nos montagnes, que le Parlement de Besançon n'hésitait pas à placer avec une fermeté si vigilante sous la sauvegarde de son autorité.

Que deviennent, hélas! avec les années, les rudes et patients travaux du jurisconsulte? Que devienent ces œuvres si lentement élaborées, ces savantes recherches, ces pages imprégnées des sueurs fécondes du travail,

écrites dans le recueillement de la pensée et dans le silence des nuits sans sommeil ? Le temps n'épargne rien ; la science marche, le progrès se développe, les idées se modifient, et il ne reste souvent du courageux pionnier de la première heure que le vague souvenir de son nom ! Avouons-le sincèrement, le traité de Curasson a vieilli, et pourtant il conserve encore, malgré l'âge, de sérieuses qualités. C'est la manière de Proudhon ; on voit que l'auteur procède du maître par une filiation étroite et directe ; on retrouve cet art de saisir vivement un sujet, d'en poser solidement les assises, de formuler nettement les principes pour en déduire dans une logique serrée toutes les conséquences. Soit qu'il expose la théorie générale du régime forestier et les règles spéciales aux bois des particuliers, soit qu'il développe les prescriptions applicables à l'ensemble de la propriété boisée, tout s'enchaîne, tout se lie dans la trame habile de ses conceptions, sa discussion claire et nerveuse révèle une main exercée et un esprit éminemment pratique.

Soyons indulgents pour ses erreurs et pardonnons-lui les entraînements de son zèle pour les intérêts des communes. N'est-il pas venu le premier, et n'a-t-il pas souvent obtenu de la jurisprudence la sanction de ses doctrines ? Aussi Proudhon a-t-il pu lui écrire : « Je » regarde votre livre comme un cadeau bien précieux, » et je suis vraiment flatté qu'il soit sorti de votre » plume ; c'était pour moi un indice certain qu'il de- » vait être bon. » — « Si avant d'en prendre connais- » sance, ajoutait un juge très-compétent, le comte

» Roy, ministre des finances, je n'avais pas su qu'il » était l'œuvre d'un homme très habile, j'en aurais eu » la conviction après l'avoir lu. » — « C'est un livre » comme on en fait en province, lui écrivait encore » M. de Cormenin, c'est-à-dire un livre consciencieux. » On a déjà remarqué avec raison que nos meilleurs » ouvrages de droit et de jurisprudence étaient compo- » sés dans les provinces. Ici nous sommes trop entraî- » nés par le tourbillon des affaires courantes. Votre » *Commentaire* est plein de faits d'une riche et judi- » cieuse instruction. »

Trois ans s'étaient écoulés depuis la publication du *Traité de l'usufruit*, et, suivant le pressentiment de Proudhon lui-même, le Code forestier avait adopté des solutions qui n'étaient plus en harmonie avec les doctrines du doyen. Curasson consentit à revoir et à compléter le livre, mais il ne voulut pas courber ses idées, comme un simple exécuteur testamentaire, devant la personnalité trop exclusive de l'auteur. Il respecte la pensée du maître, mais il maintient son indépendance et réussit à créer une œuvre qui, pour être encadrée dans celle de Proudhon, s'en détache pourtant au point de laisser à chacun sa vie propre et la responsabilité de ses doctrines. Le *Traité de l'usufruit* s'est enrichi, par ses savants travaux, des plus utiles développements sur l'exercice des droits d'usage, les voies à suivre pour leur reconnaissance dans les bois de l'Etat, le cantonnement, la délimitation, les nouveaux principes de compétence. Le volume consacré aux biens communaux est devenu un traité complet sur le régime municipal.

Pensant avec Leibnitz que l'histoire du droit est la substance du droit lui-même, il fut conduit, en étudiant l'organisation des communes, à cette grande question, toujours si débattue, de nos origines nationales. On sait qu'il ne put s'entendre avec Proudhon. Imbu des idées de nos vieux feudistes, confondant les effets avec les causes, effaçant toute distance entre des époques séparées par d'immenses révolutions politiques, le doyen persistait à faire remonter la féodalité à la conquête ; pour lui, les communes étaient propriétaires à l'invasion des Francks, et la violence des temps les avaient réduites à de simples usages. Curasson vint saper d'une main vigoureuse cette fausse théorie. A ce moment, retiré de la lice, Proudhon aspirait au repos, et il n'était plus d'âge à se corriger ; il se fâcha contre le disciple indocile qui cessait de jurer sur la foi du maître. Curasson résista ; ami de Proudhon, il préféra la vérité.

Nommé membre de l'Académie de Besançon, il communiqua sur cet intéressant sujet deux Mémoires à cette docte compagnie, qui fut toujours le foyer du mouvement intellectuel dans la province. Il ne visait pas à découvrir un nouveau système ; il savait que sur ce grand et dramatique problème de la formation territoriale et politique de la France, « le plus beau et le » meilleur était enlevé, pour parler le langage de la » Bruyère ; il ne pouvait que glaner après les anciens » et les habiles d'entre les modernes. » Le moyen âge avait été fouillé en tous sens de la profondeur de ses mystères ; il lui suffisait de marcher sur les traces de ces vigoureux penseurs qui ont fait, dans leurs travaux

sur l'histoire, l'honneur et l'éclat de notre temps. Mais ne lui demandez pas ces vues soudaines et élevées, ces aperçus vifs et ingénieux qui donnent à la vérité plus de force et de prestige. L'étude des rapports entre les idées et les faits, les recherches de ces lois générales qui gouvernent les sociétés humaines à travers les bouleversements politiques, voilà ce qui lui manque ! Montesquieu dit, en parlant des lois féodales : « Un chêne » antique s'élève, l'œil en voit de loin les feuillages, il » approche, il en voit la tige, mais il n'en aperçoit pas » les racines ; il faut percer la terre pour les trouver. » Curasson montre l'arbre, mais il ne creuse pas la terre ; il ne nous dit pas comment la féodalité s'est formée, avec lenteur, mais par une fatalité logique et inflexible, comment s'est fait le mélange des institutions romaines et des coutumes germaniques, comment les formes politiques qui avaient suffi à tant de siècles, minées par un secret épuisement, sont tombées sous le souffle d'une foi nouvelle qui venait rajeunir et purifier toutes les forces morales de l'homme, pour faire place à d'autres formes et à des combinaisons imprévues ! On a comparé l'histoire à une table de marbre sillonnée par des veines profondes. Curasson découvre le marbre, mais il ne montre pas ces veines intérieures creusées par les idées, les passions, les mœurs, les intérêts des générations qui ont paru sur la scène du monde dans ces drames si émouvants du passé.

En 1838, il publiait sur la compétence des juges de paix un Traité qui restera son œuvre capitale. On a dit souvent que l'étude du droit était inutile à ces magis-

trats, et Thouret lui-même, cet organisateur si habile et si profond de nos institutions judiciaires, ne leur demandait que du bon sens, du jugement, très peu de science et beaucoup d'équité. Au milieu des terribles émotions du moment, l'imagination poétisait l'avenir : elle aimait à rêver la paix des champs et la simplicité des mœurs pastorales. L'image de la justice populaire apparaissait alors sous les traits du berger de Virgile au milieu de riantes prairies. Comme on était loin de soupçonner ce prodigieux élan de la civilisation qui devait un jour porter partout le mouvement de l'industrie et du commerce, cette division infinie du sol, ce développement des communications et des échanges, cet essor de la richesse mobilière, tout ce monde nouveau soumis à l'action de lois multiples comme les rapports qu'elles embrassent et les intérêts qu'elles protégent ! Ces lois n'ont pas encore révélé leurs secrets aux simples intuitions du bon sens ; elles n'ont pas confié leur application aux mystérieuses inspirations de l'équité.

Pour juger Curasson, il faut le chercher dans cet ouvrage ; il est là tout entier, dans sa plus grande manière et avec la plus large expansion des qualités de son intelligence. La science peut rattacher un ensemble de doctrines sur le droit civil à un exposé théorique des règles de la compétence ; c'est ce qu'il a fait ; c'est aussi dans ce travail de puissante synthèse qu'est, suivant moi, le mérite du livre et que se révèle toute la vigueur de son esprit. Ce traité, c'est l'homme pratique, sûr de lui-même et dans toute sa maturité, c'est l'avocat mêlé à toutes les affaires de son temps et qui, après

trente années passées à la barre, grave dans le calme de ses méditations tous les souvenirs de sa vie judiciaire et condense les richesses, éparses çà et là, de son expérience. Vous pouvez le consulter, il vous donnera toujours un aperçu judicieux, un conseil éclairé, un document utile. N'attendez pas de lui ces recherches historiques et ces dissertations fécondes dont la vaste érudition d'Henrion de Pansey a enrichi cette partie de la science qu'il ne croyait pas indigne de ses veilles ; mais demandez-lui la vie réelle, le mouvement de tous les jours, soumettez-lui les incidents qui peuvent se grouper autour de la cause, et il vous répondra par une solution nette, précise, ordinairement exacte, dans cette langue peu ornée mais toujours claire, rapide, expressive, qui n'omet rien mais ne dit rien de trop et qui est par excellence la langue du droit et des affaires. C'est un ouvrage qui tient plus que les promesses de son titre ; aussi, depuis une première édition épuisée en moins d'une année, son succès a-t-il grandi chaque jour. Dès ce moment, adopté par l'estime publique, Curasson prenait rang parmi les jurisconsultes.

Au début même de sa carrière comme avocat, il s'était jeté avec l'impétuosité de sa nature dans les agitations de la politique. Né au confluent de deux grandes époques, il avait conservé l'inaltérable souvenir des terribles commotions qu'avait traversées sa jeunesse, et, sous l'impression des sanglants excès dont il avait eu le spectacle, il s'était fait des opinions qui furent persistantes et inflexibles ; brisant pour toujours avec l'esprit moderne, il s'attacha au culte du passé. Ses sympathies

se donnèrent irrévocablement à la royauté souveraine, incontestée, telle qu'il la voyait dans le calme majestueux de l'histoire. Les idées de 1789 ne furent pour lui que des nouveautés impossibles ou des témérités désastreuses. Il ne salua pas dans la Restauration seulement une ère de paix et un gage de repos ; son enthousiasme l'accueillit comme le type absolu et la règle divine des sociétés humaines. Il lui apporta le plus éclatant concours ; il fut vaincu avec elle en 1830 ; mais bientôt le parti victorieux le trouva parmi ses plus implacables adversaires. En 1831, il fondait la *Gazette de Franche-Comté*, et là, pendant trois ans sur la brèche, il combattit à bout portant, avec ses ardeurs, ses entraînements et ses colères, acceptant toutes les luttes, jusqu'au jour où la *Gazette*, trois fois poursuivie et trois fois condamnée, finit par succomber.

A ses côtés, faisait ses premières armes dans la feuille royaliste un jeune écrivain alors inconnu et réservé à de brillantes, mais trop rapides destinées, un des plus charmants esprits de notre temps, une nature pleine de grâce et de fécondité, observateur pénétrant, profond dans l'analyse, enlevé à ce pays par une mort prématurée, Charles de Bernard (1). Curasson et Charles de Bernard, soldats sous le même drapeau, défendant la même cause, et séparés pourtant par des tendances et des aspirations si diverses, fut-il jamais un plus frappant contraste ! Curasson, semblable à un gladiateur dont on voit tous les muscles, descendant hardiment

(1) Bernard Dugrail, né à Besançon.

dans l'arène, attaquant l'ennemi à outrance, sans souci des nécessités humaines et des réalités présentes, opposant les dogmes absolus aux doctrines contingentes qui prévalaient alors, et poussant dans ses dernières conséquences l'argumentation rigoureuse ; Charles de Bernard, cherchant à raviver les anciennes traditions par l'esprit des temps nouveaux, et à cimenter entre le passé et le présent cette alliance toujours si difficile et qui exige tant d'art et de bonheur. Il aurait voulu bâtir, comme il le disait lui-même, un temple moderne avec les débris du vieil édifice social, et ses poétiques inspirations plaçaient sur le pavois de l'antique royauté le chef d'une monarchie populaire, « débarrassée, écri-» vait-il, de tout ce qu'il y avait d'usé dans la Restau-» ration, entourée de tout ce qu'il y aurait eu d'éner-» gie, de talent et de patriotisme dans les générations » nouvelles ; » et il ajoutait : « Depuis que le dogme » du droit divin est tombé devant le principe de l'élec-» tion, la société sent et sentira chaque jour davantage » la nécessité de se creuser dans la terre des bases » puissantes pour remplacer l'appui qu'elle ne demande » plus au Ciel. C'est donc désormais dans les intérêts » matériels, populaires, que tout gouvernement sérieux » doit plonger ses racines (1). »

C'était le temps de ces grandes luttes dont le souvenir commence à se perdre dans les horizons chaque jour plus lointains de l'histoire ; c'était celui de ces batailles rangées où les partis, sans cesse en présence, se prodi-

(1) *Gazette de Franche-Comté.*

guaient l'insulte et la menace. La guerre civile semait l'épouvante à travers ce monde livré à tant de disputes. Ces agitations pénétrèrent même dans cette ville, dont le ferme bon sens a toujours su calmer les dissidences politiques, en unissant, comme par un lien de parenté, tous les membres de la famille franc-comtoise. Curasson, sans cesse au plus fort de la mêlée, fut signalé à l'animosité populaire. Trois fois l'émeute visita sa demeure et brisa ses vitres. Il fut tenté de dire, comme Siéyès après la visite de l'énergumène qui était venu chez lui pour lui tirer un coup de pistolet : « Si Poule revient, je n'y suis pas. »

La politique resta sa passion dominante ; il fut toujours homme de lutte et de parti. Il ne recherchait pas les honneurs et les dignités : membre du conseil d'arrondissement et du bureau des hospices, il n'eut pas d'autres titres ; il perdit l'un sans regret ; mais, destitué de l'autre, il ne put se résigner à cette brutale mesure, qui fut d'ailleurs promptement réparée. Il avait un ascendant considérable ; son cabinet était devenu comme un lieu de conférences, un centre permanent pour tous les hommes habitués à penser sous l'influence de sentiments identiques et à agir sous l'impulsion d'une commune discipline. Là, il exerçait un singulier empire et il semblait attirer à lui toutes les volontés. Du reste, il ne se mettait pas en réserve ; il consacrait au service des siens, avec une prodigalité sans mesure, son zèle, ses forces, son temps, et il avait même un coin d'intolérance qui ne déplaisait pas aux partis extrêmes. Son ardeur expansive suffisait à toutes les nécessités.

Il aimait aussi les controverses religieuses ; dans ce monde, qui nous paraît si mobile, nous changeons moins que nous ne le pensons nous-mêmes ; il y a dans nos idées de l'âge mûr la profonde empreinte des premiers sentiments dont Dieu a saisi notre âme. Chez Curasson on retrouvait dans l'avocat le théologien, mais au-dessus du théologien toujours l'homme politique. Passionné pour l'attaque, il agitait les questions les plus susceptibles, sans trop de souci de leur opportunité. Prenait-il à partie dans de véhéments libelles, à l'occasion de mandements politiques, un prélat en pleine possession de son autorité (1), il ne reculait pas devant des violences de style qui contrastent péniblement avec un sujet si grave et si douloureux. Repoussait-il le concordat de 1801, « ce grand acte qui venait de terminer, » dit un illustre historien (2), une des plus affreuses » tourmentes que la religion eût jamais traversées, » les objets réels s'effaçaient à ses yeux, il supprimait les difficultés et les obstacles, et cette nature excessive, perdant la clairvoyance des faits, n'avait plus le calme nécessaire à leur équitable appréciation.

Infatigable au travail, Curasson aimait à retremper ses forces dans le calme de la pensée, loin des bruits et des agitations de la ville. Comme Horace, son poëte aimé, il avait rêvé une maison à Rome, un jardin à Préneste et une ferme dans la Sabine, avec assez de livres et un honnête pécule ; mais si Horace lui avait appris les arrangements intérieurs de la vie, s'il lui

(1) Mgr. Lecoz. — (2) M. Thiers.

avait recommandé de rechercher une modeste existence et d'éviter ce qu'il appelle les mœurs superbes, ce grand maître des élégances ne lui avait pas enseigné le secret de la distinction et du goût, de cette urbanité exquise, de ce talent de tout dire avec mesure, dont il est resté lui-même un si parfait modèle.

C'est auprès de Cléron, à Scey-en-Varais, dans le manoir un peu délabré d'une très ancienne famille, au pied d'une tour placée sur un riant coteau, comme pour mieux jouir du gracieux vallon de la Loue, qu'il avait pu acquérir les délices de Préneste. Là, il avait le spectacle des saisissantes beautés de la nature franc-comtoise, qui semblait développer pour lui la mâle et noble architecture de nos montagnes. Sous ses yeux, une végétation vigoureuse et des prairies verdoyantes au milieu des sinueux contours de la Loue, qui tantôt piétine et gronde et tantôt laisse entrevoir un sourire ; devant lui, l'une des chaînes du Jura, dont les versants, chargés de bouquets d'arbres et de verdure, descendent en amphithéâtre pour se perdre doucement dans les plis de la vallée ; partout de belles et fortes teintes, divines splendeurs de la création, venant se refléter dans l'homme et donner à ses idées plus de profondeur et d'étendue ; partout la fraîcheur d'une éternelle jeunesse, l'air pur et libre, l'air de la pensée, des nobles émotions de l'âme, et cette ineffable poésie qui remue le cœur et l'élève vers Dieu. C'est là que, dégagé de toute contrainte, il venait respirer librement et chercher le repos de l'esprit dans les joies de la famille et les épanchements de l'amitié.

Comme il était heureux au milieu de ces hommes des champs, de ces rudes et patients travailleurs qui lui rappelaient son origine, dont il savait parler sans trop d'orgueil ni de fausse modestie ! Comme il aimait à se voir dans la société de quelques intimes rapprochés par la sympathie des idées et des sentiments ! Son toit hospitalier reçut alors plus d'une discrète confidence et abrita bien des espérances et des regrets. On recherchait son commerce, et pourtant il n'était pas homme du monde, il lui manquait une sorte de vénusté qu'il n'avait pas reçue de la nature. Sous la rudesse de ses traits un peu sombres, et sous la brusquerie de ses formes, on retrouvait toujours le paysan du Danube. Avec ses amis, il avait de l'abandon et une gaieté expansive, il se mettait à l'aise, et sa conversation prenait un tour parfois piquant, mais touchant souvent au trivial, et d'une saveur particulière.

Cependant les années marchaient, et cette organisation si robuste, cette constitution de fer, qui avait résisté aux plus rudes assauts, commençait à faiblir sous l'action du temps et le peu de ménagement de ses forces. Il traitait sa santé en esclave soumise, comme s'il ne fût pas bien sûr qu'on dût mourir. Au barreau, il avait ressenti dans ses relations professionnelles certaines amertumes qui le décidèrent à hâter sa retraite, et, après trente ans d'une vie militante, il déposa sa robe. Depuis le jour où il s'éloigna de cette barre avec l'émotion d'un suprême adieu, on put dire de lui, comme Pasquier d'un ancien avocat de son temps ! « *Le palais* » *se rendait chez lui, et il était comme l'oracle de la*

» *ville.* » Il n'aspirait pas au repos ; pour lui, vivre c'est travailler ; il reprit dès lors avec une nouvelle ardeur ses compositions et ses livres. C'était merveille de trouver en lui, sous les glaces de l'âge, cette chaleur de l'esprit, et il pouvait dire, comme Senèque à Lucilius : « Je suis vieux, le mot de vieillesse est lui-même » trop jeune pour ce que je suis avec cette machine » usée et délabrée ; mais l'injure de l'âge que je sens » dans le corps, je ne l'éprouve pas dans l'âme. »

Il préparait un traité sur la législation fluviale, et il approfondissait dans ses applications les plus étendues le régime légal des eaux, ce principe de vie et de fécondité pour le sol, ce moteur de l'industrie et du commerce, l'une des magnificences de Dieu, que l'homme fait sienne et approprie à ses besoins par l'énergie de sa volonté et l'ascendant de son génie. Il songeait aussi à une publication importante sur le droit ecclésiastique ; enfin, il avait tracé d'une main ferme et savante le plan d'une œuvre dont ses manuscrits laissent déjà voir la belle structure, et qui devait être la dernière expression de ses théories sur le droit municipal ; mais ces livres, ces travaux, ces joies de ses derniers ans, ces vertes couronnes qui souriaient à sa vieillesse, n'étaient que les rêves dorés d'un intrépide esprit, qui croit en sa durée parce qu'il voit sa force, et ne compte pas avec le destin.

Lié depuis longtemps avec les missionnaires d'Ecole, il était allé les voir à leur séminaire. Au retour, sa voiture descendait la rampe des Montboucons, lorsque, effrayé par la rencontre d'un cantonnier sur la route, le

cheval s'emporta et vint précipiter l'équipage dans un des fossés. La chute avait été violente ; Curasson fut ramené chez lui avec une fracture à l'épaule. Tout faisait néanmoins espérer que l'accident n'aurait pas de suites funestes ; il le crut lui-même, et, se faisant illusion sur un mieux passager, il se regarda comme guéri et se pressa de reprendre ses habitudes et ses travaux. Une sortie imprudente causa une rechute, et cette fois la science échoua devant une crise encore aggravée par l'âge et l'épuisement des forces. Il avait soixante-onze ans ; il conservait pourtant, malgré ses souffrances, la même sécurité ; mais son état empirait chaque jour, et le moment suprême ne tarda pas à arriver. C'était le 16 août 1841. Entouré de ses enfants et de ses amis, Curasson prit d'eux un tendre congé, et, se séparant de toutes ses affections, il porta un regard chrétien vers le séjour des célestes espérances et remit paisiblement son âme au souverain maître de la vie. Tout à coup sa respiration cessa : il n'était plus.

Non loin de Besançon, Messieurs, dans le village de Ferrières, se trouve depuis vingt ans une tombe modeste ; sur la pierre funèbre je voudrais inscrire ces mots, qu'aimait à tracer de sa main celui qui repose en ce lieu solitaire : CURASSON JURISCONSULTE FRANC-COMTOIS. Ces mots suffisent à sa mémoire. Au fond de cette tombe, laissons, avec le respect dû aux idées sincères, des passions et des luttes qui ne sont plus de notre temps. Dans la mobilité des évènements, les années marchent, et il viendra peut-être un jour, c'est mon espérance, où s'effaceront les traces des agitations et des

haines qui ont divisé le passé; mais ce qui survivra, c'est le souvenir du bien et du mal, c'est celui des services rendus, des devoirs accomplis. Curasson restera l'un des représentants de cette puissante génération qui conserve sur nous une parenté véritable. Sans doute il n'est pas au premier rang; mais, s'il n'a pas ces vues qui planent sur les hauteurs de la pensée et en dominent les horizons, si on ne trouve pas en lui l'étendue de l'érudition, la profondeur des recherches, l'éclat du style, le prestige de la forme, il possède le vif sentiment du droit, la sève de la doctrine, la solidité des principes, la sûreté des déductions; il a cette sobriété romaine qui montre la vigueur de l'esprit; mais ce qu'il a surtout, c'est le bon sens, c'est la droiture du raisonnement, c'est la promptitude et la justesse du coup d'œil, c'est la science des affaires. Donnons-lui donc place, Messieurs, dans cet école franc-comtoise, qui compte déjà tant de solides talents et d'éclatantes renommées. Unissons-nous dans un pieux sentiment de patriotisme et de respect pour célébrer sa mémoire dans la solennité de cette audience. La Franche-Comté, dont la vitalité puissante vient de se produire avec tant d'énergie et de succès dans ce brillant congrès de l'industrie, du commerce et des arts que nous avons tous admiré, et qui est pour elle un juste sujet d'orgueil, la Franche-Comté a toujours su honorer le génie de ses orateurs, les travaux de ses écrivains, la gloire de ses capitaines, le dévouement de son clergé, la sience de ses magistrats, elle a des souvenirs et des regrets pour tous ceux qui ont illustré la terre natale. Puissent les sympathiques échos de la

vieille cité redire le nom de cet enfant du peuple qui a vaincu par des efforts presque surhumains la mauvaise fortune, de cet athlète vigoureux qui, après une longue et laborieuse carrière, nous a laissé de solides monuments élevés à une science dont il fut l'un des plus intelligents et des plus dévoués interprètes !

CONSIDÉRATIONS

RELATIVES AUX

FUTAIES DE SAPINS DU JURA

Par M. REYNAUD-DUCREUX.

Les futaies de sapins constituent une partie importante de la richesse des hautes montagnes du Jura. L'étude de leur mode de croissance est donc d'une grande utilité pour le pays parce qu'elle donnera le moyen, comme on le verra tout à l'heure, de fixer presque exactement d'après leur grandeur et d'après leur âge actuels, la valeur que les arbres auront à une époque déterminée, et de fixer aussi la véritable valeur du sol sur lequel ils croissent, ainsi que le mode d'aménagement qui donnera le revenu le plus avantageux. Cependant, les observateurs qui ont étudié jusqu'à ce jour, la croissance des sapins du Jura, ne paraissent pas avoir publié les résultats auxquels ils sont arrivés. Nous croyons utile de faire connaître les idées que nous ont suggérées nos propres observations ; elles pourront être utiles aux personnes qui seraient en position de se livrer à ce genre de recherches.

Nous divisons notre travail en trois paragraphes. Dans le premier paragraphe, après avoir rappelé au lecteur,

le mode général de croissance des sapins, nous faisons connaître comment nous avons reconnu la loi de croissance de forêts déterminées, et nous énonçons les problèmes que nous avons l'intention de résoudre.

Dans le second paragraphe, nous expliquons comment nous résolvons les problèmes que nous nous sommes posés, et nous indiquons les numéros des tableaux qui contiennent les résultats de nos calculs; nous indiquons également les principales remarques auxquelles donnent lieu les résultats obtenus.

Le troisième paragraphe fait connaître les formules de mathématiques élémentaires auxquelles nous sommes parvenus, comme conséquence de notre théorie, et qui ont servi à calculer les tableaux.

Une note placée à la fin de ce dernier paragraphe fait connaître la méthode en usage pour le cubage des futaies et ce que nous croyons qu'il serait utile de faire pour éviter en partie les inconvénients que présente l'emploi de cette méthode.

§ Ier.

Toutes les personnes qui se sont un peu occupées de physiologie végétale savent que les divers arbres qui fournissent au commerce le bois de sapin, prennent leur accroissement annuel en longueur par le développement d'un bourgeon terminal, et leur accroissement annuel en grosseur par une couche ligneuse d'une certaine épaisseur, qui se forme sous l'écorce et enveloppe

l'arbre dans toute sa longueur. Ce phénomène annuel de croissance n'est modifié que dans l'état maladif.

La quantité d'accroissement annuel soit en longueur soit en grosseur dépend d'un grand nombre de circonstances telles que la nature et l'altitude du sol, son exposition, les courants d'air auxquels il est principalement exposé, etc. Il faut donc évaluer pour chaque forêt en particulier, et souvent même pour chaque canton d'une même forêt, la quantité d'accroissement annuel que le bois de sapin peut y acquérir. Il faut aussi déterminer à peu près, à quelle hauteur ces arbres commencent à se couronner, c'est-à-dire à cesser de croître en hauteur d'une manière appréciable.

Mais s'il existe ainsi de très grandes différences suivant les localités, dans la manière de croître des sapins, il existe aussi dans cette croissance, des phénomènes généraux qui se reproduisent partout de la même manière. Ainsi partout, la plante après être sortie de terre, croît d'abord lentement pendant quelques années, puis tout à coup arrivée à une certaine hauteur, elle s'élance et grandit annuellement d'une quantité presque constante pendant bien des années ; puis, cette vigueur de croissance diminue et enfin l'arbre se couronne. En même temps qu'il croît en hauteur, il se recouvre annuellement sur toute sa longueur ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, d'une couche ligneuse dont l'épaisseur n'est pas la même sur toute la longueur de l'arbre. Vers le pied de l'arbre, elle prend souvent beaucoup plus d'épaisseur que partout ailleurs ; et sur le reste de sa longueur elle varie le plus souvent d'une manière

notable, d'un point à un autre qui n'en est éloigné que de quelques mètres.

Heureusement il n'est pas nécessaire pour connaître la valeur que l'arbre aura à un âge déterminé, d'étudier la loi de croissance en épaisseur sur toute sa longueur ; cette remarque est la conséquence de ce que dans le commerce on ne mesure pas le volume exact de l'arbre ; on lui substitue le volume fictif d'un prisme droit à base carrée. Ce prisme a pour côté de la base le quart sans déduction du périmètre de l'arbre équarri ou au moins écorcé au milieu de la portion de sa longueur, comprise entre une section faite près de terre et une autre faite vers le sommet au point où l'arbre ne conserve plus qu'environ trente-six centimètres de circonférence, longueur que nous nommerons longueur équarrissable. Généralement, ce point où le périmètre de l'arbre sert à déterminer le côté de la base du prisme fictif se trouve entre dix et vingt mètres au-dessus de terre ; c'est donc là qu'il faut multiplier les observations sur la loi de croissance jusqu'à l'époque à laquelle l'arbre acquiert à cette hauteur un périmètre de un mètre deux centimètres à un mètre trente-deux centimètres, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'arbre puisse donner au commerce, des bois désignés sous le nom de bois moyens et de gros bois. Hé bien ! malgré les inégalités annuelles de la couche ligneuse qui résultent des inégalités climatériques d'une année à l'autre, on trouve que sur un sol déterminé, la moyenne de dix années consécutives varie peu depuis le cœur de l'arbre à la hauteur que l'on considère pendant une période de quarante à

soixante années. Dans certains sols privilégiés, la moyenne annuelle se continue encore au delà ; et le plus souvent cette moyenne est plus forte à dix-huit ou vingt mètres au dessus du sol qu'à huit ou dix mètres ; aussi l'arbre en vieillissant devient moins conique qu'il ne l'était d'abord. On peut donc faire cette remarque importante : que si dans deux forêts différentes, les jeunes arbres de quinze à vingt mètres de hauteur paraissent plus coniques dans l'une que dans l'autre, cela provient de ce que le sol de la première est meilleur que celui de la seconde, à moins que la croissance en hauteur ne soit considérablement plus forte dans cette dernière que dans la première. L'observation de la forme des arbres d'une forêt de sapins fournit donc déjà des renseignements précieux sur la valeur du sol.

Nous avons dit tout à l'heure que l'épaisseur annuelle moyenne de la couche ligneuse ne se maintient à peu près égale au milieu de la longueur équarrissable que pendant une période de 40 à 60 ans. Cette vigueur de croissance diminue ensuite en hauteur comme en épaisseur ; et on ne s'écarte pas beaucoup de la vérité en admettant que ces deux croissances différentes varient proportionnellement. Cette hypothèse qu'un très grand nombre d'observations concordantes nous ont fait admettre peut être considérée comme la base de notre travail mathématique qui compose le troisième paragraphe de ces considérations. Ce n'est pas, cependant, que nous prétendions que lorsque l'arbre est avancé en âge, la croissance du bourgeon terminal soit encore dans la même proportion que 50 ans auparavant avec l'épais-

seur de la couche ligneuse ; mais la partie supérieure de l'arbre grossit et la longueur équarrissable augmente encore à peu près comme si la hauteur totale de l'arbre avait continué d'augmenter. Il est important de remarquer que plus la croissance primitive est forte, plus elle diminue rapidement.

Une conséquence de l'hypothèse sur laquelle nous basons notre théorie est que dans toutes les forêts où le rapport des croissances en hauteur et en épaisseur est le même, les arbres, capables de fournir le même équarrissage, fournissent aussi la même longueur et donnent le même volume. Mais si ces forêts n'étaient peuplées que de jeunes bois de même valeur, certaines d'entre elles pourraient valoir quatre fois autant que les autres, parce que le temps nécessaire pour y obtenir des futaies de même valeur pourrait être beaucoup plus long dans les unes que dans les autres. Des estimateurs qui s'en rapporteraient à l'apparence leur attribueraient la même valeur.

Quand un sapin est abattu et débité en plots pour en faire des planches, et mieux encore quand il est débité en plots très courts pour la confection des divers objets de boissellerie, il est bien facile de déterminer quels ont été moyennement ses accroissements annuels en hauteur et en grosseur. En effet, la couche ligneuse annuelle se forme en quelques mois et sa surface voisine de l'écorce se durcit d'une année à l'autre en prenant une apparence qui permet à l'œil de distinguer facilement toutes les couches. Il suffit donc de compter toutes ces couches sur une section perpendiculaire à la

longueur pour connaître l'âge de l'arbre à la hauteur de cette section, et l'épaisseur moyenne des couches donne l'accroissement annuel moyen en grosseur, que l'arbre a pris à cette même hauteur. On voit qu'on obtient facilement ainsi l'accroissement moyen en grosseur pour 10, 20, 30, etc. années consécutives. Quant à l'accroissement annuel moyen en longueur, il suffit pour l'obtenir, de diviser la longueur du plot par la différence d'âge des deux sections qui le terminent. On peut aussi, quand l'arbre n'est pas débité en plots, couper tout près du tronc et à diverses hauteurs, des branches encore assez vigoureuses pour que leurs couches ligneuses annuelles soient bien apparentes; l'âge de la section de la branche, comptée comme on l'a fait pour les plots, donnera l'âge de la section horizontale, faite dans l'arbre à hauteur de l'insertion de la branche. On aura donc ainsi le nombre d'années qu'il a fallu à l'arbre pour prendre sa grosseur en ce point, et la différence d'âge de deux branches indiquera combien il a fallu d'années à l'arbre pour s'allonger de la distance comprise entre les naissances des deux branches.

Les lois de croissance des bois d'une forêt de sapins étant ainsi déterminées par l'observation, il est possible de résoudre divers problèmes relatifs à ce genre de propriétés, et entre autres les trois suivants que nous regardons comme les plus importants :

1^er^ PROBLÈME.

Quelle est la valeur du revenu annuel que peut four-

nir une forêt de sapins, exploitée avec soin, et dont on connaît l'âge de la coupe finale?

2e PROBLÈME.

Quel âge doivent avoir les arbres à l'époque de la coupe finale d'une forêt de sapins pour que le propriétaire retire de cette forêt le revenu le plus avantageux?

3e PROBLÈME.

Quelle est la valeur actuelle d'une forêt de sapins déterminée?

Avant de passer au second paragraphe dans lequel nous résoudrons les problèmes que nous venons de poser, nous croyons devoir faire connaître quelques résultats de l'étude des lois de croissance des sapins.

Dans toutes les forêts qui n'ont pas été conduites avec soin depuis un certain nombre d'années, on trouve même dans les meilleurs sols forestiers de petits arbres de un mètre à un mètre et demi de hauteur, qui sont âgés de plus de 50 ans. Leur croissance annuelle moyenne en hauteur n'a donc été que de quelques centimètres et celle en grosseur que d'une fraction de millimètre. La même remarque se fait également sur des arbres d'une hauteur beaucoup plus considérable. Il est facile de remarquer que tous ces arbres sont dominés et recouverts depuis longtemps par des arbres quelconques.

Dans les siècles passés, où on ne donnait aucuns soins

aux forêts de sapins, il a dû nécessairement en être souvent de même et on s'en assure aisément. Il suffit pour cela d'étudier les croissances de vieux sapins débités en plots courts pour servir à la confection des ouvrages de boissellerie. On en trouve qui, pendant un siècle, n'ont eu comme les petits arbres dont nous parlions tout à l'heure que des croissances très-faibles ; mais on trouve toujours qu'arrivés à la hauteur à laquelle ils n'étaient plus dominés, ils ont pris pendant trente à quarante années au moins, la vigueur de croissance existant encore sur le sol où ils ont végété ; puis alors comme aujourd'hui cette vigueur maximum a diminué peu à peu et a fini par être presque nulle.

Les phénomènes que nous venons de décrire se sont nécessairement produits dans presque toutes les vieilles forêts. Il en est résulté que bien des observateurs qui n'étudiaient les lois de croissance que sur la partie inférieure de l'arbre ont pensé que sur certains sols forestiers où l'on rencontre cependant de très beaux arbres, la croissance annuelle moyenne en grosseur n'était que de un millimètre et même moins en même temps que celle en hauteur était également très-faible. Le raisonnement ainsi que nos propres observations ne nous permettent pas de partager cette opinion. Et d'abord le raisonnement conduit à cette conséquence que si des arbres qui fournissent des pièces de cinquante centimètres d'équarrissage sur quarante mètres de longueur n'avaient d'abord jamais eu d'épaisseur de couche ligneuse annuelle plus forte que un millimètre, puis plus tard des épaisseurs décroissantes, le point à moitié lon-

gueur équarrissable aurait exigé plus de quatre cents ans pour fournir la grosseur qu'il donne aujourd'hui ; il faudrait encore y ajouter le temps nécessaire pour s'élever de terre à la hauteur de ce point : il lui aurait donc fallu cinq cents ans d'existence, et il ne les a pas. Donc cet arbre a eu à certaines époques des croissances beaucoup plus fortes qu'on ne le pense. Si nous avons recours à l'observation, nous déclarons que pour ce qui nous regarde, nous n'avons pas rencontré de sapins notablement gros et grands, qui n'aient pas eu de fortes croissances pendant un assez grand nombre d'années postérieures à l'époque à laquelle ils avaient atteint la moitié de leur longueur équarrissable.

Concluons donc qu'il faut de toute nécessité, avant de se faire une opinion sur la loi de croissance d'une forêt, étudier cette loi à quinze ou vingt mètres au-dessus du sol, sur un nombre d'arbres suffisant ; noter avec attention, pendant combien d'années se maintient à cette hauteur la forte croissance des premières années, et remarquer ensuite, quelle loi elle suit dans sa décroissance. Après ces observations, mais seulement alors, on pourra se faire une idée nette de la valeur de la forêt.

A ces recherches suffisantes, pour répondre aux questions que nous avons posées, il serait intéressant d'ajouter la suivante : Il faudrait voir si les superbes sapins que fournissent les forêts de Levier, du Russey, etc. sont généralement des arbres dont la croissance pendant le premier siècle de leur existence a été considérablement retardée ou accélérée ; rechercher si c'est

à la lenteur ou à la rapidité de cette première croissance qu'il faut en partie attribuer la permanence de leur existence longue et vigoureuse ; ou bien si la nature du sol a suffi, indépendamment des conditions de leur première croissance, pour leur donner les énormes dimensions auxquelles ils atteignent.

§ II.

1re QUESTION.

Quel est la valeur du revenu annuel que peut fournir une forêt de sapins exploitée avec soin et dont on connaît l'âge de la coupe finale et la loi de croissance ?

Pour évaluer le revenu par hectare d'une forêt dont la loi de croissance et l'âge de la coupe finale sont connus, nous admettons qu'il y a autant d'hectares que d'années dans l'âge de la coupe finale ; alors le produit total qu'aura fourni un hectare pendant ce nombre d'années, représentera le revenu annuel de la forêt : en le divisant par le nombre d'hectares, ou ce qui est la même chose, par le nombre d'années qui marque l'âge de la coupe finale, on aura le revenu annuel par hectare. Ce qui se formule en disant : le revenu annuel d'un hectare est donné par le rapport de la somme des coupes productives que donne cet hectare à l'âge de sa coupe finale. Le problème est donc ramené à déterminer le produit de l'hectare dans une révolution de l'aménagement. Ce produit est la somme des coupes d'éclaircie productives et de la coupe

finale ; il dépend du nombre de pieds d'arbres que l'hectare peut nourrir jusqu'à l'époque de la première coupe d'éclaircie productive et du nombre de pieds d'arbres compris dans chaque coupe ; enfin, du volume que fournira chaque pied d'arbre, soit dans les coupes d'éclaircie, soit dans la coupe finale. Nous pensons rester dans des limites très étroites en admettant qu'un hectare peut nourrir, suivant leur grosseur, un nombre de pied d'arbres indiqué dans le tableau n° 1. (Voir ce tableau et les notes qui y sont inscrites.) On y voit le nombre de pieds d'arbres qui seront compris dans les diverses coupes jusqu'à la finale. Avec ce premier renseignement et la loi de croissance de la forêt, on trouvera, dans le tableau n° 2, le volume des arbres de chaque coupe d'où l'on conclura la valeur en stères de chaque coupe, et enfin celle de leur somme. Cette somme divisée par l'âge de la coupe finale donnera le revenu annuel d'un hectare.

2e QUESTION.

Quel âge doivent avoir les arbres à l'époque de la coupe finale d'une forêt de sapins pour que le propriétaire retire de cette forêt le revenu le plus avantageux ?

Le revenu annuel d'une forêt est représenté par le nombre de stères de différentes grosseurs de bois (gros, moyens et petits bois) qu'elle peut fournir annuellement à perpétuité. Ce revenu annuel varie avec l'âge qu'on assigne à la coupe finale. Mais dans ses variations, il ne peut évidemment pas dépasser un certain maximum

qui dépend de la qualité du sol et du prix auquel se vend dans la localité le stère des différentes classes ou grosseurs de bois.

Est-ce le revenu maximum qui sera le plus avantageux pour le propriétaire ? Cette question, qui paraît au premier coup d'œil devoir être résolue affirmativement, est plus complexe qu'elle ne le paraît ; elle doit être résolue négativement, quelque paradoxale que semble cette réponse. Ce n'est pas, en effet, la quantité de revenu fourni par une propriété, qui indique si le propriétaire a su en tirer le meilleur parti possible ; ce qu'il faut savoir, c'est ce qu'il lui en a coûté pour se faire cette quantité de revenu. Il y a donc lieu de distinguer parmi les différents revenus qu'une forêt peut donner, suivant le mode d'aménagement adopté, le revenu le plus avantageux, c'est-à-dire celui qui a été obtenu en ne coûtant que ce qu'il vaut, et le revenu maximum qui peut n'avoir été obtenu qu'au prix de sacrifices considérables.

Le revenu par hectare d'une forêt dont l'âge de la coupe finale a été fixé s'augmente, en général, quand on fixe cet âge à un plus grand nombre d'années. Supposons pour fixer les idées, que l'on veuille augmenter de quinze ans le nombre d'années de l'aménagement précédemment fixé. Il faudra, pour cela, renoncer pendant quinze années à faire aucune coupe finale, se contentant pendant cette période, de faire seulement les coupes d'éclaircies nécessaires. Il en aura donc coûté au propriétaire ce que lui auraient donné par leurs intérêts composés quinze termes d'une annuité de la valeur

des arbres laissés sur pied chaque année. Donc si à l'époque de la vente la valeur de ces futaies laissées sur pied n'a pas augmenté d'une quantité égale à celle qu'aurait donné l'accumulation des intérêts composés des quinze annuités, le propriétaire aura fait une mauvaise spéculation.

Il faut donc pour qu'il n'y ait pas de désavantage à augmenter le revenu d'une forêt de futaies par l'augmentation de l'âge de la coupe finale, il faut, disons-nous, que les arbres laissés sur pied aient gagné moyennement, pendant cet intervalle de temps, le même taux p. % à intérêts composé que celui auquel le propriétaire aurait pu placer ses capitaux.

Concluons de ces conditions générales, que l'âge qu'il est le plus convenable d'assigner à la coupe finale, dépend du taux auquel le propriétaire peut placer ses économies. Un particulier qui croit pouvoir placer ses capitaux en toute sécurité, à quatre ou cinq pour cent, fixera l'âge de la coupe finale à l'époque où, sur le sol donné, les arbres cessent de gagner annuellement 4 à 5 p. %. Mais une commune ou tout autre établissement qui ne peut placer ses fonds disponibles qu'à la caisse des dépôts et consignations, ne devra pas fixer l'âge de la coupe finale avant l'époque où les arbres cessent de gagner sur pied le taux que donne cette caisse. On peut ajouter en tenant compte des idées généralement admises par la plupart des communes, qu'il conviendra même de laisser les arbres plus longtemps sur pied, afin d'augmenter forcément le revenu annuel de la commune, ce qui n'aurait sans doute pas lieu si la coupe

était vendue, parce qu'on utiliserait immédiatement le prix de vente autrement qu'en le plaçant à intérêts. Les forêts de l'état se trouvent comme celles des communes dans un cas exceptionnel. Un des devoirs de l'état est de satisfaire aux besoins matériels du pays : l'état doit donc, en dehors de toute spéculation, conserver sur pied de très gros bois pour satisfaire à ces besoins. Il en résulte d'ailleurs pour les communes et les particuliers l'avantage que les petits bois sont moins abondants sur les marchés et que par conséquent leur prix se soutient mieux. L'augmentation de revenus résultant de ce qu'on assigne à la coupe finale un âge plus considérable n'est pas illimité. En effet, nous avons reconnu précédemment que le revenu annuel d'un hectare était marqué par le rapport de la somme des coupes d'un hectare à l'âge de sa coupe finale ; le revenu cessera donc de s'accroître, quand en augmentant l'âge de la coupe finale, l'accroissement relatif de la somme des coupes sera moindre que l'accroissement relatif de l'âge de la dernière coupe. Comme la valeur de la somme des coupes est formée pour sa plus grande partie de la valeur de la coupe finale on pourra se contenter de fixer, comme extrême limite utile de l'âge de la coupe finale, l'époque à laquelle elle croit en valeur relative, moins rapidement que son âge.

Les tableaux n^{os} 1, 3 et 4 donnent les renseignements suffisants pour fixer, d'après les lois de croissance d'une forêt, l'âge de la coupe finale de manière à obtenir le revenu le plus avantageux. Ces mêmes tableaux donnent aussi les renseignements suffisants pour reconnaître l'âge

de la coupe finale au delà duquel le revenu annuel cesserait d'augmenter.

3e QUESTION.

Quelle est la valeur actuelle d'une forêt de sapins déterminée ?

La valeur actuelle d'une forêt résulte du revenu qu'elle peut donner à partir du moment actuel, revenu qui résulte du nombre et de la valeur des arbres qu'elle contient ; et aussi de l'accroissement que l'on pourra donner à ce revenu par suite d'un aménagement convenable. On voit donc que la réponse à la troisième question exige aussi bien que les réponses aux deux premières que l'on convienne du taux de l'intérêt que l'on veut que rapporte la valeur de la forêt. Il est clair, en effet, que si l'on veut se contenter du 3 p. %, la valeur de la forêt sera bien plus considérable que si l'on exige le 5 ou même seulement le 4 p. %. Nous admettons donc que le taux de l'intérêt a été préalablement fixé.

La valeur totale d'une forêt de sapins peut se décomposer en trois parties distinctes. La première est la valeur vénale actuelle des arbres assez forts pour ne plus gagner sur pied le taux d'intérêt fixé d'avance. La seconde, formée de tous les pieds d'arbres qui gagnent encore sur pied plus que le taux d'intérêt fixé. La troisième, enfin, qui est la valeur du sol.

La première partie s'évalue comme savent le faire tous les commis de bois. (Voir la note sur le cubage.)

L'évaluation de la seconde partie exige que l'on connaisse les lois de croissance des arbres dans la forêt dont on s'occupe. Alors on fera le dénombrement des jeunes arbres en les classant par catégories formées de tous ceux qui ont encore besoin à peu près d'un même nombre d'années pour atteindre l'époque à laquelle il sera avantageux de les couper, vu le taux d'intérêt fixé. Si le nombre d'arbre d'une catégorie dépassait celui que l'on pourra conserver jusqu'à l'époque d'une coupe productive, il faudra le réduire à ce dernier nombre et ne compter l'excédant que pour sa valeur actuelle. La valeur qu'aurait les arbres de chaque catégorie à l'époque à laquelle on devra les couper, valeur donnée par le tableau n° 2 pour tous les arbres capables de fournir déjà un certain équarrissage, sera ramenée à l'époque actuelle par une règle d'intérêts composée, et la somme de tous ces résultats fera connaître l'importance de tous ces arbres. Mais pour les arbres encore trop jeunes pour fournir un certain équarrissage, arbres qui peuvent avoir été mal dirigés dans leur croissance, nous pensons qu'il n'est pas convenable, comme on le fait ordinairement, de tenir compte de leur grosseur, mais qu'il convient de tenir compte de leur hauteur, et seulement quand il y aura lieu, de la grosseur au point que l'on prévoit devoir être à demi-longueur équarrissable, à l'époque où on les exploitera. Le plus souvent, pour de très jeunes arbres il ne faudra tenir compte que de leur hauteur. Le tableau n° 6 fait connaître la valeur d'un hectare bien peuplé. Si le sol n'est pas bien peuplé, on estimera quelle portion du peuplement complet il con-

tient, et on déterminera la valeur de cette portion en prenant sur ce même tableau des nombres proportionnels. (Voir le tableau n° 6 et les observations qui y sont inscrites.) Il reste maintenant à évaluer la troisième partie de cette valeur totale, c'est-à-dire la valeur du sol.

La valeur d'un sol forestier dont on ne doit retirer aucun autre produit que celui des arbres qui y croîtront est la même que celle d'un capital dont les intérêts annuels, placés en annuités au taux convenu, produiraient en totalité, pendant la durée de l'aménagement le plus avantageux, autant que produiraient au même taux les valeurs des coupes d'éclaircie et finale si on les plaçait à intérêts composés au moment de leur exploitation. On voit donc que les arbres existant sur le sol d'une forêt ne représentent que l'accumulation à intérêts composés du revenu annuel du sol, et que le revenu annuel d'une forêt aménagée représente une somme de deux parties, savoir : 1° le revenu annuel de la valeur du sol à l'époque de la germination ; 2° les intérêts du capital résultant de l'accumulation de ce revenu annuel du sol pendant un certain nombre d'années. Ces définitions qui nous paraissent parfaitement exactes prouvent bien que l'on doit payer au vendeur d'une forêt : 1° les revenus du sol accumulés par lui et représentés par la valeur actuelle des arbres existant ; et 2° la valeur du sol. Si, par exemple, un propriétaire a acheté à sa juste valeur pour 10,000 fr. un sol forestier au moment d'un repeuplement naturel et suffisant, puis a laissé croître les arbres pendant longues années, de telle sorte que la valeur actuelle de la totalité des arbres soit de 40,000 fr.,

il cédera à l'acquéreur 10,000 fr. de capital, c'est-à-dire la valeur du sol, plus 40,000 fr., fruit de ses économies. Total 50,000 fr.

Il semble au premier aspect qu'on obtiendrait le revenu annuel de la juste valeur du sol en déterminant l'annuité qui, au taux convenu, reproduirait dans un nombre d'années, égal à l'âge des arbres, la valeur de ces arbres. Ce résultat pourrait être très inexact. En effet, le propriétaire a pu dans des vues particulières, par exemple pour obtenir du gros bois ou pour augmenter son revenu annuel, laisser sur pied des arbres qui ne gagnaient annuellement qu'un très faible pour cent de leur valeur : il n'a pas tiré de ses économies tout le parti qu'il aurait pu en retirer, et par conséquent le produit de ses économies ne représente plus au taux convenu les intérêts accumulés du capital primitif, c'est-à-dire de la valeur du sol.

Dans les applications de notre théorie, on peut se contenter de prendre pour la valeur du sol, la somme des valeurs des coupes ramenées à l'époque du repeuplement. On obtient ainsi une valeur trop faible, mais au taux de 3 p. %, et même à un taux plus élevé, l'erreur est insignifiante pour un calcul du genre de celui-ci. (Voir le 3e paragraphe.)

En répondant aux trois questions que nous nous étions posées, nous avons indiqué quelques conséquences importantes des résultats auxquels nous sommes parvenu, entre autres, la différence qui doit exister dans la détermination de l'âge de la coupe finale d'une forêt,

selon qu'elle appartient à un particulier, ou bien à une commune ou à l'Etat. Nous croyons utile d'appeler encore l'attention sur d'autres conséquences qui paraissent devoir intéresser les propriétaires des forêts de sapins.

Il faut d'abord bien remarquer que les valeurs que nous assignons soit au revenu le plus avantageux, soit au sol, exigent pour être atteintes, que le propriétaire donne à sa forêt des soins bien entendus. Il faut donc qu'il ne perde pas de vue, qu'il ne s'agit pas pour lui, d'obtenir le plus promptement possible un volume réel de bois qui soit le plus grand possible. Ce qu'il faut obtenir le plus promptement et le plus grand possible, c'est le volume fictif que le commerce paie au propriétaire. Il faut donc d'abord favoriser la croissance en hauteur jusqu'à l'époque à laquelle l'arbre aura atteint plus de la moitié de la longueur que l'on pense qu'il aura à l'âge marqué pour la coupe finale ; puis ensuite employer les moyens les plus convenables pour augmenter l'épaisseur des couches ligneuses annuelles. MM. les agents de l'administration forestière dont les observations peuvent se continuer pendant de longues années et se conserver dans des registres spéciaux, établis à cet effet, donneront sans doute la marche à suivre pour hâter successivement ces deux différentes croissances. Nous pensons qu'en attendant il sera bon de laisser croître les jeunes arbres un peu serrés entre eux pendant la première période de croissance ; puis ensuite de leur donner plus d'espace en faisant des coupes d'éclaircies suffisantes.

En indiquant la marche à suivre pour assigner à la coupe finale l'âge d'où résultera le revenu le plus avantageux, nous n'avons pas fait apprécier la quantité d'avantages que donne cette manière d'agir sur celle très souvent suivie par certains propriétaires de conserver beaucoup plus longtemps les arbres sur pied.

Pour bien faire apprécier les avantages qu'offre une de ces manières d'agir relativement à l'autre, prenons pour exemple une forêt dont l'épaisseur de la couche ligneuse annuelle serait primitivement de trois millimètres. Supposons deux propriétaires dont l'un fixera conformément à nos idées l'âge de la coupe finale à 87 ans : il obtiendra alors une coupe finale de la valeur de 678 stères de petits bois. Si l'autre propriétaire veut obtenir du gros bois, il devra fixer l'âge de la coupe finale à 164 ans, c'est-à-dire 77 ans plus tard que ne l'avait fait le premier. Si ce premier propriétaire place la valeur de sa coupe finale à 3 p. % (intérêts composés) pendant 77 ans, cette valeur sera multipliée par 9,75, ce qui équivaudra à 6610 stères ; et il y aura déjà 77 années d'écoulées sur la révolution suivante de l'aménagement, ce qui représentera au moins 700 stères. Total, 7310 stères. Le second propriétaire n'aura que les produits de ses coupes d'éclaircies faites dans des bois donnant successivement 8, 8 $\frac{1}{2}$, 9, etc. pouces d'équarrissage et placés à intérêts, plus sa coupe finale. Ce second propriétaire n'aura en tout qu'une valeur équivalant à 5131 stères 665 de petits bois. Il aura donc perdu la différence s'élevant à 2178 stères 335, ce qui vaut 3.212 fois la valeur de la coupe finale qu'il aurait pu faire en

bois donnant 8 pouces d'équarrissage ! Et nous ne faisons pas entrer en ligne de compte les chances de tares, les ouragans, etc. qui peuvent venir causer des pertes d'autant plus fortes qu'ils déprécieront des arbres d'une plus grande valeur. Pour que le premier propriétaire n'eut pas obtenu plus que le second, il aurait fallu qu'il ne plaçât son argent qu'à 1 1/2 p. %. Celui qui dans une forêt dont la croissance serait celle que nous venons de citer garderait ses futaies sur pied jusqu'à ce qu'elles donnassent 12 1/2 pouces d'équarrissage, ferait donc une spéculation ruineuse. Que serait-ce s'il s'entêtait à les y conserver beaucoup plus longtemps ?

Concluons de ces calculs qu'il faut abandonner aux communes et à l'Etat, à cause de leur position exceptionnelle, ainsi qu'aux propriétaires de forêts d'une force de croissance extraordinaire, le monopole de fournir de très gros bois au commerce dans le petit nombre de circonstances où ces très gros bois sont indispensables, et si cette source ne suffisait pas aux besoins du commerce soit parce qu'elle ne serait pas assez abondante, soit parce qu'elle ne donnerait pas des arbres à fibres assez serrées, le prix des bois moyens et gros devrait nécessairement augmenter, surtout celui des bois à fibres serrées ; alors les conditions changeraient et les particuliers pourraient sans désavantage conserver des arbres plus longtemps sur pied.

La juste valeur d'un sol forestier, déterminée comme nous l'avons indiqué, n'est pas, comme certains propriétaires le pensent, une valeur qui ne vaut guère la peine qu'on en tienne compte. Elle peut être représentée pour

des sols de médiocre qualité par la valeur de 60 à 70 stères de petits bois de construction; elle peut s'élever jusqu'au delà de la valeur de 140 stères dans de bons sols forestiers appartenant tout entiers au propriétaire de la forêt; et dans des sols exceptionnels, elle peut aller jusqu'à plus de 190 stères. Elle conserve encore ordinairement une valeur notable pour le propriétaire qui ne possède que le droit de prendre et couper à perpétuité le bois crû et à croître sur le sol forestier. Dans ce genre de propriété, encore très répandu dans les montagnes du Jura, le repeuplement du sol est fortement retardé par les bestiaux qu'on y met au pâturage en tout temps et en toutes saisons, et le propriétaire ne peut pas faire de plantations sur ce sol. Néanmoins la forêt se repeuple à la longue, et le sol par conséquent représente pour le propriétaire des arbres, une valeur qui, quoique faible, ne doit pas être négligée. Ce sol n'a cependant rien perdu de sa valeur, et si le propriétaire du fond peut l'utiliser soit comme pâturage, soit comme simple abri pour les bestiaux, l'ensemble des avantages qu'obtiennent les deux propriétaires représente largement la valeur du sol. Mais en laissant de côté ce genre de propriété forestière, soumis à tant d'entraves, l'estimation de la valeur du sol, comme appartenant à un seul propriétaire, mérite de fixer l'attention au point de vue de l'établissement du cadastre.

On sait que l'impôt foncier n'est autre chose qu'un prélèvement fait par l'Etat sur le revenu des propriétaires. Le revenu variant suivant la manière dont on administre la propriété, il est indispensable de définir

le revenu imposable auquel on donne la dénomination de *Revenu cadastral*, car sa valeur ne peut pas être choisie arbitrairement. Ce revenu cadastral doit être celui qui résulte d'une bonne administration ; il doit donc être pour les forêts le revenu brut le plus avantageux ou tout au moins un revenu un peu plus faible, diminué des frais de garde et d'une certaine somme représentant l'annuité destinée à couvrir les frais de repeuplement : nous avons donc donné le moyen de déterminer sa valeur maximum quand nous avons déterminé la valeur du sol.

Il paraît qu'à l'époque où l'on a cadastré les cantons forestiers de nos montagnes du Jura, les principes que nous venons de poser n'étaient pas connus des agents chargés de faire ce travail. Il en est résulté que le revenu cadastral de certaines forêts a été porté au delà du double de sa valeur, tandis que pour d'autres il a été réduit à moins de sa moitié. De si grossières erreurs ont provoqué d'incessantes réclamations dans les conseils généraux, et l'administration des contributions directes a eu souvent son attention appelé sur ce sujet. Faute de mieux, elle s'est contentée de prendre note des prix de ventes les mieux constatés, et elle a cru reconnaître par ce moyen, que dans le département du Doubs par exemple, dans certains cantons des arrondissements de Montbéliard et de Pontarlier, le revenu cadastral avait été parfois réduit au cinquième de sa juste valeur, tandis que dans d'autres cantons des mêmes arrondissements, le revenu cadastral avait été estimé au double de sa valeur. L'administration a-t-elle ainsi bien appré-

cié la valeur des sapinières? Nous ne croyons pas qu'elle ait pu, par ce moyen, s'approcher beaucoup de la vérité, d'abord parce que ses calculs ne reposaient pas toujours sur des prix de vente bien certains, mais surtout parce que les valeurs réelles des prix de vente fussent-elles bien connues ne seraient pas une base certaine d'évaluation. C'est qu'il ne faut pas perdre de vue que le plus souvent vendeurs et acheteurs ne comprennent que la valeur vénale actuelle des arbres existants et n'ont que des idées bien vagues sur la valeur du sol de la forêt qui seule peut servir à déterminer le revenu cadastral. Et cependant l'opinion de l'administration doit servir à modifier uniformément les anciennes évaluations cadastrales de toutes les propriétés non bâties d'une même commune. Il en résultera que dans plusieurs communes du département du Doubs certaines parcelles à culture annuelle, qui avaient été bien appréciées, devront payer, les unes plus du double, les autres moins de la moitié de leur juste part d'impôts.

Ce que nous venons de dire montre toute l'importance qu'on doit attacher en vue d'une juste répartition de l'impôt, à une prompte révision du cadastre des sapinières. Si l'on parvient à obtenir cette importante révision, l'application de nos principes permettra de le faire d'une manière raisonnable. Mais ne conviendrait-il pas alors d'en confier l'exécution aux agents de l'administration forestière que des études spéciales ont préparés mieux que tous autres à ce genre de travail? Ne pourrait-on pas dès à présent charger les agents de l'administration d'étudier les lois de croissance des fo-

rêts soit communales, soit de l'Etat, confiées à leur administration, afin d'en conclure la valeur cadastrale? Il serait facile d'y comparer les forêts du même canton, et l'on obtiendrait très promptement pour toutes les sapinières les bases de l'évaluation cadastrale.

L'énormité des erreurs commises sur le cadastre des sapinières, erreurs desquelles il résulte que certains propriétaires paient le double de ce qu'ils devraient payer d'impôts, tandis que d'autres n'en paient que la moitié, est vraiment étonnante. L'auteur de ces considérations demandait un jour la cause de cette anomalie à un homme intelligent qui avait pris part aux travaux des agents du cadastre. Cela est tout simple, lui répondit-on, elle provient de ce que les agents du cadastre n'ayant aucune idée du revenu annuel moyen que peut fournir une sapinière s'en rapportaient aveuglement à ce que leur disaient les répartiteurs chargés de les renseigner. Le plus souvent ces répartiteurs ignoraient eux-mêmes ce qu'on leur demandait; néanmoins ils répondaient à la question, les uns avec l'intention d'exagérer la valeur des forêts communales dans l'espoir d'obtenir des délivrances d'affouage plus considérables; les autres avec l'intention d'en atténuer de beaucoup la valeur dans l'espoir de diminuer leur part d'impôts; aucun d'eux ne se doutait de ce qui pouvait constituer la valeur cadastrale d'une forêt.

Nous ne quitterons pas le sujet que nous venons de traiter sans appeler l'attention sur les changements de valeur vénale qu'ont subis depuis un demi siècle les sapins de certains cantons de nos montagnes. Nous pour-

rions en citer où l'on vendait vers l'année 1810 douze à quinze francs un pied d'arbre dont le semblable vaut aujourd'hui trois cents francs, c'est-à-dire que dans certaines localités la valeur des futaies est vingt fois plus grande qu'alors ! Hé bien, cette immense augmentation de fortune acquise en cinquante ans par des communes et par un grand nombre de particuliers provient presque uniquement de l'établissement de nouvelles voies de communications, particulièrement des chemins vicinaux. Cependant on paie encore dans ces mêmes localités douze à quinze francs pour le transport d'un stère de bois de construction, de la forêt à Besançon, stère qui ne vaut en forêt que de seize à vingt-sept francs selon la qualité des bois.

Appelons donc de tous nos vœux l'établissement de chemins de fer qui aillent prendre nos bois de construction le plus près possible des lieux qui les produisent. Le jour où ces chemins existeront ils diminueront notablement les frais de transport, et la fortune d'un grand nombre de communes aussi bien que celle d'un grand nombre de particuliers sera considérablement augmentée.

§ III.

Nous nous proposons dans ce troisième paragraphe, comme nous l'avons dit au commencement de ces considérations, de donner les formules de mathématiques élémentaires auxquelles nous sommes parvenu comme conséquence de notre théorie et qui nous ont servi à calculer les tableaux qui terminent notre travail.

Dans tout ce qui va suivre à l'exception du revenu annuel de l'hectare de forêt et de la valeur cadastrale du sol, nous représenterons par :

E. L'équarrissage flache que l'arbre pourra donner ;

a. Le nombre d'années nécessaires au jeune arbre pour s'élever de terre à un mètre environ de hauteur. La valeur de *a* est ordinairement comprise entre dix et quinze années quand la jeune plante n'a pas été gênée dans sa croissance ; si elle avait été gênée, la valeur pourrait être beaucoup plus considérable ;

a'. Nombre d'années nécessaire pour que l'arbre prenne en hauteur la moitié de sa longueur équarrissable ;

a''. Nombre d'années nécessaire pour que l'arbre prenne au point milieu de longueur équarrissable la grosseur qui fournira l'équarrissage demandé ;

a'''. Age de la section à l'extrémité supérieure de la partie équarrissable ;

l. L'accroissement annuel moyen en hauteur pendant la période moyennement régulière de la croissance de l'arbre ;

l'. La hauteur de l'arbre à l'âge *a*, époque à laquelle il prend sa croissance moyennement régulière ;

L. Longueur totale de l'arbre ;

L'. Longueur équarrissable de l'arbre ;

L''. La longueur du cimeau ;

α. L'épaisseur moyenne de la couche ligneuse à moitié de la longueur équarrissable, épaisseur que nous supposons être la même sur la base du cimeau ;

R. Rayon de la section que nous supposons faite perpendiculairement à la longueur de l'arbre, au milieu de la longueur équarrissable;

R'. R yon de la section faite vers le sommet de l'arbre pour en détacher le cimeau en ne conservant que la partie équarrissable de l'arbre. R' est ordinairement égal à environ 0^m06;

A. Age de l'arbre ;

V. Volume du prisme fictif que le commerce paie au propriétaire ;

r. Accroissement relatif de l'unité de volume du prisme fictif, qui résulterait de ce que l'arbre passerait, sans augmenter de longueur, d'un équarrissage E_0 à un équarrissage E_1 ;

r'. Accroissement relatif de l'unité de volume du prisme fictif, qui résulterait de ce que l'arbre passerait, sans augmenter de grosseur, d'une longueur L_0 à une longueur L_1 ;

r''. Accroissement relatif de l'unité de volume du prisme fictif résultant de l'ensemble des accroissements en longueur et en grosseur ;

ρ. Accroissement relatif du prix de l'unité de volume résultant de ce qu'un arbre passe d'une classe de bois à une autre ;

ρ'. Accroissement relatif total que représente pour l'unité cubique d'un arbre l'ensemble des accroissements de volume et de prix de l'unité cubique quand l'arbre passe d'un équarrissage E_0 à un autre équarrissage E_1.

Toutes les pièces de bois équarries flaches pour être livrées au commerce n'ont pas toujours la même quantité de flache. Mais en examinant un très grand nombre de pièces, on reconnaît bientôt que la plupart, celles que l'on regarde comme bien travaillées, donneraient pour section à demi-longueur équarrissable un octogone mixtiligne, dont quatre côtés rectilignes et parallèles deux à deux et provenant des faces équarries ont une longueur égale au rayon R de la section, et dont les autres côtés, formés d'arcs de cercle égaux, donneraient en somme un tiers de circonférence. Le périmètre de la pièce à demi-longueur équarrissable sera donc égal à $\frac{1}{3}.\ 2\pi R+4R$, et l'équarrissage qui en est le quart sera :

$$(1)\qquad E=\frac{1}{6}\pi R+R=R\left(1+\frac{\pi}{6}\right)=R(1,52359)$$

d'où l'on tire :

$$R=KE.=0,65634.\ E$$

On a donc ainsi le rayon de la section à demi-longueur équarrissable, en fonction de E.

La longueur équarrissable est celle de l'arbre diminuée de celle du cimeau. La moitié supérieure de cette longueur est donc la différence entre la hauteur de l'arbre au-dessus de la section de rayon R et la longueur du cimeau. L'âge de la section de rayon R est exprimée par autant d'années que α est contenu dans R : on a donc, puisque $R=KE$:

$$(2)\qquad a''=\frac{KE}{\alpha}.$$

Soit R' le rayon de la section à la partie supérieure de la longueur équarrissable, c'est-à-dire le rayon de la base du cimeau. L'âge de cette base sera d'autant d'années que α sera contenu dans R'; on aura donc :

$$(3) \qquad a''' = \frac{R'}{\alpha}.$$

La longueur du cimeau sera égale à autant de fois l, que l'indique l'âge de sa base. On aura donc :

$$(4) \qquad L'' = \frac{lR'}{\alpha}.$$

Mais la longueur de l'arbre au-dessus de la section de rayon R est égale à $a''l = \frac{KEl}{\alpha}$; en retranchant la valeur de L'', on aura la moitié de la longueur équarrissable ; on a donc :

$$\tfrac{1}{2}L' = \frac{KEl}{\alpha} - \frac{R'l}{\alpha},$$

d'où l'on tire :

$$(5) \qquad L' = \frac{2l}{\alpha}(KE - R').$$

Le volume du prisme fictif qu'on nomme cube de l'arbre sera $E^2.L'$. remplaçant L' par sa valeur, on a :

$$(6) \qquad V = \frac{2l}{\alpha}E^2(KE - R').$$

Remarquons que L' et V sont proportionnels à $\frac{l}{\alpha}$. Il s'en suit que ces formules sont applicables non-seulement tant que l et α restent constants, mais encore quand ils varient, pourvu que leurs variations soient

proportionnelles. Les valeurs de a'' et a''' varient en raison inverse de α : donc elles varieront aussi en raison inverse de l si α et l varient proportionnellement.

Or, sans suivre mathématiquement la proportionnalité dans leurs variations, les quantités l et α s'en écartent ordinairement peu. On pourra donc considérer l'application de ces remarques comme donnant des résultats d'une exactitude pratique.

L'âge de l'arbre se compose de $a'+a''$. On a déjà calculé a'', reste à calculer a'. Cette quantité a' est égale à a augmenté du nombre d'années nécessaire pour s'élever de $\frac{1}{2}L'-l'$, c'est-à-dire augmentée de $\frac{\frac{1}{2}L'-l'}{l}$. On a donc :

$$a'=a+\frac{\frac{1}{2}L'-l}{l}.$$

Remplaçant L' par sa valeur en E, il vient :

$$(7) \qquad a'=a+\frac{\frac{l}{\alpha}(KE-R')-l'}{l}.$$

Et par suite :

$$(8) \qquad A=\frac{2KE-R'}{\alpha}+\left(a-\frac{l'}{l}\right).$$

Cette formule donne l'âge de l'arbre en fonction de E tant que α et l restent moyennement constants. A n'est pas proportionnelle comme L' et V au rapport de l à α; sa valeur se compose de deux parties, la première est en raison inverse de α; la seconde $a-\frac{l'}{l}$

est indépendante de α et représente un nombre presque constant, car dans les applications la valeur de l variera entre 30 et 40 centimètres rarement au delà. On peut donc considérer A comme indépendante de l et inversement proportionnelle à α. La valeur de A calculée pour une valeur donnée de α, et pour $l=0^m35$ sera donc presque constante pour toute autre valeur de l comprise entre 0^m30 et 0^m40 et nous ne ferons usage que de celle-là dans les tableaux. Si nous représentons par L'_0, a''_0, A_0 les valeurs correspondantes à un équarrissage E_0 ; et par L'_1, a''_1 et A_1 les valeurs correspondantes à un autre équarrissage E_1, on déduit facilement des formules précédentes :

$$A_1 - A_0 = \frac{2K}{\alpha}(E_1 - E_0). \tag{9}$$

$$L'_1 - L'_0 = 2K(E_1 - E_0)\frac{l}{\alpha}. \tag{10}$$

$$a''_1 - a''_0 = \frac{K}{\alpha}(E_1 - E_0). \tag{11}$$

D'où l'on conclut qu'en passant d'un équarrissage E_0 à un autre E_1, l'accroissement de longueur équarrissable de l'arbre est proportionnel au rapport $\frac{l}{\alpha}$, et que les accroissements, soit de l'âge total de l'arbre, soit de l'âge de sa section à demi-longueur équarrissable, sont en raison inverse de α. Ainsi pour des accroissements d'équarrissage en proportion arithmétique, les accroissements de longueur équarrissable, d'âge total et d'âge de la section à demi-longueur

équarrissable, varieront aussi en progression arithmétique tant que l et α resteront constants, et l'accroissement de longueur équarrissable croîtra encore suivant la même loi si α et l varient dans le même rapport.

Quand on étudie la loi de croissance des couches ligneuses annuelles à demi-longueur équarrissable, on trouve, comme nous l'avons dit dans les paragraphes précédents, que l'épaisseur de la couche reste à peu près constante depuis le centre de l'arbre jusqu'au point où se trouve la couche qui occupe un rang compris entre le quarantième et le cinquantième, mais qu'ensuite l'épaisseur de la couche va en diminuant jusqu'à la circonférence de la section. En même temps, la vigueur de croissance en hauteur diminue également, l et α variant à peu près proportionnellement ; mais il reste bien entendu, comme nous l'avons expliqué dans le premier paragraphe, que lorsque l'arbre est avancé en âge, la quantité l représente l'accroissement annuel de longueur équarrissable qui conserve encore une certaine valeur quand l'extrémité terminale de l'arbre ne s'élève plus d'une quantité appréciable. Il faudra donc, pour calculer l'âge et la hauteur d'un arbre à l'époque où il donnera un équarrissage E, tenir compte de ces variations de croissance qui se font d'une manière continue. Dans le tableau n° 2 nous nous sommes contenté de faire varier les croissances en épaisseur, par ressaut, de demi millimètre en demi-millimètre. Cette manière d'agir était suffisante pour faire ressortir les variations du taux de l'accroissement annuel ; mais pour mieux apprécier comment les variations ont réellement lieu,

il faudrait supposer que les variations de croissance en épaisseur sont annuelles et de $\frac{1}{27}$ à $\frac{1}{30}$ de millimètre.

Les remarques faites sur les dernières formules que nous avons établies permettent de calculer l'âge et la hauteur d'un arbre d'équarrissage E plus simplement qu'on ne le croirait d'abord On commencera par déterminer l'équarrissage E_0 que l'arbre donnera à l'époque où sa croissance moyenne commencera de diminuer. Si l'équarrissage donné E ne surpasse pas E_0, on fera usage des formules (5) et (8)...; si E surpasse E_0, on calculera d'abord les valeurs A_0 et a''_0, correspondantes à E_0, puis ensuite on calculera par les formules (9) et (11) les accroissements successifs que doivent prendre A_0 et a''_0 pendant des périodes successives où α et l conserveront des valeurs α_1 et l_1 peu différentes des précédentes. On arrivera ainsi à la valeur de l'âge A correspondant à E. On reconnaît facilement qu'en opérant ainsi, on obtiendra le résultat que l'on cherche, car si α avait eu dès le commencement la valeur α_1, le calcul de $A_1 - A_0$ et de $a''_1 - a''_0$ donnerait des résultats justes; le résultat final ne serait modifié qu'en ce qu'on aurait trouvé pour A_0 et a''_0 des nombres plus forts.

Quant à la valeur de L', elle peut toujours être calculée immédiatement par la formule (5), puisque cette valeur est proportionnelle au rapport de l à α que l'on suppose constant. C'est d'après ces formules et ces remarques qu'a été calculé le tableau n° 2.

Il nous paraît utile de fixer l'attention sur un certain résultat fourni par ce tableau. On y remarque que le nombre d'années nécessaire à un arbre pour passer de

la grosseur qui aurait donné l'équarrissage E_o à une autre grosseur supérieure à celle-ci d'un demi-pouce métrique, c'est-à-dire de 0^m0158 est, par exemple pour une croissance-annuelle en grosseur de 0^m005, de six années, tandis que si l'on prend la formule $E = R\left(1+\frac{\pi}{6}\right)$, on trouve que si R augmentait annuellement de 0^m005, E augmenterait en six années de un pouce métrique tout entier, c'est-à-dire du double de la quantité indiquée au tableau. Cela provient de ce que la section à demi-longueur équarrissable dont le rayon sert à calculer E est prise de plus en plus haut, à mesure que l'âge de l'arbre augmente, tant que cet arbre croît en longueur aussi bien qu'en grosseur. Ainsi, quand la longueur de l'arbre augmente en deux années de deux fois l, la section d'où résulte l'équarrissage s'élève d'une fois l. Alors, au point où l'on fait la nouvelle section, le rayon aura augmenté de deux fois α, dont une fois ne servira qu'à le rendre égal au rayon de la section faite plus bas deux années auparavant, et dont la seconde fois α sera l'excès du rayon de la nouvelle section sur celle faite à l'époque précédente.

Mais lorsque l'arbre couronné depuis longtemps ne poussera plus sensiblement en hauteur, la section à demi longueur équarrissable restera à peu près au même point, et à partir de cette époque, l'équarrissage gagnera annuellement pour un accroissement α du rayon à peu près $\frac{3}{2}\alpha$ au lieu de seulement $\frac{3}{4}\alpha$.

La détermination du taux de l'accroissement annuel moyen des futaies de sapins pour certaines valeurs de

α et de l, quel que soit l'équarrissage que peuvent donner ces arbres, pourrait s'obtenir au moyen des volumes qu'ils donnent alors et qui sont inscrits au tableau n° 2. Mais indépendemment de ce que cela conduirait à des calculs très-longs, ces résultats de calcul ne présenteraient pas d'une manière suffisamment générale la loi que suit ce taux. Ainsi, par exemple, ils ne permettraient pas de distinguer l'accroissement provenant de l'augmentation de grosseur, de celui provenant de l'augmentation de longueur. Nous croyons préférable d'opérer de la manière suivante.

On peut supposer que le volume de l'arbre a d'abord pris son accroissement en grosseur pour passer d'un équarrissage E_0 à un équarrissage E_1 ; puis qu'ensuite il a pris son accroissement en longueur sans changer d'équarrissage : le résultat sera le même que si les deux accroissements avaient été simultanés. Soit V_0 le volume répondant à l'équarrissage E_0, et V' le volume résultant de l'accroissement en grosseur seulement ; enfin soit V_1 le volume résultant des deux accroissements. Si l'on représente par r l'accroissement relatif que prend l'unité de volume par suite de l'augmentation de grosseur, on aura $V'=V_0(1+r)$, d'où :

$$r=\frac{V'}{V_0}-1.$$

Si l'on représente par r' l'accroissement relatif de l'unité de V', résultant de l'augmentation de longueur, on aura $V_1=V'(1+r')$, d'où :

$$r'=\frac{V_1}{V'}-1.$$

Et $V_1 = V_0(1+r)(1+r')$; $\frac{V_1}{V_0} - 1 = r + r' + rr'$.

Mais l'accroissement relatif total de V_0 est $\frac{V_1}{V_0} - 1$.

Donc en le nommant r'', on a : $V_1 = V_0(1+r'')$ et :

$$r'' = r + r' + r''. \tag{12}$$

Il reste à calculer r et r' en fonction de E_0 et de E_1. Or V' et V_0 ont même longueur et ne diffèrent que par l'équarrissage ; donc ils sont entre eux dans le rapport des quarrés de leur équarrissage, et l'on a :

$$\frac{V'}{V_0} = \frac{E_1^2}{E_0^2}.$$

D'autre part, V' et V_1 ne diffèrent que par leurs longueurs L'_0 et L'_1 ; donc ces volumes sont proportionnels à leurs longueurs, et l'on a :

$$\frac{V_1}{V'} = \frac{L'_1}{L'_0} = \frac{KE_1 - R'}{KE_0 - R'}.$$

Portant ces valeurs dans celle de r et r' trouvées précédemment, on a enfin :

$$r = \frac{E_1^2}{E_0^2} - 1. \tag{13}$$

$$r' = \frac{K(E_1 - E_0)}{KE_0 - R'}. \tag{14}$$

Et par suite on pourra calculer r''.

Il faut bien remarquer que ces formules ne sont exactes que pour l et α moyennement constant. Si l et α n'étaient pas moyennement constants, ou du moins

proportionnels dans L_1 et L_0, on ne pourrait pas exprimer le rapport $\frac{L_1}{L_0}$ en E_1 et E_0 indépendamment de l et de α. Cette manière d'évaluer r'' n'est donc bonne que tant que les volumes fictifs successifs prennent des accroissements linéaires proportionnels. Le tableau n° 3 donne les valeurs de r, r', r'' pour des équarrissages croissant de demi-pouces en demi-pouces métriques.

Pour déduire les valeurs de r'', le taux de la croissance annuelle moyenne, correspondant à certaines lois de croissance, il faut par une règle d'intérêts composés chercher à quel taux on doit placer une somme pour qu'elle gagne r'' par unité en un nombre d'années $(A_1 - A_0)$ nécessaire d'après les lois de croissance que l'on considère pour que l'équarrissage gagne $(E_1 - E_0)$. Les résultats de ces calculs sont consignés dans le tableau n° 3.

Occupons-nous maintenant de déterminer le taux de l'accroissement de valeur des bois, en tenant compte de l'effet composé de l'accroissement du volume et de l'accroissement du prix de l'unité cubique selon la force de l'équarrissage que l'arbre peut fournir. Puisque r'' marque l'accroissement de l'unité cubique quand l'arbre passe de l'équarrissage E_0 à celui E_1, on a $V_1 = V_0 (1 + r'')$. Si alors l'arbre donne d'assez fortes dimensions pour que le prix de l'unité cubique prenne un accroissement relatif ρ, c'est pour le propriétaire, comme si le prix de l'unité de volume de V_1 conservant la même valeur que précédemment, ce volume devenait $V_1(1+\rho)$ Donc l'augmentation du prix de vente a pro-

duit le même effet que si le volume V_0 était devenu $V_0(1+r'')(1+\rho)$.

Soit ρ' l'augmentation relative totale de l'unité cubique résultant des accroissements partiels r'' et ρ, on devra avoir $V_0(1+\rho')=V_0(1+r'')(1+\rho)$; d'où l'on tire :

$$\rho'=r''+\rho+r''\rho. \tag{15}$$

En déterminant le temps A_1-A_0 qu'il a fallu pour ce passage d'un équarrissage à l'autre, on peut calculer en tenant compte de l'intérêt composé, le taux moyen de l'accroissement de l'arbre pendant cette période. Les résultats de ces calculs sont consignés dans le tableau n° 4.

Déterminons le revenu annuel d'un hectare de forêt, d'après l'âge assigné à la coupe finale. Ainsi que nous l'avons déjà dit, on peut toujours supposer que la forêt contient autant d'hectares qu'il y a d'années dans l'âge de la coupe finale. Alors sur une révolution complète de l'aménagement on retirera autant de fois le produit total d'un hectare qu'il y en a dans la forêt, et si l'aménagement est bien fait, de telle sorte que l'on fasse annuellement le même nombre de coupes et de même qualité, le produit total d'un hectare sera le revenu annuel. Admettons, ce qui est très admissible, que les coupes sur le même hectare se font à des intervalles de temps égaux marqués par t ; que leur nombre est désigné par p, et que l'âge de la première coupe productive est T : l'âge de la coupe finale sera $T+(p-1)t$. On aura donc en désignant par R le revenu annuel, et

par c_1, c_2, c_3, ... c_{p-1}, c_p les valeurs des coupes successives :

$$R=\frac{c_1+c_2+....+c_{p-1}+c_p}{T+(p-1)\,t}=\frac{c_1+c_2+....+c_{p-1}}{T+(p-1)\,t}+\frac{c_p}{T+(p-1)\,t}.$$

Une première remarque à faire sur cette formule, c'est que si l'incurie du propriétaire ou toute autre cause retardait la croissance des arbres d'un nombre d'années qui soit $\frac{1}{n}$ de l'âge de la coupe finale, le revenu brut moyen serait diminué de $\frac{1}{n+1}$ de sa valeur. Cette remarque résulte de ce que tout rapport tel que $\frac{a}{b}$ par exemple, dont on augmente le dénominateur de $\frac{1}{n}$ de la valeur de ce dénominateur diminue de $\frac{1}{n+1}$ de sa propre valeur.

Etudions cette formule pour reconnaître comment le revenu R varierait si l'on reculait l'époque de la dernière coupe c_p sans changer les époques fixées pour les autres coupes.

Représentons par t' le nombre d'années dont on veut retarder la coupe c_p et par c'_p la valeur qu'aura alors cette dernière coupe. Il faudra supposer $T+(p-1)\,t+t'$ hectares puisque l'âge de la coupe finale sera égal à ce nombre, et en représentant par R' le revenu qui en résultera pour chaque hectare, on aura :

$$R'=\frac{c_1+c_2+.....+c_p}{T+(p-1)\,t+t'}+\frac{c'_p}{T+(p-1)\,t+t'}.$$

Donc pour donner R', des deux parties qui composaient R, la première aura diminué de peu de chose, parce que t' est supposé faible relativement à $T+_{(p-1)}t$, et la seconde partie augmentera tant que l'accroissement relatif qu'aura pris c_p pour devenir c'_p sera plus fort que celui qu'aura pris $T+_{(p-1)}t$ pour augmenter de t', mais quand l'accroissement relatif de c_p sera seulement égal à celui de $T+_{(p-1)}t$, le revenu annuel aura diminué. Concluons donc qu'en général le revenu augmente presque jusqu'à l'instant où l'accroissement relatif de la coupe finale égale celui de l'âge de cette coupe. Ce résultat est remarquable et important. Pour en mieux faire sentir les conséquences, calculons quel doit être pour que l'augmentation de volume de l'arbre ne puisse plus augmenter le revenu de la forêt, quel doit être, disons-nous, l'équarrissage x fourni par un arbre de l'âge A, depuis longtemps couronné, et ne prenant plus qu'un accroissement α sur le rayon.

La formule $E=R\left(1+\frac{\pi}{6}\right)=\frac{R}{K}$ donne en nommant e l'accroissement annuel de E correspondant à α :

$$e=\frac{\alpha}{K}.$$

L'accroissement relatif de volume quand l'équarrissage x devient :

$x+e=x+\frac{\alpha}{K}$ sera $\frac{V_1-V_0}{V_0}=\frac{\left(x+\frac{\alpha}{K}\right)^2-x^2}{x^2}=\frac{\frac{2\alpha}{K}x+\frac{\alpha^2}{K^2}}{x^2}$

L'accroissement relatif de l'âge sera pour une année

$\frac{1}{A}$; donc pour être à la limite d'accroissement de revenu, il faut que l'équarrissage inconnu x satisfasse à l'équation

$$\frac{\frac{2\alpha}{K}x=\frac{\alpha^2}{K^2}}{x^2}=\frac{1}{A}.$$

Equation qui résolue, donne :

$$x=\frac{\alpha}{K}\left(A+\sqrt{A^2+A}\right).$$

On voit que x est exprimé en fonction de deux variables α et A, ce qui provient de l'incertitude dans laquelle on est, de l'époque à laquelle l'arbre cesse complètement d'augmenter en longueur équarrissable. Cette valeur de x est proportionnelle à α, et presque proportionnelle à A, mais dans un rapport légèrement plus fort.

En faisant l'application de cette formule à des exemples, on verrait que dans une forêt où des arbres de l'âge de 200 ans ne croîtraient plus en hauteur et ne croîtraient annuellement en épaisseur que de 0^m001, il n'y aurait avantage à les conserver sur pied qu'autant qu'ils ne donneraient pas encore un équarrissage de 0^m400. Le résultat serait sensiblement le même pour d'autres valeurs A' et α', si l'on avait $\frac{A'}{A}=\frac{\alpha}{\alpha'}$. par exemple si l'on avait $A'=100$ et $\alpha'=0^m002$; ou bien $A'=150$ et $\alpha'=0^m00133$; ou bien, etc.

Il nous reste à déterminer quelle est la juste valeur d'un sol forestier, c'est-à-dire la valeur cadastrale, et

par suite le revenu le plus avantageux qu'on peut en retirer Représentons par x la juste valeur du sol, elle doit être celle qui, placée à intérêts composés au taux convenu pendant la révolution d'un aménagement réglé de la manière la plus avantageuse, produirait par ses intérêts seuls autant que donneront en capital et intérêts toutes les coupes placées de la même manière que x chacune à l'époque de son exploitation.

En supposant toujours que sur un même hectare les coupes seront faites à des intervalles de temps égaux, et que l'âge des coupes est représenté comme précédemment, la coupe c_1 aura été placée pendant $(p-1)t$ années ; et chacune des suivantes, pendant t années de moins que celle qui la précède. On devra donc avoir en représentant par r le revenu annuel de un franc :

$$x(1+r)^{T+(p-1)t} - x = c_1(1+r)^{(p-1)t} + c_2(1+r)^{(p-2)t} + \ldots\ldots + c_p.$$

D'où :

$$x\left(1-\frac{1}{(1+r)^{T+(p-1)t}}\right) = \frac{c_1}{(1+r)^T} + \frac{c_2}{(1+r)^{T+p}} + \ldots + \frac{c_p}{(1+r)^{T+(p-1)t}}.$$

Le premier membre de cette égalité est de très peu inférieure à x, et nous prendrons en conséquence le second membre pour représenter x, préférant une valeur un peu trop faible mais simple, à sa valeur exacte mais beaucoup plus compliquée. On remarque de suite que si l'incurie du propriétaire ou toute autre cause retardait de n années la croissance de tous les arbres, la

valeur de x serait multipliée par $\frac{1}{(1+r)^n}$ et deviendrait plus faible. Elle serait presque réduite à celle d'un capital qui, placé à intérêts composés à raison de r pour un franc par an, reproduirait en n années cette juste valeur.

On reconnait facilement que la valeur très approchée de x n'est autre chose que la somme des valeurs des coupes ramenées par une règle d'intérêts composés faite au taux convenu à ce qu'elles représentent à l'époque de la germination. Quand cette somme sera la plus grande possible, on aura aménagé le mieux possible; le revenu annuel ne sera pas maximum, mais il sera le plus avantageux possible puisqu'il représentera les intérêts d'un capital le plus fort possible, placé à l'époque de la germination. Etudions donc les variations qu'éprouve cette valeur de x, quand on recule de t' annnées, l'époque de la coupe finale, et cherchons son maximum. En admettant la même notation que dans le problème précédent et nommant x' la nouvelle valeur de x, on aura :

$$x'\left(1-\frac{1}{(1+r)^{T+(p-1)t+t'}}\right)=\frac{c_1}{(1+r)^T}+\frac{c_2}{(1+r)^{T+p}}+\ldots$$
$$+\frac{c'p}{(1+r)^{T+(p-1)t+t'}}.$$

Donc il n'y a dans x' que le dernier terme qui puisse différer de celui correspondant dans x; et suivant qu'on aura :

$$c'p>c_p(1+r)^{t'},\text{ ou bien } c'p=c_p(1+r)^{t'},$$
$$\text{ou bien } c'p<c_p(1+r)^{t'},$$

la valeur de x aura augmenté ou bien sera restée stationnaire, ou bien enfin aura diminué. Mais il est facile de voir que $c_p(1+r)^{t'}$ est ce que devient c_p placé à intérêts composés au taux convenu pendant t' années : Donc le maximum de la valeur du sol pour le propriétaire, c'est-à-dire la juste valeur de ce sol, dont l'intérêt annuel sera le revenu brut du sol forestier est celle qu'on obtient en aménageant sa forêt, de manière à ce que la coupe finale soit faite à l'époque où les arbres laissés sur pied cesseraient de gagner le taux convenu. Certainement, le revenu annuel brut le plus avantageux est celui qui répond à cet aménagement, puisqu'il représente les intérêts annuels que produirait la plus forte somme possible placée à l'époque de la germination. On calculera donc la valeur de x dans les conditions que nous venons d'indiquer; et l'intérêt annuel de cette valeur sera le revenu brut le plus avantageux pour le propriétaire. Le véritable revenu cadastral sera plus faible, parce qu'on ne doit imposer que le revenu net, lequel pour les forêts n'est que le revenu brut diminué des frais de garde et de repeuplement.

Nous n'avons pas la prétention de croire que nous avons traité dans les considérations que l'on vient de lire, toutes les questions qui se rattachent à la valeur et à l'administration des forêts de sapins; nous n'en avons étudié que trois ou quatre principales. Néanmoins notre but serait atteint si l'exposition de nos idées conduisait les propriétaires et messieurs les agents de l'administration forestière à étudier à notre point de vue les lois de croissance des forêts qu'ils régissent. Dans l'espoir qu'il

en sera ainsi, nous donnons (tableau n° 7), le modèle des notes que nous prenions sur les arbres abattus et débités en plots. Un extrait de ces notes était immédiatement consigné dans un registre avec les remarques auxquelles elles donnaient lieu : ce registre a servi de base à notre travail. Je saisis l'occasion qui se présente ici, de remercier le garde forestier Victor Isabey qui m'a aidé pendant bien des années, à recueillir ces notes, sans que jamais j'aie rencontré d'erreurs dans les vérifications auxquelles j'ai souvent soumis son travail.

NOTE

SUR LE CUBAGE DES FUTAIES.

Cette note n'a pas pour but de traiter du cubage du bois de charpente mis en œuvre et ordinairement équarri à vive arête ; à l'exception de la discussion existant entre les entrepreneurs et les architectes et qui porte sur la question de savoir si l'on doit tenir compte ou non, de la portion du bois perdue dans les assemblages, ce cubage est une question de géométrie élémentaire. Nous ne voulons nous occuper que du cubage des futaies de sapins telles qu'elles sont versées dans le commerce.

Les bois de sapins n'ont pas d'aubier ; dès qu'ils sont écorcés, tout le bois restant est bon et peut être utilisé. Mais malgré une certaine régularité qu'affecte leur

forme, ils ne sont ni coniques ni cylindriques, et la section perpendiculaire à la longueur n'est presque jamais circulaire. De plus, à l'exception d'un très-petit nombre que l'on emploie en rondins, ils sont destinés à être façonnés en bois équarris ou en planches alignées. De là résulte que ce ne sera pas la totalité du cube de l'arbre qui aura la valeur de bois de charpente ou de planches, mais qu'il y aura une certaine partie de ce cube qui fournira des écailles, copeaux, dosses, etc. et de la sciure d'une très-faible valeur.

Le bois qui doit tomber en écailles, copeaux, etc. coûterait pour frais de transport de la forêt aux grands marchés souvent plus que sa valeur. C'est pour cela qu'on équarrit grossièrement les pièces avant de les transporter, afin de diminuer les frais. Cet équarrissage grossier se fait en laissant du flache au lieu d'arête vive, et l'usage a été universellement établi dans le commerce de prendre pour cube de la pièce de bois celui d'un prisme droit qui aurait pour hauteur toute la longueur de l'arbre depuis la section faite près du sol jusqu'au point où la section faite perpendiculairement à la longueur n'a plus qu'environ 0^m10 à 0^m12 de diamètre, et pour base un carré dont le côté est égal au quart du périmètre à la moitié de cette longueur. C'est cette longueur que nous nommons longueur équarrissable.

La méthode de cubage usitée donne donc pour le volume de la pièce un nombre proportionnel au carré du périmètre à demi-longueur équarrissable et simplement proportionnel à cette longueur. D'où résulte que la quantité de flache laissée à moitié longueur, et le dia-

mètre plus ou moins grand qu'on laisse à la section au petit bout font varier notablement le cube de l'arbre. Mais il arrive souvent qu'en laissant moins de longueur à l'arbre, on reporte le point milieu de la longueur vers une partie forte et qu'on augmente sensiblement le cube.

Comme en laissant à la pièce la plus grande longueur possible, le calcul donne ordinairement un cube plus faible qu'en opérant autrement, et que d'ailleurs le transport par voiture se paie au cube, les marchands laissent d'abord aux pièces de bois la plus grande longueur possible ; puis ensuite, en arrivant sur les marchés, ils les recoupent quand ils peuvent en augmenter le cube par cette opération.

Il est encore une chose importante à remarquer, c'est que ce n'est pas le véritable périmètre ni la véritable longueur que l'on prend pour calculer le volume de la pièce. Dans nos montagnes du Jura où le mesurage métrique n'est pas encore en usage dans le commerce des bois, tout se compte au pied cube. La longueur ne se compte qu'en nombre rond de pieds, négligeant ainsi souvent presque un pied métrique (0^m333) de longueur; et le périmètre ne se compte qu'en nombre pair de pouces métriques, ce qui conduit à négliger parfois presque deux pouces (0^m055) de la longueur du périmètre. Sur les marchés du midi, tels que Lyon, Beaucaire, etc. où le cubage est métrique, la longueur se mesure en nombre rond de décimètre, ce qui ne permet pas de négliger sur cette dimension plus de 0^m099 ; et le périmètre se compte en nombre rond de double centimètres, ce qui ne permet pas de négliger sur ce péri-

mètre plus de 0m019. Aussi les pièces cubées dans les montagnes du Jura, gagnent-elles moyennement plus de 5 p. % lorsqu'elles arrivent sur les marchés du midi; parfois elles gagnent même beaucoup plus. Il est important de tenir compte de cette remarque lorsqu'il s'agit de déterminer le prix des bois dans le Jura, d'après celui qu'ils ont dans le midi.

Si la convention faite pour cuber les bois dans le Jura était exécutée loyalement, il n'y aurait pas lieu de la critiquer plus que toute autre. Malheureusement il n'en est pas toujours ainsi, particulièrement pour la mesure du périmètre. Ce périmètre se mesure avec une ficelle plus ou moins élastique qu'un poignet vigoureux et exercé peut allonger plus ou moins; et il arrive souvent que celui qui tient la perfide ficelle donne à sa volonté au périmètre deux pouces de plus ou de moins. Cet usage est déplorable en ce qu'il se prête à la fraude, et ce serait un bienfait de n'admettre, au moins dans les discussions en justice et dans les titres qu'on y produit, que des mesurages de périmètres, faits avec une chaine inextensible.

Quant aux différences de volume qui résultent d'un équarrissage à flaches plus ou moins grandes, on pourrait faire disparaître toutes difficultés entre le propriétaire et l'acheteur, en cubant les bois au 1/4 du périmètre écorcé et avant tout équarrissage.

Tâchons d'apprécier la différence de volume que l'on trouverait selon qu'on prendrait le quart du périmètre rond écorcé, ou bien le quart du périmètre équarr flache.

En examinant un grand nombre de pièces de bois du commerce sur le port de Besançon, on reconnait que le flache à demi-longueur et pour les pièces les mieux équarries a pour largeur la moitié de la face plane, de sorte qu'on peut dire, comme étant une évaluation à très peu près exacte, que la section faite à demi-longueur a pour contour quatre arcs égaux chacun à un douzième de circonférence, réunis deux à deux par des cordes égales au rayon du cercle. Le périmètre de la section est donc égal à quatre rayons augmentés de quatre douzième (soit un tiers de circonférence) ; et on a ainsi :

$$1/4\,\text{périmètre} = \frac{4r + \frac{1}{3}2\pi R}{4} = R\left(1 + \frac{\pi}{6}\right) = 1{,}5235987 \times R.$$

Si l'on cubait au quart de la circonférence, on aurait :

$$1/4\ \text{circonférence} = \frac{2\pi R}{4} = \frac{\pi}{2}.\ R = 1{,}5707963 \times R.$$

Et comme les volumes seraient entre eux comme les carrés des équarrissages, il est facile d'en déduire que le volume cubé au quart du périmètre flache n'est que les 0,9408 du volume cubé au quart de la circonférence. Voilà le résultat pour le plus grand nombre de pièces.

Mais on trouve aussi des pièces dont le flache a une largeur égale a celle de la face plane équarrie. Pour ces pièces on peut considérer le contour de la section à demi-longueur comme composé de quatre arcs égaux chacun à un huitième de circonférence (en somme une demi-circonférence), réunis deux à deux par une droite

égale au côté de l'octogone inscrit. On sait que le côté de l'octogone inscrit est égal à $R\sqrt{2+\sqrt{2}}$; on a donc dans ce cas :

$$1/4 \text{ périmètre} = \frac{4R\sqrt{2+\sqrt{2}}+\pi R}{4} = \left(\sqrt{2+\sqrt{2}}+\frac{\pi}{4}\right)R =$$

$$1{,}55075.\ R$$

Et par un calcul semblable à celui indiqué ci-dessus, on trouve que le volume cubé au quart du périmètre flache dont il s'agit ici, est les 0,9746 de celui cubé au quart de la circonférence.

On peut, pensons-nous, considérer ces deux exemples comme des extrêmes dans l'équarrissage avec flaches, en remarquant cependant que le premier se présente beaucoup plus fréquemment que le second. On pourrait donc estimer à cinq pour cent la diminution que le cubage des pièces équarries suivant l'usage fait éprouver au cubage fait au quart du périmètre écorcé. Donc en convenant, si l'on veut conserver les mêmes prix, de faire ces diminutions, on pourrait vendre, à cuber après l'abattage, au quart de la circonférence écorcée et mesurée à la chaine à moitié de la longueur de la pièce dont le petit bout devrait avoir un diamètre compris entre deux limites données.

Mais bien des circonstances exigeront toujours qu'un grand nombre de ventes aient lieu lorsque les arbres sont encore sur pied, et pour ces ventes on ne peut faire l'estimation du cube que fournira chaque arbre qu'à vue d'œil ou à l'aide d'instruments spéciaux nommés den-

dromètres. On rencontre des personnes qui, par suite d'une longue habitude, ont réellement acquis un talent très-remarquable dans l'estimation à vue d'œil du cube qu'un sapin encore sur pied fournira en pièces équarries selon l'usage du commerce. Il ne faut cependant pas s'abuser au point de croire que leur appréciation soit parfaitement exacte. Les plus raisonnables admettent que l'erreur qu'ils commettent peut aller jusqu'à cinq pour cent, de sorte qu'entre deux estimations, l'une trop forte et l'autre trop faible, la différence peut être de dix pour cent. Les plus adroits estimateurs à vue d'œil laissent donc beaucoup à désirer.

C'est en vue d'obtenir des estimations plus exactes qu'un grand nombre de dendromètres différents ont été proposés. Aucun jusqu'à présent n'a été généralement adopté parce que ceux qui auraient donné plus d'exactitude que l'estimation à vue d'œil étaient trop compliqués et que leur emploi entraînait à des opérations longues et d'une exécution difficile.

Un bon dendromètre devrait surtout donner avec assez d'exactitude l'équarrissage que l'arbre fournira, car c'est l'erreur commise dans l'estimation de l'équarrissage qui a le plus d'influence sur l'erreur totale du cubage puisque le volume est proportionnel au carré de cet équarrissage. Pour en sentir toute l'importance, il suffira de remarquer qu'une erreur d'un demi-pouce métrique sur l'équarrissage qu'un arbre doit fournir donnera des erreurs de cubage de :

16 p. %; 14 p. %; 12 p. %; 11 p. %; 10 p. %; 9 p. %; 8 p. %

pour des équarrissages de :

6 pouces ; 7 pouces ; 8 pouces ; 9 pouces ; 10 pouces ;
11 pouces ; 12 pouces.

Les erreurs commises sur l'estimation des longueurs équarrissables ont bien moins d'influence sur l'erreur totale du cubage, puisque les cubes sont simplement proportionnels à ces longueurs. Ainsi une erreur de deux pieds métriques sur des pièces dont les longueurs équarrissables seraient respectivement de :

40 pieds ; 50 pieds ; 60 pieds ; 70 pieds ; 80 pieds ;
100 pieds

donnerait seulement :

5 p. % ; 4 p. % ; 3,3 p. % ; 2,8 p. % ; 2,5 p. % ;
2 p. %

d'erreur sur le cubage.

L'auteur de cette note avait imaginé un dendromètre fondé sur le principe des instruments de réflexion dont il espérait de bons résultats. Il a cru devoir, avant de l'exécuter, prier M. le capitaine du génie Goulier, d'examiner son projet et de le modifier s'il le jugeait convenable. M. Goulier qui a fait une étude toute spéciale des instruments de géodésie et d'astronomie a très avantageusement modifié ce projet, et il y a lieu d'espérer que ce deudromètre, actuellement en fabrication, atteindra complètement le but qu'on s'est proposé. On s'empressera aussitôt que cet instrument aura été essayé de faire connaître les résultats auxquels on sera parvenu.

TABLEAU N° 1.

TABLEAU indiquant le nombre de pieds d'arbre que, selon leur grosseur, un hectare peut nourrir.

Equarrissage que les arbres peuvent FOURNIR.		Nombre de pieds d'arbre par hectare.	Distance moyenne entre les pieds.	Nombre de pieds de chaque coupe d'éclaircie.	Périmètre à demi-longueur de l'arbre equarri flache.	OBSERVATIONS.
mètres	Pouces métriques.		m.		m.	
0,1388	5	1500	2,58	200	0,5552	Les périmètres à moitié longueur sont indiqués pour l'arbre equarri flache. Il faudrait les augmenter de 4 p. % pour avoir le périmètre écorcé. Si l'on voulait en déduire les périmètres avant l'écorçage, il faudrait supposer à l'écorce 8 à 10 millimètres d'épaisseur pour les arbres âgés de 100 à 150 ans; et 14 à 16 millimètres pour ceux âgés de 200 ans et plus; pour les très vieux arbres, il faudrait admettre 20 millimètres. L'écorce n'a pas la même épaisseur sur toute la longueur de l'arbre: elle a, en général, à moitié longueur une fois et demie l'épaisseur au petit bout; et au pied, une fois et demie l'épaisseur qu'elle avait à demi-longueur.
0,1527	5 1/2	1300	2,77	200	0,6108	
0,1666	6	1100	3,01	100	0,6664	
0,1805	6 1/2	1000	3,16	100	0,7220	
0,1944	7	900	3,33	50	0,7776	
0,2083	7 1/2	850	3,43	50	0,8332	
0,2222	8	800	3,53	50	0,8888	
0,2361	8 1/2	750	3,66	50	0,9444	
0,2500	9	700	3,77	50	1,0000	
0,2638	9 1/2	650	3,92	40	1,0552	
0,2777	10	610	4,04	40	1,1108	
0,2916	10 1/2	570	4,18	40	1,1664	
0,3055	11	530	4,34	40	1,2220	
0,3194	11 1/2	490	4,51	40	1,2776	
0,3333	12	450	4,71	40	1,3332	
0,3472	12 1/2	410	4,93	410	1,3888	
0,3611	13	*id.*			1,4444	

NOTA. Le nombre de pieds d'arbre, indiqué à ce tableau comme pouvant végéter sur un hectare, est un minimum. On pourra toujours, sur un sol de bonne qualité, obtenir huit cents pieds d'arbres donnant douze pouces et demi d'équarrissage, et six cents pieds donnant douze pouces et demi. On peut donc considérer hardiment comme un minimum, les revenus bruts annuels et les valeurs brutes du sol, par hectare, indiqués au tableau n° 5. — Le plus souvent ces minimums pourront être augmentés de un quart.

TABLEAU N° 2.

Lois de croissance à demi-longueur équarrissable, pendant environ l quarante premières années : croissance annuelle moyenne en longue $=l=0^m30$; 0^m35 ; 0^m40.

Epaisseur moyenne annuelle de la couche ligneuse $=\alpha=0^m0025$.

On admet qu'ensuite, le rapport de l à α restant constant, α diminuera un demi millimètre à mesure que l'âge de la section à demi-longueur équarrissable augmentera de vingt ans environ.

Equarrissage en		Périmètre à demi-longueur équarrissable.	Valeurs de α.	Age de la section à demi-longueur équarrissable.	AGE de l'arbre.	Longueur équarrissable pour $l=0^m30$.	VOLUME DES ARBRES et taux moyen de leur accroissement annu pour diverses valeurs de l.					
							$l=0^m30$		$l=0^m35$		$l=0^m$	
Pouces métriques.	Millimètres.						Volume.	Taux p. °/o.	Volume.	Taux p. °/o.	Volume.	
		m.	m.			m.	m.		m.		m.	
5	138,88	0,5533	0,0025	36,460	56,065	7,476	0,144212	5.794	0,1682	5,794	0,1922	5
5 1/2	152,77	0,6110	*id.*	40,11	63,354	9.662	0,2255	4,837	0,2631	4,837	0,3007	4
6	166 66	0.6666	0,002	43.75	70,643	11,848	0,3263	3.349	0,3807	3,349	0,4351	3
6 1/2	180.55	0,7222	*id.*	48,31	79,753	14,034	0,4575	3.992	0 5337	2,992	0.6099	2
7	194.44	0.7777	*id.*	52,86	88,862	16,220	0,6132	2,673	0,7154	2 673	0,8176	2
7 1/2	208,33	0.8333	*id.*	57.41	97,972	18,406	0.7989	2,442	0,9320	2,442	1,0651	2
8	222,22	0,8888	0,0015	61,97	107,081	20,592	1,0169	1,695	1,1864	1.695	1.3559	1
8 1/2	236,11	0,9444	*id.*	68.04	119,227	23,778	1,2698	1,596	',4814	1,596	1.6930	1
9	250.00	1,0000	*id.*	74,12	131,373	24,964	1,5603	1.489	1,8203	1,489	2 0803	1
9 1/2	263,88	1,0555	0,0001	80,19	143,519	27,150	1,8906	0,951	2,2057	0.951	2,5208	0
10	277,77	1,1111		89,30	161,748	29,316	2,2610	0,896	2,6378	0,896	3,0146	0
10 1/2	291,66	1,1666		98,42	179,977	31,402	2,6713	0,846	3,1165	0,846	3,5617	0
11	305,55	1.2222		107,53	198,206	33,588	3,1360	0,789	3,6587	»	(*a*)	
11 1/2	319.44	1,2777		116,64	216.436	35,774	3,6504	0,761	(*a*)	»	(*a*)	
12	333,33	1,3333		125,76	234 666	37,950	4,2166	0,726	(*a*)	»	(*a*)	
12 1/2	347,22	1,3888		134,87	252,896	40,136	4 8388		(*a*)	»	(*a*)	

(*a*). Quand un arbre peut fournir une pièce de 40 mètres de longueur, nous le co dérons comme ne pouvant plus augmenter de longueur équarrissable. Son volum ne doit plus se calculer de la même manière qu'auparavant ; les volumes sont alors pro r- tionnels aux quarrés des périmètres à demi-longueur.

SUITE DU TABLEAU N° 2.

Lois de croissance à demi-longueur équarrissable, pendant environ les quarante premières années : croissance annuelle moyenne en longueur $=l=0^m30$; 0^m35 ; 0^m40.

Epaisseur moyenne de la couche ligneuse$=\alpha=0^m003$.

On admet qu'ensuite, le rapport de l à α restant constant, α diminuera de un demi millimètre à mesure que l'âge de la section à demi-longueur équarrissable augmentera de vingt ans environ.

Equarrissage en		Périmètre à demi-longueur équarrissable.	Valeurs de α.	Age de la section à demi-longueur équarrissable.	AGE de l'arbre.	Longueur équarrissable pour $l=0^m30$.	VOLUME DES ARBRES et taux moyen de leur accroissement annuel pour diverses valeurs de l.					
							$l=0^m30$		$l=0^m35$		$l=0^m40$	
Pouces métriques.	Millimètres.						Volume.	Taux p. %.	Volume.	Taux p. %.	Volume.	Taux p. %.
		m	m.				m.		m.		m	
5	138,88	0,55333	0,003	30,384	47,911	6,230	0,1202	6,649	0,1402	6.649	0.1602	6,649
5 1/2	152,77	0,61100	*id.*	33,422	53,984	8.052	0,1879	5,547	0,2192	5,547	0,2505	5.547
6	166.66	0,66666	*id.*	36.460	60,057	9,874	0.2744	4,818	0,3201	4,818	0.3658	4,818
6 1/2	180,55	0,72223	*id.*	39,498	66.130	11,696	0.3813	4,270	0,4448	4,270	0,5083	4 270
7	194,44	0,77777	0.0025	42,536	72.203	13.518	0 5111	3,359	0,5963	3.559	0,6815	3,559
7 1/2	208,33	0 83333	*id.*	46,182	79,491	15,340	0,6658	3,061	0 7767	3 061	0,8876	3.061
8	222,22	0,88888	*id.*	49,828	86 779	17.162	0,8475	2.805	0,9887	2,805	1,1299	2,805
8 1/2	236,11	0,94444	*id.*	53,474	94.067	18.984	1,0583	2.755	1.2347	2,755	1,4111	2,755
9	250,00	1,00000	*id.*	57.120	101,355	20,806	1.3004	2.430	1,5171	2,430	1,7338	2,430
9 1/2	263,88	1,05555	0,002	60,766	108,643	22 628	1,5756	1,816	1,8382	1.816	2,1008	1,816
10	277,77	1,11111	*id.*	65,323	117.753	24.450	1,8866	1,688	2,2010	1,688	2.5154	1,688
10 1/2	291,66	1,16666	*id.*	69,881	126.863	26,272	2.2350	1,614	2,6075	1,614	2,9800	1 614
11	305,55	1,22222	*id.*	74,438	135.973	28.094	2.6230	1,529	3 0601	1.529	3.4971	1,529
11 1/2	319.44	1,27777	0,0015	78,996	145 083	29.916	3,0528	1,115	3.5616	1,115	4,0704	1,115
12	333 33	1,33333	*id.*	85.073	154.193	31,738	3.5264	1,063	4,1141	1,063	(*a*)	»
12 1/2	347,22	1,38888	*id.*	92,149	164,363	33,560	4,0460	»	4,7203	»	(*a*)	»

SUITE DU TABLEAU N° 2.

Lois de croissance à demi-longueur équarrissable, pendant environ l quarante premières années : croissance annuelle moyenne en longue $= l = 0^m30 ; 0^m35 ; 0^m40$.

Epaisseur moyenne annuelle de la couche ligneuse $= \alpha = 0^m0035$.

On admet qu'ensuite, le rapport de l à α restant constant, α diminue de un demi millimètre à mesure que l'âge de la section à demi-longue équarrissable augmentera de vingt ans environ.

Equarrissage en		Périmètre à demi-longueur équarrissable.	Valeurs de α.	Age de la section à demi-longueur équarrissable	AGE de l'arbre.	Longueur équarrissable pour $l = 0^m30$.	VOLUME DES ARBRES et taux moyen de l ur accroissement annue pour diverses valeurs de l.					
							$l = 0^m30$		$l = 0^m35$		$l = 0^m40$	
Pouces métriques.	Millimètres.						Volume.	Taux p. %.	Volume.	Taux p. %.	Volume.	Taux
		m.	m.			m.	m.		m.		m	
5	138,88	0,5533	0,0035	26.043	42.088	5 340	0,1030	7,800	0,1203	7,800	0,1376	7,8
5 1/2	152,77	0,6110	*id.*	28.647	47.294	6,901	0,1611	6,501	0,1880	6,501	0.2149	6,5
6	166.66	0,6666	*id.*	31.251	52,499	8,463	0.2351	5.289	0 2743	5,289	0 3135	5,2
6 1/2	180,55	0 7222	*id.*	33.855	57.705	10.024	0.3268	4.999	0.3813	4,999	0.4358	4,9
7	194,44	0.7777	*id.*	36,459	62,910	11.586	0,4380	4.504	0,5110	4 504	0.5840	4 5
7 1/2	208,33	0,8333	0,003	39,063	68,116	13.147	0,5706	3,506	0.6657	3,508	0,7608	3,5
8	222,22	0.8888	*id.*	42,101	74,189	14,709	0,7261	3 225	0.8471	3.224	0,9681	3,2
8 1/2	236,11	0 9444	*id.*	45,139	80,262	16,270	0.9070	2,985	1,0582	2.985	1.2094	2 9
9	250 00	1,0000	*id.*	48,177	86,335	17,832	1 1145	2,782	1.3002	2,782	1,4859	2,7
9 1/2	263,88	1,0555	*id.*	51,215	92.408	19,393	1.3258	2,604	1,5467	2.604	1,7676	2,6
10	277.77	1.1111	*id.*	54.253	98.481	20.955	1.6169	2,450	1.8863	2.450	2,1557	2.4
10 1/2	291,66	1.1666	*id.*	57,291	104,554	22,516	1,9154	2.313	2,2346	2,313	2,5538	2 3
11	305 55	1,2222	0,0025	60,329	110.627	24,078	2.2480	1,914	2,6227	1,914	2.9974	1,9
11 1/2	319,44	1.2777	*id.*	63,975	117 915	25,639	2.6152	1,828	3,0511	1.828	3,4870	1.8
12	333,33	1,3333	*id.*	67,621	125,203	27,200	3 0222	1,732	3.5259	1,732	4.0296	1,7
12 1/2	347,22	1,3888	*id.*	71,267	132,491	28,761	3,4674	»	4,0449	»	4,6224	»

SUITE DU TABLEAU N° 2.

Lois de croissance à demi-longueur équarrissable, pendant environ les iarante premières années : croissance annuelle moyenne en longueur : $l = 0^m30$; 0^m35 ; 0^m40.

Epaisseur moyenne annuelle de la couche ligneuse $= \alpha = 0^m004$.

On admet qu'ensuite, le rapport de l à α restant constant, α diminuera un demi millimètre à mesure que l'âge de la section à demi-longueur uarrissable augmentera de vingt ans environ.

Équarrissage en		Périmètre à demi-longueur équarrissable.	Valeurs de α.	Age de la section à demi-longueur équarrissable.	AGE de l'arbre.	Longueur équarrissable pour $l = 0^m30$.	VOLUME DES ARBRES et taux moyen de leur accroissement annuel pour diverses valeurs de l.					
							$l = 0^m30$		$l = 0^m35$		$l = 0^m40$	
mètres.	Millimètres.						Volume.	Taux p. %.	Volume.	Taux p. %.	Volume.	Taux p. %.
		m.	m.			m.	m.		m.		m	
	138.88	0.5533	0,004	22,788	37,719	4,673	0,0901	9,430	0,1051	9,430	0,1201	9,430
1/2	152,77	0.6110	*id.*	25,067	42,274	6,039	0.1410	7,852	0.1645	7,852	0,1880	7,852
	166.66	0.6666	*id.*	27.346	46.829	7,405	0,2057	6,810	0,2410	6,810	0,2743	6,810
1/2	180,55	0.7222	*id.*	29,625	51,384	8,771	0,2859	6,02	0,3334	6,029	0,3809	6,029
	194,44	0,7777	*id.*	31.904	55,939	10,137	0.3833	5 429	0,4472	5,429	0.5111	5,429
1/2	208.33	0,8333	*id.*	34,183	60,094	11,503	0,4993	4,942	0.5825	4,942	0,6657	4,942
	222,22	0.8888	*id.*	36.462	64,649	12,869	0.6355	4,545	0.7414	4,545	0,8473	4,545
1/2	236.11	0,9444	*id.*	38,741	69 204	14,235	0,7936	4,195	0,9259	4,195	1,0582	4,195
	250.00	1,0000	0,0035	41.020	73,759	15,601	0,9751	3 253	1,1376	3,253	1,3001	3,253
1/2	263.88	1,0555	*id.*	43,624	78,965	16,967	1,1817	3,045	1,3786	3,045	1,5755	3,045
	277.77	1,1111	*id.*	46,228	84.171	18,333	1,4146	2,863	1,6504	2,863	1,8862	2,863
1/2	291,66	1,1666	*id.*	48,832	89.377	19,669	1.6758	2,701	1,9551	2,701	2,2344	2,701
	305,55	1,2222	*id.*	51,436	94,583	21.065	1,9667	2,560	2.2945	2,560	2,6223	2.560
1/2	319.44	1,2777	*id.*	54,040	99.789	22,431	2.2890	2,432	2,6705	2,432	3.0520	2,432
	333,33	1,3333	*id.*	56.644	104.995	23.797	2,6441	2,316	3,0848	2,316	3,5255	2,316
1/2	347,22	1,3888	0,003	59,248	110,201	25,163	3,0337	»	3,5393	»	4,0449	»

SUITE DU TABLEAU N° 2.

Lois de croissance à demi-longueur équarrissable, pendant environ l trente-cinq premières années : croissance annuelle moyenne en longue $=l=0^m30$; 0^m35 ; 0^m40.

Epaisseur moyenne annuelle de la couche ligneuse $=\alpha=0^m0045$.

On admet qu'ensuite, le rapport de l à α restant constant, α diminuera un demi millimètre à mesure que l'âge de la section à demi-longueur équarrissable augmentera de quinze ans environ.

Équarrissage en		Périmètre à demi-longueur équarrissable.	Valeurs de α.	Age de la section à demi-longueur équarrissable.	AGE de l'arbre.	Longueur équarrissable pour $l=0^m30$.	VOLUME DES ARBRES et taux moyen de leur accroissement ann pour diverses valeurs de l.					
							$l=0^m30$		$l=0^m35$		$l=0^m$	
Pouces métriques.	Millimètres.						Volume.	Taux p. %.	Volume.	Taux p. %.	Volume.	
		m.	m.			m.	m.		m.		m.	
5	138,88	0,5533	0,0045	20,256	34,322	4,153	0,0801	10,575	0,0918	10,575	0,1035	
5 1/2	152,77	0,6110	*id.*	22,282	38,371	5,367	0,1253	8,876	0,1462	8.876	0,1671	
6	166.66	0,6666	*id.*	24.308	42,420	6,581	0,1828	7,695	0,2133	7,695	0,2438	
6 1/2	180.55	0,7222	*id.*	26 334	46,469	7,795	0,2541	6.811	0,2964	6,811	0,3387	
7	194.44	0,7777	*id.*	28,360	50,518	9,007	0,3406	6.130	0.3973	6,130	0,4540	
7 1/2	208,33	0,8333	*id.*	30,386	54,567	10,223	0,4437	5.579	0,5176	5 579	0,5915	
8	222,22	0,8888	*id.*	32,412	58,616	11,437	0,5648	5.128	0.6589	5,128	0 7530	
8 1/2	236,11	0,9444	0,004	34,438	62,665	12,651	0,7053	4 195	0,8227	4.195	0.9401	
9	250,00	1,0000	*id.*	36,717	67.220	13,865	0,8666	3.916	1,0110	3,916	1,1554	
9 1/2	263,88	1,0555	*id.*	38,996	71,775	15,079	1,0501	3,665	1,2251	3.665	1,4001	
10	277,77	1,1111	*id.*	41.275	76,330	16,293	1,2572	3,447	1.4667	3.447	1,6762	
10 1/2	291,66	1,1666	*id.*	43,554	80,885	17,507	1 4893	3.253	1,7375	3.253	1,9857	
11	305,55	1,2222	0,0035	45,833	85,440	18,721	1,7479	2,560	2,0392	2,560	2.3305	
11 1/2	319.44	1,2777	*id.*	48,437	90,646	19,935	2,0343	2.432	2,3733	2,432	2,7123	
12	333,33	1,3333	*id.*	51.041	95,852	21.149	2,3499	2,316	2,74 5	2,316	3,1331	
12 1/2	347,22	1,3888	*id.*	53,645	101,058	22,363	2,6961	»	3,1454	»	3,5947	

SUITE DU TABLEAU N° 2.

Lois de croissance à demi-longueur équarrissable, pendant environ les rente premières années : croissance annuelle moyenne en longueur $=l=$)^{m}30 ; 0^{m}35 ; 0^{m}40.

Epaisseur moyenne annuelle de la couche ligneuse$=\alpha=0^m005$.

On admet qu'ensuite, le rapport de l à α restant constant, α diminuera de m demi millimètre à mesure que l'âge de la section à demi-longueur équarissable augmentera de quinze ans environ.

Équarrissage en		Périmètre à demi-longueur équarrissable.	Valeurs de α.	Age de la section à demi-longueur équarrissable.	AGE de l'arbre.	Longueur équarrissable pour $l=0^m30$.	VOLUME DES ARBRES et taux moyen de leur accroissement annuel pour diverses valeurs de l.					
							$l=0^m30$		$l=0^m35$		$l=0^m40$	
Pouces métriques.	Millimètres.						Volume.	Taux p. %.	Volume.	Taux p. %.	Volume.	Taux p. %.
		m.	m.			m.	m.		m.		m.	
5	138.88	0,5533	0,005	18,230	31,603	3.738	0,0721	11.92	0.0841	11,92	0.0961	11.92
5 1/2	152.77	0.6110	*id.*	20 053	35,247	4.831	0.1128	9.90	0,1316	9,90	0.1504	9,90
6	166 66	0.6666	*id.*	21.875	38,891	5,924	0,1646	8.58	0,1920	8,58	0,2194	8.58
6 1/2	180.55	0,7222	*id.*	23.698	42.535	7.017	0,2288	7.593	0,2669	7.593	0.3050	7.593
7	194.44	0.7777	*id.*	25,521	46,179	8,110	0,3066	6,832	0,3577	6,832	0,4088	6,832
7 1/2	208,33	0.8333	*id.*	27.344	49,823	9.203	0.3994	6.216	0,4660	6,216	0.5326	6.216
8	222,22	0,8888	*id.*	29,167	53.467	10,296	0,5084	5,711	0,5931	5,711	0,6778	5 711
8 1/2	236,11	0,9444	0,0045	30.990	57.111	11 389	0,6349	4,739	0.7407	4.739	0,8465	4 739
9	250.00	1,0000	*id.*	32,813	61.160	12 603	0 7879	4 417	0.9192	4,417	1,0505	4.417
9 1/2	263,88	1,0555	*id.*	34,636	65.209	13 827	0,9629	4.133	1 1234	4,133	1,2839	4.133
10	277,77	1,1111	*id.*	36,459	69,258	15.041	1,1606	3.888	1.3540	3,888	1,5474	3 888
10 1/2	291.66	1,1666	*id.*	38.282	73.307	16.255	1,3828	3.668	1.6133	3.668	1.8438	3,668
11	305,55	1 2222	*id.*	40.105	77,356	17.469	1,6310	3.471	1,9028	3,471	2,1816	3.471
11 1/2	319,44	1,2777	*id.*	41.928	81,405	18 683	1 9065	3.297	2.2243	3,297	2.5420	3.297
12	333.33	1,3333	*id.*	43,751	85.454	19.897	2.2008	3.140	2.5676	3,140	2 9344	3,140
12 1/2	347,22	1,3888	0,004	45,574	89,503	21,011	2,5331	»	2,9553	»	3,3775	»

TABLEAU N° 3.

Accroissement relatif du volume d'un arbre lorsqu'il passe d'un équarrissage à un autre, ces équarrissages augmentant par 1/2 pouces métriques, et taux moyen annuel qui en résulte, selon l'épaisseur α de la couche ligneuse annuelle, pendant le temps nécessaire à l'augmentation d'équarrissage. On suppose que le rayon R' de la section au petit bout de la pièce équarrissable est de 0^m06.

Equarrissage en Pouces métriques.	Millimètres.	r Accroissement résultant de l'augmentation de diamètre	r' Accroissement résultant de l'augmentation de longueur	r'' Accroissement total de l'unité de volume	ACCROISSEMENTS ANNUELS MOYENS POUR DIVERSES VALEURS DE α. milli. $\alpha=1$ Taux p. °/o	milli. $\alpha=1,5$ Taux p. °/o	milli. $\alpha=2$ Taux p. °/o	milli. $\alpha=2,5$ Taux p. °/o	milli. $\alpha=3$ Taux p. °/o	milli. $\alpha=3,5$ Taux p. °/o	milli. $\alpha=4$ Taux p. °/o	milli $\alpha=4,5$ Taux p. °/o	milli. $\alpha=5$ Taux p. °/o
5	138.88	0 2925	0,2099	0.5693	2,400	3.523	4,609	5,794	6.649	7.800	9 430	10,575	11,92
5 1/2	152.77	0,2263	0.1900	0.4593	2.009	2 946	3.871	4,837	5,547	6 501	7.852	8.876	9,90
6	166.66	0 1846	0.1736	0,3902	1,759	2.566	3 349	4.194	4.818	5.289	6.810	7 695	8.58
6 1/2	180,55	0.1558	0 1597	0.3401	1.553	2 257	2.992	3,727	4.270	4 999	6.029	6.811	7.59
7	194 44	0,1348	0,1479	0,3026	1.401	2.054	2.673	3,359	3 849	4.504	5.429	6.130	6 83
7 1/2	208 33	0,1188	0.1377	0,2728	1,278	1.705	2 442	3.061	3.506	4.086	4.9?2	5.579	6.21
8	222.22	0.1062	0.1289	0.2488	1.176	1 695	2.247	2,805	3,221	3.772	4 545	5.128	5,71
8 1/2	236.11	0.0960	0.1211	0,2287	1.055	1,596	2,081	2,755	2.985	3.492	4.195	4.739	5.28
9	250.00	0,0876	0.1142	0.2118	1 016	1.489	1 940	2.430	2,782	3.253	3 916	4 417	4 91
9 1/2	263,88	0 0805	0,1080	0.1972	0 951	1.394	1,816	2.323	2.604	3.045	3.665	4 133	4.60
10	277,77	0.0745	0,1025	0,1847	0,896	1.312	1,688	2,141	2,450	2.863	3 447	3 888	4.32
10 1/2	291.66	0.0694	0,0975	0,1736	0.846	1,239	1,614	2.021	2.313	2,701	3 253	3 668	4.08
11	305,55	0.0649	0.0929	0.1638	0.789	1 168	1 529	1.914	2 190	2,560	3.080	3.471	3.86
11 1/2	319 44	0.0609	0.0 88	0.1551	0.761	1.115	1.452	1.828	2.081	2.432	2.925	3.297	3.67
12	333.33	0,0574	0,0851	0,1474	0,726	1,063	1.384	1,732	1,982	2,316	2,786	3,140	3,49
12 1/2	347,22												
Nombre d'années nécessaires, selon les valeurs de α, pour que l'équarrissage flache augmente de 1/2 pouce métrique					ans 18 230	ans 12,153	ans 9,115	ans 7,282	ans 6.073	ans 5,208	ans 4,557	ans 4.041	ans 3,646
L'accroissement ne pouvant se faire que par année, nous prendrons en nombre rond					ans 19	ans 13	ans 10	ans 8	ans 7	ans 6	ans 5	ans 4	ans 4
Equarrissage que peuvent fournir, selon les valeurs de α, les sapins à l'époque où ils cessent de gagner en forêt . . . . . 5 p. °/o					»	»	pouces 5,5	pouces 5,5	pouces 6,0	pouces 6,5	pouces 7,5	pouces 8,5	pouces 9,0
Idem . . . . . 4 p. °/o					»	pouces 5,5	5,5	6,5	7.0	8.0	9.0	10,0	11,0
Idem . . . . . 3 p. °/o					»	5,5	6.5	8,0	8,5	10.0	11,5		

NOTA. Ces dernières indications ne sont exactes que dans l'hypothèse que la valeur de α est restée la même jusqu'à l'époque que l'on considère.

Indication de l'accroissement total et de l'accroissement annuel moyen (intérêts composés) que prennent les sapins selon certaines lois de croissance lorsqu'ils passent d'un équarrissage donné à celui de la classe immédiatement supérieure. (Voir pour la signification de r, r', r'', etc. le 3e paragraphe, page 156.)

EQUARRISSAGE d'où l'on part pour arriver à celui de la classe immédiatemt supérieure.	r Accroissement resultant de l'accroissement de grosseur.	r' Accroissement résultant de l'accroissement de longueur.	r'' Accroissement total de l'unité de volume.	ρ Augmentation du prix de l'unité cub que, en passant d'une classe à la suivante	ρ' Augmentation totale de l'unité de volume, eu tant compte de la variation de valeur vénale.	TAUX de l'accroissement annuel moyen (intérêts composés), suivant les valeurs de α, qu'un sapin prend en passant d'une classe à une autre, en tenant compte de l'accroissement de volume et de l'augmentation de prix de l'unité cubique.											
						α = 2,5 milli.		α = 3 milli.		α = 3.5 milli.		α = 4 milli.		α = 4 5 milli		α = 5 milli.	
						Nombre d'années nécessaires	Taux pour cent de l'accroissement moyen.	Nombre d'années nécessaires	Taux pour cent de l'accroissement moyen	Nombre d'années nécessaires.	Taux pour cent de l'accroissement moyen.	Nombre d'années nécessaires	Taux pour cent de l'accroissement moyen	Nombre d'années nécessaire.	Taux pour cent de l'accroissement moyen	Nombre d'années nécessaires.	Taux pour cent de l'accroissement moyen.
De 6 pouces à 9 1/2 pouces.	1,5069	1.2901	4,7410	0.20	5,8892	73	2.636	49	4,017	40	4,933	32	6.216	29	6 881	26	7,705
De 6 1/2 à *id.*	1.2158	0.9333	3,2838	*id.*	4,1405	63	2.632	43	3.880	35	4 788	27	6.251	25	6.767	22	7.725
De 7 à *id.*	0 8418	0,6940	2.1200	*id.*	2.7440	54	2,474	36	3.735	30	4,498	23	5.907	21	6.488	19	7.195
De 7 1/2 à *id.*	0,6184	0 4775	1 3912	*id*	1.8694	45	2.370	29	3.701	24	4.490	19	5.704	17	6.396	15	7,610
De 8 à *id.*	0 4121	0 3185	0,8619	*id.*	1.2343	36	2.258	22	3 721	18	4,567	14	5.910	13	6.379	12	6,928
De 8 1/2 à *id.*	0,2491	0.2025	0.5020	*id.*	0,8024	24	2,485	15	4.004	12	5,031	9	6.764	9	6.764	8	7 641
De 9 à *id.*	0.1137	0.0875	0.2111	*id.*	0.4533	12	3.164	7	5.510	6	6,428	5	7.763	5	7.763	4	9.796
De 9 1/2 à 12 1/2	0.7313	0.4831	1.5677	*id.*	2 0812	109	1,037	56	2,029	40	2.853	31	3 693	29	3.956	24	4,800
De 10 à *id.*	0.5625	0.3729	1.1452	*id.*	1,5742	91	1.044	47	2.031	34	2,820	26	3.703	25	3.854	20	4,838
De 10 1/2 à *id.*	0.4172	0 2787	0.8122	*id.*	1.1846	72	1,091	38	2,077	28	2,830	21	3.791	20	3.988	16	5 005
De 11 à *id.*	0.2913	0.19 5	0.5425	*id.*	0.8510	54	1.145	29	2.160	22	2 835	16	3 919	15	4.186	12	5.260
De 11 1/2 à *id.*	0 1814	0.1285	0.3332	*id.*	0,5998	37	1.278	19	2.503	15	3.182	10	4 825	10	4.825	8	6 049
De 12 à *id.*	0,0860	0.0574	0,0623	*id.*	0,2748	18	1,357	10	2,456	7	3,528	5	4,974	5	4 974	4	6.255

OBSERVATIONS. Une remarque importante à faire sur les taux d'accroissements portés à ce tableau. c'est que si l'épaisseur moyenne de la couche annuelle ligneuse surpasse 2 mil. 5, il y a beaucoup à gagner en conservant sur pied les arbres susceptibles de donner 8 pouces métriques d'équarrissage, jusqu'à ce qu'ils puissent donner des bois moyens (9 pouces 1/2).

Il y a beaucoup moins à gagner en conservant sur pied les arbres susceptibles de donner 11 pouces d'équarrissages, jusqu'à ce qu'ils donnent du gros bois (12 pouces 1/2).

TABLEAU N° 5.

Revenu annuel brut le plus avantageux et valeur de l'hectare de sol fore tier pour les conditions de croissance :

Epaisseur annuelle primitive de la couche ligneuse $= \alpha\, 2^{\text{milli}}\, 5$.

Grandeur primitive de la croissance annuelle en hauteur $= l = 0^m3$; 0^m35; 0^m

Le taux des intérêts est fixé à trois pour cent.

On reconnaîtra d'abord par le tableau n° 2 que pour la croissance prir tive $\alpha = 2^{\text{milli}}\, 5$, les arbres ne gagnent trois pour cent en forêt que jusq l'époque où ils donnent environ 6 1/2 pouces d'équarrissage et qu'alors α vaut plus que 2^{milli}. On reconnaît ensuite par le tableau n° 4 qu'en passant 7 pouces à 9 1/2 pouces d'équarrissage ces arbres ne gagneraient pas t pour cent même pour $\alpha = 2^{\text{milli}}\, 5$. On devra donc fixer l'âge de la coupe fin à l'époque où les arbres fourniront environ 7 pouces d'équarrissage. tableau n° 2 indique qu'il faut aménager à quatre-vingt neuf ans.

Equarrissage en		Périmetre à demi-longueur équarrissable.	Ages des coupes.	Nombre de pieds par coupe.	$l = 0^m30$		$l = 0^m35$		$l = 0^m40$	
Millimètres.	Pouces métriques.				Valeur des coupes estimées en stères de petits bois.	Valeurs représentatives des coupes à l'époque d la germination	Valeur des coupes estimées en stères de petits bois.	Valeurs représentatives des coupes à l'époque de la germination	Valeur des coupes estimées en stères de petits bois.	Valeu représ tative des coup à l'époc de la g mina
138.8	5	0,5552	56	200	28,842	5.509	33.640	6.426	38,440	7.
152,7	5 1/2	0.6108	63	200	45,100	7,005	52.620	8.173	60.140	9,
166.6	6	0,6664	71	100	32,630	4,001	38.070	4,666	43.510	5,
180,5	6 1/2	0.7220	80	100	47.750	4.487	53,370	5,015	60.990	5,
194,4	7	0,7776	89	900	551.880	39.750	643.860	45,798	735.840	52.
		TOTAUX. . .		1500	706,202	60,752	821,560	70,088	938,920	80,
					Revenu brut annuel par hectare, estimé en petits bois : 7 stères 934.		Revenu brut annuel par hectare, estimé en petits bois : 9 stères 231.		Revenu brut nuel par hect estimé en p bois : 10 stères 549.	
					Valeur brute du sol, estimée en petits bois : 60 stères 752.		Valeur brute du sol, estimée en petits bois : 70 stères 088.		Valeur brute sol, estimée en tits bois : 60 steres 549	

SUITE DU TABLEAU N° 5.

Revenu annuel brut le plus avantageux et valeur de l'hectare de sol forestier pour les conditions de croissance :

Epaisseur annuelle primitive de la couche ligneuse $= \alpha = 3$ milli.

Grandeur primitive de la croissance annuelle en hauteur $= l = 0^m3$; 0^m35; 0^m4.

Le taux des intérêts est fixé à trois pour cent.

On reconnaît d'abord par le tableau n° 2 que pour la croissance primitive $\alpha = 3$ milli., les sapins gagnent au moins trois pour cent en forêt jusqu'à l'époque à laquelle ils fourniront 7 1/2 pouces d'équarrissage et qu'alors α est réduit à 2 milli 5. On reconnaît ensuite par le tableau n° 4 qu'en passant de 7 pouces à 9 1/2 pouces d'équarrissage ils ne gagneraient pas trois pour cent. Il faudra donc fixer l'âge de la coupe finale à l'époque où les arbres fourniront de 7 1/2 à 8 pouces d'équarrissage. Le tableau n° 2 indique cet âge que l'on aménagera à quatre-vingt-sept ans.

Équarrissage en Millimètres.	Équarrissage en Pouces métriques.	Périmètre à demi-longueur équarrissable.	Ages des coupes.	Nombre de pieds par coupe.	$l = 0^m3$ Valeur des coupes estimées en stères de petits bois.	$l = 0^m3$ Valeurs représentatives des coupes à l'époque de la germination	$l = 0^m35$ Valeur des coupes estimées en stères de petits bois.	$l = 0^m35$ Valeurs représentatives des coupes à l'époque de la germination	$l = 0^m4$ Valeur des coupes estimées en stères de petits bois.	$l = 0^m4$ Valeurs représentatives des coupes à l'époque de la germination
38,8	5	0,5533	48	200	24,040	5.817	28.046	6,787	32,052	7,756
52,7	5 1/2	0.7110	54	200	37,580	7,434	43,840	8.885	50 100	10.153
66,6	6	0 6666	60	100	27,440	4,657	32.010	5,433	36,580	6,209
80,5	6 1/2	0,7222	66	100	38,130	5,420	44,480	6,323	50,830	7,225
94,4	7	0,7777	72	50	25.555	3.042	29,815	3.549	34 075	4,056
108,3	7 1/2	0.8333	80	50	33,290	3;129	38.835	3.649	44,380	4,170
122,2	8	0,8888	87	800	678.000	51,807	790,960	60,439	903,920	69.070
		TOTAUX. . .		1500	854,035	81,306	1007,986	95,065	1151,938	108,639
					Revenu brut annuel par hectare, estimé en petits bois : 9 stères 931.		Revenu brut annuel par hectare, estimé en petits bois : 11 stères 586.		Revenu brut annuel par hectare, estimé en petits bois : 13 stères 240.	
					Valeur brute du sol, estimée en petits bois : 81 stères 306.		Valeur brute du sol, estimée en petits bois : 95 stères 065.		Valeur brute du sol, estimée en petits bois : 108 stères 369.	

SUITE DU TABLEAU N° 5.

Revenu annuel brut le plus avantageux et valeur de l'hectare du sol forestier pour les conditions de croissance :

Epaisseur annuelle primitive de la couche ligneuse $=\alpha=3$ millim. 5.

Grandeur primitive de la croissance annuelle en hauteur $=l=0^m3$; 0^m35; 0^m4.

Le taux des intérêts est fixé à trois pour cent.

On reconnaît d'abord par le tableau n° 3 que pour la croissance primitive $\alpha=3$ millim. 5 les sapins gagnent trois pour cent jusqu'à l'époque à laquelle ils fournissent environ 8 pouces d'équarrissage, mais qu'alors α est réduit à 3 millim. On reconnaîtra ensuite par le tableau n° 4, qu'en passant de 8 pouces à 9 1/2 pouces d'équarrissage, ils gagneront encore plus de trois pour cent, mais qu'au delà ils ne gagneraient qu'un peu plus de deux pour cent : il faudra donc fixer l'âge de la coupe finale à l'époque où les arbres fourniront 9 1/2 pouces d'équarrissage. Le tableau n° 2 indiquera cet âge, et l'on aménagera à quatre-vingt-treize ans.

Equarrissage en		Périmètre à demi-longueur équarrissable.	Ages des coupes.	Nombre de pieds par coupe.	$l=0^m3$.		$l=0^m35$		$l=0^m4$	
Millimètres.	Pouces métriques.				Valeurs des coupes estimées en stères de petits bois.	Valeurs représentatives des coupes à l'époque de la germination	Valeurs des coupes estimées en stères de petits bois.	Valeurs représentatives des coupes à l'époque de la germination	Valeurs des coupes estimées en stères de petits bois.	Valeurs représentatives des coupes à l'époque de la germination
138.8	5	0.5533	42	200	20.600	5.953	24.060	6,952	27.520	7.95
152,7	5 1/2	0.6110	47	200	32.220	8,031	37,600	9,372	42,980	10,71
166,6	6	0.6666	53	100	23,510	4,908	27,430	5,726	31,350	6,54
180.5	6 1/2	0.7222	58	100	32.680	5.884	38.130	6.866	43 580	7,84
194.4	7	0.7777	62	50	21.900	3.401	25.550	3.968	29,200	4.53
208,3	7 1/2	0.8333	68	50	28,530	3 823	33.285	4 459	3 .040	5.09
222.2	8	0,8888	74	50	36.305	4.074	42.355	4,752	48,405	5,43
236,1	8 1/2	0.9444	80	50	45,355	4,262	52,910	4,981	60,470	5.68
250 0	9	1,0000	86	50	55,725	4.388	65 010	5,116	74,295	5.84
263,8	9 1/2	1.0555	93	650	1034,124	66,177	1206,342	77,198	1378,628	88,22
		TOTAUX. . .		1500	1330,949	110,901	1552,672	129,390	1774,468	147,87
					Revenu brut annuel par hectare, estimé en petits bois : 14 stères 322.		Revenu brut annuel par hectare, estimé en petits bois : 16 stères 695.		Revenu brut annuel par hectare estimé en petits bois : 19 stères 080.	
					Valeur brute du sol, estimée en petits bois : 110 stères 901.		Valeur brute du sol, estimée en petits bois : 129 steres 390.		Valeur brute sol, estimée en tits bois : 147 stères 877.	

SUITE DU TABLEAU N° 5.

Revenu annuel brut le plus avantageux et valeur de l'hectare de sol forestier pour les conditions de croissance :

Epaisseur annuelle primitive de la couche ligneuse $=\alpha=4^{\text{millim}}$.

Grandeur primitive de la croissance annuelle en hauteur $=l=0^{m}3$; $0^{m}35$; $0^{m}4$.

Le taux des intérêts est fixé à trois pour cent

On reconnaît d'abord par le tableau n° 2 que pour la croissance primitive $\alpha=4^{\text{millim}}$ les sapins gagnent plus de trois pour cent jusqu'à l'époque à laquelle ils fournissent 9 1/2 pouces d'équarrissage, et qu'alors α vaut encore 3^{millim} 5. On reconnait ensuite par le tableau n° 4, qu'en passant de 9 1/2 pouces à 12 1/2 pouces, les arbres gagneront moyennement plus de trois pour cent. A partir de cette époque, le tableau n° 4 montre que l'accroissement annuel de volume ne serait pas de 2 1/4 pour cent, car α serait réduit à 3^{millim}. Il faudra donc fixer l'âge de la coupe finale à l'époque où les arbres fourniront 12 1/2 pouces d'équarrissage et aménager à cent dix ans comme l'indique le tableau n° 2.

Equarrissage en		Périmètre à demi-longueur équarrissable	Ages des coupes.	Nombre de pieds par coupe.	$l=0^{m}3$		$l=0^{m}35$		$l=0^{m}4$	
Millimètres	Pouces métriques.				Valeurs des coupes estimées en stères de petits bois.	Valeurs représentatives des coupes à l'époque de la germination	Valeurs des coupes estimées en stères de petits bois.	Valeurs représentatives des coupes à l'époque de la germination	Valeurs des coupes estimées en stères de petits bois.	Valeurs représentatives des coupes à l'époque de la germination
138 8	5	0.5552	38	200	18,020	5,860	21 023	6.836	24.026	7 812
152 7	5 1/2	0 6103	42	200	28,200	8.149	32.900	9.507	36.600	10 506
166 6	6	0,6661	47	100	20,570	5 127	24.000	5,982	27,426	6,837
180 5	6 1/2	0.7220	51	100	28,590	6.327	33.355	7.383	38,120	8.435
194.4	7	0,7776	56	50	19.160	3.660	22.360	4,271	25.555	4,882
208 3	7 1/2	0.8332	60	50	24.965	4.237	29.125	4.943	33.285	5.649
222 2	8	0,8888	65	50	31,775	4,887	37.070	5.704	42 365	6.515
236 1	8 1/2	0.9400	69	50	3 .680	5,162	46.295	6,022	52.906	6,889
250.0	9	1.0000	74	50	48.755	5,473	56.880	6.382	65,005	7,297
263 8	9 1/2	1.0552	79	40	56,720	5.490	66.172	6,405	75 624	7.320
277.7	10	1.1103	84	40	67,901	5,502	79.219	6.419	90,537	7.336
291.6	10 1/2	1,1661	90	40	80.438	5.625	93.844	6 563	107,251	7.499
305.5	11	1,2220	95	40	94 804	5,715	110,604	6.667	126,404	7.619
319 4	11 1/2	1,2776	100	40	109.872	5,717	128.184	6,670	146.496	7.623
333 3	12	1.3332	105	40	126.917	5 696	148.070	6,646	169 224	7.595
347,2	12 1/2	1,3888	110	410	1741.313	67,420	2031.456	78.652	2321.773	89,893
	Totaux. . .			1500	2539,710	150,047	2959,908	174,899	3371,865	189,068
					Revenu brut par hectare, estimé en petits bois : 23 stères 088.		Revenu brut par hectare, estimé en petits bois : 26 stères 908.		Revenu brut par hectare, estimé en petits bois : 30 stères 653.	
					Valeur brute du sol, estimée en petits bois : 150 steres 047.		Valeur brute du sol, est mée en petits bois : 174 stères 899.		Valeur brute du sol, estimée en petits bois : 189 stères 068.	

TA

TABLEAU indiquant la valeur brute (sol et arbres compris) pour diver âge. La croissance moyenne annuelle en longueur est représentée par l ; l'ép des dix premières années est suppposée de un mètre.

On a pris pour valeur brute de la forêt celle du sol augmentée de ses i atteindre la hauteur à laquelle ils sont parvenus, si leur croissance avait t

AGE DE LA FORÊT.	VALEUR BRUTE DE L'HECTARE DE JEUNE FORÊ								
	milli. $\alpha=2,5$			milli. $\alpha=3$			milli. $\alpha=3,5$		
	$l=0^m30$	$l=0^m35$	$l=0^m40$	$l=0^m30$	$l=0^m35$	$l=0^m40$	$l=0^m30$	$l=0^m35$	
	stères	stères	stères	stères	stères	stères	stères	stères	
5	70,424	81,246	93,372	94,050	110,199	125,934	132,516	149,989	
10	81,645	94,191	108,250	109,267	127,758	146,000	149,040	174,574	
15	94,646	109,190	125,487	126,667	148,102	169,269	172,773	202,373	
20	109,724	126,586	145,480	146,847	171,697	196,213	200,298	234,614	
25	127,192	146,743	168,645	170,230	199,038	227,457	232,193	270,904	
30	147,252	170,117	195,509	197,346	230,741	263,689	269,179	314,055	
35	170,944	197,214	226,649	228,779	267,494	305,688	312,053	364,078	
40	198,416	228,907	263,073	265,545	310,482	354,815	362,203	422,588	
45	229,734	265,038	304,596	207,459	359,488	410,818	419,372	489,288	

(*a*) Si les arbres de la forêt, encore très-jeunes, se trouvaient, comme il arrive parfo jeunes que les hauteurs ne l'indiqueraient.

nce, d'un hectare de jeune forêt de sapins bien peuplée d'arbres de même
annuelle de la couche ligneuse par α, et la croissance totale maximum

pendant le nombre d'années que les arbres auraient dû mettre pour
lleure possible dans les conditions déterminées par l et α.

ITIONS DE CROISSANCE MARQUÉES PAR									CROISSANCE totale maximum des dix premières années : 1 mètre — Hauteur des arbres (a).
milli. $\alpha=4$		milli. $\alpha=5$			milli. $\alpha=4,5$				
$l=0^m35$	$l=0^m40$	$l=0^m30$	$l=0^m35$	$l=0^m40$	$l=0^m30$	$l=0^m35$	$l=0^m40$		
ères	stères								m. m
02,843	219,168								De 0,40 à 0,50
35,047	254,088								De 0,80 à 1,00
72,375	294,549								De 2,50 à 3,00
15,885	341,476								De 4,00 à 5,00
65,186	395,852								De 5,50 à 7,00
24,515	458,906								De 7,00 à 9,00
92,131	532,000								De 8,50 à 11,00
71,220	617,486								De 10,00 à 13,00
31,381	714,961								De 11,50 à 15,00

croissance extraordinaire en hauteur, il faudrait les considérer comme un peu plu

TABLEAU N° 7.

Modèle de Notes à prendre pour déterminer les lois de croissance d'un sol forestier.

Forêt dite. . . . . Nature du sol. . . . . Exposition du sol. . . . . Situation de l'arbre dans la forêt. . . . . Etat de l'arbre. . . . . Dernière pousse en cime . . . . . Circonférence à $1^{m}3$ du sol. . . . . Circonférence à demi-longueur équarrissable. . . . . Longueur de cime. . . . . .

SECTION	CIRCONFÉRENCE.	AGE indiqué par la SECTION.	EPAISSEUR de L'ÉCORCE.	OBSERVATIONS.
à du sol.				

Croissance moyenne en millimètres, mesurée à partir du centre, de dix en dix années.

Centre	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	Millimes / Années

SECTION	CIRCONFÉRENCE.	AGE indiqué par la SECTION.	EPAISSEUR de L'ÉCORCE.	OBSERVATIONS.
à du sol.				

Croissance moyenne en millimètres, mesurée à partir du centre, de dix en dix années.

Centre	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	Millimes / Années

STANCES

Par le baron Charles de SAINT-JUAN.

A MA FONTAINE DE SALANS

1859.

Fontaine dont l'eau fraîche et pure
Jaillit avec un doux murmure
D'entre les fentes d'un rocher,
Et dont un saule au vert feuillage,
Etendant son épais branchage
Défend au soleil d'approcher.

—

Que j'aime assis près de ta source,
Te voir serpenter dans ta course
Au milieu de mes prés fleuris,
Et compter, redouté champêtre,
Les frais bouquets que tu fais naître
Pour embellir le front d'Iris.

—

Combien de fois quand je m'amuse.
A suivre les pas de la Muse
Qui souvent fréquente ces lieux,
J'ai désiré, d'une guirlande,
De mon amour, modeste offrande,
Parer ton autel gracieux.

—

Fils du ciel et son interprète,
De nos jours même le poëte
Immortalise qui lui plait :
Du Gujans la source riante
N'aurait été qu'une eau courante
Sans les beaux vers de Dusillet.

—

Si j'avais, aimable fontaine,
D'Horace la brillante veine,
Ou de Pétrarque les talents ;
On vanterait toujours Blanduse
Et les rivages de Vaucluse,
Mais on n'oublîrait plus Salans.

A Monsieur le baron de GRAVIER, mon beau-frère.

Au sein de mes gazons fleurit la paquerette,
Sur les bords des sentiers déjà la violette
Dans mes jardins éclose invite à la cueillir,
Et les berceaux de fleurs bientôt vont se couvrir.

Qui n'aimerait Salans, quand, de festons ornée,
Flore dans nos climats, inaugure l'année,
Jetant à pleines mains ses précoces bouquets,
Sur les monts, dans la plaine et sur mes verts bosquets ?

De l'hiver le soleil annonce la défaite,
La nature reprend ses vêtements de fête
Et l'œil n'a jamais vu de spectacle plus beau
Que celui qu'offrira notre riant hameau !

Quitte donc, de Pernand (1) ton enclos où la vigne,
D'un sarment généreux par tes soins se provigne,
Pour venir, près de moi, jouir quelques instants
Des plaisirs qu'avec lui ramène le printemps.

---

(1) Pernand, joli village près de Beaune.

ELECTIONS.

A l'issue de la séance publique, l'Académie s'étant retirée dans ses bureaux pour procéder aux élections, a nommé :

Président annuel.

M. Edouard Clerc, ancien notaire.

Vice-Président.

M. Paul Laurens, membre du conseil municipal, secrétaire de la chambre de commerce.

M. le duc Pasquier, chancelier de France, a été nommé membre honoraire de la compagnie.

LISTE ACADÉMIQUE.

AOUT 1860.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

Mgr l'Archevêque de Besançon.
M. le Général Commandant la 7e division militaire.
M. le Premier Président de la Cour impériale.
M. le Préfet du département du Doubs.

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le Maire de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

Messieurs

Beaupré, Conseiller à la Cour impériale de Nancy (décembre 1853).

Berroyer, ✻, ancien Recteur; à Bresson, près de Grenoble (juillet 1814).

Bixio (le Docteur), Médecin, ancien député; à Paris (janvier 1848).

Blanc, ✻, Procureur général; à Colmar (août 1850).

Bourqueney (le baron de), C ✻, ancien ambassadeur; à Paris (mai 1856).

Carbon, O ✻, ancien Recteur de l'Académie de Besançon; à Paris (août 1841).

Carpentier, ✠, membre du Conseil général du Doubs, Maire de la ville; à Baume-les-Dames (août 1856).

Coquand, Professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences de Marseille (janvier 1854).

Delesse, ✠, Ingénieur des Mines; à Paris (janvier 1848).

Deville, ✠, Professeur à l'Ecole normale; à Paris (août 1845).

Déy, Directeur des Domaines, à Vesoul (janv. 1854).

Desroziers, ✠, Recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1858).

Doney (Mgr), ✠, Evêque de Montauban (décemb. 1835).

Fargeaud, ancien Professeur de physique; à Saint-Léonard (Haute-Vienne) (août 1827).

Flourens, O ✠, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, membre de l'Académie française; à Paris (janvier 1841).

Gattrez (l'Abbé), ✠, ancien Recteur de l'Académie de Limoges (janvier 1828).

Gerbet (Mgr), ✠, Evêque de Perpignan (novembre 1844).

Goureau, O ✠, Colonel honoraire du génie; à Paris (août 1853).

Gousset (S. E. le Cardinal), O ✠, Archevêque de Reims, Sénateur (janvier 1831).

Guerrin (Mgr), Evêque de Langres (août 1850).

Guizot, G C ✠, membre de l'Académie française; à Paris (décembre 1835).

Kornprobst, ✠, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; à Limoges (août 1840).

Lacroix (l'Abbé Pierre de), Clerc national ; à Rome (janvier 1852).

Lamartine (Alphonse de), O ✠, membre de l'Académie française, etc.; à Paris (mai 1834).

Lefaivre, C ✠, Colonel honoraire du génie; à Paris (novembre 1836).

Magnoncour (Flavien de), ✠, ancien Pair de France; à Frasne-le-Château (Haute-Saône) (décembre 1835).

Martin (le Baron), ✠, anc. Député; à Gray (août 1836).

Meyronnet de St.-Marc, C ✠, ancien Conseiller à la Cour de cassation; à Aix (août 1835).

Montalembert (le Comte de), de l'Académie française; à Paris (janv. 1840).

Moustier (le marquis de), G ✠, Ambassadeur à Vienne (janvier 1858).

Perrin (J.-B.), Avocat; à Lons-le-Saunier (août 1852).

Perron, ✠, *Secrétaire perpétuel honor.*; à Paris (août 1838).

Person, ✠, Professeur de physique, Doyen de la Faculté des sciences (août 1845).

Poujoulat, Homme de lettres; à Passy, près de Paris (décembre 1835).

Tourangin, G O ✠, Sénateur (30 novembre 1848).

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs

Droz, ✠, Conseiller honoraire à la Cour impériale, *Doyen de la Compagnie* (décembre 1805).

Weiss, O ✠, Bibliothécaire de la ville, membre corres-

pondant de l'Institut (Académie des inscriptions) (août 1808).

Viancin, Secrétaire en chef de la Mairie, Maître ès Jeux-Floraux (août 1820).

Marnotte, Architecte, membre correspondant de la Commiss. d'antiquités de la Côte-d'Or (août 1826).

Saint-Juan (le Baron de), ancien membre du Conseil général (janvier 1827).

Pérennès, ✠, Professeur de littérature française, Doyen de la Faculté des lettres, *Secrétaire perpétuel* (janvier 1829).

Parandier, O ✠, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées (février 1833).

Bourgon, ✠, Président honoraire à la Cour impériale, *Trésorier de la Compagnie* (29 janvier 1834).

Huart, O ✠, ancien Recteur (août 1834).

Lancrenon, Peintre d'histoire, Directeur du Musée (avril 1835).

Bretillot (Léon), ✠, membre du Conseil général (novembre 1835).

Ruellet (l'Abbé), Chanoine honoraire, Curé de Saint-François-Xavier (janvier 1836).

Jobard, ✠, ancien Député, Président à la Cour impériale (janvier 1836).

Ponçot, ✠, O ✠, ancien Sous-intendant militaire, membre de l'Académie de Metz, etc. (janvier 1837).

Clerc (Ed.), ✠, Président à la Cour impériale (janvier 1837).

Vaulchier (le Comte Louis de), (août 1837).

Convers, ✵, ancien Maire de la ville de Besançon, membre du Conseil général (août 1837).

Dartois (l'Abbé), Vicaire général (août 1840).

Villars, ✵, ancien Directeur de l'Ecole préparatoire de médecine (janvier 1841).

Dusillet (Auguste), ✵, Président à la Cour impériale (août 1841).

Tournier, Professeur à l'Ecole de médecine (août 1844).

Tripard, ✵, Avocat à la Cour impériale (août 1844).

Clerc (Ed.), ancien Notaire (janvier 1847).

Grenier (Ch.), Professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences (janvier 1847).

Reynaud-Ducreux, ✵, Professeur à l'Ecole d'artillerie (août 1847).

Besson (l'Abbé), Supérieur du collége de Saint-François Xavier (août 1847).

Loiseau, ✵, Procureur général (novembre 1848).

Bonnet (Simon), ✵, Docteur en médecine, Professeur d'agriculture (août 1849).

Guenard (Alexandre), Bibliothécaire honoraire (août 1849).

Saint-Juan (Alexandre de) (août 1853).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS.

Messieurs

Vuilleret (Just), Juge au Tribunal de première instance de Besançon, Secrétaire adjoint (août 1853).

Clerc de Landresse, Avocat à la Cour impériale, Maire de la ville (janvier 1855).

Chiflet (le Vicomte), (janvier 1855).

Druhen, Docteur en médecine (janvier 1855).

Martin, Professeur à l'Ecole de médecine (août 1855).

Laurens (Paul), Chef de division à la préfecture (août 1855).

Alviset, avocat général (août 1857).

Terrier de Loray (août 1857).

Delacroix, Architecte de la ville (janvier 1858).

Jeannez, Conseiller à la Cour impériale (janvier 1860).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant comté de Bourgogne (1).

Messieurs

Guyétant, ✠, Docteur en médecine, membre de la Société des Géorgiphiles de Florence; à Lyon (février 1809).

D. Monnier, Correspondant de la Société impériale des antiquaires de France, membre de la Société d'émulation du Jura; à Domblans (janvier 1827).

Hugo (Victor), O ✠, de l'Académie française, etc. (août 1827).

Coillot, Doct. en médecine; à Montbozon (août 1827).

Pouillet, O ✠, membre de l'Académie des sciences, à Paris (août 1827).

---

(1) Une délibération du 3 juillet 1854 a fixé à *quarante* le nombre des associés de cet ordre.

Dalloz, O ✠, ancien Avocat à la Cour de cassation ; à Paris (août 1828).

Pauthier, Orientaliste ; à Paris (août 1831).

Violet d'Épagny, Homme de lettres ; à Paris (février 1832).

Cuvier (Ch.), Professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Strasbourg (février 1832).

Besson, Statuaire, Directeur de l'Ecole de dessin ; à Dole (août 1833).

Beuque (Adrien), Receveur principal des douanes ; à Agde (Hérault) (janvier 1834).

Gindre de Mancy, Employé de l'Administration générale des postes ; à Paris (janvier 1834).

Laumier, Littérateur ; à Lons le Saunier (août 1834).

Magnin (Charles), O ✠, membre de l'Académie des inscriptions, Conservateur à la Bibliothèque impériale ; à Paris (janvier 1839).

X. Marmier, O ✠, Conservateur à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève ; à Paris (août 1839).

Lélut, O ✠, membre du Corps législatif et de l'Institut (Académie des sciences morales), Médecin en chef de la Salpêtrière ; à Paris (août 1839).

Tissot, ✠, Professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Dijon (août 1842).

Bousson de Mairet, ancien Professeur de rhétorique ; à Arbois (août 1842).

Faivre d'Esnans, Docteur-Médecin ; à Baume (août 1842).

Richard (l'Abbé), Correspondant historique du Minis-

tère de l'instruction publique, Curé à Dambelin (Doubs) (août 1842).

Cournot, O ✠, Recteur de l'Académie; à Dijon (août 1843).

Wey (Francis), ✠, Inspecteur général des Archives de l'Empire; à Paris (août 1845).

Circourt (le Comte Albert de), Homme de lettres; à Paris (janvier 1846).

Ronchaud (Louis de), Littérateur; à Paris (novembre 1848).

Richard-Baudin, Maître ès Jeux-Floraux, Professeur au lycée de Dijon (août 1849).

Gaume (Mgr), Protonotaire apostolique, à Paris (août 1850).

Reverchon, ✠, ancien Maître des requêtes au Conseil d'État; à Paris (janvier 1851).

Barthélemy de Beauregard (l'Abbé J.), Chanoine honoraire de Reims et de Périgueux, Vicaire de Saint-Denis-du-St-Sacrement; à Paris (janvier 1851).

Bigandet (Mgr), Vicaire apostolique dans la Birmanie (janvier 1853).

Vieille (Jules), ✠ Maître de conférences à l'Ecole normale supérieure (août 1853).

Jolibois, Curé de Trévoux (janvier 1855).

Pallu, bibliothécaire; à Dole (janvier 1855).

Longchamp, avocat; à Vesoul (août 1855).

Bergeret, Docteur en médecine, membre du Conseil général du Jura; à Arbois (août 1856).

Gatin (l'Abbé), correspondant du Ministre de l'instruc-

tion publique pour les travaux historiques, Curé d'Héricourt (Haute Saône) (août 1856).

Gaspard de Gigny, docteur-médecin (janvier 1857).

Petit, statuaire à Paris (août 1857).

Ed. Grenier, littérateur à Baume-les Dames (janvier 1858).

Pasteur, Administrateur de l'Ecole normale supérieure ; à Paris (janvier 1860).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté (1).

Messieurs

Civiale, ✠, Docteur en médecine ; à Paris (août 1823).

Taylor (le Baron), ✠ O ✠, Littérateur ; à Paris (août 1825).

Cailleux (de), ✠ O ✠, ancien Directeur général des Musées ; à Paris (août 1827).

Péricaud, ancien Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

Matter, O ✠, ancien Inspecteur général de l'Université ; à Strasbourg (janvier 1834).

Nadault-Buffon, O ✠, Chef de division au Ministère des travaux publics, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ; à Paris (août 1834).

Thirria, O ✠, Ingénieur en chef des Mines, membre du Conseil général de la Haute-Saône ; à Paris (août 1834).

---

(1) Une délibération du 3 juillet 1834 a fixé à *vingt* le nombre des associés de cet ordre.

Caumont (de), O ✵, Président de la Société des antiquaires de Normandie; à Caen (janvier 1841).

Reinaud, O ✵, membre de l'Institut, Conservateur de la Bibliothèque impériale; à Paris (août 1842).

Dubeux, ✵, Conservateur de la Bibliothèque impériale; à Paris (août 1842).

Pautet (Jules), Homme de Lettres; à Paris (août 1842).

Leglay, ✵, Conservateur des Archives de la ville de Lille (août 1844).

Mallard, Archéologue-Dessinateur; à Selongey, près de Dijon (août 1845).

Greppo (l'Abbé), Vic. gén.; à Belley (30 août 1847).

Chénier (de), O ✵, Chef du bureau de la justice au Ministère de la guerre; à Paris (novembre 1848).

Braun, ✵, Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Église de la confession d'Augsbourg, ancien Conseiller à la Cour impériale de Colmar (août 1849).

Stiévenard, Doyen de la Faculté des lettres; à Dijon (août 1850).

Forster, ✵, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts) (août 1853).

Foisset, conseiller à la Cour impériale de Dijon (août 1857).

Quicherat, professeur à l'Ecole impériale des Chartes (août 1857).

ASSOCIÉS ÉTRANGERS (1).

Messieurs

Picot, Professeur d'histoire ; à Genève (mai 1807).

Gingins la Saraz (le Baron de), Correspondant de l'Académie royale de Turin ; à Lausanne (mai 1839).

Gazzera (l'Abbé), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences ; à Turin (mars 1841).

Gachard, ✲, Directeur général des Archives des Pays-Bas ; à Bruxelles (mars 1841).

Vulliemin, Historien ; à Lausanne (mars 1841).

Porchat, ancien Recteur de l'Université de Lausanne ; à Paris (mars 1841).

Matile, Historien ; à New-York (E.-Unis) (mars 1841).

Groen van Prinsterer (G.), ancien Chef du cabinet du Roi de Hollande, membre du Conseil d'Etat ; à La Haye (août 1843).

Ménabréa, Ministre à Turin (août 1847).

Reume, Officier d'artillerie ; à Bruxelles (août 1850).

Kohler, Prof. au collége de Porrentruy (janvier 1855).

Manzoni (Alexandre) ; à Milan (août 1855).

---

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841.

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER EN 1861.

L'Académie, dans sa séance publique du 27 août 1861, décernera les prix suivants :

Prix d'histoire. — Médaille d'or de 300 francs. — Mémoire historique sur *une Famille illustre, un Château, une Abbaye, un Chapitre, une Eglise ou un Etablissement public de la province.* Sont exceptées : *Les villes de Dole, Gray, Montbéliard, Poligny, Pontarlier, Ornans, Salins, Vesoul; les maisons de Joux et de Montfaucon, de Saint-Mauris et de Neuchâtel; les abbayes et prieurés de Baume-les-Dames, de la Grâce-Dieu, Cherlieu, Faverney, Lure, Luxeuil, Montbenoît, du Mont-Sainte-Marie, de Saint-Claude, des Trois-Rois, de Morteau et de Bellefontaine,* sur lesquels l'Académie a des renseignements suffisants. On appelle particulièrement l'attention des concurrents sur les anciennes églises de la province.

Les biographies sont exclues de ce concours.

Prix d'éloquence. — Médaille de 300 francs. — *Eloge de l'abbé Bullet.*

Prix de Poésie. — Médaille de 200 fr. — L'Académie n'impose aux concurrents aucun sujet; elle exige seulement que celui qu'ils traiteront se rattache par quelque côté à l'histoire ou aux traditions franc-comtoises. Elle les laisse libres de choisir le genre et la forme qui leur paraîtront préférables.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages; ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté, contenant leur véritable nom et leur adresse.

Ces ouvrages seront adressés, *francs de port, au Secrétaire perpétuel de l'Académie*, avant le 1^er^ juin.

Les manuscrits, plans et dessins envoyés au concours, restent dans les archives de l'Académie, et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte; seulement les auteurs, en se faisant connaître, seront autorisés à les faire transcrire.

TABLE DES MATIÈRES.

Séance du 27 août 1860.

Discours de M. le vice-président 1
Rapport sur le concours de poésie 3
Rapport sur le concours d'éloquence 27
Notice sur la découverte d'un temple ou sacellum, en l'honneur de la déesse Hippone, à Loisia (Jura) 33
Poésies, par M. Alexandre de Saint-Juan 40
Rapport sur le concours d'histoire, par M. le président Clerc 52
Une entrée en Suisse, par M. X. Marmier 61
Poésie, par M. Viancin 86

PIÈCES DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

Etude sur Curasson, par M. Loiseau, procureur général. 101
Considérations relatives aux futaies de sapins du Jura, par M. Reynaud-Ducreux 128
Stances, par le baron Charles de Saint-Juan..... 199
Elections 202
Liste académique 203
Programme des prix..... 214

FIN.

Besançon. — Dodivers et Ce, imp. de l'Académie, Gr.-Rue, 42.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

Séances publiques des 29 Janvier et 24 Août 1861.

PIÈCES DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

BESANÇON,
DODIVERS ET C^ie^, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE
Grande-Rue, 42.

1862

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 1861.

Président annuel, M. Ed. CLERC,

ANCIEN NOTAIRE.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

Considérations sur la puissance paternelle.

MESSIEURS,

Dans tous les temps, les législateurs ont donné une attention particulière à l'organisation de la famille, parce qu'elle est l'élément primitif de toute société et le principe essentiel de la vie des nations.

La grande société humaine, disait Cicéron (*De officiis*. III, 17), est celle qui unit généralement les hommes entre-eux ; il en est une autre plus restreinte qui unit les hommes de la même nation, une troisième plus restreinte encore, qui unit les membres d'une même fa-

mille. C'est ce qui constitue le droit des gens, le droit civil, le droit de famille. Ce dernier a précédé les deux autres dans l'ordre des temps et il subsiste avec eux, dans des rapports, dont l'esprit aime à rechercher la nature et les effets.

L'influence de la famille sur la société, tient à cette loi toute physique, qui veut que les diverses parties d'un édifice prêtent à l'ensemble la force qu'elles ont en elles-mêmes. Si l'harmonie vient à être détruite, si la société domine trop la famille, l'unité cesse et l'édifice social menace de périr par la base.

Mais qu'est-ce qui donne à la famille la force nécessaire? c'est l'autorité de son chef. Quel est son chef naturel? c'est le père. Quel est enfin le droit primitif, supérieur à tous les autres? c'est la puissance paternelle.

En nous reportant par la pensée au berceau de l'humanité et redescendant le cours des siècles jusqu'à l'époque actuelle, nous trouverons dans les traditions et les lois antérieures les témoignages de cette vérité et en rapprochant ainsi le passé du présent, nous pourrons entrevoir peut-être l'avenir par l'enchaînement des faits et des idées.

Dans les premiers âges du monde, comme l'a dit un illustre écrivain (1), les patriarches, dont le souvenir s'est conservé si touchant et si vénéré, étaient tout à la fois pères, pontifes et rois.

Il est resté quelque chose de cette triple souveraineté, car aujourd'hui encore le père est maître dans sa fa-

---

(1) Mgr Dupanloup, de l'éducation, t. II, p. 152.

mille, par un droit suprême et inaliénable, qui est l'attribut de la puissance créatrice sur les choses qu'elle a faites; au-dessus de l'enfant il y a toujours le père, comme au-dessus du père il y a Dieu.

Et, remarquez-le, messieurs, le père n'est pas seulement appelé à pourvoir à l'existence matérielle de l'enfant, il lui donne encore la vie intellectuelle et morale; et de même qu'il lui choisit une patrie, il lui transmet ses croyances et sa religion; œuvre multiple par laquelle il peut faire de l'enfant, dans une seconde création, successivement un homme, un citoyen, un chrétien.

Quand je parle de l'autorité paternelle, je n'entends pas exclure la mère des prérogatives de cette magistrature domestique. Son droit n'est pas moins sacré et son influence n'est ni moins grande ni moins nécessaire.

Si les lois écrites ont restreint son pouvoir, la loi naturelle n'a pas abdiqué le sien, et dans bien des familles la mère gouverne par l'ascendant de ses vertus et de son caractère.

Elle a donc sa part légitime dans cette auguste mission d'élever les enfants auxquels elle a donné le jour et de former en eux les nobles facultés qui doivent en faire un jour le soutien de la société, la défense de la patrie.

C'est que la famille est déjà un apprentissage de la vie, le noviciat de la société, qui grandit au foyer intérieur pour se développer ensuite dans la patrie en gardant l'empreinte de son origine.

Quand l'homme a été élevé dans les sentiments de respect et d'affection, il s'attache à la patrie qui est une

grande famille ; il s'associe à ses prospérités et à ses malheurs, à ses gloires et à ses humiliations ; il devient pour elle un fils dévoué et généreux (1).

Mais, ne l'oublions pas ; à cette souveraineté paternelle se rattache aussi l'idée de devoirs réciproques : du côté du père, l'obligation d'élever et d'instruire, d'aimer avec dévouement et de réprimer avec sagesse ; de la part de l'enfant, la nécessité de la dépendance, du respect et de l'obéissance.

Suivant Montesquieu (2), l'autorité paternelle est de toutes les puissances, celle dont on abuse le moins ; c'est la plus sacrée de toutes les magistratures c'est la seule qui ne dépende pas des conventions sociales, parce qu'elle les a précédées toutes.

On remarque, ajoute t-il, que dans les pays où l'on met dans les mains paternelles plus de récompenses et de punitions, les familles sont mieux réglées, les Etats plus facilement gouvernés, car les pères sont l'image du créateur de l'univers qui, quoi qu'il puisse conduire les hommes par son amour, ne laisse pas de se les attacher encore par les motifs de l'espérance et de la crainte.

Ne craignons donc pas que jamais la soumission d'un fils envers son père puisse le rabaisser ni à ses propres yeux ni à ceux des autres ; il ne se courbe pas, il s'incline devant la majesté paternelle ; il peut être tout à la fois noble et respectueux, conserver de la dignité sans hauteur et montrer de la vénération sans bassesse

---

(1) Première conférence du père Félix à Notre-Dame en 1860.
(2) Lettres persannes, litt. 129.

Dieu a caché dans nos cœurs le mystère de cette affection réciproque dont le besoin se fait sentir aux deux extrêmes de la vie, de cet échange sublime par lequel les services rendus sont bientôt restitués par celui qui les avait reçus (1).

C'est là le secret de l'existence des peuples. C'est pourquoi aussi l'autorité paternelle a eu ses phases diverses qui correspondent à toutes les grandes révolutions, par suite des rapports moralement nécessaires qui existent entre l'homme et la société.

Tour à tour barbare dans ses excès originels, généreuse aux époques de civilisation chrétienne, énervée ensuite par les prétentions d'une égalité impossible, nous la voyons, dans l'histoire, parcourir les degrés successifs de sa grandeur première pour arriver jusqu'à l'abaissement qui se manifeste de nos jours.

S'il nous était donné de soulever le voile qui entoure encore le berceau des peuples primitifs de l'Orient, nous trouverions sans doute, qu'à l'origine des choses, la force a dû exercer une suprême puissance; le pouvoir du père était sans limite comme il était sans contrôle et les enfants formaient un patrimoine dont il était en même temps la source et le dispensateur. Cela explique pourquoi, dans l'antiquité, les enfants pouvaient être sacrifiés aux dieux par la volonté des parents ou sur l'ordre d'un oracle.

Longtemps ce pouvoir demeura absolu en se modi-

---

(1) Mgr Dupanloup, Loc. cit., p. 527.

fiant toutefois, selon les progrès de la raison humaine et le génie de chaque nation.

Ainsi, chez les juifs, il ne pouvait plus s'exercer sans l'intervention du magistrat de la cité (1).

D'après les lois de Lycurgue, dont le principe était que la société domine l'individu, l'enfant n'appartenait pas au père; il était nourri et élevé aux frais de l'Etat, à moins qu'il ne fût difforme ou trop faible de constitution. Dans ce cas on le jetait dans une fondrière destinée à cet usage. (Les Apothètes, au pied du mont Taygète).

A Thèbes, les enfants des indigents étaient vendus comme des esclaves.

Chez les Egyptiens, ceux qui naissaient avec des cheveux rouges, étaient immolés sur le tombeau d'Osiris; mais, en dehors de cette superstition, la loi punissait le meurtre de l'enfant en obligeant les parents à tenir son cadavre embrassé pendant trois jours et trois nuits.

A Babylone, aucun prolétaire ne devait disposer de ses filles Le privilége de les marier appartenait au roi, qui les faisait vendre à l encan. Le prix de celles que leur beauté faisait rechercher, servait à doter les autres délaissées par une raison contraire.

Ces mœurs qui révoltent aujourd'hui notre sensibilité se retrouvent encore avec plus de sévérité dans l'ancienne législation romaine, car le droit de tuer et de vendre les enfants est écrit dans la loi des douze tables, à côté de celui qui autorisait les créanciers à mettre à

(1) Deuter. XXI, 18 et suiv.

mort leur débiteur insolvable pour s'en partager les débris (1).

Ainsi vont les choses, chez les différents peuples, suivant une marche naturelle et constante. L'humanité débute par la loi la plus dure, qui s'adoucit ensuite et s'améliore avec le progrès de la vie sociale.

Auguste, qui se trouvait sur la limite de deux mondes, l'un finissant, l'autre allant commencer, apporta quelques restrictions à ce pouvoir despotique ; il fut ordonné d'épargner les enfants âgés de plus de trois ans, tous les mâles et l'aînée des filles ; mais liberté entière était laissée pour les fils disgraciés de la nature et pour les filles puinées.

La vente et l'exposition des enfants étaient encore permises et donnaient lieu à d'infâmes spéculations dont je ne veux pas réveiller le triste souvenir.

J'ajouterai seulement que le fils restait, pendant toute sa vie, sous la dépendance de son père ; que ses propres enfants y étaient également soumis, et que, par une logique inflexible, tout ce qu'il acquérait était, comme lui-même, la *propriété* de son père (2).

La puissance paternelle réunissait par conséquent tous les attributs de la souveraineté sur les personnes et sur les biens, caractère qu'elle avait conservé jusqu'au temps de Cicéron.

---

(1) Endo liberis jus vitæ ac necis, venundandique potestas ei esto. L. 11, D. de liber. et posthum.

Pater insignem ad deformitatem puerum cito necato. L. des 12 tables, tab. IV.

(2) Instit., lib. 1, t. 9, De patr. potest, § 1-2.

Permettez-moi, messieurs, de m'arrêter ici pour vous rappeler les réflexions faites à ce sujet par les plus grands écrivains, à la tête desquels se distingue Montesquieu.

Ce despotisme sans limites, ce droit de vie et de mort sur plusieurs générations, si loin de nos mœurs actuelles, était un principe de force et d'unité dans la famille comme dans la cité romaine et réagissait sur la société politique dont il fit la grandeur.

C'est cette unité compacte qui assura au peuple romain une longue existence et lui donna l'empire de l'ancien monde, parce que toute société puise sa force dans la famille, et que toute famille puise la sienne dans l'autorité de son chef.

En effet, de même que les diverses puissances chargées du gouvernement des hommes s'enchaînent pour se prêter un mutuel soutien, elles ont aussi, dans leurs destinées, des affinités qui les rendent solidaires.

Ainsi, tant que Rome a conservé le culte de la famille et le respect de la paternité, tant que le patriciat est resté dans la société l'image des pères de famille, elle a su résister aux discordes de l'intérieur et suffire aux victoires du dehors ; mais quand l'antique cité romaine se transforma, en passant de la république à l'empire, lorsque la philosophie matérialiste et sceptique eut desséché les vieilles croyances et développé la corruption des mœurs, alors l'autorité paternelle a perdu son prestige et l'Etat sa puissance (1).

---

(1) Laferrière, Histoire du Droit, t. II, p. 178.

Et de nos jours encore, ce vaste empire de la Chine, que nos armées victorieuses vont rajeunir au contact de la civilisation européenne, en même temps que nos missionnaires lui porteront le flambeau de notre religion, pourquoi se soutient-il, depuis tant de siècles, dans son unité et sa grandeur relative? c'est que la paternité y est toute puissante, que le respect des ancêtres y est profond, et que les traditions de la famille y sont religieusement conservées.

Là aussi, nous trouvons les excès de la législation romaine; le père a le droit de vendre ses enfants et petits enfants, et quoique la loi ne lui donne pas le droit de vie et de mort, l'infanticide n'y est pas moins largement et publiquement pratiqué.

Vous ne vous tromperez pas, Messieurs, sur la nature des sentiments que j'exprime devant vous. Si je proclame la nécessité de la puissance paternelle, je repousse avec une égale énergie tous ses abus; et ce n'est pas dans les lois cruelles de Rome, ni dans les mœurs corrompues de la Chine que je veux chercher le modèle de la famille.

Laissons donc ce tableau de la dégradation humaine pour reposer nos regards consolés sur une époque de régénération où le simple précepte de la fraternité chrétienne, électrisant les âmes, rappelle l'homme au sentiment de sa propre dignité.

Il était réservé au christianisme d'opérer cette révolution morale en rétablissant les rapports naturels entre les divers membres de la famille par la pureté des liens qui les unissent, en faisant de l'enfant une affection au

lieu d'une chose, un soutien dévoué au lieu d'un esclave opprimé.

On ne peut, en effet, étudier l'histoire du droit sans reconnaître la relation philosophique du christianisme avec le droit romain, agissant d'abord l'un et l'autre dans des sphères séparées et s'unissant ensuite dans le monde moderne comme éléments civilisateurs.

Un principe nouveau, le spiritualisme, représenté dans la cité par l'école stoïcienne de Labéon, dans le monde moral et religieux par le christianisme, va s'élever et rayonner sur la terre, pour devenir un foyer de lumière et d'action dans les écrits des Tertullien, des Justin, des Augustin.

Sous l'influence de la religion nouvelle, qui avait fait de l'antique servitude un marche-pied à la liberté, Constantin proscrit le meurtre et l'exposition de l'enfant; une constitution de Dioclétien, effaçant toutes les traces de l'ancien *mancipium*, défend même de vendre un enfant ou de le livrer à titre de gage.

Enfin, des droits civils sont accordés au fils de famille, qui peut désormais acquérir et posséder pour lui-même, et un terme est mis à sa tutelle, dont il portait le poids même après son mariage.

Dans les tribus de la Germanie, où le droit de vie et de mort était encore en vigueur au temps de Jules-César, s'il faut en croire ce passage des commentaires : *In liberis vitæ necisque habent potestatem* (comm. VI, 19), l'organisation de la famille avait pour principe la force et la protection et pour garantie l'association des parents en vue de la défense commune. Par un sentiment

de l'honneur collectif, l'injure reçue par un seul devenait l'injure de tous et la vengeance des familles, la *Faida*, était un usage ou plutôt une loi respectée (1).

Toutefois, chez ces peuples si fiers, l'esprit d'indépendance l'emportait encore sur l'esprit de famille et les parents pouvaient s'affranchir de la solidarité en rompant au dessus de la tête quatre bâtons d'aulne dans l'assemblée judiciaire (2).

La Gaule, en s'associant à la civilisation de Rome, n'avait pas complètement abandonné ses mœurs nationales. Dans le Nord surtout, la puissance paternelle était plus limitée ; elle appartenait au père seulement et l'enfant était émancipé par le mariage, qui en faisait, à son tour, un chef de famille.

Dans les premiers temps de notre monarchie, la puissance paternelle n'est autre que celle du droit romain à son dernier état, légèrement modifié par les coutumes ; en sorte que, du droit romain et du christianisme combinés avec les mœurs des provinces, sortit l'Europe chevaleresque du moyen-âge où la puissance n'était plus la *propriété*, mais la *protection*, selon la belle expression des assises de Jérusalem.

Grâce à ces réformes, on put voir alors se multiplier ces familles patriarcales composées de plusieurs générations, vivant sous la loi commune d'un aïeul entouré de reconnaissance et de respect.

Ce foyer paternel était un sanctuaire où se formaient

---

(1) Tacite, de mor. german , XXI.
(2) Loi salique, tit. 43.

les grandes âmes, les nobles courages et la gloire d'un nom héréditaire qu'il fallait dignement porter.

Là aucune vocation ne se décidait sans les conseils de l'expérience et ne commençait sans la bénédiction paternelle ; et si l'infortune venait à tromper des espérances légitimes, le manoir des ancêtres restait ouvert comme un asile toujours assuré.

Ainsi retenues par les liens du sang, de l'autorité et de l'intérêt, les familles exerçaient une véritable influence et les corporations, comme autant de familles, devinrent une grande institution dans les cités. Elles soutenaient le chef politique dans ses défaillances ou le modéraient dans ses témérités et cette puissance qui rayonnait des extrémités au centre, sauvegardait la liberté sous une apparente dépendance. C'est dans ces luttes patientes qu'il est curieux d'étudier le premier germe du travail d'affranchissement qui s'accomplit, pour les communes d'abord, pour la nation ensuite.

Voyons maintenant si l'organisation moderne de la famille a conservé les éléments de force qu'elle avait autrefois.

Je touche ici au point délicat de mon sujet. On excusera sans doute les accusations ou les sympathies que j'ai pu exprimer sur les siècles passés, car on ne voit s'éteindre rien de ce qui a été séculaire et glorieux sans lui donner un regret (1) ; mais on me pardonnera

---

(1) Le père Lacordaire, discours de réception à l'Académie française.

moins facilement peut-être mes sévérités sur notre époque, surtout si je rencontre la vérité dans mes appréciations.

Cette crainte ne doit pas m'arrêter cependant et je dirai ma pensée toute entière, parce que, si elle déplaît à quelques-uns, elle peut être utile au plus grand nombre.

Depuis le milieu du XVIII^e^ siècle, il semble qu'il y ait eu une conspiration secrète des lois, des mœurs et des parents eux-mêmes pour anéantir parmi nous l'autorité paternelle.

L'esprit d'indépendance et d'égalité prêché par les philosophes et qui devait aboutir à une grande révolution, s'en prit, dans sa force destructive, à toutes les autorités existantes, sans épargner même la royauté domestique, qui, elle aussi, vit s'effeuiller sa couronne; car tandis que les citoyens s'affranchissaient dans la société, les enfants, de leur côté, s'émancipaient dans la famille.

En étudiant les annales de l'assemblée constituante on reste étonné de tout ce qui a été dit contre la puissance paternelle par ceux qui, ne croyant plus à rien, ne croyaient pas même à la sainteté de la famille ; mais on y trouve l'explication des changements qu'a subis notre législation.

Il fallait flatter la jeunesse dont on avait alors besoin et commencer par la nouvelle génération le nouveau régime qu'on voulait édifier sur les débris de l'ancien, ou, pour emprunter l'expression du temps, régénérer la société par le bas.

La majorité fut abaissée de 25 à 21 ans, parce que, disait-on, l'état de minorité mettait la société en perte de la somme de travaux et de transactions qu'y eut versée l'individu momentanément paralysé par la loi (1).

C'était réduire la question à un chiffre de budget ; et la valeur de l'homme, comme élément de production, se substituait à sa valeur morale dans l'estime des réformateurs et des économistes.

L'émancipation fut permise dès l'âge de 15 ans (2) et l'enrôlement volontaire, malgré le refus du père, autorisé à 18 (3).

Les nécessités politiques, je le sais, imposent parfois de cruels sacrifices ; mais cette suprême raison n'existe pas pour justifier la faculté accordée aux enfants de se marier sans le consentement de leurs parents, après des sommations que, par un singulier abus de langage, on appelle des actes respectueux, comme si un exploit pouvait tenir lieu de la bénédiction paternelle.

Il n'est pas sans intérêt de mettre en regard cette loi de Clovis qui punissait de mort et de confiscation ceux qui avaient favorisé le mariage d'un enfant sans le consentement de leurs parents. (Loi salique, capit. extr. VI.)

Un écrivain allemand (4) auquel on accorde un grand mérite de logique judiciaire, a résumé ma pensée en ces termes : « On doit reconnaître que le Code n'a pas con-

---

(1) Berlier, exposé des motifs du titre de la minorité, séance du 28 vent. an XI.

(2) Art. 477, C. Nap.

(3) C'est maintenant à 20 ans, art. 32, loi du 21 mars 1832.

(4) Zachariæ.

servé à la puissance paternelle l'étendue et l'énergie que réclamaient l'ordre public et les bonnes mœurs, et que ses rédacteurs, négligeant le point de vue moral, se sont montrés envers les parents d'une défiance qui ne trouve ni dans les sentiments naturels de l'homme, ni dans les mœurs de notre société, une excuse suffisante. »

Cette réflexion peut s'appliquer également aux lois sur les successions. Ainsi, tandis que le père avait autrefois, dans la libre disposition de son patrimoine, un moyen de récompenser le dévouement ou de punir l'ingratitude, la Convention paralysa son action en décrétant l'égalité absolue dans les partages (1), et peu s'en fallut qu'elle ne cédât à quelques esprits moins timides, qui proposaient de réduire les pères et mères au rôle de simples usufruitiers.

Sous l'inspiration de Bonaparte, premier consul, qui sentait le besoin de reconstituer la famille, on comprit plus tard que, pour éviter les abus de la liberté, il ne fallait pas en supprimer l'exercice, mais bien en régler l'usage (2) et on arriva aux lois actuelles que tout le monde connaît, d'après lesquelles une réserve est assurée aux enfants et la faculté de disposer restreinte à d'étroites limites.

Il n'est pas étonnant qu'ainsi affaiblie dans son prestige moral, amoindrie dans son action légale, l'autorité

---

(1) Décret des 7 et 11 mars 1793.

(2) Regnauld de St-Jean d'Angély, exposé des motifs de la loi du 4 germ. an VIII.

paternelle ait perdu successivement ses plus sûrs moyens d'influence, ce qui faisait dire au célèbre Portalis que le père avait été dépouillé de ses moyens de défense (1).

Mais, Messieurs, n'accusons pas seulement les lois, accusons aussi notre propre faiblesse.

S'il faut en croire d'illustres témoignages mieux écoutés que ma parole, la légèreté, la préoccupation des intérêts matériels, la mollesse de nos mœurs ne s'allient plus avec le poids de l'autorité paternelle ; les droits les plus augustes pèsent à ceux qui en sont revêtus, parce que ces droits leur imposent des devoirs et des sacrifices. Ce qui manque surtout aux parents, c'est la volonté et la fermeté, c'est l'intelligence de cette recommandation de Tacite : « Il ne faut pas que la bonté diminue l'autorité, ni que la sévérité nuise à l'amour (2) »

De notre temps, on entend vraiment les choses d'une manière bien différente. Le nouveau Code piémontais (3) punit la trop grande *sévérité* des parents. Et comment le fait-il ? — Par la peine de *l'admonition*, ou par celle des *arrêts*. C'est assez ingénieux pour donner au fils le moyen de faire administrer une *mercuriale* à son père ou de le faire mettre aux *arrêts*, s'il s'avise d'être trop sévère.

La conséquence ne s'est pas fait attendre ! Dans ce

---

(1) Exposé des motifs du tit. du mariage, séance du 16 vent. an XI.

(2) Nec illi, quod est rarissimum, aut facilitas auctoritatem, aut severitas amorem diminuit.

(3) Code pénal Sarde de 1860, art. 514.

même pays où la révolution commence, on a vu naguère des enfants de 13 ans déserter le toit paternel pour s'enrôler sous une bannière étrangère et le gouvernement, désarmé ou complice, ne pouvoir pas ramener à leurs familles ces enfants égarés.

Hélas ! il n'est que trop vrai, l'esprit de famille, cet esprit qui fait la vie des institutions comme l'âme fait la vie des corps, tend à s'altérer dans nos mœurs et à disparaître.

Il y a de nos jours une tendance funeste à séparer avant l'heure les enfants de leur famille, soit pour se débarrasser de la gêne que leur présence apporte dans le train des plaisirs ou des affaires, soit pour les jeter à la poursuite d'une carrière, dans la dévorante atmosphère des grandes villes, alors qu'ils ne sont pas encore des hommes à l'épreuve de la vie et des passions.

Ces enfants puisent là une saveur de précoce indépendance qui les rend, au retour, indociles et frondeurs. Ils s'ennuient sous les yeux de leur père et les caresses d'une mère ne les retiennent plus ; ils préfèrent les plaisirs plus faciles du dehors, les cercles où le sans-gêne remplace la politesse, ou bien des relations d'un autre genre où ils vont échanger une tutelle douce et affectueuse contre une honteuse servitude.

On rencontre aussi trop de parents, admirateurs de leurs enfants, esclaves de leurs caprices, qui poussent l'aveuglement jusqu'à l'idolâtrie, qui leur donnent des habitudes en dehors de leur âge, le luxe en toutes choses et la distraction des spectacles où l'immoralité le dispute souvent au mauvais goût, où plus souvent en-

core les pères, comme les maris, ne sont appelés à jouer qu'un rôle ridicule.

Enervées par ces jouissances anticipées, trompées par ces dangereuses leçons, ces jeunes imaginations se fixent mal à des études sérieuses ou aux soins de l'intérieur ; l'incertitude se prolonge dans l'oisiveté pour le choix d'une carrière qui se décidera au hasard, sans consulter ni les goûts ou les aptitudes, ni la vocation de l'enfant.

C'est ainsi que tous les liens se relâchent à la fois, et que l'autorité affaiblie, déconsidérée dans la famille, est également sans prestige et sans force dans la hiérarchie des différents pouvoirs de l'Etat. C'est ainsi que, depuis plus d'un demi-siècle, nous avons vu tant de gouvernements renversés avec une facilité qui prouve combien est ébranlée la première base de l'édifice social, la puissance paternelle. C'est ainsi que la foi, après avoir déserté les institutions civiles, ne soutient plus avec la même énergie cette puissance religieuse, qui est plus qu'une autre l'image de la paternité.

Je ne veux pas cependant, Messieurs, vous laisser sous une impression trop grande de tristesse et de découragement, et je vous dirai en finissant : Espérons encore dans un meilleur avenir, car les bonnes et saines traditions ne sont pas perdues dans toutes les familles ; il y a des parents, quoique fort occupés, qui comprennent que plaisirs, amis, ambition, fortune, liberté même, tout doit être sacrifié au premier devoir, celui d'élever dignement ses enfants.

Encourageons donc par nos conseils et par notre

exemple ces généreux dévouements. Dans le désordre des idées de notre temps, dans l'état d'affaiblissement de tant de principes sociaux, le respect des droits, des devoirs et des sentiments de la famille, est encore la plus précieuse garantie et la plus féconde espérance de la société.

PIÈCES DE VERS

Par M. Alexandre de SAINT-JUAN.

SONNET.

Du ciel plus noir, la neige blanche
Tombe, l'hiver n'est point fini :
Et le rossignol sur la branche
Reviendra tard poser son nid.

Etoile d'azur, la pervenche
Ne bleuit plus le pré jauni ;
Et dépouillé l'églantier penche
Son triste front comme un banni.

Mais que m'importe si tu chantes,
La neige et les roses absentes,
Le rossignol muet au bois.

Le printemps est où tu respires,
La fleur embaume tes sourires,
Et l'oiseau chante dans ta voix.

FABLE.

LES TROIS AMIS.

Un homme avait trois amis ; c'est beaucoup.
Heureux qui peut en trouver un fidèle !
Il chérissait les trois premiers, sur tout.
Le troisième avait beau lui témoigner du zèle,
Notre homme en avait cure autant que d'un indou,
Mais ne voilà-t-il pas, qu'on l'appelle en justice ;
D'un forfait il se voit accusé tout à coup.
— Qui de vous mes amis m'accompagne, et propice
Au tribunal pour moi vient déposer un mot.
Le premier des amis s'en dispense aussitôt;
Ailleurs le retenait une importante affaire.
Le second tout d'abord s'avance en hésitant
Au bras de l'accusé; mais bientôt redoutant
Le courroux d'un juge sévère,
Il tourna des talons craintifs et disparut.
Par contre, le troisième au tribunal courut,
A l'inculpé tremblant offrit son ministère.
De son mandat enfin si bien il s'acquitta
Qu'on acquitta
Celui qui ne l'avait jamais nommé son frère.

L'homme a trois amis sur la terre,
Meurt-il, et devant lui Dieu l'a-t-il appelé,
Que l'argent cet ami, que l'homme a cajolé,
Et comblé de faveur et comblé de caresse,
Est le premier qui le délaisse.
En maudissant tout bas leur deuil,
Aux prêtres les parents remettent le cercueil,
Qui bientôt disparaît sous terre,
Las ! qui suit dans l'éternité.
Pauvre défunt, ton âme solitaire ?

Le sou qu'un soir ta main avait jeté
A ce chétif enfant sans mère.
Ce sou multiplié par l'ardente prière,
Du petit mendiant aux genoux engourdis,
A du Juge divin apaisé la colère
Et racheté ta place au paradis.

UN POISSON D'AVRIL.

CONTE.

Enfin, je boirai donc du vin, de ce vrai vin,
Que filtre le bon Dieu dans les grains du raisin;
De ce vin qui faisait rire et chanter mon père,
Et dont je remplissais dans le bon temps mon verre.
Foin des empoissonneurs et de tous leurs produits,
Foin du bois de campêche avec de l'eau de puits,
Trois fois vive le vin, mais sans mélange indigne.
J'ai grand soin de le prendre au sortir de la vigne,
Chez le propriétaire : un moyen excellent
Pour éviter le vol d'un commis insolent.
C'est ainsi qu'en chargeant un muids sur sa voiture,
Un buveur, hydrophobe, amant de la nature,
S'extasiait tout haut, à la fin d'un beau jour,
Du joli mois d'avril, sur la place de Cour :
Cour du canton Baumois l'honneur pour le cépage.
Tandis que le bonnet au poing, suivant l'usage,
Le vendeur répétait tout bas avec ses fils :
Ayez soin du tonneau — n'ayez peur, mes amis,
Je serai dans une heure au-dessus de la côte;
Passavant n'est pas loin, et demain oui sans faute
Vous aurez votre muids. — L'acheteur arriva
Et de noce et festin toute la nuit rêva.

Avant l'aube il descend rayonnant dans sa cave
Transvase le liquide. Inerte, le front hâve,
Il recule, il a vu doutant de ses deux yeux,
Un poisson surnager parmi les flots vineux.
L'honnête vigneron, le vendeur débonnaire
Une nuit à plein sceau puisant dans la rivière,
Afin de compléter le produit du canton,
Avait sans s'en douter pêché ce brocheton.
Stupéfié d'abord par cette découverte,
L'acheteur au cellier restait la bouche ouverte.
Un autre dans la poële aurait mis le fretin ;
Mais notre homme savait ce qu'on doit au prochain.
Le poisson entouré de papier et d'herbage
A Cour, grâce au facteur fit un second voyage.
Deux mots accompagnaient l'envoi mystérieux :
« Ce poisson est à vous, moi je suis scrupuleux,
» Je vous le rends ; chez vous lorsque je fis emplette,
» J'ai payé pour le vin et non pour la *meurette*.

UNE EXCURSION EN BOURGOGNE

Par M. le vicomte CHIFLET (1).

Seigneur, qui nous délivrera
Et d'Alise et d'Alesia !

C'est, Messieurs, pénétré du sens profond de ce distique, auquel ici même nous vous avons vus applaudir ; c'est parce que je m'étais intimément associé à ce cri, que je me suis, un jour du dernier automne, dirigé vers cette Alise de l'Auxois si chère aux Bourguignons, et sur le sol de laquelle, à défaut de combats antiques, tant de batailles modernes se seront du moins livrées.

Seigneur, qui me délivrera !...

Je voulais, en effet, je voulais à tout prix me délivrer de cette obsession du doute que cette question d'Alesia, l'une des plus intéressantes de notre histoire, faisait depuis trop longtemps peser sur mon esprit. Ni la lecture

---

(1) L'Académie n'a pas entendu adopter l'opinion soutenue dans ce récit, mais elle a pensé que rien ne s'opposait à ce qu'une question intéressante, qui divise si fort les esprits, fût débattue contradictoirement dans ses mémoires, comme elle peut l'être dans ses séances.

assidue et répétée de tous les écrits publiés de part et d'autre, ni l'inspection des meilleures cartes, ni l'étude des vitrines de nos musées, n'avaient pu me donner encore la conviction cherchée. Presque partout j'avais trouvé le parti pris au lieu de la franche recherche du vrai ; presque partout l'âpreté de langage, l'irritation blessante ; les uns manquant beaucoup trop de respect à leurs adversaires pour avoir le droit d'en réclamer pour eux-mêmes, les autres se brûlant de l'encens de façon à en épargner la peine à autrui : rien de véritablement complet, rien enfin qui pût me délivrer, hélas ! ou d'Alise ou d'Alesia.

Je pris donc la résolution d'aller visiter ces deux montagnes qui portent la guerre dans les plis de leurs sommets : la montagne d'Alaise sur le Lison, la montagne d'Alise en Auxois. Entre les deux prétendantes aux honneurs de l'histoire, l'Alesia bourguignonne avait droit à ma première visite, soit parce qu'elle se montrait revêtue des traditions séculaires qui toujours, à mes yeux, ont droit à un certain respect, soit parce que, dans un temps surtout où la guerre dépense encore plus de trahisons qu'elle ne brûle de cartouches, il nous plaît, à nous, de combattre à la noble façon de Fontenoy et de dire aux soldats de Bourgogne : Après vous, Messieurs ; veuillez tirer les premiers. Ce fut donc au mont Auxois que nous adressâmes nos premières politesses, sauf à rendre un peu plus tard nos devoirs à la prétendante séquanaise.

Cette démarche, Messieurs, n'a point été perdue, car si je ne suis pas encore parvenu au but que je veux at-

teindre, une conviction sur la situation de l'Alesia de César, le terrain du moins semble se déblayer devant moi, et je crois approcher de ce bonheur que tout chercheur comprendra, le bonheur de l'Εὕρηκα.

J'étais parti avec le désir bien franc de découvrir la vérité : *amica Sequania*, *sed magis amica veritas*. J'étais prêt à reconnaître, au pied d'Alise et sur les montagnes qui l'avoisinent, les traces de la *calige* de César, comme sur le rocher de l'Auxois, l'empreinte des pas du dernier de nos Brenns. Oui, j'eusse été heureux de les y rencontrer, je me sentais avide de me livrer à cette recherche, et lorsque le train me déposa à la station des Laumes, au milieu de cette plaine qui pouvait avoir été la *planities* de César, je portai aussitôt mes regards sur ces sommets fameux, croyant y voir briller encore les boucliers de Rome et les grands casques de l'Arvernie.

Mail il fallait imposer silence à cette causeuse trop séduisante que l'on nomme la poésie, à cette belle voyageuse que l'on appelle l'imagination, et, faisant un violent effort, au lieu de courir au devant des impressions que me promettait une exploration immédiate, je m'enfermai dans une cellule sévère, et, déployant sur ma table mes cartes et mes auteurs, je n'y laissai prendre place près de moi qu'à la raison seule, à la froide et impitoyable raison.

Hélas ! le premier coup d'œil tombé sur ma carte des Gaules me remit en mémoire tout ce que je m'étais dit jusque-là sur la marche de César et la difficulté de l'accorder avec la situation d'Alise. Avant d'assiéger Alise,

me dis-je, avant d'y dompter la Gaule, il fallut y arriver, il fallut venir planter sa tente ici même, où un abri presque aussi frêle me reçoit aujourd'hui. Et je rouvris ce livre, si clair par le style, mais si obscur par les réticences orgueilleuses dont il est plein, et que l'on appelle les *Commentaires*. J'y relus au livre VII les chapitres 51, 52 et suivants, et je me dis :

Vaincu sous Gergovie, et certainement plus vaincu que son immense orgueil ne lui a permis de nous l'avouer, écrasé sous le désastre de Nevers, où sa caisse, ses blés, ses otages, les remontes de sa cavalerie, venaient d'être anéantis, voyant la province vivement attaquée sur tous les points à la fois, César, devant le soulèvement de jour en en jour plus menaçant de la Gaule, ne songea plus qu'à regagner le plus facilement possible les possessions romaines. Mais toute communication directe avec elles lui était enlevée; il dut prendre une voie détournée pour s'y rendre. Au nord, Labiénus avait quelques troupes que, sans honte, l'on ne pouvait abandonner en Gaule, et avec lesquelles, d'ailleurs, il était urgent d'opérer une jonction. Là, un peuple neutre, les Trévires, confinant au Rhin, pouvait aussi procurer à César de précieux auxiliaires germains; là, deux nations amies, les Rèmes et les Lingons, lui faisaient espérer un abri, quelques instants de repos, et un passage encore libre pour atteindre l'Allobrogie par le pays des Séquanais ; César remonta donc à marches forcées vers le nord (1).

---

(1) Ch. 51, 53, 55, 56, 64, 65, 66.

Où s'y arrêta-t il? Près de Sens, disent la plupart des Alisiens. Or, voilà précisément ce que je ne puis me décider à admettre. « César, disent les *Commentaires*, afin » de pouvoir plus facilement porter secours à la pro- » vince romaine, se dirigeait vers la Séquanie par l'ex- » trême frontière lingone; » c'est le fameux texte : *Quùm Cæsar in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret, quo faciliùs subsidium Provinciæ ferri posset.* Vous faites venir César de Sens ou de Saint-Florentin, vous lui faites remonter la rive droite de l'Armançon et de la Brenne par Tonnerre et Montbard! Quoi! César, vaincu, affaibli, ne nous y trompons pas, ne cherchant (il le dit lui-même) qu'à se dérober à ses ennemis et à gagner la province, serait venu donner de la tête contre les rochers d'Alise, quand la route, un peu plus au nord, était ouverte et sûre, à travers la Lingonie amie! Il serait venu se buter contre cette barrière redoutable, place forte, sentinelle, vedette des Eduens soulevés, borne armée qui faisait saillie dans le pays lingon! Est-ce là le *quo faciliùs* de César? Mais c'était au contraire vouloir braver, provoquer, irriter l'ennemi au cœur de sa puissance; il y a là bien de l'invraisemblance. C'est *quo difficiliùs* et non *quo faciliùs* qu'il faudrait dans le texte latin. Non, César n'a pu arriver à Alise par l'Armançon.

Auprès des *Commentaires*, j'avais sur ma petite table des Laumes le travail le plus impartial qui ait été fait sur Alise, la belle Etude de M. le duc d'Aumale. Ce livre, remarquable par des aperçus pleins de raison et par ce ton de bonne compagnie que l'amateur de choses

rares doit grandement apprécier, ce livre m'avait conquis à l'une de ses opinions : avec ce sage partisan de l'Alesia bourguignonne, je plaçais et je place encore César, non entre Sens et Tonnerre, mais à vingt-cinq lieues plus au nord, près de Vitry, entre la Marne et l'Aube. Là César, à égale distance des Rèmes et des Lingons, les maintient dans la fidélité romaine; là, il est assez rapproché des Trévires pour en tirer aisément ses renforts germains; plus près de Sens ou plus près de Langres, il n'eût pu atteindre ce double but (1).

César est donc près de Vitry-sur-Marne; c'est là que les légions de Labienus l'ont rallié; c'est là qu'il a reçu ses renforts germains. Peut-il de là, comme le pense M. le duc d'Aumale, redescendre sur Alise ?

Il y a un chemin tout ouvert entre la Marne et l'Aube, entre la Vingeanne et le Salon; il y a des gués libres près de Gray et de Mantoche, et il viendrait en droite ligne, avec quarante mille soldats tout au plus (2), s'at-

---

(1) *Alesia, étude sur la septième campagne de César en Gaule.* Paris, Michel Lévy, 1859, pag. 48.

Les partisans d'Alise me feront ici peut-être une objection. César, me diront-ils, pour remonter jusqu'à Vitry, aurait eu à passer plusieurs rivières dont il ne parle pas, l'Yonne, la Seine, l'Aube, lui si attentif à mentionner ses passages de fleuves. D'abord, je pourrais répondre que, même dans leur système, l'Yonne a dû être passée pour arriver sur la rive droite de l'Armançon, et que César n'en parle pas. Mais sait-on ce qu'il en est du passage des fleuves dans les *Commentaires?* César, si attentif, dit-on, à les signaler, dut, pendant la guerre des Gaules, effectuer 68 passages de fleuves et de rivières; eh bien ! il n'en mentionne que 17; 51, et souvent de forts importants, sont par lui passés sous silence.

(2) *Alesia, étude sur la septième campagne de César en Gaule,* pag. 39 et 42. *Il était impossible de reprendre l'offensive,* dit M. le duc d'Aumale.

taquer aux Gaulois groupés plus de cent mille autour de Vercingétorix victorieux ! Il prendrait pour son passage, *quo faciliùs !* ne l'oublions pas, il choisirait un pays non-seulement hérissé de piques ennemies, mais coupé de rivières sans nombre, semé de marais et d'étangs, inondé peut-être par l'ordre du chef de la Gaule, prêt à la défendre par les eaux comme il le faisait par la flamme ; *quo faciliùs !....*

Non, la direction sur Alise, qu'elle fût prise par l'Armançon en venant de Sens, ou par la Ferté-sur-Aube en venant de Vitry, est également inadmissible.

Et pourtant me voici à Alise, me disais-je, la tête dans les deux mains et les coudes appuyés sur ma table des Laumes. Quelque invraisemblable que soit l'arrivée de César en ces lieux, les quitterai-je donc sans les avoir visités ? L'exploration de ces montagnes, l'étude de ces vallées et de cette plaine, me réservent peut-être quelque preuve encore cachée, quelque conviction inattendue ; j'irai, je monterai, je parcourrai. Mais, guéri de mon enthousiasme, je le ferai froidement, tout aussi disposé à admettre les possibilités qu'à reconnaître les invraisemblances, à proclamer le pour qu'à proclamer le contre. Je trouve invraisemblable que César soit venu à Alise, mais si dans la conformation des lieux, dans les vestiges matériels que le sol peut présenter, je rencontre la preuve qu'il y est venu, je me dirai : Je ne vois pas encore comment il a pu y venir ; mais ce qui ne me semble pas possible aujourd'hui, peut me le paraître un jour, et peut-être s'ouvrira-t-il quelque issue à cette impasse. Et, prenant sous le bras le divin Jules, fami-

liarité à laquelle les grands hommes et les Césars même qui écrivent se trouvent exposés, je me levai et dis : Allons !

Le pays est très découvert, point ou peu boisé ; les formes des montagnes, leurs pentes douces ou rapides, l'aspect des rochers, le dessin des cours d'eau, les distances, tout est facilement appréciable. L'œil fixé sur ces lieux qui pouvaient être célèbres, je marchais avec ardeur. Arrivé au pied du mont Auxois, au bas d'Alise-Sainte-Reine, j'ouvris mon César et je lus au chapitre 69 : « *Ipsum erat oppidum in colle summo, ad-* » *modùm edito loco, ut, nisi obsidione, expugnari posse* » *non videretur :* L'oppidum était au sommet d'une » colline et sur un lieu tellement élevé qu'il ne semblait » pouvoir être réduit que par un blocus. »

Voilà bien la colline, me dis-je, ou, si l'on veut, la montagne ; mais le latin, moins précis que notre langue française, exprime par *collis* ces deux mots ; elle est isolée, elle n'a qu'un sommet ; impartialement, voilà bien le *collis* de César ; mais la seconde partie du texte est-elle aussi applicable ici ? Alise est-elle sur un lieu tellement élevé, tellement abrupt, qu'elle n'ait pu être réduite que par blocus ? Nous allons voir. Et je gravis la côte, j'entrai dans l'Alise moderne, je parcourus ces ruelles montueuses si pittoresquement bordées de maisons si curieuses, où les corniches antiques forment des bancs au seuil du vigneron, où l'acanthe du chapiteau romain orne la porte des étables ; j'entrai dans la petite église qui succède bien modestement à tant de temples splendides ; mais qui est celui du Dieu de vérité, du

Dieu qui, aux antiquaires comme aux autres, défend le mensonge et prescrit la charité ; je suivis le sentier sinueux qui par une brèche naturelle conduit au sommet, et je commençai à faire le tour de la montagne, les yeux scrupuleusement attentifs pour juger de l'inaccessibilité de ses pentes.

Le mont Auxois a la forme d'un navire ; sur tout son flanc nord et une grande partie de son flanc sud, à tribord et à bâbord pourrait-on dire, il est défendu par des roches escarpées et réellement inaccessibles. Mais à sa pointe orientale, il s'abaisse en gradins d'une pente douce et qui invitent véritablement à monter ; la large brèche où est bâti le village d'Alise-Sainte-Reine, ainsi que l'extrémité ouest, sont également fort accessibles. Certainement ces défauts de la cuirasse étaient corrigés par des travaux de défense ; certainement l'assaut eût été pénible, meurtrier ; mais les soldats de César eussent pu le tenter avec succès ; les zouaves de Lamoricière l'eussent enlevé du premier coup. Sans attacher une grande importance à cette objection, nous devons dire cependant que ce passage des *Commentaires* ne nous semble pas pouvoir s'appliquer très parfaitement au mont Auxois.

Quand j'eus étudié la montagne, je regardai la plaine. Du haut d'Alise j'apercevais nettement et comme sur une carte le cours des deux petites rivières, l'Ose et l'Oserain, baignant le pied de la montagne sur deux côtés, et mes yeux tombaient sur ces lignes de César : « *Cujus collis radices duo duabus ex partibus flumina* » *subluebant* : Les bases de cette colline étaient sur deux

» de leurs côtés baignées par deux cours d'eau ; » et je me disais : Voilà bien les *duo flumina* (1) ; le Romain semble ici avoir peint sur nature. Que l'on ne m'objecte ni la Brenne ni le Rabutin ; de bonne foi, pour qui a vu les lieux, la Brenne est hors de cause, et le Rabutin doit n'être compté pour rien.

Voici encore l'une de ces objections que la vue des lieux fait évanouir. J'apportais à Alise l'idée que l'une des plus insolubles difficultés de son problème était d'adapter ces trois mille pas si positivement fixés par César pour sa *planities* à l'interminable plaine des Laumes, qui, d'après les adversaires d'Alise, aurait eu non trois mille, mais sept mille pas et plus de longueur. Eh bien! non, pareille critique me semble aujourd'hui entachée de partialité. Si l'on arrive par Fins-lez-Montbard, au point où l'on aperçoit Alise, qui jusqu'alors avait été cachée par le promontoire de Saigny, la plaine fait un coude vers la gauche et semble, à partir de ce point, former une plaine à part. De même, si du haut d'Alise ou des montagnes qui l'environnent, l'on porte ses yeux vers Grignon, la plaine des Laumes semble finir là, et c'est évidemment ainsi que César a dû en juger. Or, du pied d'Alise au pied de Grignon, les deux extrémités de cette plaine, il n'y a réellement qu'environ trois milles romains : *circiter millia passuum tria*. Ajoutons que la plaine des Laumes est bien *ante oppidum*,

(1) Le latin *flumen* ne signifie point seulement fleuve ou rivière ; il veut dire aussi torrent, ruisseau, cours d'eau. Et de fait, l'Ose et l'Oserain ne sont que des ruisseaux.

devant la ville. A supposer qu'il y soit venu, c'est par ce côté que César a pu arriver le plus naturellement devant la place.

Je lisais toujours et je trouvais ces mots : « *Reliquis* » *ex omnibus partibus, colles, mediocri interjecto spa-* » *tio, pari altitudinis fastigio oppidum cingebant :* De » tous les autres côtés, des collines à une assez faible » distance de l'oppidum lui formaient une enceinte à » égale hauteur de crêtes. » Oui, c'est bien cela ; les montagnes de Réa, Ménétreux, Grésigny, Plevenel et Flavigny, forment bien une enceinte à médiocre distance d'Alise et à mêmes hauteurs que le mont Auxois. Cette ceinture serait plus conforme peut-être au texte latin, *ex omnibus partibus*, si le mont de Pouillenay était plus rapproché ; mais, franchement, ceci ne peut empêcher de considérer les expressions des *Commentaires* comme fort applicables au mont Auxois.

Tout allait bien en vérité pour Alise, et je sentais déjà l'imagination se réveiller en moi et chuchoter à mon oreille ; et aussi, en foulant le sol de ces montagnes, où des lames d'épées sont parfois remuées par le soc ; en parcourant ce mont Auxois, où l'on pousse du pied presqu'à chaque pas les débris antiques, les monnaies, les tuileaux, les poteries, les fragments de marbre, les tronçons de colonnes, il s'en élevait cette vapeur d'antiquité que l'amant des vieux âges connaît si bien, qui lui monte à la tête, trouble sa vue, l'enivre et lui rend bientôt toute appréciation impossible. J'en ressentais l'influence et ma liberté de jugement allait être en péril, quand un mot de César fit évanouir le rêve et

me rendit à la vérité : « *Sub muro, quæ pars collis ad* » *orientem solem spectabat, hunc omnem locum copiæ* » *Gallorum compleverant, fossamque et maceriam præ-* » *duxerant :* Sous le mur de la ville, la partie de la col- » line qui regardait le soleil levant avait été entièrement » couverte par les troupes gauloises, qui s'y étaient re- » tranchées derrière un fossé et un mur de pierres sè » ches. » Je me trouvais à la pointe orientale de la montagne, près de la fontaine de la Porte, où la découverte de l'une des portes de la ville marque de ce côté l'emplacement de ses murailles ; là, à l'orient, *ad orientem solem*, au pied du mur, *sub muro*, avait dû être le camp des Gaulois ; là le fossé et la *maceria*, non-seulement avaient pu, mais avaient dû exister, nécessaires qu'ils étaient pour défendre les pentes très abordables de ce côté, nous l'avons dit, en face des camps romains établis sur les hauteurs voisines, entre autres sur la pointe très proche et très menaçante de Plevenel. Ce lieu semblait donc parfaitement répondre à la description de César. Mais, soudain, je me rappelai que César fixe le nombre des Gaulois à quatre-vingt mille (1) ! Or, il faut cent hectares pour le campement de quatre-vingt mille hommes; et ce camp oriental d'Alise, n'ayant que vingt-cinq hectares tout au plus, en y adjoignant même les pentes et les corniches inférieures de la montagne du côté du levant, n'eût pu contenir que dix-sept mille cinq cents soldats ! Quelle chute !...

Messieurs, je vous l'atteste, ce me fut un chagrin vé-

(1) Chapitre 71.

ritable que cette révélation ; je cherchai des yeux une ressource à ce désastre, un espace, une place pour mes quatre-vingt mille Gaulois. Je me souvins que l'un des défenseurs les plus compétents d'Alise, un homme du métier, atteint de la même détresse, était parvenu à élargir un peu l'espace et à trouver quelques hectares de plus, mais qui étaient loin de satisfaire encore aux exigences des *Commentaires* (1). Je parcourus la montagne d'un pas fiévreux, la suppliant de me fournir une solution à ce problème, une réponse à cette voix qui me criait toujours : Impossible! Je ne trouvai rien. Je courus à Alise, j'ouvris ses atlas cadastraux, je calculai, je mesurai, le compas à la main, les diverses parties de la montagne. Hélas ! loin de trouver dans ce travail la possibilité que je cherchais, l'impossibilité, l'impitoyable impossibilité se condensait, se consolidait à vue d'œil ; et, près de moi, sur les *Commentaires* ouverts, un doigt de bronze semblait se poser (le doigt de César peut-être, les évocations modernes en ont fait voir bien d'autres), et, frappant la page avec une persistance étrange, y ramenait mes yeux, les forçant à lire ce passage : « *Pe-* » *cus, cujus magna erat compulsa copia... copias om-* » *nes in oppidum recepit :* Le bétail, dont les Mandu- » biens avaient fait entrer une grande quantité dans » l'oppidum, fut distribué par tête, et toutes les troupes

(1) Nous ne pouvons admettre les calculs de M. de Coynart, car il ne s'agit pas de placer nos Gaulois sur les flancs nord ou sud de la montagne ; César est précis, il leur assigne uniquement la *partie orientale sous les murs : ad orientem solem sub muro ;* or, elle n'a que 25 hectares au plus.

» gauloises, d'abord placées hors des murs, furent ren-
» fermées dans la place. » Mais où donc loger cette armée de quatre-vingt mille hommes? Le plateau entier du mont Auxois les eût sans doute contenus, puisqu'il a quatre-vingt-dix-sept à cent hectares ; mais cette armée de quatre-vingt mille hommes n'y était pas seule. Il y avait les habitants d'une ville vaste comme notre Besançon ; il y avait les nombreuses populations des contrées voisines réfugiées dans ses murs ; et Plutarque (disons-le en passant) porte à quatre-vingt-dix mille le nombre de ces assiégés, en dehors de l'armée gauloise, soit en tout cent soixante-dix mille êtres humains (1). Ce n'est pas tout; il y avait en outre ces nombreux troupeaux, *magna copia*, dont parle César, et quels espaces ne leur fallait-il pas ? Il en fallait encore pour les maisons de la ville, maisons gauloises, circulaires, sans étages, tenant beaucoup de place par conséquent ; il en fallait pour les fortifications, pour les magasins de vivres, pour les approvisionnements de fourrages, car il n'y avait aucun pâturage possible pour ces nombreux troupeaux ; il fallait de l'espace pour les machines de guerre et leurs ateliers de construction. Où et comment faire tenir tout cela dans Alise et durant plus d'un mois? Impossible ! encore une fois impossible (2) !

---

(1) Αἱ δὲ ἐν αὐτῇ τῶν μαχομένων οὐκ ἐλάττονες ἦσαν ἑπτακαίδεκα μυριάδων. (PLUTARQUE, *Vit. Cæs.*, c. 27.) « Et le nombre des combattants renfermés dans la place n'était pas moindre de dix-sept myriades (17 fois 10,000). »

(2) Nous appuyant sur les auteurs anciens, et selon les règles de la castramétration romaine, que les Gaulois, à la fin des guerres de César, cherchaient à imiter, nous logeons sept fan-

Pourtant, je me rebellais encore contre ce résultat. Une ressource me reste, dis-je, l'exactitude du récit de César est elle donc bien certaine? Par vanité ou quelque

---

tassins sur la surface d'un are (M. de Coynart, malgré tout son désir, dans l'intérêt de la cause d'Alise, de faire entrer le plus de monde possible sur le mont Auxois, adopte lui-même cette base); or, sept hommes par are donnent sept cents hommes par hectare. Eh bien, la ville contenait 97 hectares, mettons 100, à supposer (ce que nous ne pensons pas) qu'elle eût renfermé dans ses murs le plateau en son entier. De ces 100 hectares il faut en déduire au moins 15 occupés par l'épaisseur des murailles et constructions de toutes sortes, les magasins de vivres et de fourrages, les ateliers de construction; resteront 85 hectares. Mais il y avait là, disputant l'espace aux hommes, de nombreuses têtes de bétail; M. Quicherat dit cinquante mille, mettons-en la moitié seulement, soit dix mille bœufs ou vaches et quinze mille porcs et moutons; tout cela devait bien couvrir 30 hectares au moins; resteront donc en définitive 55 hectares pour les assiégés. Or, 55 hectares contiennent trente-huit mille cinq cents hommes, et nous avons à en loger cent soixante-dix mille : il en restera dehors cent trente-un mille cinq cents. Eh bien ! faisons un effort, serrons-les, car dans une ville assiégée il faut savoir se gêner un peu et l'on s'y loge autrement que dans un camp taillé à volonté et en plein drap. Doublons donc nos hommes, mettons-en quatorze cents au lieu de sept cents par hectare : il en restera quatre-vingt-treize mille dehors !... Eh bien ! allons encore, au lieu de doubler, triplons (ce que tout homme jugera toucher à l'impossible) : cinquante-quatre mille cinq cents resteront encore hors de l'enceinte. Allons encore, et au lieu de tripler quadruplons, allons jusqu'à l'absurde, car dans cette ville il faut pouvoir se mouvoir pour le travail, pour les exercices militaires, pour la défense, pour les nécessités seules de la vie; allons jusqu'à l'absurde, car sans nul doute la contagion eût pénétré dans cette accumulation exagérée d'être humains; n'importe, quadruplons : nous aurons encore seize mille hommes de trop. Repoussés par cette impossibilité, les défenseurs d'Alise ont voulu placer les assiégés sur toutes les pentes du mont Auxois; mais il y a deux choses qui s'y opposent : la première, c'est que César les y eût attaqués facilement et vaincus sans blocus, tandis qu'il déclare que le blocus était nécessaire pour réduire la place et qu'il l'établit en effet; la seconde, c'est qu'il dit positivement que tout se renferma dans la ville et que cette ville était au sommet de la colline, *in summo colle*, et non sur les pentes.

autre motif, le Romain n'aurait-il pas grossi le nombre de ses ennemis? Mais il l'aurait donc plus que quadruplé; car il faudrait aller jusque-là, et le récit des *Commentaires* ne serait applicable à Alise qu'avec quarante mille assiégés au lieu de cent soixante dix mille. Non, c'est insupposable (1)? Une erreur de copiste, toujours répétée, jamais soupçonnée, aurait-elle introduit cette faute énorme dans le texte? L'une ou l'autre supposition est bien grave, et, vous en tomberez d'accord, Messieurs, une saine critique ne saurait les admettre. Ah! je ne suis point à l'Alesia de César! Je suis sur les débris d'une cité romaine, le sol l'atteste à tous les pas, d'une ville gauloise aussi peut-être; mais non de l'oppidum fameux où se livra la dernière lutte de la nationalité celtique. Et je sortis, et je jetai un dernier et triste regard sur les sommets et les vallons de l'Auxois : ils étaient redevenus froids et nus, les grandes ombres de Vircingétorix et de César venaient de s'envoler...

Je traversais Alise pour redescendre aux Laumes et reprendre le chemin de la Franche-Comté. Hélas! me

---

(1) Acculés à cette impasse, les partisans d'Alise ont osé contester les chiffres de César; quant à moi, je l'avoue, je recule devant une semblable hardiesse. Contestera-t-on le chiffre de Plutarque? Au lieu de 90,000 réfugiés, supposerons-nous qu'il n'y en ait que 45,000, la moitié! Eh bien! avec les 80,000 soldats de Vercingétorix, nous aurons encore 125,000 assiégés, c'est-à-86,500 de plus que le nombre admis pour un tel espace par la castramétation antique; et quand nous logerions dans les 55 hectares libres d'Alise, trois fois plus d'assiégés que les règles ne le permettent, nous n'arriverions point encore à loger la moitié des réfugiés dont parle Plutarque. On le voit, c'est ici la barrière où tout s'arrête, l'écueil où tout vient se briser.

disais-je, où donc me faudra-t-il aller pour rencontrer enfin cette désolante Alesia? La trouverai-je sur les rochers de Séquanie, entre le Lison et le Todeure? Les obstacles très sérieux qui, de loin, me semblent peser sur l'Alesia comtoise, se dissiperont-ils quand je la verrai de près? Certaines difficultés se sont dissipées aussi à la vue du mont Auxois; sa cause, à mes yeux, n'en a pas moins été perdue. Pauvre Alise, tes vallées, tes montagnes, ta plaine, ne me donneront-elles pas, au dernier moment, une preuve que je cherche? Non. Tes défenseurs les plus ardents avouent que les vestiges mêmes du séjour et des travaux de près de quatre cent soixante mille humains (chose incroyable) ne se retrouvent nulle part autour de toi (1); que le temps et la charrue ont nivelé, comblé, anéanti tes fossés, tes remparts, la triple et profonde enceinte dont tes ennemis t'auraient entourée, leurs nombreux postes fortifiés, leurs douze cents tours (2)! Quoi! pas une trace de tant et de si grandes choses! Pas un vestige de castramétation quand le sol de la Francee en est semé; pas un fragment d'armure gauloise là où trois cent trente mille soldats gaulois auraient combattu; en ces lieux que tant d'hommes frappés à mort auraient dû laisser couverts de leurs ossements, un seul amas de débris humains (3). Quoi! pas une dénomination locale rappelant

---

(1) 170,000 assiégés, 40,000 Romains, 248,000 Gaulois de l'armée de secours; total, 458,000 hommes.

(2) Ch. 72 et 74.

(3) M. Rossignol (*Exam. crit. de la traduct. d'un texte fondamental dans la question d'Alise*) nous dit qu'on lui avait dit que

le grand drame auquel tu aurais servi de théâtre, pas un point de ton sol auquel le grand nom de César se soit attaché, ce nom qui, plus profondément que la hampe de ses aigles, s'est implanté en mille et mille lieux sur notre terre (1) ! Tu as recélé des monnaies gauloises;

---

l'on avait trouvé une grande quantité d'ossements sur les bords du Rabutin, où la lutte s'est terminée. Nous eussions désiré, dans l'intérêt de la cause d'Alise, que cette découverte fût moins vaguement mentionnée, et ce vague nous étonne de la part du plus zélé défenseur de l'Auxois. Mais nous nous étonnerons d'une autre chose encore, c'est que semblable découverte ne se reproduise pas sur vingt points autour d'Alise. Ne trouver des débris humains qu'en un seul lieu nous semblerait étrange. Si l'on en trouve sur un point, en effet, qui donc pourra nous dire comment il se fait qu'à côté de ce lieu, dans cette plaine où tant de combats auraient été livrés, à ces portes trop étroites où les cavaliers auraient été massacrés, *magna cædes*, sur tout ce parcours de contrevallation, théâtre de tant de sorties ; au pied de ces *loca præcipita* où Vercingétorix en personne combattit avec acharnement, sur les bords de l'Ose et de l'Oserain, où des milliers de femmes, d'enfants et de vieillards expulsés d'Alise seraient venus mourir ; sur cette montagne au nord, *à septentrionibus*, où les 60,000 soldats de Vergasillaun auraient combattu, immolant autant de Romains qu'ils y laissèrent des leurs, qui nous expliquera comment en tous ces lieux il n'y a point aussi des amas d'ossements ? S'ils ne sont conservés au Rabutin, comment ailleurs se sont-ils anéantis ? Le siége d'Alesia a dû semer son terrain d'ossements nombreux sur tous les points ; c'est le contraire à Alise.

(1) Nous devons cependant, pour être juste jusqu'au bout, mentionner à Alise trois ou quatre dénominations qui ont arrêté nos yeux. Le nom de *Rompie*, qui porte presque toujours avec lui une signification de déroute, de défaite (rompus, rompeux), se trouve à Alise-Sainte-Reine ; mais il désigne un lieu voisin de la brèche naturelle qui entame, brise et *rompt* le mont Auxois dans sa partie sud-ouest, et c'est à cette conformation physique de leur montagne que les habitants rattachent cette dénomination. Le mot *Cofode* nous a paru aussi devoir attirer l'attention : viendrait-il de *fodere*, creuser ? Nous n'y avons point remarqué de traces de fossés. Les *Anglées clamones* seraient-elles des lieux où des clameurs mémorables se seraient fait entendre ? A trois kilomètres du mont Auxois, à mille mètres plus loin que le tracé

eh ! quelle terre n'en recèle pas ! On a cru trouver sous ton sol des inscriptions d'un langage inconnu, des mots étranges que l'on disait celtiques : IEVRV. VCVETE. CELICNON. GOBEDBI. Ils viennent d'être expliqués, par un antiquaire de Bourgogne, et il se trouve qu'ils sont latins (1).

Absorbé dans ces réflexions, je marchais la tête baissée, quand j'allai presque frapper contre un objet qui me fit relever les yeux et que je reconnus pour être une bonne femme cheminant, un bâton à la main ; côte à côte et cheminant de même, était un âne chargé de deux gros paniers de vendange. Eh ! fis-je aussitôt, n'êtes-vous point la mère Calâbre ! — Oui, Monsieur, pour vous servir, mais qui donc vous a dit mon nom? —

---

supposable de la dernière des lignes romaines, se trouve le vieux château de *Munois* : devons-nous y voir le mot *munitiones*, comme les Alaisiens le voient dans leur Mouniot ?...

Je passe sous silence le nom de *Venarey*, auquel pas plus qu'au *Venère* et au *Chiprey* du système alaisien, je n'attache aucune importance. J'en dirai autant du mot *larmes* donné comme explication à celui des *Laumes* par M. Rossignol. De pareils arguments risqueraient d'enlever à un système ce qu'il peut sembler avoir de sérieux ; nous en sommes peiné pour le savant archiviste de Dijon. En fait de dénominations locales, voilà tout pour l'Auxois ; c'est bien peu, nous avons pu dire ce n'est rien. On sait d'ailleurs avec quelle défiance l'on doit s'appuyer sur les indices de ce genre ; les *lieux dits* peuvent quelquefois arriver à mériter l'attention de l'antiquaire et de l'historien : c'est par exemple lorsqu'ils sont groupés avec une unité de signification remarquable ; mais il faut que leur ensemble soit bien significatif, bien sérieux, bien évident. On le voit, sur le terrain d'Alise il est loin d'en être ainsi.

(1) *Deuxième étude sur les inscriptions des enceintes sacrées gallo-romaines, inscription d'Alise*, par E.-H. Protat, correspondant de la commission départementale des antiq. de la Côte-d'Or, de l'Acad. de Dijon, etc.

Votre nom! mère Calâbre, eh ! qui donc ignore votre nom? (Peut-être vous, Messieurs; eh bien ! car on ne peut ignorer ces choses, la mère Calâbre, c'est, n'en déplaise à notre honorable confrère M. Vuilleret, c'est la conservatrice du musée archéologique d'Alise en Auxois). Mère Calâbre, eh ! qui donc ignore votre nom? (moi, je l'avais appris le matin, et l'on m'avait dit qu'elle était à la vigne avec son âne). — Oh ! dit-elle, je vois bien que vous voulez voir les vieilleries que j'ai. — Volontiers, ma bonne mère ; si vous voulez le permettre, nous allons faire route ensemble, et vous m'ouvrirez votre musée, qui doit renfermer de belles choses. — Oh ! quelques vieux sous que mon homme, qui avait des connaissances, s'était amusé à ramasser.

Au bout de quelques centaines de pas, à l'extrémité ouest du village, nous prîmes à droite, et bientôt nous nous arrêtâmes à la porte d'une vieille maison noire, ombragée d'un gros tilleul. L'âne, d'abord et comme de raison, fut déchargé et replacé solitaire dans sa pauvre écurie, *pecus, cujus non magna erat compulsa copia ;* puis la conservatrice m'introduisit au musée de l'Alesia bourguignonne.

Quelques vieux sous, avait elle dit. Ce n'était guère que cela, en effet ; quelques monnaies, quelques fragments romains sans beaucoup de valeur ; rien pour l'Alesia de César.

J'avais tout vu ; toute illusion avait pris fin ; ma conviction était faite sur l'une des deux prétendantes des *Commentaires* Alise, pour moi, n'était point l'Alesia de César. César, dont la venue en ces lieux m'avait tou-

jours semblé inexplicable, n'y était point venu en effet ; je partis,

Je partis, délivré d'Alise de Bourgogne ;
Mais à présent qui me délivrera
De l'Alaise du mont Jura ?
C'est le plus fort de la besogne.
Si vous voulez, Messieurs, voir ce qu'il en sera,
Janvier prochain vous le dira.

Les exigences d'une lecture publique m'ayant forcé à éliminer une grande partie de mes observations sur Alise, je crois devoir les rétablir ici telles que je les avais écrites au retour de mon excursion en Bourgogne.

Et d'abord, aux invraisemblances signalées dans l'article précédent à propos de la marche de César par l'Armançon, ajoutons-en une autre non moins frappante. Je lis au chapitre 68 des *Commentaires:* « *Cæsar, impedimentis in proxi-* » *mum collem deductis, duabusque legionibus præsidio relic-* » *tis, secutus quantum diei tempus est passum, circiter tribus* » *millibus hostium ex novissimo agmine interfectis, altero die* » *ad Alesiam castra fecit :* César ayant fait conduire les ba- » gages sur une colline voisine et ayant laissé deux légions » pour les garder, poursuivit (l'ennemi) tant que le jour le » lui permit, tua environ trois mille hommes de l'arrière- » garde gauloise et, le lendemain, campa près d'Alesia. » Dans le système qui fait arriver César à Alise par Tonnerre et Montbard, ce texte est fort embarrassant. Aussi, voyons-nous les partisans de cette opinion forcés, pour expliquer comment César ne campa devant Alise que le lendemain, *altero die,* de ne faire commencer la bataille que fort tard et de faire même revenir César sur ses pas pour occuper son temps : supposition toute gratuite, invention singulière et qui nous semble toucher de bien près au ridicule ; mais c'était une malheureuse nécessité du système ; car, pour faire les deux ou trois lieues qui eussent séparé le champ de bataille de Montbard de la plaine d'Alise, César n'avait besoin ni de se débarrasser de ses bagages, ni de marcher tant que le jour dura et de marcher rapidement comme lorsqu'on poursuit des fuyards, ni enfin de marcher encore le lende-

main pour arriver devant Alise ; pour ces dix à douze kilomètres, il n'avait besoin que de trois heures de marche au plus. Le système de bataille sur l'Ource, adopté par M. le duc d'Aumale, est, disons-le, beaucoup plus acceptable.

Arrivons à l'application des *Commentaires* au terrain de l'Auxois. Ayant parcouru la montagne d'Alise et tous les environs avec le plus grand soin et pendant plusieurs jours, je crois être arrivé à pouvoir établir mes appréciations d'une manière certaine.

Le combat de cavalerie décrit au chapitre LXX se comprend assez bien à Alise ; il avait sans doute pour but d'entraver les ouvrages des Romains dans la plaine. Les cavaliers gaulois, qui probablement étaient campés sous les escarpements du sud et de l'ouest, sur les terrasses naturelles que l'on voit à mi-côte, seront de là facilement descendus dans la plaine des Laumes. Les Germains, campés sur les pentes soit de Réa. soit de la ferme Lombard, se seront facilement aussi élancés contre eux. Les légions établies sans doute sur Ménétreux et sur Lombard ont pu, par leur attitude, rendre courage à la cavalerie romaine ; mais, lorsque César nous dit que la marche en avant de ces mêmes légions porta la panique dans le camp oriental, j'avoue ne pouvoir aussi bien le comprendre. Pour les légions campées sur Réa et Ménétreux, cela est impossible ; loin de pouvoir effrayer les Gaulois du camp oriental, elles ne pouvaient même pas les apercevoir. Celles qui auraient été placées sur les hauteurs au-dessus de Lombard et celles de la montagne qui domine Grésigny, auraient pu, par leur attitude, agir peut-être sur le camp de la pointe orientale d'Alise ; peut-être, dis-je, car à qui a vu le pays, cela semble assez difficile encore à admettre. Les légions qui eussent été postées sur la pointe de Plevenel eussent pu effrayer le camp oriental d'Alise, oh ! cela parfaitement bien ; mais aussi il serait impossible de supposer qu'elles eussent pu agir sur le combat des Laumes, qu'elles ne voyaient même pas, et Cé-

sar pourtant dit que l'un et l'autre effet fut produit par les mêmes légions (1).

Ce que je comprends beaucoup moins que le combat du chapitre LXX, c'est le texte du chapitre LXXI, c'est la possibilité de la fuite de la cavalerie que Vercingétorix fit partir pour appeler les secours de la Gaule. Supposer que d'Alise, où les vallons qui environnent le mont Auxois sont très ouverts et plongés par les regards de toutes les hauteurs, sept à huit mille cavaliers aient pu partir, même de nuit, sans être vus, est impossible selon moi ; César n'ayant point encore, il est vrai, complété les travaux d'enceinte, mais ayant évidemment placé des postes et des camps sur toutes les hauteurs autour d'Alise, ce texte doit sembler impossible à appliquer.

Venons maintenant au tracé des ouvrages romains : Je lis au chapitre LXIX : « *Ejus munitionis, quæ ab Romanis ins-* » *tituebatur, circuitus undecim millia passuum tenebat :* Le » circuit du retranchement commencé par les Romains avait » onze mille pas. » Pour atteindre les onze mille pas voulus par les *Commentaires*, il faut que l'enceinte s'éloigne étrangement du petit oppidum d'Alise, et s'en aille jusque sur les hauteurs de Réa et de Ménétreux, jusque sur les montagnes de Grésigny et de Flavigny, qu'elle s'éloigne aussi beaucoup de la place dans la plaine des Laumes, tandis qu'elle pouvait très bien, avec la portée restreinte des armes antiques, serrer l'oppidum de beaucoup plus près, et se réduire à six milles au lieu de onze. Puis je lis au chapitre LXXIV : « *His* » *rebus perfectis,..... quatuordecim millia passuum com-* » *plexus, pares ejusdem generis munitiones, adversas ab his,* » *contra exteriorem hostem perfecit.....* Ces travaux ache- » vés, César, embrassant un espace de quatorze milles, fit

---

(1) *Paulium legiones Cæsar, quas pro vallo constituerat, promoveri jubet.*

» faire des travaux pareils, en sens contraire, pour recevoir » l'ennemi extérieur. »

Ici encore j'exprimerai mon étonnement sur l'extension prodigieuse donnée à la circonvallation ; quatorze milles ! quand il était possible de la réduire à onze ! Le savant commandant Dumesnil, qui a si profondément étudié le sol d'Alise (1), est mon guide en ces appréciations.

Ainsi, voici non seulement un fossé de onze milles de circuit, ce qui était déjà immense, mais un double fossé de quatorze milles, avec tours et vallum. Et ce serait sans nécessité que César aurait étendn à ce point des travaux qui, en se resserrant de beaucoup, eussent pu tout aussi bien enceindre Alise et défendre ses propres légions ! Non. Ces travaux, si prodigieux qu'ils parurent aux anciens surhumains et presque fabuleux, César les a exécutés. nous le voulons bien, mais nous disons qu'il ne les a faits que par nécessité et contraint à cet immense développement par la disposition des lieux. Or, à Alise, rien ne l'y forçait. Donc ou le texte est faux (ce qu'ici encore une saine critique n'osera soutenir), ou Alise ne peut s'approprier le récit de César.

Je lis au chapitre LXXIX : « *Interea Commius et reliqui » duces... cum omnibus copiis ad Alesiam perveniunt, et. » colle exteriore occupato, non longiùs mille passibus à nos- » tris munitionibus considunt :* Cependant Comm et les au- » tres chefs arrivent près d'Alcsia avec toutes leurs troupes, » et, ayant occupé une colline extérieure, s'établissent à » mille pas au plus de nos retranchements. »

Les partisans d'Alise placent l'armée de secours sur les hauteurs de Mussy-la-Fosse et de Venarey jusqu'auprès de Lantilly. Il est possible qu'elle ait pu s'y camper, bien que l'espace soit un peu étroit pour deux cent quarante-huit mille homms ; mais le mot *collis* me semble bien peu adap-

(1) *Spectateur militaire*, 1859.

table à ces trois ou quatre sommets parfaitement isolés les uns des autres et séparés par des vallons assez profonds. En outre, les mots *non longiùs mille passibus à nostris munitionibus* sont assez difficiles à appliquer ici, cette position de l'armée de secours l'éloignant trop des retranchements romains. Par un seul point, mais un point insignifiant, la pointe de la Croix-de-Mussy, elle serait à un mille de la circonvallation qui suit la rive droite de la Brenne ; au mamelon de Venarey, elle s'en éloigne d'un mille et demi ; à la hauteur en face de Lantilly, de près de trois milles.

Au même chapitre LXXIX, je trouve ces mots : « *Postero* » *die, equitatu ex castris educto, omnem eam planitiem* » *quam in longitudinem tria millia passuum patere demons-* » *travimus, complent* : Le lendemain, ils font sortir de leur » camp la cavalerie et en couvrent toute cette plaine qui » s'étendait, comme nous l'avons dit, sur trois mille pas de » longueur. »

Comment appliquer ce texte à Alise? Cette plaine des Laumes qui, d'Alise à Grignon, avait environ les trois milles de César, a été entamée par les lignes romaines, et, par suite de l'espace qu'elles y occupent, elle n'existe plus qu'en partie, et sa longueur n'est plus que de deux milles à peine.

Cependant César semble indiquer que la *planities* était encore tout entière dans sa longueur. Il suffit d'un coup-d'œil sur la carte pour saisir parfaitement cette objection, à laquelle, pour mon compte, je ne vois pas de réponse.

Je néglige un certain nombre d'objections moins importantes. Ainsi l'emplacement du camp de Reginus et de Rebilus offre des difficultés : soit qu'on le place à Réa et Ménétreux, soit qu'on veuille le trouver sur la montagne de Grésigny, l'un et l'autre emplacements concordent peu avec les *Commentaires*.

Ainsi la submersion de tous les fossés par les eaux de l'Ose et de l'Osetain, nécessairement amenée à Alise par la

conformation des lieux, tandis que César ne donne de l'eau qu'à une seule de ses lignes.

Deux ou trois courtes observations pour terminer.

Je lis au chapitre LXXV : « *Imperant Æduis atque eorum* » *clientibus, Segusianis, Ambivaretis, Aulercis Brannovici-* » *bus, Brannoviis, millia trigenta quinque :* Ils ordonnent » aux Eduens et à leurs clients, les Ségusiens, les Ambiva- » rètes, les Aulerces-Brannovices et les Brannoviens, une » levée de trente-cinq mille hommes. »

La première observation que me suggère ce texte est favorable à l'Alesia de Bourgogne : c'est qu'il est fort singulier que si les Mandubiens sont les habitants de la vallée de la Brenne et des environs du mont Auxois, clients reconnus des Eduens, ils n'aient pas été nommés par les autres clients dans le texte que je viens de citer, et que cette omission, à notre avis, ne saurait s'expliquer que par cette raison que le pays des Maudubiens, où était située Alesia, était occupé militairement par César, et que tous les hommes réfugiés dans Alise ne pouvaient fournir en outre leur contingent à l'armée de secours. Alise étant Alesia expliquerait donc très naturellement cette singulière omission. Mais une seconde observation détruirait la force de la première ; la voici : dans l'énumération des clients des Eduens, César, qui ne nomme pas les Mandubiens, nomme en revanche un peuple du nom de Brannoviens, et ce peuple, jusqu'à ce jour, est resté inconnu. Or, si les vrais Mandubiens sont hors de l'Auxois, en Séquanie ou ailleurs, avec l'Alesia véritable encore inconnue, il est tout simple que César ne les compte pas parmi les clients Eduens, et nous nous permettrons de proposer de mettre à leur place dans l'Auxois ces inconnus, nommés *Brannoviens*, qui seraient fort raisonnablement placés sur les bords de la *Brenne* ou *Branne*. Dès lors, tout ce texte se comprendrait, mais *Alesia, quod est oppidum Mandubiorum*, ne serait plus sur le mont Auxois.

Enfin ces mots du chapitre XC : « *His rebus confectis, in*

» *Æduos proficiscitur* : ces choses terminées, César part » pour le pays éduen, » nous frappent très sérieusement ; l'on ne part pas en effet pour un pays où l'on se trouve déjà. Supposons un instant qu'Alesia soit à Mandeure ou à Luxeuil, et que César, après l'avoir prise, nous dise qu'il partit pour la Séquanie, cela ne semblera-t-il pas un non-sens ? Eh bien ! le mont Auxois était dans le pays éduen ; du mont Auxois donc César ne pouvait dire qu'il partait pour le pays éduen. Ce texte tend fortement à prouver que l'Alesia de César n'est point sur le mont Auxois.

Mais tout peut se réduire à la grande et suprême objection contenue dans notre article, de l'insuffisance du mont d'Alise à renfermer les nombreux assiégés que l'histoire y a placés ; cette difficulté insoluble rend inutile le développement de toutes les autres. J'ai voulu cependant les renfermer dans cette note, afin de prouver que mon jugement en cette matière n'a point été porté à la légère, mais, au contraire, avec toute l'impartialité et le sérieux que comporte la gravité de cette grande question d'histoire.

LA PETITE VENDÉE

Par M. l'abbé BESSON.

Messieurs,

Vous m'avez autorisé à détacher quelques pages de la *Vie* inédite *de M. l'abbé Busson*, votre vénérable confrère, pour en faire le sujet d'une lecture publique. Je n'ai pas été embarrassé du choix. M. l'abbé Busson est le fils d'un martyr. Son caractère a été trempé aux plus rudes épreuves de la révolution. Sa vocation, ses vertus, ses grandes œuvres, ont pris naissance, pour ainsi dire, au pied d'un échafaud. Souffrez donc que je commence une si belle vie par le récit d'une admirable mort. C'est une page d'histoire qu'il est temps d'écrire, pour la honte des bourreaux comme pour la gloire des victimes, mais surtout pour l'instruction de la postérité.

Le grand changement politique et social inauguré en 1789 avait été accueilli d'abord dans les montagnes du Doubs, comme dans la Bretagne et dans la Vendée, avec une faveur marquée. Nos religieux paysans ne cédaient point à l'amour de la nouveauté, si peu naturel à leur caractère, mais à l'espoir d'un meilleur avenir. Ils

croyaient, comme tout le monde, aux promesses du jour, que tout le monde jurait avec autant de sincérité que d'aveuglement, supportant de bon cœur les charges nouvelles qu'entraînent toujours pour le peuple les révolutions faites en son nom, et trouvant dans le clergé, guide ordinaire et respecté de leurs consciences, non-seulement des exemples pour pratiquer la soumission et le sacrifice, mais encore des conseils pour s'initier à la pratique de la liberté.

Mais du jour où, par une pente fatale, la révolution, accumulant les ruines pour mieux ensevelir les abus, devint schismatique, régicide et impie, c'en fut fait de toutes les espérances et de toutes les illusions. Pouvait-on voir sans un frémissement de douleur, à peine tempéré par la crainte, les dons d'une piété quatorze fois séculaire vendus à l'encan au nom de la nation, les temples fermés ou livrés à des moines apostats, la vieillesse désarmée du prêtre fidèle honnie, exilée ou mise à mort, et la liberté réduite au droit d'insulter tous les cultes et de n'en professer aucun! En présence d'un tel spectacle, nos paysans des franches montagnes, qui n'avaient jamais connu la servitude, se prirent d'un profond dégoût et d'une vive aversion pour le plus menteur et le plus odieux de tous les régimes. Les plus étranges contrastes éclataient parfois au milieu de ce bouleversement général. Par une exception bien digne de remarque, les paroissiens de la Grand'Combe-des-Bois avaient conservé toutes les pompes du culte catholique, sous la protection de Lalande, et l'abbé Mougin, leur savant curé, tout réfractaire qu'il était, devait à l'intervention d'un astronome

qui professait l'athéisme, de vivre, de célébrer la messe et de prêcher sans ombrage, avec autorisation du comité de salut public. A quelques lieues à peine de cette heureuse paroisse où la science protégeait la foi avec tant d'éclat, l'ignorance, la peur, l'impiété, attablées dans un cabaret de Belleherbe, commentaient le fameux décret de Robespierre sur l'existence de Dieu, en ces termes tristement authentiques : « Enfin, disait le plus hardi en lisant le journal *la Vedette*, le peuple français a un Etre suprême. — Mais, observait un autre d'une voix timide, n'est-ce pas notre ancien bon Dieu? — Tais-toi, ne sais-tu pas qu'on a aboli tous les droits féodaux? » A côté des habitués de cabaret qui déraisonnaient, la *Vedette* à la main, il y avait le vrai peuple, instruit de sa religion et attaché à ses devoirs. D'abord capable de tout souffrir, il devint peu à peu, à force de vexations, capable de tout entreprendre. Deux circonstances surtout achevèrent de l'aigrir. Après l'emprisonnement de Louis XVI, sans qu'une ombre de manifestation réactionnaire ou royaliste pût servir de prétexte, on signala dans toutes les communes du département une foule de citoyens paisibles sous le nom de *fanatiques*. C'étaient des chrétiens qui regrettaient la royauté et qui étaient demeurés fidèles à leur foi. Ils formaient partout l'élite de la population et composaient dans beaucoup de paroisses la majorité même des habitants. On envahit leur domicile, on les désarma et on les livra ainsi, sans défense et sans ressources, à la merci de quelques sans-culottes, qui faisaient de leur caprice, de leur rancune ou de leur intérêt, la loi de la nation dans chaque vil-

lage. Cette humiliation fut suivie d'une seconde, non moins sensible à leur patriotisme. L'époque du renouvellement des municipalités étant arrivée, on les écarta du scrutin, au mépris du suffrage universel, et les élections demeurèrent aux mains d'une minorité aussi infime par le nombre que décriée par sa conduite.

Réduits de la sorte à la condition d'ilotes et de parias, nos paysans avaient encore d'autres griefs. Le discrédit toujours croissant des assignats épuisait leurs ressources ; tout commerce avec la Suisse leur était sévèrement interdit, et par des réquisitions continuelles d'hommes, de vivres et de charrois que réclamait l'approvisionement de l'armée du Rhin, on rendait le pain aussi rare que le travail. Enfin, la chute du parti girondin, en détruisant les restes déjà avilis de l'humanité et de la modération, donna le signal des derniers excès. La Convention, qui avait lavé dans le sang de ses propres membres ses mains ensanglantées par un régicide, s'effraya de voir le nombre de ses ennemis s'accroître comme celui de ses crimes, et décréta une nouvelle levée de soldats pour combler le vide de ses armées. Le contingent à fournir était d'un sixième sur tous les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans. Mais la loi se taisait sur le mode de recrutement. Les terroristes de certains villages décidèrent que les fils des plus honnêtes familles seraient envoyés d'office à la défense de la frontière, tandis qu'ils resteraient eux-mêmes dans la commune pour surveiller les parents de ces fanatiques. Cette mesure mit le comble à l'irritation publique. Il était trop dur pour des mères alarmées de n'avoir pas

même à espérer les chances d'un heureux tirage, et pour des jeunes gens honnêtes de s'enrôler par force sous des drapeaux qui semblaient être moins ceux de la patrie que ceux de ses tyrans et de ses oppresseurs. Souffrance pour souffrance, mort pour mort, mieux valait encore souffrir et mourir pour protester contre la Terreur que pour la défendre.

Telle fut la pensée qui présida à l'insurrection de la *Vendée franc comtoise*. Ce fut un soulèvement plutôt défensif qu'agressif, aussi honnête qu'inhabile, tel enfin qu'on pouvait l'attendre d'une population animée par le désespoir et plus disposée à souffrir la mort qu'à la donner. On ne voit ni organisation militaire, ni plan d'attaque, ni signe de ralliement. Personne n'est à la tête de la résistance. Il n'y a là ni homme ni parti, mais seulement un sentiment général d'indignation produit par l'horreur du crime. Tout se réduit d'abord à des correspondances établies entre les cantons de Sancey, Pierrefontaine, Vercel, Orchamps, Morteau, Maîche et le Russey. Maltraités par la persécution, ils avaient résolu de s'opposer de concert aux opérations du recrutement et de se prêter un mutuel secours en cas d'attaque. Mais, tout en restant sur la défensive, il fallait des armes. Leur dessein était de reprendre celles qu'on leur avait injustement enlevées et de se mettre à l'abri de toute agression intérieure en désarmant les sans-culottes de leur commune.

Dès les premiers jours du mois d'août 1793, le tambour bat dans le bourg de Sancey, et cent vingt jeunes gens forcent la municipalité de leur rendre leurs fusils,

en protestant qu'on ne les arrachera jamais de leurs foyers. Un soulèvement général suit ce premier succès. Le 4 septembre, à la pointe du jour, l'insurrection gagne à la fois Ouvans, Landresse, Surmont, Villers-chief, Villers la-Combe, Germéfontaine, Domprel et la Sommette. Les plus honnêtes gens se réunissent, désarment leurs ennemis et se dirigent, au nombre d'environ quatre cents, sur Pierrefontaine, l'un des foyers du parti révolutionnaire. Mais l'alerte avait été donnée; on les repousse à coups de fusil, l'un d'eux tombe mort, quinze sont faits prisonniers, et la troupe, se ralliant en bon ordre, tourne vers les cantons de Vercel et d'Orchamps, où l'on pouvait compter sur l'adhésion presque unanime de la population. Déjà, en effet, un mouvement semblable s'était communiqué d'Eysson et d'Avoudrey jusqu'à Grandfontaine, Longechaux, Plaimbois et Vennes. La plupart des habitants avaient repris leurs armes confisquées et s'étaient concentrés sur Guyans-Vennes, pendant que la commune de Flangebouche, plus hardie et plus unanime encore, avait déposé les magistrats révolutionnaires, établi les anciens et mis en fuite ou en réclusion ceux que la violence lui avait imposés. La majorité catholique était donc redevenue maîtresse dans une vingtaine de communes agglomérées. Cette victoire ne fit aucune victime et ne fut accompagnée d'aucune vengeance. Mais autant elle a été rapide, autant elle demeurera stérile. Les révolutionnaires désarmés se répandent aussitôt dans tous les lieux où leur parti domine encore, signalent les vainqueurs de la veille comme une horde de brigands, et s'adressent tout à la fois, pour ob-

tenir des secours, aux districts, au département et aux sociétés démagogiques (1).

Le directoire d'Ornans répond le premier à l'appel en envoyant deux canons avec cinq cents gardes nationaux rassemblés en toute hâte dans le vallon de la Loue. Celui de Baume, après avoir mis cent hommes sur pied, députe deux commissaires à Pierrefontaine et son procureur syndic à Besançon. Là se trouvait alors un conventionnel en mission extraordinaire. C'était Bassal. D'abord lazariste défroqué, puis curé constitutionnel de Versailles, enfin régicide, il avait tous les titres capables d'inspirer la crainte aux bons et la confiance aux méchants. Il dépêche à Baume un des administrateurs du département, à la tête de quatre cents hommes, envoie des troupes à Ornans, et dans sa prédilection marquée pour ceux qui lui ressemblaient le plus, désigne pour commander la force armée de ce district les curés intrus du Valdahon et de Vercel.

Pendant que les forces révolutionnaires s'accumulent ainsi au nord et à l'ouest, un notaire d'Orchamps, également connu pour sa vie méprisée et pour ses passions ardentes, rallie avec une activité vraiment frénétique tout ce que les environs comptent de démagogues impatients. La municipalité de Morteau, cédant à ses injonctions, requiert un bataillon des volontaires de la Drôme, qui gardait la frontière, de se mettre en marche contre les

---

(1) Renseignements fournis par M. Jules Sauzay, d'après les documents inédits des archives. — M. Sauzay écrit aujourd'hui l'*Histoire de la persécution religieuse dans le département du Doubs, pendant la Révolution.*

insurgés. Charmoille, Pont-de-Roide, le Luhier, hésitent à donner des ordres, mais les sociétés maratistes qui venaient de s'y former prennent l'initiative : le tambour bat, le tocsin sonne, on s'ébranle de toutes parts en cherchant avec une vague fureur ce que les rumeurs populaires déclaraient être un ramassis de scélérats.

Les nouveaux Vendéens, se voyant cernés de toutes parts, prennent le parti de se replier sur le canton du Russey. Ils y trouvaient une population plus sympathique, une force révolutionnaire moins bien organisée, et, dans le cas d'un échec présumable, la ressource suprême qu'offrait à leur désespoir le voisinage de la Suisse. Après avoir passé la nuit au Plaimbois-du-Miroir, ils commencèrent à se compter. La défection venait de décimer leurs rangs. Dans leur marche toujours incertaine, souvent pénible, on entendait çà et là des dialogues où l'hésitation et le découragement des uns contrastaient avec l'impatience et l'ardeur des autres. « J'aimerais mieux, disait l'un, rester tranquille que de marcher. — Il est trop tard, répondait le voisin, tous les honnêtes gens meurent aujourd'hui. Autant vaut la fusillade que l'échafaud. — Nous sommes sans chef, murmurait-on ailleurs. — Un peu de courage, reprit un paysan de la terre de Maîche, M. de Malseigne n'est pas loin ; c'est un brave capitaine, il reviendra de l'émigration pour se mettre à notre tête. » Cette espérance devait être trompée. Les catholiques, errant sans chef et sans but, sans autre lien que leur commun malheur, changeant de direction à mesure que l'ennemi les ser-

rait de plus près, se trouvèrent bientôt réduits de 3,000 à 600, lorsqu'ils furent atteints, dans la matinée du 6, entre le Russey et Bonnétage.

Qu'on se représente une multitude abattue, exténuée, manquant de tout et qui, après avoir marché toute la nuit par des chemins affreux, sous une pluie froide et continue, se trouve tout à coup en présence de l'ennemi. Ce ne sont pas encore, il est vrai, les troupes mises sur pied par l'autorité du dèpartement, mais les sans-culottes de dix cantons, au nombre de plus de quinze cents, armés de faulx, de pistolets, de sabres ou de bâtons, les vêtements en désordre, la rage dans le cœur, le blasphème à la bouche, et tellement animés, selon l'expression même d'un de leurs chefs, qu'ils font peur à voir. Ils assaillent de tous côtés la bande fugitive et déjà fourvoyée des catholiques, tuent une vingtaine d'hommes et font autant de prisonniers. Quelques-uns parviennent à se sauver dans les bois; le reste de la troupe, toujours poursuivi, passe le Doubs à la nage et ne parvient sur le sol étranger qu'après avoir vu encore douze des siens tués ou noyés. Cinq heures après cette déroute, les gardes nationaux et les soldats affluent de toutes parts au Russey. On en compte plus de 3,000 l'arme au bras ; mais, comme ils trouvent la campagne terminée, leur irritation est au comble, leurs chefs, qui ne les dominent plus, s'avisent alors de leur accorder, à titre de dédommagement, le pillage des communes environnantes, et les vengeurs inoccupés d'un brigandage imaginaire deviennent, au nom de la patrie, les instruments furieux d'un brigandage véritable.

Suivez maintenant en Suisse les malheureux restes de la petite Vendée. Rien, dans les rapports officiels ni dans les informations judiciaires, ne laisse soupçonner qu'ils aient dans tout le cours de l'insurrection versé une goutte du sang de leurs ennemis. Il n'est question que d'un seul patriote tué, par son propre parti, dans une rencontre nocturne où une méprise les fit tirer les uns sur les autres. Nos pauvres paysans abordaient donc le sol de l'étranger avec des armes inoffensives, en exilés et en fugitifs plutôt qu'en insurgés et en vaincus. Ils étaient au nombre de 288. Dès leur arrivée sur un territoire qu'ils croient hospitalier, ils s'empressent de déclarer aux magistrats de la Chaux-de-Fonds qu'ils ne sont pas venus dans des vues hostiles, et ils déposent leurs fusils sans réclamation. Le conseil d'Etat de Neuchatel, informé de cette démarche, se réunit pour délibérer sur leur sort. Comment s'expliquer l'esprit de vertige qui fait prévaloir au sein de cet indigne gouvernement une mesure sans exemple dans les annales de la Suisse? Le conseil, violant toutes les lois de l'humanité, donne aussitôt des ordres pour qu'on reconduise, sans armes et par petites bandes, la troupe tout entière sur le territoire français. Ce n'est pas tout. A l'exemple de Pilate qui se lave les mains en livrant le Juste, le conseil se décharge de toute responsabilité en avertissant de cette inique complaisance les autorités républicaines du Doubs, et en faisant des vœux pour que les fugitifs soient bien accueillis dans leur patrie.

Il nous reste à dire comment le tribunal révolutionnaire répondit à cette espérance hypocrite. Le représen-

tant Bassal venait de s'installer à Ornans. Il donne ordre d'incarcérer, à titre d'otage, les femmes et les filles des fugitifs, et de se mettre à la recherche des coupables. On saisit indifféremment ceux qui avaient fait partie de l'attroupement et ceux qui étaient restés paisibles dans leurs foyers. Les haines privées, les vengeances locales, s'exercent à plaisir sous le masque du patriotisme : on dénonce dans l'ombre, on accuse par lettre anonyme ; tout moyen est bon, pourvu que les prisons se remplissent.

Le tribunal révolutionnaire, dont Bassal avait requis la réunion, s'était fait précéder à Ornans de la guillotine et des bourreaux. Trois membres seulement le composaient. Que la postérité oublie leurs noms, si elle le peut ; il ne dépendra jamais d'elle d'effacer la tache de sang qu'ils y ont imprimée eux-mêmes. Le président était prêtre et lettré. Le souvenir de son premier état, déshonoré par ses mœurs, ajoutait encore à sa fureur ; mais son langage était orné et miellenx, il ne parlait de la mort qu'avec une périphrase capable d'en adoucir l'horreur, et sa bouche, tant de fois ouverte pour prononcer la peine capitale, ne laissait tomber que ces mots : « Tel citoyen sera rayé de la liste des vivants. » C'est ainsi qu'il se piquait d'allier les égards que l'humanité inspire à une âme sensible avec les devoirs que la justice impose aux citoyens. L'accusateur public se piquait de la même sensibilité et du même civisme. Mais, par la plus odieuse manœuvre, il accusait et jugeait tout à la fois. Pendant qu'on procédait, dans un tirage dérisoire, à la formation du tribunal, il en avait déjà arrêté

la liste, et sous prétexte que des juges trop crédules auraient exposé la république par un acquittement dangereux, il désignait d'avance, comme il l'avoua lui-même, des révolutionnaires, des patriotes prêts à verser le sang impur.

Cent soixante-quatorze accusés comparurent devant cet aréopage épuré avec tant de soin, et dans trois jugements rendus les 14, 18 et 21 septembre, douze furent condamnés à la peine de mort, onze à la déportation, huit à la détention. En quittant Ornans pour retourner dans leurs foyers, les autres montagnards purent croire un moment que la justice révolutionnaire était satisfaite. On les avait renvoyés à leurs municipalités respectives, avec ordre de se représenter s'ils en étaient requis. Telle était la forme d'un acquittement qui semblait définitif, mais qui laissait à toutes les inimitiés le temps de se faire jour, à toutes les cupidités le moyen de s'assouvir.

Parmi les humbles cultivateurs qui reprirent avec la plus légitime espérance le chemin de leur village, chacun avait remarqué un certain nombre d'habitants de Guyans-Vennes, et au milieu d'eux l'ancien instituteur de leur village, Jean-Pierre-Nicolas Busson. Son intelligence, sa fermeté, son instruction solide, n'avaient échappé à personne dans les débats du procès d'Ornans. Agé de trente-un ans seulement, il était malgré sa jeunesse le conseil et le guide de toute la contrée. Sa fidélité à la religion lui avait valu, deux ans auparavant, d'être destitué des fonctions de maître d'école ; mais en souffrant pour la foi, il n'en était devenu que plus cher

encore à ceux qui l'aimaient. Prudent autant que zélé, il ne s'était point engagé dans l'insurrection. Sa détention préventive ne pouvait s'expliquer que par une erreur. Son retour à Guyans-Vennes ne parut qu'un acte de justice. Il reprit donc avec une sécurité aussi grande qu'on pouvait se le permettre en des jours mauvais, la suite des travaux des champs et demeura plus honoré et plus influent que jamais au milieu d'une paroisse dont il était le modèle. Sa femme avait partagé ses alarmes comme elle partageait tous ses sentiments. Quatre enfants en bas âge composaient la famille de ces époux chrétiens. Ils en attendaient un cinquième avec la confiance qui convenait à leur foi et à leur vertu ; ni les dangers du présent, ni les perspectives de l'avenir n'avaient ébranlé la fidélité avec laquelle ils pratiquaient leurs devoirs. Leur porte hospitalière était ouverte le jour et la nuit au prêtre et à l'émigré ; ils partageaient avec eux le pain de leur pauvreté, et les petits enfants qui les entouraient ont écouté en s'endormant sur leurs genoux le récit des peines de l'exil, souvent interrompu par une visite suspecte, une fausse alarme ou une fuite précipitée.

L'ancien instituteur de Guyans-Vennes était particulièrement lié avec l'abbé Robert, ancien vicaire de la paroisse, comme lui privé de son titre en haine de la foi, comme lui destiné au martyre. Ce courageux ecclésiastique était depuis deux ans l'apôtre invisible de ces chrétientés désolées. La foi le trouvait partout, mais l'impiété ne pouvait le surprendre nulle part. Tantôt sauvé, tantôt presque pris, changeant de fortune à

chaque quart d'heure, il avait pour lui l'ardeur de son zèle, la vitesse de ses jambes et surtout les avis que l'amitié discrète de M. Busson lui faisait tenir en temps utile. La révolution, qui brise les liens formés par l'intérêt, ne fait que resserrer ceux de la vertu. On eût dit que les deux amis, en s'exerçant aux mêmes épreuves, avaient entrevu le même échafaud.

Le prêtre avait donné au fidèle l'exemple du zèle ; le fidèle donnera au prêtre l'exemple du martyre. Les victimes d'Ornans ne suffisaient plus à la rage révolutionnaire : on se mit à chercher de nouveaux coupables. Sur une seconde réquisition du représentant Bassal, le tribunal de sang se transporta à Maîche avec la guillotine, pour reprendre la procédure et sévir de nouveau contre les malheureux restes de l'insurrection. L'accusateur public prit, comme la première fois, d'utiles précautions contre l'indulgence possible d'un tribunal mal composé. Le trimestre s'achevait. On redoutait le moindre changement pour le trimestre suivant dans la composition du jury. Il écrit avec une froide atrocité à un agent du district : « Hier, nous avons fait tomber trois têtes ; » n'envoyez pas de nouveaux juges pour le trimestre pro- » chain ; ceux qui forment le tribunal sont révolution- » naires, et il serait dangereux de les changer. » Ce n'était pas là, d'ailleurs, le seul souci de l'accusateur public. En songeant à faire mourir les ennemis de la patrie, il songeait lui-même à bien vivre. Le même jour et de la même main il écrivait à la municipalité de Maîche une lettre « portant réquisition contre toutes les grives » prises et à prendre sur le territoire pendant la durée

» des sessions du tribunal révolutionnaire. » Je devais citer ce trait : il peint à la fois l'homme et l'époque.

La nouvelle enquête ordonnée par Bassal allait bien au-delà de la première. Les commissaires incarcérèrent non-seulement ceux qui avaient pris part à l'insurrection, mais tous ceux qui étaient suspects, à quelque degré et sous quelque prétexte que ce fût. Les uns étaient emmenés pour avoir tenu des propos inciviques, d'autres pour avoir refusé d'accepter la constitution, ceux-ci pour s'être moqués d'un curé constitutionnel, ceux-là parce que leur présence était, disait-on, une cause de trouble et d'agitation dans le pays. Trois cent treize prévenus, hommes, femmes, jeunes gens, arrachés à leur famille en pleurs et à leur paroisse en deuil, prirent la route de Maîche, les uns sur des charrettes, d'autres à pied, tous escortés par la force publique. Mais quelque imposante que fût la Terreur, l'émotion publique la dominait encore. Les gens d'armes ne pouvaient refuser des marques de sympathie aux accusés ; et les officiers de la Drôme, dont un bataillon tenait garnison sur la frontière, se plaignaient hautement du rôle qu'on leur imposait à Maîche, demandant, à la vue de nos paysans enchaînés, si c'étaient là les ennemis de la patrie, et si on ne pouvait plus planter son drapeau qu'au pied d'une guillotine.

Pierre-Nicolas Busson faisait partie de ce funèbre convoi. Une inimitié personnelle qui le poursuivait dans l'ombre, l'avait signalé à la vindicte des commissaires. C'en était assez pour reparaître, malgré le jugement d'Ornans, devant le tribunal révolutionnaire.

Après s'être muni des sacrements de l'Eglise, il tendit les mains aux fers et se mit bravement à la tête de ses compagnons d'infortune.

Le spectacle qu'offrait alors le bourg de Maîche est bien digne des regards de l'histoire. Une maison forte, ancienne résidence du chevalier de Malseigne, servait de prison à la plupart des prévenus. Le reste fut placé sous bonne garde dans les maisons particulières, tandis que l'ex-oratorien et ses deux assesseurs, installés dans les appartements où le marquis de Maîche avait, quelques années auparavant, déployé le luxe élégant du XVIII^e^ siècle, goûtaient dans l'intervalle de leurs séances les délices de la table et du jeu, et préludaient par des conversations impies à l'exercice des plus horribles cruautés. Autour des prisons, sur la place de l'Eglise, dans les rues voisines, se répandaient, ici des groupes de soldats indignés de leur rôle, là des patriotes exaltés par les fureurs révolutionnaires, ailleurs les amis timides et les parents éplorés des détenus. On cherchait les moyens de les faire évader. Mais que pouvaient des femmes et des enfants en présence d'une troupe armée et d'un échafaud dont la vue glaçait de crainte les plus honnêtes gens !

Cependant, un hardi montagnard dut à sa propre résolution le bienfait que les siens n'osaient lui procurer. Dans la nuit qui précéda l'ouverture du procès, il sortit de son cachot par la fenêtre, sauta dans la cour, désarma la sentinelle, s'empara de son fusil, et, chassant devant lui à coups de crosse le soldat ébahi, le mena ainsi, à travers les prés-bois et les rochers, jusqu'aux

bords du Doubs. Arrivé à la frontière, le prisonnier décharge le fusil en l'air, et, congédiant la sentinelle : « Vous pouvez maintenant retourner à Maîche, lui dit-il, à condition que vous raconterez ce qui vous est arrivé. » Le soldat promit tout ce qu'on voulut et se sauva plus vite que le Vendéen délivré.

Ce fut le 14 octobre que les débats criminels commencèrent, si l'on peut donner ce nom à des débats plus sommaires et plus odieux que ceux qui s'engagent au fond d'un bois entre un brigand et sa victime. L'instituteur de Guyans-Vennes était à la tête de la liste des accusés. En moins d'un quart d'heure, sa cause fut appelée, entendue et jugée.— Que pensez-vous du citoyen Busson, demanda le président ? — Un témoin répondit : « C'est un homme dangereux pour la république. » A ce témoignage vint se joindre la déclaration mensongère d'un prévenu qui, dans l'espoir de se sauver lui-même, l'accusa d'avoir enrôlé plusieurs citoyens pour la bande des révoltés. La faiblesse obtint aussitôt sa délivrance pour prix de cette calomnie, mais l'innocence en porta la peine. Nicolas Busson fut condamné à être guillotiné dans les vingt-quatre heures, sur la place de Maîche, et tous ses biens furent confisqués au profit de la république. Treize autres cultivateurs eurent le même sort, n'ayant été d'ailleurs ni entendus, ni confrontés, ni défendus. Telle était la justice dérisoire rendue au nom de la nation française.

L'exécution des condamnés avait été fixée au lendemain, à midi. Dans la matinée, le curé constitutionnel de Maîche vint leur offrir les secours de son ministère.

Nicolas Busson déclara qu'un bon prêtre avait reçu sa confession quelques jours auparavant; les autres tinrent le même langage, et le schismatique fut congédié. Mais il importait à son autorité usurpée que des martyrs eussent semblé la reconnaître. C'était le témoignage de la fidélité sollicité par l'apostasie. Le curé écrivit donc dans ses registres que les condamnés avaient reçu de sa main les sacrements de l'Eglise, couvrant ainsi, par un mensonge, son ministère avili du manteau de leur vertu et de leur foi. Il appartient à la postérité de démasquer la ruse et de ne pas laisser dans les mains d'un prêtre infidèle le signe de confiance qu'il a vainement demandé à des martyrs pour faire croire qu'il était en communion avec eux.

Après le départ de l'intrus, les condamnés prièrent ensemble et firent leurs adieux à leur famille. Voici le billet que l'instituteur de Guyans écrivit à sa femme :

« Très chère épouse, je t'écris la main tremblante et à une heure seulement de la mort. Prie pour moi, ne te chagrine pas et prends garde à l'enfant que tu portes dans ton sein. Embrasse tous mes pauvres petits; mais surtout je t'en recommande l'éducation, car ils sont maintenant tout à ta charge.

» Je vous embrasse tous, et je fais, comme innocent, le sacrifice de ma vie.

» Busson, le dernier jour de sa vie. »

On voit assez par ces lignes, où la tendresse du cœur se mêle à la fermeté du caractère, de quelle trempe

étaient ces hommes de nos montagnes, et quelle conscience ils portaient devant le juge éternel des vivants et des morts. A midi, la cloche donna le signal du départ. Nos paysans, dont la conversation était déjà dans le ciel, crurent entendre la voix de l'*Angelus ;* ils se découvrirent, comme ils l'auraient fait au milieu des champs, se mirent à genoux, et la prière récitée, se levèrent pour marcher à l'échafaud. L'instrument du supplice était dressé sur la place publique, à gauche de l'église. Dans le court trajet qui séparait la prison de la guillotine, Nicolas Busson exhortait ses compagnons du regard ou de la voix. Condamné le premier, il devait le premier présenter sa tête au bourreau. Mais ses juges, qui avaient remarqué l'heureux ascendant qu'il exerçait sur les autres, ne lui refusèrent point la grâce de mourir après eux. A mesure que les condamnés montaient les degrés de la guillotine, il leur tendait la main, les embrassait, leur faisait ses adieux et leur suggérait une dernière prière. Pendant ce temps-là, les membres du tribunal révolutionnaire, réunis dans le vestibule du château, assistaient, l'œil sec et le cœur froid, à l'exécution de leur sentence. Chaque fois qu'une tête tombait, le président, un couteau à la main, faisait dans la paroi de la fenêtre une marque funèbre, se donnant ainsi le barbare plaisir de compter ses victimes et de les frapper une seconde fois. A deux heures, il remit son couteau dans sa poche et quitta la place pour aller dîner; la quatorzième tête était tombée, c'était celle de Nicolas Busson.

Mais l'échafaud demeurait debout. Dès le lendemain,

le tribunal reprit ses séances et continua le procès des prévenus. Une sentence portée le 21 octobre prononça encore cinq condamnations capitales, et les juges ne quittèrent Maîche qu'après y avoir laissé dix-neuf cadavres (1).

Quelques semaines après, on les voit achever leur œuvre à Saint-Hippolyte et à Besançon. Treize fugitifs avaient été repris; le sang coule de nouveau, et le comité de salut public écrit aux autorités du Doubs qu'elles ont bien mérité de la patrie. Ajoutez à la peine capitale les peines portées contre d'autres prévenus, vous trouverez quarante-quatre condamnations à mort, dix-neuf arrêts de déportation et quarante-deux arrêts de détention, pour une émeute où pas une seule goutte de sang n'a été versée et où les juges n'ont pu articuler d'autres griefs que le désarmement des soi-disant patriotes, l'intention manifestée de s'opposer à un recrutement injuste et partial, et de prétendus enrôlements forcés que deux ou trois accusés eurent la faiblesse d'alléguer contre leurs compagnons d'infortune. Ce qui n'est pas moins odieux, ce qui est attesté par les termes mêmes des jugements, c'est que trente-quatre déportés ou détenus n'avaient pris aucune part au rassemblement. Quant aux condamnés, plusieurs furent victimes d'une dénonciation légèrement acceptée par l'empressement sanguinaire des juges, mais rétractée plus tard par la conscience inquiète des faux témoins.

---

(1) M. le comte de Montalembert a fait placer dans une des chapelles de l'église de Maîche une inscription qui rappelle les noms des dix-neuf martyrs et la date de leur supplice.

Tournez maintenant vos regards vers les chaumières de Guyans-Vennes, du Plaimbois, de Fuans, d'Avoudrey, de Loray et d'Orchamps, où l'on pleure la mort de quarante quatre pères de famille avec des larmes mêlées aux saintes joies de la foi. L'aîné des enfants de Nicolas Busson sait déjà lire. Il a reçu, il a compris, il a baisé avec une respectueuse émotion les huit lignes qui renferment les adieux et les recommandations de son père. Il s'adresse à lui au nom de ses frères et de ses sœurs, qui ne le comprennent pas encore, et pendant que sa mère enfante dans la douleur le dernier fruit de cette union interrompue par l'échafaud, il invoque le martyr de Maîche en ces termes aussi simples qu'attendrissants : « Père si bon, qui nous aimiez si vertueuse-» ment sur la terre, aimez-nous plus tendrement encore » dans le ciel. Obtenez-nous de mourir comme vous » pour Jésus-Christ, pour la foi, pour l'Eglise. »

Cette prière, qui sert encore d'enveloppe aujourd'hui au testament de Nicolas Busson, atteste assez dans quels sentiments sa famille fut élevée. Ne redoutez d'elle ni vengeance ni récrimination. Elle n'ignore pas que Dieu donne son pardon aux bourreaux, comme il donne sa paix aux Martyrs. Le père a su mourir, le fils saura pardonner.

FABLES ET POÉSIE

Par M. VIANCIN.

LE FRELON.

Par une croisée entr'ouverte,
Un frelon, circulant, bourdonnant à son gré,
Dans une chambre était entré.
De çà, de là, visant à quelque découverte,
Longtemps il y vola ; — puis, cent fois attiré
Vers les carreaux de la fenêtre,
Il s'y heurta cent fois, sans pouvoir reconnaître
Le point de fidèle clarté
Qui seul devait lui rendre entière liberté.
A la fin, d'une aile plus sûre,
Il retrouva cette ouverture,
Et par là reprit, tout joyeux,
Son rapide essor vers les cieux.

L'insecte de l'espèce humaine
Dans le monde ainsi se promène,
Cherche partout fortune, aime à faire du bruit,
Loin des purs sillons de lumière
Se détourne de sa carrière,
Dans mains dédales s'introduit,

Longtemps s'y perd, se heurte à des lueurs trompeuses,
Heureux enfin s'il est conduit,
Après ses erreurs périlleuses,
Vers la céleste immensité,
Aux rayons de la vérité.

LA GRIVE ET LE MERLE.

Une grive disait un jour à certain merle :
« Je voudrais bien savoir pourquoi
» Tu sembles me siffler ! Te crois-tu donc la perle
» Des Amphions ailés ? Il n'en est rien, ma foi.
» Peux-tu du rossignol égaler le ramage ?
» Estimes-tu beaucoup ton funèbre plumage ?
» Qui de nous deux, dû reste, est de meilleur aloi ?
» De la comparaison tu sais ce qu'il arrive :
» Ne dit-on pas souvent qu'à défaut de la grive
» On peut manger le merle ? — A franchement parler,
» Tu n'es donc que mon pis-aller. »
Le merle répondit sans la moindre colère :
« Tu viens me quereller mal à propos, commère ;
» Je ne te siffle point ; je chante à ma façon,
» Et je ne prétends pas te donner de leçon.
» Sur ton chant, toutefois, si quelqu'un m'interroge,
» J'ai le droit d'affirmer qu'on en fait peu l'éloge.
» J'en pense autant de ton habit
» Sans couleur et sans caractère.
» Quant à ce que tu vaux comme gibier, ma chère,
» Peu m'importe ce qu'on en dit ;
» Je ne tiens nullement à l'estime des hommes,
» Et tant que j'aurai le bonheur
» D'échapper à l'œil du chasseur,
» Je me rirai des gastronomes.

» Le chasseur !... j'ai toujours hâte de m'envoler,
» Lorsque dans nos taillis il vient, passe et repasse,
» Avec son maudit chien, dont le nez sur ma trace
» M'a fait plus d'une fois trembler.
» Restons amis. A leur approche,
» Ne partages-tu pas mon fugitif émoi ?
» A quoi te servira, si l'on nous met en broche,
» D'être un peu plus grasse que moi ?
» Vivant, chacun de nous a son petit mérite,
» En corsage, en accents, plus ou moins bien loti ;
» Mais des oiseaux rangés sur une lèchefrite,
» Tel qui fut le plus fier n'est qu'un oiseau rôti. »
Ce philosophique langage
Au bec du merle à peine finissait,
Qu'au milieu d'un sentier tracé dans le bocage
Le raisonneur fut pris dans un lacet.
De son côté la grive subissait
Le même sort dans un voisin passage.
« Adieu ! lui cria-t-il au moment d'expirer,
» Tu vois quel destin est le nôtre ;
» Je te laisse à considérer
» Qui de nous deux vaut mieux que l'autre. »

Ainsi dans les plus beaux chemins
Sont surpris les pauvres humains
Par un chasseur inévitable ;
Ainsi toute rivalité
Trouve la seule égalité
Qui ne fut jamais une fable.

LA COURTE PRIÈRE.

CHANSON DÉDIÉE A M. WEISS.

Moins habile aux coups d'encensoir
Qu'aux jugements de La Bruyère,
Cher Weiss, tu fais matin et soir
Une simple et courte prière.
Elle a, tout bien compté, sept mots,
Choisis pour tes seuls interprètes ;
Tu redis, en plaignant les sots :
« Mon Dieu, que les hommes sont bêtes ! »

Ce *Pater* un peu trop concis
Semble exiger un commentaire :
J'en ai fait, en termes précis,
Comme une espèce de rosaire.
Pour grains il offre des grelots,
Jouets familiers aux poètes ;
Je chante, en priant pour les sots :
Mon Dieu, que les hommes sont bêtes !

On ne voit en chemins divers
Qu'émules d'audace et d'adresse,
Parcourant la terre et les mers
En corsaires de toute espèce.
Plus leur proie est en gros ballots,
S'ils restent vainqueurs des tempêtes,
Plus ils sont honorés des sots.
Mon Dieu, que les hommes sont bêtes !

Qu'ils sont fous près de leurs trésors
Tous ces Crésus aux cœurs avides
Qui remplissent leurs coffres-forts
Lorsque tant de poches sont vides !

Chez eux l'or se change en lingots,
Mort pour les charitables quêtes.
Ils enrichiront d'autres sots.
Mon Dieu, que les hommes sont bêtes !

Livrés à des transports jaloux,
Dévorés de haine et d'envie,
Tandis que s'épargnent les loups,
Des humains vont jouer leur vie.
Le sang peut teindre de ses flots
Le terrain des tristes enquêtes ;
Ou bien il en revient deux sots.
Mon Dieu, que les hommes sont bêtes !

Le mépris des plus saintes lois
Se trahit dans leurs habitudes ;
On les entend même parfois
Se vanter de leurs turpitudes.
Ils ont pour les vilains propos
Langues, oreilles toujours prêtes :
L'impudeur est l'esprit des sots.
Mon Dieu, que les hommes sont bêtes !

Oh ! combien la plupart sont vains !
La vanité leur fait tout croire :
Le plus mauvais des écrivains
S'arroge des titres de gloire ;
Le plus horrible des magots
Se croit fait pour tourner des têtes.
Mon Dieu, prenez pitié des sots ;
Mon Dieu, que les hommes sont bêtes !

Ailleurs aussi bien qu'à Paris,
Cet autre Eden si cher aux dames,
Sont en grand nombre des maris
Soi-disant maîtres chez leurs femmes.

Mais le sexe aux rusés complots,
Sous les dehors les plus honnêtes,
Par le nez mène bien des sots.
Mon Dieu, que les hommes sont bêtes !

Mondor, déguisant ses poils blancs,
A des maîtresses qu'il décore,
Et, trompé par de faux semblants,
S'imagine qu'on l'aime encore.
Vieux coq tremblant sur ses ergots,
Plumé, berné par ses conquêtes,
Il est au dernier rang des sots.
Mon Dieu, que les hommes sont bêtes !

Parmi les sots sans être inscrit,
On fait encor bien des sottises,
Et des gens de beaucoup d'esprit
Sont féconds en lourdes bêtises.
Des souliers fins aux gros sabots,
Des chaumières aux plus hauts faîtes,
En majorité sont les sots.
Mon Dieu, que les hommes sont bêtes !

RAPPORT DE M. PÉRENNÈS

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE.

MESSIEURS,

Un de ces rares survivants de l'ancienne Académie de Besançon, qui se réunirent un jour de l'année 1806, pour constituer l'Académie nouvelle, Dom Grappin, nommé secrétaire perpétuel, crut reconnaître, après une courte expérience, que le plus sûr moyen de stimuler le zèle de ses confrères, et de s'assurer de leur coopération active, était de leur demander l'engagement signé de fournir, à des époques déterminées, une lecture d'un genre analogue à leurs travaux ordinaires. L'Académie était alors dans toute la ferveur d'une institution naissante ; la proposition fut acceptée. Les temps sont bien changés, Messieurs, et il serait indiscret sans doute de vouloir remettre en vigueur une mesure qui tomba du reste bientôt en désuétude. Mais s'il n'y a pas de la part des membres de l'Académie de promesse écrite qui les lie, il y a une obligation morale contractée par chacun d'eux le jour où il a reçu le diplôme et qu'il importe de ne pas perdre de vue. C'est à cette condition seulement que la Société peut espérer d'atteindre le but qu'elle se

propose et d'exercer une action utile au pays. Il est vrai que trop souvent le zèle et la bonne volonté des académiciens se trouvent paralysés par les exigences de leur position sociale. La compagnie (et Dom Grappin n'avait peut-être pas assez tenu compte de cette situation) ne se compose pas d'historiens, de littérateurs, de poètes de profession ; mais de personnes revêtues pour la plupart de fonctions publiques, ou engagées dans une profession libérale, qui ne peuvent donner aux travaux de l'Académie que le temps qu'elles dérobent à des devoirs plus importants. Il en résulte que les séances ordinaires ne sont pas aussi assidûment suivies que semblerait le demander la prospérité du corps, et que les travaux académiques sont sujet à des interruptions ou à des ralentissements inévitables.

Cependant malgré ces obstacles, la compagnie n'a cessé de donner la preuve qu'elle n'est pas aussi inactive que ses détracteurs se plaisent à le croire, et je dois rappeler aujourd'hui, comme secrétaire perpétuel, les efforts qu'elle a faits depuis deux ans pour remplir la mission qui lui appartient. Malheureusement le temps dont j'ai pu disposer ne me permet d'en donner qu'un aperçu rapide et nécessairement incomplet.

Je parlerai d'abord des travaux qui se rattachent à l'histoire de la province.

Dans la séance du 15 mars dernier, l'Académie décidait qu'elle répondrait à l'appel que Son Excellence le ministre de l'instruction publique avait adressé aux sociétés savantes des provinces, et qu'elle prêterait sa collaboration, en ce qui concerne le département du Doubs,

à la double entreprise du *Dictionnaire géographique* et du *Répertoire archéologique de la France*, exécutée sous les auspices du gouvernement par le comité impérial des travaux historiques. Pour donner suite à cette résolution, elle nomma une commission spéciale dont les membres crurent devoir s'associer en qualité d'auxiliaires externes, des savants franc-comtois qui dans ces derniers temps s'étaient livrés à des recherches historiques sur diverses localités de cette province. Neuf associés bénévoles, la plupart lauréats de l'Académie, acceptèrent ce mandat, et se mirent immédiatement à l'œuvre. La commission réunissant ces études partielles et y ajoutant ses propres travaux, en a formé le *Dictionnaire géographique* du département du Doubs, dont le manuscrit a été adressé au ministre dans les premiers jours de ce mois. Le *Répertoire archéologique*, exécuté par la même commission et avec les mêmes auxiliaires, est aussi très avancé.

Plusieurs de nos confrères se sont livrés, pour leur propre compte, à des recherches historiques et archéologiques que je dois mentionner.

La question de l'emplacement d'*Alesia* a été débattue contradictoirement dans le sein de l'Académie. La discorde, diront peut-être les plaisants, est dans le camp académique. Non, Messieurs, la discorde n'y est pas; mais il y a des dissentiments sur une question légitimement controversée; dissentiments utiles, dissentiments féconds qui amèneront, nous l'espérons, tôt ou tard la découverte de la vérité.

M. Delacroix, dans son livre intitulé : *Alaise et Sé-*

quanie, a cherché à prouver par le témoignage des auteurs et des monuments, que la Séquanie a été de tout temps un des points les plus importants pour la défense de la Gaule et le refuge nécessaire de la nation vaincue dans le plat pays. Cette opinion semble justifiée par l'histoire. Mais lorsque le savant architecte y conduit Vercingétorix au dernier moment, lorsqu'il amène César en Séquanie pour y livrer sa dernière bataille ; lorsqu'il soutient enfin qu'*Alaise* est bien l'antique *Alesia* et que ce fut sous les murs de cet *oppidum celtique* que se joua la fortune de la Gaule, dans un combat suprême dont les sépultures gauloises et romaines que renferme ce sol lui paraissent présenter les vestiges, cette conclusion, contraire à la tradition reçue, ne peut être acceptée aujourd'hui que sous bénéfice d'inventaire.

M. le président Clerc a soutenu la thèse opposée dans une brochure intitulée : *Etudes complètes sur Alaise.* Cette brochure se compose de deux parties distinctes : dans l'une, l'honorable président s'est attaché à montrer le côté faible des arguments sur lesquels se fonde l'opinion qui place à Alaise, en Franche-Comté, le théâtre de la lutte décisive qui amena la soumission des Gaules à la puissance romaine. Dans la seconde partie, M. Clerc a cherché à expliquer les vestiges de travaux militaires, et les sépultures que renferment dans un pourtour de quatre ou cinq lieues, les environs d'Alaise. Cette explication peut sembler plus ou moins conjecturale ; mais la première partie du livre a le caractère d'une forte et saine critique ; le ton en est digne et mesuré, et les arguments en sont d'un grand poids. Cette œuvre a fixé

l'attention de la commission des antiquités de France et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui a décerné à l'auteur la première de ses mentions très honorables.

Toutefois en se prononçant pour M. Clerc, la commission s'est plu à reconnaître que c'était à l'enthousiasme des défenseurs d'Alaise qu'on devait en grande partie la découverte des antiquités dont on a pu lui présenter la reproduction exacte. Je dois ajouter que la question soulevée avec tant d'ardeur par M. Delacroix, a produit un résultat singulièrement utile. L'affluence des visiteurs dans certains cantons reculés de notre province, les fouilles suivies de découvertes qui ont été opérées, ont excité la curiosité et flatté l'amour-propre des habitants de la campagne. Les curés, les maires, les maîtres d'école de village se font les zélés auxiliaires de la science archéologique. Les débris antiques deviennent un objet de curiosité et presque de respect, et l'on peut être assuré que les objets celtiques ou romains que pourront mettre au jour les fouilles ultérieures seront conservés avec un soin religieux.

M. Guenard qui a fait, il y a quelques années, dans la langue vulgaire ce que le savant Jean-Jacques Chifflet avait fait au XVII^e^ siècle dans l'idiome des érudits, je veux dire une description historique des monuments et des établissements publics de Besançon, a donné une deuxième édition revue et améliorée de son ouvrage. L'auteur déclare modestement qu'il aspire moins au titre de savant qu'à celui de citoyen zélé pour la gloire de son pays. Nous pensons que le public lui saura

d'autant plus de gré de cette publication que l'auteur, étranger à tout esprit de système ou de parti, s'y efface davantage, et ne songe qu'à mettre en lumière les faits qui peuvent donner une connaissance exacte de notre vieille cité.

M. Delacroix a composé sur un plan plus large, avec le concours de M. Castan, le *Guide de l'étranger à Besançon et en Franche-Comté.* L'auteur y fait une description générale de cette province, il en caractérise les diverses régions, il en fait connaître les productions, les curiosités naturelles et les industries. Une grande place y est donnée aux souvenirs historiques ; les principales villes de la Séquanie, les stations militaires gallo-romaines, les champs de bataille antiques y sont successivement signalés à l'attention curieuse du voyageur. M. Delacroix y résume dans une rapide notice les faits les plus saillants de l'histoire bisontine. Il passe en revue les monuments antiques et les monuments religieux, les établissements civils et militaires et les institutions diverses de notre cité. Le livre se termine par une appréciation des éléments qui ont concouru à l'exposition universelle de 1860. Grâce aux deux ouvrages que je viens de mentionner, nul Franc-Comtois ne sera désormais excusable d'ignorer sa patrie.

L'*Annuaire du Doubs* de M. Paul Laurens, contient également des renseignements précieux sur le département. Cette publication commencée il y a 48 ans, reçoit chaque année de notables améliorations sous la plume de l'habile éditeur ; on y trouve des études statistiques d'un grand intérêt pour le commerce, l'industrie, l'a-

griculture; c'est un recueil de documents précieux qui serviront à l'histoire du pays et qui ne seront pas inutiles à ses progrès.

Il y a trente ans, M. l'ingénieur en chef Parandier composait, de concert avec M. Duhamel, une notice étendue concernant la géographie physique et le nivellement de diverses parties du département du Doubs. Ce travail, qui fut lu alors à l'Académie, n'a rien perdu aujourd'hui de son intérêt. Communiqué en 1859 à la Société impériale d'agriculture, d'histoire naturelle et arts de Lyon, il a fixé l'attention de cette compagnie qui en a voté l'impression, ainsi que celle d'une réduction de la carte annexée à la notice.

M. Désiré Monnier a inséré dans l'*Annuaire du Jura*, dont il est l'éditeur, une curieuse notice sur la découverte faite récemment à Loisia, d'un temple ou *sacellum*, en l'honneur de la déesse Hippone. Ce mémoire lu d'abord à l'Académie a été également imprimé dans ses recueils.

Un de nos plus laborieux associés, qui depuis plus de 20 ans, se livre à de savantes études sur l'arrondissement de Montbéliard, et, qui a été un des plus zélés collaborateurs du dictionnaire géographique, M. l'abbé Richard, curé de Dambelin, a publié un essai sur l'histoire de la *Maison et baronie de Montjoie.*

M. l'abbé Clerc, professeur au petit séminaire de Luxeuil, a donné une 3e édition de l'*Hermitage de Saint-Valbert*, ouvrage de piété autant que d'érudition, où l'auteur a répandu les richesses d'une imagination poétique dans un récit édifiant et instructif.

« Dans ce pays, le culte des souvenirs a toujours eu la puissance d'un sentiment national, » disait dans une occasion solennelle un de nos honorables magistrats. L'accueil sympatique fait à l'éloge que M. Loiseau a consacré à Proudhon, ancien doyen de la faculté de droit de Dijon, prouve assez la vérité de cette observation. Cette année, M. le procureur général a continué ses patriotiques évocations, en prenant un autre jurisconsulte franc-comtois pour sujet du discours qu'il a prononcé à la rentrée de la cour impériale. Dans une étude qui révèle un maître de la science, l'orateur a apprécié avec cette sûreté de vue et cette richesse de diction qui lui appartiennent, le caractère et les ouvrages de Curasson, et le suivant dans les différentes phases de sa carrière, il a fait ressortir, sans dissimuler toutefois ses imperfections, les qualités éminemment franc-comtoises qui le distinguaient : la droiture du raisonnement, le ferme bon sens, la justesse du coup d'œil, la vigueur de l'esprit. L'Académie a voté l'insertion de ce beau travail dans ses mémoires.

L'étude de notre droit civil, considéré dans ses rapports avec le notariat, a suggéré à M. Clerc, président annuel de l'Académie, l'idée d'une importante publication, dont les deux premiers volumes viennent de paraître : c'est un *Traité général du notariat et de l'Enregistrement*, ouvrage spécial destiné à la jeunesse et qui présente dans un ordre méthodique tous les éléments d'une complète et facile instruction. L'auteur y a mis au service d'une profession à laquelle il est resté sincèrement dévoué, ses veilles, son expérience et les trésors

de connaissances qu'il s'est acquis par de profondes études associées à une longue pratique. Le succès des précédents ouvrages de M. Clerc, semble un sûr garant de l'accueil qui attend celui-ci.

Les études purement philosophiques ont un représentant aussi actif que distingué dans notre honorable associé, M. Tissot, professeur à la Faculté des lettres de Dijon, dont l'ouvrage sur Turgot a été récemment couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. M. Tissot a publié en 1860 un volume de *Méditations morales*. Ce livre n'est pas un traité, mais un choix de réflexions sur ce qu'on devrait faire et sur ce qu'on fait, sur les vertus et les vices ; sujet rebattu sans doute, mais toujours important, et que l'auteur a su parfois rajeunir heureusement en y mêlant des aperçus relatifs à l'état actuel de la société. De quelque manière qu'on juge cet ouvrage, il est impossible de n'y pas reconnaître le cachet de la bonne foi et l'accent d'une conviction profonde. Les *Méditations morales* sont d'un écrivain autant que d'un penseur et l'on est heureux d'y rencontrer souvent de nobles idées exprimées avec cette chaleur de sentiment qui ajoute à la lumière qu'elles portent dans l'esprit l'intérêt d'une émotion sympathique.

Je crains de fatiguer votre attention par une énumération monotone, et je me hâte d'arriver sur un terrain moins aride, à la suite de deux de nos plus chers associés.

M. Francis Wey a publié, dans le cours de l'année, un roman intitulé *Christian*, dans lequel il a mêlé à ses souvenirs de jeunesse des vues pratiques sur l'éducation. Disciple aimé de Nodier, M. Wey semble avoir

hérité de son maître, avec le culte du pays natal, le don d'une facilité brillante qui se porte tour à tour sur les matières les plus diverses et passe sans efforts de l'aridité des études philologiques aux riantes créations de la fantaisie.

Chaque année nous apporte quelque nouvelle preuve de l'heureuse fécondité de notre confrère M. X. Marmier. Dans le cours de 1860, il vous a adressé deux productions échappées à sa plume élégante. Dans la première : *En Amérique et en Europe*, l'auteur, fidèle à son titre, après nous avoir transporté au delà de l'Atlantique, et nous avoir fait passer par le Canada et la Louisiane, nous ramène aux îles Shetland, à la Hollande et à la France, d'où reprenant sa course, il nous conduit dans le Tyrol, dans la Forêt-Noire et jusqu'au fond de la Russie. M. Marmier a trouvé le secret de conter toujours sans se répéter, et de piquer la curiosité sans la fatiguer jamais. Chacune des contrées qu'il parcourt semble devenir tour à tour pour lui un pays de prédilection, et il nous associe à ses goûts et à ses émotions de cosmopolite. L'infatigable voyageur s'est fait une aimable et douce philosophie à l'usage de sa vie nomade. « Voir, dit-il, c'est avoir. Le bonheur de voir est, en » effet, une possession, la possession des yeux, la calme » et pleine possession de la pensée, moins le souci et les » embarras de la possession réelle. » On imagine facilement d'après cela de quelles merveilleuses richesses M. Marmier a dû savourer la jouissance idéale dans le cours de ses pérégrinations à travers les deux mondes.

Dans un second ouvrage, *Gazida*, M. Marmier nous

fait connaître le Canada avec ses vastes forêts de sapins, ses lacs immenses, ses villages de création récente où l'industrie humaine se développe en présence des plus grands phénomènes de la nature. Il nous conduit avec lui sur les bords du lac Ontario et sur les rives pittoresques de l'Ottawa. Une attraction secrète l'arrête dans ce pays où il retrouve partout les mœurs, les usages et la langue de la France ; où il retrouve même, dans un site écarté, les souvenirs de la Franche-Comté, qu'il retrace avec une émotion communicative. L'ouvrage de M. Marmier, bien que le style en soit plein de charme, n'a pas l'intérêt de roman que le titre semblait promettre ; l'action en est peu animée, mais l'auteur y a semé avec art des épisodes attachants, de curieux détails de mœurs, des légendes et des réminiscences historiques et poétiques. On partage, en le lisant, le regret profond que lui inspire la perte de cette belle colonie, découverte par Cartier, agrandie par Champlain, héroïquement défendue par Montcalm et malheureusement livrée aux Anglais, par le honteux traité de 1763.

Le livre de M. Marmier a fixé, nous le savons, l'attention de plusieurs esprits élevés, dont le suffrage est une récompense et nous aimons à rappeler ici que l'année précédente, son roman des *Fiancés du Spitzberg*, lui avait valu un prix de deux mille francs, décerné par l'Académie française.

Nous sommes heureux de constater que la même distinction a été accordée par le même aréopage à un de nos plus jeunes associés qui débutait avec éclat il y a quelques années dans la carrière poétique. M. Ed. Gre-

nier a réuni dans un volume, sous le titre modeste de *Petits Poèmes*, différentes pièces qu'il avait successivement publiées et dont quelques-unes ont été lues dans nos séances. Ce livre, dédié par l'auteur à sa mère, et jugé digne d'une couronne par le plus illustre de nos tribunaux littéraires, a été accueilli avec faveur par le public. Le poëme du *Juif errant* a un caractère frappant d'originalité. La pièce intitulée : *Le Rêve*, nous paraît empreinte d'une sensibilité exquise. Le poète, dans une vision à la façon du Dante, est emporté par un ange dans les espaces éthérés, et introduit sur ses ailes dans le pays des âmes, où les morts qu'on a aimés ont encore souvenir de la terre, et trouvent dans la pensée fidèle que leur gardent les vivants, un des éléments de leur vie nouvelle. Le poète demande à voir les êtres qu'il regrette, et éprouve bientôt, à l'aspect de son aïeul mort plein de jours, et de sa jeune sœur enlevée à la fleur de l'âge, une émotion profonde, qu'il exprime en ces vers touchants :

Ah! chères amitiés! mains pleines de caresses,
Que j'aimais en marchant à tenir dans ma main!
La vie entre nous deux n'avait point de détresses!
Pourquoi m'avoir sitôt sevré de vos tendresses?
Pourquoi m'avoir laissé sitôt seul en chemin?

Et ma petite sœur vint à moi souriante,
En secouant au vent ses longues tresses d'or :
« Ma mère, dit l'enfant, trouve la mort bien lente.
» Je le sais; mais retiens son âme impatiente.
» Remplace-moi près d'elle; aime-la plus encor.

» Dis-lui qu'ici mes jours sont heureux et rapides,
» Que dans mon ciel lointain je vis de votre amour.
» Quand tu poses le soir un baiser sur ses rides,
» Redis-lui que Dieu seul fait et comble les vides,
» Et qu'il unit sans fin ceux qu'il sépare un jour. »

Et des groupes épars deux figures nouvelles
Accoururent vers nous en se donnant la main.
La grâce et le génie étincelaient en elles,
Et mon cœur reconnut deux femmes immortelles,
Deux anges d'amitié tombés sur mon chemin.....

C'est là, si je ne me trompe, la touche d'un vrai poëte.

Dans le cours de l'année qui vient de finir, M. Gindre, de Mancy, dont le nom rappelle aussi plus d'une inspiration heureuse dans le même genre, a publié deux petits poèmes, dont l'un intitulé : *Jeanne d'Arc, à la chapelle de Domremy*, est un hommage à l'héroïne inspirée, qui expia par un cruel supplice, le tort impardonnable aux yeux des envahisseurs de la France, d'avoir affranchi son pays, et rendu la couronne à son roi. Dans le second, l'auteur célèbre la liberté; non la liberté politique, qui a été si diversement comprise et chantée sur des tons si variés, mais la liberté privée, cette liberté du vieux Tityre, que promet à un homme absorbé par le labeur assidu des bureaux, la perspective de sa retraite prochaine. Le poète se fait une idée séduisante de la vie simple et tranquille qui l'attend sous son toit modeste, entre sa femme et son fils :

L'aboi joyeux du chien m'annonce à sa maîtresse,
Et, près de moi déjà la voici qui s'empresse,

Multipliant les soins et les tendres égards.
Le feu pétille à l'âtre et rit à mes regards.
Près de l'ardent foyer la table est toute prête ;
Le repas se prolonge en un doux tête à tête.
Heureux quand, libre aussi, notre fils bien-aimé
Vient prendre auprès de nous son siége accoutumé !
Un vin moins rude alors rougit la coupe pleine,
Et le moka brûlant fume en la porcelaine.
On dérobe au passé quelque cher souvenir ;
D'un œil plus satisfait on plonge en l'avenir ;
. . . . . .
Ah ! c'est là désormais, sans trouble, sans envie,
Que je veux enfermer et mon cœur et ma vie ;
Et lorsque d'un pas lent, mais sûr, la liberté
Ainsi qu'au vieux Tityre, à mon œil enchanté
Viendra sourire enfin dans ce labeur agreste,
Qu'aurai-je à demander à la bonté céleste ?
Jadis il fut un temps où je désirais plus ;
. . . . . .
S'il le faut avouer j'avais rêvé la gloire ;
De tout faiseur de vers, c'est la naïve histoire.
Elle m'a fui..... faut-il en avoir tant d'émoi ?
Je la laisse à plus jeune, à plus heureux que moi.
Je la légue à nos fils !... Ah ! que sa sainte flamme
Puisse du mien toujours plus vive échauffer l'âme !
Qu'il aille droit au but, comme un nocher au port,
Au noble but où tend tout généreux effort,
Et moi tranquillement assis sur le rivage,
Pour le mieux exciter je lui crierai : courage !
Marche où Dieu te conduit ! et le suivant des yeux
Du geste et de la voix j'applaudirai joyeux.

Mais tout en savourant les douceurs d'un repos acheté par une vie laborieuse, le poète n'entend pas faire ses adieux à la muse, et l'on serait vraiment fâché après avoir lu ses vers qu'il en fût autrement.

Dans le champ des beaux-arts qui touche à celui de

la poésie, un homme aussi modeste que distingué, M. Petit, élève de l'école de Rome, a dignement soutenu l'honneur de sa province. Sa statue de Persée a été placée dans la cour d'honneur du Louvre; d'autres ouvrages du même artiste figuraient déjà dans la décoration du même palais. C'est ainsi que M. Petit réalise les espérances que l'Académie, en le nommant pensionnaire Suard, avait conçue de son talent.

Tout le monde sait avec quel soin patient et quelle activité infatigable l'honorable directeur du Musée, M. Lancrenon, a présidé à l'organisation de la dernière exposition de tableaux, et quel succès, malgré les obstacles qu'il a eus à vaincre, a couronné ses efforts. M. le comte Louis de Vaulchier, dans la brillante revue qu'il a publiée de cette exposition, et où il juge les œuvres d'art avec un goût si délicat et un coup d'œil si sûr, s'est plu à payer à notre confrère un tribut d'éloges qui l'a sans doute amplement dédommagé de certaines attaques inconsidérées. Le gouvernement, juste appréciateur du mérite, lui a décerné la décoration de la Légion d'honneur, et l'Institut l'a inscrit au nombre de ses membres correspondants. Cette double distinction n'a surpris que celui qui en était l'objet; elle a été accueillie avec une vive satisfaction par tous ceux qui ont été témoins du zèle si intelligent, si dévoué et si modeste que l'habile élève de Girodet a mis depuis trente ans au service de son pays.

Comme les années précédentes, je me vois condamné à terminer ce rapport par la triste énumération des pertes récentes qui ont affligé la compagnie.

La mort a rayé de la liste de nos associés honoraires M. Stiévenart, doyen de la Faculté des lettres de Dijon, professeur de littérature grecque, auteur d'une traduction justement estimée des œuvres complètes de Démosthènes. — Averti de sa fin prochaine par un affaiblissement progressif dû aux fatigues de ses longues veilles, notre savant confrère avait désiré se ménager, entre la vie active et l'éternité, un intervalle de repos qu'il voulait consacrer avant tout aux méditations religieuses. Il venait d'obtenir la retraite qu'il avait instamment sollicitée, lorsque la mort l'a frappé sans le surprendre.

Un autre associé qui nous était attaché par des liens plus intimes, nous a été enlevé dans le cours de la même année. Je veux parler de M. Armand Marquiset, ancien sous-préfet de Dole, ancien secrétaire général au ministère de l'intérieur. Enfant dévoué de cette province, M. Marquiset en servit chaleureusement les intérêts dans les fonctions dont il fut revêtu. Zélé pour la gloire du pays, il s'occupait, dans les loisirs que lui laissait l'administration, de former une collection de portraits de Franc-Comtois distingués, et le nombre s'en élevait déjà à plusieurs milliers. Lorsque l'heure du repos fut arrivée pour lui, il conçut le projet d'une série de notices consacrées aux célébrités franc-comtoises, et il se mit à l'œuvre avec une activité que ne purent ralentir les menaces d'une maladie qui avait profondément altéré sa constitution. Les prémices de ce travail, offertes à l'Académie, ont été consacrées à un jeune artiste de Dole, M. Faustin Besson.

Nous avons vu descendre dans la tombe M. Micaud, membre honoraire de cette Compagnie, ancien maire de Besançon. Bien qu'il fût parvenu à un âge très avancé, ses concitoyens aimaient à voir dans la placidité expansive de sa verte vieillesse l'indice d'une santé qui semblait lui promettre encore de longues années. Le concours de la ville entière à ses funérailles a témoigné de la douleur publique. M. Micaud était un de ces hommes frappés à l'antique marque, en qui la droiture de l'âme et la bienveillance des sentiments s'unissent à l'énergie du caractère. L'arrondissement de Pontarlier, dont il fut sous-préfet pendant plusieurs années, et qui lui confia le soin de défendre ses intérêts au conseil général, avait apprécié la justice et la fermeté de ses actes. Appelé après 1830 à l'administration municipale de Besançon, il signala son passage à la mairie par des mesures utiles, par des améliorations dont le souvenir est encore écrit dans nos rues et dans nos promenades. Ennemi de tous les excès, quelle que fût leur couleur, il pensait que le progrès raisonnable, dont il se montrait partisan sincère, est souvent compromis par la précipitation et l'impatience; que les changements ne sont pas toujours des améliorations, et que le bien même, pour être durable, doit être préparé avec maturité et accompli avec mesure. Rentré en 1843 dans la vie privée, M. Micaud trouva la récompense des services qu'il avait rendus dans les témoignages de vénération affectueuse dont ses concitoyens l'entouraient. Les glaces de l'âge n'avaient pas affaibli la lucidité de son esprit et de ses souvenirs, et il y avait plaisir et profit à l'entendre raconter les événements dont il avait

été témoin durant sa longue carrière. La vie de cet honorable magistrat mériterait d'être retracée en détail, et quelqu'un de nos confrères se fera sans doute un devoir de rendre cet hommage à sa mémoire.

L'Académie déplore une autre perte qui, pour avoir été moins imprévue, ne lui a pas été moins sensible. Je veux parler de la mort de l'abbé Busson. Ainsi les pressentiments funèbres qu'exprimait, il y a deux ans, notre vénéré confrère, ne l'avaient pas trompé, et les lettres touchantes qu'il nous adressait étaient un prophétique adieu à la vie. Ceux qui ont vu de près M. l'abbé Busson peuvent seuls apprécier les angéliques vertus de cette âme d'élite, qui unissait l'austérité chrétienne à la plus affectueuse tendresse, et les lumières d'un profond savoir à une humilité sans bornes. Après de longues années vouées à l'enseignement, à la prédication, à l'administration, à la direction des consciences, il n'avait voulu conserver, dans ses derniers jours, que les plus modestes fonctions du sacerdoce. Celui qui avait plus d'une fois refusé l'épiscopat se fit le directeur des filles de service. Assez avancé dans les voies de l'Evangile pour redouter toute élévation extérieure, assez instruit de la vraie science pour savoir se passer de livres, l'abbé Busson n'avait dans l'âme qu'un seul sentiment : l'amour de Dieu et de l'humanité, dans l'esprit qu'une seule pensée : celle de la vie éternelle. Comme un exilé qui se prépare à rentrer dans sa patrie, il avait distribué aux personnes qui lui étaient chères les objets dont il pouvait se passer, et l'Académie n'avait pas été oubliée dans ce partage. C'est ainsi que cette âme céleste se détachait peu à peu

de la terre, et dénouait pour ainsi dire les derniers liens qui l'y retenaient encore. Les lettres qu'il a adressées à diverses personnes au milieu de ces préparatifs suprêmes ont un charme de simplicité modeste, de sérénité ineffable qui pénètre l'âme :

« Vous avez la bonté, m'écrivait-il un an avant sa » mort, de faire des vœux pour le rétablissement de ma » santé ; je vous en remercie mille fois. Si le Seigneur » veut bien daigner agréer quelque temps encore mes » insignifiants services, dans le travail du saint ministère » pour la sanctification des âmes, mon bonheur sera de » les lui offrir dans toute l'étendue de ma faible capacité. » Dans le cas contraire, il me semble que je me résigne- » rai à la nullité où mes péchés le forceront peut-être » à me réduire. »

« J'ai aimé les livres, ajoutait-il, j'ai aimé les études ; » toutes les connaissances humaines avaient des attraits » pour moi. Depuis longtemps tous ces goûts ont passé. » L'écriture sainte, mon bréviaire, la méditation des » divins oracles me suffisent. Je trouve là tout ce qu'il » faut pour consoler, fortifier, instruire les âmes et » moi-même dans tous les besoins de notre pauvre » humanité. Aussi mon plus grand plaisir est-il aujour- » d'hui de me défaire de mes livres. Je les donne avec » plus de satisfaction que je n'en avais à me les pro- » curer dans un autre âge, dans l'âge des illusions. »

Lorsque le ciel enlève à la terre un de ces hommes rares qui semblent la personnification de la vertu chrétienne, chacun de ceux qui l'ont connu est porté, dans sa douleur, à se faire le secret reproche de n'avoir pas

assez profité du temps où il lui était donné de le voir et de l'entendre. Une pensée toutefois peut adoucir nos regrets. Les traits du vénérable pasteur ont été reproduits avec un soin pieux; sa parole nous instruit encore dans ces livres qu'anime une piété si douce, une onction si persuasive. C'est là que nous retrouverons les qualités qui nous le firent admirer et chérir, c'est là que la nous apparaîtra toujours sans altération l'immortelle beauté de son âme, *Forma mentis æterna.*

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

EXAMEN DU SYSTÈME

DE M. TOUBIN

SUR LES CHAMPS SACRÉS DE LA SÉQUANIE

Par M. le président CLERC.

MESSIEURS,

M. Toubin, après avoir étudié, comme le témoigne la savante discussion qu'il a publiée sur Alaise, les montagnes du nord de Salins, a voulu connaître les contrées du sud. Il a employé une année à les parcourir, et a pu constater sur ces vastes plateaux le grand fait des sépultures qui signalent celles du Nord. Ces plateaux si remarquables sont en partie couverts d'une vaste forêt qu'on appelle la *Forêt des Moydons ;* là sont les villages de Montrond, d'Ardon, de Molain, de Valempoulière, d'Ivory, de la Chaux, de Champagny, de Chilly. « Les tumulus s'étendent du territoire d'Ardon » jusqu'à six cents mètres de Pretin..... La longueur

» du réseau n'est pas moins de vingt-cinq kilomètres. » La largeur, très-faible sur certains points, atteint » quelquefois, grâce à l'existence de plusieurs lignes, » six ou même huit kilomètres. Pour ne pas être » accusé d'exagération, ajoute l'auteur, je fixerai le » nombre de ces tumulus actuellement existants à trente- » cinq ou quarante mille. Ils sont, en général, trop » petits et trop anciens pour qu'on puisse espérer y » trouver autre chose que de la verroterie et de la pote- » rie, et peut-être quelques pierres de jade et des bouts » de flèche en silex. MM. Gindre de la Châtelaine et » Besançon de Montrond ont cependant, en défrichant, » rencontré des osssements humains sous deux de ces » tombelles. J'en ai fait ouvrir six au fond du Champ » de-la-Mort; une seulement a donné des charbons et » rien de plus. »

Félicitons l'auteur des *Champs sacrés* de cette découverte, qui est un service rendu à la science et à l'histoire du pays. Il y a quelque temps, bien avant cette dernière publication, un membre de la commission de la topographie des Gaules me disait que, si, dans l'opinion bien arrêtée de la commission, Alaise n'est pas l'*Alesia* de César, les contrées voisines de Salins étaient, à ses yeux, les plus curieuses peut-être de l'ancienne Gaule! Que sera-ce aujourd'hui que les explorations patientes de M. Toubin, par les nouveaux faits qu'elles indiquent, en doublent et en triplent l'importance. Notre Franche-Comté devient le champ d'étude de l'archéologie antique; et, dans ce champ si riche, Salins et ses environs prennent de plus en plus une place de premier ordre. Dans

les recherches que j'ai publiées sur Alaise, lorsque l'exploration de la contrée du nord avait donné lieu à de vifs et curieux débats sur l'*Alesia* de César, j'avais signalé les salines comme le centre des routes, le mobile des combats, le trésor dont la possession disputée avait fait périr tant d'hommes armés. Et voilà que la partie du Sud, aujourd'hui explorée, offre les mêmes vestiges ; les champs de bataille décrits par M. Toubin sont sillonnés par les routes antiques qui convergent vers Salins (1) ; cette zône, couverte de sépulture, a la forme d'un vaste croissant, plus arrondi vers le sud, plus échancré vers le nord, dont Salins occupe géographiquement le centre.

J'ai vu avec autant de satisfaction que de surprise se rallier à ce système, dont les conséquences très directes sont peu favorables à l'*Alesia* franc-comtoise, une voix aussi compétente que désintéressée, celle de M. Delacroix. Dans la première édition de son *Alesia*, Salins n'occupait aucune place ; dans la seconde, qui a paru en 1860, sous le non d'*Alaise* et *Séquanie*, notre savant confrère reconnaît que Salins a été, à l'époque antique, un centre de combats. Deux grands partis auxquels il donne le nom de *rix* et de *patères*, se seraient disputé les salines..... Alaise aurait été la gardienne du *Trésor de Salins*... Enfin, l'auteur d'Alesia ajoute ces mots remarquables qui résument toute sa pensée sur l'époque celtique : « Derrière Poupet, on rencontre dans une pro» fonde et riche vallée, Salins et ses salines, éternel ob-

(1) Nous le prouverons dans un second article.

» jet de convoitise, non-seulement pour les diverses po-
» pulations de la Séquanie, mais encore pour les
» Helvètes et les Eduens. Car, dans les temps difficiles,
» où les lois fiscales sont impuissantes, le produit des
» sources salées devient une véritable monnaie courante
» et à ce titre un des grands éléments de la guerre et de
» la politique pour les contrées environnantes. »

J'ai hâte d'arriver, sans autre explication, au système de l'auteur des *Champs sacrés*. Il reconnaît, ce qui est d'ailleurs incontestable, que les sépultures si nombreuses du sud, n'ont rien de commun avec le siége d'*Alesia* ; il les attribue à une époque plus ancienne ; mais M. Toubin ne croit point à Salins. Il dénie à sa ville d'origine toute existence celtique. La cause de ces combats est un village du canton de Poligny, Molain, en latin *mediolanum*, qui, dans l'antiquité la plus reculée, aurait été le premier sanctuaire des Séquanes. Voici les principaux points de ce système, ingénieux peut-être, mais qui n'est pas complètement nouveau :

Molain était, à une époque bien antérieure à César, le centre du culte et de la nationalité de nos pères. L'ancien Molain n'occupait pas l'emplacement du village actuel. D'après la tradition unanime du pays, il était à un kilomètre de là, dans la direction du Nord-Est et vers l'endroit où la carte de l'état-major indique une source nommée dans le pays *Puits-de-Moydon*... Or, chaque nation gauloise avait un centre religieux ; ces centres, selon M. Henri Martin, se nommaient le milieu, la ville du milieu, *Meadon* en gaélique... La forme séquane du mot était *Moydon*... Le milieu portait en-

core un autre nom, il se nommait *Mediolan. Lan*, c'est la terre sainte; le mediolan était le sanctuaire du *Méadhon* ou *Moydon*, qu'on peut appeler le champ national... Le milieu séquane a été fixé à Molain avec une parfaite exactitude et d'une manière digne de la science des Druides. Voilà le champ sacré de la nation séquane. Aussi tous les grands chemins, même ceux de la Gaule, y aboutissent. Il serait difficile de trouver, en France, un territoire aussi riche en dénominations druidiques, où les croyances à la Vouivre, aux esprits, aux lutins, aux dames blanches et vertes se conservent à un pareil degré. Autour du *Mediolan* régnait une ceinture de lieux sacrés, *Deux-Champs du-Pommier*, la *Grange-à-la-Dame*, la *Combe-à-la-Dame*, la *Dame-Ande*, les *Saints-Chênes*, le *Bois-Merlin*, le *Prince-Belin* et le *Pré-Belin*, la *Clais-du-Patere*, la *Croix-aux-Prêtres* et *Deux-Combes-aux-Prêtres*. Selon toutes les apparences, le Mediolan, ce sanctuaire des sanctuaires fut attaqué un jour par une armée venant du sud ; ce doit être celle des Eduens; ils s'en seront emparés longtemps avant César. Les vaincus se sont écoulés par la gorge de Pretin ; tout cela est indiqué par la direction des sépultures.

Voilà, Messieurs, la découverte et les preuves. Dans ce système Molain, *Mediolanum* est tout, il explique tout. Encouragé par ce succès, et prenant un essor plus élevé, l'auteur parcourt la Gaule et la Grèce, soutenu dans les hautes régions de la science par l'interprétation des noms et des origines, et il découvre de là tous les champs sacrés, qu'il signale à qui veut être initié à la science la plus obscure du druidisme.

J'admire la grandeur de ces aperçus, quoique j'y trouve parfois la brume de la région qui touche aux nuages. Mon dessein n'est pas d'y suivre l'auteur ; et restant sur le terrain que j'ai le plus étudié, celui de la Séquanie, j'examinerai uniquement si le *médiolan* peut s'ajouter aux conquêtes modernes de la science.

Et d'abord, dans ce système, que devient Besançon, qui, lui aussi, est au centre du pays, que devient la ville-métropole que César nomme le *magnum oppidum Sequanorum?* Que devient Alaise, que son auteur appelle le centre religieux non-seulement de la Séquanie, mais de l'Occident, Alaise où, par un bonheur aussi grand qu'inespéré, M. Delacroix pense avoir découvert le Tartare et l'Elysée! Besançon, Alaise, Molain quoi, tant de centres! Y en a-t-il trois? n'en forment-ils qu'un? Mon esprit se perd à concilier tout tout cela!

Poursuivons cependant. Le *Mediolan* a été emporté par un peuple ennemi : probablement que ce sanctuaire des sanctuaires, dont la perte a fait tomber nos pères du premier rang au second (M. Toubin le croit ainsi), a dû être mis à l'abri d'un coup de main ; sans doute l'auteur va nous signaler tout autour et de profonds fossés et de redoutables murs.

Avant d'aller plus loin, qu'on nous permette un examen rapide de la fortification gauloise. La difficulté de trouver à Alaise rien qui ressemble dans ses débris aux vieilles murailles des Celtes, a fait imaginer un système tout nouveau, entièrement inconnu à l'antiquité. On a supposé que l'enceinte de l'Alesia de César était tellement chétive, qu'elle n'avait que trois pieds de large, et

l'élévation de la plus haute stature humaine, c'est-à-dire environ six pieds (1).

A l'appui d'une nouveauté aussi inattendue, on n'a cité aucun texte ni ancien ni moderne, et je crains qu'on ne puisse en citer jamais. Celui de César est trop précis; c'est un témoin digne de foi, qui a vu, emporté, décrit les murailles des cités gauloises, et il n'a pu se tromper dans le tableau qu'il en a tracé.

Presque tous les murs gaulois ont, dit l'auteur des commentaires, la même forme; puis il explique avec un détail minutieux comment ces murs sont construits de terre et de poutres couchées, protégés en avant par des pierres énormes, *grandioribus saxis*, et termine en disant qu'ils ne peuvent être rompus ni démolis et qu'ils ont quarante pieds de large. *Quæ perpetuis trabibus pedes quadragenos plerumque introrsus revincta neque perrompi neque distrahi potest.* Contre une pareille autorité, comment a-t-on pu créer autour d'Alesia ces petits murs de fantaisie d'une largeur de trois pieds : serait-ce parce qu'*Alesia était mater urbium, et præcipua Celticæ sedes?*

Une largeur de quarante pieds suppose une hauteur au moins égale; et César le laisse entendre, lorsqu'il ajoute que, dans la construction, l'ouvrage est continué avec soin jusqu'à ce que le mur ait atteint la hauteur convenable : *sic deinceps omne opus contexitur, dum justa muri altitudo expleatur.* Or, quelle proportion y aurait-il entre une épaisseur de quarante pieds et une

(1) Alaise et Séquanie.

hauteur de six pieds, ce serait une véritable plate-forme propre à promener l'ennemi et qu'une troupe d'écoliers escaladerait, en un coup de main. Comment garder de jour un pareil mur d'enceinte, comment surtout le défendre la nuit?

Ce texte suffit, et il ne souffre pas de réplique. En veut-on d'autres, ils abondent. César avoue qu'il ne put forcer le mur d'enceinte de *Soissons,* à cause de sa hauteur et de la largeur du fossé, *propter latitudinem fossæ, murique altitudinem Cesar expugnare non potuit*, et il signale cette circonstance frappante que l'assaut n'était cependant repoussé que par un petit nombre de défenseurs *paucis defendentibus.*

Les murailles des villes étaient tellement élevées et fortes, que César leur donne presque à toutes le nom d'*oppidum munitissimum.* Il signale en particulier Besançon, comme étant *naturâ loci et arte munitissimum.* Voyez d'autres passages des commentaires : Les enceintes attaquées par les Romains sont telles, qu'il faut les assiéger à l'aide de tours. *Cum jam muro appropinquaret turres*], dit César au VII^e^ liv., en décrivant le siége d'Avaricum (Bourges). A celui d'Uxellodunum, une tour avait dix étages, et cependant elle n'égalait pas la hauteur des murs de la ville, *non quidem quæ mœnibus æquaretur* (VIII, 41). Voilà bien des textes, et j'en supprime d'autres. Il en est cependant un dernier, qui est capital dans la question, celui de Plutarque : il nous apprend que les murailles d'Alesia étaient d'une hauteur si formidable, que César désespéra de les emporter d'assaut, et se résigna aux lenteurs d'un siége?

Ces explications prémises, nous sera-t-il permis de demander à l'auteur des *Champs sacrés*, si le *Mediolan* séquane était fortifié, ou si l'on avait laissé à la merci du premier coup de main ce centre de la souveraineté nationale? Dans le premier cas, où est le bon sens de nos pères, dans le second où sont les ruines? Que M. Toubin nous montre au moins quelques minces débris, quelques restes des indestructibles fossés et des redoutables murs. Ces puissants ouvrages des Celtes, ces *grandiora saxa* qui en protégeaient le front, où sont-ils? Comment rien, là, où tout a dû se conserver dans des lieux solitaires, et sous l'épaisseur des bois!

Dira-t-on que les médiolans étaient des lieux vides, des espèces de champs de foire où les peuplades se réunissaient pour délibérer sur leurs intérêts communs?

Si cela était, à quoi bon s'emparer d'un lieu vide, d'un champ de foire? Tant que les places fortes restaient entre les mains des Séquanes, ne pouvaient-ils pas s'y réunir?

S'il était d'un si grand intérêt pour l'ennemi d'une nation gauloise, d'en conquérir le *Mediolan*, pourquoi César ne parle-t-il point de cette sorte de conquête, faite par lui ou par tout autre?

Ne sommes-nous pas ici à nous repaître de vains mots? Non, non, Arioviste, dans les commentaires, s'y prend tout autrement; quand il veut dominer les Séquanes et tenir tout en servitude, il ne songe pas à ce prétendu Mediolanum, il met la main sur tous les oppida, *quorum oppida omnia in potestate ejus essent* (1)?

---

(1) *De Bell. Gall.*, l. I, nº 31.

Les médiolanum étaient des lieux vides où ils avaient succédé à des lieux vides! (1). J'en demande la preuve, par quelque texte de l'antiquité. Que l'on me cite un seul lieu de ce nom qui ait été inhabité. Partout où l'histoire et les itinéraires signalent des villes et ou des stations du nom de Mediolanum, ce sont des lieux peuplés d'habitants.

Tite-Live raconte comment fut construit en Italie, au temps de Tarquin l'Ancien, la ville de Milan, *Mediolanum*.

« Les Gaulois avaient fait une invasion en Italie. Ils » franchirent, dit l'historien, les Alpes jusqu'alors im- » praticables par la gorge du Turin, défirent les Tos- » cans en bataille rangée, non loin du Tésin ; et, » comme ils apprirent que le terrain sur lequel ils » avaient campé s'appelait le Champ des Insubres, la » conformité de ce nom avec celui d'Insubrès, canton » des Eduens, leur paraissant d'un augure favorable, ils » y bâtirent une ville qu'ils nommèrent Milan, *condidere* » *urbem: mediolanum appellarunt* (2).»

Voilà donc une ville appelée *Mediolanum*, construite et habitée cinq siècles avant César. Rien dans l'historien romain qui rappelle la moindre allusion à un Mediolan antérieur, à une enceinte sacrée quelconque : ce sont les Gaulois, nouveaux venus au pays, qui donnent le nom à la ville, sans savoir si elle est ou non auparavant au

---

(1) M. Toubin n'examine pas ce point historique que j'ai entendu soutenir dans une séance de l'Académie de Besançon par un défenseur du système des *Champs sacrés*.

(2) Tit. Liv. l. V, 34.

centre du pays, sans qu'on voie que la localité eût un autre nom, et je montrerai plus loin qu'ils lui donnèrent celui-là, parce qu'elle était *sur la grande route*. Les Gaulois l'avaient naturellement suivie.

Le mediolanum des Sequanes n'a donc ni fossé ni traces de fortifications quelconques. Une telle objection me semble grave, cette terre privilégiée aura-t-elle conservé mieux les dolmens, les Menhirs et les autres monuments druidiques ? Rien encore, et l'auteur des *Champs sacrés* n'en fait pas mystère : « Or les mo-» numents, dit-il, p. 4, n'existent plus depuis longtemps, » où ils n'ont jamais existé. A quoi bon des menhirs, là » où la montagne et les accidents de rochers offraient » tant et de si importants menhirs naturels? » N'insistons pas; quelques critiques auront cependant peut-être la malice de croire que, si le Mediolan n'était qu'un rêve, on trouverait précisément la même chose.

Mais s'il manque ici quelque appui à nos convictions, il reste un espoir et une promesse de l'auteur : « Tous » les grands chemins de la Séquanie, dit-il, p. 4, abou-» tissaient à Molain, comme je le ferai voir (p. 4); » et M. Toubin nous assure (p. 24) qu'il fut un temps où les grands chemins de la Gaule passaient sur le plateau des Moydons ! C'est là un des aspects graves des sujets, nous avons entendu la promesse : voyons la preuve qui nous est promise. Notre honorable confrère est assez savant pour la donner si elle existe.

Je jette les yeux avec curiosité sur la carte du Mediolan, et je n'aperçois point le réseau annoncé. J'interroge le texte, même silence. Je m'étonne et je m'afflige, et je

dis : ou ces chemins peuvent encore être constatés, ou ils ne le peuvent pas ; s'ils le peuvent, pourquoi ne pas les indiquer, et, s'ils ne le peuvent pas, comment affirmer qu'ils ont existé ?

L'auteur aurait pu peut-être nous aider à sortir d'embarras, car il affirme qu'il a un secret pour reconnaître les chemins celtiques ; ce sont les noms de *Bennes*, de *Rhède*, de *Ly*, de *Pérouse*, de *Fosse-au-Machi*, de *Chemin-Blanc*, de *Roy* et *Nozeroy*. Si le secret est bon, ce dont je ne suis pas sûr, pourquoi ne pas l'appliquer? Pourquoi ne pas nous indiquer, autour du Mediolan, quelques-uns de ces noms révélateurs? Serait-ce, par hasard, qu'il n'en existe pas?

Mais, dit l'auteur qui n'aperçoit rien, Rome ne manqua pas d'abolir les mediolans. La vie se retire du plateau de Moydon, que peu à peu tous les chemins évitent. Une tradition du pays raconte tout cela en deux mots : Après l'avoir longtemps poursuivi, disent les villageois de Molain, les ennemis de saint Viard l'ont tué dans la forêt de Moydon.

Je suis persuadé, Messieurs, que vous ne saisirez pas tout d'abord la série des idées sur lesquelles repose cette démonstration. La voici : le nom de saint Viard ressemble à *Viator;* donc, par la force de l'interprétation, ce saint a dû succéder à un *Mercurius Viaticus;* celui-ci a dû succéder lui-même à un Guyon protecteur des chemins. Donc, dire que saint Viard a été tué, c'est dire que les chemins ont existé et qu'ils ont disparu.

Je n'ajoute rien ; le lecteur peut se reporter à la page 14 du mémoire. Bornons-nous à dire qu'on peut

aller loin avec ces coups de dés, et que lorsqu'un homme d'esprit se réduit volontairement à de pareilles preuves, il avoue implicitement qu'il n'en a pas.

J'allais omettre le *Grand-Chemin-Servin*. Notre savant confrère le trace entre Ardon et Molain sur sa carte. D'où vient-il? où va-t-il? quelle est sa date? est-il celtique? pourquoi? quelle est la signification de ce chemin, qui coupe à angle droit celui de la Combe-d'Ain? Rien, toujours rien!

Qu'est-ce donc que ce Mediolan? qu'est-ce que ce centre des routes sans routes, ou avec un fragment de route?

Il nous reste à examiner les croyances locales aux esprits, à la vouivre, aux fées, — les lieux-dits, — les noms même de *Moydon* et de *Mediolanum*.

Les croyances locales! Mais quel est le pays de Franche-Comté où ces traditions superstitieuses ne se rencontrent pas?

Les lieux-dits! Si l'auteur est sobre de chemins, il charge avec confiance de ces dénominations locales la carte du Mediolan. On dirait que le cadastre a inspiré ce système, et qu'il en est l'unique appui.

Dois-je parcourir ces noms et parler d'abord des pommiers. *Deux Champs-du-Pommier*, dit notre honorable confrère; le pommier était chez les Gaulois l'arbre de la science (p. 5).

S'il fallait affirmer que ces pommiers sont druidiques, et que ce nom français remonte à deux mille ans, je reculerais devant une semblable gageure. On trouve dans le cadastre les noms de *Pommier*, comme ceux de

Poirier ou de *Cerisier*. Je voyais dernièrement à Neuchâtel, en Suisse, *la rue du Pommier*.

Mais il est ici une réponse plus courte et plus tranchante. J'ai eu la pensée d'ouvrir les plans cadastraux de l'un des cantons du Doubs peu éloignés de Molain, celui de Levier, et j'y ai retrouvé absolument les mêmes noms que ceux de la carte du Mediolan. En voici le tableau comparatif :

Carte du Mediolan.	Canton du Levier.
Champ-du-Pommier.	*Combe-du-Pommier.*
Champ-du-Pommier.	*Au Pommier-Rond.*
	Gros-Pommier.
	Haie-du-Pommier.
	Combe-du-Pommier.
	Planche-du-Pommier.
	Champ-du-Pommier.
	Champ-du-Pommier.
Croix-aux-Prêtres.	*Champ-aux-Prêtres.*
Combe-aux-Prêtres.	*Prés-aux-Prêtres.*
Combe-aux-Prêtres.	*Derrière le Clos-aux-Prêtres.*
	Derrière le Clos-aux Prêtres.
	Champs-aux-Prêtres.
	Vie-des-Prêtres.
Grange-à-la-Dame.	*Pré-la-Dame.*
La Dame-Ande.	*Pré-la-Dame.*
Combe-à-la-Dame.	*Pré-Dame.*
	Champs-aux-Dames.
	Champs-la-Dame.
Champ-de-la-Grosse-Pierre.	*La Grosse-Pierre.*
	La Grosse-Pierre.
Champ-de-la-Mort.	*Chemin-de-la-Mort.*
Chemin-de-la-Frate.	*Les Frates.*
Combe-de-la-Frette.	*A la Frette.*
	Les Frettes.

Notre honorable confrère a vu de terribles mystères

dans la frate ou la frette. « La frate, dit-il, c'est la » *fratea* mentionnée par Ducange, et condamnée en- » core en 1227 par l'autorité ecclésiastique, sous la » qualification de *societas conjuratorum.* » Là-dessus alors arrive la peinture des Frates, de ces assemblées tenues dans le mystère au sein des cavernes et des forêts, par les successeurs des druides. Messieurs, qu'il est sage, mais qu'il est difficile de voir les choses simplement ? En veut-on un nouvel exemple? Outre les *frates* ou *frettes* du canton de Levier, il y a un village de *Frette* à la frontière de la Haute-Saône et de la Haute-Marne, il y a deux maisons appelées *Frettes* à l'extrémité sud du lac Saint Point; il y a un moulin de la *Frate* près de Clairvaux; une fontaine de la Frate à Maisod; des *frettes* au Grand-Crosey, à Flanchebouche, à Mouthier, à Germéfontaine, à Vaux-sous-Bornay, à Domprel, à Villerschief, à Villeneuve-d'Amont, à Treffay, à Esserval-Tartre, à Chamesol, au levant, au couchant, dans la montagne, dans la plaine, partout. Que de conjurations et de conjurés! O druides! combien vous avez eu d'héritiers!

Je n'ai rien dit encore des mots *Moydon* et *Molain, Mediolanum,* autres mystères de linguistique, première base de tout le système des *champs sacrés.* Ceci est bien simple encore; aucun de ces deux mots n'indique, comme le croit l'auteur, une enceinte sacrée, un grand cercle religieux; l'un signifie *près de la source, autour de la source;* l'autre, *près du chemin, des deux côtés du chemin.*

Quelques explications techniques sont ici nécessaires.

Je crois pouvoir poser en règle que, dans toute la Franche-Comté, il n'est pas un lieu d'ancienne dénomination, ayant la syllabe *don* pour finale, qui ne soit assis sur un cours d'eau ou près d'une source, si le nom n'est celui du cours d'eau ou de la source même.

Pourquoi? la science peut-elle expliquer cela?

Oui. *Don* ou *on*, dans la langue la plus ancienne du pays, signifie *cours d'eau* et *fontaine*.

M. de la Villemarqué, dans sa préface sur la *Grammaire celto-bretonne* de Legonidec, fait observer que, d'après toutes ses recherches sur les langues néo-celtiques, le mot *on* a anciennement signifié *eau*. Et Bullet nous apprend que, dans la langue des Celtes, la lettre *D* s'ajoutait ou se retranchait indifféremment au commencement des mots. On a donc dit *on* ou *don*.

A l'appui de ces observations, je puis vous citer des exemples sans nombre.

Ce ruisseau de la Combe-d'Ain, qui sort avec fracas de rochers abrupts et bouleversés, au nord-est de Charcier, s'appelle le *Dudon*. Sa source est fort près de la route romaine appelée dans le pays *Voie-de-Salins*.

Ce village situé plus au midi, près d'une fontaine, s'appelle *Collondon*.

Dans la même vallée le centre des marais du village de Blye porte le nom de *Rabudon;* et plus au sud-est, près du village de Vertamboz, un ruisseau rapide et étroit, sortant d'un hémicycle rocheux, s'appelle *Cressandon*.

Rempli du souvenir de notre bien-aimé confrère, M. Auguste Demesmay, je visitais, il y a quinze jours,

la maison de campagne de sa famille et l'allée solitaire où il se plaisait tant à rêver et à chanter ses chères montagnes. Ce terrain, entre Pontarlier et le château de Joux, n'est séparé de la grande route romaine de l'Helvétie que par le Doubs, au bord duquel il est situé, et s'appelle *Sandon*.

Dans le val de Miége, à vingt lieues de là, une vallée, que traverse un ruisseau, est connue sous le nom de *Combe-Sandon*.

Il y a aussi, dans le canton de Levier, des *Sandons*, tous au bord des eaux.

A Cléron, les prés qu'arrose le ruisseau de Valbois s'appellent *Radon;* à Amancey, des champs peu éloignés des ruines romaines de Mipoux se nomment *Credon*. Ils sont voisins d'une fontaine.

J'offre de multiplier les exemples autant qu'on le voudra; le *don* sera toujours le cours d'eau ou la source, ou bien en annoncera le voisinage.

Rapprochons-nous de la forêt des Moydons, une circonstance va vous frapper. Zeuss, le plus renommé des celtistes modernes, répète, après tous les autres, que dans la langue des Celtes le mot *ar* signifie *ad*, *apud*, près, à côté. *Ardon* signifiera ainsi *près de la fontaine* ou *du cours d'eau*. Ouvrons la carte de M. Toubin, nous apercevons, au bord d'un ruisseau sinueux, le village d'*Ardon*.

Près de Mirebel, dans les montagnes du Jura, il y a une vallée du nom de *Combe-Ardon*. Je ne sais ce qui en est; mais, l'on peut s'en assurer, je suis sûr qu'elle est dotée d'une fontaine ou d'un cours d'eau.

Oui, dans l'antiquité, le *don* a nommé les rivières, les grands cours d'eau, comme les ruisseaux et les fontaines. Le *Don* est une rivière d'Ecosse; un autre *Don* arrose l'Angleterre; le *Don* baigne plusieurs contrées de la Russie. Tant de rapprochements ne sont pas dus au simple hasard; les faits sont ici d'accord avec la science; l'*on*, le *don* sont empruntés à la plus vieille langue de l'Europe.

Avec des éléments si simples, nous avons fait un grand pas dans la solution du problème. Si le *Don* est l'eau, le cours d'eau, la source, faut-il s'émerveiller qu'une fontaine s'appelle *Moydon?*

La première syllabe *moy* se retrouve dans le nom de plusieurs de nos villages, de *Moyron*, de *Moyrans*. Pour qui a étudié notre ancien langage, le *Rans* c'est la montagne, *Moyrans* est effectivement dans une vallée entre deux grandes montagnes. La forme *moy* signifierait donc probablement *entre*, *parmi*, au *milieu*, à *côté*.

La forêt à côté de la source aurait par la même raison pris le nom de forêt de *Moydon*.

Veut-on que ce soit la source de milieu, alors Moyrans sera la montagne du milieu, du milieu de quoi? Moyran à dix lieues des Moydons, est-il aussi le centre du pays des Séquanes?

Si, malgré toutes ces raisons, on s'obstinait à faire de la forêt des *Moydons* le centre religieux du pays, j'en demanderais un au même titre pour le village de *Mondon*, que Bullet nous apprend être à côté d'une très belle fontaine. Pourquoi les gens de Baume-les-

Dames, dont ce lieu est peu éloigné n'auraient-ils pas aussi leur enceinte sacrée du milieu? *Mondon*, *Moydon*, cela se ressemble parfaitement (1).

On voit dans quels aventures les meilleurs esprits sont jetés par ce système si hasardeux des étymologies, s'il n'est fondé sur des études toutes spéciales.

Mais à quoi m'arrêté-je? Il est une démonstration bien plus simple. La fontaine de *Moydon* n'est pas au centre du pays des Séquanes. Prenez un compas. Ne mesurez pas la Séquanie dans sa longueur ; vous ne le pourriez pas, la frontière méridionale vous manque. Rien ne peut la déterminer avec certitude telle qu'elle était avant César, et même à l'époque de César. Mais, en largeur les limites sont précises d'après les commentaires : d'un côté la Saône qui sépare les Séquanes des Eduens, de l'autre le Jura qui les sépare des Helvètes (2). Placez la pointe du compas sur le *Puits de Moydon* sans la mouvoir, puis portez l'autre pointe sur la Saône à l'ouest, et après avoir déterminé ce côté, reportez-la à l'est, elle ne tombera pas sur le Jura, mais au milieu du lac de Neuchatel. Le système manque donc par sa base, et plus l'auteur des *Chants sacrés* nous vante le savoir mathématique des Druides, et plus il démontre l'erreur du *Mediolan*.

---

(1) Remarquons encore qu'à la frontière de la Haute-Saône et du département des Vosges un ruisseau qui coule au nord de Darnay s'appelle *Madon*.

(2) *Monte Jura altissimo, qui est inter Sequanos et Helvetios.— Arar per fines Æduorum et Sequanorum in Rhodanum fluit.* (CESAR, *de bell. Gall.*, l. 1.)

Je termine, par l'explication de ce dernier mot, dont M. Toubin a tiré de si grandes conséquences, non-seulement pour la Séquanie, mais pour l'Europe entière; nous montrant le *mediolanum Eburiconum* (Evreux), le *mediolanum Santonum* (Saintes), le *mediolanum* des Insubres (Milan), etc., etc. De tous ces mediolanum, Milan est certainement le plus illustre. Tous ces lieux sont, d'après M. Toubin, des enceintres sacrées au centre de chaque pays.

Dans ses Annuaires du Jura, M. Désiré Monnier a déjà contesté la justesse de ce système et soutenu que notre Molain, *Mediolanum*, n'occupait pas de position centrale, que Milan en particulier n'était point au centre du pays des Insubres. « Des savants, dit M. Monnier, en exami-» nant (*Annuaire* de 1849, p. 397) la thèse renou-» velée aujourd'hui, des savants qui se sont laissé pré-» venir par le premier sens offert à leur imagination, » c'est-à-dire par le mot *medio*, qui signifie *au milieu* » en latin, et par celui de *Land*, qui veut dire *terre* en » allemand, sans trop s'embarrasser s'ils faisaient mal à » propos une dénomination hybride, prétendent que » *Mediolanum* signifie une ville située au point central » de la contrée. La preuve ne serait pas facile à établir. » Pour ne parler ici que de ce qui nous est connu, ni » le *Mediolanum* des Lingons, ni le *Mediolanum* des » Segusiens, ni le *Mediolanum* des Sequanes n'ont » occupé le centre des Pagi auxquels ils appartenaient »

Je ne vois pas que M. Toubin ait dit un mot pour répondre à cette grave objection.

Mais j'en adresse à notre honorable confrère une

autre qui ne l'est pas moins et qui l'étonnera peut-être, c'est que nous avons en Franche-Comté un assez grand nombre de lieux portant le nom de *Milan?* Il y a un *Milan* sur le territoire de Vuillafans, un chemin de *Milan* dans la forêt de Saint-Vit, des *pierres de Milan* dans la Chaux-d'Arlier ?

M. Toubin voudrait-il nous expliquer pourquoi ? sont-ce des *mediolanum* aussi ? Alors vous mettez partout enceintes sacrées et centrales, ce sera comme les conjurations de *la frate*.

Le *lan*, dit M. Toubin, c'est l'enceinte sacrée. Tout le monde le reconnaît.

Qui tout le monde ? M. Delacroix n'est pas de cet avis, il croit que le *lan* est l'emplacement ancien d'un village (1).

Bullet donne à ce mot des sens très divers.

En Franche-Comté, je n'en aperçois qu'un, le *lan* c'est le chemin, la route ancienne. Je l'ai constaté cent fois. Il y a dans nos campagnes une foule de champs *dolan*, *doulan*, c'est-à-dire du *lan* ils sont toujours sur un vieux chemin, et, près de ces *lans*, jamais traces d'enceintes sacrées.

A l'est de Crançot dans le Jura, la route romaine réduite par endroit à l'état de sentier s'appelle le *sentier du lan*.

Dans le bois de Saint-Vit, le chemin de *Milan* monte aux ruines romaines que recouvre le sol de la forêt.

Dans la Chaux d'Arlier, les *pierres de Milan* sont

---

(1) V. *Alaise* et *Séquanie*.

des rochers saillants et hors de terre qui touchent la grande route romaine de l'Helvétie.

Veut-on une preuve de plus que le mot *lan* signifie bien la route antique ? Dans l'itinéraire d'Antoine les villes des stations romaines du nom de *Mediolanum* se rencontrent partout sur les grands chemins de l'empire romain. L'extrait suivant de cet itinéraire ne laisse à cet égard aucun doute.

Iter a Rolomago lutetiam usque.

Uggade	M. P. IX.
Mediolano aulercorum	M. P. XIIII.
Durocassis	M. P. XVII.
Dioduro	M. P. XXII.
Lutetia	M. P. XV.

Iter a Burdigala Augustodunum.

Blavio	M. P. XVIIII.
Tamnum	M. P. XVI.
Novioregum	M. P. XII.
Mediolanum Santonum	M. P. XV.
Aunedonaccum, etc.	

Item a vallo ad Portum ritupis. M. P. CCCCLXXXI.

. . . . .	
Condate	M. P. XVIII.
Deva leg. XX. Victrix	M. P. XX.
Bovio	M. P. X.
Mediolano (1)	M. P. XX.
. . . . .	

(1) Ce lieu est en Bretagne et les savants disputent sur son emplacement.

(2) C'est Milan. *Pierres de Milan* dans la Chaux-d'Arlier sont précisément sur cette ligne.

Iter a colonia Trajana ad coloniam aggrippinam.

Mediolano	M. P. VIII.
Seblonibus	M. P. VIII.
. . . . .	

Iter a Mediolano (2) per alpes Graias argentorato.

. . . . .	
Urba	M. P. XVIII.
Visontione	M. P. XXI.
Velataduro	M. P. XXII.

J'ai terminé. Si les observations qui précèdent paraissent avoir quelque gravité, que reste-t-il du *Mediolan?* au lieu de ce grand centre religieux qui sort avec tant d'éclat de son obscurité, je n'aperçois qu'une fontaine, point de ruines, point de traces des grandes fortifications, nul monument druidique, nul réseau des routes, la tradition de saint Viard pour toute lumière, des *lieux dits* et des noms sans valeur, des traditions que l'on trouve partout, un centre prétendu du pays qui n'en est pas le centre, rien qui satisfasse un esprit sérieux, que le talent avec lequel ce système est présenté.

Je me trompe, il reste une grande chose, un immense champ de bataille, semé de sépultures ; l'honneur de la découverte appartient à M. Toubin, il reste à l'expliquer, et cette question est l'une des plus belles que puisse offrir l'archéologie antique.

J'estime avec M. Delacroix que Salins fut, à l'époque celtique, un trésor convoité et vivement disputé par les armes ; je crois que ces innombrables sépultures du

nord, de l'est, du sud de Salins sont la preuve et les monuments de ces combats. M. Toubin ne se rend point à cette hypothèse, il refuse à sa ville natale l'honneur d'une origine celtique, il invoque contre Salins la géologie, le cadastre, les itinéraires, le sentiment d'écrivains accrédités en histoire ; notre honorable confrère annonce même un travail prochain où il prouvera que, loin de converger vers Salins, les routes gauloises s'en éloignent. De ces objections celles que je connais me semblent d'une solution facile ; notamment je prouverai sans peine que tous les historiens franc-comtois, Dunod, Bullet, Perreciot, Béchet, l'auteur des *Annuaires du Jura* comme celui du *Dictionnaire des Communes* de ce département, comme M. Delacroïx lui-même, sont unanimes sur la question, sans autre exception que Gollut, le moins accrédité des écrivains en archéologie dont M. Toubin ressuscite après trois siècles les idées vieillies et le thème abandonné.

Il faut attendre pour cette nouvelle étude la publication annoncée où nous serons prêt à admettre ce qui nous paraîtra vrai, à combattre sans passion ce qui nous semblerait ne l'être pas, heureux, messieurs, de vous avoir pour juges dans ces luttes pacifiques, qui n'ont qu'un but et ne doivent avoir qu'un résultat, le progrès de notre histoire et l'honneur de la vérité.

SÉANCE DU 24 AOUT 1861.

SÉANCE DU 24 AOUT 1861.

DISCOURS DE M. Ed. CLERC,

Ancien Notaire,

PRÉSIDENT ANNUEL.

Des coutumes et des usages relatifs au mariage.

Messieurs,

Le mariage, a dit avec raison un grand écrivain (1), est la plus antique et la plus nécessaire des associations, celle d'où nait la famille, et d'où naissent ensuite, par un enchaînement providentiel les sociétés plus étendues dont la famille est le principe ou l'unité.

C'est pourquoi, dans tous les temps et chez tous les peuples, les législateurs et la religion ont cherché à assurer la dignité de cette grande institution, et à la mettre en harmonie avec les mœurs et les progrès des nations.

Il serait donc intéressant d'étudier les différentes législations sur le mariage, les causes qui ont motivé des diversités profondes et les effets qu'elles ont pu produire sur l'état social. Mais un pareil sujet dépasse-

(1) M. Troplong, préface du traité du contrat de mariage.

rait les limites d'un simple discours et demanderait, d'ailleurs, un talent auquel je suis loin de prétendre. Je prendrai seulement le petit côté des choses en me bornant à quelques recherches, plutôt curieuses que scientifiques, sur les formes extérieures du mariage, sur leur origine et sur le sens qu'on peut attribuer aux usages et aux coutumes qui se rattachent à cet acte important de la vie.

Avant la formation d'un état social régulier, le mariage n'existait pas tel que nous le comprenons aujourd'hui. Il n'était alors qu'une union grossière, un lien naturel et passager, soumis à toutes les vicissitudes d'une vie nomade et aventureuse ; et c'est lentement, par un progrès dans la nature aussi bien que dans les mœurs, qu'il a pris sa source dans un sentiment délicat de sympathie affectueuse, que le cœur a remplacé les sens en les épurant et que l'instinct s'est abaissé devant l'intelligence.

Tandis que l'homme exerçait d'une manière absolue la suprématie de sa force, la femme a traversé péniblement une ère d'abjection et de souffrance dont la civilisation a pu seule la faire sortir.

Est-ce l'amour qui fut l'agent principal de ce progrès ou n'en a-t-il été, au contraire, que le produit? Je l'ignore, mais je crois que la femme est devenue intelligente, sensible et belle à mesure que le temps a développé en elle les qualités de l'âme et qu'elle n'a été aimée que quand elle a acquis toute sa valeur morale.

Sous ce rapport, l'antiquité ne nous offre rien de comparable à ce sentiment né des idées chrétiennes, le

lien des âmes. En Grèce et à Rome, l'amour était inconnu dans le mariage et réservé pour les courtisanes, si on en juge d'après les poètes anciens, qui n'ont guère encensé que les Phrynées, les Laïs, les Néeré, les Lesbie.

En dehors des progrès de la civilisation, des lois et de la religion, la nature du climat a toujours exercé une grande influence sur les mœurs et les coutumes.

Sous l'ardeur d'un soleil brûlant qui fait naître l'intempérance des désirs, les femmes sont ordinairement renfermées ou voilées; il en résulte que les fiancés ne pouvant se voir, s'épousent sans qu'aucun mouvement du cœur ait déterminé leur choix. Aussi, comme nous le dirons, leur consentement tient-il peu de place dans les cérémonies du mariage oriental.

Dans les zones tempérées, les rapports de société leur donnent, au contraire, le moyen de se choisir réciproquement et de s'étudier pendant le temps charmant d'une cour assidue et tolérée. L'affection, si elle n'est pas le seul mobile, peut du moins être une cause déterminante du mariage et promettre cet échange de sentiments qui est le gage du bonheur.

Chez les peuples du nord où le calme des passions paraît une garantie suffisante, la liberté est beaucoup plus grande encore et le temps des fiançailles peut durer des années pendant lesquelles les fiancés se voient sans aucune contrainte.

Voilà une première cause de différence entre les nations.

Il en est une autre non moins sensible entre les races et les époques, qui tient à la condition domestique et

sociale faite à la femme. Selon que cette condition est plus ou moins relevée, que la femme est une esclave ou une compagne, le mariage change de forme en changeant d'objet.

Dans le premier état, particulier aux temps de barbarie, la femme est enlevée comme une conquête ou achetée comme une chose vulgaire ; elle devient la propriété de l'homme, la source de ses plaisirs et de ses richesses, et cette union, née du caprice ou du besoin, cesse avec lui. Elle n'est par conséquent ni obligatoire ni durable.

Mais, lorsque l'état de société se forme par l'association de la famille, le rôle de la femme s'agrandit et son consentement devient nécessaire ; elle ne se vend plus, elle se donne ; elle participe à l'autorité et aux biens du mari, et la religion intervient pour consacrer l'union conjugale par un lien unique et indissoluble.

C'est le christianisme surtout qui a tiré la femme de son état d'infériorité ; après l'avoir élevée jusqu'à l'homme par un rapport d'égalité, il a élevé le mariage jusqu'à Dieu par un principe de spiritualité. Il a merveilleusement compris ce qu'il y a de plus sublime en elle, la grandeur des fonctions maternelles. Aussi la femme qu'il présente à notre adoration, il ne la sépare jamais de son divin fils.

D'après les causes que je viens d'indiquer, il a dû nécessairement exister plusieurs sortes de mariages ; l'un entièrement libre dans sa durée, un autre contracté pour un temps limité, un dernier qui engage pour la vie.

On pourrait facilement rattacher à cette division les

trois systèmes qui se sont produits relativement à la dot, avec une tendance de plus en plus favorable à la femme.

Nous voyons, en effet, à l'origine des choses, le mari fournir la dot, qui n'est d'abord qu'un prix d'achat, et devient ensuite un douaire.

Dans un état d'émancipation plus avancé, la femme est appelée à contribuer par son apport aux charges du mariage.

Enfin, plus tard, lorsqu'elle acquiert toute sa dignité personnelle, la femme ne se dote pas seulement elle-même, elle entre en communauté avec le mari, elle est son associée et partage les bénéfices de cette association. Elle puise, dans des rapports voisins de l'égalité, des droits à faire valoir et à conserver.

Ce dernier système est né sur la terre de France, au moyen-âge, qui nous a légué tant d'autres excellentes choses.

Vous comprenez, Messieurs, que la manière dont se prépare ou s'accomplit l'union conjugale, doit varier en raison des différences inhérentes à son caractère.

Elle est tantôt d'une simplicité toute primitive, comme l'échange d'une noix de coco, un serrement de main ou le partage du même aliment ou encore, comme chez les Mides, l'obligation, pour les fiancés, de se faire des incisions aux bras et de boire mutuellement leur sang ; tantôt elle est accompagnée de cérémonies allégoriques et mystérieuses qui ont généralement un sens moral ou sont des épreuves de constance, de force et de courage.

Une foule de pratiques ne nous présentent plus aujourd'hui qu'une bizarre extravagance, parce que nous n'en connaissons ni l'origine ni le sens symbolique.

Sur ce sujet, les chroniques sont riches en détails curieux et fourniraient des rapprochements intéressants ; mais une grande réserve m'est imposée et je devrai faire un choix discret au milieu des coutumes anciennes pour lesquelles nos ancêtres n'avaient pas la pruderie susceptible de nos jours.

A mesure que la civilisation s'est raffinée, on a vu la naïveté des symboles s'effacer sous le positif du réalisme, comme la loi moderne, à laquelle on a reproché d'être athée, se séparer de la religion, qui fut la première poésie et la première loi.

Nous n'avons plus ce cortége nombreux, qui conduisait publiquement l'épousée à sa nouvelle demeure, au milieu de torches allumées représentant le flambeau de l'hymen, et du bruit des instruments qui exprimaient la joie des familles.

La couronne de la mariée, emblême de sa modeste royauté, a presque entièrement disparu.

Elle variait de forme et de substance ; le plus souvent elle était composée de fleurs emblématiques.

A Rome, elle était de verveine qui signifie sympathie et tendresse.

Chez les Grecs, les couronnes nuptiales sont de feuilles d'olivier, entourées de soie blanche et pourpre, pour exprimer le charme de l'innocence et la fierté de la victoire.

Nous avons conservé l'usage des anneaux, mais on

ne s'accorde pas sur le sens qu'il faut y attacher. Les uns disent que la pureté de l'or représente celle de l'union des deux époux, comme sa forme circulaire, qui n'a ni commencement ni fin, en rappelle l'éternité. D'autres pensent que l'anneau nuptial était donné pour gage de la foi promise (1).

Les juifs placent l'anneau au second doigt, les chrétiens au quatrième, parce que, a-t-on dit, une veine de ce doigt communique avec le cœur.

On se plaisait autrefois à multiplier les signes extérieurs qui pouvaient frapper l'imagination ou perpétuer les souvenirs.

Ainsi, tantôt la mariée portait suspendus à sa ceinture un trousseau de clefs et une aumônière, pour montrer qu'à elle appartenait le privilége de l'ordre intérieur et de la charité.

Tantôt elle tenait à la main un fuseau et une quenouille, emblêmes des travaux domestiques et de sa dépendance.

Quand elle arrivait à la maison du mari, diverses cérémonies devaient s'accomplir.

Une bénédiction purifiait la chambre nuptiale, par la prière d'abord, ensuite par le feu et l'eau qu'on faisait toucher à la mariée en signe de ses droits et de ses devoirs dans le ménage.

Elle était conduite dans toutes les pièces de l'appartement pour en prendre possession ; à chaque porte,

---

(1) Soumaise, *De usuris*, chap. IV, p. 148.

elle frappait du pied droit et on jetait devant elle du blé, de l'orge, des graines de pavot, en lui disant qu'elle vivra dans l'abondance si elle est toujours économe et fidèle, et que sa postérité sera aussi nombreuse que les grains répandus sur ses pas.

C'est particulièrement dans les coutumes allemandes qu'on trouve, sur ce sujet, des mots d'une ineffable douceur et des détails qui vont jusqu'à l'enfantillage, comme on y voit aussi des sévérités excessives.

Dans la Frise, par exemple, lorsque la mariée entrait dans sa nouvelle demeure, un des parents jetait devant la porte un balai par dessus lequel elle devait passer pour écarter les mauvais présages et les maléfices. Au moment où elle allait franchir le seuil, un autre parent mettait en travers une épée nue sous laquelle on la faisait passer, pour l'avertir qu'elle devait rester fidèle à son mari, sous peine d'être frappée par le glaive.

Le glaive jouait un autre rôle chez les Ripuaires. La femme libre, qui avait épousé un esclave contre la volonté de sa famille, était conduite avec celui-ci devant le comte, qui lui présentait une épée et une quenouille; si elle prenait l'épée, elle devait tuer l'esclave de sa propre main; si elle choisissait la quenouille, elle sacrifiait sa liberté à son amour et devenait esclave comme son mari.

« Je voudrais pouvoir énumérer ici tous les signes muets par lesquels l'homme s'est dit et répété ce ravissant mystère : Symbole du vêtement qui rappelle avec une chaste volupté la confusion des deux existences; symbole des occupations domestiques exprimant l'har-

monieuse diversité des travaux ; symboles de la maison qui promettent la douce société de la vie entière ; la bénédiction d'une demeure où tout est riant d'innocence, symbole enfin de la prière qui change le foyer en autel. » MICHELET, origines du droit français, préf. p. XVI.

Mais nous devons passer à d'autres temps et à d'autres peuples.

Je ne vous parlerai pas de la législation de Sparte, patrie de la tyrannie sous une forme républicaine, où la liberté de l'homme et les lois de la nature étaient sacrifiées à une société de convention. Là il fallait, au dire de Plutarque, que ceux qui se voulaient marier ravissent une jeune fille, qui devait simuler par ses cris un désespoir qu'elle n'éprouvait pas.

Ou bien les filles à marier étaient enfermées dans un lieu obscur où il était ordonné à chaque jeune homme d'aller prendre à l'aventure celle qu'il devait épouser.

Il faut oublier ces écarts de génie qu'on a cessé d'admirer.

En Orient, comme nous l'avons dit, les mariés ne peuvent pas se connaître d'avance, ce qui rend indispensable un intermédiaire officieux ou intéressé. Ainsi, le plus souvent, un Turc qui veut se marier doit recourir à quelque femme d'un âge mûr, faisant le métier d'agent matrimonial, profession, du reste, honorable à Constantinople, comme elle est patentée à Paris. La vieille, qui fréquente les bains, lui décrit un certain nombre de beautés disponibles, en ayant soin d'orner de force métaphores séduisantes le portrait de celle qu'elle favorise.

L'effendi devient amoureux sur description, sème de bouquets au langage symbolique le chemin où doit passer l'idole voilée de son cœur, et si elle ramasse quelque fleur, dont elle aspire le parfum, il croit que ses désirs sont compris et partagés, sur ce simple et naïf témoignage il fait sa demande et ne verra sa fiancée que le soir même de ses noces.

Les mœurs musulmanes permettent à un Turc d'avoir quatre femmes légitimes, sans compter celles qui ne le sont pas ; les unes qu'on prend à pension, les autres qui sont des esclaves. Mais les enfants qui naissent de toutes ces femmes héritent également des biens de leur père, pourvu que ceux des esclaves soient déclarés libres par testament.

Le mariage légitime donne seul lieu à des cérémonies. Un contrat est dressé par le cadi, et une bénédiction donnée par l'iman ; mais la fiancée ne paraît ni à l'un ni à l'autre ; elle est représentée par son père, qui souvent ne l'a pas consultée.

Après le bain où la mariée se rend au milieu d'un nombreux cortége, elle monte à cheval, couverte d'un grand voile ; ses parents, sa nourrice et ses esclaves la conduisent à la demeure du mari ; viennent ensuite les chevaux et les chameaux qui portent son trousseau.

Comme c'est tout ce que reçoit l'époux, on affecte souvent, par vanité, de charger ces animaux de coffres magnifiques, mais à peu près vides.

Des danses et des divertissements burlesques occupent le reste de la journée, pendant laquelle les hommes et les femmes sont constamment séparés ; puis la mariée

est introduite dans la chambre nuptiale où son époux impatient voit enfin tomber le voile qui lui avait caché jusque là des traits qu'il trouve ordinairement purs et réguliers.

Pour les femmes qu'on prend à pension, un simple contrat constate le marché. Outre un prix convenu, l'homme se charge de l'entretien de la femme et des enfants ; mais il reste maître de la renvoyer quand il lui plait, en payant la somme promise, à proportion du temps qu'il l'a gardée.

En Chine, où les mariés ne se connaissent pas davantage, il y a, comme chez les Turcs, un moment de surprise, qui ne se termine pas toujours de même. Le jour du mariage, la jeune fille est placée sans voile dans une chaise à porteur exactement fermée, et conduite en cérémonie à la maison du mari qui attend sur sa porte. La clef de la chaise lui est présentée par un domestique de confiance ; il ouvre avec empressement et juge d'un coup d'œil la réalité ou l'illusion de ses rêves. Cet instant est solennel, l'anxiété générale commande le silence et tous les regards interrogent les mouvements, les impressions du marié. Quand il est satisfait, il offre gracieusement la main à sa fiancée qu'il introduit toute tremblante encore dans sa maison, pendant qu'une joie bruyante éclate parmi les assistants. Mais, s'il ne la trouve pas à son gré, il ferme brusquement la chaise et renvoie la fille avec ses parents dont le désespoir se trahit par mille imprécations ou des rixes quelquefois sanglantes.

Au Japon les femmes ont une véritable importance

sociale ; nulle part elles ne sont entourées de plus de respect et de considération. Les Japonais n'ont qu'une femme légitime qu'ils ne tiennent point enfermée comme la plupart des autres peuples de l'Orient.

Quand un grand seigneur se marie, il déploie, pour recevoir sa noble épouse, un luxe et une prodigalité dont je ne vous donnerai qu'une idée très imparfaite, en disant qu'il lui fait bâtir et meubler somptueusement un palais ; qu'il lui donne cent, quelquefois deux cents femmes de suite, toutes personnes distinguées par le rang, la fortune et l'éducation, et qui sont divisées en bataillons de seize, ayant chacun son costume distinct et son chef féminin.

Les présents à la mariée sont magnifiques, les robes en nombre prodigieux, d'une richesse et d'un goût exquis.

Mais là, comme partout, on rencontre des contrastes et des compensations.

Ainsi, parmi les mille objets galants que contient le trousseau, il y a toujours deux poupées, un chat de carton et un petit sabre à fourreau blanc, pour chasser les esprits malins et les miasmes dangereux.

D'autre part, malgré les distinctions sociales dont elle est l'objet, la femme japonnaise est caution et responsable de son mari. A-t-il des dettes, a-t-il commis un délit ou un crime et soustrait sa personne aux poursuites de la justice, son associé conjugal doit payer à sa place et subir la peine du jugement, fut-ce l'exécution capitale.

Quant au mariage, il est célébré sans le ministère d'aucun prêtre ; les accords se font entre les deux fa-

milles qui échangent à ce sujet des cadeaux réglés avec une minutieuse étiquette.

Le jour de la noce, la fiancée est servie par deux jeunes amies qui portent le nom et les attributs du papillon. Chez les Japonais, le papillon est, contrairement à nos idées, l'emblême de la fidélité, parce qu'on a remarqué que ces jolis lépidoptères volent toujours deux à deux et que le mâle et la femelle meurent ensemble, sans s'être séparés.

Dans ce pays là, les voitures sont à peu près inconnues et remplacées par des chaises à porteur nommées *norimonos*, décorées avec une grande recherche. C'est en semblable équipage que toute la noce se rend chez le fiancé, auquel, en arrivant, l'épouse tend par la petite fenêtre de sa chaise un sac élégant renfermant sa divinité favorite.

Devant elle on porte une lanterne allumée, qui autrefois servait à éclairer sa figure que le mari n'avait pas encore vue ; et, comme en Chine, si elle ne lui plaisait pas, il pouvait rompre le mariage. Mais aujourd'hui on fait en sorte que ce scandale, qui jetait les familles dans un trouble affreux, ne puisse plus se produire, et la fatale lanterne n'est plus qu'un souvenir et un gracieux ornement.

Dès que les mariés sont introduits dans leur demeure, les deux papillons leur versent du *saké* avec des carafes symboliques et l'engagement se conclut entre les deux époux en buvant trois fois, tour à tour, dans le même vase. Puis la fête se termine par l'importante cérémonie

de la remise du sabre à l'époux, en signe du commandement qui lui appartient.

On trouve encore en Arabie la femme complétement libre dans ses actions et dans ses sentiments. Elle lutte contre les intempéries des saisons, contre toutes les fatigues, voyageant à pied, à cheval, à dromadaire.

Sa main appartient bien à son père, mais elle n'attend pas toujours qu'il en dispose; quelque intrigue secrète précède ordinairement le mariage. Elle veut connaître son futur mari, elle veut qu'il soit jeune, beau et brave, et ne donner sa main qu'avec son cœur. S'il y a deux prétendants, la jalousie ne pardonne pas; l'un des deux doit périr dans une rencontre. La jeune fille offre alors au vainqueur une tresse de ses cheveux qu'il porte à sa lance jusqu'à ce que, par un coup d'adresse, il ait pu enlever sa belle. A l'heure du *mag'reb*, c'est-à-dire lorsqu'on ne peut plus distinguer un fil noir d'un fil blanc, il passe au galop de son cheval, la saisit dans ses bras, tire un coup de fusil en signe de victoire et lâche la bride à son coursier intelligent qui fuit avec la rapidité de l'éclair.

Le lendemain elle est la femme du ravisseur et la protégée de toute la tribu. Alors se traitent les conditions du mariage, qui consistent en un certain nombre de moutons ou de chevaux que le jeune homme doit donner au père de la jeune fille; si on ne s'entend pas on se bat.

Mariée, cette femme suit son mari dans toutes ses courses, à la chasse ou à la guerre; elle confectionne ses vêtements, soigne ses armes, ses chevaux, ses en-

fants. Sur le champ de bataille, elle verse à boire aux combattants ; ramasse les blessés, amis ou ennemis, et les panse avec un égal dévouement.

Jeune fille, elle peut être la déesse de la paix, dans les guerres d'une peuplade contre une autre. Ceux qui désirent une trêve choisissent la plus belle fille de la tribu, lui mettent une palme dans une main, une colombe dans l'autre, la font monter sur un dromadaire blanc et la lancent dans les rangs opposés, qui, à cette apparition, cessent le feu. L'ennemi, à son tour, envoie son plus beau cavalier au devant de la parlementaire. Lorsque les propositions sont acceptées, la jeune fille lâche sa colombe et remet la palme au jeune homme dont elle devient la fiancée.

Voici un moyen moins poétique de décider les vocations et d'assortir les mariages. Dans les provinces voisines de la Tartarie, les hommes et les femmes sont obligés, à un certain âge, de se marier ou d'entrer en religion. Ceux qui n'ont pas de goût pour le célibat vont se faire inscrire à un lieu désigné où il est dressé une liste du contingent.

Les hommes sont divisés en trois classes d'après leur richesse, et les femmes aussi en trois classes suivant leur beauté.

Les plus belles sont attribuées aux plus riches, moyennant une contribution proportionnelle.

Les hommes de la seconde classe ont les femmes de la même classe, sans qu'il leur en coûte rien.

Enfin, les moins riches prennent les moins belles, avec l'argent payé par ceux de la première classe.

C'est une imitation de ce qui se pratiquait autrefois à Babylone.

Vous savez, Messieurs, qu'il y avait à Rome deux sortes de mariage, différents dans leurs formes, différents aussi dans leurs effets. D'abord le mariage patricien, le plus digne, le plus entouré de respect, le mariage vraiment romain, qui se célébrait avec les cérémonies religieuses de la confarréation ou avec les solennités civiles de la coemption.

Les premières s'accomplissaient dans un temple, en présence de dix témoins. Après un sacrifice aux dieux, le grand pontife ou le prêtre de Jupiter, en prononçant des paroles sacramentelles, donnait à gouter aux époux d'un gâteau de froment, d'eau et de sel, emblême de la sagesse et de la pureté et aussi de la communauté d'existence.

Au sortir du temple, la nouvelle épouse couverte d'un voile pourpre qu'on appelait *flammeum*, les cheveux arrangés avec art, couronnée de verveine et vêtue d'une tunique blanche, serrée par une ceinture faite de laine d'agneaux, était conduite à la demeure de son mari en grande pompe et avec de nombreuses cérémonies qui sont trop connues pour que j'aie besoin de les retracer ici.

Le mariage par coemption était moins éclatant, mais plus usité et produisait les mêmes effets civils. Les futurs, en présence de cinq témoins, échangeaient leurs consentements réciproques et un contrat était dressé dans la forme de la vente *per æs et libram*.

Dans ces deux mariages, la femme passait sous la

puissance absolue du mari, *in manu mariti ;* elle avait, par rapport à lui, le rang et les droits de sa fille, mais elle n'en conservait plus aucun dans sa propre famille. Cette sévère institution de la *manus* parut excessive malgré les honneurs dont elle était entourée.

Aussi on en vint à préférer le mariage libre par usucapion, *per usum*, dans lequel chacun des époux conservait son indépendance et son bien. La femme s'acquérait par une année de cohabitation ; elle était assimilée à une chose susceptible de prescription. Mais cette prescription pouvait être interrompue par une absence de trois nuits dont le mari n'avait pas à demander compte, *ut quot annis trinoctio abesset*, disait la loi des douze tables.

Dans ce mariage par usage, nulle solennité, un simple contrat. Du reste la femme n'avait ni le même rang ni les mêmes priviléges. Elle continuait à appartenir à sa propre famille, à rester sous la tutelle de son père qui pouvait la retirer au mari à qui il l'avait associée. Elle n'était pas qualifiée *mater familias*, mais *matrona* ou *semi-conjux*, demi-femme, d'où est venu sans doute notre mot actuel de *demi-monde*.

A l'exemple du mariage libre de Rome, il paraît qu'anciennement, chez nous, on pouvait se marier pour un temps limité ; car il a été trouvé, dans la bibliothèque du roi, un contrat de mariage fait en 1297, dans l'Armagnac, pour sept ans, entre deux nobles, qui se réservaient de le prolonger après ce terme, s'ils s'accommodaient l'un de l'autre. En cas de séparation, ils devaient partager par moitié les enfants mâles et femelles, et si le

nombre se trouvait impair, tirer au sort à qui le *surnuméraire*

Un mot maintenant sur le mariage juif. Dans le principe, il était purement civil, parce que la polygamie et la répudiation étaient permises par la loi de Moïse. Mais l'esprit du mariage changeant avec le progrès de la civilisation, on appela la bénédiction religieuse pour le consacrer.

Les cérémonies se sont, comme partout, simplifiées, et quelques-unes de celles que je vais rapporter ne sont même déjà plus en usage. Elles devaient toujours s'accomplir en plein air; maintenant elles ont lieu dans la synagogue.

Le jour du mariage, l'épouse, parée de ses plus riches habits, va s'asseoir avec ses deux marraines sous un dais porté par quatre jeunes garçons.

Avant la cérémonie religieuse, elle tourne trois fois autour de son mari; à la dernière, elle lui applique sur le front une pièce d'or ou d'argent.

Ils ne s'agenouillent ni l'un ni l'autre et restent la tête couverte, ainsi que tous les assistants.

Un voile carré, appelé *taled*, est placé sur l'époux, de manière à ce qu'une extrémité repose sur l'épaule de la mariée.

Le rabbin lit la convention du mariage, psalmodie quelques prières et bénit les anneaux, après les avoir fait toucher à deux témoins qui certifient que l'or en est à un bon titre. Puis il donne à boire du vin aux deux époux dans un verre qui est brisé à l'instant. Des auteurs disent que c'est en mémoire de la destruction

du temple de Jérusalem, d'autres que c'est pour marquer la fragilité des joies de la terre.

En Russie, il existe un usage semblable. Le mari brise et foule aux pieds la coupe en disant : que celui qui cherchera à nous nuire soit foulé aux pieds et brisé comme ce verre.

Dans la Grèce moderne, c'est le prêtre qui casse le verre et qui dit : *Sic sponsus sponsæ virginitatem rumpat.*

Le repas nuptial des juifs consiste en volailles que sept bénédictions ont dû consacrer, le nombre sept ayant un sens mystérieux. On offre d'abord à l'épouse une poule et un œuf, la première, comme modèle des soins vigilants qu'elle devra donner à ses enfants, le second, comme présage d'une grande et facile fécondité. L'œuf doit être cru ; on le jette ordinairement à la tête d'un assistant, par manière de plaisanterie, et si la curiosité a attiré quelque chrétien à la fête, c'est à lui qu'on donne la préférence.

Au milieu des nombreuses coutumes dont je n'ai pu vous donner qu'un bien faible aperçu et qui ont souvent une charmante poésie, j'en ai remarqué une empreinte de la plus touchante réalité. Dans la bourgeoisie russe, le jour de la noce, le père de la fille lui donne quelques coups de fouet sur les épaules, en lui disant : Voilà, ma fille, la dernière correction que vous recevrez de votre père. Il présente ensuite le fouet à son gendre, comme à celui qui aura désormais le droit de s'en servir ; celui-ci refuse d'abord timidement ; mais le beau-père insiste au nom de sa propre expérience et le gendre

cède enfin par soumission. On dit qu'il ne tarde pas à reconnaître l'utilité de ce meuble essentiel dans tout bon ménage moscovite.

Arrivé dans la chambre nuptiale, le mari place secrètement un anneau dans l'une de ses bottes et le fouet dans l'autre. La mariée doit le déchausser en signe d'obéissance envers son seigneur et maître ; si elle commence par la botte qui renferme l'anneau, elle le met à son doigt ; mais si elle tire d'abord celle où est le fouet, elle en reçoit un coup comme avant-goût de ceux qui lui sont réservés par la suite.

Au reste, Messieurs, nous n'avons pas toujours été, en France, beaucoup plus galants ; car je lis dans les anciens auteurs : le mari qui bat sa femme avec les verges et le bâton ne viole pas la paix du ménage ; mais la réciprocité n'était pas admise, tellement que, suivant la coutume de Senlis, rédigée en 1375, les maris qui se laissent battre par leurs femmes sont contraints à chevaucher un âne, le visage par devers la queue. Il en était de même en Auvergne.

Permettez-moi, Messieurs, de vous dire quelques mots sur le mariage des veuves que notre vieux langage appelait des *noces réchauffées*.

Ce mariage a toujours été l'objet d'une sorte de réprobation qu'on a voulu expliquer en disant que c'était pour les dégouter des secondes noces et les rendre d'autant plus intéressées à la conservation de leurs premiers maris.

Quoi qu'il en soit, ce sentiment n'est pas entièrement effacé dans les mœurs populaires de la France, où il se

manifeste encore bruyamment dans quelques localités de province.

Au moyen âge, la veuve devait avoir la main couverte lorsqu'on lui mettait l'anneau, et dans tous les temps on l'a privée de la couronne nuptiale.

Chez les Hottentots, la veuve qui se remarie est obligée de se couper le petit doigt à la première phalange, et de continuer cette douloureuse opération aux doigts suivants, chaque fois qu'elle prend un nouvel époux.

Après avoir appelé votre attention sur la poésie des anciens usages, que vous dirai je de nos mariages sécularisés? Rien n'est moins poétique assurément. Les futurs se rendent le plus simplement possible à la maison commune où M. le maire leur demande s'ils sont bien décidés à se prendre pour mari et femme, leur lit quelques articles du Code civil qu'ils n'entendent pas et déclare qu'ils sont unis, au nom de la loi, par les liens du mariage. Puis c'est tout, à moins que, par une rare exception, quelques paroles partant du cœur n'arrachent des larmes d'attendrissement ou de regret, et ne donnent un caractère touchant à une cérémonie si dépourvue, par elle-même, de toute émotion.

Quant au mariage religieux que la loi tolère, mais ne commande plus, vous en connaissez tous, je le sais, les rites sacrés, les belles et éloquentes prières. Il ne m'appartient pas de vous en donner l'explication. Qu'il me suffise de vous rappeler combien, sous le rapport des impressions et des sentiments qu'il fait naître, ce mariage diffère de l'autre.

Ici l'âme s'élève vers la divinité par la grandeur im-

posante des cérémonies, par des emblèmes qui ont la vénération des siècles, par des paroles qui rappellent aux époux bien plus la sainteté et la douceur de leur union que les devoirs réciproques d'autorité et de soumission. Pour eux, en ce moment solennel, il n'est question que d'amour et de bonheur.

Le contraste ne saurait être plus frappant et vous pensez, comme moi sans doute, qu'on ne se croit bien marié qu'après la bénédiction de l'Eglise.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS DE POÉSIE

Par M. BEUQUE.

Messieurs,

Lorsque toutes les branches de l'activité humaine paraissent à l'envi grandir de nos jours, s'enrichir de conquêtes nouvelles, suivre une marche ascendante et triomphale proclamant la libre expansion de la loi du progrès; quand les sciences exactes et naturelles, la haute philosophie, les arts plastiques, les merveilles incessantes de l'industrie semblent atteindre à leur apogée et poser les dernières limites de leur puissance et de leur développement séculaire, d'où vient que le plus beau des arts, la plus noble expression de la pensée, la poésie, en un mot, s'amoindrit parmi nous, et n'offre plus que de faibles échos des brillantes inspirations dont notre siècle, lui-même, fut naguère l'heureux témoin? question vraiment opportune; triste vérité trop bien constatée depuis quelques années, d'ailleurs, dans nos joutes académiques!

Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que cette regrettable décadence tient à des raisons morales, avant tout, à l'état d'irrésolution où flottent maintenant les esprits,

à la divergence des opinions, des convictions sociales sans cesse ébranlées par des événements imprévus ; aux appréhensions plus ou moins erronées que l'avenir inspire aux âmes défaillantes ; et, — puisqu'il faut l'avouer, — à l'affaiblissement du sens moral et religieux, ce vrai foyer, cette source féconde de toute inspiration généreuse ?

A ces considérations premières joignons les causes matérielles qui absorbent la société tout entière : car, pourquoi se le dissimuler ? Le monde actuel est à l'action, aux spéculations terrestres plus qu'aux tendances spirituelles, plus qu'aux nobles travaux de la pensée, aux sublimes élans du génie. Ajoutons, en preuve, les besoins multiples et nouveaux qu'impose une civilisation plus qu'avancée, les appétits sensuels qu'elle infiltre ou développe dans chaque classe, dans chaque individu ; l'ambition des emplois, la soif de l'or et des jouissances que sa possession procure ; les spéculations hasardeuses, les jeux de bourse, les vastes opérations financières : enfin, Messieurs, les formidables développements de l'industrie, cette mère du luxe, hélas ! si féconde en revers, qui déborde de toutes parts, qui tend de plus en plus à transformer le vieux monde, à en intervertir les rapports et les lois, à subordonner toutes choses à ses efforts titaniques, et à diviniser la matière !...

Loin de moi l'absurde et téméraire pensée de confondre, avec les principes dissolvants qui semblent miner le corps social, ces rares et sublimes découvertes, l'éternel honneur de l'époque actuelle pour l'Europe entière, pour notre glorieuse France en particulier ! Loin de

moi, dis-je, l'impardonnable erreur de méconnaître les signalés services, les imposants résultats que nous devons à la mécanique à l'action de la vapeur, à la photographie, à la galvanoplastie, au télégraphe électrique et à tant d'autres belles inventions qui font de notre époque une ère de merveilles et de gloire ! J'y vois, bien au contraire, l'empreinte du doigt divin, l'intervention céleste ; puisque tous ces leviers de la science, tous ces moyens providentiels nous sont donnés pour contribuer au bonheur, à la moralisation de la famille humaine et à l'extension du royaume de Dieu !

Mais à envisager les maux, les excès, les abus de tout genre où l'impulsion vertigineuse du siècle nous entraîne, ne se prendrait-on pas à regretter ces années paisibles et glorieuses encore, où notre belle patrie, marchant dès lors à la tête des nations, leur dictait ses lois, ses usages, sa langue et son goût épuré, à l'aide de ses grands hommes et des chefs-d'œuvre de sa littérature, par la diffusion des plus pures lumières?... C'était, vous le savez, Messieurs, le beau règne de l'esprit, le cycle du génie..... Comparez et jugez !

Faut-il s'étonner que, suivant des errements contraires, nous arrivions à des résultats opposés ; que l'ordre actuel des faits produise ses conséquences ; qu'il trouble le règne intellectuel, qu'il porte des coups mortels à la muse? Ne devons-nous pas nous émerveiller, plutôt, de rencontrer parfois encore de ces chantres d'élite, de ces âmes sereines, vierges de tout contact profanateur avec le siècle qu'un vil entraînement inaugure? Ce sont de rares exceptions, il est vrai, que

chaque jour voit éteindre, pour disparaître enfin dans le tourbillon qui nous absorbe.

Apparent rari nantes in gurgite vasto !

Et voilà ce qui vous fait trembler, Messieurs, pour l'avenir de la poésie, fidèles, comme vous l'êtes, aux saines traditions du grand siècle, et qui comptez dans vos rangs des hommes si dignes, si diserts, si remarquables dans la république des lettres ; des savants de premier ordre, des noms illustres en qui je reconnais mes maîtres et devant qui je m'incline, pénétré du respect qu'on doit à l'élévation du caractère, aux distinctions sociales et à l'universalité du savoir : trop heureux de saisir la première occasion où je prends la parole, pour rendre un public hommage à mes honorables devanciers comme à tous les membres de votre docte compagnie.

Récemment admis, par le choix de l'Académie, à l'honneur de siéger parmi vous ; nommé associé résidant et appelé au sein de la commission de poésie, un double devoir incombait à ma bien-venue ainsi qu'à ma gratitude, celui d'un impartial et sérieux examen des pièces de concours, et celui encore d'une périlleuse épreuve, en chargeant ma faiblesse de la rédaction du rapport de votre commission, à défaut du concours de mes savants collègues qui en ont décliné cette fois l'honorable tâche. Ce devoir, j'ai dû l'embrasser ; cette épreuve, j'ai dû m'y soumettre en toute abnégation, regrettant néanmoins pour vous, Messieurs, l'action d'une plume plus exercée, plus et mieux au fait des

formes académiques. Puisse ce bon vouloir me concilier votre indulgente faveur ! Puissé je, par mon entier dévouement, suppléer à l'expérience comme aux talents qui me manquent !

Votre commission, Messieurs, pénétrée de l'importance et de la délicatesse de ses fonctions, voulant sauvegarder à la fois les intérêts de l'art et les droits des concurrents, a mis un soin jaloux, le zèle le plus consciencieux à l'examen des quatre pièces de vers qui ont été adressées cette année à l'Académie. Ces pièces, admises au concours selon l'ordre de leur présentation et cotées sous les nos 1, 2, 3 et 4, se renferment fidèlement dans le programme tracé par vos délibérations, c'est-à-dire qu'elles n'ont pour objet que l'histoire pure ou légendaire de la province. Unanimes sous ce point de vue, elles diffèrent entre elles de mérite ou d'importance. Et pour les classer selon cet ordre rationnel, vous avez approuvé le mode suivi par votre commission qui, partant du n° 2, a gradué son appréciation de celui-ci au 4e, et du 1er au 3e.

En effet, Messieurs, l'examen attentif de la pièce n° 2, sous l'intitulé de : *Merveilleuse Histoire du Sire de Varambon*, portant pour épigraphe ce quatrain de Victor Hugo :

» Si je n'étais captive,
» J'aimerais ce pays,
» Et cette mer plaintive,
» Et ces champs de maïs. »

Cet examen, dis-je, n'a pas été favorable à l'auteur qui, malgré une versification facile, a montré peu d'en-

tente, peu d'ordonnance dans son plan, peu de liaison dans ses idées. Il admet en outre des situations forcées, se permet des tournures prosaïques et des locutions parfois contraires aux règles du rhythme et de la langue elle-même. Cette appréciation sommaire, mais péremptoire, dispense votre commission de citations qu'elle eût été heureuse de mettre sous vos yeux, pour peu qu'elle y eût trouvé le germe d'un vrai talent et la garantie de futurs progrès.

Passant à la composition n° 4, portant la devise :

Vidi Mœrim fieri Lupum ;

j'abonde d'autant plus volontiers dans l'impression flatteuse qu'elle a laissée à mes collègues, que l'œuvre dont il s'agit, malgré de singulières négligences et quelques incorrections regrettables, accuse de vraies connaissances en histoire locale, en style de chronique, en locutions du moyen-âge bien appropriés au sujet ; tradition populaire touchant la légende de sire Raald de Scey, transformé, pour ses méfaits, sa félonie, sa cruauté et ses infâmes orgies, en affreux sanglier, sous le nom de *Verrat du Varais*. Il règne, d'ailleurs, dans ce petit poème un ordre, un enchaînement suivi qui en ferait une pièce remarquable si la diction en était plus soignée, relevée de termes choisis et d'une versification châtiée, sans cesser d'être coulante et naturelle.

Quelques citations vont justifier, Messieurs, vos bienveillantes appréciations ; et sans nous arrêter au début qui retrace assez bien la touche libre et pittoresque de

Victor Hugo, prenons à la deuxième partie du poème, après le portrait du héros :

Mais fort peu soucieux de ces courses lointaines,
Raald de Scey chassait dans ses riches domaines,
Quoiqu'il eût soixante ans, le chef tremblant et gris,
Des yeux roux et félins sous d'énormes sourcils,
Le dos voûté, l'air bas malgré son nom illustre ;
(Si bien qu'un étranger l'aurait pris pour un rustre
Quand en surtout grossier, chaussé de gros sabots,
Il se plaisait lui-même à panser ses chevaux.)
Je ne sais quel feu vif brillait dans ses prunelles :
Bachelettes des champs et nobles damoiselles
Tombaient sous ce regard comme on voit en été
Les fleurs pencher leur front sous un ciel irrité
Et mourir vers le soir sur la mousse ou le sable.
Sans doute il avait fait un pacte avec le diable ;
Autrement, soit-il dit, vous ne sauriez jamais
Expliquer en amour ses singuliers succès.
Pour des êtres charmants aux regards de colombes,
Combien, près de l'église a-t-on creusé de tombes !
Le sentier était plain, le sentier était beau
Qui du froid cimetière allait droit au château.
Par là, toutes, hélas ! passèrent..... Madeleine
Fraîche comme un bouton naissant de *marjolaine;*
Charlotte, qui semblait un rameau d'églantier ;
Clotilde, dont le père était un chevalier ;
Isaure, dont la dot valait une province ;
Jutta, que sans espoir avait aimée un prince,
Et tant d'autres encor dont le doux nom me fuit.
Dans le vallon désert ceux qui passaient la nuit
Se signaient en voyant la façade rougie
Du donjon flamboyer comme un vaste incendie :
Le vieux baron Raald recevait ses amis ;
C'était alors des chants, des fanfares, des cris

Tels que, malgré *la croix,* dans leurs fosses glacées
S'éveillaient en sursaut les pâles trépassées !

Joignons à ce saisissant tableau la description de la salle à manger du déloyal baron :

. . . . . Donc, pendant qu'on installe
L'étranger, jetons vite un regard dans la salle.
Sur de hauts escabeaux que le temps a noircis,
Les nombreux invités sur deux rangs sont assis.
Les murs crépis *à chaux,* sans tapis ni dorures,
Sont couverts d'andouillers et de riches armures.
La cheminée *au centre à la voûte* montait
Et sur l'entablement avec orgueil portait,
Parmi les entrelacs d'arabesques fluettes,
Le lion d'or hissant avec les neuf croisettes.
Des pages découplés, à l'œil intelligent.
Passaient des mets choisis sur des plateaux d'argent,
Tandis qu'en des hanaps où l'art et la richesse
Luttaient, des vins brûlants coulaient, coulaient sans cesse.
Les convives chargés de bagues, de colliers,
Semblaient moitié pachas et moitié chevaliers.
Leur luxe fabuleux éblouissait la vue :
Mais pour Raald, la mode était une inconnue,
Et dans son surcot gris, façonné comme un sac,
Il se carrait plus fier que Lancelot du Lac.

Il serait aisé, Messieurs, de multiplier les extraits intéressants de cette curieuse légende ; mais vous le jugez inutile. La manière de l'auteur, en qui vous reconnaissez une versification libre, vive et figurée, accuse un poète qui n'est pas sans avenir et qui pourra faire un jour honneur à la province, si, fidèle à vos sages conseils, à vos observations critiques, il parvient à modérer sa verve, à en régler l'allure par trop vaga-

bonde, à ennoblir son langage et à éviter les enjambements vicieux, ce tic affecté de l'école romantique.

Voici maintenant, sous le titre de *la Galerie des Ancêtres*, le n° 1er, offrant pour épigraphe ces paroles de l'Ecriture :

Vade ad majores et dicent tibi.

Un début lyrique, imposant ouvre le poème :

Comme les races dont la gloire
A grandi par de longs travaux,
Notre *famille* a son histoire,
Ses catacombes, ses *tableaux*.
Ouvrons nos chartes séculaires ;
Car dans les cryptes de nos pères,
Du temps *émouvantes prisons,*
Nous avons le droit de descendre
Et d'y recueillir sous la cendre
Les exemples et *les* leçons.

Il eût été mieux de dire : *des* exemples et *des* leçons.

Passons, toutefois, sur les irrégularités soulignées. Les strophes qui suivent, bien qu'elles soient encore d'un ton soutenu, laissent à désirer plus de clarté, des expressions plus justes qui ne fassent pas disparate avec le sens du discours et la verve de l'écrivain.

Les sept divisions qui développent cet exorde sont toutes consacrées à la glorification de nos vieux monuments et de nos illustrations provinciales. La plupart, affectant un changement de rhythme, nous offrent tour à tour des vers de 8, de 10 et de 12 syllabes, ce qui est, d'ailleurs, très permis dans le genre adopté par l'auteur. Sa facture abondante et sonore laisse pourtant

à désirer plus de liaison et d'unité. Vous avez reconnu, Messieurs, sous la pompe et l'exubérance du langage, plusieurs incohérences de mots et de pensées, des métaphores outrées, une sorte de pêle-mêle qui, bien que poétique et affectant l'allure du dithyrambe, ne vous a pas toujours paru ce *beau désordre* dont parle Boileau, et qui *est un effet de l'art.*

Du reste, le poème en question brille parfois d'idées fortes, hardies, de tournures originales, de vers coulants, pleins, harmonieux, révélant une longue habitude, et auxquels il ne manque, pour mériter vos suffrages, qu'un fil conducteur, qu'un peu plus d'ordre, de naturel et de clarté. Toute œuvre poétique dépourvue de ces précieux auxiliaires, fut-elle du ton le plus grandiose, le plus sublime, n'offrira, en réalité, que des vers sibyllins, que des énigmes indéchiffrables, qu'une course au clocher où il est mal aisé de suivre l'auteur.

Hâtons nous de dire que cette réflexion générale, en vertu de laquelle nous ne prétendons faire le procès à aucun de nos concurrents d'une manière absolue, est plutôt un simple avertissement, un salutaire avis aux jeunes écrivains qui, trop confiants en leur audace, lâchent la bride à une imagination vagabonde, échevelée, délirante, au risque d'enfanter des monstres analogues à la fiction du poète romain, dans son art poétique : *Humano capiti*, etc.

Terminons cette équitable critique par une ou deux citations heureuses qui feront sans doute honneur au concurrent :

Viens puiser sous notre ombre à des sources plus vives
Et prête aussi l'oreille aux légendes naïves
Qu'un génie. entouré de nos débris épars,
Répète sous un cloître ou sur de vieux remparts.
Chantre mystérieux d'honneur et de vaillance,
Il redit les vertus et les grands coups de lance.
Nos champs les moins fameux sont pleins de souvenirs :
Ils ont vu des héros et souvent des martyrs !

Vous entendrez encore avec plaisir, Messieurs, les vers suivants extraits du VIII^e^ et dernier chant du poème :

Quel charme nous attire en face d'un cercueil ?
Pourquoi le cœur ému de plaisir et de *deuil*,
Aimons-nous à fouler une antique ruine
Où se traîne la ronce, où fleurit l'aubépine ?
Oh ! n'est-ce pas la vie errante sur la mort,
Un rayon du soleil sur les frimats du nord ?
Cette herbe, cette fleur qui germe sous la dalle,
N'est-ce pas du vieil âge un parfum qui s'exhale ?

Puis la chaîne un instant rassemble ses anneaux :
Le grand mur se relève armé de ses créneaux ;
Aussi fiers qu'autrefois ils menacent la plaine ;
Et rêveurs éblouis, nous peuplons ce domaine,
Comme aux jours de péril, de fête ou de pardon.
La bannière aux plis d'or flotte sur le donjon :
En face d'un héros de nos vieilles chroniques,
Nous voyons s'agiter un double rang de piques ;
Un cri d'armes fougueux retentit dans les airs
Et les rayons du jour se brisent en éclairs.....

Mais soudain à grand bruit le pont levis s'abaisse,
Et la paix, à son tour, sort de la forteresse.
Nous inclinons nos fronts, à cet aspect nouveau,
Devant l'ange béni des pauvres du hameau ;

Car la noble baronne, au pied de la colline,
Va droit à la chaumière où pleure une orpheline.

— Beau trait de sentiment !

Le poème n° 3, enfin, œuvre de longue haleine, portant pour devise ou épigraphe le verset du psaume 90 : *Angelis suis mandavit de te, ut custodiant te in omnibus viis tuis*, est la légende d'Etienne de Bourgogne et de Blandine, sa fiancée, qui finit par le convertir et lui donner sa main. Le titre de cette composition, fort peu théologique, est : l'*Ange de Vaux-de-Roche*.

On peut, à bon droit, appliquer à ce poème une notable partie des observations critiques qu'a suggéré à votre commission l'examen de la pièce précédente. Même exubérance, même enthousiasme irréfléchi, même désordre dans le style où l'on reconnaît le faire de l'école romantique, l'influence *du maître !...*

L'auteur, en qui vous avez trouvé de l'abondance, de l'harmonie, et parfois un sentiment vrai, une délicatesse exquise, s'est malheureusement infatué d'une poétique dont les enjambements vicieux, les antithèses forcées, les hémistiches rimés, les brusques changements de front deviennent d'autant plus regrettables de nos jours, que le bon sens, la droite raison, et par conséquent la saine littérature, tendent à reprendre enfin leur empire.

A Dieu ne plaise, Messieurs, que nous cherchions à décourager les jeunes poètes qui ne pèchent, comme le concurrent, que par un excès de sève. Pareils à ces plants vigoureux, mais diffus, faute d'une intelligente culture, et dont une habile main doit élaguer les branches

parasites pour les faire fructifier, votre bienveillante critique, vos avis éclairés peuvent les redresser, les diriger dans la voie tracée par nos grands modèles, sans éteindre leurs brillantes facultés. Il y a, certes, dans l'auteur du poème n° 3, l'étoffe d'un vrai poète ; mais non moins dépourvu d'ordre, de liaison et de clarté que celui du n° 1er, il se livre volontiers à des divagations regrettables ; il affecte trop souvent des tournures où la logique du discours, où la pureté du langage ne sont pas toujours respectées, et dont la forme vicieuse altère nécessairement le fond.

Malgré ces incontestables défauts, et grâce à des vers d'une heureuse facture, à des pensées souvent ingénieuses, frappantes ou délicates, l'œuvre dont il s'agit a paru à votre commission, sinon la meilleure, du moins la plus notable, eu égard au travail qu'elle a coûté à son auteur.

Cette équitable appréciation va pleinement ressortir des citations suivantes :

Au sommet du *Lômont* d'où sa tour formidable
Domine le *vallon* à ses pieds étendu,
Vaux-de-Roche, château terrible, inabordable,
Dresse son front noirci dans la brume perdu,
Tout est morne et muet dans ce tombeau de pierre :
Seule, une étroite ogive où quelque flambeau luit,
Jette comme à regret un reflet de lumière
Qui meurt et se perd dans la nuit.
Et parfois on entend, *vigilance éternelle*,
Du suzerain absent épiant le retour,
D'un pas retentissant marcher la sentinelle
Qui veille aux créneaux de la tour.

Ecoutons maintenant la description par où débute le 3e chant :

Dans une salle antique où pendent aux piliers,
Autour des grands portraits, parure des murailles,
Les armes des ayeux, comtes et chevaliers,
Morts ou vainqueurs dans les batailles ;
Etienne est assis, seul, triste et pâle ; en ses traits
Glisse comme un sombre nuage
Qui laisse lire à son passage
Ou les remords ou les regrets.
D'une froide sueur tantôt son front se couvre ;
Tantôt, de terreurs agités,
Au fond de l'horizon où l'abîme s'entr'ouvre
Ses yeux plongent épouvantés !

Joignons à cette vive peinture le colloque du baron avec sa conscience, ses souvenirs et ses regrets, ainsi que le charmant tableau où il dépeint sa bien-aimée aux beaux jours de son adolescence. Ce morceau, en entier, malgré les faibles taches qui le déparent, est, sans contredit, le plus beau du poème :

Soit maudite à jamais l'heure de ma naissance !
Murmura-t-il, maudit aussi, *signal de deuil*,
L'instant où m'échappant de mon adolescence,
J'ai franchi ce funeste seuil !
Que sont-ils devenus ces beaux jours d'innocence,
Où l'âme ivre de joie et de plaisirs *touchants*,
Le bras au bras de ma compagne,
J'allais cueillir les fleurs des champs
Et respirer l'air pur de la montagne !
Où les oiseaux du ciel cachés dans les buissons,
Concert mélodieux moins doux que son langage,
Accouraient du fond du bocage
Nous saluer de leurs chansons !

Où tout semblait pour moi délices, harmonie !
Où. d'avance, de joie et d'espoir frémissant,
Je voyais sur son front de bonheur rougissant
Fleurir la couronne bénie !
Quel charme dans sa voix ! quel éclat dans ses yeux !
Comme sa chevelure blonde
Sur son épaule qu'elle inonde
Flottait en anneaux gracieux !
Ressouvenirs amers, hélas ! et pleins de charmes !
Près des trésors du cœur qu'est-ce que la beauté ?....
Elle avait ce sourire où s'égarent des larmes ;
Et *la splendeur* de l'âme où *germe* la bonté !

Elle m'aimait ! divine chaîne
Que l'hymen devait relier !
Elle m'aimait, et j'ai pu l'oublier !
Et depuis *j'ai vécu* de haine !....
De l'esprit qui *s'écoute* irrésistible écueil,
L'orgueil *me conseillait !* j'écoutai mon orgueil !

Et plus bas :

L'Ange de tous mes pas témoin inévitable,
Au nom du ciel m'a menacé ;
J'ai bravé sans pâlir ce juge redoutable !
J'ai blasphêmé le ciel !... L'Ange, je l'ai chassé !
Me voilà libre enfin et maître de moi-même !
Insensé ! qu'ai-je fait de cette liberté ?
J'ai doublé le fardeau de mon iniquité !
J'ai sous un joug de fer courbé l'humanité,
Et j'ai recueilli l'anathême !. . . .

Etienne, après de longs écarts et d'amers repentirs, finit par expier ses torts et réparer ses injustices. Docile aux incitations de son ange, il retrouve Blandine dont le chaste et constant amour n'avait cessé de prier, d'espérer contre toute espérance .... Bientôt, enfin, la bénédiction nuptiale consacre leurs doux serments, leur

union fortunée. C'est alors que l'Ange, — selon le poète, — ayant accompli sa mission, quitte les deux époux, laissant à Etienne *un autre lui-même ;* ce qui est assurément très galant, très flatteur pour la plus belle moitié du genre humain, mais en même temps fort peu orthodoxe. Voici la conclusion de l'auteur ; c'est l'ange qui parle :

Des plus divins penchants adorable mélange,
Elle est *la vérité, la force*, la douceur ;
Fille du ciel aussi, la Femme est notre sœur ;
Et je te laisse avec un Ange !

Convenons ici, Messieurs, que malgré des imperfections saillantes dont les citations ci-dessus ne pouvaient offrir qu'une faible analyse ; malgré des irrégularités vraiment capricieuses, des *lapsus calami* dont il est peu facile de s'expliquer la cause ; ce dernier poème, — qui ne contient pas moins de 440 vers de mesures variées, — renferme des traits heureux, des images frappantes, énergiques, et tour à tour suaves, délicates et gracieuses qui font évidemment honneur à l'écrivain.

L'*Ange du Vaux-de-Roche* vous a donc paru mériter plus qu'un simple témoignage d'intérêt, sans atteindre, néanmoins, jusqu'au prix du concours : et comme aucun des ouvrages présentés cette année n'a rempli les conditions qui devaient vous porter à décerner à son auteur le titre de lauréat, vous avez bien voulu accorder une mention honorable au poème n° 5 ; regrettant néanmoins de ne pouvoir étendre cette faveur à l'auteur de la pièce n° 4, qui vous a semblé digne d'une attention particulière et d'un juste encouragement.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS D'HISTOIRE

Par M. Paul LAURENS.

Messieurs,

La terre de Franche-Comté est riche d'un glorieux passé.

La Séquanie était déjà l'une des provinces les plus considérables de l'ancienne Gaule.

Soumise à des vicissitudes sans nombre, exposée aux ravages, aux incursions réitérées des barbares, que de péripéties, de calamités, cette province n'a-t-elle pas subies avant d'arriver à la régénération politique et administrative dont la conquête de 1674 nous a garanti le bénéfice et les avantages.

Les guerres, les dissensions, la peste et la famine ont successivement décimé les populations, entassé ruines sur ruines. Des cités entières, autrefois brillantes et animées, ont disparu ; il ne reste le plus souvent, pour guider l'archéologue et l'historien, que des débris épars, des vestiges enfouis dans le sol et défigurés par le temps au point de rendre incertaines leur origine et leur date.

Les châteaux, les abbayes, les monastères abon-

daient en Franche-Comté ; tous les genres de dévouement étaient familiers aux nobles enfants de notre pays ; aussi que de faits éclatants se rattachent à ces familles célèbres autant par leur nom que par leurs exploits ; à ces religieux défrichant avec autant d'ardeur que de persévérance nos immenses massifs de forêts et répandant à profusion tout autour d'eux la semence du bon exemple. C'est pourquoi, messieurs, vous réservez chaque année aux études historiques une part notable des encouragements dont vous disposez ; cela se conçoit ; la mine est en quelque sorte inépuisable et bien que de savants explorateurs restent en permanence sur la brèche, ce n'est pas à coup sûr à notre siècle qu'il appartiendra d'achever une tâche qui semble se multiplier d'elle-même et dont chaque découverte nouvelle recule presque toujours les bornes et les limites.

L'an dernier, le respectable confrère que vous aviez chargé du rapport sur le concours d'histoire se plaignait de voir s'amoindrir l'intérêt et les résultats de ces concours.

Avons-nous aujourd'hui le même regret à exprimer ; nous ne le pensons pas.

Votre programme n'avait point varié dans sa forme ; vous laissez aux concurrents toute liberté dans le choix du sujet et par là vous voulez ne circonscrire aucune aptitude, ne combattre aucune préférence ; on ne saurait qu'applaudir à une réserve aussi profitable à toutes les convenances.

Trois mémoires vous ont été présentés dans les délais fixés.

Le premier s'intitule : *Histoire de la Mauritanie et de Maurans*, actuellement Moirans.

Nous n'avons rien aperçu dans ce travail qui fût de nature à vous le recommander. Nous savons que Moirans, chef-lieu de canton dans le département du Jura, a dû sa fondation à la colonie romaine de *Mauriana*. Nous ne voyons pas ce que peuvent nous apprendre sur ce point les dissertations et les conjectures de l'auteur, et votre commission, dont vous avez ratifié le jugement, n'a point hésité à mettre hors de cause le travail de ce concurrent.

Le mémoire n° 2 qui porte la devise : *Cruce, Facundiâ et aratro*, mérite plus d'attention : il passe en revue les illustrations chrétiennes du Jura et nous fait apprécier tout ce qu'il y a de beau dans l'organisation de ces communautés religieuses que l'on a tant calomniées.

Nous ne pouvons sans doute qu'applaudir aux sentiments de l'auteur : avant lui, l'un de nos illustres associés dont le nom est cher à nos montagnes, avait payé un large tribut à la défense des institutions monastiques.

L'histoire des *Moines d'Occident* est un monument d'érudition et d'éloquence ; un magnifique plaidoyer qui réduit au silence ces vieux préjugés perfidement rajeunis de nos jours, et qui subsistera parmi nous comme toute œuvre éclairée des rayons de la pure vérité, parce que la vérité est immuable.

L'auteur du mémoire, après des considérations géné-

rales, nous donne une série de notices biographiques et c'est, à tout prendre, le fond de son travail.

L'exclusion des biographies que vous avez prévue dans votre programme nous a paru applicable au mémoire dont il s'agit.

Viennent enfin quatre volumineux cahiers appuyés de pièces justificatives.

C'est l'histoire de Mandeure.

Nous avons affaire ici à un homme éminemment laborieux, à un chroniqueur qui ne craint pas d'aller au fond des choses, qui ne se rebute ni des difficultés ni des démarches.

« Les nations, les provinces, les institutions, les » hommes mêmes, nous dit-il, ont leur historien et » leur histoire ; l'ancien comté de Montbéliard pour- » rait-il être oublié. »

Ce qui suggère à l'auteur cette réflexion préliminaire, c'est la mention que vous avez faite dans votre programme de la ville de Montbéliard parmi les localités sur lesquelles vous avez des renseignements suffisants. D'après lui, les publications de l'honorable M. Duvernois ne contiennent pas le dernier mot de l'histoire de Montbéliard. Les *éphémérides*, comme leur titre l'indique, ne sont que des notes colligées assurément avec soin, de précieux matériaux ; mais leur ensemble n'offre point ce que l'on pourrait appeler une histoire ; l'auteur a raison et son travail nous prouve que, dans le champ d'études qu'il a choisi, il y a dans le présent et dans l'avenir, de riches moissons à récolter.

Il aborde donc l'histoire de Mandeure, de la célèbre *Epomanduodurum*, de la florissante cité romaine, « en-
» sevelie sous la lave des invasions comme Herculanum
» et Pompeï sous les laves du Vésuve ; »

« Mandeure, autour de laquelle s'est groupée toute
» notre histoire celtique, romaine, bourguignonne et
» franque. »

L'auteur s'inspire des belles paroles de Pline : « Ré-
» vérez la gloire antique et cette vieillesse même qui
» est vénérable dans un homme et sacrée dans une
» ville.

» Ils sont donc nombreux, s'écrie-t-il dans la préface
» de l'ouvrage, ils sont donc nombreux les titres qui
» recommandent Mandeure à l'attention des amis de
» l'antiquité et de l'histoire. Du fond de son tombeau,
» *Epomanduodurum* appelle le bras qui lèvera la pierre
» de son sépulcre romain, qui secouera la poussière de
» ses annales, qui lui donnera la résurrection et la vie,
» avec un nom digne de ses dix-neuf siècles d'histoire.
» Puissions-nous la venger de l'injuste oubli des âges
» et élever à sa gloire un monument qui en perpétue
» la mémoire avec notre reconnaissance.

» Que d'autres donc s'occupent de l'antique Alesia ;
» qu'ils revendiquent pour notre Séquanie, avec autant
» de talent que de patriotisme, l'honneur de ce dernier
» asile de l'indépendance gauloise ; dans leurs explora-
» tions savantes, dans leurs lumineuses dissertations,
» nous les accompagnons de nos plus vives sympathies,
» partageant avec eux l'espérance d'un heureux succès.

» Pour nous, nous voulons, marchant humblement

» sur leurs traces, célébrer les fastes de Mandeure et » essayer de lui donner en face d'*Alise* l'attention et le » rang qu'elle mérite. — *Alesia* et *Epomanduodurum!* » deux sœurs nées et décédées dans les mêmes mon- » tagnes, à quelques lieues, à quelques siècles de dis- » tance! l'une ville celtique, l'autre ville romaine; » l'une détruite par ceux qui ont édifié l'autre; l'une, » dernier tombeau de la nationalité gauloise; l'autre » un des glorieux berceaux de la civilisation romaine » dans nos contrées; l'une ensevelie jusqu'à nos jours » dans le silence et la mort, sans souvenir et sans nom; » l'autre relevée de ses désastres avec une partie de ses » souvenirs et de son nom; l'une, ville d'une existence » éphémère, même encore problématique, puis village » oublié et sans histoire; l'autre, ville de dix siècles, » puis village formant principauté et république.

» A nos yeux, Mandeure l'emporte sur Alaise, *Epo- » manduodurum* sur *Alesia*. »

Telle est la tâche que s'impose le concurrent; il divise son travail en trois parties; ville de Mandeure; république et commune

Dans son premier volume, il s'efforce de rétablir par une description minutieuse les divers monuments de la vieille cité, « afin de les remettre debout sur ce sol désolé. »

Mandeure, qui n'est plus en effet qu'un petit village de 900 habitants, à 8 kilom. de Montbéliard, existait probablement dans les temps celtiques; sa plus grande splendeur date toutefois de l'époque gallo-romaine; les débris d'un vaste théâtre, les traces d'un aqueduc, des mosaïques, des tronçons de colonnes, des vases, des

fragments de poterie, une foule de médailles attestent son importance et témoignent de son antiquité.

Dans ce premier volume de même que dans tout le cours de l'ouvrage, les détails affluent ; les digressions se multiplient ; l'auteur n'a pas su se renfermer dans les limites de son sujet ; il fait de trop longues excursions dans le domaine historique qui s'étend aux environs de Mandeure, et quel que soit l'intérêt, quelle que soit l'utilité même pour le lecteur de ces excursions, elles nuisent à l'unité du plan, à l'ordonnance du programme que l'auteur s'est tracé.

Mais celui ci est du pays de Mandeure ; cette circonstance excuse de suite la diffusion que nous nous sommes pris à lui reprocher dans ses récits ; quand on parle de sa patrie, l'a-t-on jamais assez louée, jamais assez exaltée, et volontiers nous nous rappelons avec lui ce vers qu'il invoque pour sa justification :

« A tous les cœurs bien nés, que la patrie est chère. »

Au moyen-âge, les archevêques de Besançon exerçaient à Mandeure divers droits et priviléges. L'exercice de ces droits fut la cause de bien des difficultés, de bien des contestations avec les comtes de Montbéliard. Dans plusieurs de ses publications, le savant M. Duvernois avait paru révoquer en doute la légitimité des prétentions soutenues par les archevêques. L'auteur, dont les recherches ont été longues, patientes, consciencieuses, est parvenu à découvrir, avec l'aide du conservateur-adjoint de notre bibliothèque, une charte qui tranche, d'une manière nette, au profit de nos arche-

vêques, la question de leur pouvoir temporel à Mandeure. Cette charte, longtemps égarée au milieu de pièces étrangères, est du 1er août 1257; c'est une sentence arbitrale rendue en faveur de Guillaume de la Tour contre les seigneurs de Grandvillars.

Par cette découverte, l'auteur a mis en lumière l'un des points demeurés obscurs de notre histoire, et en cela, nous nous plaisons à le reconnaître, il a rendu service au pays.

La réforme venait de pénétrer dans le comté de Montbéliard. Un édit du comte Frédéric, du 25 juillet 1583, ordonne à ses sujets de Mandeure de s'assembler en la chapelle dite des *Montagnons* pour la célébration du culte; de là surgirent de nouvelles et vives discussions que ne réussit point à apaiser l'intervention du parlement de Dole et de Philippe II d'Espagne.

L'auteur fournit sur tous ces débats, qui caractérisent si bien l'époque, les éclaircissements les plus complets et ici, comme toujours, les pièces justificatives accompagnent ses citations.

Plus loin, il revendique pour Mandeure la création, dès la fin du XVIe siècle, d'une imprimerie d'où sortit une édition du *Missel bisontin;* M. Duvernois n'admettait pas ce fait.

Nous arrivons à la partie la plus curieuse du travail du concurrent.

Monseigneur de Durfort, le vénéré prélat qui occupa avec tant de distinction le siége épiscopal de Besançon, avait dû se retirer devant la tourmente révolutionnaire. Les habitants de Mandeure étaient restés fidèles à sa

mauvaise fortune ; mais à sa mort, survenue le 19 mars 1792, ils se regardèrent, à défaut de successeur légitime sur le trône archiépiscopal, comme affranchis de toute obligation ; ils se proclamèrent en pleine possession de leur souveraineté et se constituèrent en république.

L'auteur retrace les principaux actes de cette constitution républicaine, partagée en deux chapitres de règlements ; le premier traite de l'administration de la justice ; il ne devait plus y avoir qu'un seul degré de juridiction, un seul tribunal connaissant en unique et dernier ressort de toutes les affaires appartenant précédemment à la justice archiépiscopale ; le second chapitre institue trois administrateurs pour les choses concernant les ci-devant sujets des seigneurs archevêques.

Le vent de l'affranchissement soufflait en France ; il ne pouvait manquer d'apporter à Mandeure l'abolition des dîmes et la suppression des droits féodaux. Mais les bons habitants ne cédèrent point aux entraînements de la révolution qui s'agitait tout à côté d'eux ; tandis qu'en France la religion est abolie, les prêtres exposés à de violentes persécutions, Mandeure proteste qu'il restera constamment attaché au culte catholique et bien des proscrits trouvèrent sur le sol de cette république honnête une hospitalité qui les sauva de la mort.

La devise : *Liberté, Egalité, Concorde* et *Fraternité* correspondait à cette maxime divine : *Aimez-vous les uns les autres*, qui est aujourd'hui gravée en lettres d'or sur le piédestal de la croix, placée à l'entrée de ce paisible hameau.

Aucun excès ne souilla l'administration de cette minuscule république, pendant les 18 mois de sa durée, et c'est une chose bien digne de remarque dans un pays aussi longtemps divisé d'intérêts et de culte, aussi longtemps troublé par des contestations et des procès de toute espèce. Mais, en dépit de cette autre devise à la fois symbolique et pittoresque : *Aquila non capit Muscas*, dont le sceau de notre petite république était décoré, la France que l'on pouvait véritablement appeler l'*Aquila* ne dédaigna point la *mouche* et, après avoir soumis Montbéliard, elle réunit sans scrupule le pays libre de Mandeure à son vaste domaine, par un acte du 24 octobre 1793.

Là se termine l'histoire longuement commentée par notre concurrent. Nous l'avons dit, nous lui pardonnons ses exubérantes longueurs parce qu'il a accompli une œuvre de patriotisme et qu'il l'a fait avec toute la chaleur d'une conviction sincère, avec tout le dévouement d'un cœur généreux.

Le style de son ouvrage est d'ailleurs satisfaisant ; simple, calme, facile, il ne se ressent ni de la passion, ni du désir d'un éclat passager ; c'est ainsi qu'il faut écrire l'histoire, l'histoire qui, avant tout, doit se préoccuper de la vérité et qui, pour la mettre en lumière, doit faire abnégation de tout.

Sans doute, vous ne sauriez voir dans l'œuvre que nous vous signalons un travail parfait, digne d'attirer l'attention du monde savant ; c'est une chronique modeste ; mais son mérite est réel, sa valeur est incontestable.

Les recherches de l'auteur, qui ont dû souvent être pénibles et onéreuses pour lui, la collection de chartes curieuses qu'il a recueillie avec soin et qu'il a coordonnée avec intelligence, ont révélé à vos yeux, sinon un esprit mûr, du moins une main laborieuse, appliquée, capable de défricher les sillons encore inconnus de notre histoire.

Aussi, messieurs, n'avez-vous pas hésité à décerner au concurrent n° 3 le prix que vous aviez mis au concours.

Cette récompense de la part d'une compagnie aussi éclairée que la vôtre stimulera, nous l'espérons, son zèle et ses efforts dans les études auxquelles, nous croyons l'avoir compris, il consacre les loisirs d'une vie dévouée au service des intérêts les plus chers de l'humanité.

Ce rapport terminé, M. le Président fait connaître que l'auteur du mémoire portant le n° 3 est M. l'abbé Bouchey, vicaire à Montbéliard.

LES LÉGENDES DE LA SUISSE

Par M. X. MARMIER.

Dans les montagnes du Doubs, à quelques lieues de la jolie vallée de Pontarlier, il est un lac près duquel j'ai souvent erré dans une indolente rêverie, et que j'aspire, chaque année, à revoir dans les beaux jours d'été. Ce n'est point un de ces lacs qui étonnent le voyageur par leur étendue, comme les grands lacs de Suède ou de l'Amérique du Nord, ni un lac coquet, brillant, et, pour ainsi dire, perpétuellement endimanché, comme celui de Genève ou de Thun, ni un lac sombre, silencieux et froid, comme ceux qui se forment, par la fonte des glaciers ou la fonte des neiges, sur les sommets des Alpes ou les arides plateaux de la Norvége. C'est un lac d'un caractère agreste, sans éclat et sans prétention, calme et doux, comme une bonne pensée. Des collines ondulantes entourent le vallon où se déploie sa nappe azurée; des forêts de sapins le voilent de plusieurs côtés, comme un rideau mystérieux. A l'une de ses extrémités, une bande de terre le rejoint, comme un pont, à un autre lac, d'un aspect plus sévère, près duquel les barons d'Arlay, les sires de Châlons, fondaient, au douzième siècle, l'abbaye de Sainte-

Marie. Sur l'une de ses rives, s'élèvent les rustiques maisons du village de Malbuisson ; sur l'autre, le village de Saint-Point, illustré jadis par un noble prieuré de l'ordre de Saint-Benoît : çà et là, de larges bâtiments agricoles, avec leur toit allongé, comme ceux des chalets de la Suisse, et quelques jolies maisons, construites dans une riante enceinte, pour les heureux patriciens de Pontarlier.

En hiver, ce lac apparaît dans son cercle de neige, comme une glace de Venise dans un cadre d'argent ; au printemps, c'est une vaste pelouse parsemée de fleurs, qui l'enlace comme un collier d'opales, de rubis et d'émeraudes. Quand une fraîche brise l'agite, son onde flottante s'épanche avec un murmure mélancolique sur des touffes de gazon ou des bouquets de myosotis, et décore d'une franche d'écume le tronc des vieux frênes. Dans les beaux jours d'été, l'hirondelle ne se lasse pas de voleter à la surface de ce lac ; la bergeronnette s'y abreuve en sautillant et en gazouillant ; l'agile demoiselle y ouvre ses ailes diaphanes, et le papillon, dans un de ses caprices de papillon, ne craint pas de le traverser. Dans son cristal limpide, il reflète alors l'azur du ciel, le clocher d'une honnête paroisse, les fleurs des jardins, les verts rameaux des bois, les épis dorés des champs de céréales, les actives cohortes de moissonneurs, les belles vaches dont la clochette résonne dans le pâturage et la barque qui, d'un village à l'autre, transporte un joyeux couple d'amoureux ou une honnête famille de paysans.

Près de là, au pied d'un cirque de rocs, surmonté

d'une couronne de sapins, est un bassin de granit, évasé comme une coquille, et, dans ce bassin, une eau profonde, claire, transparente; on l'appelle la *Source bleue*, et ce mot est seulement trop prosaïque pour désigner ce diamant des bois. Sur la terre humide qui l'entoure, s'étend une ceinture de mousse veloutée, et l'eau pure qui s'échappe à petits flots de son réservoir coule en murmurant sous des feuilles de menthe et des rameaux de framboisiers.

Cette source bleue et ce lac de Saint Point sont pour moi une image des légendes populaires. Ainsi qu'une eau limpide, ainsi qu'un pur miroir, ces légendes nous représentent la nature distincte d'un pays, la physionomie, les occupations habituelles, le caractère particulier d'une population; le passé y apparaît à côté du présent; la tour en ruine du belliqueux manoir près de la pacifique habitation du laboureur, et l'ogive du vieux couvent près de l'église champêtre, récemment construite. Ceux-là ne les connaissent guère, les instructives légendes, qui ne les considèrent que comme des contes d'enfants; le poëte qui se plaît à les lire, le voyageur qui les recherche dans les différents lieux qu'il parcourt, s'étonnent de tout ce qu'elles renferment de fictions ingénieuses ou d'enseignement naïfs, et l'ethnographe sait bien qu'elles lui sont d'un grand secours pour l'aider à retrouver l'origine et la filiation d'un peuple.

Cependant elles ont été longtemps ignorées, oubliées, ou tout au moins fort négligées. Les latinistes de la Renaissance, les élégants écrivains du dix-septième siècle les beaux esprits et les philosophes matérialistes du dix-

huitième siècle, ne pouvaient prendre goût à ces productions sans art, à ces humbles émanations des esprits incultes, des croyances ingénues : pâles violettes des bois, roses mystiques des monastères, poésies primitives du pâtre et de l'ouvrier.

En réalité, l'étude des légendes ne date guère que du commencement de ce siècle. Les frères Grimm, ces deux célèbres philologues, ont surtout puissamment contribué à la développer et à la propager ; à leur exemple, d'autres érudits allemands ont interrogé les souvenirs du vieillard, scruté les archives des paroisses, et par la tradition, verbale ou écrite, ont recueilli les légendes des diverses principautés de l'Allemagne. Le même travail s'est fait en Danemark, en Suède, en Norvége, dans le royaume britannique, surtout en Irlande, dans les Pays-Bas et dans plusieurs de nos provinces de France.

En Suisse, M. J. Wyss est l'un des premiers qui entreprirent de faire connaître quelques-unes des histoires populaires de son pays. Dernièrement, trois autres écrivains, plus patient que M. Vyss ou plus hardis, en ont publié un assez grand nombre (1).

Leurs collections nous donnent un cycle de légendes d'un caractère particulier, très distinct de celui qui se manifeste en d'autres contrées. On ne retrouve là ni l'exubérance d'imagination qui éclate en tant de couleurs brillantes et de scènes dramatiques dans les contes

(1) Kohlrusch, *Schweizeriches Sagenbuch*, 1 vol. in-8°, Leipzig, 1854. — Rochholz, *Schweizersagen aus dem Aargau*, 2 vol. in-8°, Aarau, 1856. — Th. Vernaleken, *Alpensagen*, 1 vol. in-8°, Vienne, 1858.

d'une couronne de sapins, est un bassin de granit, évasé comme une coquille, et, dans ce bassin, une eau profonde, claire, transparente; on l'appelle la *Source bleue*, et ce mot est seulement trop prosaïque pour désigner ce diamant des bois. Sur la terre humide qui l'entoure, s'étend une ceinture de mousse veloutée, et l'eau pure qui s'échappe à petits flots de son réservoir coule en murmurant sous des feuilles de menthe et des rameaux de framboisiers.

Cette source bleue et ce lac de Saint Point sont pour moi une image des légendes populaires. Ainsi qu'une eau limpide, ainsi qu'un pur miroir, ces légendes nous représentent la nature distincte d'un pays, la physionomie, les occupations habituelles, le caractère particulier d'une population; le passé y apparaît à côté du présent ; la tour en ruine du belliqueux manoir près de la pacifique habitation du laboureur, et l'ogive du vieux couvent près de l'église champêtre, récemment construite. Ceux-là ne les connaissent guère, les instructives légendes, qui ne les considèrent que comme des contes d'enfants ; le poëte qui se plaît à les lire, le voyageur qui les recherche dans les différents lieux qu'il parcourt, s'étonnent de tout ce qu'elles renferment de fictions ingénieuses ou d'enseignement naïfs, et l'ethnographe sait bien qu'elles lui sont d'un grand secours pour l'aider à retrouver l'origine et la filiation d'un peuple.

Cependant elles ont été longtemps ignorées, oubliées, ou tout au moins fort négligées. Les latinistes de la Renaissance, les élégants écrivains du dix-septième siècle les beaux esprits et les philosophes matérialistes du dix-

huitième siècle, ne pouvaient prendre goût à ces productions sans art, à ces humbles émanations des esprits incultes, des croyances ingénues : pâles violettes des bois, roses mystiques des monastères, poésies primitives du pâtre et de l'ouvrier.

En réalité, l'étude des légendes ne date guère que du commencement de ce siècle. Les frères Grimm, ces deux célèbres philologues, ont surtout puissamment contribué à la développer et à la propager ; à leur exemple, d'autres érudits allemands ont interrogé les souvenirs du vieillard, scruté les archives des paroisses, et par la tradition, verbale ou écrite, ont recueilli les légendes des diverses principautés de l'Allemagne. Le même travail s'est fait en Danemark, en Suède, en Norvége, dans le royaume britannique, surtout en Irlande, dans les Pays-Bas et dans plusieurs de nos provinces de France.

En Suisse, M. J. Wyss est l'un des premiers qui entreprirent de faire connaître quelques-unes des histoires populaires de son pays. Dernièrement, trois autres écrivains, plus patient que M. Vyss ou plus hardis, en ont publié un assez grand nombre (1).

Leurs collections nous donnent un cycle de légendes d'un caractère particulier, très distinct de celui qui se manifeste en d'autres contrées. On ne retrouve là ni l'exubérance d'imagination qui éclate en tant de couleurs brillantes et de scènes dramatiques dans les contes

---

(1) Kohlrusch, *Schweizeriches Sagenbuch*, 1 vol. in-8°, Leipzig, 1854. — Rochholz, *Schweizersagen aus dem Aargau*, 2 vol. in-8°, Aarau, 1856. — Th. Vernaleken, *Alpensagen*, 1 vol. in-8°, Vienne, 1858.

de l'Orient, ni les sombres fables mytiques des régions scandivanes, ni la variété de fictions idéales et de touchantes aventures des légendes germaniques, ni la féerique image et les religieuses traditions de la verte Érin, ni la chevaleresque ardeur de France ou d'Espagne.

Les légendes helvétiques sont simples et calmes, comme l'existence habituelle de ceux qui les ont adoptées et se les sont transmises. Les phénomènes des Alpes, les différentes scènes des saisons, y reparaissent constamment; le merveilleux s'y montre quelquefois, mais dans des proportions modérées, dans une alliance étroite avec les incidents de la vie réelle, et, pour ainsi dire, comme une émanation même de la nature.

C'est le sentiment de la nature qui anime et colore la plupart de ces légendes helvétiques; les hommes qui les ont faites étaient les enfants de la nature; ils vivaient sous son influence, comme des fils dociles sous le rire joyeux ou le regard austère d'une mère. Dans l'isolement de leur hameau, pendant les longs hivers, dans leurs stations d'été sur les montagnes, ils admiraient naïvement les divers spectacles qui s'offraient à leurs regards. Dans leur placide ignorance des idées intellectuelles des grandes villes et des théories scientifiques, ils expliquaient par la conception d'une puissance mystérieuse, par une fable, l'action extraordinaire des éléments, le phénomène géologique ou météorologique qu'ils ne pouvaient comprendre. Dans la candeur de leur esprit, ils associaient à leurs émotions tout ce qui se mouvait, palpitait, bourdonnait ou se développait silencieusement autour d'eux.

Dans leurs légendes, les eaux, les bois, les plantes, ont le sentiment de la vie : il y a des arbres qui pleurent et qui saignent quand on les abat; il y a des chapelles solitaires, voire même des châteaux orgueilleux, dont l'existence est liée à celle de quelques modestes abrisseaux qui les entourent ; si l'abrisseau meurt, l'édifice s'écroule. Sur les Alpes, croît une petite fleur, à quatre feuilles et à quatre pétales blancs, qu'on appelle fleur du bonheur; à celui qui la possède, tout réussirait en ce monde : désirs d'ambition, désirs de fortune et les désirs d'amours les plus turbulents et les plus décevants. Mais cette fleur magique ne se trouve que sur les cimes escarpées, et on ne peut la cueillir que dans la nuit de la Saint-Sylvestre, quand le ciel est noir et la terre couverte de neige : nul homme encore ne l'a trouvée; nul homme ne doit jouir d'un bonheur complet.

Dans ces mêmes légendes, les animaux ont des facultés que les zoologistes des écoles scientifiques n'ont pas encore eu l'habileté de reconnaître. Les oiseaux se souviennent du passé, annoncent l'avenir et sont quelquefois les instruments intelligents de la justice de Dieu.

A chaque printemps, des cigognes revenaient nicher dans un village de l'Argovie; les habitants de ce village aimaient à les voir; et, dès leur bas âge, les enfants apprenaient à les respecter. Un jour pourtant, un brutal paysan, pour faire parade de sa force, lança une pierre à l'un de ces innocents oiseaux et le tua. L'année suivante, les cygognes ne revinrent plus à leurs nids accoutumés, ni la seconde, ni la troisième, ni la quatrième année; on les voyait, à l'époque habituelle de leur

une couronne de diamants, qui grandit, chaque année, pendant dix ans, et, lorsqu'elle va se baigner, elle la dépose au bord de l'eau. Mais malheur à celui qui oserait s'emparer de ce trésor : « Terrible est la colère du roi ! » dit la Bible; terrible aussi est la colère de cette souveraine ! Un sifflement lui suffit pour rassembler une légion de bêtes venimeuses dont la moindre blessure est mortelle. Mais, si la race des serpents ne pardonne pas l'offense qu'elle a subie, elle se souvient aussi du service qui lui a été rendu.

Une vieille chronique rapporte que, lorsque Charlemagne était à Zurich, il fit annoncer, dans la ville et les environs, qu'à l'heure de ses repas, tous ceux qui auraient une plainte à lui adresser ou un acte de justice à lui demander n'auraient qu'à sonner une cloche suspendue à une colonne devant sa demeure : à l'instant même ils devaient être admis en sa présence.

Un jour que le magnanime empereur était à sa table avec ses vaillants chevaliers, la cloche retentit d'une façon inaccoutumée. Charlemagne ordonne à ses valets de lui amener ce nouveau solliciteur; ils reviennent, un instant après, annoncer qu'ils n'ont vu personne. Cependant la cloche retentit une seconde et une troisième fois plus fortement que la première, et l'on ne voit encore personne; mais, en y regardant de plus près, un des valets distingue un serpent qui se suspendait au cordon de la cloche pour la faire vibrer. En apprenant quel étrange pétitionnaire venait invoquer son secours, Charlemagne se leva et s'avança sur le seuil de la porte, disant que, si l'occasion s'en présentait, il devait rendre

justice aux animaux tout aussi bien qu'aux hommes. En face de l'éminent maître de tant d'Etats et de tant de peuples, le chétif reptil s'incline avec respect, puis le regarde d'un air suppliant et se met à ramper du côté du lac, et se retourne, après avoir pris cette direction, pour voir si l'empereur le suit.

Le bon empereur le suit pas à pas : arrivé près d'une cavité rocailleuse, le serpent s'arrête, et Charlemagne découvre la grotte humide où l'infortuné serpent avait couvé ses petits. Cette grotte était occupée par un animal monstrueux; Charlemagne le fait tuer, et le serpent rentre avec un frémissement de joie dans sa demeure. Le lendemain on le voit reparaître au palais, non plus cette fois pour implorer une équitable protection, mais pour témoigner sa gratitude à son bienfaiteur; il se glisse dans la salle à manger, se lève à la hauteur de la table et dépose, dans la coupe impériale, un diamant d'un éclat sans pareil.

La chronique ajoute que ce diamant extrait des entrailles de la terre, était un talisman au moyen duquel on pouvait s'assurer à tout jamais l'amour que l'on souhaitait. Charlemagne le donna à sa femme, qui n'aspirait qu'à être aimée de lui par-dessus tout; dès ce moment, il se sentit attiré vers elle par un charme indicible et insurmontable, il ne pouvait se séparer d'elle et oubliait ses guerres, ses projets de conquêtes, ses plans d'administration, au grand étonnement de ceux qui l'avaient vu si belliqueux et si entreprenant.

Elle mourut, la belle impératrice; mais, quelques heures avant sa mort, elle avait pris soin de garder le

diamant dont elle connaissait le merveilleux pouvoir. Charlemagne continuait à l'aimer, il ne permit pas qu'elle fût ensevelie; il voulait la garder constamment près de lui jusqu'à ce qu'enfin le sagace archevêque Turpin, soupçonnant, d'une telle passion, quelque sortilége, s'avisa d'en chercher la cause. On découvrit la pierre magique cachée sous la langue de la morte, et, à peine l'eut-on enlevée, que Charlemagne, passant la main sur son front comme s'il s'éveillait d'un rêve, s'écria :

— Que vois-je? un cadavre hideux! qu'on l'emporte dans un caveau!

Que d'idées philosophiques au fond de ces contes des anciens temps!

Dans les légendes de la Suisse, les lacs, les fontaines, les rivières, ont, comme les montagnes, les bois et les animaux, une teinte de merveilleux : ici par l'effet d'un événement mémorable; ailleurs par une épisode dramatique ou par un miracle.

A la surface du lac de Morgaten, on voit, dit-on, éclater des taches de sang le 16 novembre, au jour anniversaire de la bataille que les premiers confédérés de l'Helvétie livrèrent là, en 1315, à l'armée de Léopold d'Autriche

Dans un des districts de l'Argovie, une jeune, belle et vertueuse châtelaine, poursuivie par de féroces ennemis, se sauve dans les montagnes, gravit, dans l'obscurité de la nuit, un sentier escarpé et tombe dans l'Aar; mais le fleuve compatissant ne l'engloutit point; il l'aide à se relever; il la porte légèrement sur ses flots; il la

porte par ses longs circuits jusqu'au pied d'une demeure où elle trouvera un doux refuge. Le soir, à la clarté de la lune, parfois on distingue encore sur le courant de l'Aar la trace lumineuse des pas de cette noble femme dont le peuple de l'Argovie vénère la mémoire.

Sainte Verena a aussi cheminé debout sur les flots de l'Aar, et les cloches sonnaient d'elles-mêmes, la nuit comme le jour, dans les villages devant lesquels elle passait, et, à l'endroit où elle s'arrêta, du sein d'un sol aride, elle fit jaillir une source limpide qui coule encore et guérit diverses maladies.

A d'autres encore se lie une leçon de morale ou une touchante histoire.

Un avare, un cruel bailli, a opprimé sans pitié les gens soumis à son pouvoir : une veuve éplorée le conjure de lui accorder un délai pour s'acquitter d'une de ses redevances. Le bailli, pour toute réponse, ordonne à ses satellites de conduire cette femme en prison. La malheureuse, réduite au désespoir, le maudit et appelle sur lui la punition de Dieu. Aussitôt le ciel se couvre de nuages noirs, l'ouragan se lève, la foudre éclate, la terre tremble et s'entr'ouve ; le château de l'impitoyable bailli s'abîme dans un gouffre béant, et à sa place apparaît une vaste et profonde nappe d'eau.

Ainsi que les naufragés de la vie qui, dans les souvenirs du passé, sous les flots des années, s'obstinent tristement à rechercher les vestiges du bonheur dont ils ont joui, le sombre châtelain erre, dit-on, la nuit, au lieu où s'élevait sa demeure, la cherche du regard dans l'onde qui l'a engloutie, puis soupire et s'éloigne.

Dans un autre village, une jeune femme meurt quelques jours après avoir accouché d'un fils ; on l'ensevelit dans le cimetière, séparé de son habitation par un ruisseau Le soir même, les gens du village entendent des gémissements qui se prolongent pendant plusieurs heures. La nuit suivante, les mêmes plaintes recommencent ; tout le monde les écoutait, tout le monde en était ému, et personne ne pouvait en expliquer la cause. A la fin, un vieillard s'avise d'aller regarder du côté du cimetière et s'aperçoit que le pont par lequel le village se rejoignait à l'enceinte funèbre avait été accidentellement brisé. Il était facile alors de comprendre d'où provenaient les mystérieux gémissements. La femme qui meurt en couches doit revenir, dit la légende populaire, chaque nuit, pendant six semaines, visiter son enfant. La pauve mère qu'on venait d'enterrer avait voulu revenir près de la couchette de son fils, et, le pont étant rompu, elle n'avait pu traverser le ruisseau, et elle se désolait dans son deuil. On se hâta de placer quelques planches sur le cruel ruisseau. Le soir même, les lamentations cessèrent. La bonne mère sortait de sa tombe, rentrait dans son lit maternel, et, dans le silence de la nuit, se penchait comme un ange gardien sur le berceau de son enfant.

Jadis, le pays de la Suisse était, disent les savants, tout entier englobé dans l'immense Océan. Les flots de la mer s'élevaient à quinze cents toises au dessus des prairies sillonnées à présent par la charrue du laboureur. Les hautes montagnes, qui maintenant divisent au loin les collines et les vallées, apparaissaient alors

comme des îles éparses sur les vagues. Les rocs élevés ont gardé les traces de l'eau qui les a inondés. On y trouve des pétrifications de plantes et de coquillages qui jadis ont dû vivre et s'épanouir dans la profondeur des flots. S'il faut en croire le livre que Justi a composé sur la formation du globe, et Wagner, le savant hauteur de l'*Historia naturalis Helvetiæ*, on aurait même découvert, dans un des cimes de l'Oberland, les débris d'un navire avec ses mâts et ses ancres et les ossements de quarante hommes d'équipage pétrifiés. « Le doigt de Dieu, dit l'illustre Zschokke, a laissé son empreinte dans les diverses couches des montagnes, et du sein de nos grottes souterraines la voix de la nature nous révèle qu'avant de devenir le séjour d'une peuplade humaine la terre helvétique a éprouvé plus d'un bouleversement total. »

Dans des temps plus rapprochés de l'époque actuelle, l'état physique de la Suisse était encore différent de ce qu'il est aujourd'hui ; de beaux arbres croissaient là où l'on ne voit plus que de chétifs abrisseaux, et l'on cultivait des terrains qui maintenant ne produiraient pas un grain de seigle. Dans le Valais, on a trouvé les restes d'un pont en pierre à un endroit où l'on ne distingue pas à présent une issue et des traces de routes sur des cimes qui ne touchent plus qu'à des abîmes. Haller raconte que, dans sa jeunesse, il voyait encore chaque été reverdir des montagnes qui, plus tard, se sont couvertes de neiges éternelles. Dans un district du canton de Lucerne, où nul être humain n'oserait se hasarder à passer l'hiver, on a découvert les vestiges d'un hameau et d'un

moulin. Entre le Faalhorn et le Rœtthihorn, dans un large espace perpétuellement revêtu d'un épais amas de neige, il y avait autrefois de grands arbres et un village florissant. On dit qu'une jeune fille de ce village, ayant un matin trouvé près de la fontaine un glaçon, l'apporta à son père comme une curiosité. Le père lui dit en secouant la tête :

— C'est là une triste chose à voir ! c'est l'indice des changements qui nous menacent, le signe des jours sombres et froids.

En des phases singulières de la vie des peuples, l'homme inexpérimenté s'étonne d'une nouvelle manifestation, et il n'en devine pas le sens ; le vieillard, qui voit de loin, y discerne avec douleur le pronostic des jours sombres et froids que ses enfants devront souffrir.

Une ancienne tradition rapporte qu'une cité considérable s'élevait autrefois sur le Matterhonn, à l'ouest du mont Rose. Un jour, Ahasvérus, passant par cette ville dans un de ses perpétuels voyages de juif errant, dit à ceux qui s'étaient rassemblés autour de lui avec surprise :

— Quand je reviendrai ici pour la seconde fois, là où l'on voit à présent des maisons et des rues, on ne verra que des arbres et des amas de pierres ; quand je reviendrai pour la troisième fois, toute la montagne sera couverte de neige et de glace.

Le juif errant a gravi trois fois, ajoute la tradition, à la cime du Matterhorn, et sa prédiction s'est réalisée : le sol fécond, le sol paré d'une fraîche verdure et ani-

mé par une active population, n'est plus qu'un désert de neige.

Les légendes suisses attribuent à une punition de Dieu ces révolutions géologiques.

Les habitants de la Blumisalp et de ces autres belles montagnes où des essaims d'abeilles produisaient un miel aromatique, où des vaches superbes paissaient toute l'année dans de gras pâturages, emplissaient d'un lait onctueux les seaux de la fermière, où le laboureur obtenait par un facile travail d'abondantes récoltes, ont été aveuglés par l'éclat de leur fortune et égarés par l'orgueil, ce péché de Satan ; ils se sont énivrés de la jouissance de leur richesse ; ils ont oublié qu'à la possession des biens de ce monde est attaché un devoir, un rigoureux devoir d'hospitalité et de charité. Au lieu de faire un sage et juste emploi de leurs trésors, ils ne s'en sont servis que pour se plonger dans une indigne mollesse ou dans des tourbillons de fêtes voluptueuses : ils ont fermé leur oreille aux supplications du malheureux, chassé le pauvre du seuil de leur demeure, et Dieu les a punis.

Un de ces mauvais riches s'était fait construire, sur la pente verdoyante de la Blumisalp, une maison splendide pour y demeurer avec une courtisane. Le lait le plus pur était versé chaque matin dans la baignoire de cette femme, et les escaliers des terrasses de son jardin, étaient faits, dit la naïve légende, non point avec des blocs de granit, mais avec de beaux et bons fromages. Le Sardanapale des montagnes avait hérité de tous les domaines de son père, et, tandis qu'il en faisait un tel

usage, sa vieille mère, réléguée au fond de la vallée, vivait dans la misère.

La pauvre vieille, ayant froid, ayant faim, vient un jour invoquer sa piété, et il l'a repoussse rudement; elle lui dit qu'elle est faible et ne peut plus travailler, qu'elle est seule dans sa cabane, indigente, sans secours, infirme, sans appui ; elle prie de lui accorder seulement les miettes de ses festins et un refuge dans ses étables à côté de ses animaux, et il lui ordonne de se retirer; elle lui montre ses joues ridées par la douleur, plus encore que par l'âge, ses bras amaigris, ses bras qui l'ont porté quand il était petit, et il la menace de la faire chasser par ses domestiques.

Alors elle s'éloigne, la malheureuse ; elle redescend vers sa cabane. Si cruel que soit l'outrage qu'elle vient de subir, elle ne peut maudir le fils qu'elle a enfanté, qu'elle a nourri et bercé ; mais, tandis qu'elle chemine d'un pied débile, le front baissé, des sanglots qu'elle ne peut contenir s'échappent de son cœur oppressé, et des larmes amères coulent de ses yeux. Dieu compte ces larmes de la mère outragée.

A peine était-elle arrivée dans le vallon que l'ouragan éclate : le fils ignominieux voit son habitation frappée par la foudre, ses trésors, ses bestiaux, consumés par les flammes; lui même ne peut échapper à ce feu du ciel; il y périt avec sa honteuse compagne, et les champs dont les riches produits ne servaient qu'à solder ses débauches sont couverts d'une masse de neige qui ne fondra plus, et à la place où sa mère implorait vainement sa compassion, l'ébranlement du sol a creusé

un abîme, et là où sont tombées les larmes de cette mère désolée on voit à présent tomber goutte à goutte les larmes froides des glaciers éternels.

Une quantité de traditions de la Suisse nous présentent, dans des scènes dramatiques, ce même châtiment du vice et des duretés du cœur; et cette pensée morale, cette ferme croyance en une justice providentielle, ce dogme d'expiation, nous le retrouvons dans toutes les légendes populaires de l'Europe.

Il a été bon et souffrant et religieux, le peuple du moyen âge qui faisait ces légendes, et toutes ses vibrations du cœur, et toutes ses émotions de joie, de gratitude, de piété, de douleur, se réflètent dans ces récits fictifs qu'il compose naïvement et qu'il raconte dans les veillées du soir, et transmet, comme l'héritage de sa pensée, à ses enfants.

Dans l'élan de sa reconnaissance, il idéalise, il consacre la mémoire de ceux qui l'ont aidé dans ses travaux et consolé dans ses peines; mais il cloue au pilori de son histoire, il flétrit d'une tache indélébile, les avares, les usuriers, les juges prévaricateurs, les larrons, les assassins, les impies, tous les mécréants, les vices, les crimes ou les égarements qui le révoltent, et les maîtres iniques qui ontragent sa religion ou oppriment sa faiblesse.

Dans cette juridiction des peuples, le foyer de famille est son tribunal, et sa légende est sa sentence. S'il ne peut voir punis sur cette terre ceux qui l'ont trompé, appauvri, écrasé, il les dévoue aux châtiments d'un autre monde; il les livre à l'enfer; il les condamne à des sup-

plices que Dante lui-même n'avait pas imaginés, et il ne doute pas que ces supplices ne leur soient infligés par la main de Dieu.

Dans les nuits d'hiver, au milieu du sifflement des vents, il distingue des aboiements de chiens et des cris lamentables : c'est le féroce chasseur qui, dans la frénésie de sa chasse, dévastait autrefois, sans pitié, le champ du pauvre ou profanait les saints jours de fêtes, et qui, en expiation de ses crimes, doit courir par monts et par vaux, par le froid et la neige, jusqu'au jour du jugement dernier.

Dans la profondeur des lacs, parfois, à la clarté de la lune, il entrevoit la pointe d'une tourelle, la crête d'un rempart : c'est le châtiment d'un rapace seigneur qui ne songeait qu'à amasser de l'argent, par toutes sortes d'exactions, et qui a été englouti avec ses trésors,

Sur la pente des montagnes, on entend des soupirs et des gémissements qui annoncent une grande fatigue : c'est un bailli cruel qui asservissait les bûcherons aux plus rudes travaux, et qui doit endurer les tourments de Sisyphe : chaque jour, il est obligé de porter ou de traîner, jusqu'au haut d'une cime escarpée, un tronc de sapin qui, lorsqu'il croit atteindre son but final, lui retombe sur la poitrine.

Telle a été la vengeance du peuple ; mais, par malheur, elle ne lui a pas toujours suffi : plus d'une fois il a pris les armes ; il s'est révolté contre ceux dont il avait longtemps supporté avec patience le pouvoir ; il a ravagé les domaines de ses maîtres, démoli leurs châ-

teaux, et, dans l'aveuglement de sa rage, égorgé l'innocent avec le coupable.

Sanglantes jacqueries! horribles guerres des paysans! effroyables désordres des révolutions ! « Malheur, malheur ! dit Schiller, quand, au milieu des populations, l'étincelle a longtemps couvé ; quand la foule, brisant ses chaînes, cherche par elle-même un affreux appui ; alors la révolte, suspendue aux cordes de la cloche, la fait gémir dans l'air, et change en instrument de violence un instrument de paix !

« Liberté ! égalité ! voilà les mots qui retentissent. Le bourgeois paisible saisit ses armes ; la multitude inonde les rues et les places ; des bandes de meurtriers errent de côté et d'autre ; les femmes deviennent des hyènes et se font un jeu de la terreur ; de leurs dents de panthère, elles déchirent le cœur palpitant d'un ennemi : plus rien de sacré, tous les liens d'une réserve pudique sont rompus ; le bon cède la place au méchant, et les vices marchent en liberté. Le réveil du lion est dangereux, la dent du tigre est effrayante ; mais ce qu'il y a de plus effrayant, c'est l'homme dans son délire. Malheur à ceux qui prêtent à cet aveugle éternel la torche, la lumière du ciel ! elle ne l'éclaire pas ; mais elle peut, entre ses mains, incendier les villes, dévaster les campagnes. »

Il est triste d'arrêter sa pensée sur ces avalanches de révolutions humaines, bien plus longues et plus désastreuses que les avalanches des Alpes !

J'en reviens aux légendes.

Les Suisses ont, comme les anciens peuples de l'O-

rient, des légendes mytiques d'animaux fabuleux, symboles grossiers des forces brutes de la nature, et des légendes de différents génies représentant le principe du bien et du mal; comme tous les peuples d'Europe, ils ont un grand nombre d'histoires de diableries et de sorcelleries. Leur diable est, comme celui des contes d'Allemagne, de Suède, d'Irlande, un pauvre diable qui fait vraiment un piteux métier : il se donne une peine extrême pour subvenir aux folles dépenses d'un prodigue, ou pour satisfaire aux besoins d'une communauté; il va chercher des trésors dans les entrailles de la terre; il taille des routes sur les rochers; il construit des ponts sur l'abîme, le tout afin de gagner une âme, et cette âme lui échappe par la ruse de ceux qui l'ont employé à leur service. A la place de la créature humaine sur laquelle il comptait, on lui livre un chien ou une chèvre; s'il essaye de protester, on l'asperge d'eau bénite, et il s'enfuit tout honteux de sa déconvenue.

Les sorcières sont plus malignes; elles apprennent, dans leurs réunions du sabbat, de très vilaines choses, et leur inimitié est fort dangereuse; elles peuvent plonger une mère dans la désolation en faisant mourir son enfant, et ruiner un pâtre en jetant un maléfice sur ses bestiaux. Comme Médée, leur antique reine, elles ont des passions ardentes; comme les sorcières de Macbeth, elles composent des mixtures infernales; mais, tôt ou tard, elles sont découvertes dans leurs ténébreuses opérations; elles sont arrêtées, conduites en prison, appliquées à la torture; alors elles avouent leurs promenades nocturnes du samedi, leurs relations familières avec

Satan, tous les crimes qu'elles ont commis, et elles sont brûlées sur la place publique pour l'édification des fidèles et la consolation de ceux dont elles ont navré le cœur ou anéanti la fortune.

Dans les traditions mythiques de l'Helvétie, il y a peu de figures de géants. C'est dans les plaines de l'Allemagne que les géants se dressent de toute la hauteur de leur énorme stature, jouent avec des rochers comme avec des grains de sable, enlèvent en se promenant le laboureur avec son valet, sa charrue, ses chevaux, mettent tout cet attirail dans leur poche et l'apportent à leur petite fille comme un léger jouet d'enfant.

Mais, au milieu des Alpes, le peuple a devant lui les éternels géants des montagnes qui rapetissent à ses yeux toute idée d'un géant humain.

C'est peut-être par un effet de cette impression que son esprit se complaît dans l'image d'une foule d'êtres alertes, actifs, ingénieux, mais tous petits. On les appelle, dans la Suisse française, des *servants*, et, dans la Suisse allémande, des *maennlein* des *toggeli*, des *twirgi;* ils sont disséminés dans tout le pays. L'hiver, ordinairement, on ne les voit guère ; ils vivent alors pour la plupart dans des grottes mystérieuses ; mais, dès que le printemps revient, ils sortent de leur retraite, se dispersent gaiement dans les bois et dans les vallées, gravissent les montagnes, s'assoient au foyer du chalet, et il en est qui, toute l'année, restent dans la maison du laboureur ou du pâtre.

Il est, au Mogol, des follets
Qui tout office des valets,
Tiennent la maison propre, ont soin de l'équipage
Et quelquois du jardinage.

Les servants de la mythologie suisse sont plus occupés que ces follets du Mogol dont parle la Fontaine. Ils travaillent dans les champs, surveillent la grange et l'étable, et s'occupent aussi du ménage ; lorsqu'il en est besoin, ils vont puiser de l'eau à la citerne, fendent le bois, entretiennent le feu de la cuisine, et souvent bercent les petits enfants ; toujours occupés des intérêts de celui auquel ils se sont dévoués et toujours en éveil, ils vont, viennent, trottinent, c'est une bénédiction ; et, pour les récompenser de tant de bons services, il suffit de placer pour eux, chaque jour, sur une tablette très propre, une tasse de lait : il en coûte plus cher pour nourrir un chat paresseux qui ne fait que se lécher les pattes ou dormir au soleil.

Les maennlein de la Suisse, comme les *strœmkarlar* de la Suède, enseignent quelquefois leur chant à ceux qui leur inspirent une affection particulière. Ainsi, quand un pâtre de l'Oberland étonne les voyageurs par l'habileté extraordinaire avec laquelle il fait retentir son *alphornn ;* quand la jeune batelière de Thun ou de Brienz ravit un cercle d'auditeurs par la pureté et la flexibilité de sa voix, il faut croire que ni l'un ni l'autre n'a reçu des leçons d'un maître vulgaire : c'est un savant maennlein qui leur a révélé quelques-uns de ses secrets.

Mais ils ne fréquentent plus, comme autrefois, les vil-

lages et les chalets, ces bienfaisants maennlein ; ils deviennent rares, par plusieurs raisons, disent les bonnes gens de l'ancien temps. En premier lieu, s'ils sont naturellement bienveillants, serviables, généreux, ils ont aussi l'esprit irritable et vindicatif : très sensibles à un témoignage de gratitude, ils ne le sont pas moins à une injure, et une grossièreté suffit pour les faire partir de la maison ou du domaine où ils se plaisaient à résider. Or ils ont été plus d'une fois offensés par des rustres ou des étourdis, et ils se sont éloignés tristement en silence. Ensuite, ce qui les attachait surtout au paysan suisse, c'était son honnêteté de caractère, sa simplicité dans les habitudes journalières de la vie, sa droiture dans tous les affaires, et l'on est forcé de reconnaître qu'au temps actuel ces vertus patriarcales sont un peu altérées. Enfin, il paraît que toutes ces cohortes de touristes de différents pays, qui, chaque été, traversent à pied, à cheval, en litière, les montagnes, jadis si calmes de la Suisse, impressionnent très désagréablement les maennlein, que les bateaux à vapeurs les offusquent, et que les chemins de fer les épouvantent.

Voilà pourquoi ils se sont, l'un après l'autre, retirés dans leurs demeures souterraines en s'écriant, dit-on : « O bœse Welt ! o bœse Welt ! (O méchant monde ! ô méchant monde !) « Ils étaient les représentants de la vie rurale et pastorale dans sa pureté primitive, ils n'ont pu, comme les hommes, transformer leur caractère et s'assouplir à d'autres mœurs : ils ont disparu.

On dit que leurs demeures sont très brillantes : le cristal et les pépites de métaux précieux y étincellent de

tout côté; ils y vivent paisiblement en famille; ils y font d'une main habile les divers ustensiles qui leur sont nécessaires et y façonnent, comme les nains scandinaves, d'élégants bijoux. Autour de leur habitation s'étendent de verts pâturages où ils conduisent de belles petites vaches qui leur donnent un lait exquis.

Ainsi ils conservent, dans les entrailles de la terre, la satisfaction du travail et les innocentes joies de la vie agricole; seulement, ils ne voient plus l'homme; s'ils le regrettent, il a, de son côté, plus d'un motif pour les regretter. Des parois de leurs demeures, jadis, ils détachaient parfois des lingots d'or ou d'argent et les lui donnaient. C'était pour récompenser une action honorable ou pour réparer le désastre d'une famille que les maennlein faisaient un tel usage des richesses de leurs grottes. Les légendes suisses racontent, d'une façon amusante, ces générosités, tandis qu'au contraire elles joignent toujours une idée grossière ou une image sinistre à la fortune qui enflamme la cupidité de l'homme et qu'il essaye d'acquérir, non point seulement par un honnête et patient labeur, par un sage esprit d'ordre, mais tout d'un coup par une entreprise audacieuse.

Ainsi c'est le serpent, le fatale reptile du paradis terrestre, qui porte sur sa tête une couronne de diamants; c'est le démon qui achète, avec des sacs de ducats, une âme débile ; c'est un farouche usurier qui, en punition de tous ses méfaits, est condamné à gémir sous ses piles d'écus jusqu'au jour où on viendra lui enlever ce fardeau métallique qui l'oppresse ; mais l'espoir de sa délivrance ne lui est accordé qu'une fois dans un siècle au

milieu de la nuit de Noël. Celui qui veut tenter cette aventure doit avoir le courage de prendre entre ses mains une clef fulminante que lui présente un fameux chat noir, et d'avancer en silence vers une tombe, et de soulever une pierre sur laquelle repose un crapaud : que si, dans le cours de son opération, il profère seulement un mot, un cri, tout est perdu : la pierre retombe sur la fosse ténébreuse, et l'usurier doit attendre encore, pendant un nouveau cycle de cent ans, une main plus ferme, un courage plus résolu.

Près de Reinach, dans le canton d'Argovie, s'élève une colline couverte de broussailles, qui renferme une quantité de trésors. Un soir, un pauvre berger, passant sur cette colline, aperçoit une femme revêtue d'une longue tunique blanche, qui, dans un geste impétueux, sans prononcer un mot, l'engage à le suivre; il la suit, et elle le guide en silence, par un étroit sentier, à travers des taillis épais jusqu'auprès d'un roc solitaire voilé par de nombreux rameaux. Là, elle lui fait signe de se baisser, et, au beau milieu du roc, il découvre une cassette en fer pleine de pièces d'or. Elle l'invite du regard à puiser dans cette cassette. Il obéit machinalement, et, en se relevant, il voit une énorme meule de moulin, suspendue sur sa tête par un fil, et la maudite femme qui tient des ciseaux à la main et s'apprête à couper ce fil. Alors une terreur panique le saisit; il rejette précipitamment par terre l'argent qu'il avait déjà amassé et s'enfuit.

Toutes ces fictions populaires ne sont elles pas un curieux enseignement? Ne nous offrent-elles pas, dans

leurs diverses scènes, un symbole, ou des trames ténébreuses, ou des témérités que suscite l'appât de la fortune, des profonds dégoûts qu'il faut savoir surmonter pour la conquérir et des mortelles anxiétés inhérantes souvent à sa possession ?

Aux diverses traditions que je viens d'énumérer il faut joindre quelques histoires de village : l'amour s'y montre, non point tel qu'on le voit souvent dans le beau monde des grandes villes, oublieux et mobile, mais tel que les âmes fermes le conçoivent, fidèle à ses promesses, inébranlable jusqu'à la mort. J'en choisis deux exemples, en raison de leur caractère essentiellement helvétique.

Une jeune fille, après avoir longtemps, énergiquement résisté à la volonté du tuteur qui exerce sur elle l'autorité absolue d'un père, finit par se résoudre, en apparence, à épouser un homme qui lui est odieux. Il y en a un autre qu'elle aime du fond du cœur, et à celui-là elle a juré de ne vivre que pour lui. La veille de son mariage, elle le prie de la sauver de l'union qu'elle abhorre.

— Soyez tranquille, lui dit-il, ceux qui veulent nous désunir en ce monde nous réuniront à jamais dans l'autre.

Il s'en va, le lendemain matin, sur les Alpes, et, à l'heure où déjà les cloches annonçaient la cérémonie nuptiale, où l'on pressait la jeune fille d'achever ses préparatifs pour se rendre à l'église, il s'avance vers elle, il lui présente un beau bouquet de fleurs bleues, un bouquet de tiges d'aconit, choisies parmi les plus véné-

reuses; elle le respire avec force, puis le lui rend; il le respire de même, et tous deux meurent empoisonnés par la même plante.

L'autre histoire doit également émouvoir les bonnes gens à qui une vieille femme la raconte le soir à la veillée.

— Ecoute, dit un fier baron suisse à un de ses jeunes vassaux, tu as eu la hardiessse de lever les yeux sur ma fille, l'audace de l'aimer et l'insolence de lui déclarer ta passion. Je pourrais te châtier comme tu le mérites; mais ma fille dit aussi qu'elle t'aime, et me supplie d'avoir pitié d'elle et de toi. C'est ma fille unique : je me laisse attendrir. On te dit alerte et vigoureux; on dit qu'à la lutte, à la course et dans les autres jeux du village, c'est toujours toi qui l'emportes sur tes rivaux. Eh bien, tu vois cette montagne sur laquelle un de mes ancêtres a fait planter une croix, si tu peux, sans t'arrêter une seule fois, une seule seconde, si tu peux porter ma fille jusqu'au haut de cette sommité, je t'accorde sa main. Acceptes-tu ?

— J'accepte.

— A demain !

— A demain.

Le lendemain, les paysans du village se réunissent au pied de la montage pour assister au mémorable spectacle qui leur a été annoncé. Le jeune homme est avec eux, un peu ému, mais encouragé par ses compagnons et sentant palpiter en lui même un cœur résolu. Le baron s'avance, à cheval, regrettant peut-être l'engagement qu'il a pris, mais espérant que l'audacieux plé-

béien échouera dans son entreprise; à côté de lui est sa fille, pâle et tremblante, et priant Dieu d'assister celui à qui elle veut confier sa destinée.

Au mot d'ordre prononcé d'une voix farouche par son père, l'amant fidèle la prend dans ses bras avec une touchante expression de respect et de tendresse; il la prend et se met à marcher d'un pas lent, mais assuré; il gravit la montagne par le sentier escarpé et ne s'arrête pas. Il va, il va, et les paysans qui le suivent du regard applaudissent à sa force, et le visage du baron se rembrunit. Cependant il doit cheminer sur un terrain sablonneux qui s'éboule, puis poser le pied sur des roches glissantes. A l'un de ces endroits difficiles on le voit hésiter; il fait un circuit et ralentit sa marche et paraît trébucher. Un cri de pitié s'élève du milieu de la foule qui l'observe, et dans les yeux du baron étincelle un rayon de joie cruelle. Mais la jeune fille murmure une douce parole à l'oreille de celui qu'elle appelle son fiancé, puis lui passe la main sur le front, et il se ranime; il franchit vigoureusement une rude aspérité, puis, de nouveau, il paraît fatigué, épuisé; il ne pose plus que péniblement un pied devant l'autre. Alors la jeune fille incline encore vers lui sa tête, le regarde avec ses doux yeux bleus, puis lève les bras en l'air comme pour se rendre moins lourde. Ses forces se raviveut par la suprême puissance de l'amour; il traverse les broussailles épineuses, il gravit les pointes de rocs aigus, il surmonte tous les obstacles de son âpre chemin, il arrive enfin à la cime de la montagne; là, il reste un instant debout dans la joie de son triomphe, puis s'affaisse

et tombe avec son doux fardeau. Des applaudissements enthousiastes ont salué sa victoire; une clameur douloureuse retentit quand on le voit tomber.

Le baron s'élance à cheval vers la sommité de la montagne et trouve les deux amants immobiles, enlacés dans les bras l'un de l'autre au pied de la croix, à laquelle de leurs lèvres entr'ouvertes ils semblaient adresser une dernière prière.

— Qu'on les sépare ! crie-t-il d'une voix impétueuse à quelques paysans qui l'ont suivi.

L'un deux s'approche, se met à genoux, et, prenant entre ses mains les froides mains de la jeune fille et du jeune homme, dit au baron .

— Dieu ne veut pas qu'ils soient séparés. Ils sont morts !

Un grand nombre de légendes populaires des divers cantons de la Suisse proviennent assurément d'une autre contrée; pour en retrouver l'idée première, il faudrait la chercher très loin, en Allemagne, en Scandinavie et jusque dans les régions de l'Orient, *vagina* des races européennes et de leurs primitives traditions, car la légende voyage comme la poussière fécondante qu'une chaude brise transporte de dattier en dattier, dans les oasis du désert de Sahara, comme la graine que le vent enlève au calice des fleurs et disémine sur différents terrains, comme les noix de cocotier que l'Océan roule dans ses flots et jette sur les rives d'une île où elles germent. Et la légende se modifie, prend une autre forme en s'implantant sur un nouveau sol, comme le

voyageur qui adopte le langage et la coutume du pays où il s'établit.

D'autres traditions mytiques, morales, religieuses, romanesques, appartiennent essentiellement à la Suisse. A quelle époque ont-elles été composées et par qui ? il serait difficile de le dire ; l'historien et l'ethnographe s'appliquent pourtant, par une judicieuse raison, à en rechercher la date, car elle peut leur servir à constater l'époque d'une migration ou de quelque autre mouvement social. Quant à celui qui, le premier, a raconté ces naïves ou ingénieuses fictions, dans quel village, dans quel chalet solitaire pourrait-on découvrir son nom ? Il ne songeait point à produire une œuvre littéraire ; il ignorait la gloire des palmes académiques, les marchés de la librairie, les bénéfices du feuilleton, et relatait tout simplement à un cercle d'amis ce qu'il avait entendu peut-être relater déjà par un de ses naïfs compagnons, en termes moins lucides, ou ce qu'il avait éprouvé lui-même. Mais pourquoi m'arrêter à faire cette remarque ? Si quelque homme a eu l'art de donner une forme plus précise à certaines traditions, en réalité, toutes ces traditions, toutes ces fables mythologiques, toutes ces images des phénomènes de la nature, ne sont point l'œuvre d'un seul âge ni d'un individu : c'est l'œuvre de tout un peuple et l'œuvre graduelle de plusieurs générations.

FABLES

Par M. VIANCIN.

LES DEUX CERISIERS.

Par la nature égaux dans leur beauté première,
Deux jeunes cerisiers, greffés différemment,
L'un pour l'utilité, l'autre pour l'agrément,
Près l'un de l'autre ornaient la saison printannière.
Le mieux paré, tout fier de ses bouquets nombreux,
A fleurs doubles, — ravi d'étaler sur ses branches,
Tant de larges rosettes blanches,
Prit avec son confrère un ton fort dédaigneux.
« — Voisin, lui cria-t-il, tes fleurs sont bien mesquines ;
» Au printemps, si c'est là tout ce que tu destines,
» Mieux que toi je lui fais honneur
» Et tu dois envier ma gloire et mon bonheur.
» — Oh ! ne crois pas que j'en murmure,
» Paisiblement lui répondit
» L'arbre à la modeste parure,
» D'un stérile ornement ton orgueil s'applaudit ;
» Rien n'éclora de tes fleurs effacées
» Quand le souffle des vents les aura dispersées ;
» Tu brilles plus que moi, je t'accorde ce point ;
» Mais je promets des fruits et tu n'en donnes point. »

Que de sujets d'humaine espèce,
Infatués de leur richesse,

Brillants d'un luxe vain, restent sans nul produit !
Et parmi les porteurs de rosettes nombreuses
Combien a de pareils l'arbre aux fleurs orgueilleuses
D'où ne sort jamais aucun fruit !

LE PINSON DE MONTAGNE.

Un oiseau de passage, un pinson de montagne,
En visitant certain vallon,
S'introduisit dans le salon
D'un joli manoir de campagne.
Il y fut retenu, longtemps, bien enfermé,
Mais gouverné du reste en hôte fort aimé.
Rien ne manquait à sa pâture :
Une main protectrice, avec les plus grands soins,
Pourvoyait à tous ses besoins,
Et même lui sucrait parfois sa nourriture.
Si dans ses mouvements il était limité,
N'ayant d'autre prison qu'une assez large enceinte
Qu'on daignait le laisser parcourir sans contrainte,
A tort il se fût plaint d'être sans liberté.
Il pouvait voltiger, sautiller à son aise
Sur les bras d'un fauteuil, sur le dos d'une chaise,
Sur des vases de fleurs, et même dans ses jeux
Mollement se suspendre à des rideaux soyeux.
Mais cela n'était pas l'entière indépendance ;
Il regrettait souvent, bien que dans l'abondance,
Les vastes champs de l'air, le lever du soleil,
Les rayons du couchant à l'horison vermeil,
Et le grain du semeur qui s'offrait à sa vue
Sur les traces de la charrue,
Et tant de vermisseaux dont s'emparait son bec
Sous un épais feuillage ou sur un arbre sec,

Et la variété des succulentes baies
Que lui donnaient les bois, les buissons et les haies,
Et son breuvage au bord des eaux,
Et ces miroirs du ciel bien plus grands, bien plus beaux
Que les deux réflecteurs à bordure dorée
Dont sa chambre était décorée,
Meubles qui le trompaient lorsqu'il cherchait en vain
A parcourir aussi ce double et faux espace
Qu'une glace produit devant une autre glace
Jusque dans un vague lointain,
Et lorsqu'en y voyant son image fidèle
Qui semblait partager son inquiète ardeur,
Il ne rencontrait sous son aile
Qu'un fantôme d'oiseau sans vie et sans chaleur.
Enfin il arriva qu'un jour, d'assez bonne heure,
Par négligence ou par oubli,
Ne fut pas tout à fait rempli
Le soin de fermer sa demeure.
On conçoit qu'il fut prompt à s'en apercevoir
Et qu'il en profita sans attendre le soir.
Un perçant cri de joie avertit de sa fuite ;
Vainement on voulut courir à sa poursuite ;
Dans son rapide essor, il fit tant de chemin
Qu'il se crut à l'abri de tout le genre humain.
Mais la neige couvrait la terre ;
Il ne trouvait partout que frimas et frimas.
Lassé de prendre ses ébats,
Il endura la faim. — Pour comble de misère,
Pendant qu'à se nourrir avec peine il cherchait,
Il tomba dans un trébuchet.
On l'en sortit bientôt, mais pour le mettre en cage,
Hélas ! non moins étroite, où la main d'un berger
Lui donna dès ce jour chichement à manger.
De ce maître nouveau, pour un cruel usage,
Il devint le triste valet,
Attirant ses pareils sous un traître filet.

Voyant à cette destinée,
Son existence condamnée,
Le malheureux captif regretta cette fois,
Si non sa liberté dans les champs, dans les bois,
Du moins cette maison propice, hospitalière,
Où de tant de bontés on l'entourait naguère.
Combien d'y revenir il eût été content !
Vain espoir ! Et toujours des angoisses nouvelles ;
Point d'issue offerte à ses ailes ;
Il les usait en se heurtant
Contre sa cage meurtrière
Où sans cesse vers la lumière
Il s'élançait tout palpitant.
Pauvre petit oiseau ! je comprends que ta fable
Inspire en ta faveur plus d'un juste regret ;
Mais n'est-ce pas un peu l'histoire véritable
De bien des étourneaux moins dignes d'intérêt ?
Que de gens dessaisis d'un suffisant bien-être,
Pour avoir voulu mieux, en sont au repentir !
Tel qui s'affranchit d'un bon maître
En trouve un qui le fait pâtir.
Honte et mépris pour ceux qu'à leur triste partage
Ont entraînés l'envie et la cupidité !
Mais plaignons le pinson conduit à l'esclavage
Par amour de la liberté.

LES MUSES ET LE ROI PIRÊNÉE.

Les muses voyageant ensemble un beau matin
Pour arriver au mont Parnasse
Où le fils de Latone avait marqué leur place,
A pied, modestement en suivaient le chemin.

Aux richesses de la nature
Souriant avec abandon,
Elles ne rêvaient pas de chevaux, de voiture,
Bien moins encore de wagon.
En dépit de Phœbus qui les couvre de gloire,
Sur les illustres fronts des filles de Mémoire
Vinrent s'amonceler des nuages errants;
Puis les eaux d'un ciel noir tombèrent par torrents.
Un peu tard fut permis aux nobles voyageuses
Que rien ne préservait des ondes orageuses
D'accepter le secours de l'hospitalité :
Au seuil de son palais un roi de la Phocide
De féminins trésors explorateur avide,
Les accueillit d'un air empreint d'urbanité,
Mais en secret déjà se faisant la promesse
De traiter en vainqueur ce groupe éblouissant
De fraîcheur et d'attraits, — merveilleuse jeunesse
Qu'embellissait encore un trouble ravissant.
L'or fait pour Danaé ne pleut pas sur les Muses :
La véritable pluie aux neuf vierges confuses
Venait de susciter un cruel embarras ;
Tout était transparent sur leurs divins appas.
D'un si charmant aspect se défendraient à peine
Des héros de sagesse humaine ;
Plus d'un roi d'aujourd'hui n'y résisterait pas.
Aussi qu'en advînt-il chez le dangereux hôte ?
Un vouloir délirant justement redouté.
Certes, des chastes sœurs ce n'était pas la faute ;
Il n'en est pas toujours ainsi de la beauté.
Bref, le fougueux roi Pirénée
Qui ne se bornait pas aux jeux d'impertinent,
Saisi d'une ardeur effrénée
Jusqu'au dernier excès devint entreprenant;
Mais les pudiques immortelles
Qu'il poursuivait encore au sommet d'une tour,
Pour fuir ses attentats, soudain prirent des ailes,

Et d'un vol triomphant parvinrent au séjour
Où le Dieu des beaux-arts tient sa paisible cour.
L'insensé crut pouvoir les suivre dans l'espace ;
Il osa s'élancer, éperdu, sur leur trace ;
Mais cet amant brutal, victime de ses feux,
Tomba honteusement dans un fossé bourbeux.

Malheur à qui veut faire outrage
A ces vierges du Mont sacré,
A ces beautés qui n'ont point d'âge
Et si dignes toujours d'un amour épuré !
C'est l'homme rayonnant des vertus les plus belles
Qu'elles aiment à couronner ;
Jamais jamais n'aura des ailes
Celui dont l'impudeur cherche à les profaner.
De cette audace impie un jour le ciel se venge ;
Le cynique enfin tombe et reste dans la fange.

LE CHIEN QUI SE CROIT NOBLE.

Un jeune et beau sujet de l'espèce canine
Avait été nommé Citron,
Sans doute en souvenir de ce maître larron
Qu'illustre le divin Racine.
Chose étrange : — il s'imagina
Qu'il était noble, — et se donna
L'ambitieuse particule
Que plus d'un autre roturier,
Avec non moins de ridicule,
Est jaloux de s'approprier.
Il poussait fort loin sa manie :
L'appelait-on Citron tout court,

Le drôle feignait d'être sourd ;
Mais si quelqu'un, par ironie,
Venait à le nommer : Messire de Citron,
Soudain relevant sa moustache,
Il prenait un air fanfaron,
Et de sa longue queue agitait le panache.
« Ah ! ça, ce n'est pas tout, lui dit un chicaneur,
» De vouloir être noble : — il faut qu'on justifie
» De ses titres à cet honneur ;
» Or, où sont les tiens, beau seigneur ?
» De les montrer on te défie.
» Le procureur impérial
» Est sur cette loi là tellement à cheval,
» Qu'il pourrait bien un jour dans l'ardeur de son zèle,
» Songer à te chercher querelle.
» Lui ! contre ma personne oser prendre un tel soin,
» Répondit l'épagneul d'un ton plein d'assurance,
» Ne suis-je pas au rang des premiers chiens de France ?
Mon titre, si j'en ai besoin,
» Est dans une autre loi quelque peu moins nouvelle
» Qui règle au maximum ma cote personnelle ;
» On n'est pas un petit sujet
» Lorsqu'ainsi l'on concourt à l'actif d'un budget ;
» Non-seulement par là je vois que dans ma sphère,
» Je suis éminemment distingué du vulgaire,
» Mais encore je sais que plus d'un citoyen
» Est au poids de l'impôt moins estimé qu'un chien.
» — Pas trop mal raisonné, reprit le formaliste ;
» Mais il serait plus important
» De pouvoir t'appuyer d'un mérite éclatant :
» Des nobles vrais ou faux s'allonge en vain la liste
» Pour ceux qui, se targuant de vaines qualités,
» Sans talents, sans travail, restent des nullités.
» De quoi te prévaux-tu ? Voyons, que sais-tu faire ?
Chasser, manger, boire et dormir,
» Voilà tout. — A peu près, je dois en convenir.

» C'est bien là ma vie ordinaire ;
» Mais dans les rangs multipliés
» De vos grands seigneurs à deux pieds,
» Combien ne font pas autre chose !
» Combien même en est-il qui par plus d'une cause,
» Enervés, sans vigueur, ne sont pas en état,
» De chasser autrement qu'au plat !
» Heureux que pour fournir au luxe de leurs tables
» Le gibier du meilleur aloi,
» Il existe des chiens capables
» De le découvrir comme moi.
» Mon museau délicat me sert de longue vue
» Dont leur nature est dépourvue.
» Pareil à l'ami bouc, des plus haut encornés;
» Tel sot d'entre eux ne voit pas plus loin que son nez.
» Je suis connu pour chien de race franche et pure ;
» On attache du prix à ma progéniture,
» Et par ce côté là je connais des humains
» Moins privilégiés malgré leurs parchemins.
» — Es-tu noble surtout, puisque tu tiens à l'être
» Par le cœur, par les sentiments ?
» — Oh ! pour cela, je suis digne de compliments ;
» Personne plus que moi n'est fidèle à son maître,
» Et c'est une vertu qui chez les serviteurs
» Devient, m'a-t-on dit, peu commune,
» Même au nombre de ceux qui tiennent leur fortune
» Des plus illustres bienfaiteurs.
» Je m'honore d'un fait que je ne saurais taire :
» Mon maître était un jour tout près de se noyer ;
» Moi seul, je le tirai d'affaire,
» Pendant que d'autres chiens ne faisaient qu'aboyer,
» Cela ne vaut-il pas, dites-moi, je vous prie,
» Des papiers, des brevets, tout frais ou vermoulus ?
» En faveur de ma seigneurie
» Que pourrait-on vouloir de plus ?

» — Ma foi, je commence à comprendre
» Qu'à la noblesse aussi tu peux fort bien prétendre ;
» Mais n'en prends pas un tel caquet.
» Qu'il puisse être entendu de messieurs du parquet ;
» Ne te fais pas nommer *de* Citron sans mesure,
» Sois modeste, et souviens-toi bien
» Que désormais, aux yeux de la magistrature,
» Sans titre par écrit, aucun *de* ne vaut rien.

ELECTIONS.

Séance du 29 Janvier 1861.

L'Académie a nommé à la place vacante dans l'ordre des associés résidants :

M. Adrien Beuque, ancien associé correspondant.

Ont été élus :

Membres honoraires de l'Académie.

MM. Viennet, de l'Académie française.
Monty, recteur de l'Académie de Besançon.
Morellet, ancien notaire à Bourg.

Associé correspondant.

(Classe des associés nés dans la province.)

M. Adolphe de Circourt.

Associé correspondant.

(Classe des associés nés hors de la province.)

M. Baudoin.

Séance du 24 Août 1861.

A l'issue de la séance publique, l'Académie s'étant retirée dans ses bureaux pour procéder aux élections, a élu :

Président annuel pour l'année 1862.

M. Parandier, ingénieur en chef.

Vice-Président.

M. Reynaud-Ducreux, professeur à l'école d'artillerie.

Ces deux élections ont été faites à l'unanimité.

L'Académie a nommé à la place vacante dans l'ordre des associés correspondants, nés dans la province, M. Gigoux, peintre d'histoire.

LISTE ACADÉMIQUE.

AOUT 1861.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

Mgr l'Archevêque de Besançon.

M. le Général Commandant la 7e division militaire.

M. le Premier Président de la Cour impériale.

M. le Préfet du département du Doubs.

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le Maire de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

Messieurs

Beaupré, Conseiller à la Cour impériale de Nancy (décembre 1853).

Berroyer, ✻, ancien Recteur; à Bresson, près de Grenoble (juillet 1814).

Bigandet (Mgr), vicaire apostolique dans la Birmanie (janvier 1853).

Bixio (le Docteur), Médecin, ancien député; à Paris (janvier 1848).

Blanc, ✻, Procureur général; à Colmar (août 1850).

Bourqueney (le baron de), C ✻, ancien ambassadeur; à Paris (mai 1856).

Carbon, O ✠, ancien Recteur de l'Académie de Besançon; à Paris (août 1841).

Carpentier, ✠, membre du Conseil général du Doubs, Maire de la ville; à Baume-les-Dames (août 1856).

Coquand, Professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences de Marseille (janvier 1854).

Delesse, ✠, Ingénieur des Mines; à Paris (janvier 1848).

Deville, ✠, Professeur à l'Ecole normale; à Paris (août 1845).

Dév, Directeur des Domaines, à Vesoul (janv. 1854).

Desroziers, ✠, Recteur de l'Académie de Clermont (janvier 1858).

Doney (Mgr), ✠, Evêque de Montauban (décemb. 1855).

Fargeaud, ancien Professeur de physique; à Saint-Léonard (Haute-Vienne) (août 1827).

Flourens, O✠, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, membre de l'Académie française; à Paris (janvier 1841).

Gattrez (l'Abbé), ✠, ancien Recteur de l'Académie de Limoges (janvier 1828).

Gerbet (Mgr), ✠, Evêque de Perpignan (novembre 1844).

Goureau, O ✠, Colonel honoraire du génie; à Paris (août 1833).

Gousset (S. E. le Cardinal), O ✠, Archevêque de Reims, Sénateur (janvier 1831).

Guerrin (Mgr), Evêque de Langres (août 1850).

Guizot, G C ✠, membre de l'Académie française; à Paris (décembre 1835).

Kornprobst, ✠, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; à Limoges (août 1840).

Lacroix (l'Abbé Pierre de), Clerc national; à Rome (janvier 1852).

Lamartine (Alphonse de), O ✠, membre de l'Académie française, etc.; à Paris (mai 1834).

Lefaivre, C ✠, Colonel honoraire du génie; à Paris (novembre 1836).

Magnoncour (Flavien de), ✠, ancien Pair de France; à Paris (décembre 1835).

Martin (le Baron), ✠, anc. Député; à Gray (août 1836).

Meyronnet de St.-Marc, C ✠, ancien Conseiller à la Cour de cassation; à Aix (août 1835).

Mignard, Littérateur; à Dijon (24 août 1859).

Montalembert (le Comte de), de l'Académie française; à Paris (janv. 1840).

Morellet, ancien notaire; à Bourg (août 1861).

Moustier (le marquis de), G ✠, Ambassadeur à Vienne (janvier 1858).

Pasquier (le duc), Chancelier de France; à Paris.

Perrin (J.-B.), Avocat; à Lons-le-Saunier (août 1852).

Perron, ✠, *Secrétaire perpétuel honor.*; à Paris (août 1838).

Person, ✠, ancien Doyen de la Faculté des sciences; à Paris (août 1845).

Poujoulat, Homme de lettres; à Passy, près de Paris (décembre 1835).

Tourangin, G O ✠, Sénateur; à Paris (30 nov. 1848).

Villars, ✠, ancien Directeur de l'Ecole préparatoire de médecine (janvier 1841).

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs

Droz, ✠, Conseiller honoraire à la Cour impériale, *Doyen de la Compagnie* (décembre 1805).

Weiss, O ✠, Bibliothécaire de la ville, membre correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions) (août 1808).

Viancin, Secrétaire en chef de la Mairie, Maître ès Jeux-Floraux (août 1820).

Marnotte, Architecte, membre correspondant de la Commiss. d'antiquités de la Côte-d'Or (août 1826).

Saint-Juan (le Baron de), ancien membre du Conseil général (janvier 1827).

Pérennès, ✠, Professeur de littérature française, Doyen de la Faculté des lettres, *Secrétaire perpétuel* (janvier 1829).

Parandier, O ✠, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussé s (février 1833).

Bourgon, ✠, Président honoraire à la Cour impériale, *Trésorier de la Compagnie* (29 janvier 1834).

Huart, O ✠, ancien Recteur (août 1834).

Lancrenon, ✠, Peintre d'histoire, Directeur du Musée (avril 1835).

Bretillot (Léon), ✠, membre du Conseil général (novembre 1835).

Ruellet (l'Abbé), Chanoine honoraire, Curé de Saint-François-Xavier (janvier 1836).

Jobard, ✠, ancien Député, Président à la Cour impériale (janvier 1836).

Ponçot, ✠, O ✠, ancien Sous-Intendant militaire, membre de l'Académie de Metz, etc. (janvier 1837).

Clerc (Ed.), ✠, Président à la Cour impériale (janvier 1837).

Vaulchier (le Comte Louis de), (août 1837).

Convers, ✠, ancien Maire de la ville de Besançon, membre du Conseil général (août 1837).

Dartois (l'Abbé), Vicaire général (août 1840).

Dusillet (Auguste), ✠, Président à la Cour impériale (août 1841).

Tournier, Professeur à l'Ecole de médecine (août 1844).

Tripard, ✠, Avocat à la Cour impériale (août 1844).

Clerc (Ed.), ancien Notaire (janvier 1847).

Grenier (Ch.), ✠, Professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences (janvier 1847).

Reynaud-Ducreux, ✠, Professeur à l'Ecole d'artillerie (août 1847).

Besson (l'Abbé), Supérieur du collége de Saint-François-Xavier (août 1847).

Loiseau, O ✠, Procureur général (novembre 1848).

Bonnet (Simon), ✠, Docteur en médecine, Professeur d'agriculture (août 1849).

Guenard (Alexandre), Bibliothécaire honoraire (août 1849).

Saint-Juan (Alexandre de) (août 1853).

Vuilleret (Just), Juge au Tribunal de première instance de Besançon, Secrétaire adjoint (août 1853).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS.

Messieurs

Clerc de Landresse, Avocat à la Cour impériale, Maire de la ville (janvier 1855).

Chiflet (le Vicomte), (janvier 1855).

Druhen, Docteur en médecine (janvier 1855).

Martin, Professeur à l'Ecole de médecine (août 1855).

Laurens (Paul), Chef de division à la préfecture (août 1855).

Alviset, ✻, avocat général (août 1857).

Terrier de Loray (août 1857).

Delacroix, Architecte de la ville (janvier 1858).

Jeannez, ✻, Conseiller à la Cour impériale (janvier 1860).

Beuque (Adrien), Receveur principal des douanes en retraite (janvier 1860).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant comté de Bourgogne (1).

Messieurs

Guyétant, ✻, Docteur en médecine, membre de la Société des Géorgiphiles de Florence; à Paris (février 1809).

D. Monnier, Correspondant de la Société impériale des antiquaires de France, membre de la Société d'émulation du Jura; à Domblans (janvier 1827).

---

(1) Une délibération du 3 juillet 1854 a fixé à *quarante* le nombre des associés de cet ordre.

Hugo (Victor), O ✠, de l'Académie française, etc. (août 1827).

Coillot, Doct. en médecine; à Montbozon (août 1827).

Pouillet, O ✠, membre de l'Académie des sciences, à Paris (août 1827).

Dalloz, O ✠, ancien Avocat à la Cour de cassation; à Paris (août 1828).

Pauthier, Orientaliste; à Paris (août 1831).

Violet d'Épagny, Homme de lettres; à Paris (février 1832).

Cuvier (Ch.), Professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Strasbourg (février 1832).

Besson, ✠, Statuaire, Directeur de l'Ecole de dessin; à Dole (août 1833).

Gindre de Mancy, Employé de l'Administration générale des postes; à Paris (janvier 1834).

Laumier, Littérateur; à Lons le Saunier (août 1834).

Magnin (Charles), O ✠, membre de l'Académie des inscriptions, Conservateur à la Bibliothèque impériale; à Paris (janvier 1839).

X. Marmier, O ✠, Conservateur à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève; à Paris (août 1839).

Lélut, O ✠, membre du Corps législatif et de l'Institut (Académie des sciences morales), à Paris (août 1839).

Tissot, ✠, Professeur de philosophie, Doyen de la Faculté des lettres de Dijon (août 1842).

Bousson de Mairet, ancien Professeur de rhétorique; à Arbois (août 1842).

Faivre d'Esnans, Docteur-Médecin; à Baume (août 1842).

Richard (l'Abbé), Correspondant historique du Ministère de l'instruction publique, Curé à Dambelin (Doubs) (août 1842).

Cournot, O ✠, Recteur de l'Académie; à Dijon (août 1843).

Wey (Francis), ✠, Inspecteur général des Archives de l'Empire; à Paris (août 1845).

Circourt (le Comte Albert de), Homme de lettres; à Paris (janvier 1846).

Ronchaud (Louis de), Littérateur; à Paris (novembre 1848).

Richard-Baudin, Maître ès Jeux-Floraux, Professeur au lycée de Dijon (août 1849).

Gaume (Mgr), Protonotaire apostolique, à Paris (août 1850).

Reverchon, ✠, ancien Maître des requêtes au Conseil d'Etat; à Paris (janvier 1851).

Barthélemy de Beauregard (l'Abbé J.), Chanoine honoraire de Reims et de Périgueux, Vicaire de Saint-Denis-du-St-Sacrement; à Paris (janvier 1851).

Vieille (Jules), ✠ Maître de conférences à l'Ecole normale supérieure (août 1853).

Jolibois, Curé de Trévoux (janvier 1855).

Pallu, bibliothécaire; à Dole (janvier 1855).

Lonchamp, avocat; à Vesoul (août 1855).

Bergeret, Docteur en médecine, membre du Conseil général du Jura; à Arbois (août 1856).

Gatin (l'Abbé), correspondant du Ministre de l'instruction publique pour les travaux historiques, Curé d'Héricourt (Haute-Saône) (août 1856).

Gaspard de Gigny, docteur-médecin (janvier 1857).

Petit, statuaire à Paris (août 1857).

Ed. Grenier, littérateur à Baume-les Dames (janvier 1858).

Pasteur, Administrateur de l'Ecole normale supérieure ; à Paris (janvier 1860).

L'abbé Clerc, Professeur au petit séminaire de Luxeuil (août 1859).

Toubin, Régent au collége de Salins (août 1859).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté (1).

Messieurs

Civiale, ✵, Docteur en médecine ; à Paris (août 1823).

Taylor (le Baron), ✠ O ✵, Littérateur ; à Paris (août 1825).

Cailleux (de), ✠ O ✵, ancien Directeur général des Musées ; à Paris (août 1827).

Péricaud, ancien Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

Matter, O ✵, ancien Inspecteur général de l'Université ; à Strasbourg (janvier 1834).

Nadault-Buffon, O ✵, Chef de division au Ministère des travaux publics, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ; à Paris (août 1834).

Thirria, O ✵, Ingénieur en chef des Mines, membre

---

(1) Une délibération du 3 juillet 1834 a fixé à *vingt* le nombre des associés de cet ordre.

du Conseil général de la Haute-Saône; à Paris (août 1834).

Caumont (de), O ✵, Président de la Société des antiquaires de Normandie; à Caen (janvier 1841).

Reinaud, O ✵, membre de l'Institut, Conservateur de la Bibliothèque impériale; à Paris (août 1842).

Dubeux, ✵, Conservateur de la Bibliothèque impériale; à Paris (août 1842).

Pautet (Jules), Homme de Lettres; à Paris (août 1842).

Leglay, ✵, Conservateur des Archives de la ville de Lille (août 1844).

Mallard, Archéologue-Dessinateur; à Selongey, près de Dijon (août 1845).

Greppo (l'Abbé), Vic. gén.; à Belley (30 août 1847).

Chénier (de), O ✵, Chef du bureau de la justice au Ministère de la guerre; à Paris (novembre 1848).

Braun, ✵, Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Eglise de la confession d'Augsbourg, ancien Conseiller à la Cour impériale de Colmar (août 1849).

Forster, ✵, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts) (août 1853).

Foisset, conseiller à la Cour impériale de Dijon (août 1857).

Quicherat, professeur à l'Ecole impériale des Chartes (août 1857).

Baudoin, Docteur en droit; à Paris (janvier 1861).

ASSOCIÉS ÉTRANGERS (1).

Messieurs

Picot, Professeur d'histoire; à Genève (mai 1807).

Gingins la Saraz (le Baron de), Correspondant de l'Académie royale de Turin; à Lausanne (mai 1839).

Gazzera (l'Abbé), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences; à Turin (mars 1841).

Gachard, ✻, Directeur général des Archives des Pays-Bas; à Bruxelles (mars 1841).

Vulliemin, Historien; à Lausanne (mars 1841).

Porchat, ancien Recteur de l'Université de Lausanne; à Paris (mars 1841).

Matile, Historien; à New-York (E.-Unis) (mars 1841).

Groen van Prinsterer (G.), ancien Chef du cabinet du Roi de Hollande, membre du Conseil d'Etat; à La Haye (août 1843).

Ménabréa, Ministre à Turin (août 1847).

Reume, Officier d'artillerie; à Bruxelles (août 1850).

Kohler, Prof. au collège de Porrentruy (janvier 1855).

Manzoni (Alexandre); à Milan (août 1855).

---

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841.

SUPPLÉMENT

AU RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE (1).

M. le Président ayant ouvert le billet cacheté joint au poème portant le n° 3, a proclamé comme auteur de cet ouvrage jugé digne d'une mention honorable, M. J. Lesguillon, demeurant à Saint-Mandé, près Paris.

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER EN 1862.

L'Académie, dans sa séance publique du 27 août 1862, décernera les prix suivants :

Prix d'histoire. — Médaille d'or de 300 francs. — Mémoire historique sur *une Famille illustre, un Château, une Abbaye, un Chapitre, une Eglise ou un Etablissement public de la province.* Sont exceptées : *Les villes de Dole, Gray, Montbéliard, Poligny, Pontarlier, Ornans, Salins, Vesoul; les maisons de Joux et de Montfaucon, de Saint Maurice et de Neuchâtel; les abbayes et prieurés de Baume-les-Dames, de la Grâce-Dieu, Cherlieu, Faverney, Lure, Luxeuil, Montbenoît,*

(1) Voir la page 164.

du Mont-Sainte-Marie, de Saint-Claude, des Trois-Rois, de Morteau et de Bellefontaine, sur lesquels l'Académie a des renseignements suffisants. On appelle particulièrement l'attention des concurrents sur les anciennes églises de la province.

Les biographies sont exclues de ce concours.

Prix d'éloquence. — Médaille de 300 francs. — *Eloge de l'abbé Bullet.*

Prix de Poésie. — Médaille de 200 fr. — L'Académie n'impose aux concurrents aucun sujet; elle exige seulement que celui qu'ils traiteront se rattache par quelque côté à l'histoire ou aux traditions franc-comtoises. Elle les laisse libres de choisir le genre et la forme qui leur paraîtront préférables.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages; ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté, contenant leur véritable nom et leur adresse.

Ces ouvrages seront adressés, *francs de port, au Secrétaire perpétuel de l'Académie*, avant le 1^er^ juin.

Les manuscrits, plans et dessins envoyés au concours, restent dans les archives de l'Académie, et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte; seulement les auteurs, en se faisant connaître, seront autorisés à les faire transcrire.

TABLE DES MATIÈRES.

Séance du 29 janvier 1861.

Discours de M. le vice-président. — *Considérations sur la puissance paternelle* 1
Pièces de vers, par M. Alexandre de Saint-Juan .. 20
Une excursion en Bourgogne, par M. le vicomte Chifflet 24
La petite Vendée, par M. l'abbé Besson 52
Fables et poésie, par M. Viancin 73
Rapport de M. Pérennès, secrétaire perpétuel, sur les travaux de l'année..... 79

PIÈCE DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

Examen du système de M. Toubin sur les Champs sacrés de la Séquanie, par M. le président Clerc. 101

Séance du 24 août.

Discours de M. Ed. Clerc, ancien notaire, président annuel. — *Des coutumes et des usages relatifs au mariage* 127
Rapport sur le concours de poésie, par M. Beuque. 149
Rapport sur le concours d'histoire, par M. Paul Laurens 165

Les légendes de la Suisse, par M. X. Marmier.... 176
Fables, par M. Viancin..... 207
Elections des 29 janvier et 24 août 1861 216
Liste académique 218
Supplément au rapport sur le concours de poésie.. 229
Programme des prix..... 229

FIN.

Besançon. — Dodivers et Ce, imp. de l'Académie, Gr.-Rue, 42.

CARTE

POUR L'INTELLIGENCE

des Chapitres

64, 65, 66, 67, 68 du Livre VII

DES COMMENTAIRES.

Vitry
OUEST
NORD
EST
Marne
Marche de César selon Mr le duc d'Aumale.
Aube
La Ferté sur Aube
LINGONIE
Langres
Seine
Ource
Salon
Saône
Vingeanne
Gray
Tonnerre
Yonne
Sens
Marche de César selon la plupart des partisans d'Alise.
Armançon
Montbard
Brenne
ALISE
Oze
Ozerain
Dijon
Ognon
Besançon
FORÊTS
Doubs
Dole
FORÊT
Loue
la Loue
SEQUANIS
MARAIS
Chalon
Autun
Nevers
Marche de César revenant de Gergovie
Saône
Mâcon
Bourg
Ain
HELVÉTIE
Genève
Rhône
ALLOBROGIE
Province Romaine.

Besançon, Lithographie de J. Jacquin.

CARTE
DU MONT AUXOIS
et de ses environs,

Pour servir à la solution de cette question:
ALISE est-elle l'ALÉSIA de CÉSAR?

OUEST — NORD — EST — SUD

Grignon
Lantilly
Venarey
Mussy
Croix de Mussy
Ménétreux
Réa
Gresigny
les Laumes
l'Ose, rivière
Rabutin, ruisseau
Première enceinte
Deuxième enceinte
Double circonvallation de César
la Brenne, rivière
MONT AUXOIS 418
Alise Ste-Reine
l'Oserain, rivière
Château de Munois
Mont Pievenel 405
Ferme Lombard
Flavigny
Pouillenay
de onze mille pas 139 de circuit
milles et demi qui est peu suffisant
milles de circuit chre 74
401
402
391
399

300 pas 1000 2000 3000 milles romains.
200 1 2 3 4 5 Kilomètres

Besançon Lithographie

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00698 4732